

**bpi**france

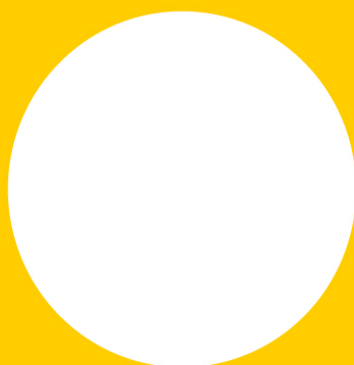
SERVIR L'AVENIR



# **DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

**incluant le rapport financier annuel**

**2020**



**Bpifrance**

# SOMMAIRE

<b>1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL</b>	<b>5</b>
<b>2. PRESENTATION DE BPIFRANCE</b>	<b>7</b>
2.1. Histoire et évolution de Bpifrance	7
2.2. Chiffres clés	8
2.3. Présentation des missions et métiers	10
2.3.1. Pôle Financement	10
2.3.2. Pôle Investissement	13
2.3.3. Pôle Assurance Export	17
2.4. Capital et actionnariat	18
2.5. Structure capitalistique du groupe Bpifrance	19
<b>3. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>20</b>
3.1. Rapport d'activité	20
3.1.1. Faits marquants de l'année 2020	20
3.1.2. Evènements post clôture	23
3.1.3. Plan stratégique : Objectif 2023	23
3.1.4. Activités par métier et chiffres clés	24
3.1.5. Structure et gestion financière de Bpifrance	48
3.1.6. Résultats consolidés et sociaux de Bpifrance	52
3.1.7. Perspectives pour 2021	54
3.1.8. Déclaration de performance extra-financière	58
3.1.9. Autres informations	127
3.2. Principaux facteurs de risques	129
3.3. Gestion des principaux risques	136
3.4. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	153
3.4.1. L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance	154
3.4.2. Les perspectives 2021	161
3.5. Elaboration et traitement de l'information comptable	162
3.5.1. Cadre général de l'information comptable et financière	162
3.5.2. Architecture et l'organisation comptable	163
3.6. Environnement réglementaire	164
3.6.1. Cadre réglementaire applicable au groupe Bpifrance	164
3.6.2. Exigences réglementaires s'imposant au groupe Bpifrance en matière de Sécurité financière et de Déontologie	165
3.6.3. Exigences réglementaires s'imposant au groupe Bpifrance en matière prudentielle et de résolution	166
3.6.4. Autres réglementations significatives applicables au groupe Bpifrance	167
3.6.5. Cadre réglementaire propre aux différentes entités du groupe Bpifrance	168
3.6.6. Cadre réglementaire des activités bancaires et assurantielles	168
3.6.7. Cadre réglementaire des activités d'investissement	170
3.6.8. Cadre réglementaire des activités d'assurance export	171
3.6.9. Impacts de la fusion de Bpifrance SA et l'Emetteur sur le cadre réglementaire applicable à l'Emetteur	171
<b>4. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>172</b>
4.1. Gouvernance	172
4.2. Absence de condamnation des mandataires sociaux	178
4.3. Informations sur les mandataires sociaux au 31 décembre 2020 et les censeurs ne représentant ni l'Etat, ni la Caisse des Dépôts	178
4.4. Rémunérations des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	186
4.5. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	192
4.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce	198



4.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2020	198
4.8. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce	198
4.9. Effet de la fusion entre la société et Bpifrance SA sur les contrats conclus par Bpifrance SA	198
4.10. Délégations en matière d'augmentation de capital	198
4.11. Règles applicables à la modification des statuts de la société	198
<b>5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MAI 2021</b>	<b>199</b>
<b>6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE</b>	<b>202</b>
6.1. Organigramme fonctionnel	202
6.2. Organigramme du Réseau	203
<b>7. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES</b>	<b>204</b>
<b>8. COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>205</b>
<b>9. COMPTES SOCIAUX</b>	<b>319</b>
<b>10. INFORMATIONS PRO FORMA RELATIVES A LA FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE BPIFRANCE SA PAR BPIFRANCE FINANCEMENT</b>	<b>380</b>
<b>11. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>387</b>
11.1. Rapport sur les comptes consolidés	387
11.2. Rapport sur les comptes sociaux	397
11.3. Rapport spécial sur les conventions réglementées	406
11.4. Rapport sur les Informations Financières Pro-Forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020	424
<b>12. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT BPIFRANCE</b>	<b>427</b>
12.1. Objet social de Bpifrance	427
12.2. Assemblées générales	428
12.3. Autres renseignements de caractère général concernant l'Emetteur	428
12.3.1. Informations incluses par référence	428
12.3.2. Informations sur les tendances	428
12.3.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	428
12.3.4. Changement significatif de la situation financière de l'Emetteur	428
12.3.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	429
12.3.6. Documents accessibles au public	429
<b>13. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTROLE DES COMPTES</b>	<b>429</b>
13.1. Personnes responsables	429
13.1.1. Attestation du Directeur général et du Directeur Exécutif	429
13.2. Contrôleurs légaux des comptes	430
13.2.1. Titulaires	430
13.2.2. Suppléants	430
<b>14. TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>431</b>

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

**incluant le rapport financier annuel**

## 2020

## Bpifrance



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 26 mars 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.



## 1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL



L'année 2020 a été une année de profonds changements pour Bpifrance. Les 5 « enfants » du plan stratégique 2019 sont devenus adultes. Lac I déploie son capital. Le plan Deeptech accélère avec la création de la plateforme nationale de transfert de technologies.

Notre activité de financement de la création d'entreprises et des TPE a explosé et est pleinement digitalisée. L'Accompagnement a multiplié les missions de conseil et nous sommes devenus le premier réseau européen d'*executive education* avec nos 55 écoles ; le VTE prend son essor, l'Export sur l'Afrique aussi. Enfin, le Fonds Bpifrance Entreprises 1 a été lancé en octobre 2020. Il permettra aux particuliers d'investir dans un portefeuille agrégé de plus de 1500 entreprises françaises.

Face à la crise de la Covid-19, inédite par son ampleur et ses conséquences, la banque a pleinement révélé son ADN : vélocité, banque publique et de place, banque du cœur, banque digitale, banque pour tous (start-up, TPE, PME, fonds d'investissement, ETI, grands groupes). En appui de l'Etat et des Régions, Bpifrance a su répondre présent, en se mobilisant aux côtés des entreprises et de leurs dirigeants.

Avec 45 Md€ injectés dans l'économie en crédits, fonds propres, subventions, aides et garanties (auxquels s'ajoutent les 110 Md€ de PGE dont la garantie est opérée par Bpifrance), Bpifrance a mobilisé au côté de la puissance publique et de manière contracyclique, l'ensemble de ses métiers au service de l'urgence économique. Bpifrance est devenu l'opérateur du Plan de Relance pour les entreprises (en 2020, plus de 420 M€ mobilisés en soutien des filières industrielles dans le cadre de France Relance) tout en animant fortement le marché de l'investissement.

Ainsi, l'activité du réseau de Bpifrance en Financement a été très intense avec 20,5 Md€ injectés au total dans les entreprises (+9,5% vs 2019). Côté investissement, l'activité de fonds propres a permis la mobilisation de 3,6 Md€, partagée entre les interventions directes au capital des entreprises et les interventions indirectes au service de l'écosystème des fonds d'investissement français. L'activité Export a joué son rôle contracyclique, avec une progression, pour l'activité des Garanties Export, du nombre d'opérations en Assurance-Crédit et Garantie de cautions. L'activité s'accompagne aussi d'une progression importante des volumes en montant, avec un retour de contrats significatifs.

L'Accompagnement a été repensé en profondeur pour s'adapter aux besoins des dirigeants dans un contexte de crise, en insistant sur le Rebond et en s'appuyant sur le digital. En complément des Accélérateurs et des missions de conseil, l'accompagnement dit « ponctuel », a permis de toucher près de 30 000 dirigeants via le *e-learning* (+74%) et près de 2 000 par la mise en place d'autodiagnostic digitaux (+216%).

Les Partenariats régionaux se sont massivement renforcés au service des entreprises. Les dispositifs partenariaux mis en place avec chaque Région ont permis au total à plus de 17 000 entreprises de mobiliser plus de 2 Md€, notamment avec la mise en place des Prêts Rebond. Nous avons enfin travaillé en grande proximité avec la Commission européenne et le groupe BEI tant pour la mise en œuvre des dispositifs de soutien face à cette crise que pour préparer la relance.

En restant plus que jamais aux côtés des entrepreneurs, Bpifrance poursuivra en 2021 son action pour permettre aux entreprises de se projeter dans le monde de l'après crise. Bpifrance maintiendra son action transformante en permettant aux entreprises d'aborder sereinement les profondes mutations de l'économie, en particulier celles liées au dérèglement climatique.

Nicolas DUFOURCQ  
Directeur général de Bpifrance





## 2. PRESENTATION DE BPIFRANCE

Dans le présent document d'enregistrement universel, les termes « Bpifrance », « Emetteur » et la « société » renvoient à Bpifrance, une société anonyme au capital de 5 440 000 000 euros, dont le siège social est situé au 27-31, avenue du général Leclerc à Maisons-Alfort (94710 Cedex), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil.

Depuis le 18 décembre 2020, l'Emetteur (anciennement Bpifrance Financement) est la société holding du groupe Bpifrance. En effet, à cette date, l'Emetteur a absorbé sa société mère Bpifrance SA.

### 2.1. Histoire et évolution de Bpifrance

L'évolution du groupe sur les 15 dernières années est décrite ci-après.

**2005** : L'établissement public à caractère industriel et commercial OSEO naît du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME).

Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confié pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques, et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

**2007-2008** : Dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité a été donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne. Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) avec OSEO, tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie. Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et après dissolution de l'All, l'activité d' « Innovation Stratégique Industrielle » a été transférée par l'Etat à OSEO innovation.

**2008-2010** : Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion d'OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion-absorption par OSEO financement, devenue OSEO SA (aujourd'hui Bpifrance), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

**2012-2013** : Le 6 juin 2012, le Ministre de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la BPI a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO, devenu EPIC BPI-Groupe puis EPIC Bpifrance, et de la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance). Au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, dénommées désormais respectivement Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance) est devenue le 12 juillet 2013 une filiale d'une société dénommée BPI-Groupe puis Bpifrance SA détenue à parité par l'Etat via l'EPIC BPI-Groupe (aujourd'hui EPIC Bpifrance) et la Caisse des Dépôts.

**2015** : La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement et a permis l'harmonisation des dénominations sociales de l'ensemble des entités du groupe, l'EPIC BPI-Groupe et BPI-Groupe devenant respectivement EPIC Bpifrance et Bpifrance SA.

**2020** : Le 18 décembre 2020, par décision des assemblées générales extraordinaires de Bpifrance SA et de l'Emetteur, Bpifrance SA a été absorbée par l'Emetteur. Depuis cette date, l'Emetteur est la holding du groupe Bpifrance. Le 18 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire de l'Emetteur a également modifié la dénomination de la société (désormais, Bpifrance). L'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts détiennent chacun 49,2% du capital de l'Emetteur.

## 2.2. Chiffres clés

- Pôle Investissement

### Bpifrance Investissement

En millions d'euros	2019	2020	Ecarts
<b>Produits d'exploitation*</b>	193,6	227,9	34,2
<b>Charges d'exploitation*</b>	-164,4	-186,1	-21,7
<b>Résultat net après impôts</b>	15,8	24,9	9,1
<b>Actifs sous gestion</b>	36 065	41 454	5 389
Fonds de fonds	11 905	12 529	624
Small Cap	2 153	2 346	193
Innovation	3 250	4 265	1 014
Mid & Large Cap (yc. Fonds SPI)	18 656	22 215	3 558
FBI	99	99	0
<b>Effectifs</b>	521	589	68

\* Les charges et les produits d'exploitation sont retraités afin de s'aligner sur le plan de compte analytique

- Pôle Financement

(En millions)	2018	2019	évolution 2019	2020	évolution 2020
<b>ACTIVITE</b>					
Aides Innovation (AI, ISI, FIS, PSPC, FSN, CMI, FNI, PIAVE)	727	832	14,43%	2 083	150,36%
Montant des risques garantis (hors fonds internes)	3 728	3 629	-2,66%	2 719	-25,08%
Montant des risques garantis Bpifrance Régions	310	336	8,57%	279	-16,96%
Cofinancement de l'investissement	8 216	8 708	5,99%	11 420	31,14%
Mobilisation de Créances	3 771	3 961	5,03%	3 861	-2,52%
Préfinancement du CICE	5 375	4 147	-22,85%	2 886	-30,41%
<b>EFFECTIFS <sup>(1)</sup></b>	<b>2 008</b>	<b>2 135</b>	<b>6,3 %</b>	<b>3 023</b>	<b>41,6%</b>
Résultat net part du groupe	167	153,4	-8,3%	-140	-191,5%
ROE <sup>(2)</sup>	4,45%	3,90%	-0,55%	-0,60%	-4,50%

(1) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre

(2) Résultat / capitaux propres dont résultat – capital non libéré – distribution de dividendes au titre de l'année





## Evolution du coefficient d'exploitation

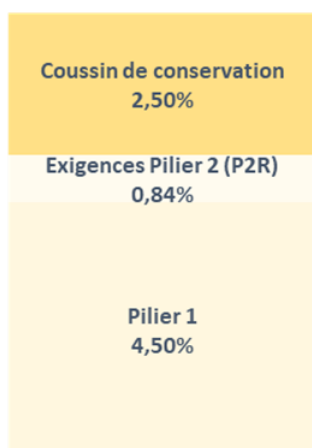
(En millions)

	2018	2019	2020
Produit net bancaire	770	811	848
Frais généraux	444	487	550
Coût du risque	37	85	462
Résultat d'exploitation	289	239	-163
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>58%</b>	<b>60%</b>	<b>65%</b>

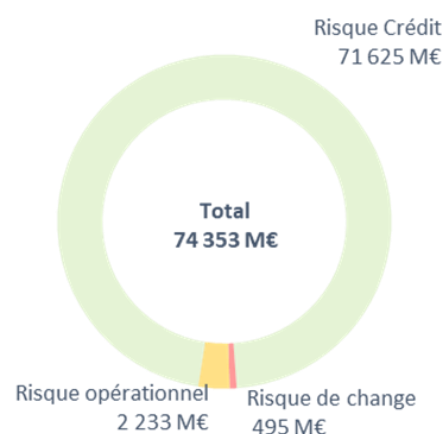
- Chiffres clés risque et solvabilité du groupe Bpifrance, sur base consolidée, au 31 décembre 2020

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Ratio CET1</b>	30,19 %	33,38 %	30,58 %
<b>Ratio de levier</b>	23,38 %	24,16 %	20,69 %
<b>Ratio de liquidité LCR</b>	519 %	450 %	886 %

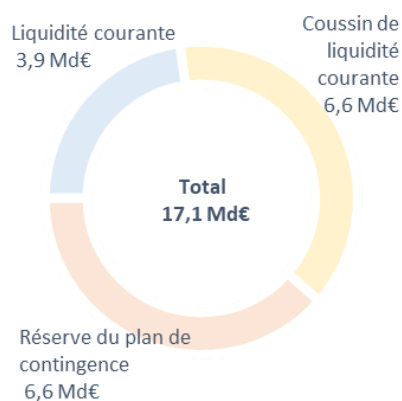
### Exigences CET1



### Risques pondérés par type de risque



### Réserve de liquidité



## 2.3. Présentation des missions et métiers

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'Etat et par les Régions. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Bpifrance est un établissement de crédit et une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Régions (qui constitue, avec l'établissement de crédit, le pôle Financement), Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement (pôle Investissement) et Bpifrance Assurance Export (pôle Assurance Export).

Sont présentés ci-après les missions et les métiers de ces trois pôles puis les modes d'intervention desdits métiers.

### 2.3.1. Pôle Financement

#### 2.3.1.1. Missions et métiers du pôle Financement

##### i) Missions du pôle Financement

En tant qu'établissement de crédit, Bpifrance est soumis à la réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques. Bpifrance et sa filiale Bpifrance Régions sont sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et soumises à la surveillance prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne<sup>1</sup>.

Bpifrance est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises, l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées.

Dans le respect des acteurs privés et des règles du droit de la concurrence, Bpifrance apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Elle s'appuie pour ce faire sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : Etat, collectivités locales (notamment les régions) et Union européenne.

Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance d'intervenir au plus près des territoires, en faveur des TPE, PME et ETI, quels que soit leur statut juridique (y compris les entreprises de l'ESS<sup>2</sup> et les entreprises publiques locales<sup>3</sup> exerçant une activité marchande), dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des services financiers.

Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée.

Bpifrance est soumise aux réglementations des aides d'Etat (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêts bonifiés) qui interdisent en particulier le financement des entreprises en difficultés avérées ou celles qui ne sont pas à jour de leur cotisations sociales et fiscales.

---

<sup>1</sup> Liste publiée par la Banque Centrale Européenne conformément à l'article 49, paragraphe 1, du règlement (UE) n°468/2014 de la Banque Centrale Européenne (BCE/2014/17)

<sup>2</sup> Entreprises à statut (coopératives, SCOP, mutuelles, associations) ou à fort impact social

<sup>3</sup> SEM, SPL, SPLA



## ii) Métiers du pôle Financement

Les trois métiers principaux du pôle Financement de Bpifrance sont le financement des investissements et du cycle d'exploitation, la garantie et le soutien de l'innovation, dans un focus international croissant.

### **Le financement des investissements et du cycle d'exploitation**

Le dernier exercice stratégique réaffirme le rôle de banque de place de Bpifrance : en partenariat avec les établissements bancaires et financiers et des Conseils Régionaux, Bpifrance intervient en soutien des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière, notamment dans l'Energie-Environnement,
- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts Sans Garantie (Croissance, International, Transition écologique, Transmission, Innovation, TPE, Tourisme), longs et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions, la Banque des Territoires ou encore le groupe BEI ont également été développés pour encourager l'investissement dans certaines phases ou secteurs stratégiques : l'industrie, tourisme, French Touch, TPE ...

Bpifrance contribue au financement du cycle d'exploitation et finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des donneurs d'ordres publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.

### **La garantie**

Directement corrélée aux financements accordés par ses partenaires, la Garantie de Bpifrance est un outil crucial pour inciter les banques à financer les PME dans les phases les plus risquées de leur croissance, notamment en création, en innovation ou bien encore en transmission. Bpifrance garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre du renforcement de la trésorerie,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

La quotité classique est comprise entre 40 et 60%. Dans le cadre du plan de relance la quotité de garantie est portée entre 60 et 70% sur les fonds Développement, création et transmission. La garantie peut atteindre 80% avec le concours des fonds de garantie constitués par les Régions auprès de Bpifrance.

La garantie est l'outil privilégié d'intervention notamment auprès des plus petites entreprises, car elle est mise en œuvre en partenariat avec les banques privées qui sont habilitées à décider immédiatement de son octroi jusqu'à 200 000€ ou en sollicitant Bpifrance pour les montants plus élevés.

### **Le soutien à l'Innovation**

La mission Innovation du pôle Financement de Bpifrance est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques ou de besoin d'entraînement d'une banque commerciale.

Bpifrance apporte pour cela une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance récupérable, prêt à taux zéro, prêt bonifié sans garantie, etc.) en partenariat étroit avec les acteurs du financement de l'Innovation et notamment les Régions.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en trois grandes catégories :

- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances récupérables, prêts à taux zéro et prêt innovation R&D) et les prêts sans garantie (Prêts d'Amorçage, Prêts Innovation), sur Budget Etat (dont P192, PIA, FII), Régions et Partenaires, et opérés par le Réseau Bpifrance dans toutes les Régions,
- Les aides individuelles apportées dans le cadre de concours, sur Budget Etat (PIA et FII), sous forme de subventions et avances récupérables, opérées par la Direction de l'expertise de Bpifrance,
- le financement des projets collaboratifs (FUI, PSPC, FSN, PIAVE, CMI), sous forme de subventions et d'avances récupérables, opérés par la Direction de l'expertise de Bpifrance.

Bpifrance a également développé une offre d'accompagnement sur toutes les phases de croissance des entreprises (principalement start-up et PME) avec notamment du conseil, des formations, des mises en contact, des missions d'immersion à l'international et d'aide au montage de projets collaboratifs internationaux.

En 2020, Bpifrance a vu son action de financement de l'innovation très largement renforcée. Dès le 1<sup>er</sup> semestre 2020, Bpifrance a déployé un plan d'urgence pour soutenir l'écosystème d'innovation français et l'aider à traverser la crise (PGE Soutien Innovation...) ainsi que des dispositifs d'urgence pour répondre aux enjeux de la crise (PSPC Covid, AMI Capacity Building). Puis Bpifrance a déployé dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 les premiers Appels à Projets du plan de relance (Auto, Aéro, Résilience et Territoires d'industrie). Enfin, Bpifrance est devenu en 2020 l'opérateur de l'Etat pour le financement d'ACC, un nouvel acteur européen de la production de batteries pour véhicules électriques.

### **2.3.1.2. Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Financement**

Bpifrance exerce trois grands métiers<sup>4</sup> qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants, ayant des perspectives avérées et concrètes de mise sur le marché,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance mutualise l'ensemble de ces savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanines et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

Bpifrance a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles se retrouvent les Conseils Régionaux.

Bpifrance intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie),
- les incubateurs et les pépinières, publics ou privés,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,

---

<sup>4</sup> Cf. également note 11 de l'annexe des comptes consolidés.



- les experts comptables,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

## 2.3.2. Pôle Investissement

### 2.3.2.1. Les missions et les métiers du pôle Investissement

#### i) Les missions du pôle Investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée le 25 juin 2013 par le Conseil d'administration de la holding du groupe Bpifrance. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;

- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.

- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :

- la transmission générationnelle d'une PME ;
- la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
- le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.

- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
- les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non-réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

### **Exception relative aux Fintechs**

- Si les investissements au capital des banques et compagnies d'assurance ne sont pas autorisés dans le cas général, Bpifrance Investissement pourra cependant investir dans les Fintechs disposant d'agrément bancaire ou d'assurance. Est désignée comme Fintech, toute entreprise réunissant toutes les conditions suivantes :

- Start-up ou PME en forte croissance ;





- Possédant ou en voie de développer une technologie ou un Business Model innovants, lui permettant de se différencier des acteurs traditionnels dont le business model repose largement sur l'utilisation intensive de leur bilan ;
- Proposant des produits ou services financiers, et/ou des produits ou services à destination du secteur financier.

Les investissements dans ces Fintechs poursuivront l'objectif de prendre des participations dans des entreprises d'intérêts technologique ou stratégique pour les métiers de Bpifrance, dans une logique de Corporate Venture, et / ou de concourir à l'émergence de champions européens. Les prises de participation devront systématiquement être minoritaires et réalisées aux côtés d'un acteur régulé ou financier, Bpifrance Investissement ne devant être ou devenir premier actionnaire parmi la catégorie englobant à la fois les investisseurs régulés et financiers, ni actionnaire de référence dans de telles sociétés.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

## ii) Les métiers du pôle Investissement

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de quatre métiers :

- Fonds de fonds, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT35 et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI II, FFFI III, FFI IV et FFI V).

Le métier fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le Fonds de Fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le Fonds de Fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'Innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), le Fonds French Touch (FFT, co-géré avec la Direction de l'Innovation) souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA »), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le Fonds de Fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales et le Fonds de Fonds Growth (FFG) souscrit par la CDC et des assureurs.

Une nouvelle activité à destination des particuliers a également été développé au travers du Fonds Bpifrance Entreprises 1 constitué en 2020.

- **La Direction du Capital Développement** investit directement en fonds propres, quasi-fonds propres et dettes afin de soutenir les PME, ETI et grandes entreprises françaises dans leur projet de développement et de croissance. Implantée sur l'ensemble du territoire avec 49 bureaux régionaux, les 160 investisseurs professionnels de cette direction assurent un rôle d'investisseur minoritaire actif recherchant une performance durable et responsable sur le long terme pour leurs participations.

Cette direction inclut les activités de :

- **Large Cap**, afin d'accompagner le développement des ETI et grandes entreprises françaises (15 Md€ sous gestion) ;
- **Mid Cap**, afin d'accélérer la croissance des PME et ETI indépendantes à fort potentiel (1,6 Md€ sous gestion) ;
- **Small Cap, afin de faire grandir les PME de nos territoires (1,5 Md€ sous gestion) ;**

---

<sup>5</sup>Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %

- **Partenariats Fonds Souverains**, afin de s'allier aux investisseurs de long terme et fonds souverains (1 Md€ sous gestion) ;
- **Fonds Spécialisés (Tourisme, Filières, FAA, SPI, Lac1)**, afin d'adresser à travers la gestion pour compte de tiers des besoins spécifiques identifiés (6,5 Md€ sous gestion).

Au total, le portefeuille du Capital Développement est composé de plus de 600 participations pour un montant d'actifs sous gestion de 26 Md€.

- **Innovation** : les équipes de gestion du métier Innovation investissent en direct dans des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotechnologies, le numérique et les industries créatives. Les équipes d'investissement sont structurées par pôles d'investissements dédiés à des secteurs ou des stades d'intervention et agissent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, ou détenus par des tiers (dont certains fonds du Programme d'Investissements d'Avenir).

Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :

- Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations et Bpifrance Innovation I – Large Venture 2 dans tous les domaines de l'Innovation (principalement les sociétés en forte accélération dans les domaines du Numérique et des Sciences de la Vie) et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
- Le pôle **Digital Venture** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Ambition Amorçage Angels et les fonds Bpifrance Innovation I - Digital Venture Seed & Digital Venture AB dans des start-ups du numérique, à des stades d'amorçage et de séries A et B ;
- Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient en capital risque dans des biotech et medtech via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Bpifrance Innovation I - Medtech ;
- Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé numérique à travers le fonds Bpifrance Innovation I - Patient Autonome ;
- Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Innovation I - Impact ;
- Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via le fonds éponyme en soutien aux accélérateurs et fonds d'investissements d'accélération ;
- Le pôle **Innovation Transverse Capital-risque** qui intervient via les fonds PSIM, Definvest, French Tech Seed ;
- Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence (FSFE), Mode et Finance 2, Patrimoine et Création 2, Bpifrance Mezzanine I, Bpifrance Capital I et Tech&Touch.

Les équipes Accompagnement du métier Innovation sont regroupées au sein de **Bpifrance Le Hub** et interviennent principalement auprès des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

- **Accompagnement** : l'offre Accompagnement au sein de Bpifrance est pilotée par une Direction Exécutive, structurant et harmonisant une offre complète (conseil, formation, mise en réseau), articulée autour de 5 directions opérationnelles en lien hiérarchique, complétée par une interaction forte avec Le Hub, Bpifrance Excellence et la direction de l'Innovation, en lien fonctionnel avec cette direction.

Parallèlement, une décentralisation s'opère avec le déploiement de 12 responsables de missions de conseil en France, la prise de décision des recrutements d'entreprises accélérées et l'appropriation du métier de l'Accompagnement par le réseau.

Les 5 directions opérationnelles ont vocation à travailler ensemble en forte transversalité :

- 1) Développement : Développe les produits d'Accompagnement, améliore la gamme existante, négocie et conventionne avec les partenaires (Etat, CDC, Régions, organisations professionnelles, etc)
- 2) Marketing et Soutien Commercial : Diffuse l'information des nouveaux produits et programmes, crée et diffuse les supports commerciaux, forme les prescripteurs et anime la commercialisation
- 3) Opérations : Organise l'exécution des programmes Accélérateurs, forme et anime les équipes Conseil et Accélérateurs, gère le vivier de consultants externes





- 4) Programmes / Coursus Université des dirigeants : Définit, contractualise le contenu des formations présentielle et digitales, dans et en dehors des Accélérateurs
- 5) Pilotage et Gestion : gère la relation contractuelle avec les entreprises et les partenaires (contrats, factures, subventions), anime la collecte des données et produit les indicateurs

### 2.3.2.2. Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Investissement de Bpifrance

Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après.

- a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers du fonds ETI 2020, levé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le mid-market sont réalisés par les fonds Croissance ;
- b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement au travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par la société de gestion du Bpifrance Investissement ;
- c) Le métier Innovation a réalisé en 2016 ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation ;
- d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs corporate, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain (transition énergétique, économie circulaire, etc.).

### 2.3.3. Pôle Assurance Export

Depuis le 1er janvier 2017, Bpifrance assure au travers de Bpifrance Assurance Export la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat. Jusqu'alors, cette activité était opérée par la Coface.

La garantie est accordée directement par l'Etat, témoignant ainsi du soutien de l'Etat français aux exportateurs. Ces garanties aux exportateurs sont destinées à encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

Plus précisément, l'offre de Bpifrance Assurance Export est composée d'un panel de solutions qui vise à soutenir la prospection des marchés étrangers, à faciliter l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, à sécuriser les exportations et les investissements à l'étranger, à rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers et à protéger des fluctuations des devises.

Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques en stricte conformité avec les règles internationales de l'OMC, de l'Union Européenne et de l'OCDE.

Bpifrance Assurance Export est organisée en quatre pôles :

1. Grands Comptes
2. Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et PME
3. Relations internationales, développement de l'offre et notation
4. Sinistres, consolidations et recouvrement

## 2.4. Capital et actionariat

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 18 décembre 2020 (date de la fusion entre Bpifrance SA et l'Emetteur), le capital social de l'Emetteur s'élevait à 839 907 320 euros, divisé en 104 988 415 actions d'un nominal de 8 euros.

Bpifrance SA, détenue à parité par l'EPIC Bpifrance et par la Caisse des Dépôts, détenait 90,78% du capital et des droits de vote de l'Emetteur. Bpifrance SA avait le statut de compagnie financière et était soumise à la surveillance prudentielle sur base consolidée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de la Banque Centrale Européenne.

Depuis le 18 décembre 2020, le capital social de l'Emetteur s'élève à 5 440 000 000 d'euros, divisé en 680 000 000 d'actions d'un nominal de 8 euros. L'Emetteur détient depuis cette date 1 450 880 actions de son capital (actions auto-détenues).

### Répartition du capital et des droits de vote de l'Emetteur sur 3 ans

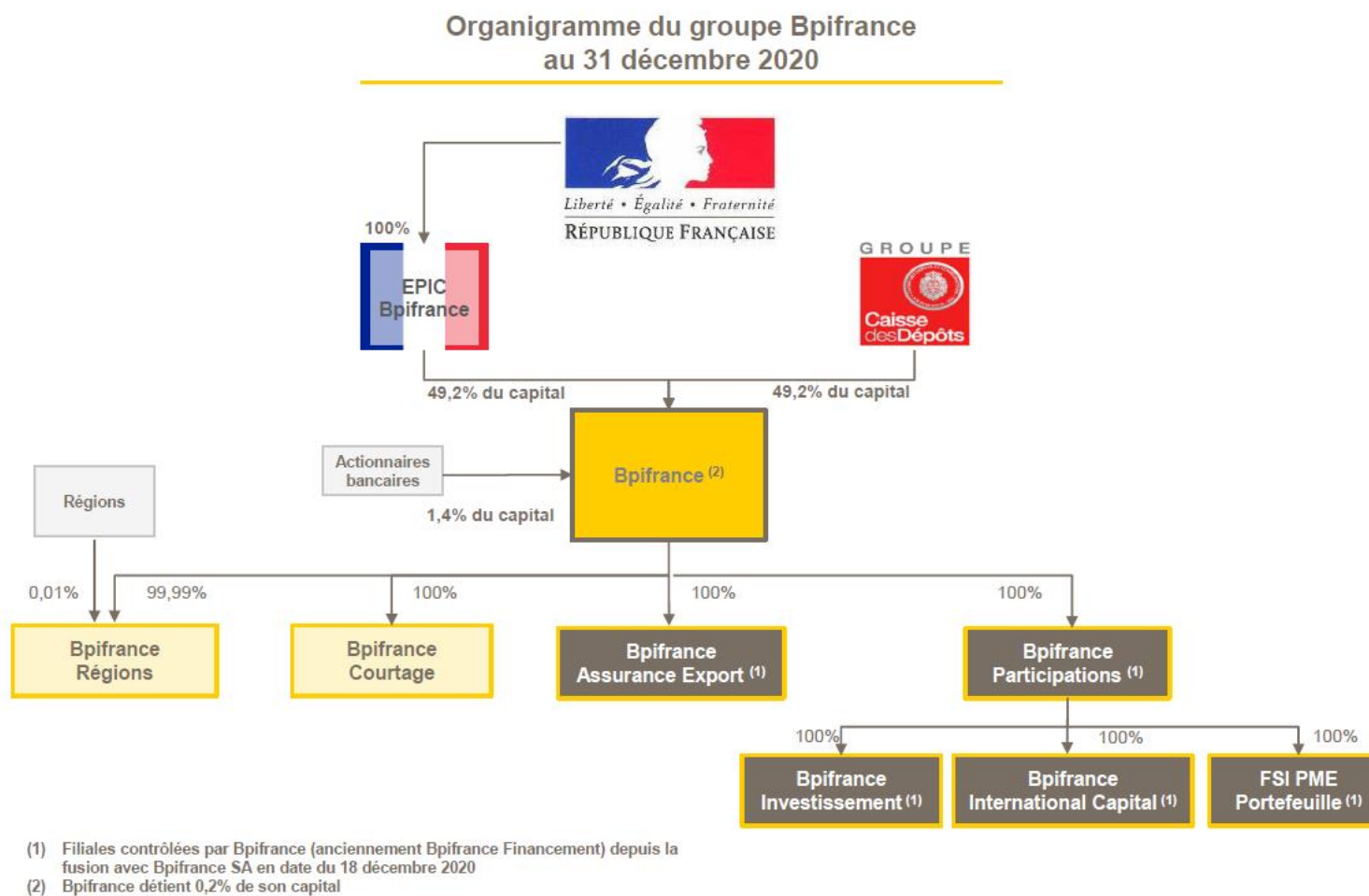
	au 31 décembre 2020				au 31 décembre 2019			au 31 décembre 2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques <sup>(1)</sup>	% des droits de vote exerçables en AG	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
EPIC Bpifrance	334 434 120	49,18%	49,18%	49,29%	-	-	-	-	-	-
Caisse des Dépôts	334 434 120	49,18%	49,18%	49,29%	-	-	-	-	-	-
Bpifrance SA	-	-	-	-	95 306 275	90,78%	90,78%	95 302 123	90,77%	90,77%
Banques et Divers	9 680 880	1,42%	1,42%	1,43%	9 682 140	9,22%	9,22%	9 686 292	9,23%	9,23%
Actions auto-détenues <sup>(1)</sup>	1 450 880	0,21%	0,21%	0,00%	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>680 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>104 988 415</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>104 988 415</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'auto-détention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droits de vote en Assemblée générale.



## 2.5. Structure capitalistique du groupe Bpifrance

La structure capitalistique du groupe Bpifrance au 31 décembre 2020 est décrite ci-après.



### 3. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

#### 3.1. Rapport d'activité

##### 3.1.1. Faits marquants de l'année 2020

Certains des faits marquants de l'année 2020 sont listés ci-après :

###### Janvier

- Bpifrance (via son fonds Large Venture) participe à la levée de fonds de série E de 125 M€ de ManoMano, spécialiste en ligne du bricolage, de la maison et du jardin.
- Bpifrance fait son entrée sur le marché obligataire sterling avec une émission de 250 millions de livres sterling de maturité juillet 2022, avec un coupon de 0,75%.
- Bpifrance lance un prêt sans garantie destiné aux TPE et PME du tourisme avec le soutien de la Banque des Territoires.
- Bpifrance et Business France renforcent leurs liens pour favoriser la mise en relation des entreprises françaises avec des investisseurs étrangers, via la plateforme EuroQuity. Cette nouvelle étape dans le partenariat fort entre les deux entités a pour objectif d'aider les entreprises françaises à entrer en relation avec des investisseurs internationaux afin de financer leur projet de développement tant en France qu'à l'étranger.

###### Février

- Mubadala Investment Company (« Mubadala »), un des plus importants fonds souverains au monde, a annoncé la signature d'un Memorandum of Understanding (« MoU ») avec Bpifrance, confirmant ainsi sa participation au premier closing du fonds LAC I, un fonds de plusieurs milliards d'euros gérés par Bpifrance.
- Bpifrance Le Hub dévoile le nom des 11 start-ups de la promotion de février 2020 : Harvestr, Incepto, Kactus, Lumapps, Majelan, Prima, Shippeo, Snapshot, Splio, SportEasy, Vestiaire Collective. Pendant un an, ces entreprises innovantes seront suivies par une équipe de plus de 30 personnes mobilisées pour les aider à se structurer et à se développer, en réponse aux enjeux que chacune rencontre pour grandir.
- Bpifrance renforce sa coopération avec Bandex, la banque du commerce extérieur de République Dominicaine, pour promouvoir les échanges commerciaux entre la France et la République Dominicaine.
- Bpifrance rejoint le projet Symbiose de Lacroix Group. Le fonds SPI, géré par Bpifrance, et Lacroix Group investissent conjointement 25 M€ pour la création d'une société commune industrielle 4.0.

###### Mars

- A la suite des annonces du président de la République du 16 mars 2020, l'ensemble des réseaux professionnels des banques membres de la Fédération bancaire française, en collaboration avec Bpifrance, lancent un dispositif inédit permettant à l'Etat de garantir pour 300 Md€ de prêts. Ces prêts permettront de soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels qui subissent le choc lié à l'urgence sanitaire.
- Après la mise en place de mesures exceptionnelles en financement pour pallier les difficultés de trésorerie des entreprises dans le contexte de la crise du coronavirus (Covid-19), Bpifrance déploie aujourd'hui un nouveau volet de son action. Pour renforcer les fonds propres des start-up et PME françaises, Bpifrance lance deux véhicules : le Fonds de Renforcement des PME (FRPME) doté de près de 100 M€, et le « French Tech Bridge », une poche de 80 M€ destinée aux start-ups qui devaient lever des fonds dans les prochains mois.



- Un an après le lancement de son plan Deeptech, Bpifrance souligne dans un livre blanc l'importance d'un continuum dans le cycle d'investissement en Deeptech.
- Pixpay, la nouvelle app bancaire destinée aux 10-18 ans, avec accompagnement parental, accélère son développement et annonce une levée de fonds de 8 M€ auprès de Bpifrance et de Global Founders Capital.

#### Avril

- Bpifrance complète les mesures de soutien aux entreprises françaises exportatrices affectées par l'épidémie, en lançant un dispositif de réassurance publique des risques d'assurance-crédit court terme, Cap Francexport.
- Bpifrance poursuit son engagement fort auprès de Dynacure, une société de biotechnologie strasbourgeoise spécialisée dans le développement de traitements innovants pour des patients atteints de maladies orphelines graves et invalidantes, en participant à sa levée de fonds de Série C de 50 M€.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance, en partenariat avec Bpifrance, le prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes, un prêt de soutien à la trésorerie TPE et PME, accessible en ligne.

#### Mai

- Bpifrance officialise le succès du premier closing du fonds LAC I, avec une capacité d'investissement de près de 4.2 Md€.
- Dans le cadre du Plan Tourisme annoncé le 14/05/2020 par le Premier ministre lors du comité interministériel, Bpifrance et la Banque des Territoires mobiliseront une enveloppe globale de 3,6 Md€ d'ici 2023 en solutions de financement, d'investissement et d'accompagnement, à destination des professionnels du secteur.
- Bpifrance, via son fonds Large Venture, investit au capital d'Owkin et devient un nouvel actionnaire de référence d'Owkin à l'occasion d'une extension de Série A de 25 M\$. Owkin est une start-up proposant des solutions à base d'intelligence artificielle aux laboratoires pharmaceutiques afin d'augmenter leurs performances en matière de R&D.
- PhDTalent et Bpifrance présentent l'enquête nationale « Jeunes chercheurs et entrepreneuriat Deeptech ».

#### Juin

- Dans le cadre du plan d'accélération de la transition écologique des TPE et PME du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME, développe aujourd'hui le « Diag Eco-Flux ». Cet outil de diagnostic permettra aux TPE et PME de réaliser rapidement des économies durables, en réduisant leurs consommations d'Energie, Matière, Eau et production de Déchets.
- Bpifrance enrichit son programme d'accompagnement des entreprises et lance l'« AutoDiag Rebond » et l'« AutoDiag Rebond Tourisme », deux nouveaux outils pour cerner les problématiques rencontrées par les dirigeants dans le cadre de la crise du Covid-19, et identifier les axes stratégiques leur permettant de rebondir rapidement.
- Pour une Agriculture du Vivant vient d'obtenir une aide de 1,16 M€ de l'Etat, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), opéré par Bpifrance, pour développer une plateforme open source collaborative dédiée à l'agroécologie.
- La French Fab lance un portail « Grand Rebond » qui vise à partager les innovations des industriels français mobilisés dans la lutte contre le covid-19 et participer ainsi à la relance.

## Juillet

- Bpifrance entre au capital de la holding du groupe Voyageurs du Monde. Dans le cadre de l'internationalisation de ses activités le groupe Voyageurs du Monde, leader français du voyage sur mesure et du voyage d'aventure lève 16 M€, souscrits par les investisseurs et le management, et renforce son actionnariat.
- Bpifrance et le Groupe Ecobank s'associent pour favoriser les exportations en Afrique. Bpifrance, par le biais de sa filiale Bpifrance Assurance Export, a en effet signé un protocole d'accord avec le Groupe Ecobank, la banque panafricaine présente dans 35 pays africains.
- Classroom, l'application française qui réinvente la communication entre parents et professeurs des écoles, boucle une levée de fonds de 2.7 M€ auprès du fonds Bpifrance Digital Venture, et de nouveaux business angels stratégiques.
- TECHNIQUE SOLAIRE réalise une nouvelle levée de fonds de 25 M€ auprès de ses partenaires financiers historiques, Bpifrance et le groupe Crédit Agricole, pour accompagner la forte accélération de sa croissance.

## Septembre

- Bruno Le Maire et Bpifrance annoncent le lancement du fonds « Bpifrance Entreprises 1 » qui permet aux particuliers d'investir dans les entreprises françaises à travers un portefeuille agrégé de plus de 1500 entreprises majoritairement françaises et non cotées.
- Bpifrance et la Banque des Territoires lancent un Plan Climat de 40 Md€ pour accélérer la transition environnementale des entreprises et des territoires, et contribuer ainsi à la relance économique.
- Bpifrance investira 50 M€ pour participer à la création d'un leader pan-européen de la production et de la distribution de contenus audiovisuels, et renforcera ainsi la base actionnariale française de Mediawan.
- Florence Parly, ministre des Armées, annonce la création du « Diag Cyber », un dispositif d'aide à la cyber sécurisation des PME et ETI de l'industrie de défense. Ce nouveau dispositif sera géré par la DGA et opéré par Bpifrance.
- Bpifrance lance la sixième promotion de son programme phare, l'Accélérateur PME. 58 PME françaises, sélectionnées pour leur potentiel de croissance, intègrent cette promotion de l'Accélérateur PME et démarrent donc leur accompagnement de 24 mois.

## Octobre

- Bpifrance et la Filière Automobile & Mobilités (PFA) dévoilent la deuxième promotion de l'Accélérateur Automobile dédié aux PME-ETI de la filière, et lancent un nouveau programme d'accompagnement pour les petites PME du secteur.
- Bpifrance et Proparco lancent leur nouveau fonds de fonds pour favoriser le développement de l'industrie du capital investissement en Afrique, Averroès Africa.
- A l'occasion des Assises de la Microfinance le 1er octobre, Bpifrance lance, avec ses partenaires, le Prêt d'Honneur Solidaire, à taux zéro et garanti par le Fonds de Cohésion Sociale.
- Bpifrance lance un dispositif visant à faire émerger et accompagner les start-ups dans le domaine de la santé numérique et contribuer ainsi à la transformation du système de santé français.



## Novembre

- Bpifrance et ses partenaires lancent le e-Parcours « Renfort Petite Entreprise », pour aider les micro-entrepreneurs et les dirigeants de TPE à surmonter les effets de la crise et relancer leur activité.
- Bpifrance lance la deuxième édition de la Tournée Entrepreneuriat Pour Tous : un mois pour valoriser et stimuler les dynamiques entrepreneuriales des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- Bpifrance annonce le premier investissement de son fonds Lac1 qui prend une participation de 5% au capital d'Arkema.

## Décembre

- Après avoir doublé la taille du fonds Definvest à 100 M€, le Ministère des Armées renouvelle sa confiance à Bpifrance en lui confiant la gestion de son nouveau Fonds Innovation Défense d'une taille cible de 400 M€, renforçant ainsi l'action de Bpifrance auprès de l'écosystème Défense.
- Bpifrance, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et l'ADEME, renforce ses outils de financement à destination des porteurs de projets de la filière méthanisation, avec le prêt méthanisation agricole et le prêt méthanisation injection.
- Bpifrance, l'Etat, l'Ameublement Français et le CODIFAB lancent le Fonds Bois et Eco-Matériaux, d'un montant de 70 M€, pour accompagner le développement des entreprises de la Filière Bois et des Matériaux biosourcés.
- L'URPS médecins libéraux, Bpifrance, G-Nius et Medicen Paris Région renforcent leur partenariat pour accélérer l'innovation en e-santé. L'objectif est de placer les médecins libéraux au cœur du processus d'innovation de leurs futurs outils de travail.

### **3.12. Evènements post clôture**

Aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de Bpifrance n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

### **3.13. Plan stratégique : Objectif 2023**

Le plan stratégique à horizon 2023 amène Bpifrance à renouveler son engagement aux côtés des entrepreneurs pour les aider à se projeter dans le monde de l'après crise de la covid19. Bpifrance restera la banque patiente de toutes les entreprises, en les aidant à relever leurs défis structurels et à mobiliser tous les moyens, afin d'accompagner les transformations majeures de l'économie de demain, en particulier celle liée au climat. Bpifrance restera centré sur les besoins de ses clients, ses objectifs demeurant inchangés : donner de la puissance aux acteurs, libérer les énergies et les ambitions, tout en étant une référence de professionnalisme dans les métiers de la Finance et du Conseil.

Ce plan stratégique à horizon 2023 s'articule autour de 6 priorités :

1. L'accompagnement de la relance par une large offre de prêts sans garantie longs, de garantie de crédits privés et de fonds propres (ex. Plan 1 200 tickets)
2. L'amplification constante du Plan Climat nous amenant à plus que doubler nos engagements, à pousser massivement la Deeptech française ainsi que l'accompagnement et à prendre en compte le climat dans toutes nos interventions.

3. Le déploiement du Plan French Fab : reconstruction de l'industrie par la digitalisation, la relocalisation, la technologie (Tech in Fab), le soutien à l'export comme à l'internationalisation, et l'accompagnement, avec des chapitres automobile et aéronautique.
4. L'essor de notre plateforme 100 % digitale de petits prêts sans garantie pour les créateurs et les TPE.
5. Le soutien de 4 secteurs stratégiques pour la France avec une forte dimension d'innovation : santé, tourisme, éducation et culture.
6. Le développement de la gestion pour compte de tiers.

### **3.14. Activités par métier et chiffres clés**

#### **3.1.4.1. Pôle Financement**

L'activité du pôle Financement de Bpifrance en 2020 est présentée ci-après autour des trois métiers de ce pôle avec par ailleurs un éclairage sur l'activité à l'international.





## Activité Innovation

- Répartition subventions / avances / prêts

(en M€)	2019	2020
<b>Aides individuelles</b>	463	540
. Subvention	123	132
dont partenaires	62%	60%
. Avances Remboursables	125	115
dont partenaires	28%	30%
. Prêts à taux zéro	19	17
dont partenaires	43%	49%
. Prêts à taux zéro+	19	12
dont partenaires	51%	49%
. Prêt Innovation R&D	177	263
dont partenaires	0%	0%
<b>Aides F2I</b>	78	95
Prêts de développement	441	928
. Prêt d'Amorçage (PA et PA FEI)	159	204
. Prêt Innovation (PI FEI)	282	264
. Prêt Soutien Innovation <sup>(1)</sup>		459
Plan Batterie ACC		690
Plan de relance (Auto, Aéro, industries critiques, Territoires industrie)		421
<b>Financement des projets collaboratifs</b>	290	338
. PSPC	141	191
. C-INN	67	72
. FILIERE	65	41
. Plan Batterie - nouveaux IPCEI		11
. FIS	10	5
. FSN	1	1
. FNI	1	1
. PIAVE	3	5
. SIA		8
. FTT	3	1
. FUI	0	2

(1) dans le cadre du dispositif de PGE

- Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'activité de financement de l'innovation a atteint un niveau exceptionnel en 2020 : avec 3 Md€ accordés à 6 256 entreprises en 2020, l'augmentation de l'activité en valeur est de +138% par rapport à 2019.

L'activité du financement de l'innovation, hors crise, a crû significativement (1,9 Md€ en 2020, soit +43%, contre 1,3 Md€ en 2019).

A ce très haut niveau d'activité s'est ajouté, dès le 2e semestre, une politique de soutien massif aux secteurs stratégiques, initiée dans le cadre du Plan de Relance. Les équipes de Bpifrance, opérateur pour le compte de l'Etat des appels à projets Automobile, Aéronautique, Territoires d'industrie et Résilience, ont instruit 512 dossiers pour un total de 420,5 M€.

Par ailleurs, dès janvier 2020, Bpifrance a pris en gestion les aides dans le cadre du Plan Batterie, visant à la création d'un nouvel acteur européen des batteries (Automotive Cells Company) : 690 M€ ont été dédiés à cette action en 2020.

L'activité en Prêts Sans Garantie Innovation a également connu une forte augmentation (+111%), tirée par le déploiement des « Prêts Soutien Innovation », déployés dans le cadre du PGE pour des jeunes sociétés innovantes, qui ont représenté 459 M€ octroyés.

## Activité garantie

- Chiffres clés (en M€ pour les montants)

ACTIVITÉ (Hors ligne globale)	2019	2020	Evolution en %
<b>Montant des risques</b> (Hors fonds internes)	<b>3 629</b>	<b>2 719</b>	<b>-25,1%</b>
Création	1 639	1 199	-26,8%
Transmission	733	514	-29,8%
Développement	678	421	-37,9%
Innovation	72	44	<b>-38,9%</b>
International	105	70	-34,0%
Trésorerie (1)	402	470	17,1%
<b>Répartition par type d'interventions garanties</b>	<b>3 629</b>	<b>2 719</b>	<b>-25,1%</b>
Crédits bancaires	3280	2380	-27,4%
Fonds propres	136	80	-40,7%
Court terme	213	259	21,2%
<b>Nombre de concours garantis</b>	<b>74 526</b>	<b>54 817</b>	<b>-26,4%</b>
<b>Montant net des risques couverts</b>	<b>4 805</b>	<b>5 873</b>	<b>22,2%</b>
<b>Encours total de risque au 31 décembre (sains)</b>	<b>16 130</b>	<b>17 766</b>	<b>10,1%</b>

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »



- **Répartition des risques garantis par finalité hors fonds internes (en pourcentage) :**

Répartition des risques garantis par finalité (hors fonds internes)	2019	2020
Création	45,16%	44,09%
Transmission	20,20%	18,92%
Développement	18,69%	15,49%
Innovation	1,97%	1,63%
International	2,91%	2,56%
Trésorerie	11,07%	17,30%
Total	100%	100%

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »

- **Répartition des concours garantis par secteur d'activité (en pourcentage) :**

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2019	2020
Industrie	21,09%	20,14%
construction	7,06%	6,49%
commerce - transport	23,16%	23,80%
services aux entreprises	13,54%	19,27%
services à la personne	21,32%	23,68%
tourisme	13,83%	6,63%
Total	100%	100%

- **Commentaires sur l'évolution de l'activité :**

Après un premier trimestre 2020 en légère croissance, l'activité a enregistré un recul annuel de l'ordre de 25% en risque et en nombre d'interventions. Toutes les finalités sont en forte baisse, et principalement le Développement, excepté l'activité de trésorerie portée par des mesures spécifiques en accompagnement du PGE.

La répartition par secteur d'activité reste stable, à l'exception d'un soutien plus marqué pour les services aux entreprises et une baisse de moitié du secteur du tourisme.

● Chiffres clés de Bpifrance Régions :

Activité (en M€ pour les montants)	2019	2020	Evolution en %
<b>Montant des concours garantis</b>	<b>1389</b>	<b>1081</b>	<b>-22,18%</b>
Création	482	376	-22,10%
Transmission	519	417	-19,76%
Développement	302	189	-37,22%
Trésorerie	86	99	15,55%
<b>Répartitions par type d'interventions garanties</b>	<b>1389</b>	<b>1081</b>	<b>-22,20%</b>
Crédits bancaires	1389	1081	-22,19%
Fonds propres	0	0	
Court Terme	0	0	-100,00%
<b>Nombre de concours garantis</b>	<b>3323</b>	<b>2947</b>	<b>-11,32%</b>
<b>Montant net des risques couverts</b>	<b>336</b>	<b>279</b>	<b>-17,08%</b>
<b>Encours total de risque au 31 décembre</b>	<b>1009</b>	<b>1017</b>	<b>0,80%</b>

● Répartition des concours garantis par secteur d'activité (en pourcentage) :

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2019	2020
Industrie	17,76%	17,34%
Construction	6,22%	8,97%
Commerce - transport	19,71%	22,78%
Services aux entreprises	14,46%	16,70%
Services à la personne	21,22%	21,27%
Tourisme	20,63%	12,94%
Total	100%	100%



## Activité Financement

- Répartition par nature de concours

(en M€)	2019	2020	évolution en (%)
<b>ACTIVITÉ</b>			
<b>Financement</b>			
<b>Production nouvelle (1) (2)</b>	<b>8 708</b>	<b>11 419</b>	<b>31,1%</b>
Encours au 31 décembre (1) (2)	35 087	43 112	22,9%
<b>Cofinancement Moyen et Long Terme</b>	<b>5 937</b>	<b>4 810</b>	<b>-19,0%</b>
Prêt à Long et Moyen Terme y compris Crédit Export	4 664	4 023	-13,7%
Crédit-Bail	1 273	787	-38,2%
<b>Prêts sans garantie (2)</b>	<b>2 771</b>	<b>6 609</b>	<b>138,5%</b>
Dont Prêt de croissance	813	442	-45,6%
Dont Prêt Export	541	350	-35,3%
Dont Prêt Atout		2 353	
Dont Prêt Rebond		827	
Dont PGE BPIFRANCE		806	
<b>Court Terme (3)</b>			
Mobilisation de Créances	3 961	3 861	-2,5%
Préfinancement du CICE	4 147	2 886	-30,4%

(1) Hors Financement Court Terme

(2) Dont prêts sans garantie Innovation 2019 : 441 M€ - 2020 : 928 M€

(3) Ces montants expriment les autorisations de financement au 31 décembre pour lesquelles la commission a été payée

● Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité

Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité	2019	2020
Industrie	25,63%	25,45%
Construction	3,13%	4,13%
Commerce - transport	17,08%	19,65%
Services aux entreprises	11,58%	16,99%
Services à la personne	38,64%	29,46%
Tourisme	3,94%	4,31%
Total	100,00%	100,00%

● Commentaires sur l'évolution de l'activité

Afin de pallier les difficultés des entreprises dont l'activité a été bouleversée par la pandémie, Bpifrance a déployé, dès le mois de mars, des mesures d'urgence à destination des TPE, PME et ETI.

Un total de plus de 4 Md€ de prêts de soutien à la trésorerie spécifiquement créés ont été injectés au bénéfice de plus de 15 000 entreprises :

- 2,4 Md€ de Prêts Atout en direction des PME et ETI ;
- 800 M€ de Prêts Garantis par l'Etat distribués directement par Bpifrance (hors Prêts Soutien Innovation) ;
- 800 M€ de Prêts Rebond, déployés grâce aux 15 Régions françaises<sup>6</sup>. Ce dispositif sans garantie et à taux zéro, financé par les Régions, s'adresse aux TPE et des PME jusqu'à 250 salariés.
- 63% des entreprises bénéficiaires sont des TPE dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés. Elles mobilisent la moitié des montants de prêts octroyés. 88% d'entre elles ont un effectif inférieur ou égal à 30 salariés.
- Les Prêts Rebond ont profité principalement aux entreprises des secteurs du commerce (22%), de l'industrie (18%) et de la construction (14%).
- Dans le cadre de la mutation de Bpifrance vers un modèle fintech, 275 M€ de Prêts Digitaux Rebond ont été déployés, via des plateformes en ligne, à près de 7 000 entreprises dans les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France et dans les Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique). 71% des entreprises bénéficiaires sont des TPE dont l'effectif est compris entre 1 et 10 salariés, principalement dans les secteurs du commerce, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et de l'hébergement & restauration.

Par ailleurs, Bpifrance a poursuivi son action pour financer les besoins traditionnels des entreprises à hauteur de 6 Md€ sous forme de Prêts Avec Garantie et aux besoins immatériels sous forme de Prêts Sans Garantie.

Deux secteurs stratégiques pour Bpifrance se sont distingués : le financement de la Transition Energétique et Ecologique (1,7 Md€) et le financement du secteur du Tourisme avec le Prêt Tourisme, en partenariat avec la Banque des Territoires (près de 275 M€).

Au total, les financements de Bpifrance à destination des entreprises du Tourisme, secteur particulièrement touché par la crise, ont augmenté de 97% pour atteindre 840 M€ (tous produits confondus<sup>7</sup>), et ont permis de toucher 3 300 entreprises (+517 par rapport à 2019). Les produits sollicités par le plus grand nombre d'entreprises sont le Prêt Rebond (2 000 clients, dont plus de 1 200 via le Digital) et le Prêt Tourisme (près de 870 clients).

Enfin, l'action en Financement a été complétée par la couverture des besoins traditionnels en financement court terme via la mobilisation de créances, à hauteur de 7 Md€ – en retrait de seulement 20% par rapport à 2019.

<sup>6</sup> Les Prêts Rebond ont été lancés avec les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Guadeloupe, Guyane, Hauts-de-France, Ile-de-France, La Réunion, Martinique, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

<sup>7</sup> Prêts Tourisme, Prêts Rebond, Prêts Atout, autres prêts sans garantie, PGE Bpifrance, Prêts moyen – long terme



## Focus International

### Le financement de l'export

2020 a été une année particulièrement chahutée sur la scène internationale mais Bpifrance a poursuivi la promotion de l'internationalisation des entreprises, PME et ETI en particulier, grâce à un plan de soutien à l'export robuste. Ainsi, et en lien avec la Team France Export, Bpifrance a poursuivi la simplification et la digitalisation de sa gamme de produits réservés à l'export. En effet, elle a soutenu et accompagné les entrepreneurs en octroyant des aménagements sur certains produits comme l'Assurance- Prospection mais également en les accompagnant à l'étranger via des missions virtuelles. Elle a par ailleurs continué à développer son activité sur le continent africain et renforcer son axe de collaboration avec l'Allemagne. Elle a également mis en place un plan d'action ambitieux sur le verdissement de son activité

### L'Europe, au centre de la stratégie de Bpifrance

Dans le contexte de la crise covid et de la relance, Bpifrance a renforcé sa coopération avec le groupe BEI : d'abord en adaptant ses programmes de prêts innovation et prêts ETI (conditions plus favorables), en signant et en lançant le programme FranceNum de garantie de prêts à la digitalisation pour les TPE et PME (715M€) ; ensuite en concevant et validant avec le groupe BEI une offre ambitieuse pour la relance sur fonds européens (entre 4 Md€ et 8 Md€ selon les programmes signés avec le groupe BEI) dans le cadre du Fonds de garantie paneuropéen, à décliner sur les offres produits à partir de 2021 (capital investissement, innovation, prêts, garantie set capital investissement sectoriel). Le « Pillar Assessment » qui va permettre la gestion directe de fonds dans le cadre d'InvestEU a été finalisé. Bpifrance a également poursuivi l'adaptation et la prise en compte des nouvelles réglementations et dispositifs européens en vue du déploiement des fonds structurels, du Conseil Européen de l'Innovation et de la réglementation sur la finance durable. Pour répondre à l'intérêt croissant de partenaires européens et internationaux pour ses initiatives de développement de l'entrepreneuriat, Bpifrance a démarré un programme d'échange d'expérience avec plusieurs pays européens, complété de projets d'assistance technique. Bpifrance a, à ce titre, poursuivi son accompagnement au développement de la Hellenic Development Bank (HDG Grèce). Avec plus de la moitié de ses 17.500 sociétés inscrites qui sont européennes, la plateforme EuroQuity est leader sur les projets de la Commission Européenne « access to finance » avec la réussite de deux projets majeurs : InvestHorizon et Access2EIC. InvestHorizon, avec 1400 sociétés dans la communauté, est un projet d'accélération qui a pour vocation de faciliter l'accès au financement en série A de sociétés « Deeptech », les aider à renforcer et préparer leurs demandes d'investissement et faciliter leurs relations avec les investisseurs. Access2EIC (1,900 sociétés, 4 pitches, 160 investisseurs européens touchés) est une communauté qui regroupe et met en relation avec des investisseurs européens toutes les sociétés qui ont obtenu le label Seal of Excellence de la Commission Européenne qui atteste qu'elles sont *investment ready*.

### Bpifrance poursuit le développement de ses activités en Afrique

Bpifrance a poursuivi ses investissements dans des fonds de private equity, avec une souscription dans le fonds SPE AIF I LP, fonds de capital développement et capital transmission qui réalise des transactions minoritaires significatives ou majoritaires, en Afrique du Nord principalement. Une autre opération dans un fonds de capital développement panafricain a été autorisée par le comité d'investissement de Bpifrance Investissement. La souscription devrait être effectuée au cours du premier trimestre 2021. Un suivi très précis du portefeuille africain a été réalisé dans le cadre de la crise du Covid afin d'apporter tout soutien nécessaire aux équipes de gestion partenaires.

Bpifrance accompagne aussi les gouvernements africains dans leur volonté de mettre à disposition des entreprises de leur pays les outils de financement et d'accompagnement ad hoc. A cet effet plusieurs nouveaux contrats ont été signés avec notamment le Fonds de Solidarité Africain, fonds de garantie multi-pays, au Niger, avec Expertise France pour l'appui au Credit Garantie Fund en Libye et le fonds de fonds Smart Capital en Tunisie.

La plateforme EuroQuity poursuit aussi son développement en Afrique. Elle est partie prenante du nouveau projet Enrich Africa lancé sur financements européens et dont l'objectif est de connecter les réseaux d'innovation européens et africains. Deux nouvelles initiatives ont aussi vu le jour en 2020 : Africa Next et Invest'i Tunisie. Africa Nest est un nouveau dispositif porté par Bpifrance et Digital Africa en partenariat avec les principaux VCs et accélérateurs africains. Son objectif est de favoriser les co-investissements français, européens et internationaux de 1 à 10 M€ dans les start-ups à fort potentiel du continent africain. Innov'I Tunisie est un projet européen mené par Expertise France pour mettre en relation des sociétés innovantes tunisiennes avec des investisseurs africains, français et européens. Le lancement

de la communauté Bpifrance Export pour des connexions à l'international et des opportunités françaises sourcées par nos chargés d'affaires internationaux complètent le dispositif.

**Dans le reste du monde**, Bpifrance continue à coopérer avec d'autres institutions similaires en vue de partager les meilleures pratiques et de faciliter le développement des entreprises françaises à l'international. Trois nouveaux accords ont été signés avec la Banque africaine BGFI, Rwanda Finance et SIDF, le Saoudian Industrial Development Fund en Arabie Saoudite.

Comme annoncé en 2019, Bpifrance poursuit aussi sa stratégie d'attraction de fonds souverains et investisseurs de long terme pour investir dans les entreprises françaises, en direct ou via des fonds de capital investissement. Un accord a été signé avec le fonds souverain du Kazakhstan Samruk-Kazyna.

#### **3.1.4.2. Pôle Investissement**

L'activité du pôle Investissement de Bpifrance est présentée ci-après en deux temps. Tout d'abord dans le cadre d'une analyse synthétique (I) faisant ressortir les grands traits de l'activité du pôle Investissement en 2020 puis dans le cadre d'une analyse détaillée (II) des actifs et du portefeuille sous gestion en 2020 et de leur évolution au cours de cet exercice, pris par métiers.

### **I. Analyse synthétique - Principales grandeurs**

#### **a) Métier Capital Développement**

1,9 Md€ dans plus de 100 sociétés ont été investis en 2020 par les équipes de la Direction du Capital Développement (contre 1,1 Md€ en 2019).

- L'activité du pôle Large Cap a atteint 1,56 Md€ en 2020. Ce niveau record a notamment été permis par le déploiement du fonds Lac1 (réalisation de 2 premières opérations en 2020 pour c. 800 M€ : investissement dans Arkema et Essilor Luxottica), ainsi que par le soutien à l'opération de rapprochement entre Ingenico et Worldline (451 M€).
- En complément de ces 3 opérations majeures, l'activité de l'équipe Large Cap s'est concentrée sur l'accompagnement du portefeuille via 11 réinvestissements pour 235 M€ (notamment Galiléo, Technicolor, Mecachrome, La Maison Bleue et Sabena Technics), mais réalise également 2 nouveaux dossiers d'ETI pour 75 M€ (Mediawan et Sendinblue).
- L'activité des fonds de Mid Cap reste bien orientée avec une réalisation proche de 80 M€ dont 11 nouvelles opérations pour 75 M€, dont 34 M€ en dettes privées (avec, par exemple, France Air Management et Artefact), 29 M€ en mezzanine (dont Labelys et Laboratoires Delbert), et 12 M€ en equity (dont Ekimetrics).
- L'activité Small Cap généraliste a investi 92 M€ dans 47 entreprises dont 36 nouveaux investissements pour 85 M€ (dont Interor, Foliatteam, Groupe Cheval et Miidex).
- L'activité Partenariats Fonds Souverains a été marquée par un réinvestissement de 4 M€ dans Devialet par le véhicule Future French Champions (joint-venture du partenariat qatari) et un réinvestissement de 9 M€ dans DomusVi dans le cadre du partenariat franco-émirati.





- Coté Fonds Spécialisés, le fonds SPI a réalisé cinq opérations pour 107 M€ : trois nouveaux investissements pour 87 M€ (Aledia, Avril Food et Lactips) et deux réinvestissements pour 20 M€. Le FAA a par ailleurs réinvesti 10 M€ dans le groupe Novarès et le FFA 2 a réalisé un premier dossier dans le cadre du plan de relance du secteur automobile pour 8 M€ dans Coretec. Les fonds Tourisme et Filières ont été également particulièrement actifs avec des investissements de respectivement 28 M€ (16 opérations dont un nouvel investissement dans Voyageurs du Monde et un réinvestissement dans Valuestate Hotels) et 25 M€ (8 opérations dont l'entrée dans Générale du Solaire et un réinvestissement significatif dans Technique Solaire).

En parallèle, et ce malgré un contexte économique difficile, les équipes sont restées très dynamiques dans la gestion de leur portefeuille, avec plus de 100 cessions réalisées pour un montant total de 1 Md€ dont 300M€ de plus-values.

- La dynamique de rotation des portefeuilles, amorcée depuis plusieurs années, a été freinée par la crise sanitaire, mais semble se réamorcer en fin d'année 2020. En effet, sur les activités de capital développement direct, les cessions totales s'élèvent à 1 Md€ contre 1,4 Md€ en 2019.
- L'activité de l'équipe Large Cap aura été marquée par les cessions de Vivendi, NGE et Talend ainsi que par les cessions partielles dans Limagrain, Galileo et Neoen.
- Pour le Mid Cap, 84 M€ ont été générés à travers 7 cessions totales (notamment Laborizon, Labelys Group et Dourdin Développement) et 4 cessions partielles (dont Biobank).
- L'activité Small Cap généraliste aura cédé 76 participations pour un montant total de près de 100 M€ (incluant Foliatteam, Laboratoire Lescuyer et Bretagne Telecom).
- Aucune cession n'a été réalisé dans le cadre de l'activité Partenariats Fonds Souverains.
- Coté Fonds Spécialisés, il est à noter la cession de Naval Energies par SPI ainsi que de France Hostels par Tourisme et Monnet-Seve par Filière.

### c) Métier Innovation

Le métier Innovation de Bpifrance Investissement est composé d'investisseurs avisés et patients qui accompagnent dans la durée les entreprises pour répondre aux besoins non satisfaits par le marché. Bpifrance co-investit avec les acteurs de la place en sélectionnant et en accompagnant les entreprises les plus porteuses de croissance et en favorisant les consolidations.

En 2020, le métier Innovation a investi un total de 463 M€ dans 143 sociétés dont 65 nouvelles participations et a procédé à 15 cessions pour un montant total de 28 M€, avec un multiple de 0.5x. Il a pleinement joué son rôle contracyclique, par la poursuite de son activité d'investissement, dans de nouvelles sociétés et dans le soutien de son portefeuille, ainsi que par le déploiement d'un nouveau dispositif en quasi equity : French Tech Bridge.

A fin 2020 le portefeuille sous gestion du métier Innovation compte 280 participations acquises pour un montant de 1.9 Md€.

#### Large Venture :

Le pôle Large Venture a investi en 2020 231 M€, en croissance de 31% vs 2019 : 7 nouveaux investissements (Owkin, Iziwork, Dynacure, Withings, MWM, Swile, Ibanfirst) pour un total de 76 M€ et 25 réinvestissements pour un total de 155 M€ ont été réalisés. Par ailleurs, le pôle a réalisé 2 cessions pour un montant de 4,6 M€.

#### Digital Venture :

Le pôle Digital Venture a investi en 2020 37 M€, en croissance de 26% vs 2019 : 11 nouveaux investissements (dans Memo Bank, Ambler etc...) pour un total de 19 M€, et 20 réinvestissements pour un total de 18 M€ ont été réalisés. Le pôle a réalisé 16,1 M€ de cessions, avec notamment la cession d'Easyrecrue.

#### Patient Autonome :

En 2020, le pôle Patient Autonome a réalisé 3 nouveaux investissements (Nouveal, Lucine, Mila) et 1 ré-investissement, pour un total de 6 M€.

#### Sciences de la Vie :

Le pôle Sciences de la Vie a investi en 2020 39 M€, en croissance de 31% vs 2019 : 4 nouveaux investissements (Algothérapeutix, Emergence Therapeutics, Ona Therapeutics...) par le fonds Innobio 2 pour un total de 5 M€, et 18 réinvestissements pour un total de 34 M€ ont été réalisés. Le pôle a réalisé 12 M€ de cessions.

#### Ecotechnologies :

Le pôle Ecotechnologies a investi en 2020 31 M€ : 3 nouveaux investissements (Zei, Shipup, Atrois) pour un total de 4 M€, et 12 réinvestissements pour un total de 27 M€ ont été réalisés.

#### French Tech Accélération

Le pôle French Tech Accélération a investi en 2020 2 M€, dont un nouvel investissement dans Hook, le programme d'accélération de l'école 42.

#### Innovation Transverse Capital-risque :

Le pôle Innovation Transverse Capital-risque a investi en 2020 92 M€, dont 71 M€ via l'outil contracyclique French Tech Bridge, lancé au 1<sup>er</sup> semestre.

Le pôle a réalisé 30 nouveaux investissements, dont 27 via French Tech Bridge et 3 via les fonds Definvest (Earthcube, Fab'entech) et PSIM (MAAT Pharma). Par ailleurs, elle a réalisé 3 réinvestissements pour 8 M€ (dans Traxens, Ergosup et Unseenlabs). Aucune cession n'a été réalisée en 2020.

#### Industries Culturelles et Créatives :

Via son action dédiée aux **Industries Culturelles et Créatives**, Bpifrance intervient de manière volontariste en faveur de ces secteurs en mutation, clés pour la croissance, l'emploi et le rayonnement international de la France.

Le pôle Industries Culturelles et Créatives a investi en 2020 26M€ dans 11 sociétés :

- 6 nouveaux investissements : Nacon, Chamatex, La Bouche Rouge, Echo Studio, Emissive, Tandem
- 5 réinvestissements dans les sociétés du portefeuille, dont FLCP & Associés et BG Group.

#### Accompagnement - Bpifrance le Hub

**Bpifrance Le Hub** a accompagné en 2020 50 start-ups du portefeuille de Bpifrance et a organisé pour elles 200 sessions experts, a réalisé 12 recrutements stratégiques et 120 mises en relation corporate.



#### d) Métier Fonds de fonds

Bpifrance prend indirectement des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte au travers de ses fonds propres et de fonds gérés pour compte de tiers dans près de 480 fonds privés nationaux ou régionaux et 26 fonds ciblant la région Afrique et Méditerranée.

Bpifrance accompagne les gérants de fonds innovation et capital développement répondant aux attentes des investisseurs privés en souscrivant le plus souvent lors d'un 1<sup>er</sup> closing de taille significative. Ainsi, il s'agit de contribuer progressivement à la consolidation du marché en sélectionnant les équipes performantes, et d'encourager l'augmentation des fonds sous gestion. De façon limitée, Bpifrance accompagne également quelques nouvelles équipes dans la mesure où elles présentent une stratégie d'investissement fortement différenciante, un track record démontré et une capacité à lever un fonds d'une taille substantielle.

Après des exercices en croissance de 2013 à 2019, l'activité Fonds de fonds a de nouveau cru en 2020 avec un nouveau record de souscriptions, soit 1 226 M€, dans 59 véhicules différents. Ces souscriptions se sont réparties entre 1 164 M€ de souscriptions dans 46 nouveaux fonds et 62 M€ de souscriptions complémentaires dans 13 fonds existants.

Les souscriptions pour compte propre ont représenté près de 65 % des souscriptions de l'année, à près de 803 M€, quand les souscriptions pour compte de tiers ont atteint 35 %, à près de 423 M€. Ces dernières sont notamment réalisées pour le compte du Programme d'investissements d'avenir.

Le capital-innovation (capital amorçage, capital-risque et capital croissance) a représenté environ 55% des montants souscrits en 2020 (soit près de 557 M€ dans 27 fonds) et le capital développement a contribué à environ 45% des souscriptions pour 519 M€ dans 32 véhicules.

Par ailleurs, 150 M€ ont été souscrits dans un fonds pour le compte de l'APE dans le cadre du Mandat Aéro.

Bpifrance a par exemple souscrit dans :

- **Jolt Capital IV**, fonds de capital croissance d'une taille cible de 250 M€. Il investira en minoritaire dans le secteur du digital Deeptech avec des tickets moyens de 18 M€.
- **Eurazeo Growth Fund III**, fonds de capital croissance d'une taille cible de 750 M€ dédié au digital. Le fonds investira en lead et co-lead dans une quinzaine de participations avec des tickets compris entre 20 et 60 M€.
- **ACE Aero Partenaires**, fonds d'une taille cible de 1 Md € dédié au secteur de l'aéronautique et dont la mission est de favoriser la consolidation du secteur. Le fonds investira en France dans une quinzaine de participations en majoritaire et minoritaire.
- **Yotta Smart Industry**, fonds de capital développement/transmission, d'une taille cible de 120 M€. Le fonds investira en France en minoritaire et majoritaire avec des tickets de 1 à 10 M€. Il aura pour objectif de participer à l'émergence des ETI industrielles 4.0, tout en réduisant de 25% l'empreinte carbone de ses participations.
- **Albacap**, fonds interrégional du sud-est de la France. Le fonds généraliste de capital développement et transmission de première génération vise une taille cible de 100 M€ et investira en minoritaire et majoritaire dans une dizaine de participations dans des PME réalisant 10 à 50 M€ de CA.
- **Reboost**, fonds de rebond - redéploiement régional d'une taille cible de 25 M€. Le fonds généraliste avec un cœur cible sur l'industrie investira en minoritaire dans une vingtaine de participations sous-capitalisées ou en situation de sous-performance pour des raisons conjoncturelles, dans la région Haut-de-France.

En matière de fonds régionaux et interrégionaux, Bpifrance a poursuivi son appui aux équipes de gestion proches des territoires : ainsi, 79 M€ ont été souscrits dans 5 nouveaux fonds.

L'action régionale de l'activité fonds de fonds de Bpifrance se poursuit dans le contexte de consolidation des équipes régionales, en lien avec la stratégie de Bpifrance et la fusion des régions administratives françaises mise en œuvre mise en œuvre depuis 4 ans.

En Afrique les souscriptions en fonds de fonds ont représenté 5 M€ dans 1 fonds de growth / buy-out.

Par ailleurs, à l'instar des Prêts Garantis par l'Etat mis en place dès la survenance de la crise de la covid-19 par les banques françaises et par Bpifrance, l'activité fonds de fonds a mis en œuvre quasi-instantanément en mars dernier une série de mesures de soutien dédiées pour l'année 2020, et dont certaines se prolongent en 2021. La direction fonds de fonds s'est mobilisée pour (i) assurer le suivi en temps réel de l'ensemble de ses Fonds Partenaires, en particulier les besoins en trésorerie des participations de leurs portefeuilles et les mesures de soutien d'urgence, (ii) mettre en place une communication de crise renforcée avec tous ses partenaires, (iii) poursuivre son plan prévisionnel d'engagements et d'investissements en 2020 afin de maintenir au maximum la bonne dynamique de l'écosystème qui préexistait avant cette crise, ce qui s'est notamment traduit par un travail sur-mesure avec tous les porteurs de projet afin de faciliter au maximum leur concrétisation, et (iv) une participation active au plan de relance.

#### **d) Métier Accompagnement**

Au fil d'une année intense et difficile pour les entreprises, Bpifrance a capitalisé sur le digital pour s'adapter aux contraintes sanitaires et continuer à accompagner les dirigeants. L'Accompagnement s'est affirmé comme métier fondamental de Bpifrance, et a été remodelé pour répondre aux besoins des entreprises à travers trois piliers : conseil, formation, mise en réseau.

L'ensemble de l'offre a été repensé :

- Le format des Accélérateurs s'est appuyé sur le digital, conservant cependant une dimension collective forte. En partenariat avec l'Etat, les Régions, la Banque du territoire et les fédérations professionnelles, l'activité a été maintenue.
- Les missions « ponctuelles » ont connu une très forte croissance permettant de toucher près de 30 000 dirigeants via le e-learning (+74%) près de 2 000 par la mise en place d'autodiagnostic digitaux (+216%) et plus de 2 200 au travers de missions de conseil au sein des entreprises (+26%).

Pour amplifier les dispositifs financiers de la Relance, un module de conseil « 360 Rebond » a été mis en place. Pour le secteur du Tourisme, une offre spécifique a été mise en place, notamment un Accélérateur en partenariat avec la Banque des Territoires.

Pour préparer les grandes transitions écologiques et industrielles, deux gammes nouvelles ont été structurées. En partenariat avec l'ADEME, le « DIAG ECO-FLUX », qui permet d'optimiser les coûts en réduisant les pertes en énergie, matières, déchets et eau, et de réaliser rapidement des économies durables, a été déployé dans plus d'une centaine d'entreprises et a vocation à se démultiplier. A ses côtés, des Accélérateurs ont été conçus pour accompagner les entreprises à la Transition Energétique et Ecologique et à la Valorisation des déchets ainsi qu'un nouveau programme dédié à l'accompagnement de la Décarbonation d'entreprises.

La seconde gamme cible la French Fab, avec des modules tels que « performance industrielle », « stratégie et mise en œuvre Industrie du Futur » ou encore « intelligence artificielle » et « cybersécurité », pour faciliter la réindustrialisation par l'intégration technologique.

Enfin, la Direction de l'Accompagnement s'est inscrite pleinement dans la définition et le déploiement de France Relance et des plans sectoriels, notamment le Plan Sous-traitance Automobile avec la DGE, le Plan Tourisme avec la Banque des Territoires ou encore le dispositif d'appui à la digitalisation des TPE déployé avec France Num.



## II. Analyse détaillée

### i) Actifs sous gestion

Le tableau ci-dessous présente les actifs gérés par métier au 31 décembre 2020. Pour les fonds gérés, il s'agit de la taille du fonds, éventuellement « détournée » de la taille des fonds détenus par ce fonds et gérés par Bpifrance Investissement. Par exemple, la taille du FAA est diminuée de sa participation dans le FAA rang 2. Pour les participations directement détenues par Bpifrance Participations, il s'agit de la valeur brute des participations encore en portefeuille.

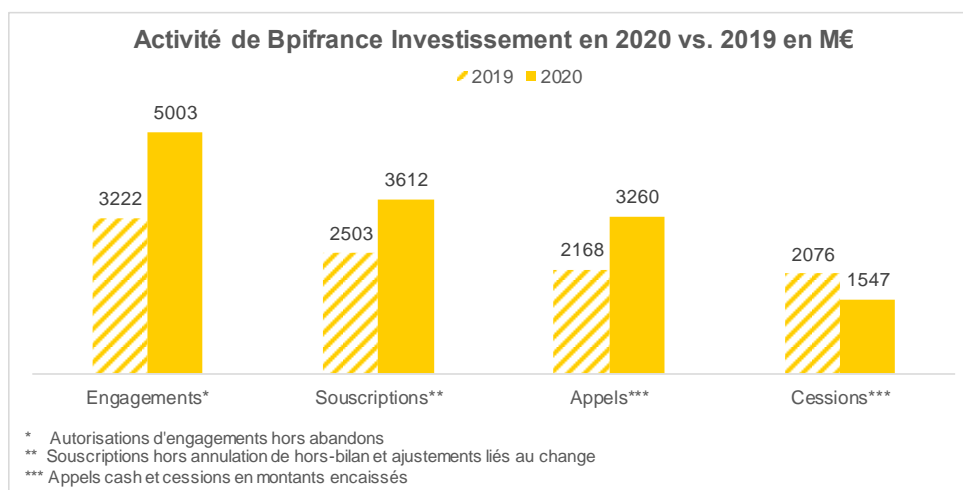
Actifs gérés (en M€)	A fin décembre 2020						A fin décembre 2019					
	Total	CAPITAL DEVELOPEMENT		Fonds de fonds	Innovation	Accompagnement	Total	CAPITAL DEVELOPEMENT		Fonds de fonds	Innovation	Accompagnement
		Mid & Large Cap	Small Cap					Mid & Large Cap	Small Cap			
FPMEI	901			901			901			901		
FPCR 2000	95			95			95			95		
FFT3	150			150			150			150		
FCIR	70			70			70			70		
FFI A	330			330			330			330		
FFI B	224			224			224			224		
FFI II	632			632			632			632		
FFI3+	121			121			121			121		
FFFI III	1 450			1 450			1 450			1 450		
FFI4	2 320			2 320			2 320			2 320		
French Tech Accélération	200			120	80		200			120	80	
FPCR	91			91			91			91		
FNA	580			580			580			580		
FFR	31			31			75			75		
FABS	200	40		60	100		200	40		60	100	
FFOP	50			50			50			50		
FF Edtech	10			10			10			10		
FFMC2	650			650			650			650		
MC3	500			500			360			360		
FNA 2	350			350			250			250		
Fonds de fonds privés	250			250			250			250		
FF Digital	139			139			139			139		
FFI V	2 500			2 500			2 500			2 500		
Averroes Finance 1	6			6			6			6		
Averroes Finance 2	30			30			30			30		
Averroes Finance 3	75			75			75			75		
Fonds internationaux affiliés	48			48			48			48		
Sicav	79			79			79			79		
FEI	121			121			121			121		
Proparco							44			44		
Tech&Touch	125			25	100							
FF Growth	269			269								
Bpifrance E1 / Bpifrance H1	178			178								
FONDS STRATEGIQUE BOIS	20		20				20		20			
PATRIMOINE ET CREATION 2	45				45		45			45		
FSFE	20				20		20			20		
CDC Entreprises Elan PME							68			68		
BOIS 2	24		24				27		27			
Mode et Finance 2	18				18		18			18		
CROISSANCE RAIL	40		40				40		40			
FDEN	133		133				133 (3)		133			
Definvest	50		25		25		50		25		25	
FIR 1	380		380				380		380			
FIR 2	100		100				100		100			
AEI	60		60				60		60			
FIR 3	40		40				40		40			
FIR 4	150		150				150		150			
AED C4	140		140				140		140			
AEI	1		1				3		3			
AT	2		2				6		6			
AE 1							39		39			
FIT	100		100				100		100			
FRPME	94		94									
FAST*												
FTI 2	140		140									
FBEM	66		66									
Bpifrance Capital I	1 170	261	755		154		1 230	261	815		154	
Bpifrance Mezzanine I	270	189	76		6		270	189	76		6	
FBI	99					99	99					99
FCPR bioam	44				44		44			44		
Bioam 1 Bis Compartiment 1	7				7		7			7		
Bioam 1 Bis Compartiment 2	5				5		5			5		
Innobio	173				173		173			173		
Innobio 2	141				141		135			135		
Fonds Ecotechnologies	225				225		225			225		
Ambition Numérique	300				300		300			300		
Maladies rares	50				50		50			50		
PSIM	150				150		150			150		
Large Venture	1 000				1 000		1 000			1 000		
Direct Innovation	26				26		25			25		
Ville de demain	50				50		50			50		
Ambition Amortage Angels	50				50		50			50		
French Tech Seed	135				135		20			20		
Bpifrance Innovation I	610				610		500			500		
Bpifrance Innovation I - Large Venture 2	750				750							
Participations directes GE	10 540	10 540					10 345	10 345				
Participations directes ETI	812	812					843	843				
Poche fonds GE	731	731					731	731				
ETI 2020	3 000	3 000					3 000	3 000				
FAA	575	575					575	575				
FAA rang 2	50	50					50	50				
FIC 1	180	180					180	180				
FIC 2	180	180					180	180				
FIC 3	146	146					146	146				
FIC 4	130	130					130	130				
FIC 5	195	195					195	195				
FIC Dette Privée	140	140					140	140				
Partenariats Franco / Qatar	300	300					300	300				
Partenariats Franco / Emirati	337	337					337	337				
Partenariats Franco / Russe	150	150					150	150				
Partenariats Franco / Arabie - Saoudite	126	50	76				126	50	76			
Partenariats Franco / Coréen	15	15					15	15				
SPI	700	700					700	700				
BEI SPI	33	33					100	100				
Bpifrance Dette Privée II	200	200										
Lac I	3 261	3 261										
<b>TOTAL</b>	<b>41 454</b>	<b>22 215</b>	<b>2 345</b>	<b>12 529</b>	<b>4 265</b>	<b>99</b>	<b>36 065</b>	<b>18 656</b>	<b>2 153</b>	<b>11 905</b>	<b>3 250</b>	<b>99</b>

\*L'activité du fonds FAST est opéré par Bpifrance Financement

Les actifs sous gestion ont augmenté entre 2019 et 2020 de 5,4 Md€ dont :

- Métier Fonds de fonds : levée de trois nouveaux fonds gérés pour comptes de tiers, FF Growth pour 269 M€ et les deux fonds Bpifrance Hexagone I et Bpifrance Entreprises 1 pour 178 M€. Cession totale de la participation dans PROPARCO à l'Agence Française de Développement et à Bpifrance SA pour un investissement initial de 44 M€. Levé du fonds Tech&Touch pour 125 M€ (dont 25 M€ est alloué au métier fonds de fonds), augmentation de la taille de MC3 pour 140 M€ et FNA2 pour 100 M€ concernant les fonds gérés pour le compte du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) ;
- Métier Mid & Large Cap : la variation du portefeuille direct de GE et d'ETI est liée aux flux de cessions et d'investissements. Levée et prise en gestion du fonds LAC I pour 3,3 Md€ et de Bpifrance Dette Privée II pour 200 M€ souscrit respectivement à hauteur de 33% et 100% par Bpifrance Participations. Réduction de la taille dans BEI SPI pour 67 M€ ;
- Métier Small Cap : levée et prise en gestion du fonds FBEM pour 66 M€ et FIT 2 pour 140 M€ souscrit respectivement à hauteur de 95% et 43% par Bpifrance Participations. La souscription dans le fonds FIT 2 par Bpifrance Participations provient du recyclage de la réduction de la poche tourisme du fonds Bpifrance Capital I pour 60 M€. Levée et prise en gestion du fonds FRPME pour 94 M€ co-souscrit par Bpifrance Participations pour 50 M€ et le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) pour 44 M€. Levée du fonds FAST pour 60 M€ souscrit à hauteur de 33% par Bpifrance Participation mais non intégré à l'actif sous gestion du 31/12/2020, l'activité étant opérée par Bpifrance. Liquidation du fonds AE 1 dont l'engagement initial était de 39 M€ détenu à 57% par Bpifrance Participations ;
- Métier Innovation : levée et prise en gestion du fonds Bpifrance Innovation I Compartiment B – Large Venture 2 d'une taille de 750 M€, souscrit à 100% par Bpifrance Participations. Augmentation de la taille de Bpifrance Innovation I Compartiment A – Venture de 110 M€ détenu en totalité par Bpifrance Participations. Augmentation de la taille de French Tech Seed co-géré avec Bpifrance pour 150 M€ dont 115 M€ dédiés à l'activité Investissement, French Tech Bridge (phase III). Levée du fonds Tech&Touch pour 125 M€ dont 100 M€ est alloué à l'Innovation souscrit par le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir). Fin du mandat de gestion du fonds CDC Entreprises Elan PME pour une taille initial de 68 M€.

## ii) Evolution du portefeuille sous gestion



Les données présentées au titre de l'année 2019 ont été modifiées compte tenu du changement de méthodologie adoptée en 2020 sur la présentation de certains indicateurs d'activité (appels et cessions) désormais basée sur les flux décaissés et encaissés. D'autres modifications, plus marginales, ont pu être opérées à la suite de la réception d'informations reçues en 2020 concernant des opérations de l'année 2019.



Au cours de l'année 2020, Bpifrance Investissement a autorisé 5 003 M€ d'investissements répartis comme suit :

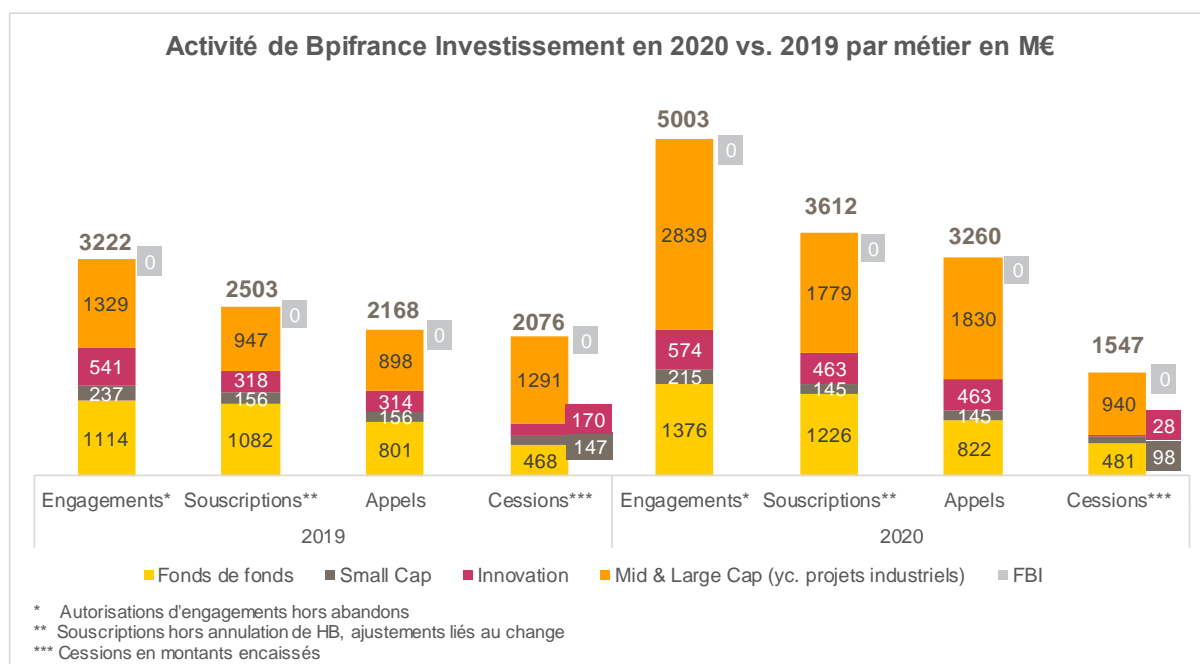
- 1 376 M€ pour les fonds de fonds ;
- 2 839 M€ pour le métier Mid & Large Cap (y compris 109 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels) ;
- 215 M€ pour les fonds Small Cap dont 131 M€ pour l'équipe métier France Investissement Régions, 19 M€ pour l'équipe métier Filières et 65 M€ pour l'équipe métier Tourisme et Loisirs ;
- 574 M€ pour le métier Innovation ;

Les souscriptions, au titre de l'année 2020, s'établissent à 3 612 M€ et se détaillent comme suit :

- 1 226 M€ pour les fonds de fonds (hors annulations d'engagements pris) ;
- 1 779 M€ de souscriptions pour le métier Mid & Large Cap (y compris 107 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels) ;
- 145 M€ ont été décaissés par les fonds de Small Cap dont 92 M€ par l'équipe métier France Investissement Régions, 25 M€ par l'équipe Filière et 28 M€ par l'équipe Tourisme et Loisirs ;
- 463 M€ ont été décaissés par les équipes de la direction de l'Innovation.

Au cours de l'année 2020, Bpifrance investissement a réalisé des cessions pour 1 547 M€ encaissés qui se répartissent entre :

- 481 M€ de distributions encaissées par le métier Fonds de fonds dont près de 109 M€ de plus-values nettes ;
- 940 M€ réalisés par le métier Mid & Large Cap dont 227 M€ de plus-values nettes (y compris 38 M€ encaissé avec -37 M€ de moins-value sur le métier Fonds Propres Projets industriels) ;
- 98 M€ encaissés par les fonds de Small Cap dont 33 M€ de plus-values nettes, se répartissant entre 89 M€ sur France Investissement Régions dont près de 31 M€ de plus-values nettes, 4 M€ sur Filières et 5 M€ sur Tourisme ;
- 28 M€ encaissés par le métier Innovation avec une moins-value nette de -27 M€.

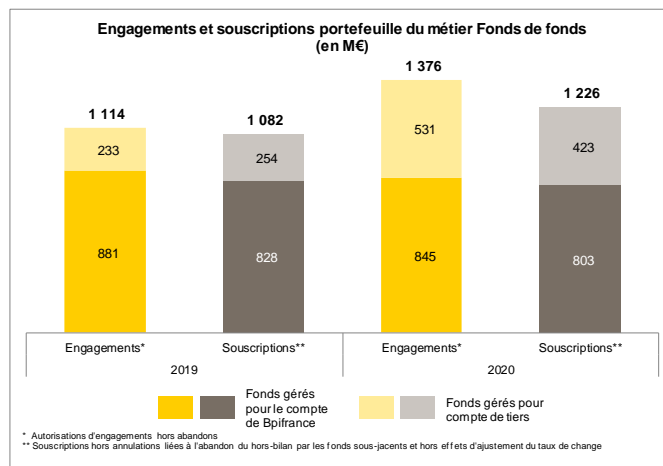




### iii) Evolution par métier

#### a) Métier Fonds de fonds

#### Autorisations d'engagements et souscriptions lors de l'année 2020



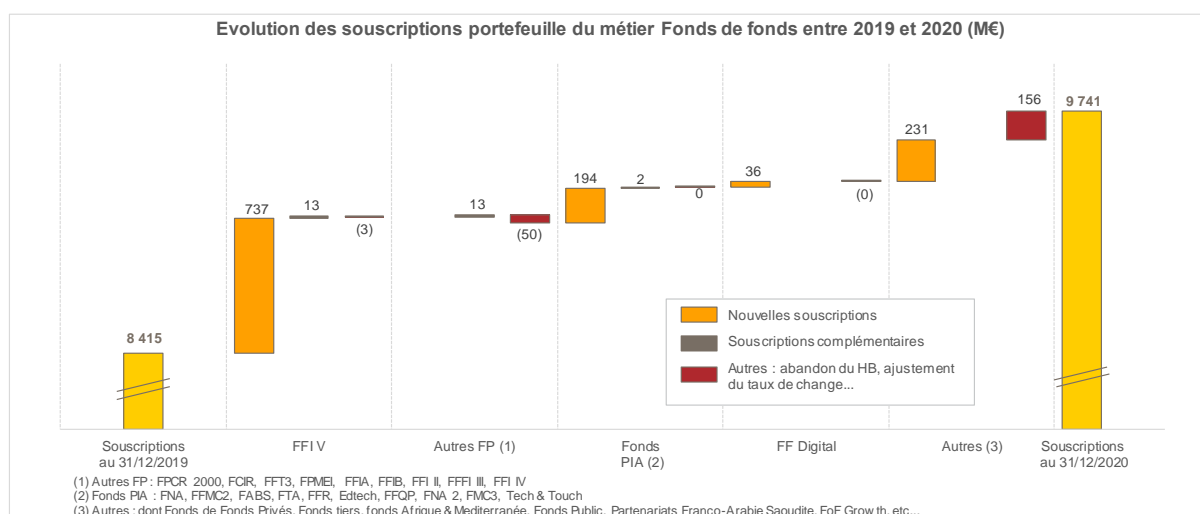
Au terme de l'année 2020, le montant des autorisations d'engagements, hors abandons, prises par le comité d'investissement de Bpifrance s'élève à 1 376 M€. Ces autorisations d'engagements ont été prises pour le compte des fonds propres de Bpifrance pour 845 M€, le solde se répartissant principalement sur les fonds issus des programmes PIA (FMC3, FNA 2, FFQP, Tech & Touch ...) pour 266 M€ et sur le FoF Growth pour 115 M€.

Ces autorisations se répartissent essentiellement comme suit :

- Amorçage, 81 M€ autorisés (dont 70 M€ via le FNA 2) contre 85 M€ en 2019 (dont 70 M€ via le FNA) ;
- Capital Risque, 329 M€ autorisés contre 399 M€ en 2019 ;
- Capital Développement, 655 M€ autorisés (dont 13 M€ dédiés au Retournement) contre 526 M€ (dont 10 M€ dédiés au Retournement) en 2019 ;
- Capital Croissance, 306 M€ autorisés (dont 90 M€ via le MC3 et 85 M€ via le nouveau fonds FFG) contre 100 M€ autorisés (dont 40 M€ via le MC3) en 2019 ;
- Fonds de fonds Afrique et Méditerranée : 5 M€ autorisés tout comme en 2019.

L'année 2020 est à nouveau marquée par des investissements conséquents en capital développement et en capital innovation portés par la levée de plusieurs fonds de tailles importantes du fait du cycle de levée des équipes de gestion.

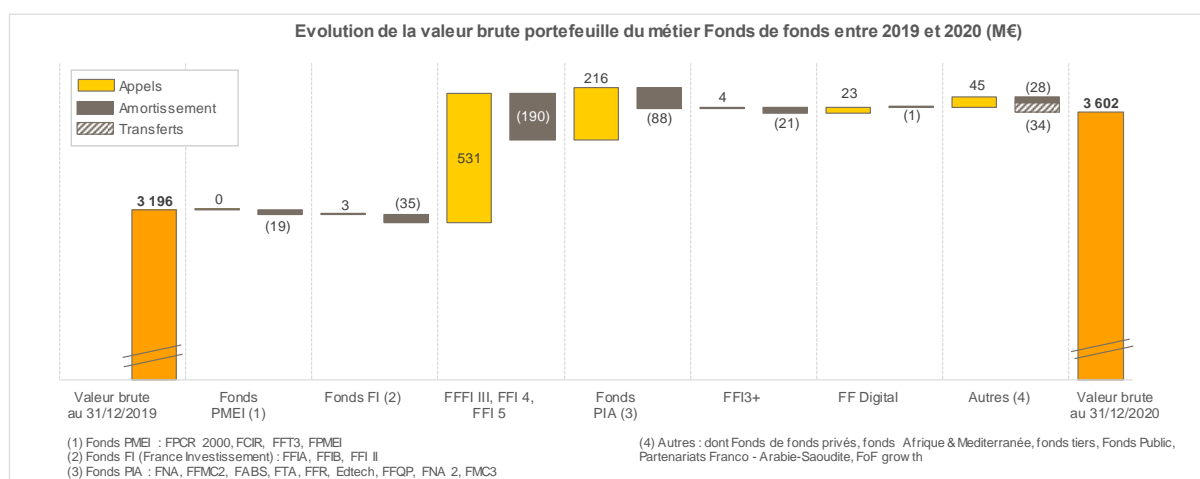




Les nouvelles souscriptions de l'année 2020 sont majoritairement réalisées par les fonds en période d'investissement, soit les fonds FFI 5 (737 M€), FMC3 (80 M€), FoF Growth (77 M€), FNA 2 (60 M€) et Fonds de fonds Digital (36 M€). Les souscriptions totales du métier Fonds de fonds en 2020 (y compris fonds internationaux et hors annulations de souscriptions suite à l'abandon de hors-bilan) s'élèvent à 1 226 M€ contre 1082 M€ en 2019.

### Variation de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31 décembre 2020

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités. Par exemple les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.



Les appels du portefeuille réalisés en 2020 ressortent à 822 M€ (hors 1 M€ de non cash) et les distributions du portefeuille s'élèvent à 481 M€ (hors 1 M€ de non cash) pour un amortissement du portefeuille de 382 M€. La valeur brute du portefeuille du métier Fonds de fonds (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 3,6 Md€ au 31 décembre 2020.

Les appels du portefeuille sont concentrés sur les fonds détenus FFI IV (324 M€), FFI V (133 M€) et FFI III (74 M€) ainsi que sur les fonds PIA (216 M€) dont FFM2 (86 M€), FMC3 (51 M€) et FNA (39 M€).

Les distributions du portefeuille restent concentrées sur les fonds FFI III (220 M€), FFM2 (52 M€), FFI II (54 M€), FFI IV (32 M€) et FNA (32 M€) qui représentent à eux cinq 80% des distributions totales sur l'année 2020.

Les fonds de fonds gérés par Bpifrance Investissement ont encaissé près de 99 M€ de plus-values nettes durant l'année 2020, dont 62 M€ pour le FFI III notamment les fonds SINO FRENCH (INNOVATION) FUND (28 M€), MED I FIA (29 M€), 28 M€ pour le FFI II et 11 M€ pour le FFI A.

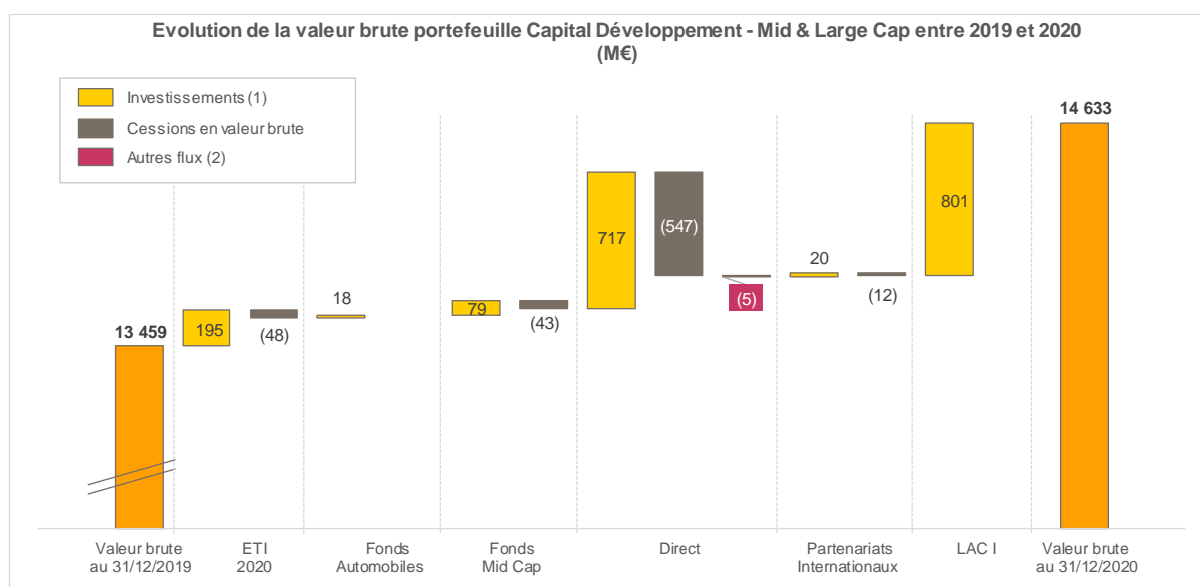
10 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2020 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent :

- 5 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI : HEXAGONE II (1,0x), XPANSION (1,3x), EMERTEC ENERGIE ENVIRONNEMENT (0,4x), TECHFUND-SEL (5,6x) et PARTECH INTERNATIONAL VENTURES V (0,3x) ;
- 2 fonds du portefeuille du fonds FFI A : ACTO MEZZANINE (1,3x) et ICSO'2 (1,6x)
- 1 fonds du portefeuille du Fonds Public : AURIGA VENTURES (0,6x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FFI B : OBEDDIS 1 (0,7x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FFI II : CAPITAL GRAND EST (7,2x).

## b) Capital Développement

### • Mid & Large Cap

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FAA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



(1) : dont 156 M€ d'investissements non cash essentiellement liées aux opérations de conversion des OC en actions de CMA CGM, d'échanges de titres Worldline/Ingenico et Vilmorin/Limagrain et 8 M€ de capitalisation d'intérêts

(2) : Autres flux : Impacts liés aux écritures de consolidation de la cession partielle de Tyrol

Les investissements des fonds gérés par la direction Mid & Large Cap s'inscrivent en hausse à 1 105 M€ (hors 6,5 M€ d'intérêts capitalisés) en 2020 contre 489 M€ en 2019. Cette hausse s'explique par la levée du fonds LAC I en mai 2020 qui a investi 801 M€ dans 2 entreprises. Dans un contexte de crise sanitaire, les autres pôles connaissent un repli de leurs investissements : -83 M€ pour les fonds Mid Cap, -64 M€ pour le fonds ETI 2020 et -56 M€ sur le périmètre Capital Développement International.

Les investissements de « direct » s'établissent 567 M€ (auxquels s'ajoutent 150 M€ d'investissements non cash) en 2020. Ils se composent d'un nouvel investissement réalisé dans Worldline dans le cadre de la fusion de fusion avec



Ingenico pour 451 M€, d'un nouvel investissement dans Mediawan pour 50 M€, de réinvestissements pour 66 M€ (dont 48 M€ dans Technicolor). Ce montant est supérieur aux montants investis en 2019 (389 M€).

On notera également 150 M€ d'investissements non cash principalement liés à la plus-value non cash de conversion des ORA CMA CGM en actions (84 M€), aux plus-values d'échanges de titres Worldline/Ingenico (41 M€) et Vilmorin/Limagrain (13 M€).

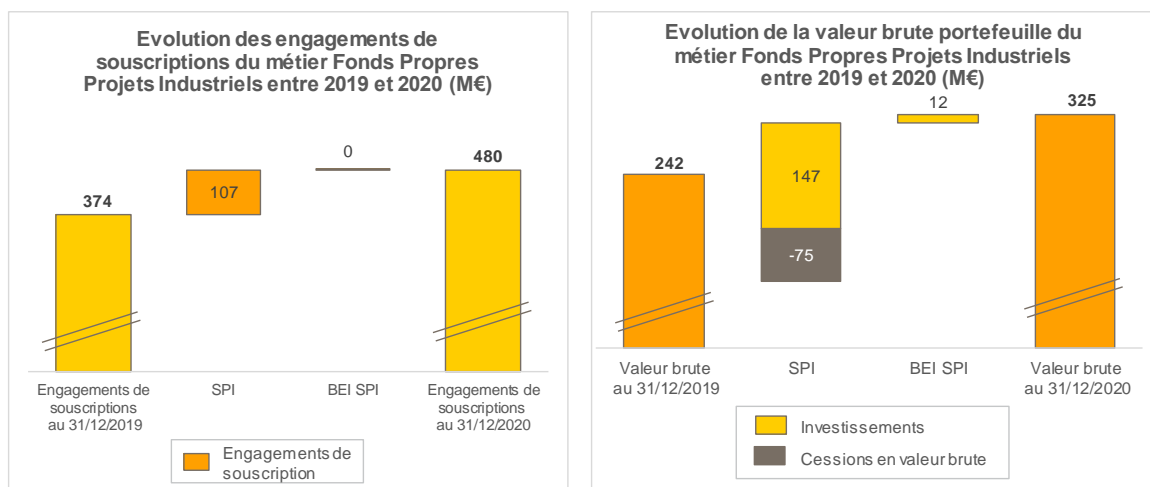
Les cessions opérées par les fonds gérés par le métier Mid & Large Cap ressortent à 91 M€ en valeur brute (hors 12 M€ de non cash) pour un montant encaissé de 261 M€, en baisse par rapport à 2019 (255 M€ pour un montant encaissé de 359 M€). Le fonds ETI 2020 a réalisé 6 cessions (dont 3 totales et 3 partielles) pour 48 M€ en valeur brute et 179 M€ encaissés. Les fonds Mid Cap ont réalisé 11 cessions dont 7 totales et 4 partielles pour une valeur brute globale de 43 M€ et 82 M€ encaissés.

Sur le périmètre de « direct », les cessions opérées durant l'année 2020 font ressortir un produit de cession total de 640 M€ (hors 2 M€ de non cash) qui se décompose de la façon suivante :

- 5 cessions de Grandes Entreprises dont 2 totales (Vivendi pour 323 M€ et Antalis pour 2 M€) et 3 partielles (dont principalement Limagrain pour 142 M€) ;
- 3 cessions d'Entreprises de Taille Intermédiaire dont 2 totales : 85 M€ pour NGE et 2 M€ pour Tokheim.

#### • Fonds Propres Projets Industriels

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du stock d'engagement de souscriptions et de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par l'équipe Fonds Propres Projets Industriels de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

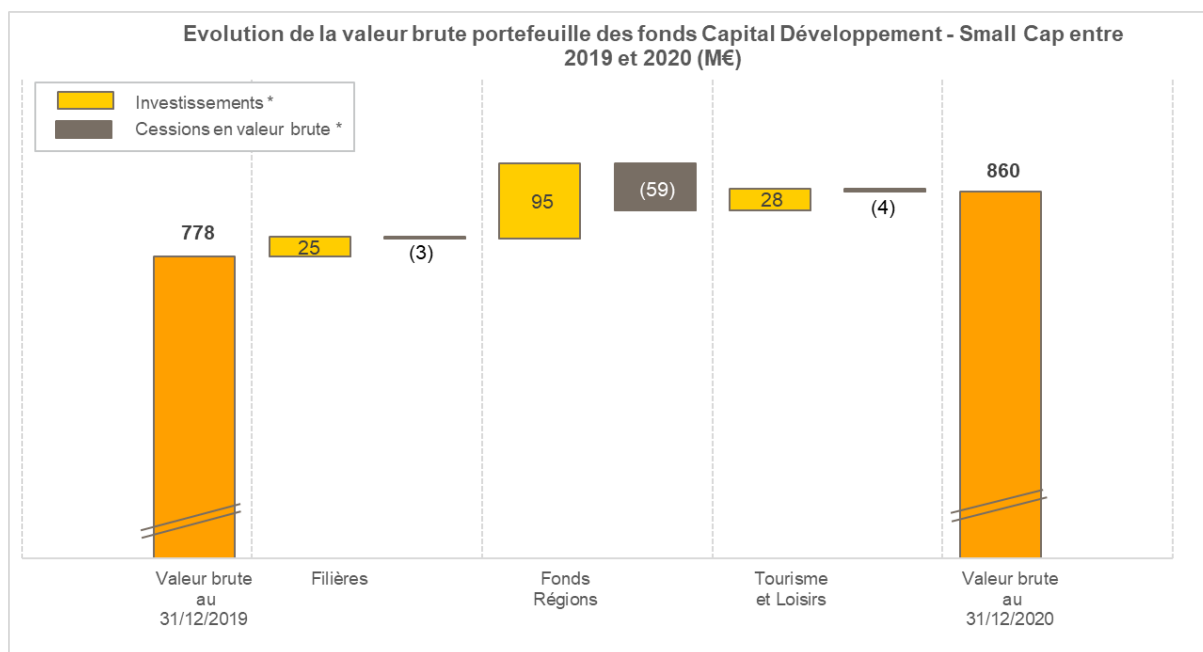


Au cours de l'année 2020, le fonds SPI a pris 5 engagements de souscriptions pour 107 M€ contre 3 engagements de souscriptions pour 42 M€ en 2019. Le fonds SPI BEI n'a pas réalisé d'engagement de souscription car sa période d'investissement a été stoppée et la taille du fonds a été réduite à 33 M€. En parallèle de ces engagements de souscriptions, les deux fonds ont réalisé des décaissements à hauteur de 158 M€, portant aussi bien sur les engagements de souscriptions de l'année que sur des souscriptions antérieures réalisées depuis la création des fonds.

Le portefeuille Fonds Propres Projets Industriels a réalisé sa première cession avec NAVAL ENERGIES en 2020 avec sortie en valeur brute de 75 M€ pour un encaissement de 38 M€.

- **Small Cap**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Small Cap de la Direction du Capital Développement gérés par Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Ces fonds sont pour la plupart directement ou indirectement souscrits par Bpifrance Participations via FSI PME Portefeuille ou fonds de fonds PME. Seul le fonds Definvest, levé en 2018 pour 50 M€, est géré en totalité pour compte de tiers.



\* *yc compris les opérations non cash (plus ou moins-value de fusion, intérêts capitalisés en titres...)*

Les investissements réalisés en 2020 ressortent à 145 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash sur les fonds Régions) dans 70 sociétés, un niveau d'activité légèrement en repli par rapport à l'année 2019 (156 M€ investis dans 89 sociétés). Cette baisse s'explique principalement par la crise sanitaire et les difficultés associées pour identifier et étudier les nouveaux dossiers. Au 30/06/2020, les montants investis étaient de 54 M€, soit 38% du montant total de l'année 2020. Sur le 2<sup>nd</sup> semestre, avec la levée des nouveaux fonds et notamment de FIT 2, le rythme des investissements s'est fortement accéléré, 91 M€ soit 62% des investissements total de l'année 2020. A titre de comparaison, les investissements du 2<sup>nd</sup> semestre 2019 représentaient 54% des investissements total de l'année soit 87 M€.

L'activité des fonds Filières et Tourisme est en légère hausse sur 2020 par rapport à l'année précédente, respectivement à 25 M€ et 28 M€ investis contre 22 M€ et 25 M€ en 2019, l'activité des fonds Régions ressort cependant en baisse à hauteur de 92 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash) contre 109 M€ en 2019.

Les investissements des fonds de Small Cap demeurent concentrés sur les fonds « Régions », qui s'établissent à 92 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash) dans 47 entreprises contre 109 M€ dans 67 entreprises en 2019 et se concentrent majoritairement sur les fonds Bpifrance Capital I (88 M€) et Bpifrance Mezzanine I (2 M€), seuls fonds en période d'investissement de l'équipe (le fonds FRPME levé en juillet 2020 n'a pas encore réalisé d'opération). Les autres fonds ont terminé leur période d'investissement et réalisent des réinvestissements dans les sociétés de leur portefeuille pour un total de 2 M€ réparti sur FIR 1, FIR 2, FIR 4 et AED C4.

En 2020, les fonds Filières ont réalisé 25 M€ d'investissements dans 8 entreprises contre 22 M€ dans 9 entreprises en 2019.

Comme en 2019, ces investissements sont concentrés sur la filière énergie et environnement (EE) via le fonds Bpifrance Capital I pour 23 M€ investis dans 6 entreprises en 2020 (14 M€ investis dans 4 entreprises en 2019) et un premier investissement via le fond Bpifrance Mezzanine I pour 2 M€. La filière défense réalise un investissement en 2020 pour 0,5 M€ via le fonds Definvest.



Les investissements de l'équipe Tourisme et Loisirs sont concentrés sur le fonds FIT 2, et dans une moindre mesure sur les fonds Bpifrance Capital I et FIT qui réalisent des réinvestissements dans les sociétés de leur portefeuille, et représentent 28 M€ investis dans 16 entreprises contre 25 M€ dans 18 entreprises en 2019.

Les cessions du portefeuille réalisées en 2020, pour l'ensemble du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement, ressortent à 65 M€ en valeur brute (hors 1 M€ d'opérations non cash) pour un montant effectivement encaissé de 98 M€, en baisse par rapport à 2019 (102 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 147 M€).

Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier sur le fonds FIR 1 qui a réalisé 30 M€ de cessions en valeur brute sur l'année pour 52 M€ encaissés, soit un multiple de près de x2, hors produits financiers. Les autres fonds ayant réalisé des cessions significatives sur l'année 2020 sont les suivants : FIR 4 avec 11 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 11 M€ encaissés, Bpifrance Capital I qui réalise ces premières cessions partielles pour 5 M€ de valeur brute et 10 M€ encaissés, AEM avec près de 5 M€ de cessions en valeur brute pour 6 M€ encaissés et FIR 2 avec 4 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€.

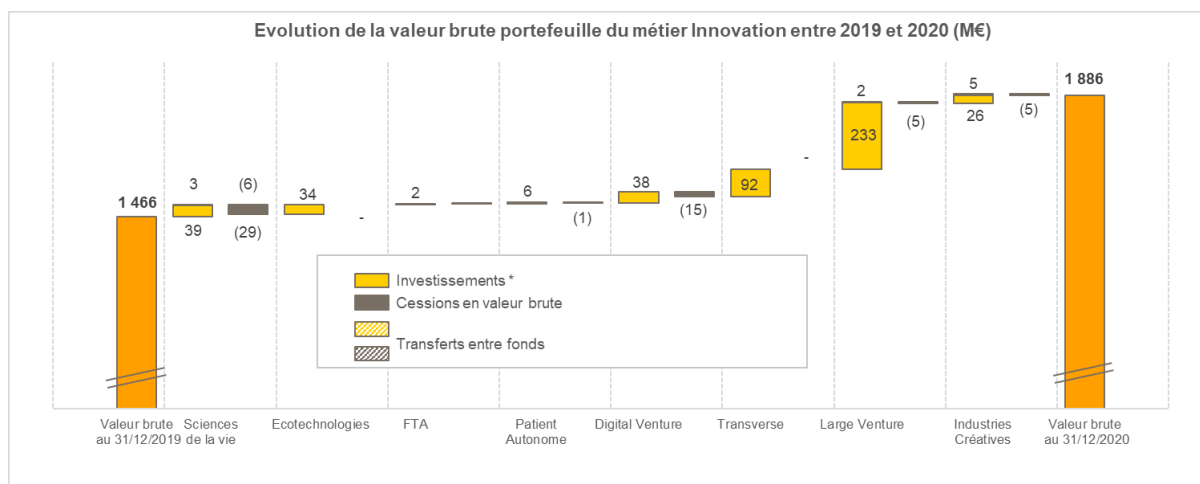
La filière bois réalise l'unique cession des fonds Filières via son fonds Fonds Stratégique Bois avec une cession totale pour 3 M€ en valeur brute et 4 M€ encaissés.

En 2020, les fonds du pôle Tourisme et Loisirs réalise 4 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€.

La valeur brute du portefeuille du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement s'établit ainsi à 860 M€ à fin 2020.

### c) Innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :



\*yc compris les opérations non cash (plus ou moins-value de fusion, intérêts capitalisés en titres...)

\*\* La valeur brute au 31/12/2019 est retraité des participations dans CDC Entreprises Elan PME

Le transfert commencé en 2019 des participations détenues par Bpifrance Participations au fonds Bpifrance Innovation I s'est terminé en 2020 par le transfert de la participation dans Vectivbio (à la suite du spin off de Therachon en 2019) des équipes Sciences de la vie (3,5 M€ investis pour 3,5 M€ de sorties en valeur brute).

En raison du dépassement du pourcentage de détention, une quote-part de la participation dans Limflow du fonds Bpifrance Innovation I des équipes Sciences de la vie a été transférée aux équipes Large Venture sur Bpifrance Participations (2,2 M€ investis pour 2,2 M€ de sorties en valeur brute). A la suite de la fin du mandat de gestion du fonds CDC Entreprises Elan PME, les participations dans Media et Participations Paris et Galatee Films ont été transférées à la poche Industries Créatives du fonds Bpifrance Capital I (5 M€ investis). Le fonds CDC Entreprises Elan PME étant sorti du périmètre géré, la sortie en valeur brute de ces deux participations n'est pas comptabilisée sur le graphique d'évolution de la valeur brute. Le commentaire de l'activité ci-dessous s'entend donc hors effets de transfert.

Les investissements réalisés par les fonds du métier Innovation (flux décaissés) en 2020 ressortent à 463 M€ (hors 6 M€ d'opérations non cash) dans 143 entreprises, un niveau d'activité record pour le métier et en hausse par rapport à l'année 2019 tant en volume (+42%) qu'en valeur (+48%) (314 M€ dans 101 entreprises). Les réinvestissements occupent une part importante de l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille pour soutenir les levées de fonds des sociétés en croissance mais également pour aider les entreprises à combler les déficits de trésorerie causés par la crise sanitaire. En effet, en 2020, les réinvestissements représentent 55% des montants investis par le métier (contre 51% en 2019) et 55% des dossiers réalisés (contre 60% en 2019).

Sur l'année 2020, 68% des investissements réalisés concernent les fonds propres de Bpifrance, 30% les fonds du PIA et 2% d'autres fonds gérés pour compte de tiers. En 2019, les investissements réalisés étaient répartis comme suit : 75% sur fonds propres, 24% pour les fonds du PIA et 1% d'autres fonds gérés pour compte de tiers. La hausse de la part d'investissements des fonds issus des programmes PIA par rapport à 2019 découle principalement du déploiement de la phase 3 « French Tech Bridge » du fonds French Tech Seed.

La moitié des investissements (en valeur) du métier Innovation sont réalisés par l'équipe Large Venture qui a investi 231 M€ (hors 2 M€ d'opérations non cash) dans 32 entreprises en 2020. Sur ces 32 dossiers, 7 correspondent à de nouveaux investissements pour 76 M€ investis (Owkin NC, Iziwork, Music World Media, Withings...), soit un ticket moyen de 10,8 M€ stable par rapport à 2019 (10,9 M€). Les 25 autres dossiers réalisés correspondent à des réinvestissements pour près de 157 M€ dont 36 M€ dans Doctolib et 18,1 M€ dans Contentsquare.

Les décaissements réalisés en 2020 par l'équipe Sciences de la Vie comprennent une majorité de réinvestissements : sur les 22 investissements réalisés pour un montant de 39 M€, 18 sont des réinvestissements pour un montant de 34 M€. En 2019, les réinvestissements représentaient 20 M€ dans 12 entreprises sur les 30 M€ investis dans 17 entreprises.

Sur l'année 2020, le niveau d'investissement de l'équipe Ecotechnologies est en hausse par rapport à 2019 (29 M€ dans 12 entreprises) soit 31 M€ d'investissements (hors 3 M€ d'opérations non cash) dans 15 entreprises. Cette hausse est portée par le niveau des réinvestissements qui s'élève à 27 M€ dans 12 entreprises (contre 9 réinvestissements pour 19 M€ en 2019). Les investissements de l'année 2020 sont réalisés à 94% par les fonds des programmes PIA (Ecotechnologies et Ville de Demain).

Les investissements 2020 du fonds French Tech Accélération (FTA) ressortent en baisse à 2 M€ dans 2 entreprises contre 6 M€ dans 5 entreprises en 2019.

L'équipe Patient Autonome, lancée en 2017, poursuit le déploiement de son activité avec 6 M€ d'investissements réalisés en 2020 dans 4 entreprises contre 7 M€ dans 3 entreprises en 2019.

L'équipe Digital Venture a investi 38 M€ dans 31 entreprises contre 29 M€ dans 33 entreprises en 2019. Comme l'année précédente, plus de la moitié des investissements en volume de l'équipe sont des réinvestissements dans des participations du portefeuille. Ceux-ci représentent 19 M€ dans 20 entreprises contre 14 M€ dans 19 entreprises en 2019.

Le pôle Innovation Transverse est composé de trois fonds : le fonds PSIM, levé en 2017, qui a réalisé 12 M€ d'investissements dans 3 sociétés contre 33 M€ dans 7 sociétés en 2019, le fonds Definvest (co-géré avec le métier Small Cap), levé en 2018, qui a investi 9 M€ dans 3 sociétés contre 2 M€ dans 1 société en 2019 et le fonds French Tech Seed, levé en 2019 sur fonds PIA, qui a réalisé ses premiers investissements en Equity à hauteur de 71 M€ d'investissements sur 27 sociétés en lien avec le déploiement de la phase 3 « French Tech Bridge ».

En 2020, l'équipe Industries Créatives a réalisé un montant d'investissements en hausse à 26 M€ dans 11 entreprises contre 6 M€ dans 7 entreprises en 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'investissement de 10 M€ dans la société cotée Nacon.

Les cessions totales ou partielles réalisées par le portefeuille Innovation en 2020 représentent une valeur brute de 55 M€ et un montant encaissé de 28 M€ pour 6 cessions partielles et 10 cessions totales, en baisse par rapport à l'année 2019 (23 cessions pour 111 M€ en valeur brute et 170 M€ encaissés).





Ces cessions se concentrent sur les pôles Sciences de la vie (29 M€ en valeur brute pour 6 M€ encaissés sur 5 entreprises) et Digital Venture (15 M€ en valeur brute pour 16 M€ encaissés sur 6 entreprises). Le reste des cessions réalisées en 2020 se répartissent entre les équipes Large Venture (5 M€ en valeur brute pour 5 M€ encaissés sur 2 entreprises), Industries Créatives (5 M€ en valeur brute sur 1 liquidation d'entreprise) et Patient Autonome (1 M€ en valeur brute pour 1 M€ encaissé sur 1 entreprise).

#### **5.1.4.1 Pôle Assurance Export**

L'activité de Bpifrance Assurance Export en 2020 est présentée ci-après autour des quatre principaux métiers de l'Assurance Export.

A noter que ces métiers ne sont pas comptabilisés dans les comptes de Bpifrance Assurance Export, l'activité Assurance Export étant exercée au nom et pour le compte de l'Etat et comptabilisée dans des comptes Etat distincts des comptes de Bpifrance Assurance Export.

Compte tenu de la crise internationale, l'activité des garanties export présente une belle résistance en particulier en assurance-crédit, en caution et en change avec une croissance significative des bénéficiaires PME qui contraste avec une baisse notable en garantie des préfinancements et en assurance prospection. Bpifrance Assurance Export confirme donc une dynamique de croissance portée par les PME et les secteurs en difficultés (en particulier aéronautique) avec une recrudescence des demandes d'indemnisation de sinistres à gérer.

##### **Assurance-Crédit**

Les garanties accordées à fin décembre 2020 en Assurance-Crédit sont en hausse avec 12,7 Md€ contre 11,7 Md€ en 2019 (soit +9% en volume). Cette progression s'explique essentiellement par une part conséquente de contrats dans le secteur de la construction aéronautique qui représente 39% en 2020 contre seulement 10% en 2019. Le nombre de dossiers sur le segment de la clientèle ETI et PME augmente (+18% et +17% par rapport à 2019).

##### **Assurance Prospection**

Après deux années consécutives de progression, l'Assurance Prospection (avance remboursable basée sur un budget prévisionnel de prospection) ralentit fortement dans un contexte défavorable à la mise en place de nouvelles opérations de prospection à l'étranger. Le nombre d'accords sur l'Assurance Prospection (ancienne et nouvelle formule) baisse significativement avec 1 226 opérations à fin décembre 2020 (-18% par rapport à 2019). L'élargissement de la clientèle de ce produit reste pourtant net avec 81% de nouveaux clients.

Pour rappel, la commercialisation de l'A3P (Assurance Prospection Premiers Pas) a été définitivement arrêtée au 1er janvier 2020.

##### **Garantie des cautions et préfinancements**

L'activité de garantie des cautions et des préfinancements est en baisse de -2 % par rapport à 2019 en nombre d'opérations mais en hausse de +50% en volume. Cette évolution est le résultat de la forte diminution en nombre de l'activité sur les préfinancements (-19%) alors que l'activité en cautions est en croissance de 14%. Le contexte actuel ne favorise pas le produit de préfinancement étant donné l'injection massive de trésorerie au travers de produits de soutien à l'économie tels que le PGE et les prêts Atout et Rebond. Le produit reste résolument orienté vers les TPE/PME.

##### **Assurance change**

La garantie de change connaît, elle, une troisième année de croissance en nombre de clients (+13%), portée par le segment PME. L'exercice 2020 reste toutefois en retrait par rapport à 2019 en termes de volumes, du fait d'une clientèle globalement moins expérimentée.

### 3.15. Structure et gestion financière de Bpifrance

#### Les marchés financiers en 2020

Alors que les trajectoires de croissance paraissaient devoir s'inscrire dans la continuité de 2019, avec toutefois la perspective des élections américaines et du Brexit, la rupture des circuits économiques du fait de la pandémie COVID-19 a ouvert une période de profondes turbulences rarement égalée.

En tout début d'année, les marchés financiers se sont concentrés sur les relations internationales des États-Unis avec l'Iran et la Chine. Les mois de mars et avril furent les témoins du confinement de plus de la moitié de la population mondiale. Il s'en est suivi un effondrement des marchés financiers internationaux. La pandémie a déclenché l'une des plus rapides corrections de l'histoire des marchés boursiers (-30%). Le marché obligataire n'a pas totalement joué son rôle de havre de paix en cas de crise : Une forte réévaluation de la prime de croissance et de l'inflation a déclenché une baisse des rendements nominaux et un élargissement considérable des spreads de crédit. L'effondrement des Bourses a obligé les investisseurs à lever des liquidités de toute urgence provoquant un mouvement contre-intuitif sur les valeurs refuges (or, yen, franc Suisse). Enfin, les prix du pétrole sont devenus négatifs à la suite des déséquilibres entre l'offre et la demande. Les états et les banques centrales ont montré qu'ils avaient appris des crises passées : une réponse puissante afin de rassurer rapidement l'économie et les marchés financiers. Les gouvernements ont mis en place des mesures d'accompagnement jamais égalées pour maintenir l'économie hors de l'eau. Les banques centrales sont elles aussi venues au secours des marchés pour assurer un maximum de liquidité et éviter une crise de circulation de la monnaie.

Les injections de liquidités des banques centrales comme principal moteur de l'activité économique ont rapidement calmé les tensions sur le crédit. Les mesures de soutien ont rétabli les anticipations plutôt positives sur les USA, anticipations qui se reflètent dans le niveau des taux d'intérêt, notamment par l'inflation à long terme. En Europe, l'interventionnisme de la BCE a validé la poursuite des tendances pré-covid avec la convergence des rendements souverains de la zone Euro.

Les marchés boursiers aux États-Unis se sont progressivement redressés pour clôturer l'année presque à des sommets historiques. L'apparition de la seconde vague a dans un premier temps effrayé les marchés mais l'optimisme l'a emporté. Le triptyque résultats des présidentielles US, annonce d'un vaccin disponible dès la fin d'année et l'enthousiasme retrouvé des investisseurs, a permis aux marchés américains de finir dans le vert. L'indice Dow Jones affiche un gain de plus de 6 %, tandis que le Nasdaq a bondi de plus de 43 %.

Les marchés d'actions en Europe n'ont pas aussi bien performé qu'aux États-Unis, car ils ont moins profité de l'extraordinaire rebond du secteur technologique. L'indice star Français termine l'année 2020 dans le rouge, mais avec un recul, somme tout, modeste, d'environ 6 % de l'indice CAC 40. L'ensemble des places européennes ont marqué le pas en 2020, comme en témoigne l'indice Euro Stoxx 50, qui se replie de plus de 4 %. Les grands gagnants sur les marchés actions ont été les entreprises de croissance avec des bilans solides et peu endettées (technologies, santé, etc.). Les valeurs les plus endettées ont, elles, été frappées de plein fouet par la dureté de la crise.

Sur l'échiquier international, une très forte dispersion des performances sanitaires a entraîné un considérable affaiblissement de l'Inde et de l'Amérique latine, un renforcement de l'Asie de l'Est, « couronné » par un accord commercial. L'Europe aura vu quelques vraies améliorations en termes de gouvernance (plan de relance, abandon des dogmes budgétaires, stratégie industrielle).

Pour 2021, les effets de la relance budgétaire et des soutiens monétaires pourraient être un catalyseur qui brise la tendance désinflationniste de plus de 40 ans, et qui pourrait entraîner des ajustements importants des allocations de portefeuille et des perspectives de performance.





## La structure financière de Bpifrance

Le total du bilan consolidé de l'Emetteur s'élève à 94,3 Md€ au 31 décembre 2020, contre 59,2 Md€ au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 35,2 Md€. Cette forte hausse est imputable :

- à hauteur de 20,4 Md€ à l'apport des actifs de Bpifrance Participations à la suite de la fusion-absorption de Bpifrance SA par l'Emetteur, en contrepartie de l'accroissement des capitaux propres du groupe.
- et à hauteur de 14,8 Md€ à l'ex-Bpifrance Financement.

Le bilan de Bpifrance Participations est principalement constitué de :

- 4,6 Md€ de titres à la juste valeur par résultat
- 9,5 Md€ de titres à la juste valeur par capitaux propres
- 5,0 Md€ de participations dans les entreprises mises en équivalence
- 1,0 Md€ de trésorerie

Les crédits aux entreprises s'élèvent à 44,5 Md€ au 31 décembre 2020, contre 40,0 Md€ au 31 décembre 2019. Les différents encours évoluent de la manière suivante :

- le crédit-bail est en baisse tant sur le crédit-bail immobilier, qui diminue de -4,0% que sur le crédit-bail mobilier, qui diminue de -5,5% ;
- les encours de prêts à l'équipement demeurent en progression sensible (+7,9%) ;
- les crédits de trésorerie sont en baisse (-26,0%), avec des encours de préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en gestion extinctive en 2020.

Les engagements au titre d'accords de garantie sont en baisse : 12,5 Md€ au 31 décembre 2020 contre 12,8 Md€ au 31 décembre 2019, soit -2,1%.

Le montant total des actifs financiers du périmètre « fixed income » de Bpifrance (hors Bpifrance Participations) au 31 décembre 2020 s'élève à 10 892 M€. Il est désormais constitué à 98% du portefeuille associé à l'activité de crédit. Ce portefeuille est composé de la manière suivante :

- 8,041 Md€ de titres destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, correspondant à hauteur de 7,861 Md€ à des OAT achetées dans le cadre de la gestion de la position de taux associée au refinancement de l'activité de crédit et, pour le solde, au placement des fonds de garantie et des fonds propres de Bpifrance Régions ;
- 2,796 Md€ de titres de placement dont 2,778 Md€ évalués à la juste valeur par capitaux propres et 18 M€ évalués à la juste valeur par le résultat : il s'agit uniquement de titres achetés en placement de la trésorerie de la société ou des fonds de garantie qu'elle gère ;
- 55 M€ de titres de participations non consolidées

Au 31 décembre 2020, la répartition selon l'origine des ressources du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle, soit 48,6 Md€ d'encours, est la suivante :

- 31,7 Md€, soit 65%, de ressources recrutées sur le marché financier dans le cadre des programmes EMTN (31,5 Md€) ou NEU MTN (0,2 Md€) ;
- 0,8 Md€, soit 1,6%, d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD ;
- 1,35 Md€, soit 3%, de ressources publiques provenant essentiellement du Programme « Investissements d'Avenir », par l'intermédiaire de l'EPIC Bpifrance,
- 14,8 Md€, soit 30,4%, de refinancement à moyen terme auprès de la BCE (TLTRO).

Les ressources adossées à l'activité de garantie exercée par l'Emetteur et par Bpifrance Régions, d'un montant de 6,5 Md€ au 31 décembre 2020 sont en augmentation par rapport à 2019.

## **La gestion financière de Bpifrance**

La gestion financière du groupe a pour objectif de lui assurer, dans la durée, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics dans une totale maîtrise des expositions aux risques inhérents aux opérations sur les marchés de capitaux. Afin de minimiser son exposition à ce type de risques (inhérents aux opérations sur les marchés) qui ne relèvent pas de son cœur de métier, l'Emetteur n'exerce pas d'activité de trading ou d'intermédiation financière.

### **Activité Financement**

Le refinancement des concours à la clientèle est effectué en adossant en liquidité et en taux les encours de prêts et d'opérations de crédit-bail. A cet effet, les opérations de refinancement sont complétées par des opérations de couverture en taux effectuées, soit par le recours aux instruments financiers, soit par la constitution de portefeuilles d'actifs spécifiquement dédiés à cet effet. Dans ces conditions, l'établissement s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux opérations financières et d'optimisation par rapport aux conditions de marché. A cet égard, il s'est donné pour objectif de disposer d'une avance en liquidité pour lui permettre de pouvoir faire face à une dégradation temporaire des conditions de marché.

Les ressources obligataires recrutées en 2020, dont 1.5 Md€ dans le cadre d'une émission « thématique » (Covid-19 Response Bond), enregistrent une forte augmentation par rapport à l'an dernier (+ 180%), avec un total d'émissions sur l'année de 7.2 Md€ :



2020	Type opération	Date émission	Date échéance	Durée	Nominal (M€)
Trim 1	Placement privé	16/01/2020	24/01/2022	2	100
	Placement privé	17/01/2020	24/01/2022	2	100
	Placement privé	23/01/2020	22/07/2022	2	296
	Syndication	26/03/2020	25/03/2025	5	2 000
	Placement privé - Retap	30/03/2020	25/10/2025	6	75
	Placement privé - Retap	31/03/2020	26/09/2029	9	100
Trim 2	Placement privé - Retap	01/04/2020	26/09/2028	8	75
	Placement privé - Retap	02/04/2020	25/05/2027	7	50
	Placement privé - Retap	02/04/2020	25/05/2026	6	230
	Placement privé - Retap	03/04/2020	25/04/2022	2	50
	Placement privé - Retap	17/04/2020	26/09/2029	9	75
	Placement privé - Retap	20/04/2020	26/09/2029	9	75
	Placement privé - Retap	21/04/2020	25/05/2024	4	50
	Placement privé - Retap	21/04/2020	22/07/2022	2	57
	Placement privé - Retap	22/04/2020	25/05/2030	10	90
	Placement privé	23/04/2020	25/05/2050	30	200
	Syndication	24/04/2020	26/02/2027	7	1 500
	Placement privé - Retap	29/04/2020	25/11/2026	7	50
	Placement privé - Retap	05/05/2020	25/05/2026	6	50
	Placement privé - Retap	07/05/2020	25/11/2026	7	50
	Placement privé - Retap	12/05/2020	25/11/2026	7	50
	Placement privé - Retap	12/05/2020	25/11/2024	5	50
	Placement privé - Retap	12/05/2020	25/05/2026	6	100
	Placement privé - Retap	13/05/2020	26/09/2028	8	100
	Placement privé - Retap	14/05/2020	25/11/2026	7	50
	Placement privé - Retap	14/05/2020	25/05/2030	10	100
	Placement privé - Retap	15/05/2020	26/09/2029	9	50
	Placement privé - Retap	15/05/2020	25/11/2024	4	50
	Placement privé - Retap	19/05/2020	25/05/2027	7	100
	Placement privé - Retap	26/05/2020	26/09/2029	9	50
	Placement privé - Retap	26/05/2020	25/05/2025	5	50
	Syndication	28/05/2020	29/03/2030	10	1 250
<b>Total EMTN 2020</b>					<b>7 273</b>

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 12 Juin 2020 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté de 35 à 45 Md€.

Le programme EMTN a ainsi représenté 96% du refinancement à moyen et long terme effectué en 2020 par Bpifrance. Au total, la répartition des encours de refinancement selon les prêteurs est alors la suivante au 31 décembre 2020 : les investisseurs dans les programmes EMTN et BMTN représentent 65% des encours ; la Caisse des Dépôts, 1,6% ; la Banque Centrale européenne via les programmes de politique monétaire, 30,4%, l'EPIC Bpifrance, 2,8% ; les banques internationales, 0,1%.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 7,5 Md€ au 31 décembre 2020, contre 9,4 Md€ au 31 décembre 2019, soit une diminution de 20%.

Cette diminution est notamment due aux titres donnés en pension qui s'élèvent à 3,2 Md€ au 31 décembre 2020, contre 5,7 Md€ au 31 décembre 2019, soit une diminution de 44%.

Les encours des certificats de dépôt atteignent quant à eux un montant de 4,3 Md€ au 31 décembre 2020, contre un montant de 3,7 Md€ au 31 décembre 2019.

Les refinancements auprès de la Banque Centrale Européenne sont constitués au 31 décembre 2020 de 14,8 Md€ de ressources recrutées dans le cadre du TLTRO.

Le montant global du portefeuille de titres de Bpifrance rattaché à l'activité « Financement » pour la gestion de la position de taux et le placement de la trésorerie s'établit au 31 décembre 2020 à 10,6 Md€. Il est composé essentiellement d'OAT (9,3 Md€, soit 88%) et comporte par ailleurs des obligations émises par des agences publiques (231 M€), des administrations ou collectivités locales (299 M€), ou des grandes banques commerciales internationales (46 M€), et des « covered bonds » (437 M€) et autres titres adossés à des actifs (17 M€). L'encours de placements de trésorerie sous forme d'achats de certificats de dépôts encours s'élève à 50 M€ au 31 décembre 2020, avec une durée moyenne de 6 mois, émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P-1.

### Activité Garantie

L'activité « Garantie » est portée au plan national sur le bilan de Bpifrance et au plan régional sur celui de Bpifrance Régions.

Le montant global des actifs financiers en représentation des « Fonds de Garantie » de Bpifrance et de Bpifrance Régions s'établit au 31 décembre 2020 6,4 Md€. L'essentiel de ces actifs est constitué de dépôts à l'Agence France Trésor (5,5 Mds€). Le solde résiduel des actifs est principalement constitué de placements en obligations émises par l'Etat français et des agences publiques (219 M€), des grandes banques et entreprises (22 M€), en Fonds Communs de Placement (105 M€) ou en titres de créances négociables (24 M€).

## 3.1.6. Résultats consolidés et sociaux de Bpifrance

### Les comptes consolidés

Le Produit Net Bancaire (« PNB ») s'élève à 848,4 M€ contre 810,9 M€ en 2019, en hausse de 37,5 M€ (+4,6%). Cette hausse du PNB est expliquée pour 54,3 M€ par la hausse de la marge nette d'intérêt, compensée par la baisse des autres produits d'exploitation pour -7,4 M€ (baisse des indemnités de remboursements anticipés compensée par la hausse des frais de gestion), par celle des autres produits hors exploitation pour -5,2 M€ et par celle des commissions pour -4,1 M€ (Garantie et CICE notamment).

Dans un contexte de taux bas, la Marge Nette d'Intérêts est soutenue par la dynamique des encours de financement à moyen et long terme, qui contrebalance la dynamique des encours de préfinancement du CICE en gestion extinctive.

Concernant l'activité du financement, le dynamisme de l'activité commerciale du financement à moyen et long terme en 2020 (10,3 Md€ contre 8,1 Md€ en 2019), soutenue par les produits de crise, toutefois contrebalancé par la diminution de l'activité de préfinancement du CICE, permet aux encours moyens de progresser encore de 7,7% et de soutenir ainsi le PNB. En dépit du contexte de taux d'intérêts les marges sur opérations de crédits sont en légère hausse.

En 2020, l'impact de l'arrêt du dispositif de préfinancement du CICE sur le PNB Financement représente une baisse de 22,9 M€.

Concernant l'activité de la garantie, l'encours moyen utilisé atteint désormais 17,9 Md€ (y compris fonds mobilisés pour les Prêts Sans Garantie), en hausse de 6,9% et principalement soutenu par le fonds de garantie mobilisé pour le Prêt Atout. Les encours moyens des fonds de place diminuent quant à eux de -241 M€. Cette progression se traduit par un PNB en baisse de 5,6 M€ soit -5,2%, avec un niveau de commissions à 98,5 M€ en baisse de -8,2 M€ par rapport à 2019. L'évolution des commissions s'explique par la baisse des commissions générées par les fonds de place de -9,0 M€, à un niveau de 68,7 M€ en raison du ralentissement de la production nouvelle et du gel des échéances. Les commissions de garanties issues des fonds Bpifrance se maintiennent à un niveau équivalent à celui de 2019 à 29,8 M€, notamment grâce au prêt Atout. La garantie régionale croît de 4%, pour atteindre 6,6 M€.



Concernant l'activité d'innovation, le PNB généré est de nouveau en croissance sur 2020 (+27,7 M€ soit +60,4%), portée par la dynamique de la marge nette d'intérêt des Prêts Sans Garantie Innovation (prêts d'amorçage et prêts innovation) qui augmente de +61,4% ainsi que par la hausse de 86,7% des frais de gestion des dispositifs d'aides opérés pour le compte de l'Etat, soutenue par la perception des frais de gestion du plan de relance notamment.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel, autres charges d'exploitation et charges d'investissement) s'élèvent à 549,7 M€ en hausse de 13,0% par rapport à 2019 principalement du fait du renforcement des effectifs, qui permet de déployer le plan stratégique de Bpifrance (Nouvelles Activités, Plan Climat, French Touch, French Fab et French Tech...), et aussi de l'accélération de la digitalisation particulièrement nécessaire pour la déclinaison opérationnelle des plans de soutien (PGE, nouveaux produits, plan Aero, Plan Auto, plan Touch, plan Export...), notamment vers les TPE. A contrario des économies sur les dépenses de déplacement viennent compenser les coûts de logistiques sanitaires nécessaires à la lutte contre la pandémie. La moindre progression du PNB combinée avec les ambitions de la banque pour renforcer sa présence augmentent le coefficient d'exploitation (64,8%) par rapport à 2019 (60,0%).

Le coût net du risque s'élève en 2020 à -461,5 M€. Il intègre le provisionnement des pertes attendues (« Expected Credit Losses ») qui représente une dotation de 328,3 M€ portant le stock de la provision « ECL » 2020 à 732,1 M€. Elle est complétée par un coût du risque avéré de -133,3 M€, en hausse de 90,4% (+63,3 M€) par rapport à 2019.

Le résultat net part du groupe ressort à -139,6 M€ en baisse de -293,0 M€ (-191,0 %) par rapport à 2019.

#### • **Le bilan consolidé**

Le total du bilan s'élève à 94,3 Md€, en progression de 35,1 Md€ par rapport à 2019. Cette forte hausse est imputable :

- à hauteur de 20,4 Md€ à l'apport des actifs de Bpifrance Participations à la suite de la fusion intra-groupe, en contrepartie de l'accroissement des capitaux propres du groupe.
- et à hauteur de 14,8 Md€ à l'ex-Bpifrance Financement.

Le bilan de Bpifrance Participations est principalement constitué de :

- 4,6 Md€ de titres à la juste valeur par résultat
- 9,5 Md€ de titres à la juste valeur par capitaux propres
- 5,0 Md€ de participations dans les entreprises mises en équivalence
- 1,0 Md€ de trésorerie

Les capitaux propres part du groupe avant prise en compte du résultat ressortent à 24,2 Md€ à fin 2020, en hausse de 20,4 Md€ (+544,2%).

Les créances sur la clientèle s'élèvent à 44,4 Md€ après dépréciations pour risque de crédit de 966,0 M€, en augmentation de 5,2 Md€ par rapport à fin 2019, du fait notamment des dispositifs de crise et des reports d'échéances. Ces prêts sont complétés par 6,2 Md€ d'opérations de location financement.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'élèvent à 12,3 Md€ à fin 2020, en hausse de 11,0 Md€ soit 869% de hausse. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 5,9 Md€ à fin 2020, en hausse de 5,2 Md€ soit 709% de hausse. Enfin, les participations dans les entreprises mises en équivalence s'élèvent à 5,1 Md€ à fin 2020, en hausse de 5,0 Md€.

#### Les comptes sociaux

Les comptes individuels sont établis conformément aux dispositions applicables en normes françaises aux établissements de crédit.

A l'inverse des comptes consolidés établis en comptabilité financière, les comptes sociaux privilégient la nature juridique du crédit-bail :

- l'immobilisation est amortie selon les modalités fiscalement admises (amortissement linéaire, dégressif, voire progressif ou spécifique au régime SICOMI selon le cas),
- l'intégralité des loyers et des charges liés à la défaillance du locataire est inscrite en PNB.

Le résultat net ainsi déterminé ressort à -47,9 M€ générant une variation de la réserve latente sur les opérations de crédit-bail de 94,6 M€.

### 3.1.7. Perspectives pour 2021

#### 3.1.7.1. Pôle Financement

#### Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Pour 2021, Bpifrance prévoit une capacité d'intervention en financement de 12,95Md€ d'engagements, répartis entre 4,8Md€ pour le Court Terme et 8,15Md€ pour les crédits MLT :

- L'intervention sous forme de Prêt Avec Garantie devrait s'établir à 5,15Md€, avec une accélération du financement des ENR et des investissements verts.
- Le niveau de production en Prêt Sans Garantie se stabilisera en 2021 à 3Md€, grâce aux offres thématiques, en particulier le Prêt Vert qui contribuera à la mise en transition écologique des entreprises, le Prêt Tourisme et le Prêt Croissance Relance.
- Le financement Court Terme visera quant à lui une production de 4,8Md€ d'engagements en 2021. L'effort commercial portera sur la poursuite de la croissance de l'utilisation de lignes sur les clients Avance+.

#### Garantie des crédits bancaires

Dans le cadre du plan de Relance, l'Etat a confié d'importants moyens à Bpifrance pour garantir les crédits, la fin du PGE prévue pour juin 2021 nécessite en effet de faciliter l'accès au crédit.

Le plan de relance intègre donc une hausse des quotités de garantie et une baisse du coût de la garantie sur les principaux Fonds Développement, Création et Transmission. Pour ces deux derniers fonds le soutien du Fonds Européen de Garantie se conjugue avec les fonds de l'Etat pour diminuer encore plus fortement le coût de ces garanties.

Ces nouveaux moyens et les conditions du marché évoquées nous conduisent à prévoir un important rebond de l'activité garantie.

#### Innovation

L'activité de financement de l'innovation devrait poursuivre en 2021 sa progression pour atteindre 3,3Md€ après une année 2020 exceptionnelle à 3,0 Md€ :

- L'activité innovation en aides individuelles sur budget Etat (hors FUI) progressera en 2021 de 38% (+188M€) vs 2020 pour atteindre près de 680M€ sous l'effet, notamment du passage sur budgets PIA 4 et FII.
- La dynamique du financement des *start-ups DeepTech* s'amplifiera, après le déploiement de 68M€ en 2020, pour croître à 120M€ sur 2021 (+76%).
- Les aides individuelles sur budgets partenaires (conventions nationales et régionales, dont FEDER) poursuivront leur progression pour atteindre 160M€.
- Les différents dispositifs du Programme des Investissement d'Avenir (dont les PSPC, Concours Innovation et I-Lab, et les dispositifs territorialisés) verront leur production progresser de 29% (+94 M€) pour atteindre les 419M€, toujours sous l'impulsion du PIA 4.
- L'activité du « Volet dirigé » marquée en 2020 par le Plan Batterie ACC (690M€) se poursuivra avec plusieurs dispositifs (Grands Défis, Plan *Capacity Building*, IPCEI et Stratégies d'Accélération) avec un objectif de 330M€.



- L'activité 2021 est largement pondérée par la poursuite du déploiement du Plan de Relance avec les AAP Automobile, Aéronautique, Secteurs Critiques, Nucléaire et le dispositif Territoires d'Industries. 421M€ de financement ont été distribués au cours du dernier trimestre 2020 et 1,2Md€ de financements supplémentaires sont prévus en 2021 dont 1,1Md€ pour les Secteurs Stratégiques (Aéronautique, Automobile, Secteurs critiques, Nucléaire) et 148M€ pour les Territoires d'Industrie.
- Après une année 2020 marquée par la mise en place du PGE Soutien Innovation (459M€ d'engagements) et une activité sur les Prêts Innovation encore plus dynamique que la précédente (468M€ d'engagements), la production des prêts innovation continuera de progresser sensiblement en 2021 avec une ambition portée à 480M€.
- Le dispositif French Tech Seed poursuivra son déploiement en 2021 avec la poursuite de la phase 1 engagée en 2019, avec un objectif stable à 30M€ d'engagement, et prévoit une activité résiduelle de l'ordre de 5M€ d'engagements sur le dispositif de crise French Tech Bridge mis en place en 2020.

### 3.1.7.2. Pôle Investissement

#### a) Métier Capital développement

Pour la Direction du Capital Développement, les axes stratégiques définis dans le dernier plan incluent notamment :

- De continuer à être le partenaire de référence des PME et ETI françaises dans les territoires ;
- De soutenir les secteurs et filières d'avenir, notamment ceux fortement impactés par la crise de la Covid 19 ;
- De participer à la création de champions européens tout en continuant à développer la gestion pour compte de tiers ;
- D'être exemplaire dans la prise en compte des critères ESG et d'être un pilier du Plan Climat de Bpifrance.

#### b) Métier Innovation

Pour 2021, les équipes d'investisseurs de la Direction Innovation ont un objectif d'investissement de 502 M€, en augmentation de +8% par rapport aux investissements réalisés en 2020, mais à un niveau supérieur de 60% par rapport à l'activité des années 2018 ou 2019.

Bpifrance maintiendra en 2021 une part de marché inférieure à 10%, continuera d'orienter son action vers la Deeptech ainsi que vers les entreprises offreuses de solutions pour la lutte contre le réchauffement climatique, dans le cadre du Plan Climat.

Les objectifs d'investissements par pôles pour 2021 sont les suivants :

- Pôle Large Venture : 172 M€.
- Pôle Digital Venture : 44 M€, en hausse de 22% par rapport à 2020.
- Pôle Patient Autonome : 8 M€.
- Pôle Science de la Vie : 44 M€, en croissance de +14% par rapport à 2020.
- Pôle Ecotechnologies : 29 M€, stable par rapport à 2020.
- Pôle French Tech Accélération : 8 M€.
- Pôle Innovation Transverse Capital-risque : 117 M€ d'investissement, stable par rapport à 2020.
- Pôle Industries culturelles et créatives : a un objectif d'investissement de 30 M€, stable par rapport à 2020.

En parallèle, Le Hub poursuivra son action d'accompagnement des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

Enfin, il est prévu en 2021 :

- Le réabondement du fonds PSIM, pour 120 M€
- La création du fonds Ecotechnologies 2, doté par le PIA4, qui prendra la suite du fonds Ecotechnologies



- La création du fonds French Tech Accélération 2, doté par la PIA4, qui prendra la suite du fonds French Tech Accélération
- La création du fonds Innovation Défense, doté par le Ministère des Armées pour financer des entreprises innovantes en phase de croissance, notamment des start-ups, développant des technologies duales et transverses intéressant le monde de la défense.
- La création du fonds French Tech Souveraineté, qui vise à sécuriser les investissements d'entreprises françaises dans des technologies souveraines (santé, intelligence artificielle, cybersécurité...).

#### **d) Métier Fonds de fonds**

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2021. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à près de 1 Md €. Le niveau des distributions devrait également se maintenir en 2021 avec un montant prévisionnel de près de 550 M€ hors opération de transaction secondaire.

- Montée en puissance des souscriptions : l'objectif de décisions de pour l'année 2021 s'élève à 1 Md € pour l'activité de la Direction Fonds de fonds et atteint 10 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;
- Le dynamisme des souscriptions prévues en 2021 qui s'inscrit par ailleurs via le Fonds FFI-V (constitué en 2019), devrait afficher de souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds), de plus de 655 M€ au total sur l'année 2021 ;
- Le fonds successeur d'Averroès Finance III devrait être constitué au cours de l'exercice 2021.

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans la cadre du PIA seront également déployés :

- Le fonds MC3, Fonds MultiCap Croissance N°3, devrait investir 103 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA 2, Fonds National d'Amorçage N°2 (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), devrait investir 44 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FFR, Fonds de Fonds de Retournement qui sera réabondé de 50 M€ complémentaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, pourrait souscrire jusqu'à 45 M€;
- Le fonds FTA 2, French Tech Accélération 2, pourrait investir dans 2 fonds pour 17 M€ ;
- Le fonds FABS, Fonds d'Accélération Biotech Santé, devrait investir 16 M€ dans un fonds.
- Le fonds FFQP, Fond de Fonds Quartiers Prioritaires, pourrait souscrire jusqu'à 4 M€ dans un projet ;

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du FFD (fonds de fonds Digital créé en 2017) qui devrait souscrire dans 3 fonds pour un montant de 24 M€ environ.

Le Fonds de Fonds Growth (FFG) constitué en janvier 2020 notamment avec la CDC et des assureurs privés, devrait investir dans 6 fonds pour 62 M€ au cours de l'exercice 2021.

Le Fonds d'Avenir Automobile 2 en cours de constitution, devrait investir dans 3 fonds pour un montant de 16 M€, tout comme le Fonds France PME Régions devrait souscrire 14 M€ dans 4 fonds.

Par ailleurs en 2021, la Direction Fonds de Fonds travaillera sur la constitution du fonds successeur à Bpifrance Entreprises 1.

#### **e) Métier Accompagnement**

Au fil d'une année intense et difficile pour les entreprises, Bpifrance a capitalisé sur le digital pour s'adapter aux contraintes sanitaires et continuer à accompagner les dirigeants. L'Accompagnement s'est affirmé comme métier fondamental de Bpifrance, et a été remodelé pour répondre aux besoins des entreprises à travers trois piliers : conseil, formation, mise en réseau.

L'ensemble de l'offre a été repensé :





- Le format des Accélérateurs s'est appuyé sur le digital, conservant cependant une dimension collective forte. En partenariat avec l'Etat, les Régions, la Banque du territoire et les fédérations professionnelles, l'activité a été maintenue.
- Les missions « ponctuelles » ont connu une très forte croissance permettant de toucher près de 30 000 dirigeants via le e-learning (+74%) près de 2 000 par la mise en place d'autodiagnostic digitaux (+216%) et plus de 2 200 au travers de missions de conseil au sein des entreprises (+26%).

Pour amplifier les dispositifs financiers de la Relance, un module de conseil « 360 Rebond » a été mis en place. Pour le secteur du Tourisme, une offre spécifique a été mise en place, notamment un Accélérateur en partenariat avec la Banque des Territoires.

Pour préparer les grandes transitions écologiques et industrielles, deux gammes nouvelles ont été structurées. En partenariat avec l'ADEME, le « DIAG ECO-FLUX », qui permet d'optimiser les coûts en réduisant les pertes en énergie, matières, déchets et eau, et de réaliser rapidement des économies durables, a été déployé dans plus d'une centaine d'entreprises et a vocation à se démultiplier. A ses côtés, des Accélérateurs ont été conçus pour accompagner les entreprises à la Transition Energétique et Ecologique et à la Valorisation des déchets ainsi qu'un nouveau programme dédié à l'accompagnement de la Décarbonation d'entreprises.

La seconde gamme cible la French Fab, avec des modules tels que « performance industrielle », « stratégie et mise en œuvre Industrie du Futur » ou encore « intelligence artificielle » et « cybersécurité », pour faciliter la réindustrialisation par l'intégration technologique.

Enfin, la Direction de l'Accompagnement s'est inscrite pleinement dans la définition et le déploiement de France Relance et des plans sectoriels, notamment le Plan Sous-traitance Automobile avec la DGE, le Plan Tourisme avec la Banque des Territoires ou encore le dispositif d'appui à la digitalisation des TPE déployé avec France Num.

### 3.1.7.3. Pôle Assurance Export

Bien que le contexte 2020 n'ait pas été favorable à l'**Assurance Prospection**, ce produit reste un succès commercial bien approprié par le réseau. Il est un enjeu important du Plan de Relance Export qui fixe un objectif annuel de 1600 « AP » pour 1 Md€ de dépenses de prospection financées sur 3 ans. De plus, 2021 verra une évolution exceptionnelle de l'avance octroyée passant de 50% à 70% sur 2021, ainsi que le lancement du nouveau produit Assurance Prospection Accompagnement.

Les enjeux 2021 pour les garanties de **cautions & préfinancements** portent sur leur régionalisation et la poursuite de leur démocratisation malgré le durcissement du contexte réglementaire.

**Compte tenu de son rôle contracyclique, l'assurance-crédit** reste un produit crucial dans ce contexte international tendu. Une hausse d'activité est notamment attendue via le secteur aéronautique ; cette hausse serait compensée toutefois par la crise de la dette publique (DSSI) et la dégradation des bilans privés (secteur croisière).

Les perspectives pour la garantie de **change** pourraient être positives compte tenu de la volatilité des devises.

### 3.1.8. Déclaration de performance extra-financière

Le présent chapitre est relatif aux informations sociales, sociétales et environnementales, requises au titre de l'article R225-102-1 du code de commerce, modifié par l'ordonnance 2017-1180 et son décret d'application 2017-1265, transposant la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La Déclaration de Performance extra-financière détaille les enjeux, les démarches mises en œuvre et les indicateurs que Bpifrance décide de suivre, afin d'évaluer ses impacts.

#### LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE Bpifrance

La responsabilité sociétale est au cœur des missions de Bpifrance, « groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres. »<sup>8</sup>

La charte RSE exprime l'engagement public de Bpifrance d'intégrer les enjeux de responsabilité sociétale dans ses métiers comme dans son fonctionnement interne, et repose sur la conviction, confirmée par les études les plus récentes, que la performance RSE crée de la valeur économique et sociale, et sert l'avenir.

Bpifrance s'est fixé quatre priorités, qui constituent le pivot de son engagement : développement de l'emploi, qualité de la gouvernance et du management, promotion de l'entrepreneuriat féminin, transition écologique et énergétique.

La responsabilité sociétale de Bpifrance réside, par priorité, dans l'efficacité de son action pour créer et maintenir une croissance durable des entreprises, pérenne et créatrice de valeur économique.

Bpifrance met au service de cette ambition, depuis sa création, le déploiement d'un accompagnement des besoins financiers des entreprises et des entrepreneurs, à tous les stades de leur développement, et en démultipliant l'effet de ses interventions dans son fonctionnement d'établissement de place. Une offre d'accompagnement a complété les dispositifs financiers d'accompagnement, pour apporter aux entrepreneurs conseil, formation, et mise en relation, en prenant en compte les grands enjeux de leur responsabilité sociétale comme l'emploi, la transition énergétique, le changement climatique, l'innovation, le dynamisme des territoires, le numérique.

Bpifrance, qui vise à inscrire les entreprises dans une dynamique de croissance responsable, prend soin, bien évidemment, d'exercer ses métiers en toute transparence et responsabilité, dans le respect et le développement des compétences de ses collaborateurs, et la maîtrise de ses impacts.

#### NOS AMBITIONS STRATEGIQUES 2020-2023

##### Nos ambitions à 2023

Être la banque du climat pour les entreprises  
Être la banque au service du retour à la croissance  
Être la banque de la French Fab  
Être une banque digitale au service des TPE et créateurs d'entreprises

<sup>8</sup> Loi 2012-559 du 31 décembre 2012, emportant création de Bpifrance



## UN MODELE D'AFFAIRE PARTICULIER

### NOTRE MODELE D'AFFAIRES

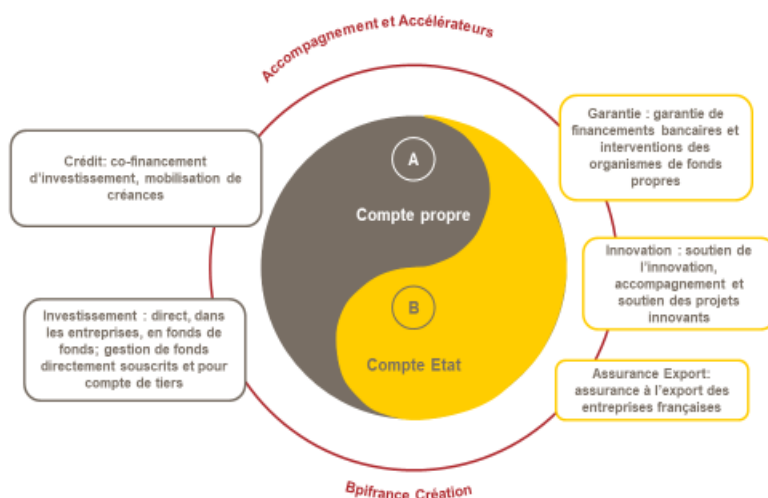
Dans le groupe Bpifrance, Bpifrance exerce directement les activités de financement, de soutien à l'innovation et de garantie ; les activités d'investissement direct et en fonds de fonds sont exercées par la société de gestion Bpifrance Investissement, tant pour son compte que pour compte de tiers et pour le compte de Bpifrance Participations ; Bpifrance Assurance Export exerce, au nom et pour le compte de l'Etat, les activités d'assurance export des entreprises françaises.

Ces activités sont exercées :

- Pour compte propre :
  - o en cofinancement, par Bpifrance, sous forme de prêts à long ou moyen terme, ou crédit-bail, et pour le financement des créances court terme, sur ressources obligataires,
  - o en fonds propres, par Bpifrance Investissement, directement ou sur des fonds d'investissement,
- Pour compte d'Etat : menées dans le cadre des politiques publiques et fondées, par nature, sur des fonds dédiés destinés à couvrir les engagements pris dans le cadre de leur mission :
  - o Garantie de prêts bancaires ou organismes de fonds propres (Bpifrance),
  - o Financement de l'innovation par des prêts ou subventions (Bpifrance),
  - o Assurance des opérations à l'export des entreprises (Bpifrance Assurance Export),

Ces activités sont financées par des ressources publiques (Etat, Régions, fonds européens).

Les activités d'accompagnement et accélérateurs des entreprises, ainsi que celles de Bpifrance Création, sont des activités non-financières transverses.



Le modèle d'affaires de Bpifrance est celui d'une organisation atypique, construite pour répondre, en appui des politiques publiques, aux besoins de la croissance durable des entreprises, aux valeurs fortes et mobilisatrices auxquelles adhèrent des collaborateurs fiers de contribuer à la volonté de « servir l'avenir » du Groupe.

# bpi**france**

Nos ressources

**Bpifrance:** Financement, Innovation, Garantie

**Bpifrance Participations et Investissement :** Fonds propres direct et Fonds de fonds

**Bpifrance Assurance**

**Export :** garantie à l'export

## Un continuum de solutions

## A CHAQUE ETAPE CLE DU DEVELOPPEMENT



### HUMAIN

- Effectif total : **3 481** (+ 6,4% en un an)
- Dont 232 *apprentis et alternants*
- Âge moyen : **39,7 ans**
- **58%** de femmes et **42%** d'hommes
- Près de **89%** de cadres



### PARTIES PRENANTES

- Un actionariat unique entre l'**Etat** et la **Caisse des Dépôts et Consignations**
- Un réseau de partenariats **institutionnels, privés, publics**
- **Partenaire des 18 régions** françaises

## Un environnement unique de parties prenantes



### FINANCIERES

- Ressources **obligataires**
- Ressources **publiques**  (*Programme Investissement d'Avenir*)
- Ressources **européennes**



### ANCRAGE TERRITORIAL ET INTERNATIONAL

- **48 implantations** régionales
- Partenaire des **18 régions** françaises

## La banque de tous les entrepreneurs, ancrée dans les territoires

**Bpifrance Création**  
Entrepreneuriat pour tous

## DES VALEURS INTANGIBLES Proximité, Simplicité, Volonté, Optimisme, UNE MISSION Servir l'avenir

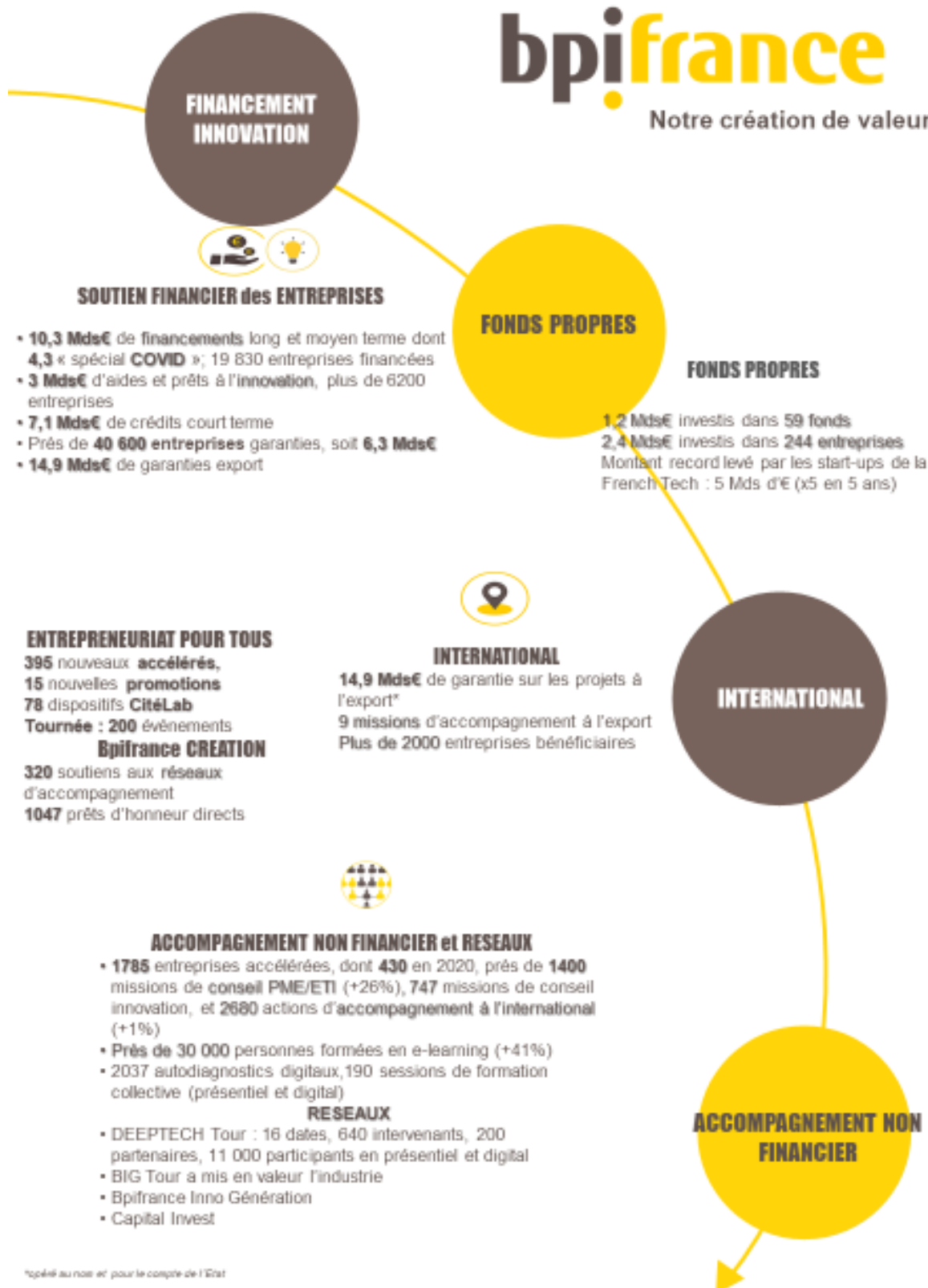
Proximité

Simplicité

Volonté

Optimisme

**SERVIR  
L'AVENIR**



## NOS RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Les missions d'intérêt général confiées à Bpifrance, son statut bancaire et son modèle d'affaire spécifique constituent le socle de la définition des risques extra-financiers et des enjeux associés, dont l'analyse a été reconduite en 2020, en prenant en compte, par ailleurs, les attentes particulières liées à la crise sanitaire.

La cartographie, cohérente avec la démarche conduite par le Groupe Caisse des dépôts, a été élaborée à partir de la méthode suivante :

- Identification des risques potentiels
- Identification des mesures et moyens de maîtrise de ces risques
- Hiérarchisation et cotation des risques, selon une méthodologie adaptée aux problématiques d'évaluation de sujets extra-financiers.

La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, et la lutte contre le gaspillage alimentaire ne constituent pas pour Bpifrance, du fait de ses activités de service, des enjeux matériels pertinents. L'accompagnement de la transition écologique et énergétique des entreprises est un enjeu essentiel pour Bpifrance, tant au regard de ses missions que des impacts possibles d'un retard dans cette transition : risques physiques et de transition non anticipés et/ou non maîtrisés, pertes financières, accès au marché financier pénalisé par des actifs éloignés des attentes en matière de finance durable.

Les indicateurs ont été définis en cohérence avec les risques majeurs identifiés, en cohérence avec les missions dévolues à Bpifrance et les attentes de ses actionnaires.

Le plan stratégique du groupe Bpifrance est établi, à horizon moyen terme, pour répondre à ces missions, qui fixent les ambitions à long terme ; il est révisé à fréquence annuelle, afin de mieux intégrer les risques et opportunités inhérents à ses missions.



MACRO RISQUE	ENJEUX RSE	Risques majeurs identifiés	Indicateurs clé
<b>GOVERNANCE ET ETHIQUE</b>	Ethique des affaires	Faire preuve de pratiques non éthiques Financer ou accompagner des entreprises ou projets qui contribuent au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme ou reposent sur la corruption Défiance des clients et parties prenantes  Risques juridiques et de réputation Risques de pertes financières	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT  Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption
	Sécurité des données et des fonds	Ne pas assurer la protection des données et l'intégrité des systèmes d'information Détournement de fonds, fraude Défiance des clients et parties prenantes  Risques juridiques et de réputation Risques de pertes financières	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT  Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption
<b>FAILLIR AUX MISSIONS D'INTERET GENERAL</b>	Transition Ecologique et Energétique (TEE)	Ne pas accompagner les entreprises dans les évolutions incontournables pour leur pérennité : la prise en compte du changement climatique dans leurs activités Absence / insuffisance d'offres participant à la TEE non financement/financement insuffisant de la TEE Générer des impacts environnementaux, retard dans la transition des entreprises, impact économique  Risques : réputation, financier	Poids des financements TEE dans l'activité
	Développement économique des territoires	Ne pas prendre en compte l'équilibre dans l'aménagement économique des territoires dans ses activités Absence d'offres participant au développement économique équilibré des territoires Absence d'accompagnement, accompagnement insuffisant des territoires Perte d'attractivité des territoires, impacts ESG (départs d'entreprises par ex)  Risques : réputation, financier	Poids des financements comparé au potentiel économique des Régions
	Transformation numérique	Ne pas accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, incontournable pour leur pérennité Absence/insuffisance d'offres participant au financement de la transformation numérique "Décrochage" économique, impacts sociaux et sociétaux  Risques : réputation, financier	Poids des financements "numetic" dans l'activité



MACRO RISQUE	ENJEUX RSE	Risques majeurs identifiés	Indicateurs clé
<b>INSATISFACTION DES PP</b>	CLIENTS	Ne pas répondre aux attentes et besoins des clients : inadéquation, inadaptation de l'offre produits et services  Risque : impacts ESG, financier, réputation	NPS et taux de satisfaction clients
	QUALITE de L'offre	Faillir à jouer son rôle de partenaire dans la durée auprès des clients  Risques : financier, réputation	NPS et taux de satisfaction clients
	Autres Parties Prenantes	Ne pas répondre aux attentes des parties prenantes  Risques : réputation	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme
<b>CAPITAL HUMAIN</b>	Qualité de vie au travail (QVT)	Diminution de l'attractivité du Groupe Motivation médiocre générant l'insatisfaction clients et partenaires Inadaptation aux changements Inadéquation des profils aux besoins des nouveaux métiers et organisations	Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie Taux de satisfaction salariés
	Diversité et égalité des chances	Diminution de l'attractivité du Groupe Perte de motivation générant insatisfaction clients et partenaires Inadaptation aux changements Inadéquation des profils aux besoins	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD.  Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements
	Dialogue social	Diminution de l'attractivité du Groupe Perte de motivation générant insatisfaction clients et partenaires Inadaptation aux changements	Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés dans l'année
	Capital Humain : Talents	Diminution de l'attractivité du Groupe Perte de motivation générant insatisfaction clients et partenaires Inadaptation aux changements Inadéquation des profils aux besoins	Taux de rotation du personnel en CDI
	Capital Humain : formation	Diminution de l'attractivité du Groupe Perte de motivation générant insatisfaction clients et partenaires Inadaptation aux changements Inadéquation des profils aux besoins	Taux d'accès à la formation
<b>PRISE EN COMPTE DES ENJEUX Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("ESG") dans ses métiers</b>	Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)	Ne pas sensibiliser et engager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, notamment pour lutter contre le changement climatique et renforcer leurs impacts positifs sur l'économie et la société	Empreinte carbone du portefeuille coté Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique





## GOVERNANCE ET ETHIQUE

### Risques majeurs identifiés

Faire preuve de pratiques non éthiques  
Financer ou accompagner des entreprises ou projets qui contribuent au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme ou reposent sur la corruption

### Nos réponses

Doctrine  
Politique de conformité  
Politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme (LCB/FT)  
Politique de lutte contre la corruption  
Politique d'externalisation  
Formations des collaborateurs à LCB/FT  
Formation des collaborateurs à la lutte contre la corruption  
Dispositif d'alerte  
Espace intranet Contrôle Permanent et Conformité (procédures et notes d'instruction)  
Espace conformité et engagement public DG sur le site de Bpifrance  
Plate-forme de référencement fournisseurs

### Une gouvernance structurée pour répondre aux enjeux

Bpifrance, issu de la fusion par absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement en date du 18 décembre 2020, est une société anonyme à conseil d'administration, dont les fonctions de présidence de celui-ci et de direction générale sont séparées. Investie de missions d'intérêt général définies par la loi de création de Bpifrance<sup>9</sup> modifiée, Bpifrance est détenue majoritairement par l'Etat, via l'EPIC Bpifrance et la Caisse des dépôts<sup>10</sup>, 1,4% du capital étant par ailleurs détenu par des actionnaires bancaires.

La constitution des instances de gouvernance est déterminée par la loi, et Bpifrance est ainsi dotée des instances suivantes :

- un conseil d'administration qui réunit, huit représentants de la Caisse des dépôts et de l'Etat, deux représentants des régions, deux représentants des salariés et une personnalité qualifiée ;
- un comité d'audit et un comité des risques ;
- un comité des nominations et un comité des rémunérations.

La composition de ces instances, qui respectent un strict équilibre hommes-femmes, et les compétences de leurs membres, figurent de façon détaillée en section 4 de ce document. A noter que le Commissaire du Gouvernement, nommé en application de la loi de création de Bpifrance peut assister aux réunions de l'assemblée générale des actionnaires, du Conseil d'administration ainsi que de tous les comités créés au sein du Conseil d'administration.

Une fois par an, le Conseil d'administration débat de son fonctionnement, et peut solliciter la réalisation d'une évaluation par un consultant extérieur.

Bpifrance est en outre doté de 2 comités métiers : Financement-Garantie d'une part et Innovation d'autre part.

Les filiales sont dotées d'organes de gouvernance dont les membres sont choisis pour leurs compétences, et, selon leurs activités, de comités spécialisés.

<sup>9</sup> Loi 2012-0559 du 31 décembre 2012

<sup>10</sup> Chacun à hauteur de 49,2%

Le tableau ci-après en donne une vision synthétique :

Dénomination	Forme	Dissociation des fonctions	Nombre d'administrateurs représentant Bpifrance ou ses actionnaires Etat ou CDC	Nombre d'administrateurs personnes qualifiées	Nombre d'administrateurs représentant les collaborateurs	Parité	Comités spécialisés
Bpifrance Investissement	SAS	Non	8	2	0	Oui	CNR
Bpifrance Participations	SA	Non	8	2	0	Oui	Audit et Risques Investissement Nominations
Bpifrance International Capital	SA	Non	4			Non	
Bpifrance Assurance Export	SAS	Oui	S.O	S.O	S.O	S.O	
Bpifrance Courtage	SAS	Non	S.O	S.O	S.O	S.O	
Bpifrance Régions	SA	Oui	7			Non	

Les règlements intérieurs des conseils d'administration de Bpifrance et de ses filiales précisent le fonctionnement et les prérogatives de chacun de ces conseils d'administration, ainsi que ceux des comités, et comportent une charte d'administrateur, qui définit les devoirs des administrateurs en matière notamment d'assiduité, de confidentialité, et de déontologie.

Bpifrance agit en appui des politiques publiques de l'Etat et des régions, pour soutenir et accompagner la croissance durable des entreprises, en prenant en considération les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans ses décisions comme dans sa gestion.

Un Comité national d'orientation (CNO), présidé par un président de région, et des comités régionaux d'orientation ont ainsi été constitués, en charge d'exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention, et les modalités d'exercice, par la société et ses filiales, de leurs missions d'intérêt général et de la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique, au niveau national pour le CNO, régional pour les CRO. Ces instances, constituée d'élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat, de représentants des syndicats, des organisations professionnelles et d'experts sectoriels pour le CNO, de représentants de l'Etat, de la région, de la direction régionale de la Caisse des dépôts, des syndicats, du CESE11 régional, de la CCI et de la chambre des métiers et de l'artisanat de la région, pour les CRO, constituent pour les parties prenantes de Bpifrance des espaces de dialogue privilégiés. Il faut néanmoins relever que le CNO ne s'est pas réuni en 2020 ; de même, peu de comités régionaux d'orientation sont encore actifs.

### Ethique : un engagement et une organisation forts

Bpifrance est engagé publiquement, sur son site et par la voix de son directeur général, à ne tolérer aucun comportement ni agissement contraire à l'éthique et à lutter contre toute forme de corruption.<sup>12</sup>

Les politiques et procédures qui en déclinent la mise en œuvre sont en totale cohérence avec cet engagement et visent, par une information et une formation rigoureuse des collaborateurs, à prévenir tout risque de fraude et de corruption, tout risque d'octroi d'un quelconque concours ou de conclusion d'un acte d'achat à/avec une entreprise aux pratiques ou dirigeants douteux :

<sup>11</sup> conseil économique, social et environnemental

<sup>12</sup> <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Ethique-et-conformite>



- La politique de conformité s'applique au niveau du groupe Bpifrance, dans toutes ses activités ;
- Tout nouvel arrivant doit prendre connaissance, du Code de déontologie et du règlement intérieur de Bpifrance, et déclarer en acceptant tous les termes ;
- Bpifrance dispose d'une politique Groupe de Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) ; tout nouvel arrivant doit en prendre connaissance, et l'ensemble des collaborateurs est tenu de suivre les programmes de formation en la matière ;
- L'outil spécifique aux diligences LCB/FT en facilite la réalisation, et en assure la piste d'audit et le suivi ; une équipe dédiée peut être saisie de toute difficulté et aider à la résoudre ;
- La politique de lutte contre la corruption, le trafic d'influence et le favoritisme doit également être lue et déclarée comme comprise et acceptée par tout nouvel arrivant ; les formations, comme pour la LCB/FT, sont obligatoires à intervalles réguliers. La politique Groupe de conformité aux sanctions économiques s'applique à tous les collaborateurs du Groupe ; dans ce cadre, chacun est engagé dans le respect par Bpifrance, des dispositions législatives et réglementaires en vigueur y relatives, dans les pays et territoires dans lesquels Bpifrance exerce ses activités.
- Un dispositif d'alerte sur plateforme sécurisée offre la possibilité à tout collaborateur, de saisir directement, dans un cadre de stricte confidentialité, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent, pour lui faire part (i) d'éventuels dysfonctionnements en matière de respect de la réglementation bancaire et financière, des règles édictées dans les Codes de déontologie de Bpifrance et dans la Politique de lutte contre la corruption, ainsi que (ii) de tout crime, délit, violation grave et manifeste de la loi, menaces ou préjudices pour l'intérêt général, etc. qu'il aurait pu constater ;
- Des procédures encadrent les transactions personnelles et mandats à titre personnel, les cadeaux, repas d'affaires et autres avantages, et chaque collaborateur doit, notamment, établir une déclaration sur l'honneur du respect de ces règles, ou à défaut, expliquer les circonstances des écarts ;
- La plateforme de référencement des fournisseurs permet de vérifier les pratiques des entreprises et de leurs dirigeants, et de valider la conclusion des accords commerciaux ;
- Dans le cadre du mécanisme d'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (ou « réglementation DAC 6 »), le groupe Bpifrance a réalisé une cartographie de ses activités aux fins de déterminer les dispositifs potentiellement soumis à l'obligation de reporting DAC 6. Au terme d'un recensement opéré des opérations réalisées depuis le 25 juin 2018, aucun dispositif déclarable n'a été identifié. La mise en œuvre d'une procédure dédiée à cette obligation est intégrée dans une instruction (prochainement publiée).

Bpifrance Investissement a mis en place un processus de due diligences anticorruption et sanctions économiques Internationales via un questionnaire dédié pour les sociétés soumises à l'article 17 de la loi Sapin 2.

Par ailleurs, Bpifrance Investissement anime des événements anticorruption auprès de son portefeuille de participations dans le but de mener des actions de sensibilisation et de partage des bonnes pratiques au regard de l'application de l'article 17 de la loi Sapin 2.

La cartographie des risques opérationnels et de non-conformité pour l'ensemble du groupe Bpifrance est mise à jour à minima annuellement avec l'ensemble des métiers. Elle décrit les risques auxquels Bpifrance est exposé, y compris les risques de corruption, et les hiérarchise selon des impacts définis dans la méthodologie en vigueur pour le Groupe. Les Dispositifs de Maîtrise des Risques sont également recensés et évalués lors de cet exercice afin de déterminer le niveau d'exposition au risque résiduel pour chaque métier de Bpifrance.

Un dispositif de remontée des incidents est en place, pour analyse et correction par la mise en place de plans d'actions visant à pallier ses effets et traiter ses causes afin d'empêcher la situation de se reproduire.

La DCCP assure le déploiement du dispositif de lutte contre la fraude pour l'ensemble du Groupe. A ce titre, une politique de lutte contre la fraude est applicable à toutes les entités. Elle précise notamment les modalités de détection, traitement et remédiation des cas de soupçon, tentative ou fraude avéré. Afin d'éviter tout risque de vol, aucune espèce n'est détenue dans les locaux, au siège social comme dans les implantations régionales.

	Nb de stagiaires formés dans l'année. (CDI, CDD, CA, CP) 2020	
	LCB/FT	Lutte contre la corruption
Bpifrance	2 046	667
Investissement	69	69
Assurance Export	173	72
Courtage	Intégré à Bpifrance	
Effectif en activité	3 447	
Taux de collaborateurs formés	66,4%	23,4%

Des dispositifs de délégations structurent, par filières et niveau de risques, les processus de décision propres à renforcer la confiance des entrepreneurs et de l'ensemble des parties prenantes de la banque, pour l'ensemble des métiers.

Les personnels de toutes les structures sont sensibilisés et formés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et exercent leurs activités dans le cadre de codes de déontologie déclinés dans chaque entité du groupe, dont chaque membre du personnel a été invité à prendre connaissance et à s'engager à exercer ses activités en se conformant strictement à ses dispositions.

Une plateforme dématérialisée de référencement des fournisseurs a été mise en place en 2019, afin de renforcer la transparence, faciliter l'homogénéité des processus, évaluer les fournisseurs et prestataires, et assurer le suivi des dispositifs de lutte contre la corruption en application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II, en appliquant les principes de :

- équité dans la concurrence (au moment de la consultation et du choix final) ;
- absence de conflits d'intérêts ;
- respect des procédures applicables en matière de cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages ;
- confidentialité des échanges ainsi que la traçabilité et l'archivage de l'ensemble du processus achat.

Le déploiement de la 2ème version de la plateforme mise en place en 2019 a été reporté à 2021, afin de mieux répondre à ces objectifs et aux attentes des acheteurs. La RSE des fournisseurs fait l'objet d'un questionnaire particulier, en cours d'analyse sur les deux années écoulées, afin d'évaluer le plan d'accompagnement éventuel à mettre en œuvre. Un bureau à Bruxelles a pour missions de développer des coopérations structurées avec les partenaires européens et d'apporter un appui aux directions du groupe en matière de projets de financement et d'affaires communautaires. Il est enregistré auprès des autorités européennes ; de même la Direction des relations institutionnelles et médias, pour ses activités de relais entre Bpifrance et les pouvoirs publics, est déclarée auprès des autorités françaises. Bpifrance et ses filiales paient l'intégralité de leurs impôts en France.

### Risques majeurs identifiés

Ne pas assurer la protection des données et l'intégrité des systèmes d'information  
Détournement de fonds, fraude  
Défiance des clients et parties prenantes

### Nos réponses

Politique de sécurité du système d'information  
Politique de protection des données  
Procédures et instructions internes d'application  
Procédure et outil d'habilitation aux applications et systèmes informatiques  
Procédures et dispositifs sécurisés d'accès aux locaux  
Formation sensibilisation des collaborateurs  
Audits et Tests anti-intrusion

### Nos ambitions

Protéger les données personnelles et confidentielles et les fonds des risques de détournement

La Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) est un enjeu majeur pour Bpifrance et un sujet d'attention particulier pour la Direction Générale et les Administrateurs du Groupe.

L'objectif permanent est de continuer à déployer le dispositif et de démontrer que les actions engagées permettent de maîtriser l'exposition aux risques cyber auxquels est confrontée Bpifrance, en évoluant d'une sécurité « défensive » vers une sécurité « offensive ».

La gestion de la SSI se renforce en conséquence chaque année : corps procédural et contrôles permanents associés complet, nouveaux outils intégrant les dernières technologies, exigences de sécurité renforcées, équipes et moyens en croissance.

Les audits et tests anti-intrusion, tant sur les outils Groupe que métiers, ont été largement poursuivis en 2020. Quant aux collaborateurs, les actions de sensibilisation et de formation ont été renforcées, avec pour objectif de faire des collaborateurs des acteurs dans la lutte contre les cybers menaces.

Les tests réguliers relatifs à la continuité d'activité ont démontré leur efficacité, notamment dans le contexte sanitaire, en permettant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de travailler dans des conditions d'efficacité optimum, et de répondre aux attentes générées par la crise, dans des délais contraints, tout en assurant la protection du système d'information de Bpifrance.

La protection des données personnelles est organisée au niveau du groupe Bpifrance, dans un dispositif qui rend acteurs l'ensemble des métiers et des collaborateurs, et définit les rôles et responsabilités de chaque direction support, pour mettre en œuvre et améliorer en permanence les processus, en appui du délégué à la protection des données rattaché à la Direction de la conformité et contrôle permanent groupe. La politique relative à la gestion des données à caractère personnel des clients et prospects est publiée sur le site de Bpifrance.

Des politiques, process et outils ont par ailleurs été déployés de longue date, afin d'assurer la sécurité des fonds confiés ou reçus par Bpifrance :

- Un outil de gestion des habilitations aux applications et systèmes Bpifrance ;
- Des règles strictes et tracées de séparation des demandes et validations de paiement ;
- Un accès aux locaux sécurisé et une totale absence de liquidités sur les sites ;
- La politique et les formations des collaborateurs à la lutte contre la corruption ;
- un dispositif de contrôle interne rigoureux ;
- des comités d'audit et des risques, dans la SA et les filiales métiers.

## NOS PARTIES PRENANTES

### Risques majeurs identifiés

Ne pas répondre aux attentes des parties prenantes  
Faillir à jouer son rôle de partenaire dans la durée auprès des clients

### Nos réponses

Doctrine  
Charte de responsabilité sociétale groupe Bpifrance  
Plan stratégique revu à fréquence annuelle  
Partenariats et conventions (ex garantie déléguée)  
Déploiement d'offres en adéquation avec les politiques publiques  
Principe de co-intervention

Organisation décentralisée  
Proximité clients et partenaires (organisation décentralisée, mise en réseau, évènements)  
Continuum d'offre en constante évolution, pour accompagner toutes les entreprises quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques, financières et extra-financières  
Transparence de l'offre  
Comité transverse trimestriel de l'offre Groupe  
Enquête annuelle de satisfaction clients

### Nos ambitions

Maintenir le haut niveau d'interactions avec nos parties prenantes  
Satisfaire leurs attentes



## Un dialogue soutenu

La satisfaction de nos parties prenantes est au cœur de la dynamique Bpifrance, et nous entretenons avec elles des relations soutenues :

Principales parties prenantes	Principales modalités de dialogue ou d'expression
Clients	<p>Interlocuteurs dédiés selon les métiers, besoins, et localisation</p> <p>Plateforme d'accueil et services : mon Bpifrance en ligne</p> <p>Evènements et tables rondes (Bpifrance Inno Génération, BIG Tour, Deeptech Tour, Tournée Entrepreneuriat pour tous , Hub Bpifrance, Communauté Excellence, Webinaires, par exemple)</p> <p>Enquête de satisfaction</p> <p>Transparence des offres sur le site bpifrance.fr, selon les tailles d'entreprises, finalités, besoins ; Appels à projets</p> <p>Formation en ligne (Bpifrance Université)</p> <p>Etudes (LAB), enquêtes de conjoncture</p> <p>Tribu (le réseau social de Bpifrance)</p>
Partenaires bancaires, fonds propres	<p>Echanges avec les responsables métiers : cofinancement, garantie, directions et pôles Investissement</p> <p>Relations opérationnelles sur le terrain, en cofinancement ou co investissement</p> <p>Rencontres dans organisations et réseaux (ORSE, France Invest, ...)</p> <p>Etudes (LAB), enquêtes de conjoncture</p>
Partenaires Régions	<p>Interlocuteurs dédiés : Direction partenariats régionaux, action territoriale et entrepreneuriat, Directeurs de Réseau et régionaux</p>
Collaborateurs	<p>Relations avec le management : opérationnelles, entretien annuel d'évaluation et entretien professionnel tous les 2 ans, entretien de carrière réalisé par la DRH à la demande du collaborateur.</p> <p>Réunions "DAC"</p> <p>Enquête de satisfaction</p> <p>Communication interne : intranets, écrans d'information présents sur chaque site, informations ponctuelles par messagerie si nécessaire, « chats » organisés avec le directeur général ou les directeurs exécutifs, petits déjeuners, JT interne, réunions métiers</p> <p>Dispositifs d'alerte : risques psycho-sociaux, harcèlement, risques opérationnels, de conformité...</p>
Partenaires sociaux	<p>Instances représentatives du personnel</p> <p>Accord sur la représentation du personnel</p> <p>Entretien de début de mandat et entretien de fin de mandat</p>
Administrateurs	<p>Conseils d'Administration et assemblées générales</p> <p>Commissions et Comités</p> <p>Séminaire annuel dédié à la stratégie du groupe pour les administrateurs</p>

Principales parties prenantes	Principales modalités de dialogue ou d'expression
Autorités de supervision	Rencontres et échanges réguliers entre les directions et services concernés du groupe Bpifrance et : ' la BCE et l'ACPR dans le cadre de leurs missions d'autorisation, de supervision et de suivi prudentiel ' l'AMF dans le cadre de ses missions de régulation
Investisseurs et analystes financiers ; agences de notation extra-financière	Echanges avec interlocuteurs dédiés Direction Financière Investment tour Espace Investisseurs sur le site bpifrance.fr
Agences de notation extra-financière	Interlocuteur dédié : réponses et échanges dans le cadre de la notation Rencontres
Fournisseurs	Échanges avec les acheteurs et le Département Achats : réponses aux appels d'offres, processus de référencement Initiative Conseil, contrats, plateforme de référencement, évaluation RSE pour les principaux fournisseurs Suivi opérationnel de la prestation avec les métiers
Associations et réseaux professionnels et de place	Rencontres, échanges réguliers et participation à des ateliers et groupes de travail (Métiers, transverses)
Médias	Interlocuteur dédié médias : Direction de la Communication institutionnelle et médias (Communiqués et conférences de presse, échanges journalistes, publications institutionnelles) Communication (dont digitale) : Direction de la Communication

## NOS RESULTATS



### Un impact positif des actions déployées

Bpifrance suit et évalue tous les ans les résultats et les impacts des projets qu'il soutient, notamment en termes de croissance des entreprises françaises et de l'emploi, et publie ces éléments sur son site<sup>13</sup>.

L'étude d'impact des actions de Bpifrance est effectuée avec un recul de trois ans, pour en mesurer la portée effective ; les résultats publiés dans le livret d'impact 2019 démontrent l'efficacité des dispositifs déployés par Bpifrance, en corrélation avec les missions qui lui sont confiées et les attentes de ses parties prenantes :

- Un fort impact à 3 ans sur les entreprises soutenues :
  - o L'emploi et le CA se développent plus rapidement chez les entreprises soutenues, avec l'estimation d'un gain de 58 Md€ de CA et 219 000 emplois maintenus ou créés grâce aux soutiens de Bpifrance sur la période 2009-2015

<sup>13</sup> <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Impact-de-Bpifrance>





- Les entreprises soutenues sont également plus résilientes au bout de 3 ans (par rapport aux entreprises de comparaison)
- Un fort engagement sur des projets risqués : en particulier, les bénéficiaires des dispositifs de trésorerie, d'aides à l'innovation et de garantie sont des entreprises plus risquées que la moyenne ;
- Un effet d'entraînement sur les financements privés à travers ses différents instruments :
  - Prêts sans garantie : 1€ de soutien de Bpifrance s'accompagne de 3,6€ de financement privé dans le cas des dispositifs de prêts sans garantie
  - Aide à l'innovation : 1€ d'aide s'accompagne de 1,7€ de financements tiers
  - Garantie : 1€ mobilisé dans un fonds de garantie Bpifrance permet de couvrir 15€ de risque pour un prêt privé de 30€
  - Capital-investissement : 1€ de souscription de Bpifrance en 2019 dans les fonds de capital investissement français se sont accompagnés de 3,9€ de souscription d'investisseurs tiers.

### Une organisation moteur de la satisfaction

Toute l'organisation de Bpifrance et ses moyens sont orientés vers la satisfaction de ses parties prenantes, et, conformément à sa mission, vers les entreprises et leur écosystème, en appui des politiques publiques :

- L'organisation est décentralisée, avec 50 implantations régionales, au plus près des entreprises et de leur écosystème, et fonctionne sur un modèle de banque intégrée (mutualisation des moyens : équipes, réseau d'agences, SI) au service de clients communs, tout en s'adossant à des ressources financières strictement cantonnées ; chaque client ou partie prenante est ainsi au plus près de ses interlocuteurs Bpifrance ;
- L'offre de produits et services se présente en continuum de solutions, en constante évolution pour accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques ; les profils des offres sont adaptés aux besoins financés, par exemple en termes de différé de remboursement ou d'absence de sûretés réelles ;
- L'offre financière, de cofinancement, investissement, soutien à l'innovation, soutien à l'export, est renforcée par une proposition d'accompagnement non financier : conseil, formation, accélérateurs nationaux, régionaux et sectoriels ;
- La mise en relation des entreprises entre elles et avec leur écosystème est organisée lors d'évènements spécifiques : Bpifrance Inno Génération, BIG Tour, Deeptech Tour, Tournée Entrepreneuriat pour tous, Hub Bpifrance, ou dans le cadre de rencontres au long cours (Communauté Excellence par exemple), ou sur des finalités particulières (Euroquity, qui met en relation des sociétés en recherche d'investisseurs et des investisseurs potentiels) ;
- Des enquêtes, études et des publications sont publiées régulièrement (enquêtes de conjoncture PME, enquêtes flash telles que « les dirigeants à l'épreuve de la crise » en novembre, études, par exemple « les tendances majeures qui vont bouleverser l'économie » en septembre) ;
- La communication numérique sur des sujets d'actualité et des sondages ;
- Une enquête annuelle de satisfaction donne la parole aux dirigeants d'entreprise et à nos partenaires ;
- Tribu, le réseau social de Bpifrance, offre aux entrepreneurs la possibilité de rejoindre des communautés, d'échanger, d'apprendre ;
- Des espaces ou outils en ligne sont spécifiquement dédiés à certaines parties prenantes (Régions par exemple, Fournisseurs, Partenaires Garantie Investisseurs, participants au Concours I-Lab) afin de fluidifier, déposer et gérer les échanges...

Le site Bpifrance et ses espaces, publics ou réservés, sont au service des clients et partenaires, permettant à chacun d'y trouver l'offre correspondant à ses besoins, des contacts à qui s'adresser, des services, des informations tant en matière de mesures d'impact des actions de Bpifrance, que des actualités ou l'accès aux travaux du LAB et à ses études, à la mise en relation, à l'offre gratuite de formation de ligne de Bpifrance Université, aux appels à projets, aux appels d'offres lancés par Bpifrance, sous les valeurs fortes portées par Bpifrance : proximité, simplicité, volonté, optimisme.

## L'activité 2020 : répondre à l'urgence, engager la relance

L'organisation en place et tous les moyens, métiers et collaborateurs ont été mobilisés en 2020 au service de l'urgence économique. « Face à la crise de la Covid-19, inédite par son ampleur et ses conséquences, la banque a rencontré son destin et révélé son ADN : vélocité, banque publique et de place, banque du cœur, banque digitale, banque pour tous (start-up, TPE, PME, fonds d'investissement, ETI, grands groupes). En appui des pouvoirs publics, Bpifrance a su répondre présent, en se mobilisant aux côtés des entreprises et de leurs dirigeants. »<sup>14</sup>

- L'activité du réseau de Bpifrance en Financement a été très intense avec 20,5 Md€ injectés au total dans les entreprises (+9,5% vs 2019) :
  - o Dès le 16 mars, Bpifrance a apporté une aide d'urgence aux entreprises en adaptant sa gamme de crédits à moyen et long-terme. Ces prêts ont atteint un niveau record à 10 Md€.
    - 4 Md€ de prêts de soutien à la trésorerie « spécial crise » ont été octroyés dès le mois de mars à plus de 16 000 entreprises ;
    - Le financement de l'investissement des entreprises a atteint 6 Md€ dont près de 1,7 Md€ sur les énergies renouvelables.
  - o Avec 3 Md€, le financement de l'innovation affiche une croissance de +138%, qui s'explique par la mise en place de mesures spécifiques de soutien pour la French Tech, auquel s'ajoute le soutien aux filières industrielles du plan France Relance dont Bpifrance est opérateur pour l'Etat.
- L'activité de fonds propres a permis la mobilisation de 3,6 Md€, partagée entre les interventions directes au capital des entreprises et les interventions indirectes au service de l'écosystème des fonds d'investissement français :
  - o L'activité en Capital innovation direct a connu une forte croissance (+48%), en lien avec les montants records levés par les start-up de la French Tech en 2020. Ainsi, suivant la dynamique des levées de fonds importantes, le fonds Large Venture a connu une très forte hausse de son activité, avec 32 opérations pour 231 M€, soit la moitié des montants réalisés en Capital innovation ;
  - o L'activité de Capital développement Mid & Large Cap a été marquée par le premier closing du fonds Lac1 à 4,3 Md€. Le fonds a réalisé son premier investissement en octobre, en acquérant près de 7% du capital d'Arkema (au 31 décembre 2020) ;
  - o L'activité Fonds de fonds est restée intense malgré le contexte, avec 1,226 Md€ souscrit, tant en capital innovation qu'en capital développement national et régional.
- L'activité International a joué son rôle contracyclique, avec une progression, pour l'activité des Garanties Export, du nombre d'opérations en Assurance-Crédit et Garantie de cautions. L'activité s'accompagne aussi d'une progression importante des volumes en montant, avec un retour de contrats significatifs.
- L'Accompagnement a été repensé en profondeur pour s'adapter aux besoins des dirigeants dans un contexte de crise, en insistant sur le Rebond et en s'appuyant sur le digital. En complément des Accélérateurs et des missions de conseil, l'accompagnement dit « ponctuel », a permis de toucher près de 30 000 dirigeants via le e-learning (+74%) et près de 2 000 par la mise en place d'autodiagnostic digitaux (+216%).
- Les Partenariats régionaux se sont massivement renforcés au service des entreprises. Les dispositifs partenariaux mis en place avec chaque Région ont permis au total à plus de 17 000 entreprises de mobiliser plus de 2 Md€, notamment avec la mise en place des Prêts Rebond.
- Une action ciblée a été mise en œuvre sur les entreprises du secteur du tourisme, particulièrement affecté, avec 840 M€ injectés dans 3300 entreprises, sous forme de prêts et d'obligations convertibles, et un allongement sur 12 mois de la suspension des échéances de prêt.
- Le Plan Climat 2020 / 2024 de près de 40 Md€ commun à Bpifrance et à la Banque des Territoires a été annoncé le 9 septembre. Continuum de solutions opérationnelles d'accompagnement, transverse aux deux entités, ce plan vise simultanément les projets de transition verte des entreprises et des acteurs publics des territoires, et repose sur trois piliers :
  1. Accélérer la transition des entreprises et des territoires avec des solutions financières et d'accompagnement,
  2. Accompagner le développement des énergies renouvelables (ENR) et contribuer à la croissance de champions internationaux,

<sup>14</sup> Editorial Nicolas Dufourcq, Plan stratégique 2023



3. Financer et accompagner massivement l'innovation dans les « greentechs » et dans les réseaux durables et résilients pour trouver les solutions technologiques de la TEE.

• Le Fonds Lac1 a bouclé son premier tour de table ; doté d'une capacité d'investissement de près de 4,3 Md€, incluant 3,3 Md€ de souscriptions et 1 Md€ de dette, il réunit, aux côtés de Bpifrance une vingtaine de souscripteurs, notamment Mubadala Investment Company, le fonds souverain d'Abou Dhabi, de grands institutionnels français et internationaux ainsi que des entreprises et family offices français, et a vocation à stabiliser le capital de grandes entreprises françaises cotées.

• Enfin, avec le lancement du FCPR Bpifrance Entreprises 1, le groupe Bpifrance permet aux français d'investir une partie de leur épargne dans un portefeuille d'entreprises essentiellement non cotées, en particulier des PME et des start-ups, et de participer à la relance à travers ce produit innovant.

### Satisfaction client

Les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction clients -dont la réalisation est sous-traitée à un institut de sondage indépendant- sont également communiqués sur le site : l'enquête 2020 révèle une note de satisfaction en hausse de 7,9 sur 10 (contre 7,2 en 2019) et un Net Promoteur Score de 49 contre 27 en 2019. Ces résultats en très nette amélioration traduisent l'appréciation, par les clients, de l'engagement de Bpifrance et de ses équipes pendant la période COVID.

Cette enquête annuelle a pour objectifs d'évaluer la satisfaction des clients de Bpifrance, et de déceler les attentes, en vue de l'évolution éventuelle de l'offre. Le Comité de l'offre Groupe, qui se réunit trimestriellement, a pour missions de revoir en amont les nouveaux produits et services ou transformations envisagés, d'émettre en aval un avis avant présentation au Comex et de définir les chantiers transverses à lancer.

### Se projeter, se rencontrer, apprendre

Le projet « Demain », lancé en 2018, autour de neuf enjeux majeurs pour le monde de demain, tous corrélés aux Objectifs de Développement Durable, est un projet transverse, d'intelligence collective, qui implique chacun pour mieux travailler ensemble et accompagner les entreprises face aux grands défis de transformation du monde, en s'attachant, sur chacun de ces enjeux, à en identifier les solutions, les défis, les technologies, pour anticiper les mutations de l'économie, préparer les ruptures à venir et construire une vision du futur. 31 « matrices » sont ainsi finalisées et publiées à fin décembre 2020, qui présentent les convictions de Bpifrance sur ces grands défis et les questions qu'ils soulèvent.

MATRICES		
RGPD	Stockage de l'énergie : quelles solutions ?	Numérique et construction
Efficacité Energétique Industrielle	Autoconsommation énergétique : quelles solutions et quels enjeux ?	La conquête de la planète Mars : driver pour l'économie du futur ?
Hydrogène & Filière Automobile	Santé et IA : la data au service du patient	La logistique et les flux du futur
Impact des nouveaux modes de distribution sur la GSA	Nouvelles opportunités spacetech : nano-satellites, microsattellites, constellations	Véhicule autonome
Impression 3D	Edtech : L'adaptation des entreprises des secteurs de l'éducation et de la formation aux métiers de demain	Transformation vers une motorisation propre

## MATRICES

Les protéines du futur	Blockchain : un pas vers la désintermédiation des plateformes ?	Accès et circulation dans les centres urbains - le dernier kilomètre
Ordinateur quantique	IA et dématérialisation des métiers du droit	Le plastique : alternatives, recyclage et compostage
Initial Coin Offerings	Nouveaux modèles retail	Captation et / ou stockage du CO2
Développer l'écosystème du Jeu Vidéo	Cybersécurité dans les PME / ETI : quels enjeux ?	La transformation numérique de l'agriculture
Textiles innovants : une filière d'avenir méconnue	La bio protection des plantes	Quelles opportunités business pour la Réalité Augmentée ? (Formation, tourisme, bâtiments et patrimoine, santé, etc.)
Les nouveaux hôtels urbains de Demain		

Le Big Tour, la tournée du collectif French Fab, a pu se dérouler en présentiel, du 29 juillet au 28 août 2020, dans 21 villes de huit régions, et parallèlement en digital. Il a mis à l'honneur les entrepreneurs locaux, les villes et leurs élus, pour donner envie d'industrie, rendre hommage aux « héros Covid », et parler d'environnement, avec notamment un quiz dédié, en partenariat avec l'ADEME du 29/07 au 10/08. 24 partenaires, 70 partenaires médias et 18 clubs sportifs se sont mobilisés aux côtés des villes et des entrepreneurs pour rendre cet événement attractif.

Bpifrance Inno Génération, pour sa 6ème édition, le 1er octobre 2020, était placé sous le signe de la liberté : liberté d'innover, d'entreprendre, de prendre des risques et de changer le monde : tel était le fil rouge de Bpifrance Inno Génération 2020, dans un format exceptionnel adapté à la crise sanitaire, qui a néanmoins permis à 6000 participants d'y assister physiquement. Tout au long de la journée, 100 top speakers, artistes, journalistes ou personnalités françaises et internationales de tous horizons ont pris la parole sur la scène du Bang. Le format digital de Big a permis à près de 19 millions de personnes de se connecter tout au long de la journée, pour suivre en direct, en ligne ou sur l'application Bpifrance Événements les 400 rencontres, masterclass et débats proposés par près de 1000 intervenants autour de La French Fab, La French Tech, La French Touch, du climat... Cette année, de nouveaux espaces ont été créés pour accueillir les entrepreneurs : des Agora pour suivre des conférences autour de l'international ou de l'accompagnement, le Big Live pour réunir ceux qui ne se seraient jamais rencontrés ailleurs, le Parcours Connecté qui met en avant les services digitaux de Bpifrance (la Banque En Ligne, l'assistant financier Ma Trésor, le réseau social Tribu, etc.), ou encore l'Antenne au cœur de la Place du Village où s'étaient installés les partenaires médias de l'événement. 16 000 mises en relation (via des rencontres spontanées et des RDV «one to one» planifiés)

A l'image des entreprises, les clubs sportifs sont des acteurs économiques importants dans les régions et Bpifrance travaille aux côtés des clubs sportifs partout en France dans l'optique de faire rayonner les territoires : d'un côté pour faire en sorte que la situation sportive grandisse grâce au soutien des entreprises ; de l'autre pour que les entreprises se développent en s'appuyant sur un réseau économique local fort que représente les réseaux de partenaires et les clubs affaires. Le contexte sanitaire n'a pas permis de réaliser les opérations prévues de lancements de partenariats ou les événements avec les entreprises du réseau Excellence, mais toute la communauté des clubs sportifs et partenaires a été conviée à un événement digital « La Journée des Meneurs » le 16 décembre, pour une journée de rencontres inspirantes, d'ateliers thématiques et de networking.



## NOS GRANDES MISSIONS au service de l'intérêt général

La doctrine de Bpifrance, présentée à l'Assemblée Nationale et au Sénat le 15 mai 2013, définit les doctrines d'intervention de Bpifrance et de ses filiales Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement, et ses engagements : être un outil au service des entreprises, de redynamisation des territoires, œuvrant pour l'innovation, facteur de compétitivité et de croissance, et qui s'adapte aux spécificités, par une présence au plus près des entreprises et des partenariats étroits, notamment avec les Régions.

En complément, le plan stratégique est révisé chaque année pour prendre en compte au plus près les besoins des entreprises et les évolutions conjoncturelles et sectorielles ; il est le fruit d'un travail approfondi d'actualisation et de larges consultations, soumis à toutes les instances représentatives des parties prenantes du Groupe, et validé par les instances de gouvernance.

Trois enjeux majeurs ont été retenus, sans lesquels l'objectif de servir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie ne peut être atteint :

- s'engager, financer et accompagner la transition écologique et énergétique
- financer et accompagner la transformation numérique
- contribuer au développement économique des territoires.



### La Transition Ecologique et Énergétique (TEE)

#### Risques majeurs identifiés

Ne pas accompagner les entreprises dans les évolutions incontournables pour leur pérennité : la prise en compte du changement climatique dans leurs activités

Absence / insuffisance d'offres participant à la TEE

Non financement/financement insuffisant de la TEE

Générer des impacts environnementaux, retard dans la transition des entreprises, impact économique

#### Nos réponses

Doctrine

Charte de responsabilité sociétale groupe Bpifrance

Plan stratégique revu à fréquence annuelle

Plan Climat Bpifrance

Nos processus métiers

Nos restrictions d'intervention

L'accompagnement et la sensibilisation

#### Perspectives 2021

Le renforcement des enjeux climatiques dans les dispositifs d'intégration ESG, dans le cadre du Plan climat de Bpifrance

La prise en compte de la taxonomie européenne, du règlement Disclosure et de la loi Energie Climat (article 29, en consultation)

Pour la Direction du Capital Développement, les axes stratégiques définis dans le dernier plan incluent notamment d'être exemplaire dans la prise en compte des critères ESG et d'être un pilier du Plan Climat de Bpifrance.

#### Réalisations et ambitions

Le soutien de la TEE par Bpifrance est l'une des missions qui lui a été confiées par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d'intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, et validée dès 2014, et dans les plans stratégiques.

Bpifrance a réalisé, sur la période de 2014 à 2019, 9,2Md€ d'euros de financements en prêts et aides à l'innovation, et, toutes activités confondues, sur la même période, près de 12,8Md€, au profit de plus de 15 200 entreprises et projets d'entreprises. En 2019, Bpifrance a accompagné près de 2 200 entreprises du secteur de la TEE ou porteuses de projets d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables, pour près de 2,8Md€, ce qui représente un peu plus de 10 % de son activité globale de l'année.

L'atteinte des objectifs de neutralité carbone de l'accord de Paris, repris dans la SNBC<sup>15</sup> est un défi pour les entreprises, qui doivent amorcer et accélérer leur transition, en réduisant leurs impacts et en s'adaptant aux changements et exigences générées par le changement climatique. Dans la droite ligne du Plan de relance, et l'intégration renforcée de la prise en compte de l'urgence climatique, Bpifrance et la Banque des Territoires ont annoncé un ambitieux Plan Climat, en constituant « la banque publique du climat, fruit à deux morceaux, au service des entreprises d'une part et des collectivités d'autre part.

Dans le continuum de solutions opérationnelles d'accompagnement, transverse aux deux entités, qui vise simultanément les projets de transition verte des entreprises et des acteurs publics des territoires, la stratégie déployée par Bpifrance en faveur du climat viendra ainsi contribuer à un ambitieux plan commun de près de 40 Md€ qui sera déployé sur la période 2020-2024 et qui contribuera à la relance économique.

Bpifrance déploiera sa stratégie climat autour de 2 axes majeurs :

- L'évolution du modèle opérationnel de Bpifrance, afin de rendre compatible les activités de tous ses clients avec l'objectif de neutralité carbone de l'accord de Paris. La composante climat devenant pervasive dans l'ensemble des métiers et fonctions transversales du groupe ;
- L'amplification de l'action du groupe Bpifrance en soutien des projets et des entreprises de la transition écologique et énergétique. »<sup>16</sup>

Le groupe Bpifrance vise dans ce Plan, une augmentation significative de ses volumes annuels de financement et d'investissement de la transition écologique et énergétique, pour les porter de 2,8 Md€ en 2020 à près de 6 Md€ en 2023.

Ces ambitions fortes sont déclinées dans le Plan stratégique 2023, et engagent tous les métiers dans son déploiement. Soutenir les entreprises apporteuses de solutions (technologies vertes, producteurs d'énergie renouvelable, Greentechs), et les entreprises qui veulent engager leur transition, sans exclure<sup>17</sup>, en déployant trois leviers : sensibilisation, information et accompagnement, à travers de nombreux outils : formations, webinaires, journées d'information etc., ainsi que via les prêts verts et les différents programmes de financement et d'aides qui constituent ce plan, et en intégrant la prise en compte des enjeux de transition dans tous les métiers et offres.

Des outils sont d'ores et déjà proposés aux entreprises :

- le Climatomètre, pour évaluer en ligne, en 10-15 minutes la situation approximative de son entreprise en termes d'impact environnemental et connaître, par rapport à son secteur d'activité, les principaux enjeux auxquels l'entreprise sera confrontée dans sa démarche de transition écologique ;
- le Diag Eco Flux, en partenariat avec l'ADEME, programme d'accompagnement personnalisé de 12 mois par un expert des questions de la transition écologique. Cet accompagnement permet de gagner en rentabilité et d'être conseillé sur la gestion de sa consommation énergétique et de ses déchets ;
- le Prêt Vert ;
- le prêt éco-énergies pour financer les solutions d'efficacité énergétique des TEP et PME ;
- les fonds propres ;
- la communauté du Coq vert, qui rassemble des entreprises engagées dans la transition écologique ;
- et le VTE vert qui permet aux entreprises de recruter un jeune talent pour travailler sur les questions de leur transition écologique.

Une 2ème promotion d'Accélérateur TEE est prévue en 2021.

---

<sup>15</sup> Stratégie Nationale Bas Carbone

<sup>16</sup> Ambitions stratégiques 2020-2023

<sup>17</sup> Hormis les exceptions détaillées plus loin



## Sensibilisation et formation

Quatre webinaires sectoriels sur les enjeux et opportunités de la TEE ont déjà été proposés aux entreprises en novembre et décembre et des guides sectoriels sur les secteurs à enjeux prioritaires<sup>18</sup> dans la Stratégie Nationale Bas carbone ont été élaborés et mis à disposition des collaborateurs, pour lesquels un dispositif de montée en compétences, au siège comme dans le réseau, est par ailleurs en cours de déploiement, afin de donner à chacun les clés de compréhension nécessaires à l'intégration des enjeux business liés au climat.

La sensibilisation des entreprises aux enjeux de la TEE s'effectue aussi par la communication sur ceux-ci, et Bpifrance y contribue, en publiant dossier, études, articles, par ses portraits d'entrepreneurs et ses exemples d'entreprises engagées, par son offre de formation en accès libre sur Bpifrance Université. Autre exemple : une session d'Accélérateur Transition Énergétique, en association entre Bpifrance et l'ADEME, est en cours pour aider 28 entreprises du secteur à se développer plus rapidement et renforcer leur positionnement à l'international pour ainsi favoriser l'énergie verte, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de 2 ans, et une 2ème session est en cours de recrutement.

## Engagements - Restrictions de financements et investissements

Le Groupe est signataire de la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, et s'est engagé, en décembre 2017, comme investisseur public français, à mettre en œuvre six principes définis dans une charte commune avec la Caisse des Dépôts, l'Agence Française de Développement, le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) et l'ERAFP.

Bpifrance s'est en outre engagé à soutenir et promouvoir l'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition) portée par l'ADEME et le CDP (CARBON Disclosure Project), en signant la Charte le 27 novembre 2018 aux côtés de la Caisse des Dépôts, l'Agence des Participations de l'Etat, le FRR, l'ERAFP, et IRCANTEC, et participe aux travaux du Groupe Caisse des Dépôts sur la politique climatique des métiers financiers du groupe et sur une feuille de route 2°. Bpifrance est également membre de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF), et partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive).

Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des dépôts, à :

- ne pas investir directement dans les sociétés impliquées dans la fabrication de cigarettes, cigares, tabac à priser, à rouler, à mâcher, et tabac à pipe ;
- ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon<sup>19</sup> thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires<sup>20</sup>. Bpifrance applique également ce seuil aux actifs déjà en portefeuille ;
- à exclure de ses nouveaux investissements les fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires.

Ces engagements sont renforcés à compter du 1er janvier 2021, d'une part dans le secteur du charbon, et, d'autre part, par des lignes directrices sur le secteur Oil & Gas.

Les grandes lignes de ces politiques sectorielles<sup>21</sup> sont les suivantes :

Sur le charbon :

- Exclusion d'investissement en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires. Ce seuil s'appliquera aux actifs déjà en portefeuille<sup>22</sup> ;

---

<sup>18</sup> Transport, Immobilier, Energie, Industrie, Textile, Produits métallurgiques, Chimie...

<sup>19</sup> Sauf charbon pulvérisé avec CCS

<sup>20</sup> Bpifrance pourra néanmoins intervenir dans de telles hypothèses pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité

<sup>21</sup> Les interventions restent néanmoins possibles, dans de telles hypothèses, pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères d'activité.

<sup>22</sup> Hors entreprises en transition vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères d'activité.



- À partir de 2021 : l'exclusion ci-dessus est complétée par des seuils de capacité absolues de production minière 10mt et de 10Gw électrique. Cette exclusion de seuil s'appliquera à partir de 2023 sur le stock ;
- Exclusion d'investissement dans des fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires ;
- Exclusion d'investissement ou financement de tout projet de production d'énergie à base de charbon thermique, et de tout projet d'infrastructure de transports dédiées au charbon thermique ;
- Encourager et accompagner toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont le Groupe est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2040 dans le reste du monde. Pour s'assurer de l'efficacité de ce dialogue, d'ici 2021, aucun nouvel investissement ne sera fait dans les sociétés qui développent de nouvelles centrales à charbon ; un seuil de 300Mw est appliqué sur le stock ;
- Exclusion des compagnies qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris ; en particulier les compagnies qui refusent le dialogue actionnarial sur l'enjeu du climat ;
- Participer à la promotion, auprès des parties prenantes, du développement de politiques de désengagement des activités d'extraction et d'usage de charbon thermique notamment au sein de la Powering Past Coal Alliance (PPCA) aux cotés de l'Etat français.

A noter que Bpifrance est actionnaire d'une entreprise de production d'énergie en transition vers un mix sans charbon.

Sur le pétrole et le gaz, à compter du 1er janvier 2021 :

Périmètre concerné : activités de financement et d'investissement

Le Groupe attend des entreprises<sup>23</sup> :

1-une stratégie de contribution à la transition énergétique, déclinée à moyen et long terme, comportant :

- Des objectifs de réduction des émissions de GES, carbone et méthane (scopes 1-2-3, dans une logique Eviter, Réduire Compenser, publiés ainsi que les moyens envisagés, et en cas de compensation conformément aux 5 principes de l'ADEME)
- Des modalités de mise en œuvre (évaluation des projets, politiques de rémunération des dirigeants)
- Des objectifs de diversification et progression des investissements dans des actifs et activités bas carbone (publiés, sur la base de la taxonomie européenne)
- Une information détaillée sur le contenu et l'exécution de la stratégie
- Une politique d'influence

2- Une stratégie robuste de gestion des risques environnementaux, déclinée comme suit :

- Des mesures de transparence et de gestion des risques environnementaux (publication des plans de prévention et gestion, politique d'influence)
- Des mesures de transparence et de gestion de l'exposition de leurs activités aux ressources non conventionnelles (O&G issus des sables bitumineux, de la zone Arctique, de la fracturation hydraulique) : meilleurs efforts de publication des parts de CA résultant de ces ressources<sup>24</sup>
- Une gestion du risque de transition (publication des risques identifiés, et de la mise en œuvre de leur politique en termes de transition juste et sur les impacts sociaux de leur stratégie

Enfin, des lignes d'exclusion pour les ressources non conventionnelles (pétrole et gaz issus de sables bitumineux, schiste, Arctique) sont mises en place<sup>25</sup> :

- 1- Le Groupe ne finance directement aucune entreprise ni projet dédié dont l'exposition à l'ensemble de ces trois ressources non conventionnelles représente plus de 10% du chiffre d'affaires sur la base de l'information disponible
- 2- Le Groupe n'effectue pas de nouveaux financements dédiés à des projets greenfield d'infrastructures pétrolières.

<sup>23</sup> Entreprises et sociétés projet opérant dans le secteur du pétrole et du gaz (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, directement ou comme partenaire ou actionnaire), opérateurs directs de l'exploration et/ou de l'exploitation et leurs fournisseurs directs de rang 1, de taille au minimum ETI

<sup>24</sup> Cas particuliers des sociétés ou sociétés projet dédiées : on attend d'elles qu'elles ne réalisent pas de nouveaux investissements, publient leurs activités existantes, et appliquent les meilleures pratiques de gestion des risques environnementaux

<sup>25</sup> NB : ces lignes d'exclusion ne concernent pas les sociétés parapétrolières dont il est attendu la publication des parts de chiffre d'affaires issue de chaque ressource, leurs meilleurs efforts pour en limiter le volume cumulé à moins de 10% du CA.



## Mesure d'empreinte carbone des portefeuilles

Bpifrance s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat, à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance Export).

Un premier exercice d'évaluation a été mené à l'été 2020, sur l'ensemble des portefeuilles au 31 décembre 2019 ; mené avec l'appui de consultants externes, cet exercice a permis de définir les méthodologies de calcul particulières à chaque activité, ligne à ligne, et d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'empreinte et l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles, sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance, par grande ligne de produit, puis par agrégats.

Les premiers résultats, agrégés au niveau des portefeuilles des activités Financement et Investissement, donnent une image d'intensité carbone imputable à Bpifrance inférieure au benchmark sur la chaîne de valeur production et aval, l'intensité sur la chaîne de valeur amont étant en revanche très voisine du benchmark.

L'objectif de cette mesure de l'exposition carbone de ses activités est pour Bpifrance d'être en capacité de flécher des leviers d'actions et des zones d'interventions concernant la réduction de cette exposition. La reconduction de l'exercice, dans cet objectif, est donc primordiale, et en cours sur les portefeuilles au 31 décembre 2020.

L'intensité carbone du portefeuille coté investi par Bpifrance au 31 décembre 2020 a pu être calculée sur les données publiées par 27 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 13 050 949K€ (95,7% du portefeuille coté), et ressort à 0,213TeqCO<sub>2</sub> (vs 0,163 TeqCO<sub>2</sub> par millier d'euros investi, calculée en 2019 sur 24 entreprises cotées du portefeuille de Bpifrance, investies pour un montant brut de 9 615M€). Une seule ligne représente près de 43% de ce calcul.

## Intégration des enjeux de la TEE dans les process métier

Les enjeux et questions touchant à la TEE sont abordés :

### Pour les métiers de l'investissement :

- o Dans l'outil d'aide à l'analyse Environnementale, Sociale, et de Gouvernance (ESG), qui permet aux investisseurs directs de les prendre en compte au regard de la taille et de l'activité de l'entreprise, et, si cela s'avère pertinent, de réaliser des due diligences complémentaires, pour définir avec le management, le ou les axes d'amélioration de la performance environnementale
- o Dans les diligences ESG des investisseurs de la direction Fonds de Fonds,
- o Dans l'enquête réalisée annuellement auprès des entreprises investies en direct, des fonds partenaires et des entreprises investies par eux.

### Pour les métiers du Financement et de l'Innovation :

Dans la grille d'analyse mise en place sur les métiers du financement et de l'innovation, au-delà de certains seuils : les enjeux et questions touchant à la TEE sont abordés dans la grille d'analyse mise en place sur les métiers du financement et de l'innovation, au-delà de certains seuils, et incitent l'étudieur à évaluer l'entreprise sur sa maîtrise de consommation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre d'éco-conception, de la pollution et des déchets.

### Pour les projets d'assurance-crédit export :

Les aspects environnementaux et sociaux font partie des critères de prise en garantie par Bpifrance Assurance Export de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement, en conformité avec la Recommandation de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale. Elle vise à s'assurer que les projets concernés respectent la réglementation locale du pays hôte et les standards internationaux pertinents, principalement ceux développés par la Banque Mondiale (WB) et la Société Financière Internationale (IFC).

L'intégration plus précise des enjeux Climat est en cours de développement dans les outils d'analyse RSE/ESG sur l'ensemble des métiers, en cohérence avec les orientations du Plan Climat, pour identifier les porteurs de solutions, les besoins de solutions ou d'accompagnement, proposer d'y pourvoir, et assurer le suivi de la mise en transition.

Quelques exemples : un webinar dédié au Climat, organisé par le Direction Fonds de fonds à l'intention de ses fonds partenaires, le développement d'un kit climat, une séquence dédiée pour les participants à l'accélérateur.

### Nos ambitions à 2023

Amplifier notre action face aux enjeux climatiques:

Accélérer la mise en transition de toutes les entreprises

Amplifier notre action en faveur des entreprises et des projets de la TEE

Mettre en transition les entreprises via une offre d'accompagnement financier: 3,3Md€ sur 2020-2023

La « tech » au service du « green »: 300M€ par an à horizon 2023

Amplifier les financements au bénéfice des développeurs d'énergie renouvelable : 10Md€ sur 2020-2023

Investissement dans la transition 720 M€ par an à horizon 2023

Financement Export 75M€/an à horizon 2023

Accompagnement 1 000 entreprises sur 2020-2023

### La transformation numérique

#### Risques majeurs identifiés

Ne pas accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, incontournable pour leur pérennité

Absence/insuffisance d'offres participant au financement de la transformation numérique

"Décrochage" économique, impacts sociaux et sociétaux

#### Nos réponses

Doctrine

Charte de responsabilité sociétale groupe Bpifrance

Plan stratégique revu à fréquence annuelle

Digitalisation des process :

BEL : déploiement test du portail clients en 2020, pour lancement en 2021

Extranets métiers et partenaires

#### Nos ambitions à 2023

Plan French Fab de Bpifrance : 120Md€ sur 2020-2024

Sécurisation et accélération du rebond de l'industrie

Renforcement de la puissance de l'industrie française : consolidation et réindustrialisation

Inventer et déployer l'industrie du futur

Participer à la conversion numérique est, comme le soutien de la TEE, dans la feuille de route de Bpifrance, et dans ses objectifs depuis la construction de sa doctrine d'intervention.

Pour Bpifrance, la transformation digitale doit être une composante essentielle de toute stratégie d'affaires, qui améliore l'expérience client et optimise la productivité.

La proposition de Bpifrance, au-delà des outils financiers, est donc d'accompagner les entrepreneurs, dans l'évaluation de la maturité de leur entreprise sur ce sujet, d'abord grâce à un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre », puis éventuellement l'appui d'un tiers expert ; de la formation en e-learning leur est proposée sur Bpifrance Université, et les échanges entre pairs facilités par la mise en réseau, voire, pour aller plus loin encore un cursus au sein d'un accélérateur. Un guide pratique de sensibilisation a été publié pour aider les TPE et PME à se préparer au RGPD, ainsi que des retours d'expérience d'entrepreneurs.

La conversion numérique est l'un des enjeux de l'industrie du futur, et il est important pour l'entreprise d'évaluer sa maturité, et de rechercher des pistes d'amélioration, et le « Frenchfabomètre » est proposé dans cette finalité.

Par ailleurs, Bpifrance a accéléré sa propre transformation digitale, et pour mieux accompagner les entreprises, est en phase de déploiement du portail clients, en digitalisant les tâches à faible valeur ajoutée ainsi qu'une partie de notre offre de service pour proposer au client et à ses interlocuteurs de gagner en disponibilité et en efficacité. Quatre valeurs président à la construction de ce portail : simplicité, proximité, personnalisation, confiance.



Les extranets métiers et partenaires ont été conçus dans ce même esprit, ainsi que Tribu, le réseau social de Bpifrance, où se retrouvent toutes les communautés de Bpifrance pour échanger et partager

Les interventions de Bpifrance sont mesurées sur un domaine dit « numetic », au sein des secteurs d'avenir, analysé comme suit :

THEMES	POTENTIEL de DEVELOPPEMENT
•Numérique	• Cyber sécurité
•Microélectronique	• Smart cities
•Photonique	• Smart grids
•Nanotechnologies – Nanoélectronique	• Usines du futur
•Matériaux innovants	• Réalité augmentée
•Systèmes	• Cloud computing
•Logiciels et systèmes embarqués	• Services sans contact
•Valorisation de données massives	• E-education

Le soutien à ce secteur « numetic » a représenté 10,6% de l'activité totale hors holdings (21,8Md€) de Bpifrance en 2019, soit plus de 2,3Md€. <sup>26</sup>



## Le développement économique des territoires

### Risques majeurs identifiés

Ne pas prendre en compte l'équilibre dans l'aménagement économique des territoires dans ses activités  
Absence d'offres participant au développement économique équilibré des territoires  
Absence d'accompagnement, accompagnement insuffisant des territoires  
Perte d'attractivité des territoires, impacts ESG (départs d'entreprises par ex)

### Nos réponses

Doctrine  
Charte de responsabilité sociétale groupe Bpifrance  
Plan stratégique revu à fréquence annuelle  
Partenariats régionaux  
Entrepreneuriat pour tous

### Nos ambitions à 2023

Être toujours plus accessible pour les TPE et créateurs d'entreprises- Objectifs à fin 2023 :  
90 000 créateurs financés  
40 000 TPE financées  
100 000 TPE garanties  
140 000 PASS Entrepreneurs  
200 000 TPE accompagnées  
200 000 créateurs accompagnés

<sup>26</sup> 1,8Md€ en 2018

Les partenariats avec les Régions autour de dispositifs communs constituent un axe majeur d'implication dans et avec les territoires, pour les entreprises ; en proposant à chaque Région des outils qui s'adaptent aux priorités de sa stratégie de développement économique et d'innovation, et qui répondent aux besoins des entreprises aux différents stades de leur développement, l'accès aux financements disponibles est simplifié pour celles-ci, tout en limitant le besoin de dotation publique.

Ces partenariats permettent de développer une offre de financement adaptée aux spécificités territoriales via des outils communs en particulier pour le financement de l'innovation (Fonds Régionaux d'innovation) et l'accès au crédit des entreprises (Fonds Régionaux de garantie) couvrant la plupart des besoins des entreprises en matière de création, d'innovation et de développement.

En outre, des fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement ont été mis en place souvent au côté des Régions pour faciliter l'accès des PME aux fonds propres. La mise en commun des moyens financiers entre Bpifrance et les Régions permet d'accroître l'efficacité des interventions, au service du développement des territoires et de l'emploi.

Fin 2020, Bpifrance est désormais partenaire de 11 Régions pour le déploiement d'Accélérateurs Régionaux, un nouveau partenariat ayant été conclu l'an passé avec la Région Occitanie pour l'accompagnement de 60 entreprises du territoire.

Les Accélérateurs Régionaux sont caractérisés par une conception de programmes de plus en plus adaptée aux priorités de développement économique des Régions et au tissu régional d'entreprises : entreprises innovantes et industrie agroalimentaire en Bretagne, international en Ile de France, cybersécurité et climat en Occitanie. 24% des entreprises accélérées le sont dans des programmes co-financés par les Régions (412 / 1687).

La reprise par Bpifrance, à compter du 1er janvier 2019, de l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts (CDC) en faveur de la création d'entreprises, a donné lieu à un large déploiement d'actions, afin d'informer l'écosystème en région de cette reprise d'activités et de mettre en place toutes les conditions de l'entrepreneuriat pour tous, en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance. Ses activités, qui reposent sur le soutien à 30 réseaux d'accompagnement, se sont poursuivies à un rythme soutenu malgré le contexte sanitaire.

Ainsi, pour faciliter l'accès à l'offre :

- La tournée Entrepreneuriat pour Tous a été organisée en digital, avec :
  - o Plus de 200 événements en région en un mois, qui ont mobilisé 85 organisateurs locaux et/ou intervenants et réuni 2 400 participants ;
  - o Un évènement national, qui a réuni plus de 1 600 participants, autour des 30 intervenants et entrepreneurs ; les contenus créés ont pu être visionnés jusqu'à 177 000 fois ;
  - o Et cinq jeudis de l'Entrepreneuriat pour Tous, en digital également, qui ont touché plus de 600 participants, auprès de 25 intervenants et entrepreneurs ;

Objectifs : présenter le bouquet de solutions, promouvoir les réseaux, valoriser les entrepreneurs et les personnalités inspirantes locales ;

- Cinquante sites ont été identifiés pour y implanter des bornes Entrepreneuriat pour Tous, avec l'objectif d'informer 5000 personnes, par des contenus éditoriaux appropriés ;

L'animation se construit dans les Cités Lab, révélateurs de talents, autour de cinq piliers : Prospection – Préparation – Animation – Orientation – Référent de parcours, qui comptent désormais 83 chefs de projet et couvrent 632 quartiers.

L'accompagnement passe par :

- La Fabrique à entreprendre et des appels à projets, pour coordonner, animer et renforcer l'action des structures d'accompagnement et de financement de la création/reprise d'entreprise en direction des territoires fragiles : 44 000 personnes ont été sensibilisées, et 12 900 créateurs accompagnés ;
- L'accompagnement et le financement en déployant des dispositifs d'accompagnement et des outils financiers (prêts d'honneur, micro-crédit, garantie bancaire...) dont 13 053 créateurs ont bénéficié ;

Enfin, l'accélération, sur trois phases :

- Emergence : 9 promotions en 2020, 135 bénéficiaires,
- Création : 16 promotions, 260 bénéficiaires,
- Petite entreprise : en déploiement.



Bpifrance suit, dans ses indicateurs d'impact, le poids de la Région dans le total des financements de Bpifrance au regard du potentiel économique de la Région, et rend compte à chaque Région de ses indicateurs propres, repris dans le tableau ci-après :

REGION	PIB 2015 (source INSEE) en M€	POTENTIEL ECONOMIQUE DE LA REGION DANS LE PIB NATIONAL	POIDS DES FINANCEMENTS 2019 <sup>27</sup> COMPARE AU POTENTIEL ECONOMIQUE DES REGIONS	POIDS DES FINANCEMENTS 2018 <sup>28</sup> COMPARE AU POTENTIEL ECONOMIQUE DES REGIONS
Auvergne-Rhône-Alpes	250 120	11,40%	14,97%	14,70%
Bourgogne-Franche-Comté	73 942	3,40%	2,64%	2,50%
Bretagne	91 910	4,20%	3,75%	3,71%
Centre-Val De Loire	70 355	3,20%	2,38%	2,93%
Corse	8 868	0,40%	0,45%	0,61%
Grand Est	152 170	6,90%	7,40%	6,96%
Hauts-de-France	156 922	7,20%	6,65%	6,45%
Ile-de-France	668 823	30,50%	31,99%	31,75%
Normandie	91 740	4,20%	3,29%	3,17%
Nouvelle-Aquitaine	163 898	7,50%	5,80%	6,48%
Occitanie	159 115	7,30%	7,00%	6,45%
Outre-Mer	41 692	1,90%	1,80%	2,20%
Pays-de-la-Loire	109 767	5,00%	5,00%	4,65%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	154 879	7,10%	6,87%	7,43%

### Intégrer la dimension RSE dans les processus métiers

La prise en compte plus spécifique des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux et de gouvernance (ESG) est intégrée dans les plans stratégiques comme dans la doctrine, en cohérence avec la Charte de Responsabilité Sociétale de Bpifrance, présentée et validée par les parties prenantes de Bpifrance (CNO et représentants du personnel) et par ses instances de gouvernance ; la Charte définit les engagements de Bpifrance, tant dans son fonctionnement interne que dans ses métiers, et les enjeux majeurs sur lesquels porteront ses efforts.

La démarche RSE de Bpifrance est pilotée par la Direction du développement durable et de la RSE, rattachée au Directeur exécutif en charge de l'International de la Stratégie, des Etudes et du Développement.

Ses actions sont structurées autour des axes :

- Intégration de la dimension RSE dans les processus métiers ;
- Sensibilisation des entreprises à la RSE ;
- Renforcement de la position d'acteur de place ;
- RSE de Bpifrance

<sup>27</sup> Hors Assurance Export

<sup>28</sup> Hors Assurance Export



## Risques majeurs identifiés

Ne pas sensibiliser et engager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, notamment pour lutter contre le changement climatique et renforcer leurs impacts positifs sur l'économie et la société

## Des engagements publics

Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, en cohérence avec son adhésion aux valeurs du Groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance et de la charte Investisseur responsable de France Invest.

Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a également signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, de la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte des investisseurs publics en faveur des ODD<sup>29</sup>, des Principes de Santiago et des Principes de Poséidon<sup>30</sup>, est membre de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF), et a adhéré à l'initiative Planet Tech Care.

Bpifrance Investissement est également signataire des chartes SISTA d'une part, et Parité de France Invest, d'autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les start-ups et la place des femmes dans le management, des équipes de gestion comme dans les entreprises investies.

Bpifrance s'est engagé, comme le Groupe Caisse des Dépôts, à soutenir le déploiement des méthodologies ACT, et mettre en œuvre des politiques sectorielles sur le charbon thermique et dans les secteurs pétrole et gaz.

Bpifrance mesure annuellement l'empreinte carbone de son portefeuille coté investi et en assure le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone, dans une démarche d'accompagnement et de soutien.<sup>31</sup>

La déclinaison de la prise en compte de la RSE/ESG par les métiers prend en compte leurs spécificités opérationnelles.

## Bpifrance, Investisseur responsable

## Nos réponses

Démarche d'investisseur responsable (IR)  
Modalités opérationnelles de mise en œuvre de la démarche IR en investissement direct et en fonds de fonds  
Enquête annuelle ESG

## Perspectives 2021

Le renforcement des enjeux climatiques dans les dispositifs d'intégration ESG, dans le cadre du Plan climat de Bpifrance  
La prise en compte de la taxonomie européenne, du règlement Disclosure et de la loi Energie Climat (article 29, en consultation)

Filiale opérationnelle de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement est investi dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait siens les engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

<sup>29</sup> Objectifs de Développement Durable

<sup>30</sup> Bpifrance Assurance Export

<sup>31</sup> Cf § La Transition Ecologique et Energétique





- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

### Politique d'Investisseur responsable

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance dans la mission d'intérêt général qui lui a été confiée. L'activité d'investissement participe à cette mission d'intérêt général en renforçant les fonds propres et en accompagnant le développement des TPE, PME et ETI, en participant au développement de l'économie dans un modèle durable tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des capitaux investis. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds.

### Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès -est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Un dispositif spécifique renforcé est mis en œuvre pour les investissements dans les sociétés cotées du fonds LAC I :

- En amont de tout investissement, les équipes front disposent d'une première analyse ESG réalisée par une agence de notation extra financière ;
- Une due diligence ESG doit être réalisée en amont du comité d'investissement, dans un double objectif :
  - o Identifier et d'analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise sur ses enjeux clés ;

- Établir une première ébauche de feuille de route ESG pour le futur administrateur qui représentera Bpifrance au conseil d'administration ;

Cette due-diligence ESG sera réalisée par un prestataire externe choisi par l'équipe d'investissement, et s'attache notamment à faire ressortir les liens entre la stratégie de l'entreprise et les enjeux de développement durable. Ses conclusions font partie de la note d'investissement et sont prises en compte dans la décision.

- Sur la base des résultats de la due diligence, une feuille de route est établie, qui précise les axes d'amélioration identifiés pour l'entreprise sur l'ensemble des sujets environnementaux (avec une attention particulière sur le Climat), sociaux et de gouvernance et identifie les indicateurs de suivis pertinents. Cette feuille de route structurera le dialogue actionnarial sur les enjeux et ESG dans le cadre du suivi de l'investissement.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci.

Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2020, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement.

### Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

### Critères de l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence et équilibre</li> <li>• Anticipation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi et politique sociale</li> <li>• Gestion des emplois et compétences</li> <li>• Diversité et égalité des chances</li> <li>• Bien-être au travail</li> <li>• Climat et dialogue social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique environnementale et système de management</li> <li>• Energie et gaz à effets de serre</li> <li>• Intrants et Déchets</li> <li>• Maîtrise des autres impacts environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs</li> <li>• Qualité et satisfaction des clients</li> <li>• Relations avec les autres parties prenantes externes</li> </ul>

- dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Ce questionnaire a pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, et, notamment de la prise en compte des enjeux climatiques dans ses investissements, d'une part, et, d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions d'égalité professionnelle et environnementales.



## Informations utilisées pour l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

## Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la direction du développement durable et de la RSE et présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités des entreprises et des gestionnaires des fonds, et sur l'égalité professionnelle. Il est revu et enrichi, cette année encore, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées, pour la deuxième année consécutive ; son utilisation par un nombre croissant de sociétés de gestion devrait, à court moyen terme, permettre une collecte et une mise en commun croissante des réponses, et de faire progresser les pratiques.

Quelques résultats agrégés :

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises :  
307 entreprises ont répondu à l'enquête annuelle
  - 129 sur 288 d'entre elles, soit près de 45%, ont déclaré avoir une politique RSE, et 125 sur 287, soit près de 44% des répondants, disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'administration / de Surveillance
  - 129 sur 288 (près de 45%) disent avoir formalisé un code éthique et 33 % un code de conduite
  - 126 sur 285 ont une politique environnementale formalisée ;
  - 47 répondants sur 302, soit seulement 16% déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs) ; plus surprenant : 182 sur 302 répondent « non applicable » à cette question ;
  - mais 123 sur 280 ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
  - 54 sur 283, soit 19%, déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
  - 67 sur 278 (24%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.) ; moins de 6% estiment le risque significatif ;
  - 81 sur 279 (29 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation) ; moins de 6% estiment courir un risque significatif ;
  - 101 sur 274 (moins de 41%) ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et 16,4% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs.

Ces 307 entreprises sont investies<sup>32</sup> :

- Pour 56 d'entre elles en Mid-Large cap

---

<sup>32</sup> Quelques lignes sont investies par des pôles différents

- Pour 147, par le pôle Fonds Propres PME
  - Pour 106 par les fonds Innovation
- dans l'activité Fonds de fonds

101 sociétés de gestion ont répondu en 2020 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance.

Sur ces 101 répondantes :

- seules 8 d'entre elles n'ont pas de politique ESG ; pour 50 d'entre elles, cette politique est formalisée, pour 27, elle est formalisée mais non publique, et pour 14 autres, la politique ESG officiellement documentée est en cours de formalisation
- 94 ont des politiques d'exclusion ;
- 61 sont signataires des PRI ;
- 79 mènent une évaluation matérielle des risques et enjeux ESG avant d'investir ;
- 77 intègrent systématiquement une analyse ESG dans leurs mémos d'investissement, et 40 évaluent les risques et/ou opportunités associés au changement climatique ;
- 41 cherchent systématiquement à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement, 17 dans la majorité des cas, et 25 sur base ad hoc ;
- 70 intègrent généralement des clauses ESG dans leurs pactes d'actionnaires
- 81 ont au moins une personne en charge de la mise en œuvre de la démarche ESG et 79 ont mis en place un système de collecte des données ESG, 53 pour tout le portefeuille, 19 sur une majorité des entreprises investies, 7 pour une minorité
- 40 s'engagent avec leurs pairs, ou à travers d'autres organisations, à comprendre et répondre aux risques et opportunités liés au changement climatique
- 43 collaborent ou accompagnent les entreprises de leur portefeuille pour s'assurer qu'elles identifient et gèrent les risques et opportunités du changement climatique (financiers, opérationnels, commerciaux, réputationnels...)
- 33 ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 37 au moins une femme.

962 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 297 sur 918 d'entre elles, soit 32,4%, ont déclaré avoir une politique RSE, mais 309 sur 898, soit 34,4%, disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'administration / de Surveillance
- 296 sur 919 (plus de 32%) disent avoir formalisé un code éthique et 199 sur 912 (près de 22%) un code de conduite
- Sur 924 répondants, 29% ont une politique environnementale formalisée ;
- 95 sur 924 répondants (10,3%) déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs), 75% déclarent la question non applicable ;
- 230 sur 902 (25,5%) ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 103 sur 912 (11%) déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 122 sur 816 (moins de 15%) seulement ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.), et 5% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs ;
- 144 sur 827 (17,4%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation), et 6% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs ;
- 211 sur 787 ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et moins de 10% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs.



## Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

### Nos réponses

Doctrine  
Intégration de l'analyse ESG dans l'activité de financement

### Perspectives 2021

Le renforcement des enjeux climatiques dans les dispositifs d'analyse, dans le cadre du Plan climat de Bpifrance.  
La prise en compte de la taxonomie européenne et des dispositions subséquentes.

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.

Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.

L'analyse RSE de l'entreprise consiste souvent, pour le chargé d'affaires, à formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.

Ce dispositif d'évaluation RSE a été intégré à l'outil d'étude et aide à la décision, en vue, d'une part, de simplifier le processus en phase opérationnelle, d'autre part, d'évaluer la prise en compte des enjeux par l'entreprise sur une échelle de 1 à 4, afin de compléter l'information nécessaire à la prise de décision.

Cette intégration permettra d'enrichir et préciser la connaissance des pratiques des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'enrichir l'offre le cas échéant pour mieux répondre aux besoins décelés.

## Prise en compte de la RSE dans les activités d'Assurance Export

### Nos réponses

Analyse Environnementale et sociale de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement.

### Perspectives 2021

La prise en compte de la taxonomie européenne et des dispositions subséquentes.

Les aspects environnementaux et sociaux font partie des critères de prise en garantie par Bpifrance Assurance Export de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement.

Bpifrance Assurance Export réalise ses analyses environnementales et sociales en conformité avec la Recommandation de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale. Elle vise à s'assurer que les projets concernés respectent la réglementation locale du pays hôte et les standards internationaux pertinents, principalement ceux développés par la Banque Mondiale (WB) et la Société Financière Internationale (IFC).

Toute demande d'assurance-crédit s'accompagne d'une annexe Evaluation environnementale et sociale, qui contient deux parties.

Si le projet répond à un des deux critères d'éligibilité de la première partie (montant du contrat > 10M€ et/ou localisation de l'opération dans une zone sensible), une analyse environnementale et sociale approfondie doit alors être menée par Bpifrance Assurance Export. La deuxième partie de l'annexe comportant un questionnaire d'évaluation environnementale et sociale plus détaillé, doit alors être renseigné. Pour les demandes d'assurance investissement, l'annexe Evaluation environnementale et sociale comporte également deux parties. La première est remplie systématiquement, la seconde seulement si l'investissement s'inscrit dans un secteur d'activité ou milieu jugé sensible sur le plan environnemental et social.

Les informations recueillies dans l'annexe doivent permettre à Bpifrance Assurance Export de classer le projet dans l'une des trois catégories suivantes, en fonction de l'importance de ses impacts environnementaux et sociaux :

- Catégorie A : projet aux impacts potentiels significatifs, pour lesquels une étude d'impact environnementale et sociale est requise. Cette catégorie d'opérations nécessite une analyse environnementale et sociale approfondie ainsi qu'un suivi des risques ;
- Catégorie B : projet aux impacts potentiels moindres, pour lesquels des informations complémentaires peuvent être nécessaires. Cette catégorie d'opérations nécessite une analyse environnementale et sociale moins détaillée, un suivi des risques n'étant pas systématique ;
- Catégorie C : projet ayant peu ou pas d'impact environnemental et social. Cette catégorie d'opérations ne nécessite pas d'analyse environnementale et sociale détaillée. Aucun suivi des risques ne sera requis.

Les opérations doivent être évaluées au regard de normes sectorielles ou spécialisées, de directives ou toutes autres normes reconnues au plan national et international, les normes les plus contraignantes étant appliquées. Dans le cadre de l'instruction et du suivi des opérations, Bpifrance Assurance Export pourra être amenée à demander des informations supplémentaires et à réaliser des audits de site.

Si nécessaire, la garantie de Bpifrance Assurance Export peut être assujettie de conditions environnementales et sociales afin de s'assurer du respect des normes en vigueur, sur la base de l'avis de Bpifrance Assurance Export et le cas échéant, des Ministères techniques compétents.

Bpifrance Assurance Export respecte le droit fondamental des populations relatif à l'accès à l'information concernant les projets pris en garantie.

Le dispositif de transparence est double :

- Transparence ex ante : avant la décision de prise en garantie, pour les projets en cours d'instruction qui ont été classés en catégorie A. Cette transparence ex-ante est réalisée notamment à l'attention de la société civile et des populations locales affectées par les projets.

Pour les projets classés en catégorie A, Bpifrance Assurance Export demande à recevoir toute information environnementale et sociale pertinente, notamment l'étude d'impact environnementale ou sociale (EIES), le plan de gestion environnemental et social (PGES), le plan d'action et de réinstallation (PAR) des personnes déplacées le cas échéant. Conformément aux Approches Communes OCDE, Bpifrance Assurance Export mettra en transparence les documents rendus publics (EIES). A la demande de l'acheteur ou de l'exportateur, ces documents pourront avoir été préalablement expurgés d'informations dont la divulgation porterait atteinte à la confidentialité commerciale ou industrielle de l'export.

La période de transparence ex-ante débute à la date où l'information est rendue disponible sur le site de Bpifrance, pendant au moins 30 jours calendaires avant l'engagement définitif d'accorder un soutien.

- Transparence ex post : après la décision de prise en garantie, pour les projets classés en catégorie A ou B et ceux relatifs à des contrats de plus de 10 M€, obtenus par les entreprises françaises et bénéficiant d'une garantie Bpifrance Assurance Export. Cette transparence ex-post est réalisée sur une base trimestrielle. Elle fournit une description des projets et, le cas échéant, les informations essentielles sur leurs conséquences en matière environnementale et sociale ainsi que les exigences de Bpifrance Assurance Export en termes de suivi.





## Sensibiliser et accompagner les équipes

Les actions de sensibilisations et de formation à destination des administrateurs se sont élargies :

- Poursuite des modules de formation des administrateurs internes sessions IFA/Bpifrance, en liaison avec la direction juridique investissement ;
- Poursuite des relations avec l'APIA (Administrateurs indépendants) ;
- Petit déjeuner « Transport et Climat » auprès des administrateurs ;
- Participation au GT gouvernance de Lac1 et rédaction de la fiche RSE à destination des administrateurs.

Une réflexion est en cours avec CDC-Biodiversité pour la réalisation d'un e-learning sur la biodiversité, ses enjeux, et les impacts des activités des entreprises.

Le programme de formation des équipes, engagé sur les enjeux Climat des secteurs d'activité à enjeux, est en cours d'enrichissement, après l'amélioration des processus d'intégration ESG, notamment concernant l'enquête annuelle ESG Investissement. A noter qu'un petit déjeuner « Transport et Climat » a également été proposé aux équipes d'investissement.



## Sensibilisation des entrepreneurs à la RSE

Les actions de sensibilisation et de formation des entreprises à la RSE se sont poursuivies en 2020, en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises et partenaires avec passage en mode digital sur toutes les interventions : matinées Déclik RSE, programmes semi-collectifs RSE et RSE/Numérique Responsable.

Ces dispositifs ont été testés avec de nouveaux réseaux, tels qu'Initiative France, Réseau entreprendre, le Centre des Jeunes Dirigeants, et ce sont au total 171 entreprises qui ont ainsi été sensibilisées et/ou formées.

Bpifrance a en outre participé à une opération exceptionnelle, sur une journée qui a permis à 267 entreprises du CJD Grenoble d'être sensibilisées sur 6 ateliers orientés sur la dimension environnementale (énergie renouvelable, efficacité énergétique, mobilité, Green IT, économie circulaire et biodiversité).

2021 verra les propositions de contenus élargis avec de nouveaux experts partenaires, sur des sujets tels que la raison d'être, ou le domaine médical.

La sensibilisation des entreprises s'effectue en outre via des partenariats ou la présence dans des événements dédiés, la parole donnée à des entrepreneurs engagés, qui contribuent par ailleurs au renforcement de la position d'acteur de place de Bpifrance.





## Renforcer la position d'acteur de place de Bpifrance

La sensibilisation, tant des entrepreneurs que des métiers, se fait également par les actions menées par Bpifrance en tant qu'acteur de place en :

- Participant à des travaux de place : tels que l'élaboration, en commun, sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, avec trois autres acteurs du capital investissement, de questionnaires d'enquête ESG, appliqués par chacun en 2019 ; ces questionnaires ont été révisés en 2020, et diffusés dans les recommandations de France Invest à l'attention de la place, comme en 2019, pour les démarches avancées ;
- Pilotant des interventions à Bpifrance Inno Génération (table ronde et témoignages) ;
- Intervenant dans des salons ou manifestations RSE dans le cadre de nos partenariats, ou en invitant des entreprises (start-ups/TPE/PME et ETI), tels que Pro durable à Paris33; citons également la 4ème édition du Handitech Trophy, le Club Choiseul RSE avec des invités de 1er rang, une table ronde organisée par Tennaxia et Euronext, le G20 des jeunes entrepreneurs ;
- Participant à des jurys et remises de prix : DEFIS RSE, UNICLEN, Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Science factor, et en soutenant des manifestations et festivals : Le Temps Presse, Deauville Green Awards, Atmosphère
- Participant à divers chantiers/ réflexions : Planet Tech'Care / Syntec numérique, Cercle de Giverny, L'Observatoire du capital immatériel (Board de l'OI), poursuite des travaux sur les ODD avec plusieurs partenaires, Membre du copil « Entreprises Engagées pour la Nature », à la préparation du Congrès mondial sur la Nature avec CDC-Biodiversité et la CDC (reporté), Regulation partners, Académie des Sciences Techniques Comptables et Financières, séminaire d'été de l'Economie de la fonctionnalité, Unicem (fédération professionnelle), Innovation et Territoires .
- en tant que membre Comité stratégique Afnor "Environnement et responsabilité sociétale".

Une communauté « Bpifrance Transition » destinée aux entrepreneurs, experts, acteurs divers qui veulent réussir le défi des transitions sociales, environnementales, sociétales a été ouverte en 2020 avec l'appui très actif de l'équipe Euroquity et son lancement réalisé avec Solar Impulse.

## Progresser dans nos pratiques internes

### L'humain, moteur de la dynamique Bpifrance

La politique des ressources humaines s'est attachée, depuis la création de Bpifrance, à créer et animer une communauté de collaborateurs aux compétences multiples, autour des valeurs de l'entreprise.

L'intégration de collaborateurs de nouveaux horizons (Bpifrance Assurance Export au 1er janvier 2017, au 1er janvier 2019, des personnels de CDC International Capital et de l'Agence Française des Entrepreneurs, et de Bpifrance Courtage au 1er janvier 2020), les recrutements et le renouvellement des équipes rendent cet enjeu toujours actuel.

La croissance permanente des activités, l'enrichissement de l'offre, la digitalisation croissante des processus, la création de nouveaux métiers, dans l'accompagnement notamment, conduit à renforcer et faire évoluer les compétences internes, d'une part, et à recruter des compétences nouvelles d'autre part.

---

<sup>33</sup> pour notre 6ème année de partenariat : le pavillon Tech4Good a accueilli 25 start-ups, et nos trois tables rondes plus de 300 participants



## Politique de formation

### Risques majeurs identifiés

Diminution de l'attractivité du Groupe  
Perte de motivation générant insatisfaction clients et partenaires  
Inadaptation aux changements  
Inadéquation des profils aux besoins

### Nos réponses

Politiques de formation  
Processus de définition de l'offre  
Diversité des offres et modes de formation

### Nos ambitions

Développer la connaissance des métiers et des produits  
Développer les compétences techniques et métiers des collaborateurs  
Développer les talents et les capacités d'évolution

Bpifrance a une politique de formation très active et volontariste, organisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences annuel (déclinaison de la stratégie de Bpifrance selon différents axes : connaissance transverse du groupe, digitalisation des produits et process, accompagnement des business plans, accompagnement de la transformation des métiers et des pratiques managériales notamment).

Des programmes de formation 100% digital en libre-service sont à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

L'offre de formation est revue chaque année, adaptée en fonction des évolutions des métiers et process, et prend en compte les demandes et constats résultant de la campagne d'entretiens annuels dont tous les collaborateurs bénéficient. Elle est élaborée en concertation avec les directions métiers, présentée aux instances représentatives du personnel et au comité de direction pour validation.

L'offre est structurée en modules (thématiques stratégiques, compétences métiers, aptitudes professionnelles, outils et sécurité, se former en situation de travail), et développée en s'appuyant sur des outils digitaux adaptés à la mobilité et des sessions en présentiel, et des compétences internes et externes.

A noter que le total d'heures de formation dispensées a baissé de 20% en 2020 et est passé de 79 529 heures à 63 972 heures. Ceci s'explique principalement par une chute de la présence sur site des collaborateurs (dû à la crise sanitaire) et à un poids encore important des formations en présentiel, qui n'ont pu être toutes remplacées par des formations digitales.

3334 collaborateurs (3069 en 2019), de Bpifrance, Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export, en CDI, CDD, contrats d'alternance et contrats de professionnalisation, ont ainsi bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année

## Accompagnement des carrières

### Risques majeurs identifiés

Diminution de l'attractivité du Groupe  
Perte de motivation générant insatisfaction clients et partenaires  
Inadaptation aux changements  
Inadéquation des profils aux besoins

### Nos réponses

Accord Bpifrance sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences  
Référentiel Talents Bpifrance  
Dispositifs d'entretiens

L'accompagnement et le développement des compétences des collaborateurs sont encadrés par :

- Un entretien annuel d'évaluation et un entretien professionnel tous les 2 ans ;
- Lors de l'embauche : un suivi de l'intégration et de l'adaptation dans l'emploi, effectué avec la hiérarchie dans le cadre d'un entretien réalisé à l'issue de 3 mois de période d'essai ;
- Un suivi RH en cas de mobilité fonctionnelle, géographique ou intragroupe dont une période d'intégration de 3 mois ;
- L'entretien de carrière, réalisé par la DRH à la demande du collaborateur.
- Enfin, pour les élus : un entretien de début de mandat et un entretien de fin de mandat.

## Dialogue social et QVT

### Risques majeurs identifiés

Diminution de l'attractivité du Groupe  
Perte de motivation générant insatisfaction clients et partenaires  
Inadaptation aux changements

### Nos réponses

Dispositifs dialogue social  
Instances représentatives du personnel Groupe et sociétés du groupe

Accord cadre et accords QVT groupe Bpifrance  
Engagements et dispositifs associés : prévention santé au travail- mesures bien-être (entretiens annuels, mobilité, accès aux informations, dispositifs d'accompagnement) - rôle du management- articulation temps de travail -télétravail - parentalité : congés spéciaux - dispositif garde d'urgence, berceaux- dons de jours de repos

Le dialogue social et la qualité de vie au travail, la diversité et l'égalité des chances, et une politique de formation structurée et à l'écoute des besoins, sont les facteurs clés de succès d'une communauté humaine Bpifrance compétente et attachée à l'entreprise et ses valeurs.

A cet égard, l'enquête menée en 2020 (« s'engager ensemble ») auprès des collaborateurs porte sur dix thèmes : confiance et vision, engagement, culture et valeurs, manager direct- compétences managériales, gestion de la performance, efficacité de l'organisation, rémunération, implication personnelle, manager direct - proximité, développement de carrière. Ses résultats sont particulièrement satisfaisants, tant en termes de taux de participation à 82 % (contre 88% en 2019) que de réponses aux principales questions, au regard des conditions de travail très perturbées par le contexte sanitaire (travail à distance pour tous les collaborateurs dont les fonctions le permettaient sur la période du 16 mars au 22 mai, et depuis fin octobre). Peuvent être ainsi soulignés :

- un score global d'opinion favorable de 72,2%, en augmentation par rapport à 2019 (70,5%) et 2018 (68,8%), avec une progression observée sur quasiment l'ensemble des catégories de questions (9/10) ; une mention particulière pour



les catégories » Management Direct » qui, avec des scores de 80%, ont progressé malgré les conditions difficiles de mois de confinement,

- un très fort sentiment de fierté, en constante augmentation depuis 2014 (94% de réponses favorables), et de confiance accordée à l'entreprise, à sa stratégie et à son management (plus de 80%) ; une confiance qui s'accompagne d'un sentiment d'optimisme pour l'avenir quasi unanime (92%), score particulièrement notable cette année.

Deux attentes demeurent d'actualité : la coopération entre les lignes de métier et le partage d'information, l'action du management et la capacité accrue à « transformer » les idées étant soulignées ; par ailleurs, les collaborateurs souhaitent mieux comprendre l'évaluation de leur performance et des objectifs qui leur sont fixés, renforcer leur implication dans les décisions prises et accroître les possibilités d'évolution de carrière au sein de Bpifrance.

La communication à l'attention des collaborateurs est donc importante, par les intranets tout d'abord, qui regroupent actualités, informations, accès aux outils et applications, par les lettres internes, et par les écrans d'information présents sur chaque site, outre les informations ponctuelles par messagerie si nécessaire, ainsi que par des petits déjeuners avec les directeurs exécutifs, des « chats » organisés avec le directeur général ou les directeurs exécutifs.

L'objectif est de renforcer le dialogue social, de permettre aux collaborateurs de s'exprimer directement, et de proposer leurs idées, qui seront soit déployées après étude de faisabilité (par exemple pour améliorer l'empreinte environnementale de Bpifrance, dans le cadre du plan Climat), ou feront l'objet de discussions en vue de modifications d'accords (QVT notamment) ou de nouveaux accords.

Le contexte sanitaire a bouleversé l'organisation du travail -effectué à distance par la quasi-totalité des collaborateurs de mi-mars à fin mai, et depuis le 22 octobre -, avec une forte mobilisation maintenue pour répondre aux attentes des clients et partenaires ; le lien social a pu être maintenu, ainsi que le démontrent les résultats précités de l'enquête, grâce à l'implication de la direction générale, dont les interventions en « chat » ont été portées à une fréquence hebdomadaire pendant le confinement du printemps, un management au plus près des équipes grâce à une progression inédite de l'équipement digital, une lettre hebdomadaire diffusée par la Direction des ressources humaines et des propositions sans cesse renouvelées : interviews, nouvelles formations, dispositifs d'écoute et d'accompagnement individuel, le call & coach, le co-développement...

Le dialogue social au sein de Bpifrance s'est encore renforcé en 2020, ainsi qu'en atteste le nombre d'échanges avec les instances représentatives du personnel (142 en 2020 vs 134 en 2019 et 123 en 2018), et des accords sont en place sur toutes les thématiques, notamment la Qualité de Vie au Travail, le handicap, les conditions et temps de travail, l'épargne salariale, la prévoyance. De nouveaux accords ont été conclus, notamment en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes situation de handicap, au niveau du Groupe, et chez Bpifrance et Bpifrance Assurance Export. Un nouvel accord d'intéressement a été conclu chez Bpifrance et Bpifrance Investissement, qui a également mis en place un avenant à l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A noter également qu'un nouvel accord QVT a ajouté la possibilité, pour tous les collaborateurs, de pratiquer le télétravail une fois par semaine, hors confinement.

Le télétravail est aujourd'hui pratiqué par 9,9% des collaborateurs, contre 8,5% à fin 2019, et la part de salariés au forfait, qui bénéficient donc d'une liberté d'organisation de leur temps de travail, augmente de 1,4% en 2020 pour passer à 91,3% de l'effectif.

Dans le cadre de l'accord QVT, les jours de congés offerts pour des événements personnels ont augmenté : mariage ou PACS (+1 jour), mariage des descendants (+1 jour), décès du conjoint ou partenaire de PACS (+2 jours), décès des autres ascendants et descendants du salarié (+2 jours), déménagement (+2 jours).

## Lutte contre les discriminations

### Risques majeurs identifiés

Diminution de l'attractivité du Groupe  
Perte de motivation générant insatisfaction clients et partenaires  
Inadaptation aux changements

### Nos réponses

Accords Egalité homme femme, handicap  
Engagement diversité

### Nos ambitions

Lutter contre toute forme de discrimination

Aux termes de l'article 13 de l'avenant QVT signé en mai 2016, Bpifrance s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination, et Bpifrance a par ailleurs signé la Charte de la diversité afin de sensibiliser et former ses collaborateurs à la diversité.

L'accord d'égalité hommes femmes de Bpifrance, signé en juillet 2019, a été conclu pour pérenniser les actions de corrections d'inégalités déjà engagées et les renforcer afin de créer les conditions favorables à la mixité dans tous les domaines. Quatre domaines sont concernés par les mesures prévues : l'embauche et la mixité, la rémunération effective, la promotion professionnelle et la formation ; des actions de sensibilisation et de formation, à l'attention de tous les acteurs de l'entreprise, enfin, sont également prévus.

Les index Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'établissent, pour l'année 2020, à 93 points pour Bpifrance, 89 pour Bpifrance Investissement, et 96 points pour Bpifrance Assurance Export.

En matière de lutte contre les discriminations, Bpifrance mène les initiatives suivantes :

- Sensibilisation et formation des dirigeants, managers et collaborateurs dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et la diversité ;
- Dans le cadre de l'accord QVT, communication auprès de l'ensemble des collaborateurs sur les engagements de l'entreprise en faveur de la non-discrimination et de la diversité ;
- Mise en place d'une procédure d'alerte pour l'ensemble des collaborateurs s'estimant victime d'une situation de harcèlement. Par ailleurs, des référents en matière d'agissements sexistes ont été désignés dans chaque filiale (un représentant employeur et un représentant du personnel) ;
- Formation e-learning sur la non-discrimination, la mixité et la diversité, et sur l'égalité Hommes Femmes.

### Egalité femmes/hommes

En matière d'égalité F/H, Bpifrance a :

- Signé des accords égalité F/H (Bpifrance, Investissement et Assurance Export) avec un ensemble d'objectifs, d'actions à mener et d'indicateurs spécifiques à chacune des filiales ;
- Un principe d'égalité de traitement et de mixité des emplois ;
- Promotion du management féminin ;
- Mis en place un dispositif d'identification des inégalités et mesures correctives, notamment dans le cadre d'écart de rémunération ;
- Une commission égalité F/H dans chaque CSE ;
- Nomination d'un référent « sexisme » au niveau du Groupe et d'un référent au niveau de chaque CSE ;
- Lancé des actions de communication et de sensibilisation à l'égalité professionnelle ;
- Mis en œuvre d'une formation e-learning sur l'égalité F/H et un module dans le parcours des néo-managers et des nouveaux arrivants.

### Egalité des chances et d'insertion des jeunes issus des milieux défavorisés

Bpifrance se mobilise en faveur de l'insertion des jeunes issus des milieux défavorisés, dans ce cadre Bpifrance :

- Est partenaire de NQT (Nos Quartiers ont des Talents) qui accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés ;
- Est partenaire de Frateli qui promeut l'égalité des chances ;



- A son programme « entrepreneuriat pour tous » à destination des créateurs et entrepreneurs des territoires fragiles au travers de 3 axes : faciliter l'accès à l'offre, animer des communautés et accélérer les entreprises
- Met en place un dispositif de mécénat de compétences en lien avec les associations avec lesquelles Bpifrance travaille ;
- Mobilise une partie de la taxe d'apprentissage pour soutenir des associations et participer à des événements organisés par ces dernières, par exemple, le Salon Jeunes d'Avenirs le 15/09/2020

### Intégration des jeunes et maintien des seniors

Bpifrance est engagé dans l'intégration des jeunes (moins de 25 ans) et le maintien des seniors (60 ans et plus) dans le marché de l'emploi à travers :

- Les signatures d'accords QVT et GPEC sur la transmission des compétences intergénérationnelles par le mentorat ;
- Son programme d'intégration et de suivi RH pour les nouveaux collaborateurs de moins de 30 ans. Ces derniers se voient ainsi désigner un mentor pour les aider à s'intégrer.
- L'engagement sur la mise en place d'un Mécénat de compétences de fin de carrière dans le cadre de l'accord QVT 3 (mise en place du dispositif à venir)
- Sa politique volontariste en direction des jeunes et futurs diplômés en matière d'accueil des alternants et des stagiaires.

### Insertion des personnes en situation de handicap

Des accords en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap sont en vigueur, et Bpifrance s'engage en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes handicapées, avec trois objectifs :

1. Accompagner au quotidien les collaborateurs par des mesures de maintien dans l'emploi (prises en charges relatives à des aménagements de poste ou de suivi individuel par exemple), recourir aux prestations du secteur adapté et protégé, sur la base d'échanges réguliers avec les Directions Achats et métiers support notamment, en sensibilisant et formant les assistantes, en achetant -enveloppes, partie des masques fournis aux salariés),
2. Recruter des collaborateurs en situation de handicap, accueillir des jeunes en alternance ou en stage par exemple via la diffusion des offres sur des jobboards spécialisés via notre outil de multiposting (handicap.fr, agefiph.fr, etc.)
3. Développer des partenariats avec les écoles et universités, mettre en place des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et managers.

Des actions de sensibilisation sont déployées chaque année pour changer le regard sur le handicap, et le Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie a été signé par Bpifrance, qui dispose d'un référent handicap groupe.

Bpifrance a signé l'accord Handicap en 2020 (plan d'embauche pour favoriser l'insertion professionnelle par l'emploi direct et le recours aux partenaires du secteur protégé, maintien dans l'emploi, accessibilité et environnement, adaptabilité de l'emploi, la situation de handicap, suivi personnalisé, possibilité d'aménagements d'horaires, de reclassement, de formation).

A travers la Mission Handicap, les collaborateurs ont mené une campagne de sensibilisation et de communication : participation à des événements (Semaine Européenne du Handicap, Duodays, Handitech Trophy)

Dans le cadre du parcours « néo-manager », de tuteurs, maîtres d'apprentissage, RRH et managers ont été formés et sensibilisés sur ces questions.

En 2020, un partenariat entre la Direction du Digital et la Fédération des Aveugles de France a été signé afin de former les équipes du digital à l'accessibilité numérique.

Le Directeur général a également signé une lettre d'intention indiquant que dans les années à venir, Bpifrance s'engagerait sur l'accessibilité numérique, via notamment la mise en place d'un partenariat RH visant à favoriser le recrutement de déficients visuels et un partenariat avec le Hub pour former les entreprises clientes à l'accessibilité numérique.

Ainsi, dans le cadre des Partenariats Ecoles et Universités, il est à noter :

- le renouvellement du partenariat avec l'Université Paris Dauphine
- la mise en place d'un nouveau partenariat Ecole avec Grenoble Ecole de Management en vue de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap



- le coaching d'étudiants : intervention de la responsable de la mission Handicap dans les écoles et Universités partenaires ; simulations d'entretiens, aide à la rédaction de cv...
- le financement d'aides techniques (acquisitions d'ordinateurs ultra légers, fauteuils ergonomiques) et humaines (soutien pédagogique, secrétaires d'examens, vacataires).

Bpifrance participe, entre autres à des forums spécialisés.

En 2019, le taux d'emploi global handicap direct de Bpifrance ressortait à 2,52% (2,70% en 2018), le taux d'emploi global à 3,21% (3,78% en 2018), et le taux d'emploi avec minorations à 4,02% (4,73% en 2018), les taux d'emploi direct de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Assurance Export étant respectivement de 1,02% et 1,72%, le taux d'emploi global de Bpifrance Assurance Export de 1,72%, et les taux d'emploi avec minorations de Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export de respectivement 1,32% et 2,59%.

A compter du 1er janvier 2020, seul le taux d'emploi direct est désormais pris en considération, et un nouveau dispositif de déclaration à plusieurs niveaux mis en place. Le taux d'emploi direct n'est exceptionnellement pas validé à la date d'établissement du présent document, de ce fait, et en raison de retards pris dans le contexte sanitaire, mais il a été évalué à 2,65% pour Bpifrance.

## Santé et sécurité

Les dispositions relatives à la santé et la sécurité des accords QVT prévoient : - un bilan annuel auprès du CHSCT - une coordination du médecin du travail du siège social avec les médecins du travail de province - un plan d'activité annuel du médecin du travail. L'accord QVT traite des conditions de travail et notamment des sujets relatifs à la santé, le stress au travail, les risques psycho sociaux, le harcèlement et la violence au travail.

Des dispositions spécifiques ont été prises dans le contexte sanitaire de l'année 2020 :

- Plan de prévention des risques professionnels et document unique d'évaluation des risques spécial covid-19 ;
- Dispositif interne mis en place durant la crise sanitaire, au retour du confinement : distribution de masques, et lingettes désinfectantes, distributeurs de gels, désinfection biquotidienne, protocoles de restauration....
- Module du parcours de formation pour les néo managers, dédié à la prévention des risques psycho sociaux ;
- Plateforme Moodwork qui permet de réaliser son bilan bien-être et d'échanger avec des psychologues ;
- Mise en place d'une « cellule d'écoute externe » pour soutenir les collaborateurs
- Programme « Call & Coach », soit une heure d'accompagnement par semaine avec un coach ;
- Assistante sociale et permanence téléphonique du service médical ;
- Dispositif de soutien scolaire pour enfants en partenariat avec les cours Legendre ;
- Mise en place de boîtes mails dédiés pour le suivi des cas de covid-19 en lien avec la Médecine du travail et les ARS.

En sus des procédures déjà en place en matière de gestion des risques santé sécurité :

- Affichages (plan d'évacuation, mesures sanitaires liées à la covid-19) sur site et sur l'Intranet
- Formation e-learning sur la sécurité
- Formations à la sécurité : formation sécurité incendie, formation sauveteur du travail, exercice d'évacuation.

## Emploi

Le nombre moyen de jours d'absence du personnel en CDI, hors longue maladie et mi-temps thérapeutique, diminue sur Bpifrance (de 3,3 jours en 2020 vs de 3,6 jours en 2019), comme sur Bpifrance Investissement (2,6 jours en 2020 vs 4,2 jours en 2019) ainsi que sur Bpifrance Assurance Export (de 6,7 jours à 6 jours en 2020). Il s'établit ainsi, en moyenne, sur ce périmètre, à 4 jours en 2020 contre 4,8 jours en 2019.

411 personnes ont été recrutées en CDI contre 448 en 2019 (et 402 en 2019), portant l'effectif total en CDI de 3046 à 3214 collaborateurs en CDI.

Ces recrutements portent pour 50 % sur des femmes (vs 54% en 2019) ; 50% des personnes recrutées sont âgées de moins de 30 ans (vs 46% en 2019), et 5% de plus de 55 ans à la date de leur embauche (vs 2%). 3 personnes ont été recrutées en CDD sur l'année 2020 (vs 1 en 2019). Le taux de renouvellement moyen du personnel en CDI ressort à 13,5% en 2020 contre 15,7% en 2019, et l'âge moyen des collaborateurs en CDI et CDD du groupe est ainsi passé de 0,2 ans à 39,5 ans en 2020.

A noter que les effectifs de l'activité de courtage sont en cours de transfert vers Bpifrance, expliquant ainsi la baisse des effectifs courtage de 12 en 2019 à 2 en 2020.





Bpifrance mène une politique active d'accompagnement et de montée en compétences des jeunes en formation par l'intermédiaire de ses politiques Ecoles et Université ; ainsi, à fin 2020, 232 contrats d'apprentissage et de professionnalisation étaient en cours (contre 188 au 31/12/2019) et 557 étudiants avaient été accueillis par Bpifrance dans le cadre de contrats d'alternance et de stages de fin d'études pendant l'année 2020 (contre 489 étudiants en 2019), grâce, notamment, aux interventions et animations avec de grandes écoles à Paris et en région et de partenariats (dont certains spécifiquement sur l'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap), ainsi que la communication par les réseaux sociaux.

### Gestion environnementale

La Direction des Moyens Généraux (DMG) assure la gestion des implantations du siège et du réseau de Bpifrance, ainsi que des moyens logistiques de l'ensemble du groupe depuis la fin de l'année 2013.

Ce pilotage opérationnel, coordonné avec l'ensemble des directions, a permis d'élargir la mesure des impacts environnementaux des activités, qui résultent essentiellement des consommations d'énergie des implantations, des déplacements des collaborateurs et de la consommation de papier, à l'ensemble des composantes du Groupe.

La certification « HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, est reconduite chaque année, au niveau excellent sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable.

Un deuxième site, dans Paris, a obtenu en 2018 la même certification HQE « excellent » de bâtiment tertiaire en exploitation, et un autre est certifié HQE tertiaire en exploitation pour les parties communes. Par ailleurs, plusieurs implantations en région sont situées dans des immeubles certifiés (BREEAM pour Marseille et Bordeaux ; B positif pour Nancy ; RT 2020 pour Brest). A noter que tous les sites sont passés à de l'éclairage en LED.

Les indicateurs de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, résultant de l'utilisation des 50 sites de Bpifrance, ainsi que les consommations de papier sont étroitement suivis, et les mesures prises chaque année ont inscrit Bpifrance dans une trajectoire d'amélioration constante.

L'interprétation des données de consommation d'énergie est, sur 2020, particulièrement délicate ; en effet, les collaborateurs de Bpifrance ont travaillé à distance, sur la période du 16 mars au 22 mai, sauf exception pour des fonctions essentielles au fonctionnement du Groupe ; de fin octobre à la fin de l'année, cela a été également le cas pour une part importante des collaborateurs. La consommation d'énergie et les émissions associées affichent en conséquence une diminution de 15%, ramenées au m<sup>2</sup>, et de 18% ramenées à l'effectif en activité.

L'alimentation de tous les sites en électricité et chauffage a été maintenue, limitant de ce fait la baisse de consommation et d'émissions.

### Consommation de papier

La forte diminution de consommation de papier en volume, constatée sur les dernières années, résultant de la digitalisation des processus, des mesures prises (recto/verso par défaut), sensibilisation des collaborateurs d'une part et l'absence massive de personnel sur site dû à la généralisation du télétravail (crise sanitaire) d'autre part, s'est accélérée sur 2020 (-54% vs -4% en 2019, et -23% en 2018). La consommation par collaborateur en activité diminue de 57% vs 12% en 2019. Le retrait des impressions sur badgeage, mis en place au siège social au dernier trimestre 2019, pour être déployé plus largement en 2020, a subi du retard, les personnels n'ayant pu se déplacer en raison du contexte sanitaire, et sera donc finalisé en 2021.

### Déchets

Une solution homogène de tri et enlèvement des déchets a été déployée sur le dernier trimestre 2019, dans tous les sites métropolitains -à l'exception de Maisons-Alfort où une solution adaptée est en place de longue date, et des deux sites parisiens, dont la configuration nécessite une étude des prestataires -, dans l'objectif d'améliorer le tri et d'en mesurer les flux.

Sur ces sites, entre décembre 2019 et décembre 2020, ont été collectés :

- 22 200,5 kilos de papier de bureau ;
- 2 408 kilos d'emballage carton ;
- 314 kilos de bouteilles et cannettes ;
- 160 kilos de gobelets ;
- 13 172,5 kilos de papier confidentiel.

Bpifrance n'est pas concerné, dans son fonctionnement, par l'économie circulaire ; les actions de la DMG sont néanmoins sous-tendues par des objectifs de réduction de consommations et d'émissions (les gobelets plastique ont été par exemple supprimés et remplacés par des gobelets carton en fin d'année 2018, le tri des cartouches d'encre est en place sur tous les sites, les fontaines à eau connectées au réseau ont été mises en place systématiquement pour éviter les bonbonnes et bouteilles plastiques).

Les collaborateurs se montrent de plus en plus forces de proposition, et vont jusqu'à mettre en place, à leur échelle ou en équipes, des solutions de réduction de l'empreinte environnementale de Bpifrance (ex : machines à café grains en remplacement de celles à dosettes). De plus, sur le site de Maisons-Alfort, un dispositif de recyclage des masques, distribués quotidiennement aux collaborateurs, sera mis en place en 2021 en place avec Recygo.

L'installation, au siège social, d'un déshydrateur de résidus et déchets alimentaires au siège social permet néanmoins de les valoriser en biomasse, et des solutions sont à l'étude pour deux autres sites.

En 2020, 2,3 tonnes de déchets alimentaires ont été déshydratées, en forte baisse par rapport à 2019 lorsque 5,7 tonnes avaient été déshydratées. Cette baisse s'expliquant par la présence limitée des collaborateurs sur site au cours de l'année.

Les émissions liées aux déplacements professionnels ont drastiquement baissé, de 37% en 2020 par rapport à 2019, (alors qu'elles avaient augmenté de 7% par rapport à 2018). Cette baisse s'explique principalement par les confinements instaurés ainsi que la généralisation du travail à distance pour les collaborateurs, sur deux périodes, et près de cinq mois, outre l'été, qui a constaté une moindre présence.

Les années précédentes, les émissions liées aux déplacements professionnels augmentaient en corrélation avec la croissance de l'activité, malgré une démarche incitative à la réduction de leurs impacts (dispositifs de visioconférences pour diminuer les déplacements internes, mutualisation des véhicules pour les déplacements collectifs, incitation à l'utilisation du train...).

La part la plus importante de ces émissions (79% en 2020 et 59% en 2019) est imputable à la flotte de véhicules, destinée aux collaborateurs en relation directe avec les clients sur le territoire. Les déplacements par air représentent le deuxième poste d'émission (20%), et correspondent à des trajets d'une durée supérieure à trois heures, essentiellement sur des trajets internationaux hors Europe ; les volumes d'émissions des trajets par train, qui ne représentent que 0,6% du total, ont baissé de 60% en 2020 par rapport à 2019.

Cette variation inégale s'explique par la très forte diminution des déplacements professionnels qui a généré l'arrêt quasi-total des déplacements par voie aérienne, d'une part, et par l'augmentation de la part de réunions en digital plutôt qu'en présentiel afin de limiter les risques d'autre part. La baisse moins élevée des émissions liées aux véhicules s'explique d'une part, par la reprise des rendez-vous avec les clients dans le réseau, et, d'autre part, par les conditions mixtes d'utilisation des véhicules.

### **Limiter les impacts environnementaux de notre fonctionnement**

Les collaborateurs de Bpifrance s'impliquent dans l'évolution des pratiques internes, soit en participant à des ateliers de type Ecofrugal, en engageant des plans d'action au niveau de leurs services ou directions.

Le Plan Climat comporte un volet dédié à l'amélioration du fonctionnement interne de Bpifrance, et des propositions concrètes ont été portées par les collaborateurs participant au groupe de travail auprès du Comex.

Le déploiement de certaines mesures a été impacté par les conditions sanitaires, notamment sur le remplacement progressif des contenants à usage unique et le déploiement, sur les principaux sites équipés de copieurs réseaux, du retrait des impressions sur badge, en raison des contraintes liées aux déplacements des équipes techniques et à la faible présence sur sites.

D'autres propositions ont néanmoins été lancées, telles que la mesure d'impact environnemental de Bpifrance Inno Génération, en cours, après un chantier réalisé dans le cadre d'une charte verte, et qui pourrait constituer un pilote pour évaluer d'autres événements.

Un important travail est par ailleurs engagé par la Direction des systèmes informatiques, pour que le numérique Bpifrance soit un numérique sobre et responsable, sur deux volets :

- L'IT for Green, ou comment mettre au service de l'environnement les technologies numériques innovantes pour analyser, prévenir et apporter des solutions au plan Climat ;
- Le Green IT, ou comment réduire l'impact environnemental des technologies numériques et de leurs usages.



Enfin, Bpifrance a compensé en 2020 ses émissions carbone à concurrence de 4 500teqCO<sub>2</sub>, correspondant aux émissions 2019 calculées sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels, et à une quote-part affectée aux émissions générées par les événements organisés.

## NOS ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

### Entrepreneuriat féminin

#### Doctrine d'intervention de Bpifrance

Bpifrance finance, investit et accompagne les entreprises en croissance, qu'il s'agisse indifféremment de dirigeants ou de dirigeantes à leur tête. Les critères reposent sur la qualité du projet, de l'entreprise et des compétences. Bpifrance ne fait aucune différence entre les hommes et les femmes qui s'investissent dans les entreprises. La ligne de conduite de Bpifrance en termes de stratégie éditoriale de communication est de ne pas singulariser mais de garder une réelle parité dans la présentation des portraits d'entrepreneurs.

#### Les actions déployées

De nombreux événements extérieurs / manifestations sont organisés par Bpifrance ou soutenus en tant que partenaire afin de faire participer des dirigeantes de tailles d'entreprises diverses, transmettre et réaliser des retours d'expériences, notamment Bpifrance Inno Génération (BIG), telles que :

- Le « dossier entrepreneuriat féminin » créé sur ce thème dès 2015
- Des reprises d'études du Lab Bpifrance
- Des portraits d'entrepreneures
- Mise en avant d'événements et programmes au service de l'entrepreneuriat féminin.
- La communication sur des événements : Le prix Business with Attitude : prix Madame Figaro, Women for future, Vive La Biotech et l'influence grandissante des femmes dans le secteur de la biotech....
- L'organisation des Midi Entrepreneures, moment privilégié de retour d'expérience sans filtre

Par ailleurs, Bpifrance a repris le 1er janvier 2019 l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts (CDC) en faveur de la création d'entreprises. Bpifrance Création, issu de ce rapprochement, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance. Dans ce cadre, l'action de Bpifrance en soutien de l'entrepreneuriat féminin s'articule autour de 4 axes :

- Accompagner et financer via les réseaux d'accompagnement et de financement à la création d'entreprise ;
- Accompagner et financer dans le cadre des Plans d'Actions Régionaux (PAR) pour l'entrepreneuriat des femmes (Accord-cadre en faveur de l'entrepreneuriat féminin 2018-2020) ;
- Sensibiliser les jeunes et les femmes issues des territoires fragiles, notamment au travers des dispositifs suivants : Entrepreneuriat au sein des QPV, Entrepreneuriat des Jeunes ;
- Informer et orienter : en participant à des événements majeurs de l'entrepreneuriat, en diffusant informations et témoignages sur le site [www.bpifrance-creation.fr](http://www.bpifrance-creation.fr)

### Soutenir l'insertion des jeunes

Les sessions d'apprentissage dating, dans le cadre du partenariat Bpifrance, IMPACT, Proactive Academy et Korn Ferry, se sont poursuivies malgré le contexte sanitaire. Leur objectif est de permettre aux entreprises de rencontrer en job-dating des jeunes habitant un quartier populaire francilien à la recherche d'un contrat d'alternance.

12 sessions se sont tenues en 2020 :

- 6 job-dating franciliens digitaux
- 3 job-dating franciliens physiques (dont 1 physique chez Bpifrance le 29/09/2020)
- 3 job-dating franciliens « dédiés » digitaux : IFPASS (métiers de l'assurance) + CFA des Chefs (métiers de la restauration) + GSM Master (métiers du réemploi)
- 1 session coaching physique au Salon Jeunes d'Avenirs – Paris

Et, pour la 1ère fois, trois sessions se sont tenues en région : un job-dating digital en Hauts-de-France, et deux sessions coaching digitales en PACA.

1000 jeunes ont ainsi bénéficié d'un coaching et 1307 rencontres avec des recruteurs et/ou des coachs se sont tenues avec la participation de 185 recruteurs et/ou coachs de 78 sociétés.

En sus de son implication dans les écoles, universités et forums, Bpifrance s'est engagé par ailleurs, depuis 2015 dans le soutien à Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), projet de démocratisation culturelle centré sur la musique, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique.

L'association « Nos Quartiers ont du Talent », qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus (Bac+4 et plus pour l'Île-de-France, avec expérimentation Bac+3 en QPV) âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau...).

### Et répondre à leurs questions

Bpifrance a répondu pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive aux questions du Manifeste pour un réveil écologique.

### Note méthodologique de calcul des indicateurs de risque extra-financiers

La déclaration de performance extra-financière du présent chapitre, est partie intégrante du rapport annuel de Bpifrance, précise les exclusions de manière formelle et comporte les informations obligatoires requises par la loi, à l'exception de la description des missions et métiers de Bpifrance et de son modèle d'affaires, figurant au paragraphe 3.1.2 dudit rapport annuel.

#### Périmètre :

Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière est celui des activités et structures opérationnelles de Bpifrance SA, consolidées en intégration globale au 31 décembre 2020 :

- Bpifrance Participations, étant précisé que les activités opérationnelles sont exercées au sein de sa filiale Bpifrance Investissement ;
- Bpifrance Régions et Bpifrance Courtage, étant précisé d'une part, que les activités opérationnelles sont exercées au sein de Bpifrance ;
- Bpifrance Assurance Export.

Certaines thématiques ont été exclues du périmètre étudié, en raison de leur non-matérialité au regard des activités exercées par le groupe d'une part, et, d'autre part, de ses enjeux de fonctionnement et de modalités d'exercice de ces activités. Il s'agit de la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

#### Collecte des données :

La définition de chacune des données collectées est précisée dans une procédure de reporting, et revue chaque année. Des précisions sont apportées à la définition, en tant que de besoin, pour faciliter la compréhension et faciliter le reporting.

#### Processus de collecte :

Les données sont collectées par la Direction du Développement Durable et de la RSE, auprès des directions responsables (par exemple : la Direction des ressources humaines pour les données RH, la Direction des moyens généraux, notamment pour les données relatives aux implantations immobilières et à leur gestion, de consommations d'énergie, relatives aux déplacements professionnels, le pôle Evaluation de la Direction de l'évaluation, des études et de la prospective...).

Les données sont analysées et contrôlées (variations, tests de cohérence), afin de valider leur cohérence et leur fiabilité, avant d'être publiées et expliquées.

#### Limites de la collecte et fiabilité :

L'exactitude et la comparabilité peuvent rencontrer certaines limites, notamment en cas d'indisponibilité ; dans cette hypothèse, les explications adéquates sont fournies.

Les processus en place visent à limiter ces inexactitudes, afin de présenter des informations à un niveau de fiabilité satisfaisant, dont la vérification est effectuée par un organisme tiers indépendant.



**Tableau des enjeux, indicateurs de suivi, définitions et valeurs**

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance</b>					
Ethique des affaires	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT	Nombre de collaborateurs formés à la LCB/FT/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation) sur le périmètre de Bpifrance	82%	85,80%	83,80%
Sécurité des données					
Sécurité des fonds	Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption	Nombre de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation) sur le périmètre de Bpifrance	27%		

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance, Bpifrance Investissement</b>					
Transition Ecologique et Energétique (TEE)	Poids des financements TEE dans l'activité	<p>Poids de la TEE en montants d'intervention dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1).</p> <p>Périmètre : Ensemble des entreprises soutenues des secteurs visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la production d'énergie à partir de sources renouvelables</li> <li>- l'optimisation des consommations</li> <li>- et gestion du cycle de vie des ressources naturelles</li> </ul> <p>Ensemble des entreprises soutenues n'appartenant pas aux secteurs listés ci-dessus mais portant un projet TEE identifié</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par le dispositif de financement</li> <li>- par la stratégie du fonds d'investissement</li> <li>- par l'objet du projet</li> <li>- par leur appartenance à un pôle de compétitivité rattaché à la court terme (année N-1). <p>Poids de la TEE en montants d'intervention dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1)</p> </li></ul>	10%	10%	9%



ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance, Bpifrance Investissement, Assurance Export</b>					
Développement économique des territoires	Poids des financements comparé au potentiel économique des Régions	Poids des financements Bpifrance de l'année N-1, rapporté au potentiel économique des Régions (PIB de la Région ramené au PIB national, sur la base des dernières publications de l'INSEE)	Cf Tableau Les missions d'intérêt général ...la transformation numérique	cf tableau §3.1.7.1.d Les missions d'intérêt général...la transformation numérique	cf tableau §3.1.7.1.d Les missions d'intérêt général...la transformation numérique

<b>Périmètre : Bpifrance, Investissement, Assurance Export</b>					
Transformation numérique	Poids des financements "numetic" dans l'activité	<p>Poids de la "numetic" en montants d'intervention-hors holdings-dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1).</p> <p>"Numetic" couvre les interventions de Bpifrance dans les domaines Numérique, Microélectronique, Photonique, Nanotechnologies – Nanoélectronique, Matériaux innovants, Systèmes, Logiciels et systèmes embarqués, Valorisation de données massives.</p>	10,6%	9,9%	11,0%



ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance Investissement</b>					
Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)	Empreinte carbone du portefeuille coté	Emissions de CO2 publiées par les entreprises cotées du portefeuille investi en direct, ramenées au taux de détention du capital détenu par Bpifrance, puis au millier d'euros brut investi, au 31/12 de l'année N.	0,213 TeqCO2 par millier d'euros investi	0,163 TeqCO2 par millier d'euros investi	0,119 TeqCO2 par millier d'euros investi
		L'empreinte n'est calculée qu'en présence de données publiées et exploitables, soit dans la base CDP (Carbon Disclosure Project, soit disponibles dans les bases de données Bloomberg ou MSCI, soit dans les documents de référence) de l'année N-1.	(empreinte calculée en 2020 sur les données publiées par 27 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 13 051M€, soit 99,9% du portefeuille coté)	(empreinte calculée en 2019 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 615M€, soit 94% du portefeuille coté)	(empreinte calculée en 2018 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 814M€, soit 95% du portefeuille coté)
	Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique	Montant brut investi en direct dans des entreprises exposées directement au secteur du charbon thermique (M€)	24,4	23,9	23,4



ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance Investissement</b>					
Engagement actionnarial	Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à la question de l'évaluation de leurs activités aux risques physiques d'une part, de transition d'autre part, dans le cadre de la campagne annuelle ESG	<p>2020 et 2019 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement aux questions sur l'évaluation de leurs activités aux risques du changement climatique physiques d'une part, de transition d'autre part.</p> <p>2018 : Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à la question de sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie ramené au nombre d'entreprises répondantes à de la campagne annuelle ESG.</p>	<p>67 sur 278 (24%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)</p> <p>81 sur 279 (29 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)</p>	<p>9,9% des entreprises ont évalué l'exposition de leurs activités aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)</p> <p>12,2% des entreprises ont évalué l'exposition de leurs activités aux risques de transition du changement climatique été (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)</p>	<p>Plus de 25% des entreprises déclarent leurs activités sensibles aux enjeux du climat ou de l'énergie (26 entreprises cotées et 303 non cotées ont répondu à cette question)</p>

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance, Investissement, Assurance Export</b>					
CLIENTS QUALITE de L'offre	NPS et taux (note) de satisfaction clients	Le Net Promoter Score est un indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, que les clients donnent vis-à-vis de Bpifrance. Il se calcule en retranchant le pourcentage de détracteurs (notes comprises entre 0 et 6) du pourcentage de promoteurs (notes comprises entre 9 et 10).	NPS 48	NPS 27	NPS 35
		Taux (ou note) de satisfaction exprimé par les clients sur 10	Taux (note) de satisfaction clients : 7,9/10	Taux (note) de satisfaction clients : 7,2/10	Taux (note) de satisfaction clients : 7,5/10

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance, Investissement, Assurance Export</b>					
Autres Parties Prenantes	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme pendant l'année considérée, portés à la connaissance de la direction juridique Groupe	0	0	0



ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance, Investissement, Assurance Export</b>					
Qualité de vie au travail (QVT)	Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie	Nombre total de jours d'absence maladie hors longue maladie, ramené à l'effectif total au 31/12 de l'année N, hors congé sans solde	3,36	3,92	3,54
	Taux de satisfaction salariés	Taux de satisfaction salariés : taux de satisfaction exprimé par le nombre de salariés répondants à l'enquête annuelle "s'engager ensemble" réalisée en année N, menée en collaboration avec un cabinet externe	72,2% (sur une population de 82% de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2020)	70,5% (sur une population de 88% de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2019)	68,8% (sur une population de 83% de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2018)
<b>Périmètre : Bpifrance, Investissement, Assurance Export, Courtage</b>					
Diversité et égalité des chances	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD.	Nombre de femmes recrutées en CDI ou en CDD sur le nombre total de salariés recrutés en CDI ou en CDD pendant l'année N	50% des CDI recrutés en 2020 sont des femmes 3 CDD ont été conclus en 2020 dont 2 avec une femme, soit 67%	54% des CDI recrutés en 2019 sont des femmes 1 seul CDD a été conclu en 2019 avec une femme, soit 100%	55,2% des CDI recrutés en 2018 sont des femmes 40% des CDD 2018 sont des femmes (2 recrutements sur 5)

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance, Investissement, Assurance Export et Courtage</b>					
		A la date d'embauche en CDI, sur nombre total de salariés embauchés en CDI en année N :			
Diversité et égalité des chances	Pourcentages de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements en CDI	Pourcentage de jeunes âgés de moins de 30 ans	A la date de leur recrutement en 2020, 47% des salariés embauchés en CDI sont âgés de moins de 30 ans	A la date de leur recrutement en 2019, 46,4% des salariés embauchés en CDI sont âgés de moins de 30 ans	A la date de leur recrutement en 2018, 52,5% des salariés embauchés en CDI sont âgés de moins de 30 ans
		Pourcentage de seniors âgés de plus de 55 ans	2% sont âgés de plus de 55 ans à leur date d'embauche en CDI	2% sont âgés de plus de 55 ans à leur date d'embauche en CDI	1,5% sont âgés de plus de 55 ans à leur date d'embauche en CDI

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre Bpifrance</b>					
Diversité et égalité des chances	Taux d'emploi légal Handicap (2020 : direct - 2018 2019 : direct + indirect)	Nombre d'équivalent temps plein (ETP) directs reconnus en situation de handicap sur effectif total de référence	Taux d'emploi légal direct de Bpifrance évalué à 2,65%	Taux d'emploi légal direct de Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) : 2,5%	Taux d'emploi légal direct de Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) : 2,7%
		Nombre d'ETP de travailleurs handicapés dans l'entreprise sur l'année N, résultant de sous-traitance aux acteurs du secteur des travailleurs protégés en milieu associatif	Plus applicable	Taux d'emploi légal indirect de Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) : 3,21%	Taux d'emploi légal indirect de Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) : 3,78%
		Nombre d'ETP directs + indirects sur effectif total de référence	Plus applicable	Taux global d'emploi légal Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) avec minorations : 4,02%	Taux global d'emploi légal Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) avec minorations : 4,73%



ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance, Investissement, Assurance Export et Courtage</b>					
Dialogue social	Thématiques des accords	Thématiques des accords	Intéressement et participation, PEE, PERCO Insertion professionnelle et de l'emploi des personnes situation de handicap Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes Gestion des aspects sociaux de la fusion	Construction sociale de Bpifrance Courtage, épargne salariale, handicap, situations particulières d'activité, égalité H/F (Financement), temps de travail, prévoyance-santé, CSE	Qualité de Vie au Travail, Egalité Professionnelle, Handicap, conditions et temps de travail, épargne salariale
	Nombre d'accords et avenants signés dans l'année	Nombre d'accords et avenants signés dans l'année	23 accords et avenants	20 accords et avenants	27 accords et avenants

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2020	Indicateur 2019	Indicateur 2018
<b>Périmètre : Bpifrance, Investissement, Assurance Export et Courtage</b>					
Capital Humain (formation, talents...)	Taux d'accès à la formation	Nb de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (Cdi, Cdd, CA, CP) rapporté au nombre total de collaborateurs 31/12 de l'année N (CDI, CDD, Contrats d'Alternance, Contrats de Professionnalisation)	97%	96,9%	93,2%
	Taux de rotation du personnel en CDI	Nombre de CDI démissionnaires en année N rapporté à l'effectif total en CDI au 31/12 de l'année N-1	2,6%	2,9%	3,3%

## Indicateurs complémentaires : Ressources humaines

### Les effectifs Bpifrance

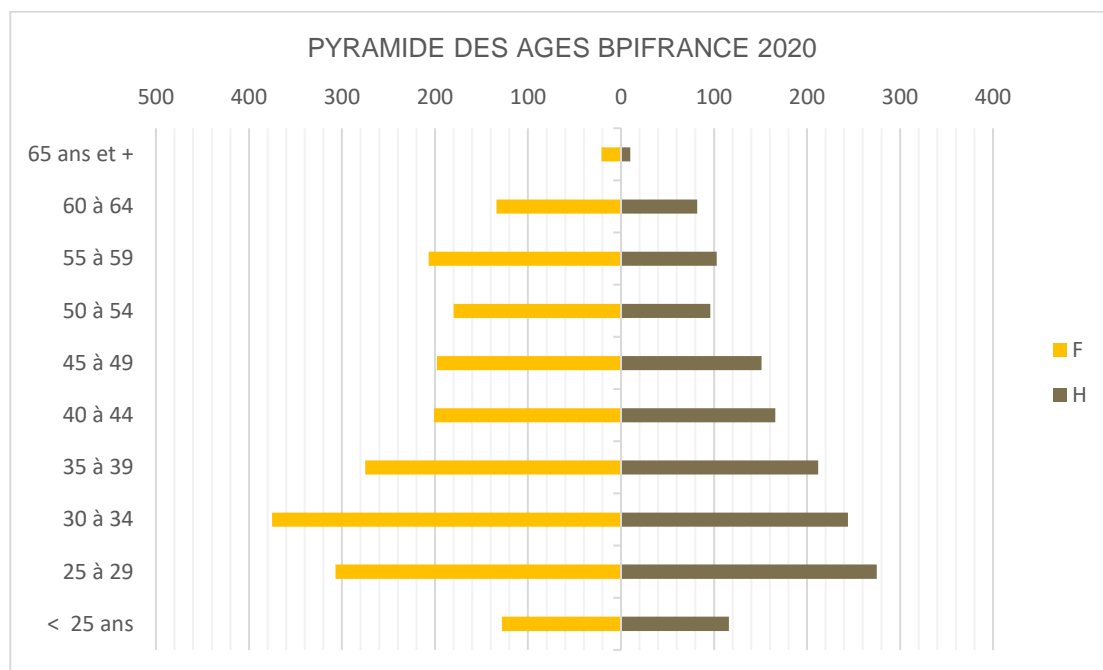
EVOLUTION DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	2019	2020	EVOLUTION 2020 VS 2019
<b>Effectif total groupe Bpifrance<sup>34</sup></b>	<b>3271</b>	<b>3481</b>	<b>6,4 %</b>
<i>Dont CDI Bpifrance</i>	2275	2402	5,6 %
<i>Dont CDI Bpifrance Investissement</i>	520	588	13,1 %
<i>Dont CDI Bpifrance Assurance Export</i>	239	226	-5,4 %
<i>Dont CDI Bpifrance Courtage</i>	12	2	-83,3 %
<b>Effectif total en activité, en CDI et CDD, hors contrats d'apprentissage et de professionnalisation<sup>35</sup></b>	<b>3030</b>	<b>3215</b>	<b>6,1 %</b>
<i>Dont femmes</i>	59 %	58,2 %	-0,8 %
<b>% de cadres</b>	<b>85,6 %</b>	<b>88,7 %</b>	<b>3,1 %</b>
<i>Dont femmes</i>	57,6 %	57,2 %	-0,4 %

	2020		2019	
	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total inscrits gérés	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total inscrits gérés
<b>Groupe</b>	<b>39,5</b>	<b>39,7</b>	<b>40,2</b>	<b>40,4</b>
<b>Bpifrance</b>	39,4	39,6	40,0	40,3
<b>Investissement</b>	38,5	38,5	38,5	38,5
<b>Assurance Export</b>	43,9	43,9	45,0	45,2
<b>Courtage</b>	62,5	62,5	45,6	45,6

34 Nombre de CDI, CDD, personnel rattaché et congés sans solde, hors stagiaires, travaillant à temps plein ou partiel

35 Effectif CDI et CDD en activité : hors congés sans solde, pré-retraites individuelles (26 au 31 décembre 2020, vs 34), alternants (232 vs 188)





### Embauches et départs

EMBAUCHES 2020 (nombre sur l'année 2020)	Embauches en CDI dont transformations contrats en CDI (1)					
	Total			dont transformation CDD, CA, CP en CDI <sup>36</sup>		
	2020	2019	Evolution	2020	2019	Evolution
<b>Bpifrance</b>	<b>300</b>	<b>316</b>	<b>-5,1%</b>	11	13	-15,4%
<b>Investissement</b>	<b>95</b>	<b>109</b>	<b>-12,8%</b>	0	0	
<b>Assurance Export</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>-31,8%</b>	0	1	-100,0%
<b>Courtage</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,0%</b>	1	0	

EMBAUCHES 2020 (nombre sur l'année 2020)	Embauches en CDI dont transformations contrats en CDI (2)								
	dont < 30 ans à la date d'embauche			dont > 55 ans à la date d'embauche			dont femmes		
	2020	2019	Evolution	2020	2019	Evolution	2020	2019	Evolution
<b>Bpifrance</b>	155	146	6,2%	4	9	-55,6%	154	174	-11,5%
<b>Investissement</b>	44	49	-10,2%	1	0		41	52	-21,2%
<b>Assurance Export</b>	6	13	-53,8%	0	0		10	14	-28,6%
<b>Courtage</b>	1	1	0,0%	0	0		0	1	-100,0%

<sup>36</sup> CA : Contrats d'Apprentissage ; CP : Contrats de Professionnalisation

DEPARTS 2020 (nombre sur l'année 2020)	Départs des CDI											
	Total			dont départs en pré-retraite individuelle			dont licenciements			dont démissions		
	2020	2019	Evolution	2020	2019	Evolution	2020	2019	Evolution	2020	2019	Evolution
<b>Bpifrance</b>	173	174	-0,6%	9	18	-50,0%	12	18	-33,3%	58	63	-7,9%
<b>Investissement</b>	27	46	-41,3%	0			2	3	-33,3%	18	13	38,5%
<b>Assurance Export</b>	28	32	-12,5%	1			0	0		2	7	-71,4%
<b>Courtage</b>	11	0		0			0	0		0	0	
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>252</b>	<b>-5,2%</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>-44,4%</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>-33,3%</b>	<b>78</b>	<b>83</b>	<b>-6,0%</b>

EMBAUCHES CA/CP 2020	Embauches en alternance											
	Total			dont <30 ans à la date d'embauche				dont femmes				
	2020	2019	Evolution	2020	2019	taux 2020	Evolution	2020	2019	taux 2020	Evolution	
<b>Bpifrance</b>	183	148	23,6%	178	146	97,3%	21,9%	94	81	51,4%	16,0%	
<b>Investissement</b>	1	1	0,0%	1	1	100,0%	0,0%	1	1	100,0%	0,0%	
<b>Assurance Export</b>	15	12	25,0%	15	12	100,0%	25,0%	8	6	53,3%	33,3%	
<b>Courtage</b>	0	0		0	0			0	0			
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>161</b>	<b>23,6%</b>	<b>194</b>	<b>159</b>	<b>97,5%</b>	<b>22,0%</b>	<b>103</b>	<b>88</b>	<b>51,8%</b>	<b>17,0%</b>	

DEPARTS CA/CP 2020	Départs des alternants							
	Total			dont transformation CA CP => CDI				
	2020	2019	Evolution	2020	2019	taux 2020	Evolution	
<b>Bpifrance</b>	124	111	11,7%	0	13	0,0%	-100,0%	
<b>Investissement</b>	1	1	0,0%	0	0	0,0%		
<b>Assurance Export</b>	11	11	0,0%	0	1	0,0%	-100,0%	
<b>Courtage</b>	0	0		0	0			
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>123</b>	<b>10,6%</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0,0%</b>	<b>-100,0%</b>	



## Organisation du temps de travail

	2020	2019	EVOLUTION
<b>Total</b>	<b>3224</b>	<b>3049</b>	<b>5,7%</b>
Nombre de salariés au forfait	2943	2634	11,7%
<i>Dont Bpifrance</i>	2192	1934	13%
Part de salariés au forfait	91,3%	86,4%	4,9%
<i>Dont Bpifrance</i>	74,5%	73,4%	1,1%
Nombre de salariés à temps partiel (CDD+CDI)	338	360	-6,1%
<i>Dont Bpifrance</i>	308	328	-6,1%
Nombre de salariés en télétravail	318	259	22,8%
<i>Dont Bpifrance</i>	246	198	24,2%
Part de salariés en télétravail	9,9%	8,5%	1,4%
<i>Dont Bpifrance</i>	10,2%	14%	3,8%

## Relations sociales

RELATIONS SOCIALES <sup>37</sup>	Nombre de réunions de l'année												Nombre d'accords conclus sur l'année*		
	CSE			CQRE			OS et DS			CSSCT			2020	2019	Evolution
	2020	2019	Evolution	2020	2019	Evolution	2020	2019	Evolution	2020	2019	Evolution			
<b>Bpifrance</b>	17	13	30,8%	12	11	9,1%	13	15	13,3%	8	8	0,0%	8	5	60,0%
<b>Investissement</b>	15	11	36,4%	9	4	125,0%	7	5	40,0%	5	6	16,7%	6	3	100,0%
<b>Assurance Export</b>	16	12	33,3%	12	10	20,0%	8	18	55,6%	5	6	16,7%	5	8	37,5%
<b>Courtage (*)</b>	10	11	-9,1%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	2	3	33,3%
<b>Groupe</b>	0	0		0	0		5	4	25,0%	0	0		2	1	100,0%
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>47</b>	<b>23,4%</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>32,0%</b>	<b>33</b>	<b>42</b>	<b>21,4%</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>10,0%</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>5,0%</b>

(\*) Pour Bpifrance Courtage, depuis août 2020, il n'y a plus de CSE à la suite du transfert des salariés vers Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement)

<sup>37</sup> CSE : Comité Social et Economique – CQRE : Commission Questions Réclamations Elus- OS DS : Organisations syndicales, Délégués Syndicaux- CSSCT : Commission Santé Sécurité Conditions de Travail

## Rémunérations

Rémunérations et évolutions <sup>38</sup>	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2020	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2019	Evolution
Bpifrance (anc. Financement)	140 770 971	130 043 585	8,2%
Investissement	57 204 267	51 818 684	10,4%
Assurance Export	13 756 373	14 630 062	-6,0%
Courtage	ND	ND	ND
<b>TOTAL</b>	<b>211 731 611</b>	<b>196 492 331</b>	<b>7,8%</b>

## Turn-over

TURN-OVER	2020			2019		
	A – Nb de démissions CDI sur l'année	B- EFF CDI 2019	A/B	A – Nb de démissions CDI sur l'année	B- EFF CDI 2018	A/B
Financement	58	2275	2,5%	63	2133	3,0%
Investissement	18	520	3,5%	13	457	2,8%
Assurance Export	2	239	0,8%	7	249	2,8%
Courtage	0	12	0,0%	0	11	0,0%
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>3046</b>	<b>2,6%</b>	<b>83</b>	<b>2850</b>	<b>2,9%</b>

## Santé sécurité

SANTE SECURITE	Nb de maladies professionnelles		Nb d'accidents déclarés survenus (avec ou sans arrêt)						taux de fréquence		taux de gravité	
			Accident de travail			Accident de trajet			des accidents de travail avec arrêt			
	2020	2019	2020	2019	évolution	2020	2019	évolution	2020	2019	2020	2019
Bpifrance	0	0	13	17	-23,5%	21	27	-22,2%	3,37	3,59	0,083	0,082
Investissement	0	0	2	2	0,0%	4	8	-50,0%	1,95	2,16	0,041	0,003
Assurance Export	0	0	1	0		1	3	-66,7%	2,30	2,21	0	0,002
Courtage	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

<sup>38</sup> Hors pré-retraites individuelles



## Formation

FORMATION Répartition des heures et dépenses de formation	Total heures de formation			<i>auxquelles les non managers ont assisté</i>			<i>auxquelles les managers ont assisté</i>		
	2020	2019	évolution	2020	2019	évolution	2020	2019	évolution
<b>Bpifrance</b>	<b>32882</b>	<b>47109</b>	<b>-30,2%</b>	20435	37272	-45,2%	12447	9837	26,5%
<b>Investissement</b>	<b>28647</b>	<b>29477</b>	<b>-2,8%</b>	3876	23865	-83,8%	24771	5612	341,4%
<b>Assurance Export</b>	<b>2443</b>	<b>2943</b>	<b>-17,0%</b>	1474	2463	-40,2%	969	480	101,9%
<b>Courtage</b>	Intégré à Financement								

Indicateurs complémentaires : responsabilité environnementale

ENERGIE <sup>39</sup> : groupe Bpifrance

CONSOMMATIONS D'ENERGIE sur les implantations immobilières					
(kWh) ELECT+GAZ	2020	Variation	2019	2018	Variation 2019/2018
SIEGE SOCIAL	4 370 795	-11,0%	4 913 453	5 326 174	-7,7%
AUTRES IMPLANTATIONS	3 633 707	-14,6%	4 253 743	4 363 593	-2,5%
TOTAL	8 004 502	-12,7%	9 167 196	9 689 767	-5,4%
Ramenée au M <sup>2</sup>	82	-15,1%	97	105	-7,8%
Par collaborateur en activité	2 322	-18,5%	2 849	3 239	-12,0%

EMISSIONS de CO2 sur les implantations immobilières					
(kgeqCO2) ELECT+GAZ	2020	Variation	2019	2018	Variation 2019/2018
SIEGE SOCIAL	464 923	-8,7%	509 421	570 871	-10,8%
AUTRES IMPLANTATIONS	322 683	-17,3%	390 210	396 659	-1,6%
TOTAL	787 606	-12,5%	899 630	967 530	-7,0%
Ramenée au M <sup>2</sup>	8,1	-14,9%	9,5	10,5	-9,4%
Par collaborateur en activité	228	-18,3%	280	323	-13,5%

Les consommations et émissions 2019 prennent en compte les données reçues après production de la précédente DPEF, qui portaient sur environ 3% de la surface et 1% des consommations 2018.

Pour 2020, les données de consommation 2020 ne sont, à date, pas disponibles, sur des sites dont la consommation représente moins de 3% de la consommation totale ; elles ont été en conséquence été retenues pour des valeurs identiques à celles de 201

<sup>39</sup> Consommations d'énergie sur la base des factures.

## Déplacements professionnels : groupe Bpifrance

(kgeqCO2)	2020	2019	Evolution 2020 vs 2019	2018	Evolution 2019 vs 2018
<b>TRAIN</b>	<b>10 939</b>	<b>27 586</b>	<b>-60,3%</b>	<b>22 080</b>	<b>24,9%</b>
<b>AERIEN</b>	<b>370 248</b>	<b>1 097 608</b>	<b>-66,3%</b>	<b>957 352</b>	<b>14,7%</b>
<i>(dont lignes intérieures)</i>	<i>70 085</i>	<i>211 779</i>	<i>-66,9%</i>		
<i>(dont lignes EUROPE)</i>	<i>23 319</i>	<i>102 674</i>	<i>-77,3%</i>		
<i>(dont International hors UE)</i>	<i>276 844</i>	<i>783 155</i>	<i>-64,7%</i>		
<b>VEHICULES<sup>40</sup></b>	<b>1 466 119</b>	<b>1 815 858</b>	<b>-19,3%</b>	<b>1 773 778</b>	<b>2,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 847 306</b>	<b>2 941 052</b>	<b>-37,2%</b>	<b>2 753 210</b>	<b>6,8%</b>
<i>Taxis et coursiers</i>	<i>8 642</i>	<i>12 969</i>	<i>-33,4%</i>	<i>14 658</i>	<i>-11,5%</i>

## Consommation de papier : groupe Bpifrance

Consommation de papier <sup>41</sup> (tonnes) Bpifrance Groupe			
	2020	2019	Evolution 2020/2019
Bpifrance	29,9	66,7	-55,17%
Bpifrance Investissement	7,8	10,4	-25,00%
Bpifrance Assurance Export	0,0	4,5	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>37,7</b>	<b>81,6</b>	<b>-53,80%</b>
Consommation par personne (CDI + CDD en activité) (kg)	11,7	26,9	-56%
Consommation par personne (CDI + CDD en activité + Alternants) (kg)	10,9	25,4	-56,91%

## Consommation d'eau : Siège social

Consommation d'eau - Maisons-Alfort			
	2020	2019	Evolution 2020/2019
Consommation relevée globale en m3	8538	12763	-33,10%
Consommation par employé	2,5	3,97	-37,61%

<sup>40</sup> Facteurs d'émission amont et combustion Base Carbone- Emissions recalculées pour 2019 et 2018, sur ces bases

<sup>41</sup> Papier d'impression et de reproduction, hors travaux confiés à des imprimeurs



## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de performance extra-financière

### **Bpifrance**

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes de Bpifrance Participations, désigné organisme tiers indépendant de Bpifrance, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**





## Rapport de l'un des commissaires aux comptes de Bpifrance Participations, désigné organisme tiers indépendant de Bpifrance, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la Société Bpifrance Participations,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Bpifrance Participations désigné organisme tiers indépendant de la Société Bpifrance (ci-après « l'entité ») et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière de Bpifrance relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la Société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672 006 483 00562. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Bpifrance**

*Rapport de l'un des commissaires aux comptes de Bpifrance Participations, désigné organisme tiers indépendant de Bpifrance, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe*

*Exercice clos le 31 décembre 2020*

*Page 3*

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;

#### **Bpifrance**

*Rapport de l'un des commissaires aux comptes de Bpifrance Participations, désigné organisme tiers indépendant de Bpifrance, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe*

*Exercice clos le 31 décembre 2020*

*Page 4*

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
  - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - o des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès du siège Bpifrance et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre début février et fin mars 2021 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.


Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Stratégie et Développement, Développement durable RSE et Ressources Humaines.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2021

L'un des Commissaires aux comptes de  
Bpifrance Participations  
PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié  
Associé



Pascal Baranger  
Directeur au sein du Département Développement Durable



## **Bpifrance**

*Rapport de l'un des commissaires aux comptes de Bpifrance Participations, désigné organisme tiers indépendant de Bpifrance, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe*

*Exercice clos le 31 décembre 2020*

*Page 6*

### **Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes**

#### **Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :**

- Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT ;
- Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption ;
- Poids des financements TEE dans l'activité ;
- Poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions ;
- Poids des financements "numetic" dans l'activité ;
- Taux de satisfaction clients vs N-1 ;
- NPS vs N-1 ;
- Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme ;
- Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie ;
- Taux de satisfaction salariés ;
- Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD ;
- Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements ;
- Thématiques des accords ;
- Nombre d'accords et avenants signés dans l'année ;
- Taux de rotation du personnel en CDI ;
- Taux d'accès à la formation ;
- Empreinte carbone du portefeuille coté ;
- Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique.

#### **Informations qualitatives (actions et résultats) :**

- Plateforme de référencement fournisseur ;
- Procédure de déclaration de cadeaux/invitations ;
- Volet "Protection des données" ;
- Outil de gestion des habilitations aux applications et systèmes Bpifrance ;
- Objectifs stratégiques du plan Climat ;
- Bilan d'activité 2020 (résultats des synergies avec les Régions) ;
- Le programme de "l'Entreprenariat pour tous" ;
- Digitalomètre ;
- Frenchfabomètre (Fiche de présentation) ;
- Catalogue Autodiags (comprend Digitalomètre et Frenchfabomètre) ;
- Le réseau social Tribu ;
- Procédure d'alerte Covid ;
- Procédure d'alerte en cas d'harcèlement / risques psychosociaux ;
- Partenaires de Frateli ;
- Dispositifs d'accompagnement en cas de mobilité géographique ;
- Programme 100% digital ;
- Catalogue de formation ;
- Dossier de presse relatif à la journée "ImpactS" dédiée à l'environnement.



### 3.1.9. Autres informations

#### 3.1.9.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

Le 18 décembre 2020, par décision des assemblées générales extraordinaires de l'Emetteur et de Bpifrance SA, l'Emetteur a absorbé sa société mère Bpifrance SA, devenant ainsi la holding du groupe Bpifrance. Le même jour, l'assemblée générale extraordinaire de l'Emetteur a modifié la dénomination de la société (désormais, Bpifrance).

Un organigramme faisant apparaître les principales filiales et participations de Bpifrance figure au point 2.5 du présent document d'enregistrement universel.

Le tableau détaillé des filiales et participations figure en page 351 du rapport (note 7.2 de l'annexe aux comptes sociaux).

#### 3.1.9.2. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance

Aucun plan n'a été mis en place, au cours de l'exercice écoulé, en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance.

#### 3.1.9.3. Programme de rachat, par Bpifrance, de ses propres actions

Aucun programme de rachat d'actions Bpifrance n'a été mis en place au cours de l'exercice écoulé.

#### 3.1.9.4. Participation des salariés au capital de Bpifrance

Au 31 décembre 2020, aucun salarié du groupe Bpifrance ne détient d'actions de Bpifrance.

#### 3.1.9.5. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Bpifrance a enregistré, lors de l'exercice écoulé, une perte de 47 917 583,18 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

	<i>En euros</i>
Perte de l'exercice à répartir	-47 917 583,18
Report à nouveau	906 316 375,33
<b>Soit un solde disponible de</b>	<b>858 398 792,15</b>
Dotations à la réserve légale	0,00
<b>Soit un solde distribuable de</b>	<b>858 398 792,15</b>
Dotations aux autres réserves	0,00
Distribution d'un dividende	0,00
<b>Total du report à nouveau après affectation du résultat</b>	<b>858 398 792,15</b>

#### 3.1.9.6. Délai de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2020 à 328 828 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2020 à 208 743 288 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit. Les informations ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes :

	Art D.4411.1*: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.4411.2*: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	1					40	945					2255
Montant total des factures concernées h.t.	4	169 377	38 059	14 748	90 212	312 395	24 151 527	11 620 325	3 640 616	3 101 006	6 021 147	24 383 093
Pourcentage du montant total h.t. des achats h.t. de l'exercice	0%	1%	0%	0%	0%	2%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							3%	1%	0%	0%	0%	2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	1	12	4	2	36	54	192	287	154	168	7 485	8 094
Montant total des factures exclues	1 200	912	16	358	8 942	10 228	2 415 847	1 768 278	726 939	2 226 849	153 070 755	157 792 821
(c) Délai de paiement de référence utilisés ( contractuel ou délai légal-articleL441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : oui						* Délais contractuels : oui					
	* Délais légaux : non						* Délais légaux : non					

### 3.1.9.7. Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par Bpifrance au cours de l'année 2020 s'élèvent à 992 123,26 euros.

### 3.1.9.8. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.





## 3.2. Principaux facteurs de risques

Les risques auxquels le groupe Bpifrance est exposé émanent d'un certain nombre de facteurs liés à l'évolution de son environnement macroéconomique, réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de ses missions et de sa stratégie. Les cadres, dispositifs et politiques de gestion des risques développés par Bpifrance intègrent ces évolutions de facteurs de risque et s'attachent à contenir, atténuer ou gérer leurs conséquences défavorables.

Les principaux risques propres à l'activité du groupe Bpifrance sont présentés sous les catégories suivantes :

- i) Les risques de crédit ;
- ii) Les risques financiers ;
- iii) Les risques opérationnels et de non-conformité ; et
- iv) Les risques liés à l'environnement dans lequel le groupe Bpifrance évolue.

Au sein de chacune des quatre catégories suivantes, les facteurs de risques que le groupe Bpifrance considère actuellement comme étant les plus importants sont présentés en premier.

La description des facteurs de risques ci-après n'est pas limitative. D'autres facteurs de risques et incertitudes dont le groupe Bpifrance n'a pas actuellement connaissance ou que ne considère pas significatifs à ce jour, pourraient également avoir des répercussions importantes sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

### 3.2.1. Risques de crédit

#### **3.2.1.1. Au travers de ses activités de financement, le groupe Bpifrance pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, pertes qui pourraient être amplifiées en cas de difficulté à exercer ses recours ou de dévalorisation des suretés**

En tant qu'établissement de crédit, Bpifrance est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités de financement et de garantie. Le groupe Bpifrance pourrait subir des pertes si une contrepartie n'était pas en mesure d'honorer ses obligations.

Les encours de Bpifrance sont concentrés sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) françaises et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) françaises. L'exposition maximale au risque de crédit de Bpifrance intègre en particulier des activités de financement (prêts moyen long terme (PLMT) et financement court terme (FCT) ainsi que les opérations de location financement) envers la clientèle d'entreprises et des engagements de garantie et par signature.

Les encours de prêts et créances (PLMT, FCT, crédit-bail immobilier, crédit-bail mobilier et autres) sont ventilés en deux catégories : sains et douteux. Au 31 décembre 2020, les encours sains et douteux représentent respectivement environ 96,02 % et 3,98 % du total d'encours.

L'activité Financement de Bpifrance est exclusivement concentrée sur le territoire français. Le portefeuille de Bpifrance porte également une concentration certaine sur quelques secteurs ainsi que sur l'économie française en général. Les secteurs les plus sensibles sont notamment les services et les industries manufacturière et mécanique, qui représentent respectivement environ 13 % et 16 % des prêts et créances réalisés durant l'exercice 2020.

Malgré la vigilance mise en œuvre par le groupe Bpifrance, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions crédit, il est possible que des défaillances de clients soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une zone géographique par des effets d'interdépendances de ces clients. Par ailleurs, certains secteurs sont particulièrement impactés par la crise économique et sanitaire de la Covid-19, d'autres pourraient à plus long terme être particulièrement affectés par les mesures mises en place pour favoriser la transition énergétique.

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du groupe Bpifrance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du groupe Bpifrance.

À titre d'information, au 31 décembre 2020, le coût du risque du groupe Bpifrance s'élève à 461,5 M€ en 2020 (cf. section 2.2 de ce document). Au 31 décembre 2020, les risques de crédit représentent 96,3 % des risques pondérés du groupe Bpifrance.

### **3.2.1.2. La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du groupe Bpifrance.**

La capacité du groupe Bpifrance à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché.

Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou la perte de confiance en l'industrie financière de manière plus générale pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et à des pertes ou défaillances supplémentaires.

Le groupe Bpifrance est exposé directement et indirectement à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, avec lesquels il conclut des transactions de manière habituelle. Un grand nombre de ces transactions expose le groupe Bpifrance à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties ou des clients concernés.

De plus, Bpifrance déploie majoritairement ses activités de financement dans une démarche de partenariat systématique avec les banques commerciales afin de répartir le risque. Les difficultés des établissements de crédit partenaires pourraient entraver cette démarche.

L'EAD nette de la classe d'actifs « Établissement de crédit » représentent 2,2 Md€, soit 2,1 % des expositions du groupe Bpifrance au 31 décembre 2020 et seulement 1% des encours pondérés en risques (RWA). En terme géographique, ces mêmes expositions sont situées en France à hauteur de 96,9 %.

## **3.2.2. Risques financiers**

Les risques financiers correspondent au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres.

Les risques financiers influant sur les activités de Bpifrance sont le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de participation.

### **3.2.2.1. L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et les résultats de Bpifrance.**

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Dans le cadre des activités d'investissement de Bpifrance Participations, le groupe Bpifrance est exposé au risque de dépréciation de ses investissements cotés et non cotés.

Bpifrance utilise un modèle de « Value at Risk » (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de dépréciation des investissements. Au 31 décembre 2020, la VaR de Bpifrance s'élève à 9 615 M€.

En outre, la structure du portefeuille de la filiale Bpifrance Participations l'expose à la variabilité de la juste valeur des investissements pouvant engendrer une perte directe en capital.

La valeur des titres de participation détenues par Bpifrance pourrait décliner, contraignant ainsi le groupe Bpifrance à comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière.

### **3.2.2.2. L'accès de Bpifrance au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable.**

Le risque de liquidité est le risque que le groupe Bpifrance ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.



Au 31 décembre 2020, le programme EMTN de Bpifrance s'élève à 31,8 Md€, à titre indicatif, cela représente 75% des concours à la clientèle. A l'inverse des établissements bancaires privés, Bpifrance ne dispose pas de ressources clientèles, la collecte des dépôts est très limitée. Le programme EMTN représente ainsi une part significative des ressources de l'établissement bancaire Bpifrance, environ 55%. Une hausse des coûts de financement pourrait donc avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et les perspectives de Bpifrance.

Ce risque peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress. L'objectif du groupe Bpifrance en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 31 décembre 2020, le groupe Bpifrance affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 886 % supérieur au plancher réglementaire de 105 %.

### **3.2.2.3. La variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable sur les revenus de Bpifrance.**

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour Bpifrance de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêts, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Bpifrance réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux, notamment dans ses activités du Pôle Financement.

Dans l'hypothèse d'un mouvement de la courbe des taux de marché défavorable par rapport au profil de transformation en taux de Bpifrance (non-adossement des ressources et des emplois à taux fixe et à taux révisable), Bpifrance pourrait subir une perte en marge nette d'intérêt et en capital (Valeur Actualisée Nette, VAN). Une telle situation pourrait donc avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et les perspectives de Bpifrance.

L'exposition de Bpifrance au risque de taux est notamment mesurée à partir des analyses de sensibilité de la marge d'intérêt et de la valeur actuelle nette du bilan. A titre indicatif, au 31 décembre 2020, en cas de hausse des taux d'intérêts de 200 points de base, la marge d'intérêt aurait augmenté de 118,4 M€ et la valeur actuelle nette du bilan aurait baissé de 557 M€.

Les résultats du groupe Bpifrance sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt. Un environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, a affecté et pourrait continuer à affecter de manière défavorable les résultats du groupe Bpifrance.

### **3.2.2.4. Les fluctuations des taux de change pourraient affecter significativement les résultats du groupe Bpifrance**

Bpifrance est exposé au risque de change, lequel traduit le risque que les variations des cours des monnaies influent négativement la valeur des instruments et génèrent donc des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

A titre indicatif, sur la base de la situation comptable du 31 décembre 2020, une diminution de 15% des taux de conversion USD/EUR et GBP/EUR aurait eu un impact défavorable de 0,1 M€ sur le compte de résultat. Par ailleurs, Bpifrance, investisseur de long terme, peut être conduit à détenir, marginalement, des titres de sociétés libellés en devises.

## **3.2.3. Risques opérationnels et de non-conformité**

Le risque opérationnel du groupe Bpifrance est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...).

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services externalisés inappropriés ainsi que les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle).

### **3.2.3.1. Bpifrance est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes d'information et de ceux des tiers**

Le groupe Bpifrance est confronté au risque cyber, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients.

Le risque cyber est devenu une des priorités en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyberattaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Le groupe Bpifrance dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers.

- Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité de ses systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions notamment au niveau des systèmes de gestion, de comptabilité générale, de service et/ou de traitement des prêts.
- Si, par exemple, les systèmes d'information du groupe Bpifrance devenaient défaillants, même sur une courte période, le groupe Bpifrance pourrait se trouver dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales.
- De même, une panne temporaire des systèmes d'information du groupe Bpifrance, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information.
- Le risque zéro n'existant pas, le groupe Bpifrance, en cas de cyberattaque importante, pourrait en conséquence avoir des impacts sur sa situation financière et ses résultats.

Le groupe Bpifrance est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le groupe Bpifrance a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers.

- En raison de son interconnexion grandissante avec ses partenaires, le groupe Bpifrance pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses partenaires.
- Les systèmes de communication et d'information du groupe Bpifrance et ceux de ses partenaires, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme.

Les actifs pondérés spécifiques aux risques opérationnels s'élèvent à 2 233 M€ au 31 décembre 2020.

### **3.2.3.2. Bpifrance est exposé au risque de fraude**

Le groupe Bpifrance est exposé au risque de fraude interne et externe, notamment dans le contexte de crise sanitaire ou de nouveaux modes opératoires plus sophistiqués sont apparus en matière de cyberattaques.

Bpifrance pourrait se trouver dans l'incapacité de se conformer aux lois contre la corruption ou contre le blanchiment d'argent en perpétuelle évolution. Bpifrance pourrait plus généralement subir des pertes dues à des actions non-autorisées, actes de fraude, détournement de la propriété ou contournement des règlements.

Le groupe Bpifrance pourrait également être victime de détournements de fonds. De tels actes mais également tout contournement des règlements, impliquant une tierce personne, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de Bpifrance



### 3.2.3.3. L'activité du groupe Bpifrance l'expose à des risques de non-conformité

Le risque de non-conformité correspond au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Le groupe Bpifrance est exposé au risque de non-conformité notamment en raison de l'évolution constante de la réglementation qui lui est applicable (comme par exemple le règlement général sur la protection des données, RGPD), qui pourrait donner lieu à une mauvaise interprétation des nouveaux textes applicables ou à une application tardive de certains dispositifs. De tels manquements pourraient affecter significativement la réputation du groupe Bpifrance et donc son activité.

Il s'agit en particulier des risques réglementaires suivants :

- Sécurité financière :
  - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (connaissance clients et surveillance des opérations), en dépit des actions de renforcement significatif du dispositif de Bpifrance.
  - Sanctions et embargos, notamment pour les opérations à l'international (consiste en particulier à s'assurer que l'ensemble des parties prenantes aux opérations ne sont pas sous liste de sanctions ou embargos).
- Déontologie :
  - Gestion des conflits d'intérêts (dû notamment au fait que Bpifrance exerce de multiples activités)
  - Lutte contre la corruption (en dépit des 2 contrôles menés par l'Agence Française Anticorruption en 2018 et 2019) ;
- Manipulation et abus de marché (notamment dans les cadres des opérations réalisées sur les marchés actions par Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations) ;
- Protection de la clientèle :
  - Information et devoir de conseil,
  - Traitement des réclamations ;
- Protection des données à caractère personnel (en raison notamment des évolutions de la jurisprudence en matière de transfert de données hors de l'Union Européenne).

Ces risques de non-conformité portent sur l'environnement réglementaire auquel est soumis Bpifrance. En cas de non-conformité avec ces réglementations, Bpifrance s'expose à des sanctions financières, administratives et pénales significatives.

### 3.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le groupe Bpifrance évolue

En tant que banque au service de l'intérêt collectif, Bpifrance peut avoir à intervenir dans un sens procyclique lorsque l'accompagnement du développement de l'économie française le requiert ou dans un sens contracyclique en temps de crise économique sévère.

A ce titre Bpifrance est consciente de son positionnement d'acteur clé de l'économie et de sa grande interconnexion avec les autres institutions financières, tout en tenant compte des répercussions potentielles sur le système économique et financier français.

#### 3.2.4.1. La situation sanitaire mondiale (coronavirus) et son impact sur l'économie et les marchés pourraient avoir un impact sur les résultats et la situation financière du groupe Bpifrance.

La propagation rapide de la pandémie du Covid-19 à l'ensemble de la planète, a entraîné une dégradation de la situation économique dans de nombreux secteurs d'activité et une forte perturbation des marchés financiers. Les mesures de confinement prises par les gouvernements du monde entier envers la population entraînent une forte réduction de l'activité économique et une forte baisse des estimations de croissance.



Les impacts macro-économiques anticipés ou observés sont les suivants :

- Une baisse de la croissance mondiale (révision par l'OCDE de son estimation de croissance à 4,2 % pour 2021 contre une estimation de 5 % prévus avant les nouveaux confinements de l'automne 2020) ;
- Une politique de baisse des taux par les banques centrales (baisse des taux de la Fed début mars 2020) et une baisse des marchés financiers.

Pleinement mobilisé pour aider les entreprises à surmonter les difficultés économiques liées aux conséquences de cette pandémie, Bpifrance a mis en place des mesures financières adaptées pour soutenir les entreprises françaises. Depuis mars 2020, le groupe Bpifrance a déployé des dispositifs de soutien exceptionnel aux entreprises (report d'échéances ou prêts garantis par l'Etat par exemple) afin de répondre à leurs difficultés financières.

Le groupe Bpifrance s'est attaché, dès le début de l'épidémie en France, à identifier les risques spécifiques associés à son développement et à en identifier les conséquences au fur et à mesure de son évolution. Ces risques spécifiques sont résumés ci-après :

- Risque de liquidité :
  - L'incertitude sur l'évolution de l'épidémie pourrait entraîner un déficit de confiance sur les marchés, qui pourrait à son tour entraîner des difficultés spécifiques de refinancement pour le groupe Bpifrance.
  - Les impacts constatés sont toutefois limités pour l'instant, avec des réserves de liquidité importantes.
- Risque lié à l'exécution, livraison et gestion de processus :
  - Le confinement à domicile d'une grande partie des salariés du groupe Bpifrance dans le cadre des mesures décidées par le gouvernement pour freiner la propagation de l'épidémie, pourrait entraîner en premier lieu des difficultés de poursuite de l'activité et des risques accrus d'erreur ou de retard de traitement, d'où une attention forte à porter au maintien de la surveillance et du contrôle des opérations les plus critiques pour limiter ces risques.
  - En complément, en cas d'incident, il peut y avoir un risque de résolution plus lente.
- Risque de cybercriminalité :
  - Le contexte actuel peut générer une augmentation de l'exposition au risque cyber et au risque de fraude externe.
  - Une attention particulière est portée à maintenir opérationnels les dispositifs de surveillance et à renforcer la surveillance des accès externes au système d'information, compte-tenu de l'élargissement important du travail à distance.
- Risque de crédit :
  - Les impacts socio-économiques de l'épidémie pourraient entraîner un grand nombre de défaillances de la part des contreparties avec lesquelles le groupe Bpifrance est en relation, en particulier pour certains secteurs d'activité particulièrement impactés par le développement de l'épidémie et les restrictions de circulation associées (tourisme, transport aérien...). Ces défaillances pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du groupe. Un nombre important de demandes émanant des clients a d'ores et déjà été constaté.
  - Une analyse de sensibilité du portefeuille de crédit aux entreprises, ainsi qu'une revue détaillée des secteurs et des contreparties affectées par cette crise a été engagée par le groupe Bpifrance.
- Risque spécifique de marché :
  - La forte volatilité des marchés financiers liée aux incertitudes quant au développement de l'épidémie et aux impacts de ce développement sur l'activité économique pourrait engendrer, sur l'activité de gestion de trésorerie du groupe, un impact financier significatif à la fois sur le résultat et sur les fonds propres du groupe Bpifrance.
- Risque lié aux participations :
  - Les impacts socio-économiques de l'épidémie pourraient entraîner des conséquences sur les participations détenues par le groupe Bpifrance.
  - Pour les participations non cotées ou encore les participations relevant de l'activité de capital-investissement du groupe, un risque spécifique de valorisation pourrait émerger en raison des impacts socio-économiques de l'épidémie sur l'activité, la trésorerie, ou encore la qualité de crédit de ces participations.
- Risques psychosociaux :
  - La crise sanitaire a nécessité la mise en place d'un confinement de niveau national, aboutissant au déploiement de nouveau mode de travail (télétravail) dans un contexte d'intensification de la charge de travail pour les équipes du groupe Bpifrance. Ainsi, l'exposition aux risques psychosociaux a été potentiellement accentuée, à ce titre un suivi régulier de l'état psychique des équipes a été réalisé par la Direction des Ressources Humaines.



Face à la crise de la Covid-19, inédite par son ampleur et ses conséquences, en appui des pouvoirs publics, Bpifrance s'est pleinement mobilisée aux côtés des entreprises et de leurs dirigeants. En tant que banque au service de l'intérêt collectif, Bpifrance a déployé de manière contracyclique l'ensemble de ses métiers au service de l'urgence économique.

L'année 2020 se solde par une forte hausse de l'activité de crédit à moyen ou long terme. Les prêts sans garantie ont représenté 5,7 Md€ en 2020 (contre 2 à 3 Md€, jusqu'en 2019 inclus).

Les mesures spéciales crise Covid-19 tels que les prêts Atout ou les prêts Rebond ont représenté 4,9 Md€ d'encours brut. Ils ont principalement financé les secteurs des industries manufacturière et mécanique, à hauteur de 27 % de l'exposition sur ces mesures. En outre, les financements de Bpifrance à destination des entreprises du Tourisme, secteur particulièrement touché par la crise, ont augmenté de 97 % pour atteindre 840 M€ (tous produits confondus), et ont permis de toucher 3 300 entreprises (+517 par rapport à 2019).

Ainsi, cette pandémie fait porter un risque à Bpifrance, dans la mesure où le bilan de Bpifrance est notamment exposé aux éléments suivants qui peuvent être affectés par la pandémie :

- i) Le risque de crédit attaché au portefeuille de prêts à la clientèle ;
- ii) Les conditions de marché dans lesquelles il se refinance ; et
- iii) La valorisation des titres à taux fixe ou variable de son portefeuille d'investissement.

En fonction notamment de la vitesse de diffusion des mesures de soutien économique aux entreprises mises en place par les Etats, d'apport de liquidité supplémentaire au marché et aux banques par les banques centrales et de la capacité de résistance des entreprises, les conséquences de cette pandémie pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les opérations et les résultats de Bpifrance.

#### **3.2.4.2. Plusieurs incertitudes politiques, économiques et financières pourraient avoir des effets défavorables sur l'activité, la rentabilité et la situation financière du groupe Bpifrance.**

En France, des mouvements sociaux (tel que le mouvement dit des « Gilets jaunes » fin 2018, contre la réforme des retraites) ont affecté l'activité économique dans plusieurs secteurs d'activité. En cas de poursuite ou d'évolution défavorable de ce contexte, le groupe Bpifrance pourrait être confrontée à des difficultés de remboursement de sa clientèle des entreprises.

Des conséquences imprévues du Brexit acté fin 2020 pourraient entraîner une baisse des échanges, des coûts d'adaptation et des dysfonctionnements au sein de l'union européenne. A ce titre, en novembre 2020, en anticipation du Brexit, Bpifrance a relocalisé sur le continent européen l'ensemble de son portefeuille de contrats dérivés. En effet, les produits dérivés, pour l'essentiel des swaps de taux libellés en euros, jusqu'alors traités par la chambre de compensation LCH le sont désormais par la chambre de compensation de la bourse de Francfort, Eurex.

Si la conjoncture économique en France, ou ailleurs en Europe et dans le reste du monde, venait à se détériorer, les opérations du groupe Bpifrance pourraient en être affectées et ses activités, résultats et sa situation financière pourraient subir un impact significativement défavorable.

Le groupe Bpifrance pourrait également subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles (telles que les inondations, notamment la crue exceptionnelle de la Marne survenue en 2018).

Ces événements seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du groupe Bpifrance à conduire ses activités. En raison de la survenance de tels événements, le groupe Bpifrance pourrait subir des pertes.



### 3.2.4.3. Le groupe Bpifrance intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le groupe Bpifrance est soumis à une réglementation importante<sup>42</sup> et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le groupe Bpifrance exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations (CRR2, « Capital Requirement Regulation 2 », et CRD5, « Capital Requirements Directive ») ;
- Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire (BRRD, « Bank Recovery and Resolution Directive ») ;
- Les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les Obligations et autres titres émis par le groupe Bpifrance), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (MAR, « Market Abuse Regulation ») ;
- Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (EMIR, « European Market Infrastructure Regulation ») ; et
- La législation fiscale et comptable, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le groupe Bpifrance : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation.

Même si les nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le groupe Bpifrance et d'autres institutions financières opèrent.

En 2020, la fusion des entités Bpifrance SA et Bpifrance Financement a été mise en œuvre afin de notamment :

- Renforcer les fonds propres de l'établissement de crédit dans un contexte de crise puis de relance, pour permettre l'augmentation de l'activité bancaire, notamment de garantie ; et
- Simplifier les modalités de pilotage du groupe Bpifrance sur le plan juridique, prudentiel et financier ainsi que sa supervision prudentielle par la Banque Centrale Européenne (BCE), centrée sur le niveau de la nouvelle entité, limitant les enjeux juridiques et réglementaires.

Le groupe Bpifrance est placé sous la surveillance de la BCE et contribue au plan de redressement soumis chaque année à la BCE conformément à la réglementation applicable. Ne faisant pas partie de la liste des Etablissements d'Importance Systémique Mondiale (EISm) et de la liste des Autres Etablissements d'Importance Systémique (A-EIS) définie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), il n'est pas assujéti aux exigences spécifiques associées.

## 3.3. Gestion des principaux risques

Les moyens mis en œuvre pour appréhender et gérer chacun des principaux risques auxquels le groupe Bpifrance est confronté sont décrits dans la présente section.

---

<sup>42</sup> Cf section 3.6 « Environnement réglementaire »



### 3.3.1. Gestion des risques de crédit des activités de financement

Bpifrance déploie majoritairement ses activités de financement à destination des entreprises françaises de toutes tailles (de la TPE/PME aux grandes entreprises), à travers une large gamme de classes d'actifs (mobilisations de créances, prêts, garanties), d'horizons d'engagements (court à long terme) et dans une démarche de partenariat systématique avec les banques commerciales afin de répartir le risque.

Dans le financement qu'elle accorde, Bpifrance veille à limiter la prise de risque via (i) la mise en place de co-financement impliquant un partage du risque avec une banque commerciale, (ii) la mise en place de suretés ou de garanties, le recours à une garantie export le cas échéant.

Bpifrance encadre ses expositions individuelles et globales au risque de crédit en s'appuyant sur une politique d'octroi définissant les composantes des dossiers de crédit et les niveaux de délégations en fonction de la taille d'engagement ou du caractère sensible et/ou spécifique des transactions.

Le Groupe dispose de fonds de garantie dans le cadre de son activité bancaire qui agissent comme de véritables « coussins d'absorption de pertes » pour protéger les fonds propres durs de Bpifrance. Ces fonds de garanties sont cloisonnés d'un point de vue comptable et leurs modalités régies par des conventions formalisées.

Les sûretés, personnelles ou réelles, font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle. Bpifrance n'a pas recours à des dérivés de crédit en tant que techniques de mitigation des risques éligibles.

Les décisions de crédit s'appuient sur une analyse synthétique, complète et mise à jour régulièrement et l'Outil d'Aide à la Décision (OAD) et les notations Fiben fournies par la Banque de France. Les décisions de crédit sont prises sur base de critères objectifs, avec une perspective à long terme, une volonté de diversification, anticipant et prenant en compte les évolutions des écosystèmes clients et suivies et revues de manière régulière.

Le groupe Bpifrance est particulièrement vigilant au risque de concentration (par client, secteur, notation) et est attentif au maintien d'un portefeuille diversifié. La stratégie sectorielle sur l'activité de financement repose sur plusieurs fondations :

- Une politique volontariste notamment le secteur des énergies renouvelables ;
- La volonté d'accroître les engagements de Bpifrance au profit des PME / ETI qui développent une activité à l'exportation.

#### 3.3.1.1. Cadre général de gestion du risque de crédit des activités de financement

L'activité de financement de Bpifrance se décline en trois métiers principaux :

- L'activité de financement de l'innovation ;
- La garantie des crédits ;
- Les financements à court, moyen ou long terme des entreprises.

Afin de contenir et d'atténuer le risque de crédit, les activités de financement font l'objet du dispositif suivant :

- Une capacité annuelle d'intervention globale (enveloppe d'octroi), et déclinée par secteur d'activité ;
- Un outil d'aide à la décision obligatoire pour tous les dossiers qui intègre une notation des contreparties et génère des orientations de risque par opération ;
- Un système de délégation de décision des compétences d'octroi des opérations envers la clientèle définissant l'organisation des pouvoirs de décision à l'octroi ou sur les opérations de gestion en fonction des risques associés à l'opération. À la suite de la crise économique et sanitaire de la Covid-19, Bpifrance a adapté l'organisation des compétences d'octroi des opérations envers la clientèle de Bpifrance et subdélégations dans le réseau dans le cadre du plan de soutien d'urgence aux entreprises lié à la Covid-19 ;
- Une Politique de Risques de Crédit revue à minima annuellement et dont l'objet est de définir les principes d'intervention sur les opérations de financement ;
- Une traçabilité de toutes les opérations d'octroi ou de gestion ;
- Un dispositif de suivi des dossiers Watch List (WL) et Non Performants (NP) ;

- Une indépendance des fonctions de gestion au travers d'équipes spécialisées : la Direction du Recouvrement et du Contentieux ou les Directions de l'Expertise et du Service Client (dans le Réseau) qui gèrent et recouvrent les encours de façon indépendante de l'unité commerciale qui a mis en place la transaction ;
- Un dispositif de suivi des grands encours qui s'inscrit dans le dispositif global de suivi des risques ;
- Un système de limites et une comitologie.

### 3.3.1.2. Comitologie

#### 3.3.1.2.1. Comité de Crédit de Bpifrance

Le comité de Crédit de Bpifrance est présidé par un Dirigeant Effectif et se réunit deux fois par semaine.

Il décide des dossiers de crédit, de garantie ou d'innovation qui entrent dans ses compétences décisionnelles.

#### 3.3.1.2.2. Comité des Risques de Crédit

Le comité des Risques de Crédit est présidé par un Dirigeant Effectif et se réunit selon une fréquence hebdomadaire.

Il décide des dossiers qui sortent du champ des compétences décisionnelles du Comité du crédit, en montant de dossier ou d'encours porté par la contrepartie.

#### 3.3.1.2.3. Comité de Suivi des Portefeuilles de Crédits

Le comité de Suivi des Portefeuilles de Crédits est présidé par deux Dirigeants Effectifs (Directeur général adjoint et Directeur du Financement et du pilotage Réseau) et se réunit de façon semestrielle.

Ce comité suit la modélisation des portefeuilles de risques de crédit (Financement) en termes de calcul de rentabilité ajustée du risque, de profils financiers et d'évaluation de la qualité des portefeuilles crédit.

Il suit également la sinistralité des portefeuilles Financement MLT, des fonds de garantie et de la consommation des dotations.

#### 3.3.1.2.4. Comité de suivi Watch List / Non Performant (NP) national

Le comité Watch List / NP national Bpifrance est présidé par le Directeur des Risques.

Il a pour objectif la surveillance des encours WL et NP de Bpifrance.

#### 3.3.1.2.5. Comité de suivi Watch List / Non Performant (NP) régional

Le comité Watch List / NP régional Bpifrance est présidé par le Directeur de Réseau. Un représentant de la Direction des Risques y participe.

Il a pour objectif la surveillance des encours WL et NP gérés dans le Réseau.

### 3.3.1.3. Risques de crédit

Dans le cadre de ses activités visant à soutenir l'économie, Bpifrance s'appuie sur un dispositif de fonds de garantie qui correspondent à des dotations budgétaires des Pouvoirs Publics (fonds nationaux ou régionaux).

Les risques sont adossés à des fonds de garantie sur les métiers de garantie et innovation, et en partie sur les métiers du financement (notamment les prêts sans garantie/prêts de développement qui sont les plus exposés).



Le groupe Bpifrance comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes et modérer la volatilité de ses résultats. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas, la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement.

Le groupe Bpifrance comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macro-économiques.

Un dispositif de provisionnement ex-ante (provision collective) permet une couverture anticipée des pertes futures attendues à maturité.

Des procédures d'appels de marge sont mises en place avec les contreparties financières dans le cadre des opérations de dérivés.

#### **3.3.1.4. Risques de concentration**

##### **3.3.1.4.1. Grands encours**

Les grands encours ont été mis en place pour répondre à une exigence réglementaire inscrite aux articles 108 et 118 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Il vise à identifier les groupes bénéficiaires portant les encours les plus significatifs et à suivre leur évolution en termes de risque de concentration et d'évolution de la qualité des encours portés par ces grands encours.

Une revue des grands encours (représentant au 31 décembre 2020, 35 % de l'encours MLT et 20 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au Comité de Gestion des Risques.

##### **3.3.1.4.2. Grands risques**

Un grand risque est une exposition sur un client ou un groupe de clients liés dont la valeur, après exemptions prévues par la réglementation, atteint ou dépasse 10 % des fonds propres éligibles de l'établissement déclarant, sans que cette exposition ne puisse dépasser 25 % desdits fonds propres.

L'exigence déclarative trimestrielle est étendue aux vingt risques les plus grands, ainsi que les dix risques les plus grands relatifs aux établissements de crédit et les dix risques les plus grands relatifs aux entités financières non réglementées, y compris lorsque les expositions prises en compte sont exemptées ou ne dépassent pas le seuil précité pour l'identification d'un grand risque.

Au 31 décembre 2020, un seul grand risque a été identifié, sans que la limite réglementaire individuelle de 25 % des fonds propres ne soit dépassée (exposition nette de 10,87 % des fonds propres).

### **3.3.2. Gestion des risques financiers**

#### **3.3.2.1. Cadre général de gestion des risques financiers**

L'activité financière de Bpifrance a pour objet de fournir aux activités de prêts et d'investissements les ressources et les instruments financiers qui leur sont nécessaires dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation de Bpifrance et de préservation de ses fonds propres.

La Politique de Gestion des Risques Financiers de Bpifrance vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change, dans le respect de l'appétit au risque défini. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Ainsi, toutes les opérations financières sont logées en Banking Book. Bpifrance ne dispose pas de trading book.

Cette politique de gestion des risques financiers se matérialise opérationnellement par :

- L'ILAAP ;
- Un plan de refinancement ;
- Un système de limites ;
- Une comitologie.

### **3.3.2.2. Comitologie**

#### **3.3.2.2.1. Comité ALM**

Le Comité ALM est présidé par le Directeur Financier de Bpifrance et se tient mensuellement sur le pôle Financement, trimestriellement sur le périmètre groupe, et si besoin, à intervalles plus rapprochés.

Les risques ALM sont suivis en comité ALM qui décide des actions à engager en matière de risques financiers.

#### **3.3.2.2.2. Comité de Gestion Financière**

Le Comité de Gestion Financière est présidé par le Directeur Financier de Bpifrance et se tient tous les trimestres.

Il définit les décisions d'investissement et/ou de réinvestissement en titres financiers pour le pôle Financement. Il est informé de la performance du portefeuille titres.

#### **3.3.2.2.3. Comité des Risques de Contreparties Financières Groupe**

Le Comité des Risques de Contreparties Financières Groupe est présidé par le Directeur Financier de Bpifrance et se réunit tous les trimestres.

Il prend des décisions en matière de contreparties financières sur transactions financières. A ce titre, il fixe les limites de risque par contreparties financière.

### **3.3.2.3. Risques de contreparties financières sur opérations financières**

Le dispositif porte sur les risques de contreparties financières auxquels est exposé Bpifrance dans le cadre de ses opérations financières (opérations sur marchés ou interbancaires).

Le suivi des risques de contrepartie sur opérations financières est présenté trimestriellement aux Comité de Gestion des Risques Groupe.

Les règles de calcul des limites sur les contreparties financières des opérations financières sont :

- L'allocation d'un montant de fonds propres réglementaires à la couverture globale des risques relatifs au périmètre de risque concerné ;
- L'application d'une règle de division des risques au niveau du Groupe qui détermine le montant maximal de fonds propres que Bpifrance accepte d'affecter à une contrepartie ;
- La fixation de la limite en montant d'exposition, sur la base du besoin de fonds propres résultant de la probabilité de défaut associée à une notation externe (Agences de notation) en appliquant la méthode baloise (Méthode IRB Fondation) ;
- Les limites sont plafonnées à la limite des grands risques (25 % des fonds propres).

Compte tenu de leur nature et de leur durée, les opérations financières engagées par Bpifrance sont quasi-exclusivement effectuées avec des administrations publiques, essentiellement l'État français, et des établissements de crédit ou autres institutions.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- Les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau « A » des agences spécialisées,
- Les opérations sur instruments dérivés font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- Les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.



#### 3.3.2.4. Risques de taux dans le portefeuille bancaire

La gestion du risque de taux vise à encadrer le niveau de transformation en taux de Bpifrance de sorte à contribuer à son développement tout en lissant l'impact d'éventuels mouvements défavorables des taux sur la marge nette d'intérêt, tant en termes d'impact à court terme sur le PNB (risque de revenu) que de valeur actuelle des cash-flows futurs (risque de valeur).

Le risque de taux de l'établissement est apprécié au travers de plusieurs indicateurs :

- La mesure du risque de revenus, fondée sur le calcul de la marge nette d'intérêt (MNI) à 12 mois, vise à apprécier l'impact de différents scénarios de taux sur la marge nette d'intérêt de l'établissement, en appliquant des chocs de taux similaires sur les taux courts ;
- La mesure du risque de base, fondée sur le calcul de la marge nette d'intérêt (MNI) à 12 mois, vise à apprécier l'impact de scénarios de taux distincts sur les taux courts ;
- La mesure du risque de valeur, en pilotage financier, fondée sur le calcul de la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe avec fonds propres, qui a pour objet de suivre l'évolution de son prix en cas d'évolution des taux. La sensibilité de la valeur actuelle du bilan permet de réaliser une analyse de sensibilité de la valeur du bilan sous l'hypothèse de continuité d'exploitation de la banque ;
- La mesure du risque de valeur, en approche réglementaire, fondée sur le calcul de la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe hors fonds propres (Economic Value of Equity, EVE), qui a pour objet de suivre l'évolution de son prix en cas d'évolution des taux. L'Economic Value of Equity permet de réaliser une analyse de sensibilité de la valeur du bilan en vision liquidative.
- Les indicateurs de risque de taux sont calculés et présentés mensuellement lors du Comité ALM de Bpifrance.
- Le risque de taux est d'autre part revu trimestriellement par les Comités des Risques et par les Conseils d'Administration, après présentation au Comité de Gestion des Risques Groupe.

#### 3.3.2.5. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque pour Bpifrance de ne pas pouvoir honorer ses engagements de flux sortants de trésorerie (sur des horizons de court et long termes) en raison de la situation macroéconomique ou de facteurs idiosyncratiques (i.e. spécifiques à Bpifrance) au moment où ils sont dus.

La politique de liquidité de Bpifrance est encadrée et décrite par l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), mise à jour annuellement et présentée au Conseil d'administration pour validation. Elle repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer tant en situation courante qu'en situation de crise et est évaluée à partir d'indicateurs internes et de ratios réglementaires.

Ses limites et seuils d'alerte sont définis annuellement et présentés pour validation au Comité des Risques, au Comité d'Audit et aux Conseil d'administration. Leur objectif est d'assurer que Bpifrance dispose de la liquidité nécessaire pour répondre à ses obligations de court et moyen terme. Elles font l'objet d'un suivi mensuel au sein du comité ALM de Bpifrance et d'un reporting trimestriel par la Direction des Risques au Comité de Gestion des Risques Groupe.

Tous les instruments de refinancement fermes sont autorisés par la Politique de Gestion des Risques.

Par ailleurs, les émissions d'obligations callables sont autorisées et soumises au dispositif de limite et de gestion suivant :

- Montant de remboursement anticipé maximal de 150 M€ par trimestre ;
- Les contreparties auprès desquelles les couvertures sont passées doivent être autorisées et agréées par le Comité des Risques de contrepartie sur transactions financières ;
- Le détail de chaque opération doit préalablement être validé par le comité ALM ou circularisé auprès de ses membres.

Au 31 décembre 2020, le ratio de liquidité à court terme (LCR), mis en place dans le cadre du règlement délégué 2015/61, est estimé à 886 %, signe d'un niveau de trésorerie très satisfaisant au regard des échéances à court terme.



### 3.3.2.6. Risques de change

La croissance des activités de financement et d'investissement amène Bpifrance à détenir des positions dans des devises étrangères. Bpifrance se trouve, en conséquence, exposée à un risque de change.

Bpifrance n'a pas d'appétence directe pour ce type de risque. Ainsi, il est souhaité que les positions en devises étrangères demeurent à un niveau marginal d'exposition au regard de la taille du bilan de Bpifrance.

Dans ce contexte, Bpifrance se dote d'un cadre de gestion du risque de change qui se décline en deux familles de risque. Chacune d'elle dispose de son propre cadre afin de tenir compte de la spécificité des métiers sous-jacents. Sont ainsi identifiés :

- Le risque de change opérationnel : Risque de change induit par les activités de financement telles que prêts, emprunts, placement qui génèrent des produits et des charges en devises étrangères (PNB, charges, coût du risque) et/ou de positions issues de l'adossement d'actifs et de passifs dans des devises différentes. Il s'agit essentiellement des activités de financement export de Bpifrance.
- Le risque de change structurel : Risque de change induit par des investissements durables en devises étrangères et/ou des prises de participations consolidés en devises en capitaux propres. Il s'agit à ce jour des activités de Bpifrance Participations.

La mesure du risque de change opérationnel est présentée mensuellement lors du comité ALM de Bpifrance. La mesure du risque de change structurel est présentée trimestriellement lors du Comité de Gestion des Risques Groupe. En cas de dépassement du seuil d'alerte défini, la Direction Financière informe le comité ALM du franchissement du seuil d'alerte et des actions correctrices apportées pour remédier à la situation. Une information sera présentée en Comité de Gestion des Risques Groupe afin de relater le franchissement du seuil et des actions correctrices apportées.

Les opérations engagées en devise étrangère respectent le cadre de l'appétit au risque de Bpifrance tel que présenté dans l'Appétit au Risque Groupe. En particulier, les opérations en devises relèvent du Banking book.

Les devises traitées doivent disposer d'un marché liquide. Ainsi, Bpifrance autorise une exposition au risque de change pour les seules devises suivantes :

Risque de change opérationnel	Risque de change structurel
Dollar Australien (AUD)	Dollar Canadien (CAD)
Dollar Canadien (CAD)	Franc Suisse (CHF)
Franc Suisse (CHF)	Yuan renminbi (CNY) <sup>1</sup>
Yuan renminbi (CNY) <sup>1</sup>	Livre Sterling (GBP) <sup>2</sup>
Couronne Danoise (DKK)	Dollar de Honk-Kong (HKD) <sup>1</sup>
Livre Sterling (GBP) <sup>2</sup>	Yen (JPY)
Dollar de Hong-Kong (HKD) <sup>1</sup>	Dirham Marocain (MAD) <sup>2</sup>
Yen (JPY)	Couronne Norvégienne (NOK)
Couronne Norvégienne (NOK)	Rouble (RUB) <sup>1</sup>
Dollar Néo-Zélandais (NZD)	Riyal Saoudien (SAR) <sup>1</sup>
Couronne Suédoise (SEK)	Couronne Suédoise (SEK)
Dollar de Singapour (SGD)	Dinar Tunisien (TND) <sup>2</sup>
Dollar Américain (USD)	Dollar Américain (USD)

(1) Utilisation sous réserve d'une autorisation préalable de la Direction des Risques.

(2) Devise sous surveillance temporaire ou permanente. L'exposition TND et MAD ne sont pas détenues en direct mais à travers l'activité fonds et fonds de fonds.

(3) L'utilisation de toute devise hors EUR, DKK, CHF, GBP doit faire l'objet d'un échange préalable avec la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (notamment en termes d'impact de l'applicabilité de l'extraterritorialité).

### 3.3.2.7. Risques de titrisation

D'un point de vue prudentiel, la titrisation est une opération et/ou un dispositif par lequel, le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches et qui présente les trois caractéristiques suivantes :





- Les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du dispositif dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble d'expositions ;
- La subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée d'existence de l'opération ou du dispositif ;
- La transaction ou le dispositif ne crée pas d'expositions qui présentent toutes les caractéristiques énumérées à l'article 147, paragraphe 8, du règlement (UE) n° 575/2013.

Bpifrance est engagée dans des opérations de titrisation dans le cadre de ses missions d'intérêt général et à la demande de ses autorités de tutelle en tant qu'initiateur ou investisseur au sens de la réglementation (EU) 575/2013. Le Groupe s'assure d'un niveau d'exposition au risque limité sur des émissions larges et composées, dans la mesure du possible, d'actifs de haute qualité de liquidité.

#### **3.3.2.7.1. Cadre d'investissement en titre de titrisation**

Les actifs doivent être éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne. Les émissions doivent être qualifiées STS au sens du Règlement (UE) 2017/2402, respecter l'article 243 de la CRR et avoir une durée de vie moyenne de 5 ans maximum.

Dans la mesure du possible, la Direction des Risques demande que les positions de titrisation investies par la Direction Financière soient éligibles au numérateur du LCR (critère non contraignant). Tous les investissements en titrisation en dehors de la France doivent faire l'objet d'un accord préalable par la Direction des Risques.

#### **3.3.2.7.2. Suivi du risque des expositions de titrisation**

La Direction Financière produit un rapport de suivi des investissements de titrisation comprenant :

- La composition des actifs sous-jacents, les tendances historiques, la comparaison avec des opérations similaires, la comparaison de la performance de l'actif avec la performance attendue et les scénarios de stress ;
- Un suivi des facteurs macroéconomiques clé ;
- Un suivi des aspects structurels des opérations : niveau des réserves en cash, analyse de l'excess spread, suivi des triggers...

Pour tous les investissements réalisés dans le cadre d'investissement décrit ci-dessus, une modélisation annuelle est réalisée par utilisation du modèle de cash flows Bloomberg en appliquant des scénarios de stress.

Lorsque les actifs sous-jacents des positions de titrisation détenues par Bpifrance sont exclusivement des créances sur des entreprises françaises, Bpifrance suit l'évolution de la qualité de crédit des actifs sous-jacents via les cotations Banque de France et les notations issues du système de notation interne de Bpifrance. Un suivi en risque des positions de titrisation est dans ce cas réalisé par les équipes quantitatives de Bpifrance qui procèdent à des modélisations des opérations afin de déterminer l'impact des évolutions des caractéristiques des actifs sous-jacents sur les positions de titrisation détenues. La méthodologie de modélisation est basée sur un modèle d'évaluation des pertes sur un portefeuille de crédit. Ce modèle intègre la dépendance du risque de défaut des entreprises au travers d'une copule gaussienne.

Les modélisations prennent en compte les caractéristiques des actifs sous-jacents telles que les données de défaut, de remboursement anticipé, de sûretés, et de notation, et la diversification sectorielle du portefeuille. Elles permettent d'analyser l'impact de l'évolution de la qualité de crédit des actifs sous-jacents sur les positions de titrisation en tenant compte des caractéristiques de l'opération en termes, notamment, de subordination des tranches, de cascade des paiements ou encore des cas d'amortissement anticipé ou accéléré de l'opération ou des cas d'arrêt de la période de rechargement de l'opération.

Certaines positions de titrisation détenues par Bpifrance correspondent à des expositions de garanties adossées à des fonds de garantie internes qui sont de ce fait peu ou pas exposées à un risque de crédit.

#### **3.3.2.7.3. Positions de titrisation**

Bpifrance a notifié à la Banque Centrale Européenne le 22 novembre 2018 son intention d'utiliser la SEC-ERBA dans les conditions énumérées de l'article 254-2 du Règlement (UE) 2017/2401. Ainsi, Bpifrance utilisera cette méthode.

### 3.3.3. Gestion des risques de marché

Le groupe Bpifrance possède d'importants portefeuilles de titres composés essentiellement d'actions cotées et non cotées (activité dite « directe ») ainsi que de parts dans des fonds d'investissements (activité dite « fonds de fonds »).

La constitution de ces portefeuilles s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine d'investissement du Groupe qui privilégie des prises de participations minoritaires, opérées dans une approche avisée et dans une logique de capital « patient ».

Aucun portefeuille action du Groupe n'est consacré à des opérations de « trading ». Bpifrance n'investit pas plus que le montant de ses fonds propres et surveille étroitement le risque de position lié à la dépréciation des investissements dans des participations directes ou indirectes du Groupe.

Bpifrance s'attache à contenir, à tout moment, le risque de perte de valeur de marché en cas de stress sévère.

#### 3.3.3.1. Cadre général de gestion des risques de marché

L'activité d'Investissement de Bpifrance s'exerce au travers de deux métiers :

- L'activité dite « fonds de fonds » : investissement dans des fonds d'investissement ;
- L'activité dite « directe » : investissement « direct » dans des entreprises qui s'articule autour de 2 directions :
  - Direction du Capital Développement
  - Direction Innovation

L'activité peut être réalisée directement sur le bilan de Bpifrance Participations (Capital Développement, Innovation), ou via des véhicules d'investissements (FPCI, FPS, SCR...) portés par Bpifrance Participations. Bpifrance Investissement assure également la gestion de fonds pour compte de tiers.

Le champ d'application de suivi et de maîtrise des risques est celui de la gestion pour compte propre, et des activités portées par le bilan de Bpifrance Participations. Il est rappelé que Bpifrance Participations ne peut pas investir plus que le montant de ses fonds propres.

La gestion des investissements, quelles que soient les activités, est assurée par une société de gestion unique, Bpifrance Investissement et encadrée par des procédures dédiées à l'activité directe et à l'activité fonds de fonds.

Les fonds d'investissement via lesquels sont réalisées les Activités d'Investissement obéissent aux principes généraux suivants :

- Bpifrance Investissement ne gère que des fonds destinés à des investisseurs qualifiés/professionnels. Ces fonds peuvent prendre la forme de Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI), de Fonds professionnels spécialisés (FPS), ou autre forme assimilable.
- Tout Fonds doit faire l'objet d'un règlement comportant au minimum les éléments suivants :
  - Une politique d'investissement (parfois appelée « orientation du fonds » ou « stratégie d'investissement ») décrivant notamment les activités et les limites de diversification du fonds. (L'expression des limites de diversification doit à minima contenir un montant maximal par ligne exprimé en montant et en pourcentage du Montant Total Souscrit (MTS)) ;
  - Les règles de gouvernance, les pouvoirs des différents acteurs : société de gestion, commissaires aux comptes, dépositaires, souscripteurs et gestionnaire comptable avec une règle de non-immixtion dans la gestion.

Toute mise en place (création d'un nouveau véhicule d'investissement) et toute modification de règlement doit s'opérer conformément aux procédures de la société de gestion « création et closing d'un fonds » et « modification et fin de vie des fonds ».

Aussi, toute Activité d'Investissement s'inscrit dans le cadre des règles et modalités définies dans le règlement du fond ou du véhicule d'investissement et les transactions sont réalisées conformément à la doctrine d'investissement de Bpifrance. Chaque opération est réalisée selon un processus qui repose en particulier sur les points suivants :

- L'adéquation de l'opération à la stratégie d'investissement du fonds ou du véhicule ;
- Une prise de décision de la société de gestion Bpifrance Investissement via un organe dûment habilité selon le fonds ou véhicule impacté et le montant de l'investissement (Comité d'investissement ou Comité d'Investissement de Bpifrance Participations).



### 3.3.3.2. Comitologie

#### 3.3.3.2.1. Comités d'Investissement (Innovation - Fonds de fonds – Capital Développement)

Les comités d'Investissement sont présidés par les Directeurs exécutifs en charge des métiers qu'ils adressent.

Ils se réunissent en moyenne deux fois par mois et formalisent les décisions des fonds d'investissement concernés (ou de Bpifrance Participations) pour toute décision d'investissement, à partir des informations communiquées par les équipes d'Investissement.

#### 3.3.3.2.2. Comité d'Investissement de Bpifrance Participations

Le comité d'Investissement de Bpifrance Participations est présidé par le Directeur général de Bpifrance et se réunit en fonction des besoins.

Il prend des décisions en matière d'octroi sur les dossiers d'investissement significatifs en fonction des seuils prévus par les statuts et le règlement intérieur de Bpifrance Participations.

#### 3.3.3.2.3. Comité de Valorisation

Le comité de Valorisation est présidé par le Directeur Financier de l'Investissement et se réunit tous les semestres.

Il revoit et valide les valeurs des participations détenues en direct ou via des fonds, selon les procédures et la politique de valorisation établies par la Direction Financière de Bpifrance Investissement.

#### 3.3.3.2.4. Comités de suivi Watch List / Non Performant de Bpifrance Participations

Les comités de suivi Watch List / Non Performant de Bpifrance Participations sont présidés par les Directeurs exécutifs de l'Investissement (Innovation - Fonds de fonds – Capital Développement) et se réunissent selon une fréquence semestrielle.

Ils ont pour objectif de mettre à jour les méthodes de provision et les normes de gestion des dossiers de participations sous surveillance. Ces comités ont également pour objectif de valider les provisionnements sur les dossiers sous surveillance jugés critiques.

### 3.3.3.3. Risques liés à l'activité « directe »

Le dispositif de limites encadrant l'activité d'investissement en « direct » comprend des limites de contreparties (ou émetteur), ainsi que des limites sectorielles et une limite d'exposition nette totale en valeur.

Les limites d'investissement sont établies annuellement par la Direction des Risques en lien avec les Directions Métiers.

Elles tiennent compte :

- Du portefeuille existant et de ses foyers de concentration sectorielle et de contrepartie ;
- D'une marge d'appréciation annuelle fonction du risque du portefeuille ;
- Des investissements prévus pour l'année au Plan Moyen Terme (PMT) / Plan Stratégique de chaque direction.

Elles sont déterminées par métier à partir d'un calcul réalisé par la Direction des Risques en tenant compte du niveau de risque et du profil correspondant (VaR) ainsi que du niveau maximum d'absorption acceptable par les fonds propres.

### 3.3.3.4. Risques liés à l'activité Fonds de Fonds

Les opérations réalisées par les fonds de fonds s'inscrivent dans un dispositif global.

Le choix des fonds partenaires doit être cohérent avec les paramètres d'intervention des activités Fonds de fonds tels qu'ils sont décrits par la doctrine d'intervention, le plan stratégique de Bpifrance, les règlements des fonds gérés et les éventuelles conventions ou chartes accompagnant la stratégie des véhicules.

Chaque règlement des Fonds Partenaires fait l'objet d'une négociation entre les équipes Fonds de fonds et les équipes du Fonds Partenaire. Le règlement du Fonds partenaire est validé par l'équipe Fonds de fonds (contrôle de premier niveau) et revu par la Direction Juridique Investissement avant que le fonds partenaire ne soit souscrit.

L'expression des limites repose sur 2 piliers :

- Une limite d'engagement unitaire répondant à des contraintes de diversification ;
- Une diversification du risque pour maximiser l'effet de diversification des nouveaux dossiers (millésimes, stratégies d'investissements, industries sous-jacentes...)

Les limites font l'objet d'un suivi trimestriel présenté au Comité de gestion des risques Groupe et aux instances de gouvernance.

### **3.3.3.5. Risques de Bpifrance Participations (Risque Actions et Produits Assimilés)**

Au sein du groupe Bpifrance, le principal risque financier de l'entité Bpifrance Participations est le risque Actions qui se matérialiserait en cas de perte liée à la détention des titres détenus. Le portefeuille de titres est essentiellement composé d'actions cotées et non cotées, ainsi que de parts dans des fonds d'investissement.

Le risque action fait l'objet d'un suivi global qui vise à mesurer et apprécier le risque de perte maximale induit par des variations de valeur du portefeuille, ainsi que les besoins en fonds propres qui pourraient en résulter, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marchés actions. Cette mesure de perte maximale ou de risques extrêmes est opérée au travers d'un calcul de Value at Risk (VaR) sur différents horizons de temps (de 3 mois à 1 an) à un seuil de confiance de 99,99 % et par méthodologie dite de Monte-Carlo (1 million de tirages).

Le modèle économique interne de Bpifrance Participations respecte les principes de celui de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui dispose d'un modèle prudentiel qui lui permet de garantir un niveau très élevé de sécurité financière tout en étant compatible avec sa mission d'investisseur de long terme.

Par ailleurs, au travers de son activité d'investisseur, Bpifrance Participations est amené à prendre des engagements directs ou indirects principalement auprès de fonds d'investissements. En conséquence, il est introduit un Ratio de Surveillance qui définit que la valeur résiduelle du portefeuille de Bpifrance Participations, après un choc extrême (VaR 99.99 %), doit permettre de couvrir la totalité des engagements hors bilan et notamment des capitaux non appelés des fonds souscrits.

Au 31 décembre 2020, la VaR à 1 an pour un intervalle de confiance à 99,99 % vaut 9 615 M€.



### 3.3.4. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Au 31 décembre 2020, le ratio global de solvabilité de Bpifrance s'élève à 30.70 %.

<i>En millions d'euros</i>	<b>Phasé (Phase-in)</b>	<b>Plein (Fully loaded)</b>
Fonds propres de base catégorie 1 (CET 1)	22 734	22 734
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	22 734	22 734
Fonds propres de catégorie (Tier 2)	91	0
<b>Total des fonds propres</b>	<b>22 825</b>	<b>22 734</b>
<b>Actif pondérés (RWA)</b>	<b>74 353</b>	<b>74 353</b>
<b>Ratio de fonds propres de base catégorie 1 (CET 1)</b>	<b>30.58 %</b>	<b>30.58 %</b>
<b>Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)</b>	<b>30.58 %</b>	<b>30.58 %</b>
<b>Ratio global de solvabilité (Tier 1 + Tier 2)</b>	<b>30.70 %</b>	<b>30.58 %</b>

L'évolution du ratio global de solvabilité phasé entre le 31 décembre 2019 (33,59 %) et le 31 décembre 2020 (30,70 %) résulte :

- D'une baisse des fonds propres d'une part (-0,5 Md€) ; et
- D'une hausse des actifs pondérés d'autre part (+4,8 Md€).

Les calculs au 31 décembre 2020 sont effectués dans le cadre d'un contexte post-fusion et à ce titre ne sont pas strictement comparables aux ratios 2019.

#### 3.3.4.1. Périmètre prudentiel

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans le Règlement (UE) 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Conformément à la réglementation, un périmètre prudentiel est défini par le groupe Bpifrance pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de fonds propres.

Les autres entités du groupe Bpifrance sont soumises à des exigences de fonds propres par leurs autorités de tutelle respectives. Après retraitement des éléments prudentiels, il n'existe pas de différence entre les périmètres et méthodes de consolidation comptable et réglementaires. Par conséquent, le bilan réglementaire est identique au bilan consolidé comptable.

#### 3.3.4.2. Exigence en fonds propres

Les exigences minimales en fonds propres sont fixées par la réglementation européenne 575/2013.

Dans le cadre de son processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP), la Banque Centrale Européenne a fixé à 7,84 % l'exigence de fonds propres de Common Equity Tier 1 (CET1) que le groupe Bpifrance doit respecter, sur base consolidée, dont :

- 0,84 % au titre des exigences du « Pillar 2 requirement » (hors « Pillar 2 guidance ») ;
- 2,50 % au titre du coussin de conservation des fonds propres (« capital conservation buffer ») ;
- 0,00 % au titre des coussins contracycliques.

Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit et du risque opérationnel est effectué respectivement selon l'approche standard et l'approche élémentaire au sein de Bpifrance. L'approche standard du risque de crédit se base sur des coefficients de pondérations déterminés par la réglementation.

Le tableau ci-dessous récapitule les exigences minimums au titre du Pilier I.

<i>En millions d'euros</i>	Actifs pondérés (RWA)		Exigence minimum en fonds propres (***)
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020
<b>Total risque de crédit</b>	<b>66 284</b>	<b>71 137</b>	<b>5 691</b>
En approche standard du risque de crédit	66 284	71 137	5 691
En approche modèle interne (IRB)	-	0	0
<b>Total risque de contrepartie</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
En méthode selon l'évaluation au prix du marché	5	7	1
En méthode selon la méthode de l'exposition initiale	-	0	0
En méthode standard	-	0	0
En méthode interne (IMM)	-	0	0
Sur contribution au fonds de défaut d'une contrepartie centrale	-	0	0
Sur l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1	2	0
Sur risque de règlement livraison	-	0	0
<b>Total Exposition sur titrisation (*)</b>	<b>37</b>	<b>244</b>	<b>20</b>
En approche méthode interne (IRB)	-	0	0
Selon la méthode de la formule prudentielle (SFA)	-	0	0
Selon l'approche par évaluation interne (IAA)	-	0	0
Selon la méthode standard	37	244	20



	Actifs pondérés (RWA)		Exigence minimum en fonds propres (***)
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020
<i>En millions d'euros</i>			
<b>Total Risque de marché</b>	-	0	0
En méthode standard	-	0	0
En méthode interne (IMA)	-	0	0
<b>Total Risque de Change</b>	625	495	40
Risque de Change	625	495	40
<b>Total Risque opérationnel</b>	2 324	2 233	179
En approche élémentaire (basic indicator)	2 324	2233	179
En approche standard	-	0	0
En approche avancée (IMA)	-	0	0
<b>Total montants inférieurs au seuil de déduction (**)</b>	228	235	19
Montants inférieurs au seuil de déduction	228	235	19
<b>Floor</b>	-	0	0
Montant lié à l'ajustement du floor	-	0	0
<b>Total</b>	<b>69 503</b>	<b>74 353</b>	<b>5 948</b>

(\*) Après utilisation du cap

(\*\*) Sous réserve d'un coefficient de pondération de 250%

(\*\*\*) RWA \* 8 %

Les calculs au 31 décembre 2020 sont effectués dans le cadre d'un contexte post-fusion et à ce titre ne sont pas strictement comparables aux ratios 2019.

### 3.3.5. Gestion des risques opérationnels et de non-conformité

#### 3.3.5.1. Cadre général de la gestion des risques opérationnels et de non-conformité

Le dispositif de mesure et de surveillance des risques opérationnels s'étend à l'ensemble des activités exercées par les sociétés du groupe Bpifrance.

Bpifrance ne formule aucune appétence à être exposée à des risques opérationnels. Aucune des activités exercées par le Groupe n'intègre dans sa stratégie ou dans ses modèles une exposition volontaire à des risques opérationnels. Néanmoins, Bpifrance a une tolérance aux risques opérationnels induits par la nature de ses activités.

La Politique de Gestion des Risques Opérationnels de Bpifrance fait partie intégrante de la Politique de Gestion des Risques Groupe qui constitue un pilier essentiel du cadre d'appétit au risque de Bpifrance.



La Politique de Gestion des Risques Opérationnels de Bpifrance s'applique dans le strict respect des obligations réglementaires et s'aligne avec la classification des risques opérationnels établi par le Comité de Bâle (article 324 du règlement 575/2013 du Parlement Européen).

Afin d'identifier, surveiller et de maîtriser l'impact des risques opérationnels, le groupe Bpifrance a mis en place le dispositif suivant :

- La Politique de cartographie des risques opérationnels et de non-conformité et la Cartographie des risques opérationnels pilotées par la Direction Conformité – Contrôle Permanent ;
- La Politique de Gestion des Risques Opérationnels ;
- La procédure décrivant le dispositif de déclaration et de gestion des incidents ;
- Le comité interne dédié, le Comité de Gestion des Risques Opérationnels (CGRO) ;
- Les seuils d'alertes et les limites ;
- Le processus d'information.

### **3.3.5.2. Comitologie**

Outre les conseils d'administration et les comités faitiers, la gouvernance dédiée à la maîtrise des risques opérationnels s'articule autour de trois comités :

- Comité de Gestion des Risques Opérationnels (CGRO) ;
- Comité de Sécurité Groupe (CSG) ;
- Comité de Sécurité Restreint (CSR).

Le Comité de Gestion des Risques Opérationnels se réunit trimestriellement et a pour mission de notamment :

- Présenter une vision consolidée des risques opérationnels et de non-conformité du groupe Bpifrance, notamment via :
  - La cartographie des risques opérationnels et de non-conformité ;
  - La base de collecte des incidents ;
  - Les résultats de contrôles de la 1ère ligne de défense ;
  - Les déficiences identifiées par la 2ème ligne de défense.
- Présenter et discuter des incidents opérationnels considérés comme significatifs au titre de la période couverte par le Comité ;
- Fournir un état d'avancement des plans d'actions relatifs aux évolutions du dispositif de gestion du risque opérationnel et de contrôle permanent, selon une approche par les risques ;
- Présenter les principales évolutions opérationnelles ou réglementaires du dispositif de gestion des risques opérationnels et de contrôle permanent de Bpifrance ;
- Réaliser un suivi du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) du groupe Bpifrance.

Une attention particulière est portée à l'identification, l'analyse et la réduction des impacts et/ou fréquence des risques opérationnels.

### 3.3.5.3. Risques opérationnels

<p><b>Fraude interne</b></p>	<p>Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts du groupe Bpifrance et à protéger les clients.</p>
<p><b>Fraude externe</b></p>	<p>Afin de contrer le risque de transmission d'informations confidentielles à des concurrents, plusieurs initiatives ont été mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle/limitation des données exportées sur les médias amovibles</li> <li>• Sécurisation des imprimantes lors de l'édition de documents confidentiels</li> <li>• Système de traçabilité des accès pour contrôler les consultations des données confidentielles.</li> </ul> <p>Des actions sont menées pour maîtriser les risques de fraude en matière de pilotage du dispositif, de prévention et de détection.</p> <p>Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. Le volet sensibilisation s'avère également essentiel pour démultiplier les mesures de vigilance.</p>
<p><b>Interruption défaillance des SI</b></p>	<p>Bpifrance accorde une attention particulière au risque numérique dans un contexte de forte croissance des menaces externes, technologiques ou physiques qui exposent la banque a de multiples menaces cybercriminelles et entraînent un besoin accru de résilience des systèmes d'information.</p>
<p><b>Risque de cybercriminalité</b></p>	<p>Pour faire face aux nouveaux enjeux, Bpifrance a adopté une approche globale du risque numérique et a défini un cadre de sécurité et de protection des systèmes d'information de la banque afin d'en assurer la disponibilité, la confidentialité, l'intégrité et la traçabilité.</p> <p>La gestion de la Sécurité des Systèmes d'Information se renforce en conséquence chaque année : nouveau corps procédural et contrôles permanents associés, nouveaux outils intégrant les dernières technologies, exigences de sécurité renforcées, équipes et moyens en croissance, cybersurveillance 24/7...</p> <p>Les audits et tests anti-intrusion, tant sur les outils Groupe que métiers, ont été largement poursuivis en 2020. Quant aux collaborateurs, les actions de sensibilisation et de formation ont été renforcées, avec pour objectif de faire des collaborateurs des acteurs dans la lutte contre les cybermenaces.</p> <p>Les tests réguliers relatifs à la continuité d'activité ont démontré leur efficacité, notamment dans le contexte sanitaire, en permettant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de travailler dans des conditions d'efficience optimum dans des délais contraints tout en assurant la protection du système d'information de Bpifrance.</p> <p>Tous ces éléments ainsi que l'avancement des chantiers et les points d'arbitrage sont présentés au Comité Sécurité qui se réunit de manière trimestrielle.</p>

<b>Risque lié à l'externalisation</b>	<p><b>Bpifrance porte une grande attention au recours à l'externalisation de certaines activités et prestations notamment celles relatives au déploiement, maintien et support de ses systèmes d'information ainsi qu'au stockage des données.</b></p> <p><b>Le déploiement de nouveaux produits et canaux de distribution, en réponse à la crise économique et sanitaire de la Covid-19 ont augmenté le recours à l'externalisation générant certaines vulnérabilités et exposant le Groupe à un risque de dépendance vis-à-vis de certains prestataires, notamment pour les Systèmes d'Information.</b></p> <p><b>A ce titre, le dispositif d'externalisation a fait l'objet d'un renforcement des diligences afin d'être en conformité avec les obligations réglementaires qui encadrent les prestations de services externalisées.</b></p>
---------------------------------------	--

#### 3.3.5.4. Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité correspond au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Bpifrance est exposée au risque de non-conformité notamment en raison de l'évolution constante de la réglementation qui lui est applicable, qui pourrait donner lieu à une mauvaise interprétation des nouveaux textes applicables ou à une application tardive de certains dispositifs. De tels manquements pourraient affecter significativement la réputation de Bpifrance et donc son activité.

Bpifrance veille à respecter l'ensemble des lois et réglementations bancaires et financières auxquelles elle est assujettie<sup>43</sup> et à établir des relations solides et efficaces avec ses autorités de supervision. Bpifrance s'appuie sur la mise en place et la diffusion de procédures internes et normes de conformité.

La mission de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) est de protéger le groupe Bpifrance, ses collaborateurs et ses clients en luttant notamment contre la délinquance financière et plus particulièrement en prévention du blanchiment, du financement du terrorisme et de la fraude. Le plus haut niveau de gouvernance est investi des sujets de lutte contre la délinquance financière.

Pour ce faire, le Groupe a déployé et revoit régulièrement des dispositifs relatifs aux risques de non-conformité, dont certains font l'objet de programmes dédiés tels que le dispositif relatif à la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), le dispositif de lutte contre la corruption et les travaux menés pour se conformer au nouveau règlement européen dédié à la protection des informations personnelles (RGPD).

Le dispositif de lutte contre la corruption est déployé dans l'ensemble le groupe Bpifrance, intégrant notamment un code de conduite, la mise en œuvre d'un programme anti-corruption, des contrôles comptables renforcés en matière de lutte contre la corruption et de trafic d'influence, et des exercices de due diligence systématique.

Une procédure Lutte Contre le Blanchiment est en place avec notamment une formation des dirigeants et opérationnels aux enjeux de la Lutte Contre le Blanchiment. Un nouvel outil dédié à la LCB-FT permet de saisir des informations KYC (Know Your Customer) et de fiabiliser les données et les liens entre les différentes sociétés clients. Le dispositif d'évaluation des tiers, qui couvre les clients, s'étend depuis décembre 2019 aux fournisseurs.

Le déploiement de nouveaux produits à destination de nouvelles clientèles, le recours à de nouvelles sources de financement plus diversifiées et internationalisées en réponse à la crise économique et sanitaire de 2020, a accru l'exposition du Groupe au risque de non-conformité notamment LCB-FT, Pour faire face, des diligences complémentaires ont été définies et sont en cours de déploiement.

<sup>43</sup> Cf section 3.6 « Environnement réglementaire »



Le dispositif de conformité de Bpifrance repose également sur le déploiement de dispositifs en matière de contrôle<sup>44</sup>, de droit d'alerte, de remontée des incidents de risques opérationnels et de non-conformité ou encore de traitement des réclamations clients. Bpifrance met également en œuvre des mesures relatives à l'éthique professionnelle, ainsi qu'à la sécurité de ses systèmes d'information.

Un comité de veille réglementaire est en charge de l'identification des nouvelles réglementations pour prévenir les risques de non-conformité et veiller à la bonne mise en place des travaux nécessaires à la mise en conformité.

En complément des dispositifs cités, Bpifrance structure de nombreuses sessions de sensibilisation et des formations afin de disséminer ses standards en matière d'éthique et de conformité.

### 3.3.5.5. Plan d'Urgence et Poursuite d'Activité

Bpifrance adopte une résilience numérique à plusieurs niveaux qui englobe les personnes, les processus et la technologie, afin de garantir la continuité de ses activités en conformité avec les réglementations auxquelles elle est soumise.

Le plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA), selon la terminologie figurant dans l'arrêté du 3 novembre 2014, a pour objectif de prendre rapidement des dispositions en cas de situation de crise afin de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités du groupe Bpifrance et sur sa clientèle. Les activités visées sont les prestations de service ou opérations essentielles ou importantes telles que définies par la réglementation.

Ce dispositif est déclenché lorsqu'un incident provoque l'arrêt d'une activité essentielle dont la durée prévisible ou certaine dépasse le délai maximal d'interruption admissible de cette activité.

Le Directeur Responsable du PUPA est sous la responsabilité de la Direction des Risques. Chaque année, il organise une revue de mise à jour de ces procédures, par l'actualisation des Plans de Continuité de l'ensemble des Directions.

Le plan de continuité d'activité (PCA) support DSI et PCA Informatique est intégré dans le PUPA du groupe Bpifrance. Un système d'alerte prévient automatiquement de l'interruption ou de la panne d'un équipement. Des dispositifs de sauvegarde sont mis en place et un contrôle préventif de l'environnement est effectué afin de limiter toute défaillance des systèmes.

La situation sanitaire en France et ses impacts sur la situation économique et sociale, ont amené le groupe Bpifrance à prendre au plus tôt des mesures spécifiques :

- En mars 2020, le groupe Bpifrance a déclenché son plan d'urgence et de poursuite de l'activité, identifiant les prestations essentielles et mettant en œuvre les mécanismes de continuité de l'activité dans un contexte général de confinement de la population.
- Afin de protéger ses collaborateurs tout en assurant la continuité de service auprès de ses clients, le groupe Bpifrance, au-delà des mesures de protection basiques (gants, gel hydroalcoolique, masques, ...), a mis en place des solutions de travail à distance pour l'ensemble de ses collaborateurs.

## 3.4. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) comme établissement de crédit, Bpifrance est soumis à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

Il convient également de préciser qu'étant agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) comme société de gestion de portefeuille, Bpifrance Investissement est soumis à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier encadrant les sociétés de gestion.

La société est en particulier agréée au titre de la directive 2011/61/UE dite « **Directive AIFM** ».

---

<sup>44</sup> Cf section 3.4.1 « L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance »

En outre, le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique (MSU) par la Banque Centrale Européenne (BCE) s'applique au groupe Bpifrance, et en particulier à Bpifrance depuis le 4 novembre 2014. Ainsi, depuis cette date, Bpifrance est directement supervisé par la BCE, en coordination avec l'ACPR, laquelle conserve son rôle souverain pour la délivrance des agréments réglementaires et la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

L'environnement réglementaire dans lequel évolue Bpifrance est détaillé à la section 3.6 de ce document.

### **3.4.1 L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance**

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources de Bpifrance, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs auxquels l'établissement doit faire face, qu'ils soient de crédit, de marché, opérationnels, financiers ou de non-conformité.

Sa définition, sa mise en œuvre et sa surveillance sont de la responsabilité de la direction générale, sous la supervision du Conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne de Bpifrance s'appuie notamment sur trois Directions :

- **La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP)**, en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent. Son directeur est également le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de la société de gestion Bpifrance Investissement.

Cette direction pilote les procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, aux lois, règlements et règles de place en matière de réglementation bancaire et financière. Elle est en charge en particulier de la mise en place de dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCBFT) et de lutte contre la corruption.

Directement rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Bpifrance, le directeur de la DCCP rend compte tous les trimestres au Conseil d'administration via notamment le Comité des risques de Bpifrance (Comités spécialisés du Conseil d'administration).

Participant au comité interne de gestion des risques, la DCCP rend compte également à la Direction générale de Bpifrance en animant en outre le comité de contrôle interne groupe dédié aux échanges en matière de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et conformité.

- **La Direction des Risques**, en charge de la mise en œuvre de la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

La Direction des Risques est placée sous le contrôle d'un Directeur exécutif des Risques, lui-même rattaché au Directeur général et au Directeur général adjoint de Bpifrance, conformément au dossier d'agrément de Bpifrance présenté à l'ACPR.

Cette direction est indépendante des directions opérationnelles et n'exerce aucune activité commerciale, financière ou comptable. Ses principales missions sont structurées autour de quatre activités :

- Pilotage stratégique Risques de Bpifrance :
  - Développer le pilotage interne des risques en appui de la Stratégie du groupe
  - Déterminer l'Appétit aux Risques et élaborer les Politiques de risques
  - Consolider les risques, calculer et analyser les ratios de solvabilité
  - Elaborer et piloter la vision projetée de la solvabilité (PMT, Plan Moyen Terme)
  - Evaluer le niveau de Fonds propres économiques et piloter le processus d'adéquation du capital interne
  - Elaborer et piloter les stress tests réglementaires et internes



- Gouvernance des Risques de Bpifrance :
  - Définir la Charte Risques
  - Assurer le suivi des limites des activités et les processus d'escalade associés
  - Assurer la gestion des Comités Risques (Comité de gestion des risques, des Comités d'Audit et des Risques, Comité de crédit)
  - Assurer et piloter le déploiement de la fonction Risques dans le Réseau
- Maîtrise et Pilotage des Risques de Bpifrance :
  - Etablir la cartographie globale des risques du groupe
  - Piloter le Risque de Crédit (politique, octroi, gestion, outil de décision et modèles de notation, provisionnement)
  - Piloter les Risques Financiers (Investissement, Marché et ALM, « Asset and Liability Management ») et Pays
  - Copiloter les Risques Opérationnels en lien étroit avec la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent
- Exigences réglementaires Risques de Bpifrance :
  - Assurer la veille, analyser, déployer les normes réglementaires Risques et les projets associés
  - Produire et diffuser les Reporting Réglementaires Risques
  - Etablir les plans de Redressement et de Résolution
  - Elaborer et gérer le Plan d'Urgence et de Poursuite d'activité

- Le contrôle périodique, tel que prévu à l'Article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014, est assuré par **l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA)**, qui couvre l'ensemble des activités et des sociétés du groupe Bpifrance, filiales comprises.

S'inscrivant dans le cadre de la Charte d'audit, l'IGA est la troisième ligne de défense, en charge de l'évaluation des risques et du contrôle du dispositif de contrôle interne de premier niveau (exercé par les activités opérationnelles) et de second niveau (assuré par la DCCP et la Direction des Risques). Au travers de ses missions, inscrites dans les plans annuels d'audit, elle propose la mise en œuvre de plans de remédiation grâce aux recommandations qu'elle formule et dont elle assure le suivi.

L'IGA est également un interlocuteur privilégié des contrôleurs et superviseurs externes, et assure le suivi des plans d'action afférents aux recommandations émises par ces derniers.

## ● Le Contrôle Permanent

**Le contrôle permanent de premier niveau** désigne l'ensemble des contrôles opérationnels réalisés par l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance. Le contrôle permanent de premier niveau constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle. Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement continu des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, doit s'assurer du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles adaptés. Si besoin et autant que nécessaire, ces contrôles de premier niveau sont définis en collaboration avec la DCCP qui vient en appui des métiers dans la définition de ces contrôles essentiels.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement de l'ensemble des opérations et le cas échéant des règlements des fonds de l'ensemble des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance.

Ces contrôles sont définis dans les processus opérationnels comme des points obligatoires dans le cadre normal des opérations.



**Le contrôle permanent de deuxième niveau** est exercé par une fonction indépendante des fonctions opérationnelles, la DCCP.

Ainsi, la DCCP réalise des contrôles de second niveau (a posteriori) qui couvrent l'ensemble des processus métiers clefs de Bpifrance afin de s'assurer en particulier du correct respect des procédures et instructions internes applicables (sur la base d'échantillons d'opérations) ;

L'ensemble des contrôles permanents mis en œuvre par la DCCP sont définis dans un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle annuel, articulé autour des différents processus métier clefs de Bpifrance, définit, selon une approche par les risques, les différents contrôles à effectuer sur l'année et leur fréquence. Il est établi en collaboration avec les directions opérationnelles contrôlées. Ce plan est validé par la direction générale de Bpifrance en comité de contrôle interne groupe et par le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration) puis mis en œuvre par la DCCP.

Il fait l'objet d'un suivi trimestriel formalisé. Ce suivi met en évidence l'évolution des résultats des évaluations régulières réalisées par les équipes de contrôle permanent et le cas échéant, permet d'alerter la gouvernance sur les zones de risques relevées et les plans d'actions définis pour y remédier.

- La DCCP est en charge de la fonction conformité

A ce titre, elle établit et pilote la politique de conformité, document fondateur en la matière. Elle exerce ainsi un vrai rôle de conseil auprès des opérationnels, généralement en amont des opérations : elle est consultée en matière de gestion des conflits d'intérêts, en matière de partage d'informations, d'opérations éligibles ou non dans les fonds... ; elle délivre en outre des avis de conformité en matière de nouveaux produits, services ou activités ; joue un rôle clef en matière de droit d'alerte, de protection de données personnelles ou lorsque des activités dites essentielles sont externalisées.

Elle est le garant de la mise en place de règles internes relatives à l'éthique et la déontologie.

Elle pilote le dispositif en matière de LCBFT, de lutte contre la fraude, contre la corruption et s'assure du respect des règles en matière d'embargos. A ce titre, elle intervient dans les définitions des dispositifs et dans l'analyse des opérations/situations au cas par cas.

La DCCP pilote également la réalisation et la mise à jour par les métiers des cartographies de risques opérationnels et de risques de non-conformité inhérents à l'ensemble des activités du groupe Bpifrance ; elle est, en outre, en charge du dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.

Il convient également de noter que le *Data Protection Officer* (DPO), qui pilote la mise en conformité au RGPD, fait partie de la DCCP.

Enfin, elle est l'interlocuteur privilégié de l'AMF et, des autres régulateurs dès lors qu'il s'agit de (i) lutte contre la corruption, (ii) lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, (iii) risques opérationnels et (iv) protection des données à caractère personnel.

- La Direction des Risques Groupe est en charge de la fonction de gestion des risques

Afin de mener ses missions, d'assurer la pérennité de ses métiers et d'atteindre ses objectifs stratégiques, Bpifrance accepte d'être exposé aux risques inhérents à ses activités.

L'objectif de l'appétit au risque de Bpifrance est de définir le niveau et le type de risques que le groupe accepte de prendre, porter, tolérer et gérer dans la poursuite du modèle d'activité du Groupe et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Pour ce faire, l'appétit au Risque Groupe de Bpifrance s'appuie sur un équilibre entre :

- Un niveau acceptable de risque permettant d'atteindre les objectifs stratégiques que le groupe Bpifrance s'est fixé ; et
- Une gestion saine, rigoureuse et durable de ses métiers, en cohérence avec les valeurs et missions du groupe Bpifrance, dans le respect de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.





Le Conseil d'administration de Bpifrance fixe les orientations stratégiques et l'appétence au risque de Bpifrance, à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des Risques du groupe Bpifrance.

Le cadre d'Appétit au Risque comprend les politiques, les processus, les contrôles et les systèmes par lesquels l'appétit pour le risque est établi, communiqué et surveillé. Il a pour objectif de guider les activités générant des risques dans les limites que le groupe s'est définies. Ce cadre est activable, mesurable et couvre les risques matériels auxquels le Groupe est exposé.

La Politique de Gestion des Risques Groupe (PGRG) constitue l'un des piliers de l'appétit au risque de Bpifrance. Son objectif est double :

- Définir un cadre en vue de la mise en place d'un processus structuré, formalisé et continu de pilotage et gestion des risques répertoriés dans la Cartographie des Risques Groupe,
- Décrire l'approche interne relative à la gestion des risques dans le cadre des activités de Bpifrance.

La PGRG comprend un ensemble d'instruments et de mesures dont l'objectif est d'identifier, évaluer, maîtriser et surveiller les risques encourus par la Banque. Ces instruments et mesures sont associés à des seuils d'alerte et limites déclenchant un processus d'escalade en cas de franchissement suivant une comitologie adaptée à chacune des activités exercées par les entités du groupe Bpifrance.

La PGRG est construite en cohérence avec les contraintes réglementaires et le pilotage interne défini dans le document de référence d'Appétit au Risque Groupe. En effet, les métriques transversales d'Appétit au Risque s'articulent avec des indicateurs de gestion des risques aux niveaux plus fins définis dans la PGRG et visant à couvrir des activités, produits ou risques spécifiques et d'assurer l'alignement avec l'Appétit au Risque dans son ensemble.

La PGRG est mise à jour annuellement par la Direction des Politiques et de la Stratégie Risques en concertation avec les autres directions de la Direction des Risques, la Direction Financière et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent selon le type de risque adressé. Elle est validée par le Comité Exécutif, soumise à l'avis du Comité des Risques puis approuvée par le Conseil d'administration de Bpifrance.

Des tableaux de bord trimestriels sont réalisés par la Direction des Risques du groupe, permettant ainsi un suivi régulier et détaillé de l'ensemble de ces indicateurs et un reporting à l'organe de surveillance et/ou tout comité en émanant.

Ils sont notamment présentés et commentés au Comité de Gestion des Risques groupe (CGR), comité interne à Bpifrance qui réunit tous les trimestres, au-delà de l'exécutif, les fonctions appartenant à la filière risques de Bpifrance. A cette occasion, des informations quantitatives et qualitatives sont présentées aux Dirigeants effectifs sur l'ensemble des risques auxquels est exposé Bpifrance (risques de crédit, risques financiers, risques de concentration, risques de contreparties financières, risques opérationnels). Les sujets suivants sont commentés et font l'objet d'échange :

- Consommations de la limite globale des engagements, des limites sectorielles et des limites par contreparties financières, en tenant compte des expositions consolidées Investissement et Financement ;
- Qualité des contreparties au titre du risque de crédit, ainsi que leur évolution dans le temps ;
- Evolution des encours de crédit Watch List/Non Performants et des encours en contentieux ;
- Evolutions des différents fonds de garantie ;
- Consommations en fonds propres ainsi que leurs projections permettant d'identifier et anticiper les éventuels besoins complémentaires ; et
- Suivi des risques opérationnels incluant les risques de conformité et les risques juridiques.

#### ● Le Contrôle Périodique

L'Inspection Générale – Audit (IGA) est en charge du contrôle périodique pour l'ensemble du groupe Bpifrance. L'ensemble de l'équipe, composée au 31 décembre 2020 de l'Inspectrice générale (Directrice de l'IGA), de son adjointe, et d'une assistante, d'un responsable des opérations (en charge des outils d'audit) et de 17 auditeurs et chefs de mission, est localisé au Siège à Maisons-Alfort. En fonction des sujets de mission, l'équipe organise ses déplacements

dans les Directions régionales et autres locaux parisiens.

L'Inspectrice Générale reporte à Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance.

Le fonctionnement de l'IGA s'inscrit dans le cadre d'une charte d'audit, validée le 25 septembre 2015 par le conseil d'administration de la holding du groupe Bpifrance. Cette charte décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est établie par référence à l'arrêté du 3 novembre 2014 et aux normes professionnelles d'audit interne telles que définies par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI). Elle est toujours en application sans modification en 2020.

La Charte est complétée par un manuel des procédures opérationnelles d'audit, couvrant la méthodologie détaillée des missions et du suivi des recommandations ; ce manuel est en cours de mise à jour.

Le portefeuille de recommandations est géré grâce à un outil dédié qui permet, via un *Workflow* intégrant les audits, le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des *reportings* qualifiés. Ce suivi, réalisé au fil de l'eau par l'ensemble de l'équipe d'audit, permet de maîtriser le volume du portefeuille.

L'IGA est également en charge du suivi des recommandations émises par les corps de contrôle externes, sur la base du même outil dédié.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, de Bpifrance est soumis chaque année au Comité des risques et au Conseil d'administration pour validation. Il est ensuite transmis à l'ACPR comme l'exige la réglementation.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) fait l'objet depuis 2019 d'un rapport dédié au sujet, rapport également validé par le Conseil d'administration et transmis à l'ACPR.

En 2020, la DCCP a continué d'œuvrer au renforcement du dispositif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, notamment à la suite du contrôle ACPR de 2018. Ainsi, l'ensemble des points qui avaient été identifiés par l'ACPR ont fait l'objet de remédiation (un seul restant encore ouvert à date, dont l'échéance est pour avril 2021). Ces actions se sont également traduites par une amélioration des fonctionnalités des outils de monitoring. Ce renforcement du dispositif s'est traduit également par la mise en place sur le périmètre Investissement du même outil de KYC que celui utilisé sur le périmètre Financement, outil basé sur la classification des risques LCB-FT. Par ailleurs, dans le cadre de ses actions de promotion de la culture de conformité, la DCCP a réalisé des formations/sensibilisations des équipes notamment en matière de sanctions et embargos auprès des équipes d'investisseurs.

En matière de conformité, la DCCP a accompagné le lancement de plusieurs plateformes digitales de distribution de prêts notamment sur les sujets de lutte contre la fraude, gestion des données à caractère personnel dans le respect du RGPD et d'identification à distance dans le cadre du KYC. De plus, elle a œuvré lors de la mise en place de la plateforme digitale de souscription au premier fonds de fonds Retail (dont les investisseurs cibles sont des personnes physiques non professionnelles, résidents fiscaux français) de Bpifrance pour lequel Bpifrance Investissement a obtenu l'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Au cours de ce même exercice, Bpifrance Investissement a par ailleurs obtenu auprès de cette Autorité une extension d'agrément en vue de pouvoir (i) gérer des fonds de créances et de prêts et (ii) utiliser l'effet de levier dans les fonds d'investissement.

Elle a aussi accompagné l'intégration de l'activité de Capital Développement International (ex CDCIC filiale de la CDC) notamment avec la mise à jour des procédures, la formation des équipes au dispositif déontologique et le déploiement de contrôles permanents.

Parmi les autres chantiers structurants en cours, il peut être souligné que la DCCP a travaillé (i) à la mise en conformité en cours des activités externalisées conformément aux guidelines de l'EBA et (ii) à la mise en œuvre des diligences nécessaires pour se conformer à la Directive de Distribution d'Assurances.



Enfin, Bpifrance a obtenu le renouvellement de la certification à la norme ISO 37001 concernant son dispositif de lutte contre la corruption, dispositif piloté par la DCCP.

En outre, la DCCP a renforcé son organisation en matière de gestion des risques opérationnels en créant en son sein une Direction dédiée, notamment à la suite des constats de la mission 2019 sur le risque opérationnel de la BCE.

D'autre part, au titre de sa fonction de contrôle permanent de 2e niveau, la DCCP a continué de renforcer ses actions traduisant la volonté d'une meilleure maîtrise des risques et d'une couverture plus complète des activités et processus opérationnels.

Ainsi, les contrôles permanents de 2<sup>e</sup> niveau ont porté notamment sur le respect des procédures (éligibilité, instruction, pouvoirs, délégations, formalisation des contrôles permanent de 1<sup>er</sup> niveau, ...), la gestion et la conformité des opérations de crédit, les opérations d'investissement ou d'enregistrement comptable, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de plusieurs processus de gestion ou de traitements informatiques.

En parallèle, la DCCP a travaillé à la mise en place d'un outil à venir centralisant les contrôles de premier niveau notamment ceux effectués par le Réseau de la banque. Enfin, elle a continué d'accompagner les métiers pour les aider à mieux structurer leurs contrôles de 1<sup>er</sup> niveau en particulier sur (i) l'activité de gestion court terme et (ii) de gestion recouvrement y compris gestion contentieuse.

Dans le contexte spécifique de la crise économique et sanitaire de la Covid-19, la Direction des Risques Groupe a veillé tout particulièrement à revoir régulièrement son profil de risque au regard de l'Appétit fixé et à définir une stratégie de couverture des risques ayant significativement augmenté ou en anticipant l'augmentation ou la matérialisation de certains risques.

La Direction des Risques Groupe a développé en particulier les axes stratégiques suivants :

- L'anticipation des effets sur le profil de risque de la fin des aides fournies à la clientèle à la suite de la crise économique et sanitaire de la Covid-19 (fin des moratoires, début de remboursement des Prêts Garantis par l'Etat, prêts Atout et Rebond, etc.),
- Le pilotage des prêts non performants et de la sinistralité des portefeuilles (constatée, projetée et stressée),
- La veille accrue de la concentration sectorielle du risque de crédit des activités de Financement et d'Investissement, incluant le suivi spécifique de l'industrie dans le portefeuille de participation en cohérence avec les objectifs de soutien de la French Fab visant à sécuriser et accélérer le rebond de l'industrie et le suivi des filières particulièrement impactées par la crise économique (plans aéronautique et automobile, secteur Tourisme et Loisir).

Les organes de direction (Comité Exécutif) et de supervision (Comité des Risques et Conseil d'administration) ont été régulièrement informés de toute déviation du profil de risque quelle qu'en soit l'origine.

L'année 2020 a été marquée par la nomination d'une nouvelle Inspectrice Générale, en poste depuis le 29 juin 2020. Avant son arrivée, et depuis le départ du précédent Inspecteur Général en septembre 2019, l'intérim de la fonction a été assuré par la Directrice de l'Audit interne.

Le renforcement de l'équipe d'audit se poursuit :

- La croissance des effectifs s'est poursuivie en 2020, pour atteindre 17 auditeurs et chefs de mission au 31 décembre 2020 ; 3 autres recrutements ont été actés, ce qui fera passer les effectifs de l'IGA à 23 personnes, cible présentée à la Gouvernance début 2020 ; enfin, 2 stagiaires et alternants ont été recrutés, pour améliorer notamment le recours aux outils automatisés ;
- En parallèle, une réorganisation de l'équipe est en cours avec le remplacement de la Directrice de l'Audit Interne prévue en 2021 et une volonté de senioriser et de faire monter en compétences les effectifs ;
- Huit chantiers internes ont été lancés en 2020 au sein de l'IGA dont l'objectif est de renforcer la visibilité et la valeur ajoutée de l'IGA.
- Un pré-diagnostic de la conformité aux normes internationales d'audit interne a été réalisé par l'IFACI fin 2020 dans la perspective d'une certification du service.

En 2020 et dans le cadre du plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé 36 missions d'audit sur les périmètres de Bpifrance, sur les Directions supports et sur les activités transverses au Groupe avec pour objectifs d'analyser

l'ensemble des risques portés et d'apprécier la solidité des dispositifs de maîtrise en place pour y faire face.  
Les missions réalisées ont porté sur :

<b>Activités Financement</b>	<b>Activités supports / thématiques transverses</b>
Le Crédit-Bail	Transformation digitale
Gestion et suivi des participations minoritaires	Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA)
Processus de valorisation des immeubles	Gestion des commissaires aux comptes & missions associées Groupe
Dispositif de gestion et de valorisation des suretés	Evaluation de l'adéquation des liquidités vs capital interne (ILAAP)
Bpifrance Régions	Evaluation de l'adéquation des fonds propres et du capital interne (ICAAP)
Les Directions de Réseaux	Eléments de gestion des risques (RAF, RAS)
Bpifrance Courtage	Licences informatiques
Audit du modèle de notation expert	Gestion des opérations structurées
	Titrisation auto retenue
	Relations internationales - déplacements internationaux des collaborateurs
	Communication interne et externe (et réseaux sociaux)
	Gestion des risques de Taux d'intérêt - IRRBB
	Gestion des données Groupe
	Politique d'émission
	Gestion de la fonction Fiscalité Groupe
	Conformité Processus nouveaux produits
	Gestion des relations sociales Groupe
	Gouvernance et politique des risques
	Gestion des PSEE
	Les dispositifs CLOUD Bpifrance
	Gestion des achats et Sourcing fournisseurs Groupe
	Mobilisation de créances à la Banque de France
	Politique de rémunération Groupe : conformité réglementaire
	Gouvernance du système d'information & gestion des projets SI Groupe
	Règlement RGPD Groupe : dispositif et mise en œuvre
	Sécurité informatique Groupe
	Plan de Rétablissement
	LCB-FT

Les filiales Alsabail, établissement de crédit spécialisé, et Sogama Crédit Associatif, société financière de caution de crédit aux associations, sont auditées chaque année par l'IGA dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre elles et l'Emetteur.

Une mission d'audit réalisée en 2020 a porté sur la gestion des Grands Comptes de Bpifrance Assurance Export (filiale de Bpifrance SA).



### 3.4.2. Les perspectives 2021

#### **Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent**

En 2021, les principaux sujets structurants en matière de conformité seront la refonte du processus encadrant les offres et sa digitalisation ainsi que l'accompagnement du chantier Archivage pilotée par la Direction Digitale. En outre, la DCCP travaillera sur les évolutions apportées par la réglementation AIFM2 et sur la structuration du fonds successeur du fonds Bpifrance Entreprises 1.

En matière de contrôle permanent, le projet phare consistera aux travaux visant à doter Bpifrance d'un outil centralisant les contrôles de premier niveau de l'ensemble de ses métiers.

Concernant la gestion du risque opérationnel, cette année sera marquée par le déploiement du nouvel outil de GRC de cartographie des risques opérationnels et de gestion des incidents. Les métiers prendront une part bien plus active dans ces activités avec l'assistance de la DCCP. La DCCP accompagnera ainsi les référents risques opérationnels de ces directions dans leur prise en main de l'outil.

Enfin, des actions visant à promouvoir la culture du contrôle interne et de conformité sont prévues avec une refonte du dispositif de formation pour s'assurer de la sensibilisation/formation notamment à la réglementation de l'ensemble des collaborateurs de Bpifrance.

#### **Direction des Risques Groupe**

La Direction des Risques Groupe a mis à jour l'appétit au risque 2021 en intégrant la vision post-fusion Bpifrance, les impacts de la crise de la Covid-19 et les nouvelles contraintes réglementaires en matière de risque climatique.

Le dispositif de gestion des risques de crédit continue d'être renforcé par la Direction des Risques Groupe avec en particulier :

- Une évolution du suivi du portefeuille vers un angle plus sectoriel :
  - Suivi des encours sectoriels avec une ventilation plus fine sur certains secteurs d'activité (industrie, le tourisme et la santé, immobilier) ;
  - Suivi des encours Non Performant sous l'angle sectoriel pour identifier plus précisément les éventuelles déformations de portefeuille ; et
  - Suivi des moratoires Covid-19 dans le portefeuille global, dans les secteurs d'activité, et suivi de sa sinistralité au regard du portefeuille global
- Un pilotage plus resserré du portefeuille :
  - Les supports suivis en Comité de Gestion des Risques deviennent mensuels ; et
  - Le suivi des entrées en Watch List et Non Performant devient hebdomadaire

Une stratégie a été établie par la Direction des Risques afin d'apporter de la visibilité sur la situation des clients du groupe Bpifrance, pour faire face aux effets de falaise induits par la crise pandémique. Cette stratégie vient compléter le dispositif actuel de gestion des risques de Bpifrance, et repose sur :

- Un pilotage et un suivi renforcé des clients considérés comme risqués ; et
- La communication à la Direction du Financement et du réseau d'une liste de clients ciblés à contacter pour échanger avec eux sur des solutions d'accompagnement au cas par cas, à leur demande, lorsque nécessaire.

#### **Inspection Générale – Audit**

Le plan d'audit 2021 validé par le Conseil d'administration en décembre 2020, a été établi sur la base d'une approche par les risques et s'est construit autour de 3 grands axes :

- Les nouveaux risques et les nouvelles activités liés au contexte sanitaire et économique sont pris en compte dans le plan ;
- Les éclairages amenés par les membres du Comité exécutif, les administrateurs et les conclusions des précédentes missions d'audit alimentent ce plan ;
- Les nouvelles cartographies des risques (opérationnels et financiers) seront intégrées fin 2021 afin de démontrer la couverture des processus et des risques par le Plan d'Audit triennal.

Le plan d'audit 2021 comprend 31 missions pour l'ensemble du groupe Bpifrance.

Il est à noter qu'en 2020, il n'y a pas eu de projection de plan triennal. En effet, une des principales actions projetées sur 2021 au regard de la construction du plan d'audit, est l'articulation avec les cartographies des risques financiers et opérationnels du Groupe, de façon à démontrer la pertinence de l'approche par les risques et l'effectivité de la couverture des process et des risques à 3 ans. Sur ces bases, une projection des plans d'audit 2022 et 2023 sera établie sur le deuxième semestre 2021.

Enfin, un autre projet structurant de l'année 2021 porte sur le remplacement de l'outil de suivi des recommandations, pour aller vers une solution plus flexible en matière de suivi et de *reporting*.

## **3.5. Elaboration et traitement de l'information comptable**

### **3.5.1. Cadre général de l'information comptable et financière**

Les comptes de Bpifrance sont établis conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit.

Bpifrance établit des comptes individuels selon les normes comptables françaises et des comptes consolidés selon le référentiel comptable international IFRS.

#### **● Les comptes publiables**

Le bilan, résultat et hors-bilan décrivant les comptes individuels sont établis mensuellement. Ces documents commentés sont diffusés à la Direction Financière et à la Direction du contrôle de gestion.

La production des comptes consolidés est trimestrielle.

Les comptes établis fin juin comprennent une annexe simplifiée et sont accompagnés d'un rapport semestriel d'activité. Ces documents font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux comptes et d'une publication au BALO.

Les comptes arrêtés au 31 décembre comprennent une annexe complète et sont contrôlés par les Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit examine l'information financière et le contrôle interne comptable. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration, et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et publiés au BALO. Ces comptes servent de base au document d'enregistrement universel soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **● Tableaux de bord comptables**

Trimestriellement, les comptes consolidés et les comptes individuels donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord comptables.

Dans ces tableaux de bord, la structure des bilans, hors-bilan et résultat définie réglementairement est respectée. Certaines rubriques particulièrement significatives sont détaillées de façon à donner un éclairage plus analytique de l'activité.

Les comptes semestriels sont présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Ils sont complétés par une présentation analytique de la formation du résultat.

#### **● Analyse de la formation du résultat**

Cette analyse est réalisée au niveau consolidé par la Direction du support achat et du Contrôle de Gestion, la Direction Financière Bpifrance Investissement et la Direction financière.

Elle repose pour la filière « financement » sur l'affectation à chaque emploi commercial d'un taux conventionnel de ressources basé sur les taux de marché. Ce système d'analyse permet de connaître la contribution au PNB de chaque activité commerciale de cette filière prêts, crédit-bail et financement court terme. Ces travaux sont complétés par une analyse semestrielle du coût du risque et des charges de gestion de la période écoulée.





Les résultats du sous-groupe Bpifrance Participations sont également analysés par métier et segments de métier (Capital Développement : Large, Mid & small Cap, Fonds de fonds et Innovation). Une synthèse de l'activité réalisée par métier, durant la période sous revue, est également jointe. Ces travaux sont complétés par une analyse du portefeuille financier, du bilan et de la variation de valeur du point de vue de l'actionnaire. Avec l'application de la norme IFRS 9, cet indicateur synthétise la performance financière réalisée sur un exercice donné. En effet, son calcul est basé sur le résultat annuel, les revalorisations d'instruments dont la variation de juste valeur passe par les capitaux propres et par la performance boursière des participations mises en équivalence (variation de l'écart entre la valeur d'équivalence et la valeur au cours de bourse).

Des comptes individuels des principales entités sont présentés à la gouvernance de Bpifrance sur une base semestrielle ;

Un budget, une prévision et un atterrissage de résultat annuel sont établis, en amont de chaque arrêté annuel. Des présentations détaillées sont préparées pour la gouvernance du Groupe.

L'ensemble des travaux donne lieu à une présentation au Conseil d'administration et au Comité d'audit. La présentation comprend un commentaire sur les principales évolutions et les écarts par rapport aux prévisions.

### ● **Autres reporting**

Par ailleurs, dans le cadre de SURFI et des déclarations FINREP, un reporting comptable est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Bpifrance est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de l'Epic Bpifrance et de la Caisse des Dépôts. A ce titre, il alimente trimestriellement des liasses de consolidation visées semestriellement par ses Commissaires aux Comptes.

Depuis novembre 2014, le groupe Bpifrance est soumis au contrôle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique.

## **3.5.2. Architecture et l'organisation comptable**

La comptabilité de Bpifrance est intégrée au sein de la Direction des Comptabilités de Bpifrance.

La Direction des Comptabilités comprend :

- Une Direction des reporting comptables qui regroupe
  - un domaine Consolidation, en charge des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance et de Bpifrance,
  - un domaine en charge de la comptabilité des sociétés holding
  - un pôle en charge de la comptabilité des sociétés de moyens
  - un domaine en charge de la comptabilité des sociétés financières : ce pôle assure la comptabilité de Bpifrance et de sa filiale Bpifrance Régions
  - un pôle en charge des procédures informatiques
- Une Direction des comptabilités du financement et des opérations financières en charge de la comptabilité métier des activités de prêts, crédit-bail, innovation, garantie et des opérations de marché. Elle assume la responsabilité de l'exactitude des écritures comptables déversées dans la comptabilité générale. Les écritures sont générées via un interpréteur alimenté par des comptes rendus d'événements fournis par les systèmes de gestion.
- Une Direction fiscale
- Un domaine transverse en charge des normes comptables qui a notamment une compétence transverse en matière d'harmonisation et de définition des normes comptables et des procédures appliquées,

Le domaine en charge de la comptabilisation et du paiement des frais généraux et immobilisations des principales sociétés du groupe est rattaché à la Direction du support achat et du contrôle de gestion.



Tous les services comptables sont situés au siège social à Maisons-Alfort. Selon les produits concernés, certaines saisies dans les systèmes de gestion peuvent être réalisées dans les Directions Régionales, les contrôles et les traitements comptables restant regroupés au siège.

Par ailleurs, la comptabilité de certaines entités du groupe (les FCPR, FPCI FPS et autres véhicules d'investissement, les sociétés immobilières, Bpifrance Courtage et Bpifrance International Capital) est réalisée par des prestataires comptables.

Par sa participation aux Comités de Direction du pôle finances, aux Comités ALM, au comité de gestion des risques groupe, aux comités de l'offre, la Direction des Comptabilités est informée de la politique retenue en matière de gestion financière et de nouveaux produits.

Le service de contrôle permanent du pôle Finances est en charge des contrôles comptables de second niveau.

### **3.6. Environnement réglementaire**

**L'objectif de la présente section est de décrire l'environnement réglementaire dans lequel opère Bpifrance et pouvant influencer de manière significative sur ses activités.**

Pour rappel, la création du groupe Bpifrance, groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, repose notamment sur :

- la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012<sup>45</sup> donnant pour mission à Bpifrance de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- la loi n°2015-990 du 6 août 2015<sup>46</sup> pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Le groupe Bpifrance intervient dans les domaines suivants au travers de la société Bpifrance, tête de groupe, et de ses filiales<sup>47</sup> :

- Le Financement via Bpifrance et sa filiale Bpifrance Régions ;
- L'Investissement via Bpifrance Participations (filiale de Bpifrance) et Bpifrance Investissement, société de gestion du groupe Bpifrance, détenue par Bpifrance Participations ;
- L'Assurance Export via Bpifrance Assurance Export (filiale de Bpifrance) ;
- L'Assurance via Bpifrance Courtage (filiale de Bpifrance).

Compte tenu de la diversité de ses activités, le groupe Bpifrance évolue donc dans un environnement réglementaire dense et évolutif, reposant sur les dispositions législatives et réglementaires françaises et européennes.

#### **3.6.1. Cadre réglementaire applicable au groupe Bpifrance**

Certaines thématiques, encadrées par l'arrêté du 3 novembre 2014<sup>48</sup>, le Code Monétaire et financier et le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (RGAMF), sont traitées de manière uniforme et au niveau groupe.

---

<sup>45</sup> Loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO, devenu EPIC BPI-Groupe, et OSEO SA.

<sup>46</sup> Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, ayant modifié l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement.

<sup>47</sup> Cf section 2.5 « structure capitalistique du groupe Bpifrance ».

<sup>48</sup> Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.



Un certain nombre de politiques internes ont ainsi pu être mises en œuvre au niveau du groupe Bpifrance, qui s'est ainsi doté :

- sur une base consolidée, d'un **dispositif de contrôle interne et de conformité** adapté à la taille, au volume des activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à ses activités ;
- d'un **dispositif de gestion des risques** ;
- d'un dispositif approprié et proportionné permettant de prévenir, détecter et gérer les situations de **conflits d'intérêts** ;
- **d'un dispositif destiné à encadrer les prestations externalisées** et d'une gouvernance en la matière ;
- d'un dispositif de **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)** ;
- d'un dispositif de **lutte contre la corruption** ; et
- d'un dispositif de **respect des réglementations sanctions économiques et contrôle à l'export applicables**.

### 3.6.2. Exigences réglementaires s'imposant au groupe Bpifrance en matière de Sécurité financière et de Déontologie

En matière de **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**, le dispositif repose notamment sur les éléments suivants :

- L'évaluation des risques ;
- L'identification et la vérification de l'identité des clients et de leurs bénéficiaires effectifs ;
- Les mesures de vigilance à l'entrée et tout au long de la relation d'affaires ;
- L'obligation de déclaration à TRACFIN ;
- Le contrôle interne et le reporting ;
- La mise en œuvre des mesures de gel des avoirs.

De nouvelles mesures issues de la 5<sup>ème</sup> Directive européenne<sup>49</sup> (transposée en droit français dans le Code monétaire et financier le 14 février 2020) se sont ajoutées à ce dispositif avec pour objectifs de :

- Renforcer la transparence des personnes morales et structures juridiques complexes en élargissant l'accessibilité des registres des bénéficiaires effectifs ;
- Harmoniser les mesures de vigilance renforcées à mettre en œuvre à l'égard des relations d'affaires ou des opérations impliquant des pays tiers à haut risque ;
- Préciser les mesures à mettre en œuvre en cas d'entrée en relation d'affaires à distance.

Le groupe Bpifrance s'engage, en outre, à respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux **sanctions économiques et contrôle à l'export** dans les pays et territoires où le groupe Bpifrance exerce ses activités, notamment celles de la France, de l'Union européenne, des Nations Unies et, dans la mesure où celles-ci sont applicables, des Etats-Unis ou d'autres pays.

Le groupe Bpifrance est également assujéti aux exigences **en matière de lutte contre la corruption**, issues notamment de l'article 17 de la Loi du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2.

---

<sup>49</sup> Directive (UE) 2015/849 dite « 4<sup>ème</sup> Directive » du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission. Directive (UE) 2018/843 dite « 5<sup>ème</sup> Directive » du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE

A ce titre, Bpifrance a mis en place un dispositif de lutte contre la corruption qui couvre les 8 piliers de cette loi :

- Une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence couvrant l'intégralité de ses activités, validée par les comités des risques,
- Une politique de lutte contre la corruption, intégrant un code de conduite,
- Un dispositif complet de formation dédié en la matière destiné à l'ensemble des collaborateurs de Bpifrance et qui repose sur des formations en présentiel et des formations digitales avec un e-learning sur ces 8 piliers et un serious game réalisé sur mesure pour présenter le dispositif et les règles au sein de Bpifrance,
- Un dispositif d'évaluation des tiers qui couvre les clients et s'étend depuis décembre aux fournisseurs,
- Un dispositif d'alerte étendu,
- Des contrôles comptables renforcés en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- Un régime disciplinaire
- Un dispositif de contrôles de deuxième et troisième niveau spécifiques au dispositif anticorruption.

La Direction générale de Bpifrance a également souhaité à l'issue de ces travaux de mise en conformité, obtenir la certification anti-corruption ISO 37001. Consécutivement à l'audit de certification réalisé fin 2019 et n'ayant « pas mis en avant d'écart par rapport aux exigences de la norme », le système de management anticorruption de Bpifrance a obtenu la certification à la norme 37001 sans réserve le 6 décembre 2019. Cette certification fait l'objet d'une réévaluation annuelle. À la suite de l'audit de contrôle mené fin 2020, la certification a été maintenue.

Le groupe Bpifrance a par ailleurs fait l'objet de deux contrôles menés par l'Agence Française Anticorruption (« AFA ») en 2018 et 2019. Le rapport émis par l'AFA dans le cadre de sa mission de suivi réalisée en 2019 a permis de lever les manquements constatés en 2018 et fait état d'un dispositif conforme aux exigences réglementaires.

### **3.6.3. Exigences réglementaires s'imposant au groupe Bpifrance en matière prudentielle et de résolution**

Bpifrance est par ailleurs soumis au cadre européen définissant les **exigences prudentielles applicables aux banques et à certaines entreprises d'investissement**. Ces obligations sont en particulier définies par la Directive « CRD »<sup>50</sup> et le Règlement « CRR »<sup>51</sup> du 26 juin 2013, qui imposent notamment le respect d'exigences minimales de fonds propres et de ratios réglementaires.

Bpifrance exerce ses activités sous le contrôle et la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et la surveillance prudentielle directe de la Banque centrale européenne (BCE)<sup>52</sup>.

Par ailleurs, en qualité de banque d'importance significative, Bpifrance fait partie de l'échantillon des banques européennes participant à l'exercice de stress test organisé par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et la BCE.

La Directive « CRD » prévoit également que les établissements assujettis publient des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le groupe Bpifrance établit ainsi un rapport spécifique décrivant le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe au titre du Pilier III<sup>53</sup>.

Ces mêmes réglementations « CRR » et « CRD » imposent également des règles en matière de rémunération et de gouvernance.

---

<sup>50</sup> Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, modifiant la directive 2002/87/CE et abrogeant les directives 2006/48/CE et 2006/49/CE.

<sup>51</sup> Règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012. Ce Règlement a été complété par des actes délégués et actes d'exécution.

<sup>52</sup> Conformément à la liste publiée par la BCE dans le cadre de l'application de l'article 49, paragraphe 1 du règlement UE n°468/2014 dit « Règlement Mécanisme de Surveillance Unique / MSU ».

<sup>53</sup> Le rapport Pilier III relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II) par un ensemble de données venant compléter la communication financière. Il fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques financiers et risques opérationnels



Ces textes européens ont par ailleurs été modifiés par la Directive « CRD V » et le Règlement « CRR 2 »<sup>54</sup> dont la plupart des nouvelles exigences seront applicables à partir de juin 2021. Cette réforme concernera principalement le niveau du ratio de levier fixé à 3%, les dispositions relatives au risque de taux d'intérêt (IRRBB), le ratio de financement stable (NSFR), le traitement des OPC, la nouvelle méthode de calcul du risque de contrepartie (SA-CCR) et les grands risques.

Le groupe Bpifrance entre également dans le champ d'application des dispositions européennes relatives au **mécanisme de résolution**, et notamment de la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques « DRRB » du 15 mai 2014<sup>55</sup>. Cette réglementation précise les conditions dans lesquelles une banque systémique ou dont la défaillance aurait des répercussions notables sur l'économie peut être soumise à un mécanisme de résolution. Ce dispositif se fonde sur des plans préalablement définis par les établissements et approuvés par les autorités. Il prévoit les règles d'utilisation de différents outils, notamment la création d'une banque-relais pour extraire et recéder les activités saines, la séparation des actifs non essentiels et un instrument de renflouement interne dit « bail-in » qui octroie à l'ACPR le pouvoir d'imposer à certains créanciers d'un établissement de crédit ayant des problèmes de solvabilité la conversion de leurs créances en actions de cet établissement et/ou la réduction du montant de ces créances.

Dans le cadre de cette réglementation le texte de la Garantie a été mis à jour, en venant préciser que la Garantie consentie par l'EPIC Bpifrance en faveur des titulaires de titres de créances de l'Emetteur conserve son plein effet en cas de procédure de redressement ou de résolution et ce, pour la totalité des sommes dues par l'Emetteur et avant toute conversion des créances. En effet, les bénéficiaires de la Garantie de l'EPIC sont indemnisés en situation d'appel de la garantie, à hauteur du montant exigible dû par l'Emetteur au titre du montant du principal restant dû et de tous les intérêts courus et impayés sur ces titres jusqu'à la date effective du remboursement. Par ailleurs, des précisions ont été apportées au texte concernant les modalités de mise en œuvre de la garantie en cas de situation de pré-résolution.

### 3.6.4. Autres réglementations significatives applicables au groupe Bpifrance

Le groupe Bpifrance est également soumis dans l'ensemble de ses activités au **Règlement général sur la Protection des données (RGPD)**<sup>56</sup>, définissant un cadre européen en la matière. Le règlement « RGPD » prévoit notamment de nouvelles obligations lors du traitement des données afin d'assurer plus efficacement la protection des données à caractère personnel et renforce le pouvoir de sanction des autorités nationales compétentes en la matière.

Enfin, de nouvelles réglementations européennes en matière de finance durable imposent des obligations supplémentaires à Bpifrance en lien avec cette thématique. Il s'agit des réglementations « **Disclosure** »<sup>57</sup> et « **Taxonomie** », adoptées consécutivement à l'engagement de la Commission Européenne de faire de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux, tout comme la réglementation « Benchmark »<sup>58</sup>.

---

54 Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/UE en ce qui concerne les entités exemptées, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes, la rémunération, les mesures et pouvoirs de surveillance et les mesures de conservation des fonds propres et le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 en ce qui concerne le ratio de levier, le ratio de financement stable net, les exigences en matière de fonds propres et d'engagements éligibles, le risque de crédit de contrepartie, le risque de marché, les expositions sur contreparties centrales, les expositions sur organismes de placement collectif, les grands risques et les exigences de déclaration et de publication, et le règlement (UE) n° 648/2012.

55 Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant la directive 82/891/CEE du Conseil ainsi que les directives du Parlement européen et du Conseil 2001/24/CE, 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2005/56/CE, 2007/36/CE, 2011/35/UE, 2012/30/UE et 2013/36/UE et les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 1093/2010 et (UE) n° 648/2012

56 Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

57 Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

58 Le Règlement « Benchmark », dont les impacts significatifs pour les activités de Bpifrance sont détaillés en §6.2.1, crée deux nouveaux indices bas carbone européens et prévoit des obligations de transparence relatives à la prise en compte des critères ESG pour les administrateurs d'indices.

Le Règlement « Disclosure » prévoit de nouvelles obligations en matière de transparence pour les acteurs des marchés financiers concernant :

- (i) la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs investissements,
- (ii) ainsi que sur les produits présentant des caractéristiques ESG ou « durables » qu'ils commercialisent.

La plupart de ses dispositions entreront en application en mars 2021. Des normes techniques européennes viendront prochainement préciser ces exigences, et notamment les modalités de communication en ce qui concerne la prise en compte des incidences négatives des investissements des acteurs financiers sur les facteurs de durabilité<sup>59</sup>, notion introduite dans le règlement.

Le Règlement « Taxonomie »<sup>60</sup> venant compléter le Règlement « Disclosure », précise quant à lui la notion d'activité économique « durable » en matière environnementale, laquelle doit contribuer au moins à l'un des six objectifs environnementaux énumérés dans ce règlement<sup>61</sup> sans nuire de manière significative à aucun des autres critères.

### **3.6.5. Cadre réglementaire propre aux différentes entités du groupe Bpifrance**

Chaque entité du groupe Bpifrance se voit par ailleurs imposer des contraintes réglementaires propres à son activité.

### **3.6.6. Cadre réglementaire des activités bancaires et assurantielles**

**Bpifrance**, établissement de crédit agréé par l'ACPR, ainsi que sa filiale **Bpifrance Régions**, société de financement également agréée par l'ACPR, œuvrent au service du financement des entreprises.

Bpifrance exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants, ayant des perspectives avérées et concrètes de mise sur le marché,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance est donc **soumis à la réglementation bancaire européenne et française relative à ces activités.**

En droit national, il convient notamment de se référer à l'arrêté du 3 novembre 2014 ainsi qu'aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Au niveau européen, outre les dispositions relatives aux exigences prudentielles précitées, Bpifrance entre également dans le champ d'application de la **Directive sur la Distribution d'Assurances (« DDA »)**<sup>62</sup>.

Cette Directive a pour objectifs de renforcer la protection des consommateurs de produits d'assurance et d'harmoniser les règles applicables à tous les distributeurs d'assurances, quel que soit leur statut.

Elle constitue une refonte du dispositif de la Directive 2002/92/CE, dont elle étend l'application à toutes les ventes de produits d'assurance.

---

<sup>59</sup> Les facteurs de durabilité sont liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

<sup>60</sup> Règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

<sup>61</sup> Considérant (23) du Règlement « Taxonomie » : « Afin de déterminer si une activité économique donnée est durable sur le plan environnemental, il y a lieu d'établir une liste exhaustive d'objectifs environnementaux. Les six objectifs environnementaux qui devraient être couverts par le présent règlement sont : l'atténuation du changement climatique ; l'adaptation au changement climatique ; l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et le contrôle de la pollution ; et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. »

<sup>62</sup> Directive (UE) 2016/97 du Parlement européen et du Conseil du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurances.





La « DDA » impacte Bpifrance au titre de son activité de distribution d'assurance et de Bpifrance Courtage, filiale de Bpifrance entrant dans le champ d'application de cette directive en qualité d'intermédiaire en assurance et s'articule autour de 5 axes majeurs :

- Capacité professionnelle, honorabilité et formation continue des distributeurs ;
- Devoir de conseil et informations précontractuelles ;
- Surveillance des produits et exigences en matière de gouvernance ;
- Politique et modalités de rémunération des distributeurs ;
- Politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts.

**La réglementation dite « Benchmark »<sup>63</sup> relative aux indices de référence**, dont la majorité des dispositions sont entrées en application le 1er janvier 2018 a également impacté récemment l'activité de Bpifrance. Ce Règlement a pour objet de réduire les risques de manipulation de la valeur d'indices et de conflit d'intérêts sous-jacent. Il vise à améliorer la qualité (intégrité et précision) de la contribution des données sous-jacentes et la transparence des méthodologies employées par les administrateurs et à perfectionner la gouvernance et le contrôle des activités des administrateurs et des contributeurs d'indices de référence.

Des mesures ont été prises au niveau du groupe Bpifrance pour d'une part évaluer les risques et enjeux liés à cette réforme, et d'autre part s'assurer une transition sans heurts vers les nouveaux indices. Au regard des différents cas de contrats indexés sur des indices identifiés dans son portefeuille, l'attention de Bpifrance s'est portée avant tout sur le devenir des indices européens EONIA et EURIBOR.

En remplacement de l'indice de taux EONIA, la BCE a lancé dès le 2 octobre 2019 le nouvel indice €STR<sup>64</sup>. Celui-ci avait été proposé par le groupe de travail en septembre 2018. Depuis le 2 octobre, l'EONIA qui était auparavant calculé comme le taux moyen pondéré des transactions de prêts non garantis au jour le jour dans le marché interbancaire en euro dans les pays de l'union européenne, est dorénavant calculé par la somme du nouvel indice €STR et un spread de 8.5 bps. Une période de transition jusqu'à fin 2021 a été accordée pour permettre la finalisation de la bascule de l'EONIA vers le nouvel indice €STR.

L'indice Euribor subsiste en étant basé néanmoins sur une nouvelle méthodologie hybride s'appuyant à la fois sur des transactions effectuées par les banques du panel, dans la mesure du possible, et sur d'autres données de fixation des prix de marchés.

Bpifrance dispose d'instruments dérivés de taux conclus dans le cadre de relations de couverture désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur. Ces dérivés ont été mis en place dans le cadre d'opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe. Ils permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Ces instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe du groupe. L'une des jambes de ces dérivés de taux est indexée sur un indice EURIBOR. Les montants notionnels concernés s'élèvent à 52,8 Md€ au 31/12/2020.

Ces instruments dérivés ont pu être négociés dans le cadre de contrats FBF dont les définitions ont été calquées sur celles de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'ISDA procède actuellement à la révision de ces définitions, à la lumière de cette réforme des indices, et proposera un protocole permettant d'amender les contrats en place. A la date d'aujourd'hui, Bpifrance n'a pas encore finalisé les modifications des contrats.

---

<sup>63</sup> Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

<sup>64</sup> Euro short-term rate (€STR) : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

Les infrastructures de marché ont permis progressivement de traiter des swaps en €STR avant d'assurer une transition complète vers l'€STR. Les services de compensation pour l'€STR, indispensables au développement d'une liquidité sur le marché des dérivés, ont été mis en place par les principales chambres de compensation européennes.

Depuis juillet 2020, les swaps en euro compensés chez les chambres de compensation LCH et EUREX ne sont plus discountés en EONIA mais en €STR. Bpifrance a répercuté ces changements sur ses propres modèles de valorisation d'instruments dérivés et les rémunérations des appels de marge associées sans impact financier significatif.

Au regard des incertitudes qui pesaient en 2019 sur les futurs indices et leur validation, et afin de gérer et minimiser les impacts financiers qui auraient pu être engendrés pendant la phase de transition et convergence vers les nouveaux indices, des stratégies de pilotage du risque de base (EONIA vs Euribor), d'une part, et du risque de fixing, d'autre part ont été proposées en Comité ALM, puis mises en œuvre.

En novembre 2020, en anticipation du Brexit, Bpifrance a par ailleurs relocalisé sur le continent européen l'ensemble de son portefeuille de contrats dérivés. En effet, les produits dérivés, pour l'essentiel des swaps de taux libellés en euros, jusqu'alors traités par la chambre de compensation LCH le sont désormais par la chambre de compensation de la bourse de Francfort, Eurex.

### **3.6.7. Cadre réglementaire des activités d'investissement**

Le groupe Bpifrance intervient également en fonds propres, au travers notamment des investissements réalisés en direct par **Bpifrance Participations**, soit au travers de fonds gérés par **Bpifrance Investissement**, société de gestion du groupe Bpifrance agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Bpifrance Investissement exerce les activités de gestion de fonds d'investissement sous forme de Fonds d'Investissement Alternatifs en gestion collective, gestion de portefeuille pour le compte de tiers (gestion sous mandat) et de conseil en investissement, régies en droit national par le Code Monétaire et Financier et le RGAMF.

La société de gestion est en particulier agréée au titre **de la directive 2011/61/UE dite « Directive AIFM »**<sup>65</sup> et est donc soumise à l'ensemble des dispositions du Règlement Général de l'AMF liées à la gestion de fonds d'investissement alternatifs (FIA).

A ce titre Bpifrance Investissement se voit notamment imposer des règles d'organisation (obligation de se doter d'un dispositif de gestion des réclamations ou de vérifier le niveau de connaissance de certains de ses collaborateurs par exemple), ainsi que des règles de bonnes conduite (primauté de l'intérêt du FIA et de ses porteurs de parts, exigences en matière de rémunération etc.).

L'activité de la société de gestion est par ailleurs régie par la doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers, ayant d'ailleurs fait l'objet de nombreuses modifications en raison de l'entrée en application de la **réglementation « MIF 2 »**<sup>66</sup> en 2018. Cette réglementation européenne ayant pour objectifs d'augmenter la transparence des marchés et la protection des investisseurs a donné lieu à de nombreuses modifications des dispositions du Code Monétaire et financier ainsi que du RGAMF. Son entrée en vigueur et sa transposition n'ont toutefois pas entraîné de modifications significatives de la réglementation applicable aux activités de Bpifrance Investissement.

---

<sup>65</sup> Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et modifiant les directives 2003/41/CE et 2009/65/CE ainsi que les règlements (CE) n° 1060/2009 et (UE) n° 1095/2010.

<sup>66</sup> Directive « MiFiD 2 » précitée ainsi que le Règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012.





Au titre des réglementations européennes, il convient également de mentionner **la réglementation « MAR »<sup>67</sup> relative aux abus de marché**. La société de gestion a ainsi mis en place un dispositif de lutte contre les abus de marché et encadre la circulation de l'information privilégiée dans le cadre de ses activités.

Bpifrance Investissement est enfin impactée par l'entrée en application prochaine de la réglementation « Disclosure » en matière de finance durable précédemment mentionnée<sup>68</sup>.

### **3.6.8. Cadre réglementaire des activités d'assurance export**

**Bpifrance Assurance Export**, filiale de Bpifrance assure au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat, la gestion des garanties publiques à l'exportation **en vertu de l'article L. 432-2 du Code des assurances** et en stricte conformité avec **les règles de l'Union Européenne et de l'OCDE**, à travers une offre de solutions qui vise à :

- soutenir la prospection des marchés étrangers ;
- faciliter de l'émission de cautions et de l'octroi de préfinancements par les banques ;
- sécuriser des exportations et des investissements à l'étranger ;
- rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers, à protéger des fluctuations des devises.

### **3.6.9. Impacts de la fusion de Bpifrance SA et l'Emetteur sur le cadre réglementaire applicable à l'Emetteur**

La fusion-absorption de Bpifrance SA par l'Emetteur intervenue le 18 décembre 2020 n'est pas de nature à impacter significativement l'environnement réglementaire applicable à l'Emetteur.

En effet, à l'issue de cette opération, l'Emetteur conserve son statut d'établissement de crédit agréé par l'ACPR et continue de porter l'activité bancaire du groupe Bpifrance. Le périmètre d'activités et donc l'environnement réglementaire de l'entité Bpifrance absorbante restent inchangés.

S'agissant des entités devenues des filiales de Bpifrance dans le cadre de la fusion, à savoir Bpifrance Participations (détenant toujours à 100% Bpifrance Investissement, société de gestion du groupe Bpifrance) et Bpifrance Assurance Export, ces entités étaient et restent postérieurement à la fusion des entités régulées et soumises au cadre réglementaire propre à leurs activités respectives.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, cette nouvelle organisation du groupe sera sans impact sur un certain nombre de règles et politiques déjà définies de manière uniforme au niveau du groupe Bpifrance.

---

<sup>67</sup> Règlement (UE) n ° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché) et abrogeant la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil et les directives 2003/124/CE, 2003/125/CE et 2004/72/CE.  
<sup>68</sup> Cf §6.1.3.

## **4. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce. Bpifrance ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

Ainsi, la société fait l'objet d'un contrôle annuel de la part de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui examine le Document d'enregistrement universel et vérifie sa conformité au regard de la réglementation.

### **4.1. Gouvernance**

#### **(i) Administrateurs**

Le Conseil d'administration de l'Emetteur comprend au plus 16 administrateurs.

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-739 du 17 juin 2020, la composition du Conseil d'administration de Bpifrance est régie, depuis la fusion intervenue le 18 décembre 2020 entre l'Emetteur et Bpifrance SA, par l'article 7 de l'ordonnance n°2005-722 relative à la Banque publique d'investissement.

La fusion a entraîné un renouvellement quasi-complet du Conseil d'administration : sur les onze administrateurs en fonction préalablement à la fusion, seuls 4 continuent à siéger en qualité d'administrateur aux réunions du Conseil d'administration de Bpifrance : Nicolas DUFOURCQ, administrateur et Directeur général, Carole ABBEY, administrateur représentant la Caisse des Dépôts, Claire DUMAS, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires et Marie DELEAGE, administrateur représentant les salariés.

Les mandats des administrateurs suivants ont pris fin le 18 décembre 2020 :

- Joël DARNAUD (Président du Conseil d'administration et administrateur indépendant) ;
- Gisèle ROSSAT-MIGNOT et Eric BEYRATH (administrateurs représentant la caisse des Dépôts) ;
- L'Etat (représenté par Yann POUËZAT) ;
- Christine COSTES, administrateur nommé à la demande de l'Etat ;
- Catherine HALBERSTADT (administrateur nommé sur proposition des actionnaires minoritaires de Bpifrance Financement) ;
- Marie DELEAGE et Christophe SEILLIER (administrateurs représentant les salariés de Bpifrance Financement).

Les mandats des censeurs ont également pris fin à cette date.

Nous vous invitons à vous reporter en pages 176 à 178 pour plus d'informations sur les administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice écoulé et qui ne siègent pas au Conseil d'administration de l'entité fusionnée.

#### **(ii) Censeurs**

Depuis la réalisation de la fusion, jusqu'à 7 censeurs peuvent assister aux réunions du Conseil. Parmi eux, 2 censeurs représentent l'Etat et 2 censeurs représentent la Caisse des Dépôts.

### **4.1.1. Conseil d'administration du 18 décembre au 31 décembre 2020**

#### **4.1.1.1. Président du Conseil d'administration et administrateur représentant la Caisse des Dépôts**

##### **Éric LOMBARD**

*Directeur général de la Caisse des Dépôts*

Date de naissance : 16 mai 1958

Adresse professionnelle : Caisse des Dépôts, 56, rue de Lille, 75356 Paris 07 SP

Première nomination : 18 décembre 2020



Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

#### 4.1.1.2. Directeur général et administrateur

##### **Nicolas DUFOURCQ**

*Directeur général de Bpifrance*

Date de naissance : 18 juillet 1963

Première nomination : 18 décembre 2020<sup>69</sup>

Adresse professionnelle : Bpifrance, 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex

Echéance du mandat en cours : 21 février 2023

#### 4.1.1.3. Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts, outre le Président du Conseil d'administration

##### **Antoine SAINTOYANT**

*Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts*

Date de naissance : 28 août 1977

Adresse professionnelle : Caisse des Dépôts, 56, rue de Lille, 75356 Paris 07 SP

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

##### **Virginie CHAPRON-DU JEU**

*Directrice des Finances du Groupe Caisse des Dépôts*

Date de naissance : 13 octobre 1961

Adresse professionnelle : Caisse des Dépôts, 56, rue de Lille, 75356 Paris 07 SP

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

##### **Carole ABBEY**

*Directrice de participations, gestion des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts*

Date de naissance : 4 janvier 1976

Adresse professionnelle : Caisse des Dépôts, 56, rue de Lille, 75356 Paris 07 SP

Première nomination : 18 décembre 2020<sup>70</sup>

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

#### 4.1.1.4. Administrateurs représentant l'Etat

##### **Martin VIAL**

*Commissaire général aux participations de l'Etat - Agence des Participations de l'Etat (APE)*

Date de naissance : 8 février 1954

Adresse professionnelle : Agence des Participations de l'Etat, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : 22 septembre 2025

##### **Diane SIMIU**

*Adjointe du Commissaire général au développement durable au Ministère de la Transition Economique et Solidaire*

Date de naissance : 8 mars 1981

Adresse professionnelle : Commissariat général au développement durable, Tour Sequoia, 92055 Paris La Défense

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : 4 mars 2025

<sup>69</sup> Nommé administrateur de Bpifrance Financement le 11 juin 2013 puis Directeur général le 12 juillet 2013

<sup>70</sup> Nommée administrateur de Bpifrance Financement le 11 mars 2020

### **Catherine LAGNEAU**

*Directrice adjointe Mines ParisTech, en charge de la formation du Corps des mines, Déléguée du site de Paris et Adjointe au chef de service du Service du Conseil Général de l'Economie*

Date de naissance : 24 mai 1982

Adresse professionnelle : École nationale supérieure des mines de Paris, 60, boulevard Saint Michel, 75006 Paris

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : 12 novembre 2025

#### **4.1.1.5. Neuvième administrateur représentant les actionnaires**

### **Claire DUMAS**

*Directeur financier délégué du Groupe Société Générale*

Date de naissance : 23 avril 1969

Adresse professionnelle : Société Générale, 17 cours Valmy, 92800 Puteaux

Première nomination : 18 décembre 2020<sup>71</sup>

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

#### **4.1.1.6. Administrateurs représentant les Régions**

### **Annabel ANDRE**

*Vice-présidente du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée à l'Economie et aux Entreprises*

Date de naissance : 8 octobre 1970

Adresse professionnelle : Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, 1 esplanade François-Mitterrand, CS 20033, 69269 Lyon Cedex 02

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : 18 août 2024

### **Harold HUWART**

*Vice-président du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire, en charge de l'économie, de l'agriculture et des associations.*

Date de naissance : 3 janvier 1982

Adresse professionnelle : Conseil Régional du Centre-Val de Loire, 9 Rue Saint-Pierre Lentin, 45041 Orléans

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : 18 août 2024

#### **4.1.1.7. Administrateurs personnalités qualifiées choisis en raison de compétences en matière économique et financière, ainsi que de développement durable**

### **Bernard DELPIT**

*Directeur général adjoint et Directeur financier du Groupe Safran*

Date de naissance : 26 octobre 1964

Adresse professionnelle : Safran, 2 boulevard du Général Martial Valin - CS51618, 75724 Paris Cedex 15

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : 18 mars 2026

### **Barbara LAVERNOS**

*Directrice générale – Technologie et Opérations du groupe L'Oréal.*

Date de naissance : 22 avril 1968

Adresse professionnelle : L'Oréal, RIO, 9 rue Pierre Dreyfus, 92110 Clichy

Première nomination : 18 décembre 2020

---

<sup>71</sup> Nommée administrateur de Bpifrance Financement le 17 décembre 2015



Il est précisé que le Conseil d'administration du 22 janvier 2021 a pris acte de la démission de Barbara LAVERNOS de son mandat d'administrateur.

#### 4.1.1.8. Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance et de ses filiales

##### **Marie DELEAGE**

*Responsable service support utilisateurs domaine informatique à la Direction des systèmes d'information de Bpifrance.*

Date de naissance : 30 janvier 1980

Adresse professionnelle : Bpifrance, 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex

Première nomination : 18 décembre 2020<sup>72</sup>

Echéance du mandat en cours : date de publication du résultat des élections des représentants des salariés de Bpifrance à tenir en 2024

##### **Philippe BAYEUX**

*Chef de projets organisation à la Direction de l'Animation du Réseau de Bpifrance*

Date de naissance : 27 août 1966

Adresse professionnelle : Bpifrance, 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : date de publication du résultat des élections des représentants des salariés de Bpifrance à tenir en 2024

#### 4.1.1.9. Censeurs

##### **Catherine HALBERSTADT**

*Membre du directoire de BPCE, Directrice générale en charge des Ressources humaines*

Date de naissance : 9 octobre 1958

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13

Première nomination : 18 décembre 2020<sup>73</sup>

Echéance du mandat en cours : Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice 2022

##### **Jean-Luc PETITHUGUENIN**

*Président-Directeur général du Groupe PAPREC France*

Date de naissance : 16 octobre 1957

Adresse professionnelle : PAPREC, 7 rue de Docteur Lancereaux, 75008 Paris

Première nomination : 18 décembre 2020<sup>74</sup>

Echéance du mandat en cours : Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice 2022

##### **Pierre PRIEUX**

*Président d'ALCEN*

Date de naissance : 30 mars 1952

Adresse professionnelle : ALCEN, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris

Première nomination : 18 décembre 2020<sup>75</sup>

Echéance du mandat en cours : Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice 2022

##### **Jean-Louis DELCLOY**

*Chargé de participations au sein du Département du Pilotage des Participations Stratégiques de la Caisse des Dépôts*

Date de naissance : 1<sup>er</sup> mai 1979

Adresse professionnelle : Caisse des Dépôts, 56, rue de Lille, 75356 Paris 07 SP

Première nomination : 18 décembre 2020<sup>76</sup>

---

<sup>72</sup> Nommée censeur de Bpifrance Financement le 26 septembre 2018 puis administrateur le 17 décembre 2020

<sup>73</sup> Nommée membre du Conseil de surveillance d'Oséo Financement le 7 décembre 2010

<sup>74</sup> Nommé membre du Conseil de surveillance de BDPME le 8 mars 2005 puis censeur d'Oséo Financement le 7 décembre 2010

<sup>75</sup> Nommé censeur de Bpifrance Financement le 27 septembre 2013

<sup>76</sup> Nommé censeur de Bpifrance Financement le 14 mai 2018

Echéance du mandat en cours : Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice 2022

#### **Yann POUËZAT**

*Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier à la Direction Générale du Trésor*

Date de naissance : 27 juin 1976

Adresse professionnelle : Direction Générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Première nomination : 18 décembre 2020<sup>77</sup>

Echéance du mandat en cours : Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice 2022

#### **Amélie VERDIER**

*Directrice du Budget à la Direction du Budget*

Date de naissance : 1<sup>er</sup> juillet 1977

Adresse professionnelle : Direction du Budget, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Première nomination : 18 décembre 2020

Echéance du mandat en cours : Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice 2022

#### **4.1.1.10. Commissaire du Gouvernement**

#### **Emmanuel CHARRON**

*Chef de la mission de Contrôle économique et financier et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance*

#### **Bernard ZAKIA**

*Contrôleur général économique et financier & Commissaire du Gouvernement adjoint auprès de Bpifrance*

### **4.1.2. Mode d'exercice de la Direction générale de Bpifrance**

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 septembre 2018, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Au 31 décembre 2020, la Présidence du Conseil d'administration de la société est assumée par Eric LOMBARD et la Direction générale par Nicolas DUFOURCQ.

### **4.1.3. Direction générale**

#### **Directeur général**

#### **Nicolas DUFOURCQ**

Echéance du mandat en cours : 21 février 2023

### **4.1.4. Informations sur les administrateurs dont le mandat a pris fin lors de l'exercice écoulé et qui ne siègent pas au Conseil d'administration de l'entité fusionnée**

#### **4.1.4.1. Fin de mandat au 11 mars 2020**

#### **a) Administrateur nommé sur proposition de l'Etat**

#### **Alain SCHMITT**

*Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale des Entreprises (DGE)*

Date de naissance : 19 septembre 1967

Première nomination : 20 juillet 2013 <sup>78</sup>

---

<sup>77</sup> Nommé représentant de l'Etat au Conseil d'administration de Bpifrance Financement le 1<sup>er</sup> août 2018



## **b) Administrateur représentant la Caisse des Dépôts**

### **Olivier FABAS**

*Responsable du pôle Institutions Financières et Capital Investissement – Gestion des participations stratégiques - Caisse des Dépôts*

Date de naissance : 29 mai 1982

Première nomination : 14 mars 2019

#### **4.1.4.1. Fin de mandat au 17 décembre 2020**

## **Administrateur représentant les salariés**

### **Laetitia MONTANIER**

*Chargée d'affaires Innovation à la Direction Régionale de Montpellier*

Date de naissance : 23 janvier 1978

Première nomination : 7 septembre 2018

#### **4.1.4.2. Fin de mandat au 18 décembre 2020**

## **a) Président du Conseil d'administration et administrateur indépendant**

### **Joël DARNAUD**

*Président du Conseil d'administration de Bpifrance Financement*

Date de naissance : 6 mars 1952

Première nomination : 26 septembre 2018

Echéance du mandat : Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2020

## **b) L'Etat, administrateur**

### **L'ETAT**

Représenté par Yann POUËZAT

*Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier à la Direction Générale du Trésor*

Date de naissance : 27 juin 1976

Première nomination : 16 mai 2017

Echéance du mandat : Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2020

## **c) Administrateur nommé sur proposition de l'Etat**

### **Christine COSTES**

*Chef du département des politiques d'incitation à la R&D des entreprises, Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale, Direction générale de la recherche et de l'innovation - MESRI*

Date de naissance : 19 juillet 1969

Première nomination : 16 mai 2017

Echéance du mandat : Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2020

## **d) Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts**

### **Gisèle ROSSAT-MIGNOD**

*Directrice du réseau de la Banque des Territoires à la Caisse des Dépôts*

Date de naissance : 17 février 1970

Première nomination : 26 septembre 2018

Echéance du mandat : Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2020

### **Éric BEYRATH**

*Directeur du département pilotage du bilan et gestion financière à la Direction des finances groupe de la Caisse des Dépôts*

Date de naissance : 10 mai 1979

Première nomination : 19 décembre 2019



Echéance du mandat : Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2020

**e) Administrateur indépendant nommé sur proposition des actionnaires minoritaires de Bpifrance Financement**

**Catherine HALBERSTADT**

*Membre du directoire de BPCE, Directrice générale en charge des Ressources humaines*

Date de naissance : 9 octobre 1958

Première nomination : 12 juillet 2013<sup>79</sup>

Echéance du mandat : Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2020

**f) Administrateur représentant les salariés**

**Christophe SEILLIER**

*Délégué territorial Brest/Lorient, Réseau Bpifrance ouest*

Date de naissance : 23 janvier 1978

Première nomination : 7 septembre 2018

Echéance du mandat : Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2020

**4.2. Absence de condamnation des mandataires sociaux**

À la connaissance de l'Émetteur, au cours des cinq dernières années, aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

**4.3. Informations sur les mandataires sociaux au 31 décembre 2020 et les censeurs ne représentant ni l'Etat, ni la Caisse des Dépôts**

**Président-du Conseil d'administration et administrateur représentant la Caisse des Dépôts :**

**Éric LOMBARD**

*Directeur général de la Caisse des Dépôts*

*Président du Directoire du Fonds de Réserve pour les Retraites*

*Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil de surveillance du Fonds Marguerite – Fonds Européen*

*Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de La Poste*

*Membre du Conseil d'administration de l'Établissement public du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie*

*Président du Conseil d'administration du Théâtre des Champs-Élysées*

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

*Président du conseil de surveillance de CDC Habitat (2018-2020)*

*Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de CNP Assurances (2018-2020)*

*Président du Conseil d'administration de Bpifrance SA (2017-2020)*

*Administrateur, Président du Comité d'audit et du Comité des risques de Bpifrance SA (2014-2017)*

*Président du Comité économique et financier (Ecofin) d'Insurance Europe (Fédération européenne d'assurance et de réassurance) (2017)*

*Président du Conseil d'administration d'Europ Assistance Holding (2015-2017)*

*Membre du conseil exécutif de la Fédération française de l'Assurance (FFA) (2006-2017)*

Né le 16 mai 1958, diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC), Eric LOMBARD débute sa carrière en 1981 à la Banque Paribas où il occupe différentes fonctions au sein du département du Commerce international et à la



Gestion Financière jusqu'en 1989. De 1989 à 1993, il s'engage au service de l'Etat en tant que conseiller technique au cabinet de Louis LE PENSEC, porte-parole du gouvernement (1989-1991). Il est ensuite conseiller de Michel SAPIN dans ses fonctions de ministre délégué à la justice (1991-1992), puis conseiller auprès du ministre de l'Économie et des Finances (1992-1993).

En avril 1993, il retrouve la Banque Paribas où il est responsable Fusions & acquisitions dans le secteur banque et assurance. Lors de la création de BNP Paribas en septembre 1999, il est nommé responsable du *Financial Institutions Group* et membre du Comité de Direction générale de la banque de financement et d'investissement, avant de prendre la responsabilité des Relations entreprises et institutionnels, en septembre 2002.

En 2004, il devient Directeur général de BNP Paribas Cardif, puis en 2006 Président-Directeur général.

En octobre 2013, Eric LOMBARD rejoint le groupe Generali. Il est membre du *Group Management Committee* de Generali S.p.A. et parallèlement, Directeur général puis Président-Directeur général de Generali France jusqu'en mai 2017.

Le 8 décembre 2017, Eric LOMBARD est nommé Directeur général de la Caisse des Dépôts.

#### **Directeur général :**

##### **Nicolas DUFOURCQ**

*Président-Directeur général de Bpifrance Participations*

*Président de Bpifrance Investissement*

*Président de Bpifrance Assurance Export*

*Vice-Président du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics*

*Membre du comité de surveillance de Doctolib (avril 2020)*

*Administrateur de Stellantis (janvier 2021).*

##### *Mandats exercés au cours des 5 dernières années :*

*Administrateur et Directeur général de Bpifrance SA (2013 - décembre 2020)*

*Président de Bpifrance Financement (2013 – 2018)*

*Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'administration d'Orange (2017 - janvier 2021).*

*Président non-exécutif du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics (2017 – 2020)*

*Président-Directeur général de FT1CI (2015 – 2019)*

*Membre du Conseil de Surveillance d'Euler Hermes Group (2010 - 2018)*

Nicolas DUFOURCQ est Directeur général de Bpifrance, la banque publique d'investissement, depuis février 2013.

Diplômé de HEC et de l'ENA, Nicolas DUFOURCQ a débuté sa carrière au ministère de l'Économie et des Finances puis au ministère de la Santé et des Affaires Sociales en 1992. En 1994, il rejoint France Telecom, où il crée la division multimédia, avant de présider Wanadoo, filiale de France Telecom pour l'Internet et les Pages Jaunes.

En 2003, il entre chez Capgemini, où il dirige dans un premier temps la région de l'Europe Centrale & l'Europe du Sud, menant avec succès son plan de redressement. En septembre 2004, il est nommé Directeur Financier du Groupe et membre du Comité Exécutif. En 2005, il devient Directeur général adjoint chargé des finances, de la gestion des risques, des systèmes d'information, du *delivery* et des achats et, à partir de 2007, du suivi de grands comptes du Groupe.

Nicolas DUFOURCQ est également Vice-Président du conseil de surveillance de STMicroelectronics (non exécutif), membre du comité de surveillance de Doctolib et membre du conseil d'administration de Stellantis.

#### **Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts, outre le Président du Conseil d'administration**

##### **Antoine SAINTOYANT**

*Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts (septembre 2020)*

*Administrateur de Bpifrance Participations (novembre 2020)*

*Administrateur de Bpifrance Investissement (novembre 2020)*

*Administrateur, membre des comités des nominations et des rémunérations de Compagnie des Alpes (novembre 2020)*

*Administrateur d'Icade (octobre 2020)*

*Administrateur d'Egis (octobre 2020)*

*Membre du Conseil de surveillance, membre des comités des nominations et des rémunérations de CDC Habitat (décembre 2020)*

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Administrateur de Bpifrance SA (2020)

Conseiller Economie, Finances, Industrie - Cabinet du Premier ministre (2017-2020)

Sous-Directeur banques et financements d'intérêt général – Direction générale du Trésor (2016 – 2017)

Administrateur de la Société de financement local (SFIL) (2016)

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Antoine SAINTOYANT débute sa carrière en 2003 au ministère de l'Economie et des Finances à la Direction générale du Trésor. De 2007 à 2009, il est conseiller en charge des services financiers à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (Bruxelles). Il regagne ensuite la Direction générale du Trésor en tant que chef du bureau des Affaires bancaires puis sous-directeur Banques et Financements d'intérêt général. Entre 2012 et 2016, Antoine SAINTOYANT a également exercé la fonction de Directeur de participations au sein de l'Agence des participations de l'Etat, en charge des services (Orange, La Poste, Bpifrance, FDJ). De mai 2017 à juillet 2020, Antoine SAINTOYANT a été conseiller et chef du pôle Economie, Finances, Industrie au sein du cabinet du Premier Ministre, Edouard Philippe. Il a rejoint la Caisse des Dépôts et Consignations en septembre 2020 en tant que Directeur des participations stratégiques et membre du COMEX du groupe.

**Virginie CHAPRON-DU JEU**

Administrateur, Présidente du comité d'Audit et membre du comité qualité et développement durable de La Poste

Représentante permanente de la CDC au sein des Conseils d'Administration de SA CDC GPI, SAS CDC GP II

Administrateur de SFIL, membre du comité des rémunérations et du comité de gouvernance, des nominations et de la RSE

Membre du Conseil de surveillance et membre du CSEA de Réseau Transport Electricité (RTE)

Administrateur de Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE)

Administrateur de CDC Croissance

Présidente et membre du Comité stratégique de Novethic

Administrateur de I4CE

Présidente d'Alter Egales, réseau mixité du Groupe CDC

Membre du Comité Exécutif de la CDC

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Administrateur, membre du comité des risques et du comité d'audit de Bpifrance SA (2015-2020)

Virginie CHAPRON-DU JEU, est Directrice des Finances du Groupe Caisse des Dépôts et membre du comité exécutif de la Caisse des Dépôts et du comité de direction du Groupe.

Elle a une expérience de 35 ans dans les métiers de la finance. Après une première expérience au Crédit d'Equipement des PME (devenu Bpifrance SA), elle rejoint en 1989 la Caisse des Dépôts où elle occupe différents postes en origination, ingénierie financière et titrisation au sein de la direction des marchés financiers. En 1995 elle devient adjointe puis responsable de la gestion et du contrôle des risques de la direction des activités bancaires et financières. En 2001, elle intègre la direction financière de CDC IXIS en tant que responsable de la gestion de passif et de la communication financière et rejoint ensuite la direction financière d'IXIS CIB en tant que responsable des financements, des participations et des investissements. En 2007, elle devient responsable du département équilibres financiers, dépôts et financements complexes à la direction financière des fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts. Puis en 2011 elle rejoint la direction des finances, stratégie, filiales et international du Groupe Caisse des Dépôts en tant que directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la CDC. En 2013, elle devient Directrice des investissements et de la comptabilité au sein de la direction des retraites et de la solidarité.

Elle est administratrice de Bpifrance, La Poste, RTE et de SFIL. Elle est présidente de Novethic et d'Alter Egales, réseau mixité du Groupe CDC.

Elle est diplômée de l'IEP de Paris et de l'université Paris Dauphine IX en gestion financière et contrôle de gestion, affaires internationales et commerce extérieur.



## **Carole ABBEY**

*Représentante permanente de la Caisse des dépôts, membre du conseil de surveillance de CDC Habitat*

*Représentante permanente de la Caisse des dépôts, Administratrice de Services Conseil Expertises*

*Territoires (SCET),*

*Administrateur de Tonus Territoire, Aviva France et Société interprofessionnelles pour la compensation des valeurs mobilières (SICOVAM)*

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2019-2020) et de ICADE*

Carole ABBEY est responsable du pilotage des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts depuis le 1er février 2020. Elle a rejoint la CDC en juin 2017 afin de s'occuper d'un portefeuille de participations qui comprend notamment Bpifrance, Icade, la Compagnie des Alpes et CDC Habitat. Elle contribue à la validation des orientations stratégiques et des décisions d'investissement et élabore la position de la CDC au sein des instances de gouvernance de ces sociétés.

Après un parcours d'Associé au sein du cabinet de conseil EY, Carole ABBEY fait partie des équipes de l'Agence des Participations de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances) début 2017.

Experte en Corporate Finance, elle rejoint EY en 1999, où elle accompagne pendant plus de 15 ans des fonds d'investissement et de grands groupes français et internationaux dans leurs projets financiers complexes. Pendant cette période, elle est basée à Sydney en Australie entre 2003 et 2008.

Carole ABBEY est titulaire du DESS de Finance d'Entreprise et d'Ingénierie Financière de l'Université Paris Dauphine, du Diplôme d'Expertise Comptable et du CPA (Certified Public Accountant) certification (USA).

## **Administrateurs représentant l'Etat :**

### **Martin VIAL**

*Membre du Conseil d'administration d'EDF, en qualité de représentant de l'Etat*

*Membre du Conseil d'administration du Groupe Renault en qualité de représentant de l'Etat*

*Membre du Conseil d'administration d'Air France / KLM, en qualité de représentant de l'Etat*

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2015-2020)*

*Administrateur et membre du Comité de la stratégie et du Comité et de la gouvernance et des rémunérations de Thales jusqu'en 2017*

*Président de Sicav Libertés et Solidarité jusqu'en 2015*

Né le 8 février 1954, Martin VIAL est diplômé de l'ESSEC et de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications. Il débute sa carrière comme administrateur des PTT à la direction financière de la Direction Générale des Postes, il rejoint, en 1986, la Direction du Trésor au ministère de l'Economie et des Finances où il est chargé de la tutelle des établissements bancaires et des opérations de mise sur le marché. En 1988, il est appelé au cabinet du Ministre des Postes et Télécommunications et de l'Espace en qualité de conseiller technique puis de directeur-adjoint puis directeur du cabinet du Ministre de l'Equipement, du Logement, des Transports et de l'Espace, puis est nommé directeur du cabinet du Ministre des PTT.

En 1993, Martin VIAL est nommé Président-Directeur général de l'Aéropostale, compagnie aérienne filiale commune d'Air France, de La Poste et de TAT. Il est élu en 1996, Président de la Chambre Syndicale du Transport Aérien (CSTA) et de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM). Fin 1997, il devient Directeur général du Groupe La Poste. En décembre 2000, il est nommé Président du Groupe La Poste. Il est parallèlement membre du Conseil de Surveillance (1998), puis Vice-Président (2002) de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP). De 1999 à 2004, il est également membre du Conseil Economique et Social et membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'information placé sous l'autorité du Premier Ministre.

En septembre 2002, Martin VIAL rejoint la Cour des Comptes en qualité de Conseiller-Maître. De 2003 à 2014, il assure les responsabilités de Directeur général du Groupe Europ Assistance, leader mondial du marché de l'assistance avec 44 filiales dans 33 pays, et administrateur-Directeur général de Europ Assistance Holding. Il assure également la présidence de plusieurs conseils d'administration des sociétés du Groupe. En janvier 2015, il fonde la société Premium Care, société d'assistance aux personnes âgées, à fort contenu technologique et délivrant une offre complète d'assistance à distance et de services à domicile. Le 24 août 2015, Martin Vial est nommé Commissaire aux participations de l'Etat.

### **Diane SIMIU**

*Administrateur de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) (décembre 2020)*

*Administrateur de l'Agence européenne pour l'environnement (mars 2020)*

#### Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2020)*

Diplômée de l'Ecole Polytechnique et d'un Master en génie de l'environnement de l'université de Californie à Berkeley, Diane SIMIU commence sa carrière au sein du département développement durable de PricewaterhouseCoopers. En 2007, elle rejoint le cabinet ICF International à Londres, où elle conseille des entreprises des secteurs aérien, énergétique et bancaire. En 2009, elle intègre la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de l'Ecologie en tant que chargée de mission sur le système européen d'échange de quotas, puis prend en 2011 la tête du bureau des marchés du carbone. Elle rejoint en 2014 le WWF France en tant que Directrice des programmes. Après l'élection présidentielle de 2017, elle devient conseillère technique pour l'écologie aux cabinets du président de la République et du premier ministre. En septembre 2019, elle est nommée adjointe au Commissaire général au développement durable au Ministère de la transition écologique.

### **Catherine LAGNEAU**

*Ingénieur en chef des mines*

*Adjointe au chef de service du Conseil général de l'économie*

*Directrice adjointe de l'Ecole des mines de Paris, déléguée du site de Paris*

*Membre du conseil d'administration de l'Université de Lorraine*

#### Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2020)*

Catherine LAGNEAU, née en mai 1982 à Lyon, est adjointe au chef de service du Conseil général de l'économie et directrice adjointe de l'Ecole des mines de Paris depuis 2017. Membre du conseil de direction de cet établissement d'enseignement supérieur et de recherche, elle exerce notamment des fonctions de ressources humaines et d'accompagnement de jeunes talents.

Ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, titulaire d'un master de mathématiques financières, ingénieure du corps des mines, Catherine LAGNEAU a débuté sa carrière en 2007 dans une administration déconcentrée du ministère de l'Économie et des Finances, en Lorraine, où elle a accompagné les politiques de soutien à l'innovation et de réindustrialisation. Passionnée par les enjeux de développement des territoires, elle poursuit sa carrière à la direction de l'Ecole des mines d'Alès où elle a conduit un vaste plan de restructuration et de développement de cette école.

### **Neuvième administrateur représentant les actionnaires :**

### **Claire DUMAS**

*Directeur financier délégué du Groupe Société Générale*

*Administrateur de Bpifrance SA*

*Administrateur de Bpifrance Financement*

*Administrateur de Boursorama*

#### Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2017-2020)*

*Directeur financier de la banque de détail en France du Groupe Société Générale (2014-2018)*

*Administrateur de SOGEPROM (2015-2018)*

*Administrateur de FRANFINANCE (2014 – 2018)*

*Présidente du Conseil d'administration et administrateur de Société Générale SFH (2014 – 2018)*

*Présidente du Conseil d'administration et administrateur de Société Générale SCF (2014 – 2018)*

Claire DUMAS a débuté sa carrière en 1992 au sein du département Banque et Institutions Financières du cabinet Deloitte. En 1998, elle rejoint le groupe Société Générale, où elle occupe différentes fonctions au sein des supports de la banque d'investissement. En 2009, elle rejoint la Direction des Risques, en tant qu'adjointe





puis Directeur des Risques Opérationnels du Groupe. En 2011, elle prend également en charge le programme ERM (Entreprise Risk Management) du groupe, pour le compte de la Direction générale. En octobre 2014, Claire DUMAS est nommée Directeur financier de la Banque de détail en France, puis en décembre 2017 elle est nommée Directeur financier délégué du Groupe.

### **Administrateurs représentant les Régions :**

#### **Annabel ANDRE**

*Aucun autre mandat*

#### Mandat exercé au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2019- 2020)*

Annabel ANDRE, née le 8 Octobre 1970 à Annecy est membre du conseil d'administration de Bpifrance. Diplômée d'une maîtrise d'Ingénierie commerciale et marketing à l'IAE d'Annecy, elle commence sa carrière dans le secteur privé. Pendant près de 10 ans, de Londres à Auxerre, d'Avignon à Paris, elle se construit une expérience professionnelle riche, travaillant pour de grands groupes internationaux comme Gillette ou Pilot. En 2004, elle rejoint l'entreprise familiale créée par son grand-père en 1969 et située au centre-ville d'Annecy. En tant que commerçante, elle s'engage ainsi dans la défense et le développement l'économie locale. Parce que l'économie locale est garante du dynamisme et du lien social.

En plus de son investissement professionnel, elle découvre naturellement le monde politique en devenant conseillère municipale à Annecy en 2008, maire-adjointe au sport dans la belle ville d'Annecy en 2014, puis vice-présidente déléguée à l'Economie et aux entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2017. Annabel ANDRE est aussi co-présidente de la Commission Economique des Régions de France depuis 2017.

#### **Harold HUWART**

*Aucun autre mandat*

#### Mandat exercé au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2019- 2020)*

Harold HUWART, né le 3 janvier 1982 à Chartres, est Vice-président de la région Centre-Val de Loire depuis 2015, maire de Nogent-le-Rotrou et président de la Communauté de communes du Perche depuis 2020.

Diplômé de l'ENS et de l'ENA, administrateur civil au ministère du budget, Harold HUWART a tout d'abord été conseiller fonction publique au sein d'un cabinet ministériel. En août 2013, il rejoint le cabinet du Premier ministre où il occupe le poste de Conseiller au pôle stratégie, médias et communication. Un an plus tard, il est conseiller social du ministre des finances, puis conseiller en charge de la communication du ministre.

En août 2019, il devient membre du conseil d'administration de la société Bpifrance, en tant qu'administrateur représentant les régions

### **Administrateurs personnalités qualifiées choisis en raison de compétences en matière économique et financière, ainsi que de développement durable :**

#### **Bernard DELPIT**

*Administrateur d'Ariane Group*

#### Mandat exercé au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2018 - 2020)*

Bernard DELPIT débute sa carrière en 1990 à l'Inspection Générale des Finances. Jusqu'en 2000, il occupe différentes responsabilités au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

En 2000, il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën où il exerce, à partir de 2001, la fonction de Directeur général adjoint de Dong Feng Peugeot Citroën Automobiles en Chine. Puis il est nommé, à partir de 2004, Directeur du contrôle de gestion du groupe PSA Peugeot Citroën.

En mai 2007, Bernard DELPIT intègre le cabinet du Président de la République comme Conseiller économique.

De juin 2009 à août 2011, il exerce la fonction de Directeur général adjoint, Directeur financier du groupe La Poste.

Bernard Delpit a rejoint, le 29 août 2011, Crédit Agricole S.A en tant que Directeur Financier Groupe, fonction qu'il occupe jusqu'au 26 mai 2015, date à laquelle il rejoint Safran comme Directeur Financier Groupe. Le 14 janvier 2021, il est nommé Directeur général adjoint et Directeur Financier du Groupe Safran. Bernard DELPIT est licencié en Droit et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Bernard DELPIT est Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

### **Barbara LAVERNOS**

*Aucun autre mandat en cours*

#### Mandat exercé au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2020)*

*Administrateur de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Participations (2016- 2020)*

Barbara LAVERNOS, ingénieur de formation, diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes d'Ingénieur en génie chimique (HEI), a rejoint le Groupe L'Oréal en 1991 et y a mené une carrière extrêmement riche et diversifiée. Directrice de l'usine de Rambouillet en 2000, elle est nommée en 2004 Directrice Générale des Achats Groupe avant de se voir confier la Direction Générale du Travel Retail L'Oréal Luxe en 2012, puis de l'ensemble du Travel Retail en 2013. En 2014, elle est nommée Directrice Générale des Opérations, membre du Comité Exécutif du Groupe.

Elle y mène alors un extraordinaire travail de structuration et de modernisation, engageant tous les métiers dans une transformation digitale profonde et repensant en profondeur la Supply Chain pour gagner en flexibilité et en réactivité, en réponse notamment à l'explosion du e-commerce. Fin 2018, il lui est également confié le pilotage de la "révolution IT", avec pour ambition que L'Oréal devienne le champion mondial de la "Beauty Tech".

En février 2021, Barbara LAVERNOS prendra en charge la Direction générale de la Recherche, de l'Innovation et des Technologies du groupe L'Oréal.

### **Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance et de ses filiales**

### **Marie DELEAGE**

*Aucun autre mandat*

#### Mandat exercé au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2019- 2020)*

*Censeur de Bpifrance Financement (2019-2020)*

Après des études d'ingénieur à l'Institut polytechnique de Grenoble, Marie DELEAGE occupe les postes de chef de projet et responsable de domaine informatique dans différentes entreprises de services de Juillet 2002 jusqu'en Avril 2015 quand elle intègre Bpifrance en tant que responsable du service support informatique à la direction des systèmes d'information tout en prenant le rôle d'animatrice du changement de son domaine.

Marie DELEAGE était administratrice représentant les salariés de Bpifrance SA depuis Février 2019.

### **Philippe BAYEUX**

*Aucun autre mandat*

#### Mandat exercé au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance SA (2019- 2020)*

Philippe BAYEUX occupe depuis 2018 la fonction d'animateur du changement, plus particulièrement en charge de la capitalisation au sein de direction du financement et du réseau de Bpifrance.

Après des études d'ingénieur et une 1ère expérience dans l'industrie automobile, Il est recruté, en 1991, dans le réseau commercial de l'entreprise comme chargé d'affaires. Il évolue par la suite sur des postes de directeur régional adjoint et de directeur régional, ceci dans les régions Hauts-de-France, Grand Est et Ile-de-France.





Après une expérience en 2014 à la direction du contrôle permanent financement, Il rejoint la direction des risques de crédit pour prendre la responsabilité de l'équipe prêts MLT et financement court terme pour les secteurs Industrie, BTP et Services.

Philippe BAYEUX était administrateur représentant les salariés de Bpifrance depuis février 2019.

### **Censeurs ne représentant ni l'Etat ni la Caisse des Dépôts**

#### **Catherine HALBERSTADT**

*Membre du Directoire de BPCE SA*

*Représentant permanent de BPCE SA au Conseil d'administration de Natixis*

Mandat exercé au cours des 5 dernières années :

*Administrateur de Bpifrance Financement (2013- 2020)*

*Administrateur du Crédit Foncier (2012 – 2020)*

Diplômée d'un DECS et d'un DESCAF de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand, Catherine HALBERSTADT intègre en 1982 la Banque Populaire du Massif Central, pour y exercer successivement les responsabilités de directeur des Ressources humaines, directeur financier, puis directeur de l'Exploitation et, à partir de 2000, de Directeur général adjoint. En 2008, Catherine HALBERSTADT devient Directeur général de Natixis Factor.

Du 1er septembre 2010 au 25 mars 2016, Catherine HALBERSTADT a exercé les fonctions de Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central.

Depuis le 1er janvier 2016, Catherine HALBERSTADT occupe les fonctions de membre du directoire de BPCE en charge des Ressources humaines.

#### **Jean-Luc PETITHUGUENIN**

*Président, Président du Conseil de surveillance de Paprec Group*

*Président du Conseil d'administration de Paprec Holding et de la Foncière Verte*

*Président de PH Finance, JLPP Invest et JLPP Entrepreneur*

*Gérant de MSH et Coved Management*

*Administrateur de ISE*

*Gérant de SCI Foncière PH Green, Jérôme des Ternes, des Amis d'Amélie, des Petits Loups, des Cimes de Malou, du domaine de Kerjaffré et du golfe, Raspail, Malouen's Brothers & Father, Immobilière Paprec, de la Tour*

Mandat exercé au cours des 5 dernières années :

*Censeur de Bpifrance Financement (2013- 2020)*

*Directeur général de Paprec Holding (2018-2019) et de France Plastiques Recyclage (2017-2020)*

*Président de Terra 95 (2004-2020) et de Atlantic Metal (2014-2016)*

*Gérant de Marquage Rhône Alpes (2013-2017), de Terralia (2007-2016) et de Recyclage Bordeaux (2009-2016), d'Ikos Management (2018-2019)*

Diplômé de l'ESSEC en 1979, Jean-Luc PETITHUGUENIN a été contrôleur de gestion, Directeur financier et Directeur général d'une entreprise de BTP. En 1990, il devient chargé de mission à la Générale des Eaux puis Directeur général des branches recyclage et nettoyage industriel au sein du même groupe. Il reprend la société Paprec en 1994, qui représente à l'époque 40 personnes à la Courneuve (93). En 25 ans, Paprec passe à 10 000 collaborateurs et collaboratrices répartis sur plus de 210 sites en France et en Suisse. Son chiffre d'affaires atteint 1,5 Md€ en 2020. Leader français du recyclage, Paprec s'impose désormais comme un spécialiste de la gestion globale des déchets, et comme n°3 Français.

Jean-Luc PETITHUGUENIN est reconnu pour son engagement en faveur de la diversité, de la laïcité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations dans l'entreprise. Il a été choisi deux fois pour le prix de l'Entrepreneur de l'année, par Ernst and Young et par BFM Business. En 2020, il est nommé Industriel de l'année par la rédaction de l'Usine Nouvelle.

## **Pierre PRIEUX**

*Président d'Alcen, d'Alsolentech, d'Axfil, de Cenal, de Connaissance, de HF, de ITHPP Holding, de Khimod, de Tronico et de Tronico Holding*

*Vice-Président, membre du Conseil de surveillance d'Alsolen*

*Directeur général délégué d'Alseamar, d'Alsyom, d'Atmostat, de Champalle, de PMB et de SEIV*

*Gérant de Flashknife, de Flash-Knife, de Hagalife, de Neo-28, de Neo-35 et de Ney*

*Membre du Conseil d'Administration de Midparc SA*

### Mandat exercé au cours des 5 dernières années :

*Censeur de Bpifrance Financement (2013- 2020)*

*Président d'ASTF (2015-2016) et ASTF Energies (2014-2016), de SERCS (2015-2016), de BMTI Holding (2006-2018), de NAOMARQ (2010-2018), de WEAPSO (2011-2018) et de CLANE (2012-2019),*

*Co- Président de la Fondation ALCEN pour la connaissance des énergies (2009-juin 2020)*

*Gérant de ALSOLEN SUP (2009-2016), de F-ROV (2012-2016), de NEO-20 (2016) et d'EOLE HOLDING (2013-2018)*

*Directeur général délégué d'ALSENAM (2019)*

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique (1971) et de l'Insead (1975) Pierre PRIEUX a commencé sa carrière en tant que Président des sociétés Tabur Marine (1978-1981) et Dufour (1976-1981). Il est ensuite entré au sein du Groupe Matra (1981-1990) où après avoir dirigé l'une de leur division consacrée à l'horlogerie il a occupé la position de « Senior Vice President » responsable de 4 divisions (électronique automobile, robotique, conception assistée par ordinateur et horlogerie). En 1990 il a pris la responsabilité de la diversification du groupe SAE, puis 2 ans plus tard, a décidé de passer au statut d'entrepreneur.

En parallèle, avec la constitution du groupe familial Alcen, il a fondé et dirigé un opérateur de télécommunications, Kaptech (1998-2001) et un équipementier Cirpack (2000-2005).

Il occupe depuis 2001 la fonction de Président du Groupe Alcen, constitué de sociétés de haute technologie actives dans les domaines de la Défense & Sécurité, l'Energie, le Médical & Santé, l'Aéronautique & Spatial, les Grands Instruments Scientifiques. Il préside également le média [Connaissancedesenergies.org](http://Connaissancedesenergies.org).

## **4.4. Rémunérations des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et du Directeur général**

- *Rémunérations des administrateurs de l'Emetteur et des présidents des comités Innovation, Financement-Garantie et Climat*

Conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, les administrateurs perçoivent une rémunération au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités.

Le 18 décembre 2020, l'assemblée générale des actionnaires de l'Emetteur a décidé l'attribution au titre de l'exercice 2020 d'une somme fixe de 506 450 euros en rémunération de l'activité des administrateurs de l'Emetteur et des administrateurs de Bpifrance SA (société absorbée par l'Emetteur le 18 décembre 2020).

Cette enveloppe est affectée à hauteur de 265 000 euros aux administrateurs de Bpifrance SA.

Au titre des exercices postérieurs à 2020, l'enveloppe de rémunération destinée aux administrateurs de l'Emetteur sera de 287 500 euros.

Le montant de l'enveloppe de rémunération est réparti par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs et censeurs concernés, sur la base de la clé de répartition (la « Clé de Répartition ») suivante :

- 12 500 € pour le président du Conseil d'administration (au titre de l'exercice 2020) ;
- 10 000 € par administrateur (à l'exclusion du Directeur général qui renonce à toute rémunération de présence au sein du groupe et des administrateurs représentants les salariés) ;
- 12 500 € en plus pour le président du comité d'audit et pour celui du comité des risques ;
- 7 500 € en plus pour les autres membres du comité d'audit et pour ceux du comité des risques ;



- 7 500 euros pour les censeurs exerçant les fonctions de président des comités Innovation, Financement-Garantie ;

- **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021** :

i) 6 250 € en plus pour le président du comité des nominations et pour celui du comité des rémunérations ;  
ii) 3 750 € en plus pour les autres membres du comité des nominations et pour ceux du comité des rémunérations ;

- 7 500 euros pour le censeur exerçant les fonctions de président du comité Climat.

Les rémunérations des administrateurs représentant l'Etat (ou nommés à sa demande) et les rémunérations des administrateurs représentant la Caisse des Dépôts sont versées directement à leur employeur respectif.

Un coefficient de présence (nombre de participations/nombre de réunions) est appliqué à la fois pour le Conseil d'administration et pour les comités.

- Rémunérations allouées au titre de l'année 2020 (à percevoir en 2021) :

Le montant des rémunérations allouées au titre de 2020 aux administrateurs de l'Emetteur et aux censeurs présidant les comités Innovation et Financement-Garantie a été arrêté le 19 mars 2021 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Rémunérations allouées au titre de l'année 2019 :

Les rémunérations allouées au titre de 2019 aux administrateurs de l'Emetteur et aux censeurs présidant les comités Innovation et Financement-Garantie ont été arrêtées le 11 mars 2020 et versées le 3 août 2020 ou le 19 novembre 2020. D'un montant global de 164 981,16 euros, elles ont été réparties selon ce qui est indiqué ci-après, sur la base de la Clé de Répartition.

L'annexe 10.4 des comptes consolidés fait apparaître le montant global de la rémunération fixe annuelle versée en 2020 aux administrateurs de l'Emetteur et à ceux de Bpifrance SA (société absorbée par l'Emetteur le 18 décembre 2020).

**Tableau 3 de la nomenclature AMF – Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants et par les censeurs exerçant des fonctions de Président des comités Innovation et Financement-Garantie**

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants				
en euros, montants bruts				
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2020
<b>Le Directeur général</b>				
Monsieur Nicolas Dufourcq				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts</b>				
Madame Delphine de Chaisemartin <sup>(1)</sup>				
Rémunérations (fixe, variable)	2 949,77	2 949,77	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
Madame Gisèle Rossat-Mignod				
Rémunérations (fixe, variable)	2 657,53	2 657,53	8 000,00	8 000,00
Autres rémunérations	-	-	-	-
Monsieur Olivier Fabas				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	20 000,00	20 000,00
Autres rémunérations	-	-	-	-
Monsieur Eric Beyrath				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	356,16	356,16
Autres rémunérations	-	-	-	-
Monsieur Pierre-François Koehl <sup>(2)</sup>				
Rémunérations (fixe, variable)	6 166,67	6 166,67	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
Monsieur François-Louis Ricard <sup>(2)</sup>				
Rémunérations (fixe, variable)	10 000,00	10 000,00	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Etat et administrateurs nommés sur proposition de l'Etat</b>				
L'ETAT				
Rémunérations (fixe, variable)	18 833,33	18 833,33	25 000,00	25 000,00
Autres rémunérations	-	-	-	-
Monsieur Alain Schmitt				
Rémunérations (fixe, variable)	12 500,00	12 500,00	17 500,00	17 500,00
Autres rémunérations	-	-	-	-
Madame Christine Costes				
Rémunérations (fixe, variable)	6 666,67	6 666,67	6 000,00	6 000,00
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Administrateurs indépendants</b>				
Madame Catherine Halberstadt				
Rémunérations (fixe, variable)	23 642,47	23 642,47	30 000,00	30 000,00
Autres rémunérations	-	-	-	-
Monsieur Joël Darnaud				
Rémunérations (fixe, variable)	5 979,45	5 979,45	22 500,00	22 500,00
Autres rémunérations	-	-	-	-
Madame Claire Dumas				
Rémunérations (fixe, variable)	32 357,53	32 357,53	30 000,00	30 000,00
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Administrateurs représentant les salariés</b>				
Madame Elisabeth Henry Perez <sup>(1)</sup>				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
Madame Laetitia Montanier				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
Monsieur Eric Verkant <sup>(1)</sup>				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
Monsieur Christophe Seillier				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>121 753,42</b>	<b>121 753,42</b>	<b>159 356,16</b>	<b>159 356,16</b>

(2) démissionnaire au cours de l'exercice 2018

(3) démissionnaire au cours de l'exercice 2019



Tableau sur les rémunérations allouées aux censeurs exerçant des fonctions de Président des comités Innovation et Financement-Garantie				
en euros, montants bruts				
Censeurs exerçant des fonctions de Président de comités Innovation et Financement-Garantie	Montants attribués au titre de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2020
<b>Président du comité Innovation</b>				
Monsieur Pierre Prieux				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	-	-
Autres rémunérations	6 000,00	6 000,00	5 625,00	5 625,00
<b>Président du comité Financement-Garantie</b>				
Monsieur Hugues Maisonnier				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	-	-
Autres rémunérations	3 750,00	3 750,00	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 750,00</b>	<b>9 750,00</b>	<b>5 625,00</b>	<b>5 625,00</b>

o **Rémunération du Président du Conseil d'administration, mandataire social non exécutif**

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit, en dehors de la rémunération allouée à raison de sa participation au Conseil d'administration, aucune rémunération (fixe et/ou variable), ni avantages en nature, ni options ou actions de performance, de Bpifrance au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Joël DARNAUD a présidé le Conseil d'administration de l'Emetteur jusqu'au 17 décembre 2020.

Eric LOMBARD préside le Conseil d'administration depuis le 18 décembre 2020.

Dans la mesure où il n'était pas administrateur de l'Emetteur avant cette date, Eric LOMBARD n'a perçu aucune rémunération de l'Emetteur en 2020.

- o Autres informations relatives à Joël DARNAUD, Président du Conseil d'administration jusqu'au 18 décembre 2020 et Eric LOMBARD, Président du Conseil d'administration depuis le 18 décembre 2020

Dirigeant mandataire social non exécutif	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Joël DARNAUD Président du Conseil d'administration Du 26.09.2018 au 17.12.2020		X		X		X		X
Eric LOMBARD Président du Conseil d'administration Depuis le 18.12.2020		X		X		X		X

- **Rémunération du Directeur général**

Nicolas DUFOURCQ est le seul dirigeant mandataire social exécutif de Bpifrance. Il ne perçoit aucune rémunération au titre des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe Bpifrance autres que Bpifrance. En particulier, il ne perçoit pas de rémunération pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

**Tableau 1 de la nomenclature AMF – Synthèse des rémunérations dues et des options et actions attribuées à Nicolas DUFOURCQ (rémunérations brutes et en euros)**

Ce tableau résume le montant total des rémunérations de Nicolas DUFOURCQ dues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de l'exercice précédent.

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
<b>Nicolas Dufourcq, Directeur général</b>	exercice 2019	exercice 2020
Rémunération attribuée au titre de l'exercice	450 000	450 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>

La rémunération de Nicolas DUFOURCQ en qualité de Directeur général de Bpifrance est fixée par le Conseil d'administration de Bpifrance sur avis et recommandation du comité des rémunérations et après approbation du Ministre de l'Economie<sup>80</sup>. Elle relève globalement du plafond afférent à la rémunération des dirigeants d'entreprise publique et est exclusivement composée d'une rémunération fixe et d'une prime variable sur objectifs (PVO).

Concernant la part variable de cette rémunération, son montant est plafonné à 50 000 € bruts et son attribution est fonction de critères quantitatifs ou qualitatifs revus chaque année par le Conseil d'administration après avis du comité des rémunérations, en fonction de la stratégie et des objectifs annuels du groupe. Bien que clairement identifiés, les critères retenus ne sont pas détaillés, pour des raisons de confidentialité.

<sup>80</sup> Conformément à l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social et au décret n°2013-635 du 12 juillet 2013 relatif à la Banque publique d'investissement. Ce même article plafonne la rémunération à 450 000 euros bruts.



**Tableau 2 de la nomenclature AMF – Récapitulatif des rémunérations (brutes et en euros) de Nicolas DUFOURCQ**

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
<b>Nicolas Dufourcq, Directeur général</b>				
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable annuelle	50 000	50 000	50 000	50 000
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>

**Tableau 4 de la nomenclature AMF – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Nicolas DUFOURCQ par Bpifrance ou par une société du groupe Bpifrance.**

N/A

**Tableau 5 de la nomenclature AMF – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par à Nicolas DUFOURCQ**

N/A

**Tableau 6 de la nomenclature AMF – Actions de performance attribuées durant l'exercice à Nicolas DUFOURCQ par Bpifrance ou par une société du groupe Bpifrance**

N/A

**Tableau 7 de la nomenclature AMF – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice**

N/A

**Tableau 8 de la nomenclature AMF – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

N/A

**Tableau 9 de la nomenclature AMF – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux ou levées par ces derniers**

N/A

**Tableau 10 de la nomenclature AMF – Historique des attributions gratuites d'actions**

N/A



## Autres informations

Dirigeant mandataire social non exécutif	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Nicolas DUFOURCQ, Directeur général		X		X		X		X

## Rémunérations des dirigeants et personnes visés à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier

L'Assemblée générale de l'Emetteur sera consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations prises en charge par l'Emetteur durant l'exercice 2020, au titre des dirigeants et personnes visés à fin 2020 par l'article L.511-71 du Code monétaire et financier.

Le montant de ces rémunérations s'élève pour l'année 2020 à 8 456 824 € bruts (54,3 ETP).

### 4.5. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par les statuts de la société mis à jour dernièrement le 18 décembre 2020 et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration qui a été adopté le 12 juillet 2013 puis mis à jour dernièrement le 18 décembre 2020. Une charte de l'administrateur fait partie intégrante de ce Règlement Intérieur.

#### 4.5.1. Composition du Conseil d'administration et règles relatives à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

##### Composition du Conseil d'administration

Conformément à l'article 7 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 (modifiée par l'ordonnance n°2020-739 du 17 juin 2020), le Conseil d'administration de Bpifrance se compose du Directeur général de Bpifrance, de 9 administrateurs représentant les actionnaires (dont 4 représentants de l'Etat et 5 désignés par l'assemblée générale des actionnaires dont 4 sur proposition de la Caisse des Dépôts), de 2 administrateurs représentant les régions nommés sur proposition de l'association des Régions de France, de 2 administrateurs, personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière économique et financière ainsi que de développement durable et de 2 administrateurs élus par les salariés du groupe Bpifrance.

Il est nommé autant de femmes que d'hommes (soit 8 femmes et 8 hommes au cas où le Conseil d'administration est au complet) et il est observé une stricte parité au sein des catégories suivantes d'administrateurs :

- i) administrateurs personnalité qualifiée ;
- ii) administrateurs représentant les Régions ;
- iii) administrateurs représentant les salariés.

Le 18 décembre 2020, le Conseil d'administration a adopté une politique de diversité.

Aux termes de cette politique, le Conseil d'administration délègue au Comité des nominations (cf. page 196) le soin de fixer des objectifs à atteindre en ce qui concerne la diversité en termes d'âge, de qualifications et d'expériences professionnelles parmi les administrateurs afin de s'assurer qu'à tout moment, ils disposent des compétences nécessaires afin de comprendre les risques, les enjeux, dont les enjeux sociaux et environnementaux, et les évolutions potentielles de la société.

Au cas où le Conseil d'administration ne dispose pas d'une compétence particulière, une nomination peut être étudiée pour y remédier, en cas de vacance d'un poste d'administrateur dans le cadre des catégories visées ci-avant.



Au 31 décembre 2020, huit femmes et sept hommes siègent en tant qu'administrateurs ; un siège d'administrateur est vacant. A cette date, ont vocation à participer aux réunions du Conseil, outre les administrateurs, 7 censeurs, les Commissaires aux comptes, le Commissaire du Gouvernement (ou le Commissaire du Gouvernement adjoint) et les Secrétaires des Comités d'entreprise de Bpifrance et de Bpifrance Investissement.

#### Règles relatives à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

Les administrateurs représentant l'Etat (4 administrateurs) et les régions (2 administrateurs) ainsi que les personnalités qualifiées (3 administrateurs dont le Directeur général de Bpifrance) sont nommés par décret.

Les administrateurs représentant les salariés sont désignés dans les mêmes conditions que celles prévues au chapitre II du titre II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. Ils sont élus par les salariés de la société et de ses filiales.

Les autres administrateurs sont nommés conformément aux dispositions des articles L. 225-18 et L. 225-24 du Code de commerce.

Il peut être mis fin, à tout moment, par décret, au mandat des administrateurs nommés par décret.

Conformément à l'article 25 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 précitée, les administrateurs élus par les salariés ne peuvent être révoqués que pour faute grave dans l'exercice de leur mandat, par décision du président du tribunal judiciaire statuant selon la procédure accélérée au fond, à la demande de la majorité des membres du Conseil d'administration. Par ailleurs, le mandat des représentants des salariés au Conseil d'administration prend fin de plein droit lorsque ces représentants ne remplissent plus les conditions d'éligibilité prévues à l'article 15 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 précitée.

Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 225-18 du Code de commerce, les autres administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire de la société.

### **4.5.2. Fonctionnement du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre.

La plupart des réunions du Conseil sont précédées de réunions des Comités Innovation, Financement-Garantie, du Comité d'audit et du Comité des risques. Un relevé de conclusions de ces instances est transmis aux administrateurs pour information et un compte rendu oral est dressé par les présidents des Comités lors de la réunion du Conseil suivant la réunion des Comités.

Huit jours au moins avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent du Président une convocation mentionnant l'ordre du jour. Les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil et des Comités leurs sont, sauf cas exceptionnel, communiqués cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Le Président préside les réunions du Conseil d'administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur.

En principe, le Conseil d'administration statue à la majorité des membres présents et représentés.

Cependant, les décisions portant directement ou indirectement sur la mise en œuvre des concours financiers de l'Etat ne peuvent être adoptées par le Conseil sans le vote favorable des administrateurs représentant l'Etat.

Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et envoyé à tous les membres au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante qui l'approuvera.

### **4.5.3. Activité du Conseil d'administration en 2020**

Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2020. Il a été régulièrement informé du projet de fusion entre Bpifrance SA et l'Emetteur.

Les réunions tenues en mars, avril, juin, juillet, septembre, octobre et décembre 2020 ont fait l'objet d'une présentation actualisée de l'activité, des risques et de l'évolution des produits de la société.

En 2020, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion de deux conventions réglementées dont les détails figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. Une convention règlementée autorisée par le conseil d'administration de Bpifrance SA (société absorbée) au cours de l'exercice 2020 est également mentionnée dans ce rapport.

Le 11 mars 2020, le Conseil d'administration a arrêté les comptes 2019 de la société, approuvé le rapport sur le contrôle interne 2019 et le rapport dédié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, arrêté le rapport de gestion relatif à l'exercice 2019, convoqué l'Assemblée générale annuelle et coopté un administrateur. Il a examiné les conventions réglementées de la société conclues antérieurement à 2019 qui se sont poursuivies lors de cet exercice. Il a également examiné les mesures mise en œuvre par Bpifrance dans le contexte de crise lié à l'épidémie de Covid-19, le plan Climat de Bpifrance et la restitution des travaux d'évaluation du Conseil d'administration ainsi que le plan de formation à destination des administrateurs.

Le 15 avril 2020, le Conseil d'administration a autorisé la souscription d'un emprunt d'1 Md€ auprès de la Caisse des Dépôts et il a examiné le plan de réponse de Bpifrance à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 (prêt atout, prêt rebond, etc...).

Le 29 avril 2020, le Conseil d'administration a mandaté la Direction des ressources humaines en vue de négocier l'accord d'intéressement 2020 à destination des salariés de la société, autorisé des évolutions de produits dans le contexte de crise lié à l'épidémie de Covid-19 et actualisé le plan de financement 2020. Il a validé le rapport Pilier III, la politique de publication du Groupe, la politique de gestion des risques du Groupe, la politique de gestion des risques opérationnels, la cartographie des risques et le plan d'urgence et de poursuite d'activité. Il a décidé de la tenue de l'assemblée générale annuelle à huis clos conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et nommé un membre de comité. Il a également examiné l'activité à fin mars 2020, le plan Tourisme de Bpifrance, le processus d'évaluation du capital interne (ICAAP), le processus interne d'évaluation de la liquidité (ILAAP) et les documents intitulés *Risk Appetite Framework (RAF)* et *Risk Appetite Statement (RAS)*.

Le 16 juin 2020, le Conseil d'administration a mandaté la Direction des ressources humaines en vue de négocier l'accord de participation 2020 à destination des salariés de la société et autorisé la commercialisation du Prêt garanti par l'Etat (PGE) par la société.

Le 30 juillet 2020, le Conseil d'administration a arrêté les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2020 et a examiné l'actualisation du budget 2020. Il a également autorisé une demande, auprès de la Banque centrale européenne (BCE), de dérogation, à compter de la fusion, aux exigences prudentielles sur base individuelle.

Le 24 septembre 2020, le Conseil d'administration a arrêté le projet de fusion entre Bpifrance SA et l'Emetteur et la documentation y afférente et approuvé le plan stratégique actualisé de Bpifrance. Il a également approuvé la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale et validé la réponse de la société à la lettre de la Banque centrale européenne (BCE) adressée aux établissements de crédit, portant sur la capacité opérationnelle à gérer les débiteurs en difficulté dans le cadre de la pandémie de coronavirus.

Le 16 octobre 2020, le Conseil d'administration a arrêté les projets de résolutions et le rapport à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire appelée à approuver la fusion-absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement et a délégué au Directeur général la convocation de ladite assemblée. Il a également validé un second projet de titrisation auto-détenue.

Le 17 décembre 2020, le Conseil d'administration a fixé les coefficients multiplicateurs pour 2021, adopté le budget et le plan de financement de la société pour 2021. Il a également validé le plan de redressement 2020, le plan d'audit interne 2021, approuvé la mise à jour de la liste des preneurs de risque et approuvé l'intégration dans le fonds de réserve des intérêts comptabilisés au titre de l'année 2019.



Le 18 décembre 2020, à la suite de la réalisation de la fusion-absorption de Bpifrance SA par l'Emetteur, le Conseil d'administration a pris les décisions nécessaires à la mise en place de la gouvernance de l'entité fusionnée (nomination du Président du Conseil d'administration, fixation de ses pouvoirs et sa rémunération, nomination de censeurs, création d'un comité climat, composition des comités des conseils, modification du règlement intérieur du Conseil d'administration, arrêté de la clé de répartition des rémunérations des administrateurs). Il a également autorisé la souscription à une augmentation de capital de Bpifrance Participations et validé le budget consolidé 2021.

#### **4.5.4. Les Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'administration**

Le fonctionnement des Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'administration est défini par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration. La composition des différents Comités est présentée, ci-après, au 31 décembre 2020.

- Le Comité d'audit

Le Comité d'audit comprend au plus six membres désignés parmi les administrateurs. A la date du présent document d'enregistrement universel, il est composé de Bernard DELPIT (administrateur indépendant), qui en est le Président, Harold HUWART (administrateur représentant les régions), Virginie CHAPRON-DU-JEU et Carole ABBEY (administrateurs représentant la Caisse des Dépôts) et l'Etat, représenté par Martin VIAL. Un second membre représentant l'Etat est en cours de nomination.

Les informations sur les administrateurs, membres de ce comité, figurent au point 4.3 du présent document d'enregistrement universel.

Un censeur représentant l'Etat (Yann POUËZAT) et un censeur représentant la Caisse des Dépôts (Jean-Louis DELCLOY) assistent avec voix consultative aux réunions de ce Comité.

Les membres du comité d'audit sont qualifiés dans les domaines financier, comptable et bancaire.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit ne comprend pas de membres exerçant des fonctions de Direction dans la société et l'un au moins d'entre eux présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et est indépendant au regard du critère précisé à l'article 6.2.1 du Règlement Intérieur (répondant aux critères d'indépendance du Code Afep Medef).

En 2020, le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en présence des Commissaires aux comptes et du Commissaire du Gouvernement. Participent également à ces réunions : le Directeur général adjoint, le Directeur financier, l'Inspecteur Général du groupe Bpifrance, la Directrice comptable, la Directrice Conformité et Contrôle Permanent et le Directeur des Risques.

Le Comité d'audit a notamment examiné les comptes de la société au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020, les perspectives d'atterrissage à fin 2020 et le budget 2021. Il a été informé chaque trimestre de l'évolution de la situation financière de la société et a donné un avis favorable au plan de financement 2021 et au plan d'audit 2021 de la société. Il a également été informé du projet de fusion, notamment de ses aspects comptables.

- Le Comité des risques

Le Comité des risques comprend au plus six membres désignés parmi les administrateurs. A la date du présent document d'enregistrement universel, il est composé de Claire DUMAS (administrateur indépendant), qui en est la Présidente, Annabel ANDRE (administrateur représentant les régions), Virginie CHAPRON-DU JEU et Carole ABBEY (administrateurs représentant la Caisse des Dépôts) et l'Etat, représenté par Diane SIMIU. Un second membre représentant l'Etat est en cours de nomination.

Les informations sur les administrateurs, membres de ce comité, figurent au point 4.3 du présent document d'enregistrement universel.

Un censeur représentant l'Etat (Yann POUËZAT) et un censeur représentant la Caisse des Dépôts (Jean-Louis DELCLOY) assistent avec voix consultative aux réunions de ce Comité.

Les membres du comité des risques sont qualifiés dans les domaines financier, comptable et bancaire.

En 2020, le Comité des risques s'est réuni à cinq reprises et a compté les présences de l'Inspecteur Général du groupe Bpifrance, de la Directrice Conformité et Contrôle Permanent, du Directeur des Risques et du Commissaire du Gouvernement. Les Commissaires aux comptes, le Directeur général adjoint et le Directeur financier sont invités à ces réunions.

Le Comité des risques a abordé trimestriellement l'évolution des risques (risques « métiers », limites sectorielles), pris connaissance du suivi des missions et des recommandations de l'IGA et de la BCE et du statut du stock de ces recommandations, et a été informé de la synthèse du reporting du Contrôle Permanent et de la Conformité et du suivi de la surveillance des risques opérationnels. Il a également été informé des résultats du test du plan d'urgence et de poursuite d'activité réalisés en 2019 et du programme de test à venir en 2020.

Il a rendu, par ailleurs, un avis favorable sur les politiques de gestion des risques groupe et des risques opérationnels de Bpifrance, le rapport Pilier III, la politique de publication de Bpifrance, la cartographie des risques, le plan de redressement 2020, un projet de titrisation auto-détenue et le plan d'audit 2021. Il a examiné les documents intitulés *Risk Appetite Framework* (RAF) et *Risk Appetite Statement* (RAS), le processus d'évaluation du capital interne (ICAAP) et le processus interne d'évaluation de la liquidité (ILAAP).

Le Comité des risques a également examiné le rapport sur le contrôle interne 2019, le plan de contrôle 2020, le plan de validation des modèles 2020 et l'évolution du profil de risques de la société. Il a été régulièrement informé du déroulement des missions de supervisions de la BCE. Par ailleurs, le Comité des risques a bénéficié de présentations régulières de la cellule de validation des modèles et de points sur l'avancement de travaux internes (vision partagée du défaut, BCBS 239, tarification des prêts, ...) ou thématiques (Brexit).

#### ● Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour mission d'émettre des avis au Conseil d'administration notamment sur toutes propositions concernant la nomination des Directeurs généraux délégués et des Dirigeants effectifs, la nomination ou le recrutement des membres du Comité exécutif et la nomination des administrateurs indépendants.

Au 31 décembre 2020, ce comité est composé de quatre administrateurs : Barbara LAVERNOS (administrateur indépendant) Annabel ANDRE (administrateur représentant les régions), Antoine SAINTOYANT (administrateur représentant la Caisse des Dépôts), Martin VIAL (administrateur représentant l'Etat). Barbara LAVERNOS préside les réunions de ce Comité.

Les informations sur les administrateurs, membres de ce comité, figurent au point 4.3 du présent document d'enregistrement universel.

#### ● Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission d'émettre des avis au Conseil d'administration sur toutes propositions concernant la rémunération, dans toutes ses composantes, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués et la rémunération, qu'il contrôle, des responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité. Enfin, il formule son avis sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de Bpifrance. Il est également informé annuellement de la situation de carrière et de rémunération des salariés membres du comité exécutif.

Le Comité est également compétent pour analyser les politiques et les pratiques en matière de rémunération y compris au regard de la gestion des risques du groupe.

Ce comité est composé de quatre administrateurs : Bernard DELPIT (administrateur indépendant), Harold HUWART (administrateur représentant les régions), Antoine SAINTOYANT (administrateur représentant la Caisse des Dépôts), Martin VIAL (administrateur représentant l'Etat). Bernard DELPIT préside les réunions de ce Comité.

Les informations sur les administrateurs, membres de ce comité, figurent au point 4.3 du présent document d'enregistrement universel.





- Autres Comités

### **Le Comité Innovation**

Le Comité Innovation comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs.

A la date du présent document d'enregistrement universel, deux membres sont nommés : Pierre PRIEUX (censeur répondant aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef) et Carole ABBEY (administrateur représentant la Caisse des Dépôts). Pierre PRIEUX préside les réunions du Comité Innovation.

Le Comité Innovation comprend également un collège d'experts : Pierre-Louis AUTIN (Ministère de la Recherche), Camille BUISSON (DGE), Cédric PEIGNAT (Direction du Budget) et Paul HENNEBELLE (Direction Générale du Trésor), désignés sur proposition de l'Etat ; Jean-Louis DELCLOY, désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts ; Benoist GROSSMANN (Managing Partner d'Idinvest Partners et d'Eurazeo Growth) et Judith GRECIET (Directeur général de ONXEO), désignés sur proposition du Président du Conseil d'administration.

Le Comité Innovation est une instance consultative qui se réunit en amont des réunions du Conseil d'administration et formule des avis sur des sujets techniques liés au métier de l'innovation (détermination des coefficients multiplicateurs, prévisions budgétaires notamment).

### **Le Comité Financement-Garantie**

Le Comité Financement-Garantie comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs qui sont : Yann POUËZAT (censeur représentant l'Etat), Carole ABBEY (administrateur représentant la Caisse des Dépôts), et Catherine HALBERSTADT (censeur indépendant). Catherine HALBERSTADT préside les réunions du Comité Financement-Garantie.

Le Comité Financement-Garantie comprend également un collège d'experts : Paul DEJEAN DE LA BATIE (Direction du Budget), Louis BOILLOT (Direction Générale du Trésor), Oriane CHENAIN (Direction Générale des Entreprises), désignés sur proposition de l'Etat ; Antoine BEAUGENDRE (Directeur Etudes – Gérant Action à la Caisse des Dépôts), la Fédération Bancaire Française et Jean-Louis DELCLOY, désignés par la Caisse des Dépôts ; et le Crédit Agricole et Hugues MAISONNIER, désignés sur proposition du Président du Conseil d'administration.

Le Comité Financement-Garantie est une instance consultative qui se réunit en amont des réunions du Conseil d'administration et formule des avis sur des sujets techniques liés aux métiers du financement et de la garantie (détermination des coefficients multiplicateurs, prévisions budgétaires...).

### **Le Comité Climat**

Le Comité Climat comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs qui sont : Diane SIMIU (administrateur représentant l'Etat), Virginie CHAPRON -DU-JEU (administrateur représentant la Caisse des Dépôts), et Jean-Luc PETITHUGUENIN (censeur indépendant). Jean-Luc PETITHUGUENIN préside les réunions du Comité Climat.

Le Comité Climat comprend également un collège d'experts : Pierre-Emmanuel BELUCHE (Chef du bureau de la gouvernance des entreprises à la Direction Générale du Trésor - désigné sur proposition de l'Etat), Benoit LEGUET (Directeur général de I4CE- désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts), Carine de BOISSEZON (Chief Sustainability Officer d'EDF), Pierre ABADIE (Co-directeur de la Transition Energétique chez Tikehau Capital), Antoine de SALINS (Directeur associé d'I Care & Consult en charge du secteur financier).

Le Comité Climat est une instance consultative qui se réunit en amont des réunions du Conseil d'administration et formule des avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice de la société de ses missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

#### **4.5.5. Limitations des pouvoirs du Directeur général par le Conseil d'administration**

Le Directeur général de la société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

#### **4.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, il a été adressé aux Commissaires aux comptes de la société l'état récapitulatif des conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'administration de l'Emetteur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice.

La liste des conventions autorisées et conclues en 2020 est détaillée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

#### **4.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2020**

Le Conseil d'administration de l'Emetteur a examiné, lors de sa séance du 19 mars 2021, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2020.

#### **4.8. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce**

L'Emetteur a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce<sup>81</sup>. Une seule convention de ce type a été conclue en 2020. Il s'agit d'une convention d'échange de données conclue le 18 décembre 2020 entre la société, Bpifrance Participations et la Caisse des Dépôts.

#### **4.9. Effet de la fusion entre la société et Bpifrance SA sur les contrats conclus par Bpifrance SA**

Conformément à l'ordonnance n°2020-739 du 17 juin 2020 portant réorganisation de la Banque publique d'investissement, la fusion entre la société et Bpifrance SA n'entraîne aucune remise en cause des contrats en cours d'exécution, quelle que soit leur qualification juridique, conclus par la société absorbée (Bpifrance SA) ou ses filiales et n'est pas non plus de nature à justifier la résiliation de ces contrats, leur modification, ni le remboursement anticipé des dettes qui en sont l'objet.

#### **4.10. Délégations en matière d'augmentation de capital**

Aucune délégation, accordée par l'Assemblée générale des actionnaires de l'Emetteur au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, n'est en cours de validité.

#### **4.11. Règles applicables à la modification des statuts de la société**

Il n'existe pas, dans les statuts de la société, de conditions plus strictes que celles posées par la loi pour modifier les statuts.

---

<sup>81</sup> Les conventions visées par le 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce sont les conventions conclues entre un dirigeant ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.





## 5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MAI 2021

- **Première résolution** (approbation du rapport du Conseil d'administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve le rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

- **Deuxième résolution** (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par une perte de 47 917 583,18 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

- **Troisième résolution** (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par une perte (résultat net part du groupe) de 139,6 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée générale prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élèvent à 992 123,26 € et correspondent à la fraction des loyers non déductibles des véhicules loués. Le montant de l'impôt correspondant supporté est 341 588,04 €.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

- **Quatrième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter la perte de l'exercice écoulé de la manière suivante :

	<i>En euros</i>
Perte de l'exercice à répartir	-47 917 583,18
Report à nouveau	906 316 375,33
<b>Soit un solde disponible de</b>	<b>858 398 792,15</b>
Dotations à la réserve légale	0,00
<b>Soit un solde distribuable de</b>	<b>858 398 792,15</b>
Dotations aux autres réserves	0,00
Distribution d'un dividende	0,00
<b>Total du report à nouveau après affectation du résultat</b>	<b>858 398 792,15</b>

L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'administration du rappel du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2017	0,10 € *
2018	Pas de distribution*
2019	Pas de distribution*

\* Dividendes éligibles à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts

- **Cinquième résolution** (approbation d'une convention d'échange de données entre Bpifrance et la Caisse des Dépôts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention d'échange de données entre Bpifrance, Bpifrance Participations et la Caisse des Dépôts, autorisée par le Conseil d'administration le 18 décembre 2020 et signée le même jour.

- **Sixième résolution** (approbation d'une convention d'échange d'informations entre Bpifrance et la Caisse des Dépôts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention d'échange d'information entre Bpifrance et la Caisse des Dépôts, autorisée par le Conseil d'administration le 18 décembre 2020 et signée le même jour.

- **Septième résolution** (approbation d'un contrat d'acquisition d'actions conclu entre Bpifrance SA (société absorbée) et CDC Entreprises Elan PME)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve pour autant que de besoin le contrat d'acquisition d'actions Proparco conclu entre Bpifrance SA et CDC Entreprises Elan PME, autorisé par le Conseil d'administration de Bpifrance SA le 12 juin 2020.

- **Huitième résolution** (nomination de KPMG Audit FS I en qualité de commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer KPMG Audit FS I en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de KPMG SA, pour une durée de six exercices prenant fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

- **Neuvième résolution** (non-renouvellement du mandat de KPMG Audit FS I, commissaire aux comptes suppléant de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat de KPMG Audit FS I, commissaire aux comptes suppléant de la société, est arrivé à échéance. Il décide de ne pas renouveler ce mandat en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.



- **Dixième résolution** (avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 8 456 824 € bruts, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier)

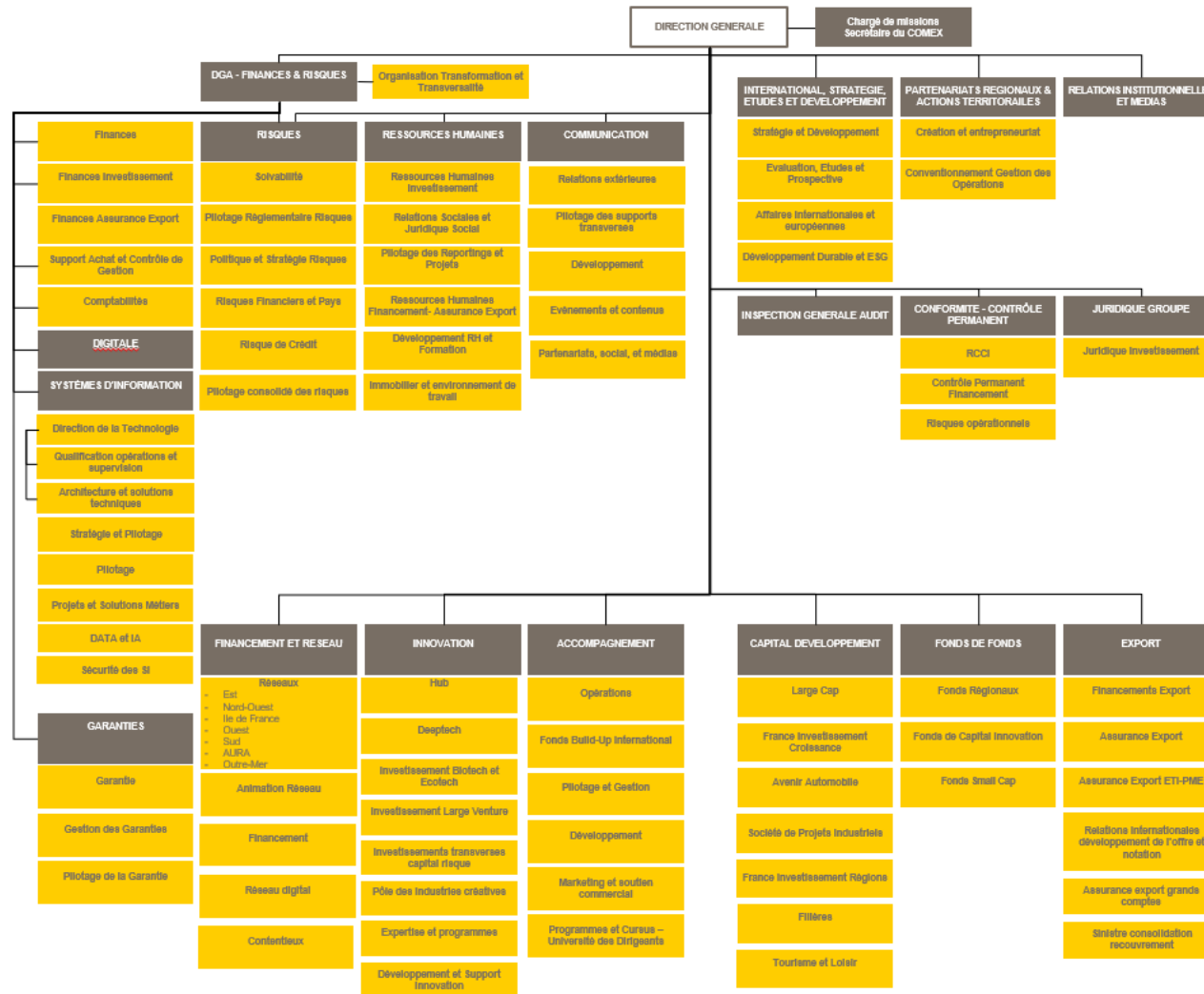
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 8 456 824 € bruts, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier soit 54,3 personnes en équivalent temps plein.

- **Onzième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

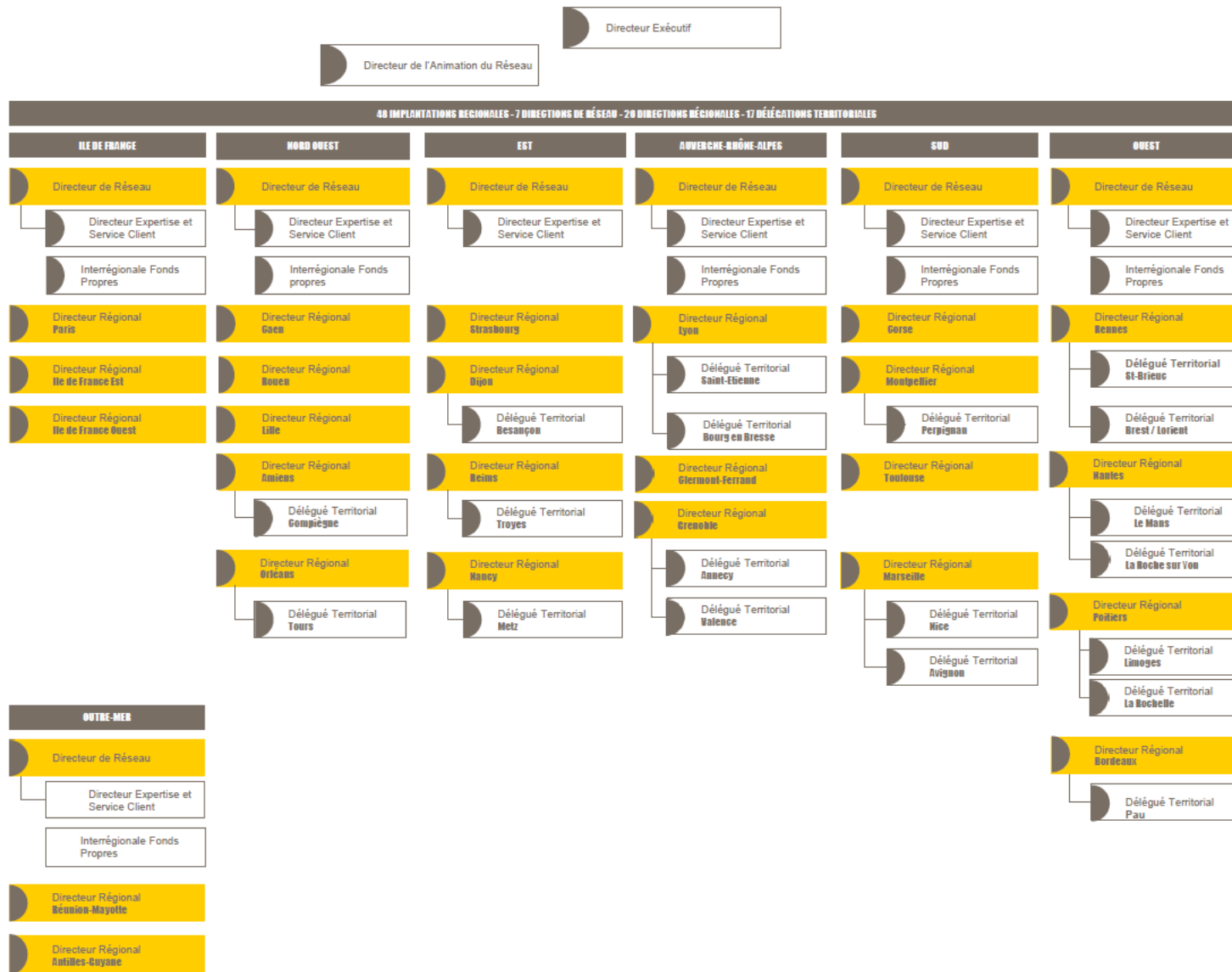
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.

## 6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

### 6.1. Organigramme fonctionnel



## 6.2. Organigramme du Réseau



## 7. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital (en contre-valeur euros)	839 907 320	839 907 320	839 907 320	839 907 320	5 440 000 000
b) Nombre d'actions émises	104 988 415	104 988 415	104 988 415	104 988 415	680 000 000
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 323 587	2 424 817	2 454 122	2 530 506	2 776 349
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	334 473	412 557	449 803	552 240	296 886
c) Impôt sur les bénéfices	96 260	138 193	132 187	132 987	-80 502
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice	11 610	15 095	15 152	16 540	17 415
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	175 094	200 198	214 502	246 928	-47 918
f) Résultat distribué	0	10 499	0	0	0
<b>III - Résultats par action (en €)</b>					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,16	2,47	2,88	3,84	0,53
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,67	1,91	2,04	2,35	-0,07
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00
<b>IV - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	2 070	2 142	2 214	2 405	2 556
b) Montant de la masse salariale (en milliers €)	121 269	126 883	135 460	148 186	158 461
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers €)	54 567	58 237	60 311	66 958	73 278

## 8. COMPTES CONSOLIDÉS

## Bilan consolidé publiable de Bpifrance

<b>A C T I F</b> (en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	6.1	7 819,2	1 045,9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 943,6	735,0
Instruments dérivés de couverture	6.3	5,9	5,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.4	12 288,3	1 267,5
Titres au coût amorti	6.5	8 041,3	7 538,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6.6	1 461,2	900,2
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6.7	44 419,6	39 184,2
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6.8	6 185,5	6 223,2
Aides au financement de l'innovation	6.9	988,4	982,8
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		586,0	435,6
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	260,2	52,4
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	826,6	469,2
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.12	5 052,8	11,5
Immeubles de placement		0,0	0,0
Immobilisations corporelles	6.13	250,3	211,0
Immobilisations incorporelles	6.13	185,0	99,1
Ecarts d'acquisition		2,1	2,1
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>94 316,0</b>	<b>59 163,1</b>



## Bilan consolidé publiable de Bpifrance

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Banques centrales</b>	6.1	0,0	0,0
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	6.2	1,5	1,8
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	6.3	84,2	20,7
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	6.14	18 801,0	11 011,7
<b>Dettes envers la clientèle</b>	6.15	3 014,2	3 585,3
<b>Dettes représentées par un titre</b>	6.16	36 347,0	30 267,4
<b>Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>		727,5	538,5
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	6.10	129,7	6,5
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	6.11	2 489,6	1 344,8
<b>Dettes locatives</b>	6.17	122,4	96,7
<b>Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés</b>		0,0	0,0
<b>Provisions</b>	6.18	143,7	104,4
<b>Ressources nettes d'intervention à l'innovation</b>	6.19	1 916,3	1 829,2
- Affectées aux engagements		920,9	860,9
- Non affectées		995,4	968,3
<b>Fonds de garantie publics</b>	6.20	6 455,6	5 906,7
- Affectés aux engagements		2 387,0	2 166,4
- Non affectés		4 068,6	3 740,3
<b>Dettes subordonnées</b>	6.21	7,3	539,4
<b>Capitaux propres</b>		<b>24 076,0</b>	<b>3 910,0</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>24 061,7</b>	<b>3 910,0</b>
- Capital et réserves liées		21 122,4	2 031,8
- Réserves consolidées		3 858,8	1 729,0
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-779,9	-4,2
- Résultat		-139,6	153,4
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>14,3</b>	<b>0,0</b>
- Réserves		14,3	0,0
- Résultat		0,0	0,0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>94 316,0</b>	<b>59 163,1</b>

## Compte de résultat consolidé publiable de Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 631,5	1 580,3
Intérêts et charges assimilées	7.1	-884,1	-864,4
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		0,0	0,0
Commissions (produits)		20,0	14,8
Commissions (charges)		-1,9	-2,6
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	-0,4	6,3
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	7.3	3,9	0,0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Produits des autres activités	7.4	200,1	189,5
Charges des autres activités	7.4	-120,7	-113,0
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>848,4</b>	<b>810,9</b>
Charges générales d'exploitation	7.5	-482,4	-422,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-67,3	-63,6
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>298,7</b>	<b>324,4</b>
Coût du risque de crédit	7.7	-461,5	-85,0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-162,8</b>	<b>239,4</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-0,6	0,2
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,4	1,2
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-163,0</b>	<b>240,8</b>
Impôts sur les bénéfices	7.8	23,4	-87,4
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		0,0	0,0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-139,6</b>	<b>153,4</b>
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>-139,6</b>	<b>153,4</b>
* Résultat par action (en euros)		-0,21	1,46
* Résultat dilué par action (en euros)		-0,21	1,46

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement  
en capitaux propres de Bpifrance**

(en millions d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-139,6</b>	<b>153,4</b>
<b>Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net</b>		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	40,1	4,4
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	-11,4	-1,5
<b>Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net</b>		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	-0,8	-3,0
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1,0	-0,3
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	-0,4	1,1
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISESDIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28,5</b>	<b>0,7</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-111,1</b>	<b>154,1</b>
* Dont part du groupe	-111,1	154,1
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0
<b>Montant du transfert en réserve d'éléments non recyclables</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>2 031,8</b>	<b>1 561,7</b>	<b>-4,9</b>		<b>3 588,6</b>
<b>Résultat 2018</b>				<b>167,3</b>	<b>167,3</b>
Résultat affecté aux réserves	0,0	167,3	0,0	-167,3	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	2,7	0,0	2,7
<i>financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,2
<i>financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0	2,9	0,0	2,9
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-2,0	0,0	-2,0
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>2 031,8</b>	<b>1 729,0</b>	<b>-4,2</b>	<b>0,0</b>	<b>3 756,6</b>
<b>Résultat 2019</b>				<b>153,4</b>	<b>153,4</b>
Résultat affecté aux réserves	0,0	153,4	0,0	-153,4	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	29,6	0,0	29,6
<i>financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	0,9	0,0	0,9
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	28,7	0,0	28,7
<i>Cessions d'instruments financiers en JV OCI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-1,1	0,0	-1,1
Augmentation de capital*	4 600,1				4 600,1
Prime de fusion*	14 490,5	0,0	0,0	0,0	14 490,5
Titres d'auto-contrôle*	0,0	-42,3			-42,3
Variation de périmètre*	0,0	2 018,9	-804,2	0,0	1 214,7
Divers	0,0	-0,2	0,0	0,0	-0,2
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>21 122,4</b>	<b>3 858,8</b>	<b>-779,9</b>	<b>0,0</b>	<b>24 201,3</b>
<b>Résultat 2020</b>				<b>-139,6</b>	<b>-139,6</b>

\* cf faits significatifs 1.1.1

## Variation des intérêts minoritaires

<b>Intérêts minoritaires au 31 décembre 2018</b>	<b>0,0</b>
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0
Quote-part de résultat au 31 décembre 2019	0,0
<b>Intérêts minoritaires au 31 décembre 2019</b>	<b>0,0</b>
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0
Variation de périmètre	14,3
Quote-part de résultat au 31 décembre 2020	0,0
<b>Intérêts minoritaires au 31 décembre 2020</b>	<b>14,3</b>

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de « Titres au coût amorti ».

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie groupe Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat avant impôts (*)</b>	<b>-163,0</b>	<b>240,8</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	67,3	63,6
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	488,4	41,5
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0,6	-0,2
Perte nette/gain net des activités d'investissement	0,0	0,1
Autres mouvements	-108,6	478,0
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	548,9	-83,4
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>996,6</b>	<b>499,6</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	7 794,8	-1 415,7
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-5 132,6	-1 706,5
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 234,5	-406,3
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-84,4	-18,8
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	81,5	-73,7
Impôts versés	-93,2	-129,2
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>331,6</b>	<b>-3 750,2</b>
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>1 165,2</b>	<b>-3 009,8</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations (**)	533,7	-2,8
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-74,3	-67,7
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>459,4</b>	<b>-70,5</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0,0	-0,4
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	6 009,6	2 588,9
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>6 009,6</b>	<b>2 588,5</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>7 634,2</b>	<b>-491,8</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 165,2	-3 009,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	459,4	-70,5
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	6 009,6	2 588,5
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 505,3</b>	<b>1 997,1</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 045,9	1 687,6
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	459,4	309,5
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>9 139,5</b>	<b>1 505,3</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	7 819,2	1 045,9
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 320,3	459,4
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>7 634,2</b>	<b>-491,8</b>

(\*) Le TFT publié présente un résultat net hors contribution du résultat des entités apportées comptabilisé en capitaux propres

(\*\*) les flux de trésorerie de l'exercice relatifs aux sociétés apportées ne figurent pas dans le TFT à l'exception de la trésorerie acquise suite à l'intégration des filiales d'un montant de 425,8 millions d'euros qui figure sur la ligne « flux liés aux actifs financiers et participations ».

## Annexe comptable

● Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture.....	213
● Note 2 - Normes comptables applicables.....	228
● Note 3 - Principes et méthodes de consolidation du groupe.....	229
● Note 4 - Périmètre de consolidation .....	231
● Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	233
● Note 6 - Notes relatives au bilan.....	253
● Note 7 - Notes relatives au compte de résultat .....	275
● Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques.....	279
● Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités .....	304
● Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations.....	308
● Note 11 - Information sectorielle .....	313
● Note 12 - Engagements .....	314
● Note 13 - Autres informations.....	315



- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

## 1.1 Faits significatifs de l'exercice

### 1.1.1 Fusion-absorption de la société Bpifrance SA par Bpifrance Financement

La fusion-absorption de Bpifrance SA par sa filiale Bpifrance Financement a été approuvée par les Assemblées Générales Extraordinaires du 18 décembre 2020 des deux entités.

Bpifrance Financement est un établissement de crédit dont le capital est détenu à hauteur de 90,78% par Bpifrance SA, le solde étant essentiellement détenu par des établissements de crédit et d'autres établissements financiers.

Bpifrance SA est une compagnie financière détenue à hauteur de 50% par l'établissement public EPIC Bpifrance et à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations.

Cette opération a pour objectif d'augmenter les capacités d'action du groupe Bpifrance et de rationaliser son organisation.

#### **Cadre juridique**

Le capital de Bpifrance Financement s'élève à 840 millions d'euros, divisé en 105 millions d'actions d'une valeur nominale de 8 euros. A la date de l'opération, une augmentation de capital est réalisée en rémunération des apports de Bpifrance SA, suivie d'une réduction de capital visant à annuler les actions Bpifrance Financement apportées par Bpifrance SA.

#### Augmentation de capital :

Bpifrance Financement a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 5 351 millions d'euros, par émission de 668,9 millions d'actions d'une valeur nominale de 8 euros.

La différence entre l'actif net apporté par Bpifrance SA, soit 21 776,5 millions d'euros, et le montant de l'augmentation de capital constitue une prime de fusion d'un montant de 16 425,5 millions d'euros.

#### Réduction de capital :

Bpifrance Financement reçoit dans le cadre des apports 95,3 millions de ses propres actions. Une réduction de capital d'un montant de 750,9 millions d'euros est réalisée en vue d'annuler 93,9 millions de ces titres. Le capital de Bpifrance Financement est ainsi ramené à 5 440 millions d'euros.

La différence entre la valeur nominale des actions annulées, soit 750,9 millions d'euros, et leur valeur nette d'apport, soit 2 684,6 millions d'euros, est imputée sur la prime de fusion, dont le montant définitif s'élève à 14 491,8 millions d'euros.

Le solde de 1,4 million d'actions propres conservées représente un montant de 42,3 millions d'euros. Il est porté en diminution des capitaux propres consolidés.

Après réalisation de ces opérations, l'entité Bpifrance (ex-Bpifrance Financement) est détenue à parts égales entre l'EPIC Bpifrance et la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 49,29% chacun.

Bpifrance intègre désormais dans son périmètre les entités Bpifrance Participations et Bpifrance Assurance Export, détenues à 100% et consolidées par la méthode de l'intégration globale.

#### **Cadre comptable**

#### Date d'effet de la fusion :

La date d'effet de la fusion est la date de réalisation juridique de l'opération, soit le 18 décembre 2020. La contribution au résultat des entités apportées entre le 1er janvier 2020 et le 18 décembre 2020 est donc enregistrée dans les capitaux propres. Du fait de son caractère non significatif, la contribution au résultat des entités apportées entre le 18 et le 31 décembre 2020 est également enregistrée dans les capitaux propres.

### Principes retenus pour l'évaluation des apports :

S'agissant d'une opération entre sociétés sous contrôle commun, l'évaluation à leur valeur comptable historique des éléments d'actif et de passif apportés a été retenue.

### Présentation :

Les montants repris pour la borne d'ouverture des états financiers sont ceux des comptes consolidés de Bpifrance Financement au 31 décembre 2019.

### Frais :

Les coûts marginaux directement attribuables à l'opération sont imputés sur la prime de fusion.

### Incidences comptables :

Les tableaux ci-dessous sont produits pour information et présentent :

- L'incidence de cette fusion sur le bilan consolidé de Bpifrance ;
- Le compte de résultat consolidé de Bpifrance si cette fusion était intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Incidence de la fusion sur le bilan consolidé de Bpifrance

<b>A C T I F</b> (en millions d'euros)	<b>31/12/2020</b>	<b>dont groupe Bpifrance Financement</b>	<b>dont apports</b>
Caisse, banques centrales	7 819,2	7 819,2	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 943,6	1 009,5	4 934,1
Instruments dérivés de couverture	5,9	5,9	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 288,3	2 756,7	9 531,6
Titres au coût amorti	8 041,3	8 041,3	0,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 461,2	1 351,7	109,4
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	44 419,7	43 861,5	558,2
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 185,4	6 185,5	0,0
Aides au financement de l'innovation	988,4	988,4	0,0
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	586,0	586,0	0,0
Actifs d'impôts courants et différés	260,2	223,4	36,8
Comptes de régularisation et actifs divers	826,6	642,0	184,6
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 052,8	10,9	5 041,8
Immeubles de placement	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	250,3	238,9	11,4
Immobilisations incorporelles	185,0	129,7	55,3
Ecarts d'acquisition	2,1	2,1	0,0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>94 316,0</b>	<b>73 852,8</b>	<b>20 463,2</b>

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	<b>31/12/2020</b>	<b>dont groupe Bpifrance Financement</b>	<b>dont apports</b>
Banques centrales	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1,5	1,5	0,0
Instruments dérivés de couverture	84,2	84,2	0,0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 801,0	18 800,9	0,1
Dettes envers la clientèle	3 014,2	3 327,7	-313,6
Dettes représentées par un titre	36 347,0	36 347,0	0,0
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	727,5	727,5	0,0
Passifs d'impôts courants et différés	129,7	-5,0	134,8
Comptes de régularisation et passifs divers	2 489,6	1 614,3	875,4
Dettes locatives	122,4	122,4	0,0
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0
Provisions	143,7	121,3	22,4
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 916,3	1 916,3	0,0
- Affectées aux engagements	920,9	920,9	0,0
- Non affectées	995,4	995,4	0,0
Fonds de garantie publics	6 455,6	6 455,6	0,0
- Affectés aux engagements	2 387,0	2 387,0	0,0
- Non affectés	4 068,6	4 068,6	0,0
Dettes subordonnées	7,3	540,7	-533,5
Capitaux propres	24 076,0	3 798,3	20 277,7
Capitaux propres part du Groupe	24 061,7	3 798,3	20 263,4
- Capital et réserves liées	21 122,4	2 030,6	19 091,8
- Réserves consolidées	3 858,8	1 883,0	1 975,8
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-779,9	24,3	-804,3
- Résultat	-139,6	-139,6	0,0
Intérêts minoritaires	14,3	0,0	14,3
- Réserves	14,3	0,0	14,3
- Résultat	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>94 316,0</b>	<b>73 852,8</b>	<b>20 463,2</b>

Compte de résultat consolidé de Bpifrance si la fusion était intervenue au 1er janvier 2020

(en millions d'euros)

	31/12/2020 Publié	Comptes de résultat des sociétés apportées lors de la fusion	31/12/2020 Intégrant les comptes de résultat de la période des entités apportées lors de la fusion
Intérêts et produits assimilés	1 631,5	0,2	1 631,7
Intérêts et charges assimilées	-884,1	6,2	-877,9
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	0,0	0,0	0,0
Commissions (produits)	20,0	53,2	73,2
Commissions (charges)	-1,9	-1,9	-3,8
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	-0,4	167,8	167,4
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3,9	185,3	189,2
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0,0	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0
Produits des autres activités	200,1	25,3	225,4
Charges des autres activités	-120,7	-45,2	-165,9
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>848,4</b>	<b>390,9</b>	<b>1 239,3</b>
Charges générales d'exploitation	-482,4	-234,9	-717,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-67,3	-8,5	-75,8
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>298,7</b>	<b>147,5</b>	<b>446,2</b>
Coût du risque de crédit	-461,5	0,0	-461,5
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-162,8</b>	<b>147,5</b>	<b>-15,3</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-0,6	-123,0	-123,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,4	0,0	0,4
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	-0,5	-0,5
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-163,0</b>	<b>24,0</b>	<b>-139,0</b>
Impôts sur les bénéfices	23,4	-5,0	18,4
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	0,0	0,0	0,0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-139,6</b>	<b>19,0</b>	<b>-120,6</b>
Intérêts minoritaires	0,0	0,1	0,1
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>-139,6</b>	<b>18,9</b>	<b>-120,7</b>

Les principales activités des sociétés apportées dans l'opération sont structurées autour de deux pôles : le pôle Investissement porté par Bpifrance Participations et ses filiales, ainsi que le pôle Soutien aux exportateurs porté par Bpifrance Assurance Export.

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement finance le développement et la croissance des TPE, des PME et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds.

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement comprend quatre métiers :

- Fonds de fonds, qui assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires ;
- Capital Développement, qui investit et suit les participations dans des entreprises de tailles et activités diverses ;
- Innovation, qui intervient pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations ou en co-investissement avec des tiers ;
- Accompagnement, qui développe des programmes de soutien aux entreprises.

Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat.

Le résultat des sociétés apportées lors de la fusion s'élève à 19 millions d'euros.

### **Produit Net bancaire**

Le PNB des sociétés apportées s'élève à 391 millions d'euros et se compose principalement de :

- revenus récurrents : dividendes sur actions classées en juste valeur par capitaux propres (185 millions d'euros), distributions de fonds classés en juste valeur par résultat (118 millions d'euros) et intérêts sur obligations classées en juste valeur par résultat (101 millions d'euros) ;
- plus ou moins-values réalisées (56 millions d'euros) et latentes (-107 millions d'euros) sur actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les moins-values latentes portent sur certaines participations des fonds Innovation, des fonds automobiles ainsi que des participations dans les secteurs du tourisme et de l'aéronautique ;
- diverses commissions du pôle Investissement (53 millions d'euros).

### **Charges d'exploitation**

Elles enregistrent notamment les frais de personnel (139 millions d'euros), les honoraires d'investissement (13 millions d'euros) et de l'activité Accompagnement (18 millions d'euros).

### **Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence**

La contribution au résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à -123 millions d'euros.

Les principaux contributeurs sont :

- PSA : -72 millions d'euros, après dépréciation de 340 millions d'euros ;
- Eutelsat : -122 millions d'euros, après dépréciation de 179 millions d'euros ;
- STMicroelectronics : 71 millions d'euros.

## **1.1.2 Impact de la crise sanitaire**

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie affecte les activités économiques et sociales à une échelle internationale et ses répercussions économiques sont majeures. Investi d'une mission d'intérêt général de financement et de développement des entreprises, en appui des politiques publiques, Bpifrance est pleinement engagé dans le soutien des entreprises françaises pendant cette période.

### **• Dispositifs de soutien mis en place par Bpifrance**

Bpifrance intervient à travers divers mécanismes de soutien aux entreprises, soit pour son compte propre soit pour le compte de tiers.

#### **Produits mis en place pour compte propre**

##### *Modalités d'intervention*

Bpifrance a mis en place trois nouveaux produits dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

En lien avec le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie et afin de répondre à des besoins de trésorerie exceptionnels liés à la situation conjoncturelle ou un besoin en fonds de roulement, Bpifrance propose :

- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 90%, destinés aux TPE, PME et ETI clients de Bpifrance, de tous secteurs d'activité, sous réserve que les conditions d'octroi soient respectées ;

- Des prêts de soutien à l'innovation (PSI) garantis par l'Etat à hauteur de 90%, destinés à des start-ups, PME et ETI innovantes de moins de 5 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 Mds EUR, immatriculées en France et soumises au droit français, de tous secteurs d'activité, sous réserve que les conditions d'octroi soient respectées.

Les PGE et PSI sont des prêts in fine d'une durée d'un an, assortis d'une clause de prorogation actionnable sans frais par l'emprunteur qui lui permet à l'issue de la première année soit d'amortir le prêt sur une période d'un à cinq ans soit de différer le remboursement d'un an supplémentaire puis d'amortir le prêt sur une période d'un à quatre ans.

Outre le PGE et le PSI, Bpifrance a également mis en place le prêt Atout. Disponible pour les TPE, PME et ETI, il vise également à financer les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle ou un besoin en fonds de roulement exceptionnel. Il est proposé sur 3 à 5 ans et assorti d'une option de différé d'amortissement de 12 mois maximum. Le taux d'intérêt, fixe ou variable, est déterminé selon les conditions en vigueur lors de l'octroi. La quotité garantie sur ce type de prêt est comprise entre 70 et 90%.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées à certains produits existants. Selon les cas, le groupe a procédé à une augmentation des volumes prévus, un élargissement des critères d'éligibilité (entreprises et dépenses éligibles), une redotation de fonds de garantie, ou enfin une modification des caractéristiques du prêt ou de la garantie (allongement de la maturité et/ou du différé d'amortissement, augmentation de la quotité garantie), ne concernant que la production nouvelle des dispositifs concernés. Deux dispositifs ont été particulièrement renforcés :

- le prêt Rebond : prêt de développement territorial à moyen terme à taux zéro d'une durée de 7 ans avec 2 années de différé adossé à une dotation octroyée par chaque région française. Ce prêt vise à renforcer la trésorerie des PME dans le cadre de la crise sanitaire ;
- le prêt Tourisme : prêt à taux fixe d'une durée de 2 à 12 ans avec un différé de 6 à 36 mois adossé au fonds de garantie Tourisme. Ce prêt vise à renforcer la trésorerie des PME et ETI du secteur du tourisme.

## Récapitulatif des enveloppes et des encours

	Dispositifs	Enveloppe (en M EUR)	Encours au 31 décembre 2020 (en M EUR)
Nouveaux produits	Prêt garanti par l'Etat (PGE)	3 000	801
	PGE Soutien à l'innovation (PSI)	Pas de plafond	459
	Prêt Atout	3 000	2 351
Produits existants avec dispositif étendu/élargissement de l'objet du produit	Prêt Rebond	1 000	824
	Prêt Tourisme	750	144
	PI R&D, PA et PAI	330	99
	Prêt et Club BEI	250	11
	Crédit Avance+ Renfort	100	67
	Prêts Industries Créatives (PIC)	100	4
	Garantie et sur-garantie Renforcement de la Trésorerie	3 000 (y compris garantie Prêt Atout)	120
	Garantie et sur-garantie Lignes de Crédit Confirmées	60	43

*Traitement comptable*

Lors de leur comptabilisation initiale, les PGE et PSI sont enregistrés à la juste valeur, qui correspond au cas d'espèce à leur valeur nominale.

Les PGE et PSI répondent aux caractéristiques d'un prêt basique. Du fait de sa mission d'intérêt général, l'activité de financement de Bpifrance est tournée vers le maintien de la relation client et la collecte des flux contractuels. Les prêts garantis sont ainsi comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. N'étant pas en mesure d'anticiper le comportement des clients concernant l'option de prorogation, Bpifrance a retenu un horizon d'une année, correspondant à la durée de vie initiale des PGE et PSI, afin de déterminer le taux d'intérêt effectif de ces prêts.

S'agissant de nouveaux prêts octroyés par Bpifrance à des emprunteurs qui s'avèrent être sains, ils sont classés en bucket 1 en date d'octroi. L'évaluation des pertes de crédit attendues, initialement sur une période de 12 mois, tient compte de l'effet de la garantie de l'Etat, considérée comme intégrée au contrat de prêt.

Il est à noter que les caractéristiques du Prêt Atout sont celles des prêts généralement octroyés par Bpifrance et ne lui confèrent aucune particularité en matière de traitement comptable.

**Produits gérés pour compte de tiers**

Les activités gérées par Bpifrance pour le compte de tiers ne figurent pas au bilan de Bpifrance.

*Modalités d'intervention*

Afin de faire face aux difficultés économiques des entreprises françaises engendrées par la crise, l'Etat français a mis en place plusieurs dispositifs dont il a confié la gestion à Bpifrance.



Bpifrance est ainsi chargé par l'Etat français, sous son contrôle, pour son compte et en son nom, d'assurer le suivi des encours de prêts garantis (PGE), de percevoir et reverser à l'Etat les commissions de garantie et de vérifier, en cas d'appel de la garantie, que les conditions définies par l'Etat sont respectées. Dans ce dernier cas, Bpifrance appelle l'Etat en garantie, perçoit les fonds puis procède au paiement des sommes dues auprès de l'établissement garanti.

Alors que la crise de la Covid-19 a durablement fragilisé la capacité des entreprises à porter des projets de développement et d'investissement, et ce notamment dans les secteurs industriels très capitalistiques et exposés à la concurrence internationale, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan de relance de l'économie (Soutien aux Investissements de Modernisation), auquel sont rattachées les actions suivantes :

- le soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile ;
- le soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique ;
- le soutien aux investissements de la filière nucléaire ;
- l'accélération de projets territoriaux ;
- le développement industriel dans les secteurs critiques.

Bpifrance gère au nom et pour le compte de l'Etat les aides versées aux entreprises dans le cadre des appels à projets mis en place.

Bpifrance a également la charge des dispositifs suivants :

- prêts, prêts bonifiés et avances remboursables visant à faire face aux difficultés de trésorerie des PME, dispositifs financés par le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) ;
- obligations convertibles « French Tech Bridge » destinées à soutenir en capital les start-up françaises à fort potentiel confrontées à des difficultés de trésorerie du fait de la complexité conjoncturelle à lever des fonds.

De plus, l'Etat accompagne les entreprises à l'exportation dans le contexte de crise sanitaire. Bpifrance Assurance Export met en œuvre, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat, les plans de soutien et de relance, via notamment le rehaussement des quotités garanties, la prolongation d'un an de la durée des assurances-prospection, l'augmentation de l'avance octroyée pour les assurances-prospection et le renforcement des moyens de l'assurance-prospection.

Enfin, l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes ont souhaité se mobiliser conjointement afin de répondre urgemment aux besoins immédiats des plus petites entreprises, des indépendants et des associations, qui ne sont pas ou partiellement couverts par les dispositifs nationaux en place. Dans ce cadre, Bpifrance a déployé une plateforme digitale en charge de l'octroi, de la gestion et du recouvrement de prêts pour le compte de la Région (Prêt Résistance Bretagne).

## Récapitulatif des enveloppes et des encours (hors Assurance Export)

Dispositifs	Enveloppe (en M EUR)	Encours au 31 décembre 2020 (en M EUR)
Garantie du PGE	300 000	99 909
Actions de Soutien aux Investissements de Modernisation	2 000	68
Prêt, Prêt Bonifié et Avance remboursable FDES	600	61
Obligation convertible French Tech Bridge	80	13
Prêt Résistance Bretagne	27	4

- **Reports d'échéances**

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie et afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de ses clients, Bpifrance a mis en place des moratoires de six mois sur le capital et les intérêts, à compter du 24 mars 2020, pour toute sa clientèle de prêts et crédit-bail. Ce report d'échéances, non prévu par les dispositions contractuelles initiales, ne génère pas de pénalités ou de coûts additionnels pour les emprunteurs. Ce report d'échéances a été étendu de six mois supplémentaires pour les entreprises du secteur du tourisme.

**Prêts**

Le report d'échéances rallonge la durée des prêts de six mois, sans modification des autres caractéristiques contractuelles. Les intérêts courus pendant la période de moratoire sont calculés sur la base du taux d'intérêt contractuel et facturés lors de la première échéance qui suit la fin du report. Leur paiement est échelonné sur les six mois qui suivent la fin de la période de moratoire.

**Crédit-bail**

Le moratoire de six mois s'est matérialisé par un nouvel échéancier sur les échéances reportées avec amortissement linéaire ou in fine.

En contrepartie de cette mesure, Bpifrance a appliqué un taux d'intérêt sur les échéances reportées, calculé à partir du coût de portage du groupe. Ce taux de portage vise à couvrir les coûts, risques et frais encourus par Bpifrance jusqu'à ce que les échéances reportées soient réglées par les preneurs.

**Impact comptable**

Les moratoires n'étant pas initialement prévus dans les conditions contractuelles d'origine, ils entrent dans le champ des modifications d'actifs financiers telles que définies par la norme IFRS 9 « Instruments Financiers ».

L'analyse menée montre que les reports d'échéance octroyés dans le cadre de la crise de la Covid-19 n'affectent pas de manière significative la valeur actualisée nette des prêts concernés. Les moratoires ne constituent donc pas une modification substantielle d'actifs financiers. Les encours concernés, d'un montant de près de 15 Mds EUR, ne font pas l'objet d'une décomptabilisation et sont maintenus au bilan. Sur l'exercice 2020, la perte en flux de trésorerie liée à ces mesures est non significative dans les comptes de Bpifrance.

- **Mesure des pertes de crédit attendues (ECL)**

***Prise en compte des effets de la crise liée à la Covid-19 et des mesures gouvernementales dans les scénarii forward-looking***

*Détail des scénarii*

Les trois scénarii forward-looking retenus habituellement par Bpifrance dans le calcul des ECL au 31 décembre 2020 ont été mis à jour au mois de décembre 2020. Par ailleurs, un quatrième scénario, sévèrement dégradé, a été ajouté pour une meilleure prise en compte des incertitudes sur la situation sanitaire. Celui-ci correspond à l'hypothèse d'un rebond épidémique conduisant à de nouvelles mesures de confinement en début d'année 2021.

La clientèle de Bpifrance étant constituée d'entreprises françaises, les scénarii définis portent sur les indicateurs macroéconomiques français uniquement. Les indicateurs retenus sont le taux de croissance du PIB, l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage et les taux OAT (à 2 et 10 ans).

Les scénarii retenus intègrent les effets attendus de la crise liée à la Covid-19, avec un choc d'activité très important en 2020 et une croissance très erratique tout au long de l'année, fonction des mesures sanitaires. Le rebond en 2021 est atténué compte tenu des contraintes sanitaires qui devraient perdurer. Le taux de chômage est supposé par ailleurs connaître une nette augmentation en 2020 et 2021.

Les effets des mesures gouvernementales sont également intégrés aux scénarii. En effet, le taux de croissance du PIB à moyen terme est supposé modérément affecté par la crise. Le PIB atteindrait dans le scénario central un niveau proche de sa valeur d'avant crise autour du premier trimestre 2023. Par ailleurs, le taux de chômage décroît à partir de 2022 dans ce scénario central. Cela repose sur l'hypothèse que les mesures gouvernementales de soutien auront permis de modérer l'impact de la crise sur la croissance potentielle, en particulier en limitant les défaillances d'entreprises et l'augmentation du taux de chômage. Les effets de la politique monétaire de la BCE ont naturellement été pris en compte, notamment dans l'évolution des taux d'intérêts et de l'inflation.

Les scénarii central et dégradé à un horizon de moyen-terme retenus s'appuient sur ceux du cadrage macroéconomique du groupe CDC, réalisé par le réseau des économistes du groupe.

Compte tenu de la soudaineté de la crise, de son ampleur et des nombreuses évolutions liées aux mesures sanitaires, les prévisions de court terme (moins d'un an et quel que soit le scénario) sont réalisées par la Direction de l'Évaluation, des Études et de la Prospective (DEEP) de Bpifrance, à l'aide d'une maquette sectorielle (décomposée en 19 secteurs). De plus, les scénarii optimiste et sévèrement dégradé sont dans leur intégralité proposés par la DEEP.

Les incertitudes entourant le scénario de reprise sont fortes. Le scénario optimiste table sur un rebond plus rapide et un retour dès le troisième trimestre 2022 à un niveau proche de celui d'avant crise grâce à une épidémie maîtrisée, une activation rapide des canaux de transmission du plan de relance ainsi qu'à un rebond rapide de la consommation et de la demande mondiale adressée à la France. À l'inverse, le scénario dégradé envisage des contraintes sanitaires sur certains secteurs plus longues (mais sans troisième confinement généralisé) et des effets dépressifs plus persistants, le comportement de précaution des ménages et des entreprises conduisant à des anticipations plus faibles d'activité et une détérioration plus marquée du marché de l'emploi. L'apparition d'une troisième vague épidémique conduisant à un confinement généralisé aurait un impact très négatif sur l'activité. Dans le scénario alternatif sévèrement dégradé, un nouveau confinement début 2021 amènerait à une nouvelle récession avec des effets négatifs cette fois bien plus persistants sur la croissance et l'emploi.

**Scénario optimiste**

Taux de croissance ou taux (moyenne annuelle, en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB	1,3	-9,1	7,9	2,3	1,2	0,8	0,8
Indice des prix à la consommation	1,2	0,2	1,1	1,2	1,4	1,6	1,7
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,1	8,3	9,7	8,7	8,7	8,2	7,8
Taux OAT 2 ans (moyenne T4)	-0,6	-0,7	-0,7	-0,5	-0,3	0,0	0,2
Taux OAT 10 ans (moyenne T4)	-0,1	-0,2	0,1	0,3	0,6	1,0	1,3

**Scénario central**

Taux de croissance ou taux (moyenne annuelle, en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB	1,3	-9,5	5,9	3,2	1,5	0,8	0,8
Indice des prix à la consommation	1,2	0,2	0,8	0,9	1,2	1,4	1,4
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,1	8,4	10,4	9,6	9,2	8,8	8,4
Taux OAT 2 ans (moyenne du T4)	-0,6	-0,7	-0,7	-0,7	-0,5	-0,4	-0,2
Taux OAT 10 ans (moyenne du T4)	-0,1	-0,3	-0,2	0,1	0,3	0,6	0,8

**Scénario dégradé**

Taux de croissance ou taux (moyenne annuelle, en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB	1,3	-9,8	2,9	4,8	1,6	0,9	0,8
Indice des prix à la consommation	1,2	0,2	0,4	0,5	0,8	1,1	1,1
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,1	8,6	11,1	10,5	10,0	9,6	9,2
Taux OAT 2 ans (moyenne T4)	-0,6	-0,7	-0,8	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5
Taux OAT 10 ans (moyenne T4)	-0,1	-0,3	-0,3	0,0	0,0	0,2	0,3

**Scénario sévèrement dégradé**

Taux de croissance ou taux (moyenne annuelle, en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB	1,3	-9,8	-1,7	5,6	2,1	1,3	1,0
Indice des prix à la consommation	1,2	0,2	-0,1	0,1	0,3	0,5	0,6
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,1	8,6	12,4	11,7	11,3	10,9	10,5
Taux OAT 2 ans (moyenne T4)	-0,6	-0,7	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7
Taux OAT 10 ans (moyenne T4)	-0,1	-0,4	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	0,1

**Évolution des pondérations**

En raison de l'introduction d'un nouveau scénario et de la révision importante des trois scénarii habituels, les pondérations ont évolué par rapport à l'exercice 2019. Le scénario central, bien plus dégradé que pour le précédent exercice, a vu son poids légèrement augmenter, de même que le scénario optimiste. En corollaire, le poids attribué aux deux scénarii baissiers a diminué (30 % pour l'ensemble des deux scénarii contre 40 % pour le scénario dégradé de l'exercice 2019, bien moins sévère).

Scénario	Poids 31/12/2020	Poids 31/12/2019
Optimiste	15%	10%
Central	55%	50%
Dégradé	20%	40%
Sévèrement dégradé	10%	-

**Ajustements méthodologiques du modèle**

Le contexte économique de l'année 2020 a imposé l'application d'ajustements méthodologiques au modèle de calcul de l'ECL de Bpifrance. En effet, deux difficultés sont apparues :

- Des valeurs de paramètres macroéconomiques très en dehors de la plage de calibration du modèle, traitée par un lissage des taux de croissance trimestriels ;
- Une décorrélation des taux de défaut et du contexte macroéconomique, qui a conduit à exclure l'année 2020 de la calibration du modèle forward looking.

### *Lissage des taux de croissance*

La modélisation du lien entre le contexte macroéconomique et les taux de défaut projetés s'appuie sur les corrélations historiques entre les taux de défaut et les paramètres macroéconomiques. Parmi les paramètres macroéconomiques intervenant dans le modèle Bpifrance figure le taux de croissance trimestriel du PIB français.

Les taux de croissance trimestriels rencontrés en 2020 sont sans commune mesure avec les niveaux observés sur la période de calibration du modèle, ainsi que sur l'ensemble des séries historiques disponibles : les taux historiques depuis 2000 oscillent entre -2% et +2%, là où les taux observés au deuxième et troisième trimestre 2020 sont respectivement de -13,7% et +18,5%.

Les taux de croissance de l'année 2020 étant nettement en dehors de la plage de valeurs sur laquelle le modèle a été calibré, la qualité des résultats issus du modèle ne serait donc pas assurée en l'absence d'ajustements. Pour maintenir dans une plage plus adaptée les taux de croissance trimestriels utilisés dans le calcul de l'ECL, ces taux ont été lissés sur l'année 2020, ainsi que dans les projections de l'année 2021. Le lissage appliqué préserve le taux de croissance annuel de chaque année tout en corrigeant les pics observés.

L'ECL calculée sans lissage des taux de croissance trimestriels aurait été plus élevée de 26 M EUR.

### *Exclusion de l'année 2020 dans la calibration du modèle*

Le modèle de calcul de l'ECL de Bpifrance repose sur les observations historiques de corrélation entre paramètres macroéconomiques et taux de défaut. Ces données historiques montrent une corrélation négative entre taux de croissance du PIB et taux de défaut : on constate un taux de défaut d'autant plus faible que le taux de croissance est élevé. Ce résultat est cohérent avec la théorie économique.

L'année 2020 a été marquée par un taux de croissance particulièrement faible, mais dans le même temps, les diverses mesures de soutien aux entreprises (notamment le fonds de solidarité, le chômage partiel, les prêts garantis par l'Etat et les reports de charges) ont conduit à des taux de défaut très faibles.

Ainsi, la prise en compte des observations de l'année 2020 dans la calibration du modèle conduirait à une nette réduction de la corrélation entre taux de croissance et taux de défaut, et à une réduction de l'ECL calculée.

La décorrélation du défaut au taux de croissance observée en 2020 étant due aux mesures de soutien à l'économie, elle n'est pas révélatrice de l'impact réel du choc économique sur la solvabilité des entreprises. Bpifrance a donc décidé de ne pas intégrer les données de l'année 2020 dans la calibration du modèle de calcul des ECL au 31 décembre 2020, et de reconduire les paramètres utilisés à fin 2019. L'effet de la non recalibration du modèle est une augmentation de l'ECL de 14 M EUR.

### ***Ajustement sectoriel***

Les professionnels du tourisme et des loisirs sont parmi les plus touchés par la pandémie liée à la Covid-19. Les répercussions de cette crise se font sentir dans l'ensemble de l'écosystème Tourisme notamment à travers la fermeture des hôtels et restaurants, la paralysie du trafic aérien, les fermetures de sites emblématiques, le report des grandes manifestations ou encore l'interdiction d'ouvrir les stations de ski.

Dans ce contexte économique très dégradé, un ajustement était impératif afin d'anticiper une élévation du risque sur ce secteur. Cet ajustement augmente l'ECL de 24,6 M EUR.

### ***Evaluation de l'augmentation significative du risque de crédit***

#### *Traitement des moratoires*

S'inscrivant dans le cadre d'une démarche globale du secteur bancaire français, Bpifrance a mis en place des mesures de report d'échéances à destination de ses emprunteurs. Ces mesures s'appliquent à une population très large d'emprunteurs. Le report d'échéances n'est pas déclenché par une demande de l'entreprise concernée, mais est effectué à l'initiative de Bpifrance. Les clients ne souhaitant pas bénéficier de ces reports doivent au contraire se signaler à Bpifrance.

Au vu des modalités de mise en œuvre des reports d'échéances consentis par Bpifrance à ses clients, l'octroi d'un moratoire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 ne constitue pas mécaniquement un indicateur d'augmentation significative du risque de crédit (SICR) des emprunteurs concernés et des opérations concernées. Par conséquent, ces reports d'échéances n'entraînent pas un déclassement systématique en bucket 2 ou en bucket 3 pour les instruments concernés.

La dégradation significative du risque de crédit reste mesurée sur la base des informations individuelles propres à chaque contrepartie.

#### *Utilisation d'une probabilité de défaut à maturité*

Les critères de dégradation significative du risque de crédit utilisés habituellement par Bpifrance pour l'allocation de ses expositions dans les différents buckets sont les suivants :

- Les expositions non performantes sont classées en bucket 3 ;
- Les expositions performantes sont classées en bucket 2 si elles vérifient l'un des critères suivants :
  - La contrepartie est classée en watch list ;
  - La probabilité de défaut à un an de la contrepartie à la date de calcul est supérieure à 20% ;
  - La probabilité de défaut à un an de la contrepartie à la date de calcul augmente de plus de 2% par rapport à la probabilité de défaut à la décision et l'augmentation de la probabilité de défaut à un an est supérieure à 95% de la probabilité de défaut à la décision.
- Les expositions performantes ne vérifiant aucune des conditions précédentes sont classées en bucket 1.

Bpifrance exploite habituellement la possibilité ouverte par la norme d'utiliser la probabilité de défaut à un an dans la mesure de la dégradation significative du risque de crédit, comme une approximation de la probabilité de défaut à maturité.

Le contexte actuel, marqué par un choc très violent mais limité dans le temps, fait que la probabilité de défaut à un an ne peut être considérée comme une bonne approximation de la probabilité de défaut sur toute la durée de crédit (lifetime) en 2020.

Pour remédier à ce problème, la détermination de la dégradation significative du risque de crédit est ajustée pour l'année 2020 en intégrant une dimension lifetime à la probabilité de défaut au 31 décembre 2020. Cette probabilité de défaut est comparée à la probabilité de défaut à un an à l'origine de l'instrument. Les seuils utilisés dans la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit (seuils absolu et relatif) ne sont pas modifiés.

L'effet de l'utilisation des probabilités de défaut à maturité est une réduction de l'ECL de 57 M EUR.

#### ***Effets de la garantie sur la détermination de l'ECL des prêts garantis par l'Etat***

La détermination des pertes attendues sur les prêts garantis par l'Etat prend en compte cette garantie. Le calcul de l'ECL n'est effectué que sur la part non garantie des prêts.

#### ***Analyse de sensibilité de l'ECL aux scénarii macroéconomiques***

Comme décrit précédemment, les quatre scénarii macroéconomiques retenus dans le calcul de l'ECL au 31 décembre 2020 correspondent à des situations économiques très différentes. Par conséquent, ils conduisent à des montants d'ECL sensiblement différents<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les calculs sont établis sur une version approchée du modèle de calcul de l'ECL, qui présente un écart de 1% avec les montants comptabilisés.



Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Scénario	Montant de l'ECL en cas de pondération à 100% du scénario (MEUR)	En pourcentage de l'ECL comptabilisé
Scénario optimiste	596	81%
Scénario central	697	95%
Scénario dégradé	784	107%
Scénario sévèrement dégradé	909	124%

### **Portefeuille de titres à revenu fixe**

Constitué principalement d'obligations d'Etat, le portefeuille de titres du groupe n'est pas affecté par la crise de la Covid-19 de façon significative. Dès lors, l'approche simplifiée dite de risque de crédit faible a été maintenue.

- **Adaptation du dispositif de suivi des risques de Bpifrance dans le cadre de la crise pandémique de la Covid-19**

Dans le contexte de la crise pandémique, le dispositif de gestion des risques de Bpifrance s'est adapté et renforcé tout au long de l'année 2020.

Dans ce cadre, Bpifrance a révisé sa stratégie Risque pour prendre en compte l'impact de la crise économique consécutive à la crise sanitaire. La cartographie des risques et le profil de risque du groupe ont été ajustés et partagés avec les organes de Direction et de Surveillance. L'appétit au risque groupe et la politique de gestion des risques groupe ont été revus, en ce compris une mise à jour des seuils et limites des indicateurs de risque.

La difficulté à appréhender la situation réelle des clients, en particulier de ceux bénéficiant de mesures d'assouplissement économique de la part de l'Etat et des banques partenaires (notamment les PGE et moratoires Covid-19), a mis à mal la capacité des établissements de crédit à évaluer rapidement et de manière exhaustive les risques de défaut, en particulier la probable absence de paiement des clients. Afin de compléter son dispositif de gestion des risques et de renforcer l'identification des signes précoces de difficulté, Bpifrance a étoffé sa stratégie de détection, de suivi des risques et d'accompagnement des clients en :

- renforçant le suivi des risques trimestriel via la mise en place d'indicateurs de suivi sur des portefeuilles jugés à risque (par exemple, les secteurs à haut risque, les expositions ayant fait l'objet d'un moratoire ou encore les clients ayant fait appel à des produits de crise) ;
- mettant en place un suivi ad hoc des risques de crédit à fréquence mensuelle partagé avec l'organe de Direction ;
- développant un suivi hebdomadaire permettant de détecter les entrées en watch list (dont les débiteurs avec impayés précoces) et en statut non performant. En cas d'impayé précoce, Bpifrance assure un accompagnement des clients et peut proposer, le cas échéant, des solutions de restructuration afin d'assurer le remboursement des sommes dues tout en favorisant la continuité d'exploitation des clients.

### **1.1.3 Relocalisation en zone euro de la compensation du portefeuille de contrats dérivés**

Dans le cadre du Brexit, Bpifrance a procédé en novembre 2020 au transfert de la compensation de son portefeuille de contrats dérivés de Londres vers Francfort.

Les produits dérivés jusqu'alors traités par la chambre de compensation LCH le sont désormais par Eurex.

Ce portefeuille de près de 800 contrats représente un montant notionnel de 25,8 milliards d'euros. L'impact de cette opération au compte de résultat est non significatif.



## 1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Le 4 janvier 2021, les actionnaires de FCA et PSA ont validé le projet de fusion des deux constructeurs automobiles afin de créer le quatrième groupe mondial. Le 18 janvier 2021, premier jour de cotation du nouveau groupe Stellantis dont la capitalisation boursière en date d'introduction en bourse était de près de 40 Mds EUR, Bpifrance a échangé ses actions PSA contre des actions Stellantis.

Suite à cet échange, l'influence exercée par Bpifrance sur le groupe Stellantis ne peut être qualifiée de notable du fait de la baisse de la part en capital et en droits de vote de Bpifrance et de son incidence sur la majorité des points liés à la gouvernance de la société. Dès lors, contrairement aux actions PSA qui étaient mises en équivalence dans les comptes consolidés de Bpifrance, les actions Stellantis seront comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres.

## ● Note 2 - Normes comptables applicables

### 2.1 Normes comptables applicables au 31 décembre 2020

Les états financiers consolidés 2020 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2020.

L'amendement de la norme IFRS 16 « Contrats de location » relatif aux concessions de loyers octroyées en raison de la pandémie de Covid-19 n'a pas eu à être appliqué par le groupe.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes au 31 décembre 2020.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

Par ailleurs, Bpifrance s'est mis en conformité avec les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013.

Pour rappel, cette orientation fournit des précisions sur l'application du règlement n°575/2013, notamment en :

- appliquant des seuils relatifs et absolus à l'ensemble des expositions d'une contrepartie et non plus en considérant le défaut au regard d'un seul contrat,
- matière de classification et d'évaluation des risques en fonction de la typologie des contreparties, en particulier, en distinguant des seuils spécifiques à la clientèle de détail (personnes physiques et PME),
- introduisant le concept de signes probables d'absence de paiement, permettant d'anticiper les situations de défaut. Au sein de Bpifrance, ces signes peuvent être par exemple : « Informations négatives sur la solvabilité de la contrepartie », « Situation compromise de la contrepartie », « Contrepartie NPE suite contagion ».

La mise en place de la nouvelle définition du défaut est sans conséquence notable sur les fonds propres de Bpifrance.

### 2.2 Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2021.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

### ● Note 3 - Principes et méthodes de consolidation du groupe

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2020.

#### 3.1 Principes de consolidation

##### *Principe général*

Les états financiers consolidés de Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. En application de ce principe général, le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

##### *Notion de contrôle*

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient. Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

#### 3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations que le groupe contrôle conjointement via une coentreprise et les participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

Les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont considérées comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe. Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

### **3.3 Cas particuliers**

#### ***L'activité de capital-risque***

Lorsqu'une participation dans une entreprise associée (influence notable) ou une coentreprise (contrôle conjoint) est détenue via un organisme de capital-risque, le groupe a choisi d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat, dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », conformément à la norme IFRS 9 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

#### ***Conversion des états financiers des filiales étrangères***

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

#### ***Participations dans les entreprises mises en équivalence***

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou des méthodes multicritères et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

### **3.4 Règles de consolidation**

#### ***Retraitements et éliminations***

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité pour les entreprises intégrées de manière globale et à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

**Ecarts d'acquisition**

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres complémentaire est à comptabiliser dans les capitaux propres.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

**3.5 Présentation des états financiers et date de clôture****Présentation des comptes consolidés**

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation ANC n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

**Date de clôture**

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre, sauf mention contraire en Note 9.

- **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation du groupe Bpifrance Financement au 31 décembre 2020 est modifié par rapport au dernier arrêté des comptes consolidés du 31 décembre 2019.

En conséquence de la fusion-absorption de la société holding Bpifrance SA par sa filiale, Bpifrance Financement (cf. Note 1), le groupe Bpifrance Participations et Bpifrance Assurance Export sont désormais détenus en direct par Bpifrance Financement, renommé Bpifrance.

Le périmètre intègre également les comptes de deux nouveaux Fonds Communs de Titrisation en intégration globale.

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2020 % d'intérêt	31/12/2020 % de droit de vote	31/12/2019 % de droit de vote
Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Régions - MAISONS-ALFORT	Globale	99,99%	99,99%	99,99%
Auxi-Finances - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
SCI Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Courtage - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FCT Bpifrance SME 2019-01 - SAINT-DENIS	Globale	100%	100%	100%
FCT Bpifrance TPE Digital - SAINT DENIS	Globale	100%	100%	-
FCT Bpifrance SME 2020-01 - SAINT-DENIS	Globale	100%	100%	-
Bpifrance Assurance Export - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance Participations - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FSI PME Portefeuille - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FFI parts A - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FFI Parts B - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FONDS de FONDS PME - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FFI 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FFI 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FFI 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FFI 5 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FPMEI - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Croissance 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Croissance 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Croissance 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Croissance 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Croissance 5 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FIC DETTE PRIVEE - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FIC DETTE PRIVEE II - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Régions 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Régions 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Régions 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Régions 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Tourisme - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Avenir Entreprise Développement C1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Avenir Entreprise Développement C2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Avenir Entreprise Développement C3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Avenir Entreprise Développement C4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Avenir Entreprise Mezzanine - MAISONS-ALFORT	Globale	66,84%	66,84%	-
Avenir Entreprise Investissement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Avenir Tourisme - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
ETI2020 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
CDC Entreprises Capital Investissement - PARIS	Globale	100%	100%	-
FCPR Part'Com - PARIS	Globale	100%	100%	-
Lion participations - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FSN Ambition Numérique - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance Innovation 1 Venture - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance Capital 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance Mezzanine 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance International Capital - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance IC Investment Holding - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FEF Capital - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance Investissement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance Innovation 1 Large Venture II - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Alsabail - STRASBOURG	Equivalence	40,69%	40,69%	40,69%
Tyrol Acquisition (Groupe TDF) - Luxembourg	Equivalence	23,99%	23,99%	-
Eutelsat Communications - PARIS	Equivalence	19,98%	19,98%	-
PSA - PARIS	Equivalence	12,32%	17,58%	-
STConso (Palier avec STM Consolidé à 27,91%) - GENEVE	Equivalence	50,00%	50,00%	-
Future French Champion - MAISONS-ALFORT	Equivalence	50,00%	50,00%	-
Fonds Lac I - MAISONS-ALFORT	Equivalence	33,39%	33,39%	-

- **Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

## 5.1 Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

### 5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

#### *Les trois niveaux de juste valeur*

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers:

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

#### *Transferts de niveaux de juste valeur*

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

### 5.1.2 Techniques d'évaluation

#### *Cadre général*

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.



Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment) et de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation à la juste valeur des dérivés du groupe.

#### ***Cas particulier des actions non cotées***

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

#### ***Cas particulier des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût***

Par ailleurs, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable dans le cas des actifs et passifs financiers à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché.

## **5.2 Comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers**

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et les emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

### 5.3 Classement et évaluation des actifs financiers

#### *Instruments de dette*

Les prêts et créances ainsi que les titres à revenu fixe sont des instruments de dette qui font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. De manière plus spécifique :

- Les instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (ci-après « critère SPPI » défini dans le paragraphe Appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels) sont comptabilisés au coût amorti. Ces instruments de dette font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tel que décrite dans la note 5.20 Produits et charges d'intérêts.
- Les instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de les céder et pour lesquels les flux de trésorerie respectent le critère SPPI sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres, à l'exception des effets liés au risque de crédit, aux intérêts et aux gains ou pertes de change sur actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat. En cas de décomptabilisation, les gains ou pertes latents précédemment constatés en capitaux sont constatés en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments à la juste valeur par capitaux propres ».
- Les dépréciations de ces actifs financiers sont calculées selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tel que décrite dans la note 5.20 Produits et charges d'intérêts.
- Les autres instruments de dette sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Il s'agit soit d'actifs qui ne respectent pas le critère SPPI, notamment les parts de fonds d'investissement (non consolidés) ou les obligations convertibles en actions de l'émetteur, soit d'actifs ne répondant pas aux deux modèles de gestion décrits ci-dessus (collecte des flux de trésorerie ou collecte des flux de trésorerie et cession).
- Par ailleurs, dès sa comptabilisation initiale, le groupe peut également désigner sur option de manière irrévocable à la juste valeur par résultat un instrument de dette répondant aux conditions requises pour une évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, si cette désignation élimine ou réduit significativement des décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées dans la rubrique « Gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### *Appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*

Pour les besoins de l'appréciation du critère SPPI (Solely Payments of Principal and Interests), le principal constitue la juste valeur en date de comptabilisation initiale ; il peut évoluer au cours de la vie de l'actif financier, par exemple au titre de l'amortissement du principal. Les intérêts consistent principalement en une contrepartie de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit encouru par le groupe ou tout autre type de risque et frais associés à la détention de l'actif financier pendant une certaine période. Les intérêts peuvent également comprendre une marge qui soit compatible avec un contrat de prêt classique.

La valeur temps de l'argent est la composante des intérêts qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement.

Des conditions contractuelles qui exposent les flux de trésorerie contractuels à des variations de cours d'actions, de prix de matières premières ou de taux de change ou à un effet de levier ne sont pas considérées comme répondant au critère SPPI.

Des modalités contractuelles qui permettent de proroger ou de rembourser par anticipation un actif financier ne remettent pas en cause le critère SPPI, dès lors que la compensation perçue par le groupe est raisonnable.

Le caractère SPPI des actifs financiers qui comportent des dérivés incorporés est analysé globalement (contrat hôte et dérivé incorporé) afin d'en déduire le classement IFRS 9.

#### *Appréciation du modèle de gestion*

Le modèle de gestion reflète la façon dont le groupe gère ses actifs financiers afin de générer les flux de trésorerie : par la collecte des flux de trésorerie uniquement, la collecte des flux de trésorerie et la cession des actifs financiers ou une autre stratégie. Les facteurs pris en compte dans l'appréciation du modèle de gestion sont :

- Les critères utilisés afin d'évaluer la performance des actifs du portefeuille et la présenter aux principaux dirigeants ;
- Les risques affectant la performance des actifs du portefeuille et les modalités de suivi et de gestion de ces risques ;
- Les modalités de rémunération des gestionnaires ;
- La fréquence et le volume des cessions antérieures qui ont été réalisées par le passé.

En tant que banque publique d'investissement, Bpifrance accompagne des entreprises de toutes tailles (principalement des TPE, PME et ETI) sur toutes les phases de leur développement, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse. Par sa mission sociale, l'activité de financement de Bpifrance est donc tournée vers le maintien de la relation client et la collecte des flux contractuels.

Les titres de dette constitutifs du portefeuille de liquidité de Bpifrance sont gérés selon deux modèles de gestion distincts : un modèle de collecte des flux contractuels, en cohérence avec le classement comptable en titres d'investissement en normes françaises et l'absence de cession, ainsi qu'un modèle de gestion de collecte et de revente s'agissant des obligations sécurisées (covered bonds).

En ce qui concerne les fonds consolidés, la gestion du portefeuille d'actifs financiers est réalisée sur la base de la juste valeur et la performance est également évaluée sur la base de la juste valeur, ce qui justifie d'un modèle de gestion « autre stratégie » entraînant une comptabilisation à la juste valeur par résultat des instruments de dette détenus, qu'ils répondent ou non au critère SPPI.

#### *Reclassement*

Les actifs financiers sont reclassés lorsque le modèle de gestion dans le cadre duquel ils sont détenus évolue en raison d'une décision stratégique de la Direction, à la suite de changements importants dans les activités du groupe. Les reclassements sont prospectifs et n'impliquent pas de retraitements des profits et pertes comptabilisés antérieurement à la date de reclassement des actifs financiers concernés.

Le groupe n'a pas modifié le modèle de gestion de ses actifs financiers au cours de la période de présentation. Par conséquent, aucun reclassement d'actifs financiers n'a été opéré à date.

#### ***Instruments de capitaux propres***

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Les variations de juste valeur, les dividendes, gains ou pertes de cessions sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. En effet, le groupe Bpifrance prend des intérêts minoritaires dans des entreprises en croissance (TPE, PME, grands grandes entreprises et start-ups) ou investit dans des fonds auprès d'autres investisseurs privés afin de les accompagner dans leur développement. Le groupe réalise également des investissements stratégiques dans de grandes entreprises.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession. Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations. Les dividendes de ces placements sont, quant à eux, enregistrés dans le compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

#### 5.4 Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, les engagements de financement donnés font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Ces dépréciations sont présentées dans la rubrique « Provisions ».

#### 5.5 Dépréciation des actifs financiers

Les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement donnés et les créances de location-financement font systématiquement l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers, y compris les engagements de financement et à l'exclusion des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, font l'objet d'une dépréciation résultant d'évènements de défaut attendus dans les 12 prochains mois (pertes de crédit attendues à 12 mois). En cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, les dépréciations sont révisées afin de refléter les évènements de défaut attendus sur toute la durée de vie de l'instrument (pertes de crédit attendues à maturité).

Les actifs financiers sont initialement classés en « bucket 1 ». Dans le cas où ils n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine, ils restent classés en « bucket 1 ». Les dépréciations sont comptabilisées à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois.

En cas d'augmentation significative du risque de crédit, les actifs financiers sont transférés en « bucket 2 » ; les dépréciations sont déterminées sur la base des pertes attendues à maturité.

Les actifs pour lesquels il existe un ou plusieurs indicateurs objectifs de perte de valeur liés à des évènements survenus depuis leur comptabilisation initiale et ayant un impact sur les flux de trésorerie attendus constituent le « bucket 3 ». Des pertes attendues à maturité sont calculées pour de tels actifs.

#### **Portefeuille de prêts**

- **Augmentation significative du risque de crédit**

L'augmentation significative du risque de crédit s'apprécie en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier lors de la comptabilisation initiale et en date de clôture. Cette dégradation doit être constatée avant l'apparition d'un indicateur objectif de perte (bucket 3).

Cette appréciation repose à la fois sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Il est systématiquement considéré qu'une augmentation significative du risque de crédit est intervenue pour les encours vérifiant l'une des conditions suivantes :

- Classement en watch list. Parmi les motifs de performance associés au statut de watch list, le groupe Bpifrance inclut les impayés compris entre 30 et 90 jours ainsi que les encours restructurés en probation (période de deux ans);
- Probabilité de défaut courante supérieure à 20% ;
- Augmentation absolue de la probabilité de défaut supérieure à 2% entre la date d'octroi et la date de clôture et augmentation relative de la probabilité de défaut supérieure à 95% entre la date d'octroi et la date de clôture.

Le modèle est appliqué de manière symétrique. Ainsi, lorsque les conditions qui ont conduit au classement dans le bucket 2 ne sont plus remplies, le groupe Bpifrance constate l'amélioration de la situation de la contrepartie par un retour en bucket 1.

- **Actifs financiers présentant une indication objective de perte**

Il s'agit des actifs financiers que le groupe a classés comme non performants, c'est-à-dire tout actif dont il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, du fait des difficultés financières de celle-ci.

Les contreparties non performantes sont notamment celles pour lesquelles des procédures collectives (amiables ou contentieuses) sont en cours, une détérioration de la qualité de crédit a été constatée, dont les créances présentent plus de 90 jours d'impayés, ou dont la déchéance du terme a été prononcée, ou pour lesquelles la garantie de Bpifrance a été appelée.

Tout impayé de plus de 30 jours sur un concours restructuré ou moratorié en période de probation entraîne automatiquement un classement dans la catégorie des actifs non performants. La période de probation est d'un an avant toute possibilité de reclassement en watch list.

Le groupe Bpifrance a aligné les définitions de défaut et non performant bâlois avec celles de douteux comptables et de bucket 3 IFRS 9.

Le groupe Bpifrance constate un passage en pertes sur un actif dès lors que ses droits en tant que créancier sont éteints.

- **Mesure des pertes de crédit**

Pour les actifs classés en buckets 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont égales au produit de trois paramètres que sont la probabilité de défaut, le taux de perte en cas de défaut et l'exposition à la date de défaut. Elles font l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt effectif de l'actif concerné.

Les probabilités de défaut à 12 mois et à maturité représentent respectivement le risque de défaut de la contrepartie dans les 12 prochains mois et le risque de défaut tout au long de la vie de l'instrument.

Le taux de perte en cas de défaut est estimé en utilisant les données historiques disponibles sur les pertes subies ou à dire d'expert ou en utilisant le niveau réglementaire fixé par produit de financement ou par contrepartie. Il tient également compte des sûretés rattachées au prêt.

Le groupe s'appuie sur les dispositifs utilisés pour la détermination des provisions réglementaires. Dans ce cadre, les probabilités de défaut et taux de perte en cas de défaut, observés à travers le cycle (through-the-cycle) pour les besoins réglementaires, sont ajustés afin d'être mesurés en date de défaut (point-in-time).

En outre, la probabilité de défaut et le taux de perte tiennent également compte de la conjoncture économique anticipée sur un horizon de projection (forward-looking). Le groupe retient généralement 3 scénarii considérés comme central, optimiste et stressé. L'horizon de simulation retenu est de 6 ans. Ces scénarii sont fondés sur le taux de croissance du PIB français, l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage, la variation des taux OAT 1 an et 10 ans.

L'exposition à la date de défaut tient compte des montants tirés et des engagements donnés. L'encours en risque sur l'encours des engagements donnés est estimé à partir de taux de décaissement historiques. L'exposition tient compte de l'amortissement et du potentiel remboursement de l'encours.

La dépréciation des actifs du bucket 3 est estimée sur base individuelle. Elle correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties, dès lors que celles-ci font partie des modalités contractuelles et ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs distincts.

### **Portefeuille de titres**

L'approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk ») a été retenue pour le portefeuille de titres du groupe, compte tenu du profil peu risqué d'un portefeuille constitué majoritairement de titres souverains.

Le risque de crédit d'un actif financier est considéré comme faible lorsque :

- Le risque de défaillance est faible ;
- L'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations contractuelles ;
- Cette capacité n'est pas nécessairement affectée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le groupe considère que le risque de crédit est faible lorsque la contrepartie est classée en « Investment Grade » et les titres de ces contreparties sont classés en « bucket 1 ». Le déclassement d'un titre en « Speculative Grade » induit un classement en « bucket 2 ». Une dégradation de deux notes au cours des six mois précédents la date de clôture pourra être un facteur complémentaire d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit. Dans de telles circonstances, le groupe procède à une analyse au cas par cas.

Dans ce cadre, la mesure des pertes de crédit suit les règles suivantes :

- Buckets 1 et 2 : les probabilités de défaut sont calculées sur la base des données des agences de notation, les taux de perte retenus sont ceux du référentiel bâlois et l'exposition à la date de défaut correspond à la valeur comptable brute.
- Bucket 3 : les pertes sont estimées sur base individuelle au regard de la situation de la contrepartie et, le cas échéant, de la valeur des garanties.

## **5.6 Distinction entre dettes et capitaux propres**

En application de la norme IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer aux détenteurs des titres de la trésorerie, un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

### **Fonds de réserve de Bpifrance**

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex-OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de son remboursement sur décision des actionnaires, le fonds de réserve de Bpifrance est qualifié d'instrument de capitaux propres.



## 5.7 Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement au coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

### ***Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle***

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### ***Dettes représentées par un titre***

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges » au compte de résultat.

### ***Dettes subordonnées***

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

## 5.8 Passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

Il s'agit des dettes que le groupe a désignées irrévocablement dès l'origine à la juste valeur par résultat. L'application de cette option est réservée aux cas suivants :

- L'élimination ou la réduction significative de décalages de traitement comptable entre certains actifs et passifs financiers
- L'alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de la performance, à condition que cette condition repose sur une politique de gestion des risques ou d'investissement établie et que le reporting interne s'appuie sur une mesure de juste valeur.
- L'évaluation à la juste valeur par résultat de certains passifs financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés.
- Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride » financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.



Les variations de juste valeur de la période et les intérêts des passifs financiers sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception des variations de juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre qui sont enregistrées au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». En cas de décomptabilisation du passif avant son échéance, le gain ou la perte de juste valeur réalisé, attribuable au risque de crédit propre, est transféré directement dans la rubrique réserves consolidées en capitaux propres, sans impacter le résultat de la période.

### **5.9 Opérations de pensions**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée (« Dettes envers les Etablissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle »).

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances avec les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ».

### **5.10 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers**

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

### **5.11 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ;
- Il requiert un investissement initial nul ou faible ;
- Il est réglé à une date future.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur. A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

### ***Dérivés de transaction***

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les dérivés de transaction traités par le groupe Bpifrance sont des couvertures économiques qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture ou que le groupe a choisi de ne pas documenter.

### ***Dérivés de couverture***

Le groupe a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne, pour la comptabilisation de ces opérations.

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

#### Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé à des crédits avec la clientèle, à des portefeuilles de titres de dette acquis ou émis ou à des portefeuilles d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans la rubrique « Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

### 5.12 Compensation bilancielle des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe compense un actif financier et un passif financier et un solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La juste valeur des instruments dérivés traités avec des chambres de compensation et les appels de marge associés, et dont les principes de fonctionnement répondent aux critères précédents, est compensée au bilan.

### 5.13 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

#### **Actifs et passifs monétaires libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Toutefois, les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

#### **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

### 5.14 Contrats de location

#### **Bailleur du contrat de location**

Conformément à la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, les contrats de location consentis par le groupe sont analysés en contrats de location financement (crédit-bail et assimilé) ou en contrats de location simple. Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans la rubrique « Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net.

Les créances de location financement font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

### ***Preneur du contrat de location***

Conformément à la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, le groupe enregistre dès l'origine du contrat de location une dette locative à son passif et un droit d'utilisation du bien loué à son actif.

La dette locative correspond à la valeur actualisée des paiements futurs sur la durée du contrat de location. Ces paiements futurs incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction...) ainsi que, le cas échéant, les sommes que le groupe s'attend à payer au bailleur au titre de garantie de valeur résiduelle ou des options dont l'exercice est raisonnablement certain. En revanche, les paiements variables non basés sur un indice ou un taux et les taxes telles que la taxe d'habitation sont exclus des paiements futurs pris en compte pour déterminer le passif locatif.

Le droit d'utilisation correspond à la valeur initiale de la dette locative, augmentée le cas échéant des coûts directs initiaux. Il est ajusté le cas échéant des paiements versés au bailleur avant ou à cette date, sous déduction des avantages locatifs reçus.

La valeur actualisée des paiements futurs est enregistrée en « Dettes locatives » au passif, tandis que le droit d'utilisation est inscrit à l'actif au sein du poste « Immobilisations corporelles ». La dette locative est amortie actuariellement et le droit d'utilisation est amorti linéairement, sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées en charges d'exploitation et les charges relatives à la dette locative dans le poste « Intérêts et charges assimilées ».

Le cas échéant, une provision pour couvrir les frais de remise en état du bien loué qui seront encourus à l'échéance du bail est enregistrée au passif du bilan.

Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures de la dette locative et du droit d'utilisation donneront lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les principales hypothèses retenues dans l'évaluation des dettes locatives et des droits d'utilisation sont les suivantes :

- La durée du droit de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien sous-jacent, complétée le cas échéant par des périodes couvertes par des options de renouvellement que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer. En complément, s'agissant des contrats de location immobilière, la durée généralement retenue est de neuf ans à l'origine. Toutefois, la tacite prolongation, inhérente à ces contrats, est prise en compte dans la détermination de la durée initiale du bail si Bpifrance anticipe un intérêt à utiliser cette disposition ;
- Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative est le taux marginal d'emprunt, défini à partir des taux de cession interne calculés par la direction financière du groupe.

En application des exemptions proposées par la norme, les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à un an sont comptabilisés directement en charges.

### 5.15 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- Il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- Logiciels : de 1 à 5 ans,
- Immeubles : de 25 à 55 ans,
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- Matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

## 5.16 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40 relative aux immeubles de placement, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

## 5.17 Avantages du personnel

Le groupe Bpifrance accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

### *Avantages à court terme*

Ils recouvrent principalement les salaires, les congés, l'intéressement, la participation, les primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restants dus à la clôture.

### *Avantages postérieurs à l'emploi*

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

### *Régime à cotisations définies*

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

### *Régime à prestations définies*

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

**Autres avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les autres avantages à long terme, le coût des services, les intérêts nets sur le passif (l'actif) et les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisés en résultat net.

**Indemnités de cessation d'emploi**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

**5.18 Provisions**

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

**5.19 Impôts courants, différés et situation fiscale****Impôt courant**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

**Impôt différé**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

**Incertitude fiscale**

Lorsque qu'il est probable qu'une position fiscale du groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).



## **Situation fiscale**

Bpifrance est société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export, Auxifinances, Bpifrance Courtage et Lion Participations.

### **5.20 Produits et charges d'intérêts**

Les intérêts relatifs aux instruments de dette comptabilisés au coût amorti sont enregistrés dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées », selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les entrées ou sorties de trésorerie futures sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts de transaction et des primes et décotes ainsi que des commissions reçues ou payées, telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits, qui font, par nature, partie intégrante du taux effectif du contrat.

Le cas échéant, Bpifrance estime les flux de trésorerie attendus en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, notamment les options de remboursement anticipé, les options de prolongation, etc...

Les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » enregistrent également les commissions de garantie étalées prorata temporis et les intérêts des instruments de couverture désignés dans une relation de juste valeur.

### **5.21 Commissions et produits des autres activités**

En application d'IFRS 15, la comptabilisation du produit résultant de contrats conclus avec des clients (en dehors des contrats de location, des contrats de garantie et des instruments financiers qui sont traités par d'autres normes IFRS) reflète le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service pour un montant correspondant au montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de ce bien ou de ce service. L'approche appliquée est constituée de cinq étapes qui permettent d'identifier les différences obligations de performance d'un contrat, de leur allouer un prix de transaction à chacune, ce prix étant reconnu lorsque ces obligations sont satisfaites, c'est-à-dire que le transfert du contrôle du bien ou du service a eu lieu.

Dans le cas d'une rémunération comprenant une composante variable, cette dernière n'est comptabilisée en résultat que s'il est hautement probable que son montant estimé ne puisse subir une baisse significative ou dès lors qu'elle est certaine (exemple : contrats de mise en relation).

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès que la prestation est réalisée.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation (exemples : commissions perçues par les sociétés de gestion de fonds, commissions perçues par Bpifrance Assurance Export dans le cadre de la convention signée avec l'Etat).

Les prestations fournies par l'activité de l'accompagnement sont comptabilisées en produits des autres activités soit progressivement (exemple : animation du programme) soit lorsque le service est rendu (exemples : journées de formation, tenue de comités stratégiques, ...).

### **5.22 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Ce poste enregistre principalement :

- Les dividendes et variations de juste valeur des investissements en instruments de capitaux propres, que le groupe n'aurait pas désigné à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- Les variations de juste valeur des instruments de dette (intérêts inclus) comptabilisés à la juste valeur par le résultat, à l'exception des variations de valeur relative au risque de crédit propre résultant des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option ;
- Les variations de juste valeur (intérêts inclus) des instruments dérivés non affectés à de la couverture ;
- Les variations de juste valeur (intérêts exclus) des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur.

L'inefficacité des relations de couverture est également comptabilisée dans ce poste.

### 5.23 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent les éléments suivants :

- Les dividendes des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- Les résultats, nets des effets de la couverture, de la décomptabilisation d'instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

### 5.24 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Ce poste comprend les plus et moins-values résultant de la décomptabilisation de titres de dette ou de prêts et créances classés en actifs financiers au coût amorti, y compris les indemnités de remboursement anticipé et les effets de couverture.

### 5.25 Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

### 5.26 Coût du risque de crédit

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances antérieurement passées en pertes constituent la charge du risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti ainsi que sur les instruments de dette classés en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

### 5.27 Activité de garantie

#### Engagements de garantie

Les engagements de garantie du groupe sont principalement portés par Bpifrance et Bpifrance Régions. Ils sont adossés à des fonds de garantie.

Deux types de garanties sont octroyés par le groupe :

- Les garanties au titre des interventions en capital-risque (actions PME) contre les pertes en capital encourues par les établissements pratiquant du capital-risque. Ces contrats contiennent une clause de participations aux plus-ou-moins-values de cession des titres sous-jacents.
- Les garanties accordées aux établissements de crédit pour les prêts octroyés à leurs clients, afin de les couvrir contre le défaut de paiement d'un débiteur identifié. Le groupe est rémunéré par des commissions de garantie.

- Les garanties non mises en jeu, déclarées en défaut par la banque partenaire sans autre information de dégradation du risque de crédit de la contrepartie, sont classées en encours sains sous surveillance (*watch list*) et font l'objet d'une dépréciation sur la base d'un modèle de pertes attendues. En cas de mise en jeu de la garantie (déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective) et/ou en cas d'information de dégradation du risque de crédit de la contrepartie, les garanties font l'objet d'une dépréciation pour risque avéré.

Les contrats de garantie en capital-risque répondent à la définition d'un instrument dérivé. Par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur en date de comptabilisation initiale et subséquemment. La juste valeur est évaluée à partir d'un taux d'indemnisation maximum.

Les garanties aux établissements de crédit répondent à la définition de contrat de garantie financière, à savoir un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié. Dans le cadre de l'option offerte par les normes IFRS, le groupe a choisi de traiter ces contrats selon les dispositions de la norme IFRS 9 et par conséquent de ne pas leur appliquer la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance.

## Fonds de garantie

Les fonds de garantie correspondent aux montants versés par l'Etat, la CDC, des bailleurs privés ou des collectivités locales et sont destinés à couvrir les risques futurs générés par l'activité d'octroi de garanties de Bpifrance.

Les fonds de garantie sont assimilés à des dépôts à terme remboursables aux dotateurs qui comprennent une composante de contrats de réassurance. Les fonds de garantie répondent donc à la définition d'un passif financier selon la norme IAS 32.

## Traitement comptable et présentation des garanties aux établissements de crédit et des fonds de garantie

Le groupe a désigné irrévocablement à la juste valeur par résultat les engagements de garantie et les fonds de garantie adossés. En effet, la performance des fonds de garantie est gérée et communiquée aux dotateurs sur un modèle de juste valeur.

Les engagements de garantie sont évalués à la juste valeur en date de comptabilisation initiale. Cette juste valeur est composée des commissions à recevoir actualisées et des pertes attendues actualisées. Elle est déterminée à partir des modèles internes de sinistralité. Ces modèles internes tiennent compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques (évaluation des contentieux futurs et non avérés et de la provision pour perte avérée) et de l'effet temps, ainsi que des pertes avérées et des éventuels recouvrements sur les dossiers pour lesquels la garantie du groupe a été appelée. La juste valeur des engagements de garantie est comptabilisée au passif dans la rubrique spécifique « Fonds de garantie publics affectés aux engagements ».

Outre les dotations reçues des partenaires publics, l'évaluation des fonds de garantie tient compte de la part des commissions perçues revenant aux fonds de garantie et de 90% des produits nets du placement des dotations reçues (qui reviennent par convention aux fonds de garantie). La juste valeur des fonds de garantie est présentée au passif dans la rubrique spécifique « Fonds de garantie publics non affectés ».

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe tant que les fonds de garantie ne sont pas épuisés, les pertes futures estimées étant imputées sur les fonds de garantie.

### 5.28 Activité d'innovation

L'activité d'innovation, réalisée pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics, consiste à attribuer des subventions, des avances remboursables en cas de succès du projet ou des prêts (à taux zéro ou portant intérêt) remboursables sans condition.

Les subventions accordées par Bpifrance répondent aux conditions spécifiées par la norme IAS 20 « *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique* » dans la mesure où ce sont des transferts de trésorerie mis à disposition par l'Etat et les partenaires publics via leurs dotations, après que l'entité bénéficiaire ait démontré qu'elle réunissait l'ensemble des conditions lui permettant de bénéficier de la subvention.

Les subventions décaissées sont comptabilisées directement en charges dans la rubrique « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en engagements donnés tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les avances remboursables décaissées sont comptabilisées à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, qui correspond au montant décaissé, et lors des clôtures ultérieures. Elles figurent à l'actif du bilan dans la rubrique spécifique « Aides au financement de l'innovation » et celles non décaissées figurent dans les engagements donnés.

Les prêts octroyés dans le cadre de l'activité d'innovation sont des instruments de prêt basique qui répondent au critère *SPPI*. Il s'agit de prêts à taux zéro ou de prêts à taux variable ou fixe, qui peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé moyennant le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé jugée raisonnable. Par ailleurs, ces actifs sont détenus dans un modèle de gestion de collecte des flux. Ces prêts sont donc évalués au coût amorti, selon les modalités décrites au paragraphe 5.3. *Classification et évaluation des actifs financiers*.

Les prêts octroyés dans le cadre de l'activité d'innovation sont enregistrés dans la rubrique « *Prêts et créances à la clientèle* ».

L'activité d'innovation est intégralement financée par :

- Une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- Des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisées dans la rubrique spécifique « Ressources nettes d'intervention à l'innovation non affectées » dès la signature des conventions avec l'Etat ou autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'octroi des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations et pertes sur les avances remboursables, sur les prêts à taux zéro ou sur les prêts à taux variable ou fixe.

Ces fonds non affectés sont représentatifs de la juste valeur du fonds.

Les dotations à recevoir de l'Etat et des partenaires publics sont enregistrées dans la rubrique « Autres actifs – Créances Etat et Partenaires Innovation ».

Des dépréciations sur encours sains sont calculées sur la production d'avances remboursables, de prêts à taux zéro et de prêts à taux variable ou fixe financés par la dotation d'intervention de l'Etat. Elles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances et prêts susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs.

Dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie, des dépréciations individuelles sont comptabilisées et la dépréciation sur encours sains associée est reprise.

Ces dépréciations sont enregistrées au passif dans la rubrique spécifique « Ressources nettes d'intervention à l'innovation affectées aux engagements ».

L'impact des dépréciations est neutre pour le compte de résultat de Bpifrance. En effet, les dépréciations sur encours sains et les dépréciations individuelles ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Produits/Charges des autres activités »). Symétriquement, la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations interviennent :

- Lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- Lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

Les produits et charges affectés aux Fonds de garantie Innovation sont compensés au sein du compte de résultat dans la rubrique « charges des autres activités ». Figurent aux notes 6.18 et 7.5 le montant des charges et produits concernés.

### **5.29 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers**

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Les évaluations suivantes nécessitent entre autres la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- La juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux instruments financiers non cotés sur un marché actif et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment), ainsi que plus généralement celle relative aux instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- Le montant des pertes de crédit attendues des prêts et créances et des titres à revenu fixe qui sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement et de garantie ;
- Les valorisations relatives aux participations mises en équivalence et à leurs éventuels écarts d'acquisition ;
- Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires ;
- Les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ;
- Les dettes locatives et les droits d'utilisation rattachés aux contrats de location pris par le groupe sont évalués selon la durée estimée du droit de location et des hypothèses de taux d'actualisation
- Le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

● **Note 6 - Notes relatives au bilan**

Les variations des postes du bilan relatives à la fusion-absorption de Bpifrance SA dans l'ex-Bpifrance Financement sont identifiées dans la note 1.1.1 des faits significatifs.

**6.1 Caisse et banques centrales (actif et passif)**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif</b>		
Caisse, Banques centrales	7 819,2	1 045,9
<b>Total actif</b>	<b>7 819,2</b>	<b>1 045,9</b>
<b>Passif</b>		
Banques centrales	0,0	0,0
<b>Total passif</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

*Bpifrance a décidé de financer par anticipation, et dans des conditions financières très favorables, une éventuelle augmentation de la demande clientèle en 2021 et 2022, comme cela avait pu être le cas lors du printemps 2020*

**6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Obligations et titres à revenu fixe	1 250,8	0,0
Parts d'OPCVM	1 338,9	721,6
Autres actifs à la juste valeur par résultat	3 353,8	0,0
Instruments financiers dérivés de transaction	0,0	13,4
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	0,0	13,4
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>5 943,6</b>	<b>735,0</b>

*Aucun actif financier n'est comptabilisé à la juste valeur sur option*

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et comptes à terme	0,0	0,0
Dettes représentées par un titre	0,0	0,0
Dettes de titres	0,0	0,0
Autres passifs à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés de transaction	1,5	1,8
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	1,5	1,8
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1,5</b>	<b>1,8</b>

Les seuls passifs financiers comptabilisés à la juste valeur sur option sont les fonds de garantie et les ressources nettes d'intervention à l'innovation (cf notes 6.19 et 6.20)

### 6.3 Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

#### Instruments dérivés de couverture actif

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Couverture de juste valeur	0,0	0,0
Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0
Couverture globale cantonnée de juste valeur	5,9	5,2
<b>Total instruments dérivés de couverture (actif)</b>	<b>5,9</b>	<b>5,2</b>

#### Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Couverture de juste valeur	14,9	0,0
Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0
Couverture globale cantonnée de juste valeur	69,3	20,7
<b>Total des instruments dérivés de couverture (passif)</b>	<b>84,2</b>	<b>20,7</b>

### Couverture globale cantonnée de juste valeur – couverture de taux d'intérêt

#### Echéancier des couvertures du risque de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	Maturité au 31/12/2020				
	Moins d'un mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
<b>Couverture des passifs financiers</b>					
Montant nominal	0,0	1 400,0	2 301,6	11 334,4	7 017,1
<b>Couverture de prêts à la clientèle</b>					
Montant nominal	25,3	218,8	3 261,2	16 885,9	6 946,6
<b>Couverture de titres de dette à la juste valeur par capitaux propres</b>					
Montant nominal	0,0	0,4	0,1	211,3	930,6



## Montants relatifs aux instruments de couverture et montant d'inefficacité associé

(en millions d'euros)	31/12/2020						
	Nominal	Valeur comptable		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument de couverture est comptabilisé	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité	Inefficacité comptabilisée en résultat	Ligne du compte de résultat où est comptabilisée l'inefficacité
		Actifs	Passifs				
<b>Risque de taux d'intérêt</b>							
Swaps de taux d'intérêt - couverture des passifs	22 053,1	783,3	-7,7	Note 6.3	775,6	0,0	Note 7.2
Swaps de taux d'intérêt - couverture des prêts à la clientèle	26 282,8	24,7	- 632,3	Note 6.3	-607,6	0,0	Note 7.2
Swaps de taux d'intérêt - couverture de titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	1 142,4	0,7	- 53,7	Note 6.3	-53,0	0,0	Note 7.2
Floors - couverture des prêts à la clientèle	1 055,0	-	- 44,2	Note 6.3	-44,2	0,0	Note 7.2

## Montants relatifs aux éléments couverts

(en millions d'euros)	31/12/2020						
	Valeur comptable		Montants cumulés des ajustements de juste valeur de l'élément couvert qui sont inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument couvert est comptabilisé	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité	Montants cumulés des ajustements de juste valeur maintenus au bilan pour tout élément qui a cessé d'être ajusté au titre des profits et pertes de couverture
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs			
<b>Risque de taux d'intérêt</b>							
Passifs financiers		47 961,0	7,7	- 783,3	Notes 6.14, 6.15 et 6.16	-775,6	0,0
Prêts à la clientèle	30 724,0		676,5	- 24,7	Note 6.7	651,8	2,4
Titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres	1 236,0		53,7	- 0,7	Note 6.4	53,0	0,0

## Couverture de juste valeur – couverture de taux d'intérêt et de cours de change

## Echéancier des couvertures des risques de taux d'intérêt et de cours de change

(en millions d'euros)	Maturité au 31/12/2020				
	Moins d'un mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
<b>Couverture de passifs financiers en GBP</b>					
Montant nominal	0,0	0,0	27,8	338,1	0,0

## Montants relatifs aux instruments de couverture et montant d'inefficacité associé

	31/12/2020						
	Nominal	Valeur comptable		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument de couverture est comptabilisé	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité	Inefficacité comptabilisée en résultat	Ligne du compte de résultat où est comptabilisée l'inefficacité
		Actifs	Passifs				
<b>Risques de taux d'intérêt et de cours de change</b>	(en millions de GBP)	(en millions d'euros)					
Cross-currency swaps - couverture de passifs financiers en GBP à taux fixe	300,0	0,0	-16,5	Note 6.3	-16,5	0,4	Note 7.2

Montants relatifs aux éléments couverts

(en millions d'euros)	31/12/2020						
	Valeur comptable		Montants cumulés des ajustements de juste valeur de l'élément couvert qui sont inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument couvert est comptabilisé	Variation de valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité	Montants cumulés des ajustements de juste valeur maintenus au bilan pour tout élément qui a cessé d'être ajusté au titre des profits et pertes de couverture
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs			
Risques de taux d'intérêt et de cours de change Passifs financiers en GBP		333,7	16,9	-	Note 6.16	16,9	0,0

#### 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur	Dont G/P latents
Obligations et titres à revenu fixe	2 726,9	95,7	1 238,2	13,5
Actions et autres titres à revenu variable	9 561,3	-676,8	29,2	4,7
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>12 288,3</b>	<b>-581,1</b>	<b>1 267,5</b>	<b>18,2</b>

#### 6.5 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Obligations d'Etat	7 863,7	7 073,7
Autres obligations	78,5	101,8
Titres de créances négociables	24,1	287,9
Créances rattachées	75,4	75,2
Dépréciations sur titres au coût amorti	-0,4	-0,4
<b>Total des titres au coût amorti</b>	<b>8 041,3</b>	<b>7 538,2</b>

Bpifrance a retenu l'approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk») pour le portefeuille de titres du groupe.

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des titres au coût amorti

(en millions d'euros)	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	7 538,2	0,0	0,0	7 538,2
Clôture	8 041,3	0,0	0,0	8 041,3

## Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur titres au coût amorti

(en millions d'euros)	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	0,4			0,4
Dotations sur acquisitions de l'exercice				0,0
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs				0,0
Autres reprises non utilisées				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Autres mouvements				0,0
<b>Clôture</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>

## 6.6 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	975,6	461,5
Prêts au jour le jour	0,0	0,0
Prêts à terme	280,0	265,6
Dépôts de garantie et appels de marge	205,4	173,0
Dépréciations pour risque de crédit	0,0	0,0
Créances rattachées	0,2	0,1
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti</b>	<b>1 461,2</b>	<b>900,2</b>

Ces encours sont tous classés en bucket 1.

## 6.7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	16,0	0,0
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor	6 087,2	5 384,7
Créances commerciales	123,4	195,3
Crédits à l'exportation	446,0	300,3
Crédits de trésorerie	3 666,9	4 952,6
Crédits à l'équipement	18 333,7	16 990,6
Prêts subordonnés	601,4	412,1
Autres crédits	16 032,8	11 505,2
Dépréciations pour risque de crédit (*)	-966,0	-595,0
Créances rattachées	78,2	38,4
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</b>	<b>44 419,6</b>	<b>39 184,2</b>

(\*) cf note 6.18

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	PLMT (Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>23 118,4</b>	<b>4 973,1</b>	<b>1 110,0</b>	<b>29 201,5</b>
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	9 971,8	2 166,0	441,1	12 578,9
Remboursements, arrivés à l'échéance	-4 179,8	-1 684,5	-452,7	-6 317,0
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux	-2 640,2	2 332,4	307,8	0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
<b>Clôture</b>	<b>26 270,2</b>	<b>7 787,0</b>	<b>1 406,2</b>	<b>35 463,4</b>

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	PLMT (Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>103,8</b>	<b>200,6</b>	<b>241,9</b>	<b>546,3</b>
Reclassements				0,0
Dotations sur acquisitions de l'exercice	71,2	54,6	127,2	253,0
Autres dotations	61,2	10,1		71,3
Reprise utilisée avec passage en perte			-23,5	-23,5
Reprises liées à des sorties d'actifs	-3,4	-6,3		-9,7
Autres reprises non utilisées			-27,3	-27,3
Transfert entre niveaux	-3,4	92,7		89,3
Autres mouvements			-0,6	-0,6
<b>Clôture</b>	<b>229,4</b>	<b>351,7</b>	<b>317,7</b>	<b>898,8</b>

## Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	FCT (Activité de Financement Court Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>3 862,0</b>	<b>753,8</b>	<b>370,2</b>	<b>4 986,0</b>
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	3 014,0	372,1	314,5	3 700,6
Remboursements, arrivés à l'échéance	-3 862,0	-753,8	-383,1	-4 998,9
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
<b>Clôture</b>	<b>3 014,0</b>	<b>372,1</b>	<b>301,6</b>	<b>3 687,7</b>

## Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	FCT (Activité de Financement Court Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>9,9</b>	<b>5,8</b>	<b>32,8</b>	<b>48,5</b>
Reclassements				0,0
Dotations sur acquisitions de l'exercice	9,4	1,9	29,7	41,0
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-2,2	-2,2
Reprises liées à des sorties d'actifs	-6,3	-3,3		-9,6
Autres reprises non utilisées	-2,7	-0,6	-5,2	-8,5
Transfert entre niveaux	-0,6	-1,7		-2,3
Autres mouvements				0,0
<b>Clôture</b>	<b>9,7</b>	<b>2,1</b>	<b>55,1</b>	<b>66,9</b>

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	AUTRES			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>5 588,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1,3</b>	<b>5 590,2</b>
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	86,1			86,1
Remboursements, arrivés à l'échéance				0,0
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre	558,1			558,1
<b>Clôture</b>	<b>6 233,1</b>	<b>0,0</b>	<b>1,3</b>	<b>6 234,4</b>

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	AUTRES			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>
Dotations sur acquisitions de l'exercice				0,0
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs				0,0
Autres reprises non utilisées				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Autres mouvements				0,0
<b>Clôture</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>

## 6.8 Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	4 063,2	4 233,6
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 912,8	2 025,0
Créances rattachées	309,2	20,6
Dépréciations pour risque de crédit (*)	-99,7	-56,0
<b>Total des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti</b>	<b>6 185,5</b>	<b>6 223,2</b>

(\*) cf note 6.18

## Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBI (Crédit-bail immobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>2 891,7</b>	<b>1 174,0</b>	<b>183,5</b>	<b>4 249,2</b>
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	659,1	43,0		702,1
Remboursements, arrivés à l'échéance	-365,6	-280,3	-68,3	-714,2
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux	-545,1	460,0	85,1	0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
<b>Clôture</b>	<b>2 640,1</b>	<b>1 396,7</b>	<b>200,3</b>	<b>4 237,1</b>

## Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBI (Crédit-bail immobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>3,9</b>	<b>20,4</b>	<b>10,2</b>	<b>34,5</b>
Reclassements				0,0
Dotations sur acquisitions de l'exercice	1,0	1,4	8,7	11,1
Autres dotations	5,0	4,0		9,0
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs		-1,0		-1,0
Autres reprises non utilisées			-3,9	-3,9
Transfert entre niveaux	-0,2	10,0		9,8
Autres mouvements				0,0
<b>Clôture</b>	<b>9,7</b>	<b>34,8</b>	<b>15,0</b>	<b>59,5</b>



Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBM (Crédit-bail mobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>1 571,3</b>	<b>410,0</b>	<b>48,7</b>	<b>2 030,0</b>
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	164,1	335,4	67,1	566,6
Remboursements, arrivés à l'échéance	-317,2	-164,2	-67,1	-548,5
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux	0,7	2,3	-3,0	0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
<b>Clôture</b>	<b>1 418,9</b>	<b>583,5</b>	<b>45,7</b>	<b>2 048,1</b>

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBM (Crédit-bail mobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
<b>Ouverture</b>	<b>3,3</b>	<b>8,6</b>	<b>9,5</b>	<b>21,4</b>
Reclassements				0,0
Dotations sur acquisitions de l'exercice	1,4	3,3	5,3	10,0
Autres dotations	2,7	1,4		4,1
Reprise utilisée avec passage en perte			-0,3	-0,3
Reprises liées à des sorties d'actifs	-0,1	-0,1		-0,2
Autres reprises non utilisées			-2,5	-2,5
Transfert entre niveaux	-0,5	8,4		7,9
Autres mouvements			-0,3	-0,3
<b>Clôture</b>	<b>6,8</b>	<b>21,6</b>	<b>11,7</b>	<b>40,1</b>

Autres produits sur opérations de location financement

(en millions d'euros)	CBI	CBM
Profit ou perte réalisé sur les ventes	2,6	0,3
Produits financiers tirés de l'investissement net relatif au contrat de location	88,5	38,6

Echéancier des créances locatives

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Somme des loyers non actualisés	<= 1 an	> 1 - <= 2 ans	> 2 - <= 3 ans	> 3 - <= 4 ans	> 4 - <= 5 ans	> 5 ans
CBI	4 177,5	4 513,8	441,2	576,4	526,1	492,3	450,8	2 027,0
CBM	2 008,0	1 846,9	630,4	484,2	331,2	202,4	103,8	94,9
<b>Total</b>	<b>6 185,5</b>	<b>6 360,8</b>	<b>1 071,6</b>	<b>1 060,7</b>	<b>857,3</b>	<b>694,7</b>	<b>554,6</b>	<b>2 121,9</b>

## 6.9 Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Aides à l'innovation - ISI (*)	651,5	658,2
PMII - ISI 2008 (*)	213,7	213,9
FRGI (*)	27,9	27,2
Aides sur financement partenaires	71,6	75,6
FNI-FISO (*)	0,7	0,9
Deep Tech Fonds Innovation Industrie	23,0	7,0
<b>Total des aides au financement de l'innovation</b>	<b>988,4</b>	<b>982,8</b>

(\*) ISI : Innovation Stratégie Industrielle

PMII : Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle initié par l'ex AII, Agence pour l'Innovation Industrielle

FRGI : Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation

FNI-FISO : Fonds National d'Innovation - Fonds Innovation Sociale

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	77,0	0,7
Impôts différés	183,2	51,7
<b>Total des actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>260,2</b>	<b>52,4</b>
Impôts courants	46,1	4,0
Impôts différés	83,6	2,5
<b>Total des passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>129,7</b>	<b>6,5</b>

## 6.11 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

## Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges constatées d'avance	142,4	130,0
Autres produits à recevoir	8,2	31,9
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	8,4	6,3
Autres	40,2	25,0
<b>Total des comptes de régularisation actif</b>	<b>199,2</b>	<b>193,2</b>

## Actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances Etat et Partenaires innovation	100,0	104,2
Dotations à recevoir sur fonds de garantie	231,2	26,3
Autres débiteurs divers	273,6	118,1
Comptes de stocks et emplois divers	22,6	27,4
<b>Total des autres actifs</b>	<b>627,4</b>	<b>276,0</b>

### Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Subventions à verser (innovation)	75,8	66,5
Commissions de garantie constatées d'avance	465,3	437,0
Autres produits constatés d'avance	15,8	1,2
Autres charges fiscales et sociales à payer	88,5	82,3
Autres charges à payer	51,9	53,8
Dotations Prêt Participatif de Développement à étaler	253,0	109,4
Autres	506,7	339,9
<b>Total des comptes de régularisation passif</b>	<b>1 457,0</b>	<b>1 090,1</b>

### Passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	730,4	0,0
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	52,9	54,5
Autres dettes fiscales et sociales	139,3	25,5
Créditeurs divers	110,0	174,7
<b>Total des autres passifs</b>	<b>1 032,6</b>	<b>254,7</b>

## 6.12 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	2020	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
PSA	2 474,6	37,9
Lac 1	1 096,0	0,0
STMicroelectronics	914,6	0,0
Eutelsat	488,3	0,0
Future French Champions	68,3	0,0
Autres	10,9	0,0
<b>Total des participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>5 052,8</b>	<b>37,9</b>

## 6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>1 - Immobilisations corporelles</b>		
1.1 - Terrains et constructions	368,8	303,4
<i>dont droits d'utilisation</i>	162,5	113,6
Amortissements et dépréciations	-144,9	-111,1
<i>dont droits d'utilisation</i>	-44,2	-23,2
<b>Montant net</b>	<b>223,9</b>	<b>192,3</b>
1.2 - Autres immobilisations corporelles	74,1	59,9
Amortissements et dépréciations	-47,6	-41,2
<b>Montant net</b>	<b>26,4</b>	<b>18,7</b>
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>250,3</b>	<b>211,0</b>
<b>2 - Immobilisations incorporelles</b>		
2.1 - Logiciels	448,5	317,5
Amortissements et dépréciations	-300,7	-220,8
<b>Montant net</b>	<b>147,8</b>	<b>96,7</b>
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	37,2	2,4
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
<b>Montant net</b>	<b>37,2</b>	<b>2,4</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>185,0</b>	<b>99,1</b>

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
<b>Montant brut au 31/12/2019</b>	<b>303,4</b>	<b>59,9</b>	<b>317,5</b>	<b>2,4</b>
Acquisitions	4,6	9,8	66,3	0,0
Sorties	0,0	-2,9	-3,6	0,0
Autres mouvements (entrée périmètre)	11,9	7,3	68,3	34,8
Autres mouvements (droits d'utilisation)	48,9	0,0	0,0	0,0
<b>Montant brut au 31/12/2020</b>	<b>368,8</b>	<b>74,1</b>	<b>448,5</b>	<b>37,2</b>
Amortissements cumulés au 31/12/2020	-144,9	-47,6	-300,7	0,0
<b>Montant net au 31/12/2020</b>	<b>223,9</b>	<b>26,5</b>	<b>147,8</b>	<b>37,2</b>

## Détail des charges sur opérations de location et produits de sous-location

(en millions d'euros)	31/12/2020
Charge d'intérêts sur les passifs locatifs	-0,2
Charges se rapportant aux contrats de location à court terme (exclusion)	-0,3
Charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (exclusion)	-2,3
Charges se rapportant aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des passifs locatifs	N/A
Produits résultant de la sous-location d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	14,2
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	-11,7
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	N/A
<b>Valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation au 01/01/2020</b>	<b>90,4</b>
Entrées d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	51,6
Dotation aux amortissements sur les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-23,7
<b>Valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation au 31/12/2020</b>	<b>118,3</b>

## 6.14 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dettes à vue et au jour le jour</b>	<b>21,1</b>	<b>16,5</b>
Dépôts et comptes ordinaires	3,1	2,1
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dépôts de garantie et appels de marge	18,0	14,4
<b>Dettes à terme</b>	<b>18 851,0</b>	<b>11 041,8</b>
Emprunts et comptes à terme	15 634,7	5 351,9
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	750,0	950,0
. dont ressources KfW et BDCE	51,1	66,7
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne (**)	14 800,0	4 300,0
Titres donnés en pension livrée à terme	3 216,3	5 689,9
<b>Dettes rattachées</b>	<b>-71,1</b>	<b>-46,6</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (*)</b>	<b>18 801,0</b>	<b>11 011,7</b>

(\*) Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés sont comptabilisées au coût amorti

(\*\*) Bpifrance a souscrit un encours total de TLTRO III de 14,8 milliards d'euros

## 6.15 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dettes à vue et au jour le jour</b>	<b>229,5</b>	<b>333,9</b>
Dépôts et comptes ordinaires	229,5	333,9
. dont comptes EPIC Bpifrance	21,7	131,8
. dont comptes Bpifrance SA		74,2
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
<b>Dettes à terme</b>	<b>2 770,4</b>	<b>3 236,6</b>
Emprunts et comptes à terme	2 567,8	3 034,0
. dont emprunts EPIC Bpifrance	1 346,0	1 848,6
Fonds de garantie à capital préservé	202,6	202,6
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	0,0
<b>Dettes rattachées</b>	<b>14,3</b>	<b>14,8</b>
<b>Total des dettes envers la clientèle (*)</b>	<b>3 014,2</b>	<b>3 585,3</b>

(\*) Les dettes envers la clientèle sont comptabilisées au coût amorti

## 6.16 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emissions obligataires	31 729,0	25 716,6
EMTN 2011	1 200,0	1 200,0
EMTN 2012	1 464,0	1 464,0
EMTN 2013	2 100,0	2 100,0
EMTN 2014	700,0	700,0
EMTN 2015	2 000,0	3 250,0
EMTN 2016	3 567,0	3 567,0
EMTN 2017	6 430,0	6 430,0
EMTN 2018	2 775,0	2 775,0
EMTN 2019	4 000,0	4 000,0
EMTN 2020	7 253,7	0,0
Primes d'émission restant à amortir	239,3	230,6
Titres de créances négociables	4 492,5	4 436,8
Dettes rattachées	125,5	114,0
<b>Total des dettes représentées par un titre (*)</b>	<b>36 347,0</b>	<b>30 267,4</b>

(\*) Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au coût amorti

## 6.17 Dettes locatives

(en millions d'euros)	Echéancier des dettes locatives			
	<= 1 an	> 1 - <= 5 ans	> 5 ans	Total
Echéance	25,0	86,3	11,1	122,4

## 6.18 Dépréciations et provisions

## Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour risque de crédit sur engagement par signature	1,3	3,3
Provisions pour restructuration	3,1	3,6
Provisions pour autres engagements sociaux	44,3	23,7
Provisions pour risque de crédit sur engagements de financement donnés	66,3	47,4
Autres	28,7	26,4
<b>Total des provisions</b>	<b>143,7</b>	<b>104,4</b>

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/19	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/20	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
<b>Dépréciations et provisions pour risque de crédit</b>	<b>702,3</b>	<b>527,8</b>	<b>69,1</b>	<b>26,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>1 133,8</b>	<b>5,6</b>	<b>2,8</b>	<b>-461,5</b>
- Dépréciations en bucket 1	121,9	144,8	9,8	0,3	0,0	256,6	0,0	0,0	-135,0
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	114,0	135,1	9,7	0,0	0,0	239,4	0,0	0,0	-125,4
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	7,3	9,4	0,1	0,0	0,0	16,6	0,0	0,0	-9,3
. Titres au coût amorti	0,4	0,1	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,0	-0,1
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	-0,2
- Dépréciations en bucket 2	235,3	185,5	10,7	0,0	-0,2	409,9	0,0	0,0	-174,8
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	206,3	157,0	9,6	0,0	-0,2	353,5	0,0	0,0	-147,4
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	29,0	28,5	1,1	0,0	0,0	56,4	0,0	0,0	-27,4
. Titres au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations en bucket 3	294,4	170,6	38,7	25,9	-0,8	399,6	5,5	2,8	-134,6
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	274,7	156,7	32,3	25,7	-0,5	372,9	5,1	2,6	-126,9
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	19,7	13,9	6,4	0,2	-0,3	26,7	0,4	0,2	-7,7
. Titres au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit sur engagements de financement donnés	47,4	26,2	7,2	0,0	0,0	66,4	0,0	0,0	-19,0
. Bucket 1	17,4	18,7	3,2	0,0	0,0	32,9	0,0	0,0	-15,5
. Bucket 2	30,0	7,5	4,0	0,0	0,0	33,5	0,0	0,0	-3,5
. Bucket 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit sur engagement par signature	3,3	0,7	2,7	0,0	0,0	1,3	0,1	0,0	1,9
<b>Provisions pour risques et charges divers d'exploitation</b>	<b>26,4</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>3,4</b>	<b>28,7</b>			
<b>Autres provisions</b>	<b>27,3</b>	<b>3,9</b>	<b>0,0</b>	<b>4,5</b>	<b>20,7</b>	<b>47,4</b>			
- Provisions pour restructuration	3,6	1,2	0,0	1,7	0,0	3,1			
- Provisions pour engagements sociaux	23,7	2,7	0,0	2,8	20,7	44,3			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties



## 6.19 Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Affectées aux engagements	Non affectées	Affectées aux engagements	Non affectées
Aides à l'innovation - ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	756,7	456,7	721,8	465,0
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	135,6	102,4	131,6	102,6
FNI-FISO (Fonds National Innovation - Fonds Innovation Sociale)	0,2	8,5	0,2	8,5
Deep Tech	21,0	65,2	0,0	34,2
Outre-Mer	0,0	7,0	0,0	6,0
Aides sur financement partenaires	0,0	242,7	0,0	248,2
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	7,4	112,9	7,3	103,8
<b>Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation</b>	<b>920,9</b>	<b>995,4</b>	<b>860,9</b>	<b>968,3</b>

## Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	Affectées aux engagements	Non affectées
<b>Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2019</b>	<b>860,9</b>	<b>968,3</b>
Variation de la juste valeur		0,0
Dotations 2020 (solde net)		254,8
Subventions		-116,5
Remboursements et redéploiements		0,0
Provisions, pertes et constats d'échec	60,0	-113,3
Produits et charges financiers		4,1
Produits divers		0,0
Expertises et charges diverses		-2,0
<b>Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2020</b>	<b>920,9</b>	<b>995,4</b>

## 6.20 Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Affectés aux engagements	Non affectés	Affectés aux engagements	Non affectés
Fonds de réserve et de mutualisation	0,0	880,9	0,0	1 029,7
AFT (Agence France Trésor)	2 051,2	2 652,3	1 838,0	2 175,6
CDC	127,7	5,0	121,2	3,4
Actifs cantonnés	9,6	8,4	10,8	9,1
Autres Fonds	31,3	148,8	32,4	148,4
Fonds Bpifrance Régions	167,2	373,2	164,0	374,1
<b>Total des fonds de garantie publics</b>	<b>2 387,0</b>	<b>4 068,6</b>	<b>2 166,4</b>	<b>3 740,3</b>

## Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	Affectés aux engagements	Non affectés
<b>Fonds de garantie publics au 31/12/2019</b>	<b>2 166,4</b>	<b>3 740,3</b>
Variation de la juste valeur		-167,9
Dotations aux fonds de garantie 2020 (solde net)		687,6
Remboursements des fonds de garantie		-17,0
Commissions de garantie	-21,7	109,4
Produits financiers et récupérations		32,3
Coût du risque	242,3	-312,1
Actualisation des provisions		-4,0
<b>Fonds de garantie publics au 31/12/2020</b>	<b>2 387,0</b>	<b>4 068,6</b>

Les fonds de garantie couvrent les encours clientèle (prêts et crédit-bail) portés à l'actif du bilan de Bpifrance à hauteur de 8 952,2 millions d'euros. Les fonds affectés à la couverture de ces encours s'élèvent à 1 133,9 millions d'euros. Ces fonds couvrent également, à hauteur de 12 527,2 millions d'euros, des financements accordés aux entreprises par des partenaires bancaires.

#### 6.21 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt subordonné à terme Bpifrance SA		530,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7,3	7,3
Dettes rattachées	0,0	2,1
<b>Total des dettes subordonnées (*)</b>	<b>7,3</b>	<b>539,4</b>

(\*) Les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti

## 6.22 Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	31/12/2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>899,8</b>	<b>30,0</b>	<b>5 013,8</b>	<b>5 943,6</b>
- Obligations et titres à revenu fixe	0,0	0,0	1 250,8	1 250,8
- Parts d'OPCVM	899,8	30,0	409,1	1 338,9
- Autres actifs à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	3 353,8	3 353,8
- Instruments financiers dérivés de transaction dont instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0,0</b>	<b>5,9</b>	<b>0,0</b>	<b>5,9</b>
- Couverture de juste valeur	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture globale cantonnée de juste valeur	0,0	5,9	0,0	5,9
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>7 641,9</b>	<b>851,3</b>	<b>3 795,1</b>	<b>12 288,3</b>
- Obligations et titres à revenus fixes	2 241,6	485,4	0,0	2 727,0
- Actions et autres titres à revenu variable	5 400,3	365,9	3 795,1	9 561,3
<b>Titres au coût amorti</b>	<b>8 637,1</b>	<b>35,3</b>	<b>0,0</b>	<b>8 672,4</b>
- Obligations d'Etat	8 563,0	0,0	0,0	8 563,0
- Autres obligations	74,1	11,2	0,0	85,3
- Titres de créances négociables	0,0	24,1	0,0	24,1
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti</b>	<b>0,0</b>	<b>1 461,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1 461,2</b>
<b>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</b>	<b>0,0</b>	<b>45 724,1</b>	<b>0,0</b>	<b>45 724,1</b>
<b>Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti</b>	<b>0,0</b>	<b>6 433,3</b>	<b>0,0</b>	<b>6 433,3</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>0,0</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1,5</b>
- Emprunts et comptes à terme	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dettes représentées par un titre	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dettes de titres	0,0	0,0	0,0	0,0
- Autres passifs à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
- Instruments financiers dérivés de transaction dont instruments dérivés de cours de change	0,0	1,5	0,0	1,5
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0,0</b>	<b>84,2</b>	<b>0,0</b>	<b>84,2</b>
- Couverture de juste valeur	0,0	14,9	0,0	14,9
- Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture globale cantonnée de juste valeur	0,0	69,3	0,0	69,3
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>0,0</b>	<b>18 817,8</b>	<b>0,0</b>	<b>18 817,8</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>0,0</b>	<b>3 017,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 017,0</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>37 091,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>37 091,1</b>

(en millions d'euros)

	31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>0,0</b>	<b>13,4</b>	<b>721,6</b>	<b>735,0</b>
- Obligations et titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0
- Parts d'OPCVM	0,0	0,0	721,6	721,6
- Autres actifs à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	13,4	0,0	13,4
dont instruments dérivés de cours de change	0,0	13,4	0,0	13,4
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0,0</b>	<b>5,2</b>	<b>0,0</b>	<b>5,2</b>
- Couverture de juste valeur	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture globale cantonnée de juste valeur	0,0	5,2	0,0	5,2
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>569,2</b>	<b>669,1</b>	<b>29,2</b>	<b>1 267,5</b>
- Obligations et titres à revenu fixe	569,2	669,1	0,0	1 238,3
- Actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0	29,2	29,2
<b>Titres au coût amorti</b>	<b>7 891,4</b>	<b>308,9</b>	<b>0,0</b>	<b>8 200,3</b>
- Obligations d'Etat	7 782,9	0,0	0,0	7 782,9
- Autres obligations	108,5	0,0	0,0	108,5
- Titres de créances négociables	0,0	308,9	0,0	308,9
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti</b>	<b>0,0</b>	<b>900,2</b>	<b>0,0</b>	<b>900,2</b>
<b>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</b>	<b>0,0</b>	<b>40 108,2</b>	<b>0,0</b>	<b>40 108,2</b>
<b>Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti</b>	<b>0,0</b>	<b>6 443,9</b>	<b>0,0</b>	<b>6 443,9</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>
- Emprunts et comptes à terme	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dettes représentées par un titre	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dettes de titres	0,0	0,0	0,0	0,0
- Autres passifs à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	1,8	0,0	1,8
dont instruments dérivés de cours de change	0,0	1,8	0,0	1,8
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0,0</b>	<b>20,7</b>	<b>0,0</b>	<b>20,7</b>
- Couverture de juste valeur	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0	0,0	0,0
- Couverture globale cantonnée de juste valeur	0,0	20,7	0,0	20,7
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>0,0</b>	<b>11 026,3</b>	<b>0,0</b>	<b>11 026,3</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>0,0</b>	<b>3 655,3</b>	<b>0,0</b>	<b>3 655,3</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>30 830,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>30 830,0</b>

## Information quantitative sur les données non observables en 2020 (niveau 3 de juste valeur)

Instruments concernés	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables
Actions non cotées	- Actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF) - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Multiples d'entrée - Levées de fonds - Coût de l'investissement	1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle 5. Coût de l'investissement	1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 5% à 20% 4. 0% à 3% 5. Absence d'intervalle
FCPR	Evaluation par la juste valeur, donc : - pour les titres cotés : cours spot ou cours moyen pondéré au jour de l'évaluation avec application éventuelle d'une décote de négociabilité/liquidité - pour les titres non cotés : coût de l'investissement ; multiples (boursiers et/ou de transaction) avec application éventuelle de décotes de négociabilité, taille et comparabilité	1. Coût de l'investissement 2. Décote de négociabilité 3. Décote de taille 4. Décote de comparabilité 5. Flux cash au niveau du fonds	1. Absence d'intervalle 2. 0 à 20% 3. 0 à 30% 4. 0 à 30% 5. Absence d'intervalle
Obligations convertibles en actions	- DCF - Clauses contractuelles (ex : quotité)	1. Nominal 2. Intérêts cash 3. Intérêts capitalisés (PIK) 3. Prime de non conversion (PNC) 4. Quotité	1. Absence d'intervalle 2. 0% à 10% 3. 0% à 10% 4. TRI cible de 0 à 20% 4. 0% à 100%
Bons de souscription d'actions (BSA)	- DCF - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Multiples d'entrée - Clauses contractuelles (ex : quotité)	1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle 5. Quotité	1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 5% à 20% 4. 0% à 3% 5. 0% à 100%

## Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	2020		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
(en millions d'euros)			
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>721,6</b>	<b>29,2</b>	<b>750,8</b>
Gains/pertes de la période	3,5	0,0	3,5
<i>Comptabilisés en résultat (*)</i>	3,5	0,0	3,5
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>		0,0	0,0
Entrée de périmètre	4 934,1	3 744,2	8 678,3
Achats de la période	284,3	21,7	306,1
Ventes de la période	0,0	0,0	0,0
Emissions de la période	0,0	0,0	0,0
Dénouements de la période	0,0	0,0	0,0
Reclassements de la période	0,0	0,0	0,0
Transferts	-929,7	0,0	-929,7
<i>Vers niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Hors niveau 3</i>	-929,7	0,0	-929,7
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5 013,8</b>	<b>3 795,1</b>	<b>8 809,0</b>

(\*) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 3,5 millions d'euros constatés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" dont 4,9 millions d'euros sur la réévaluation des obligations et titres à revenu fixe et -1,4 millions d'euros sur les instruments financiers dérivés de transaction.

## Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

L'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 faisant appel au jugement, un changement d'hypothèses des données non observables entraînerait une variation significative de cette juste valeur.

Au 31 décembre 2020, une variation à la hausse de 1% de la valorisation des portefeuilles d'actifs évalués à la juste valeur par résultat et d'actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement 35,9 millions d'euros et 36,8 millions d'euros. Une variation à la baisse de 1% aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement – 35,9 millions d'euros et - 38,0 millions d'euros.

### 6.23 Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actif	522,5	0,7
Passif	370,1	306,7

Les actifs en devises sont composés de titres à revenu variable à hauteur de 521,9 millions d'euros. Les passifs en devises sont couverts par des instruments financiers négociés de gré à gré.

- Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

## 7.1 Produits et charges d'intérêts

## Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>100,1</b>	<b>48,9</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Comptes ordinaires débiteurs	31,3	37,8
Crédits de trésorerie	41,1	59,8
Crédits à l'équipement	345,6	351,0
Crédits divers	491,8	467,6
Créances subordonnées	11,3	11,0
Variation des commissions de garantie futures actualisées	21,7	10,5
<b>Sous total opérations avec la clientèle</b>	<b>942,8</b>	<b>937,7</b>
<b>Opérations de location-financement</b>	<b>123,5</b>	<b>140,6</b>
<b>Opérations sur instruments financiers</b>		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2,7	2,7
Titres au coût amorti	137,4	166,2
Dérivés de couverture	234,8	202,6
<b>Sous total opérations sur instruments financiers</b>	<b>374,9</b>	<b>371,5</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>90,2</b>	<b>81,6</b>
<b>Total des intérêts et produits assimilés (*) (**)</b>	<b>1 631,5</b>	<b>1 580,3</b>

(\*) Dont intérêts négatifs sur passifs pour 242,9 millions d'euros en 2020 (147,7 millions d'euros en 2019)

(\*\*) TLTRO III : Bpifrance est quasi-certain de remplir les objectifs fixés par la BCE en termes de maintien des encours de crédits éligibles sur les deux périodes de référence (01/03/2020 au 31/03/2021 et 01/10/2020 au 31/12/2021) ; la rémunération retenue est donc de -1% entre le 24 juin 2020 et le 23 juin 2022 puis -0,5% jusqu'à maturité.

Bpifrance prévoit de rembourser par anticipation un encours de 8 milliards d'euros dès juin 2022.

En application d'IFRS 9 et de la méthode du TIE, la bonification complémentaire de 50 points de base est étalée sur la durée de vie estimée de chaque souscription. En 2020, les intérêts courus comptabilisés au titre des TLTRO III s'élèvent à 62,9 M€.

## Intérêts et charges assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>-48,9</b>	<b>-63,9</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>-266,3</b>	<b>-268,1</b>
dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie	-130,1	-129,6
<b>Opérations sur instruments financiers</b>		
Dettes représentées par un titre	-322,3	-311,3
Dettes subordonnées	-5,3	-5,6
Dérivés de couverture	-209,3	-177,4
<b>Sous-total opérations sur instruments financiers</b>	<b>-536,9</b>	<b>-494,3</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	<b>-32,0</b>	<b>-38,1</b>
dont produits financiers affectés aux fonds de garantie	-31,4	-37,5
dont intérêts courus sur la dette locative	-0,2	-0,1
<b>Total des intérêts et charges assimilés (*)</b>	<b>-884,1</b>	<b>-864,4</b>

(\*) Dont intérêts négatifs sur actifs pour 110,6 millions d'euros en 2020 (74,9 millions d'euros en 2019)



## 7.2 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Obligations et titres à revenu fixe	0,3	-0,7
Actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés de transaction	-1,5	0,0
Instruments de couverture de juste valeur (*)	-19,9	96,7
<i>dont couverture individuelle (inefficacité)</i>	<i>0,4</i>	<i>0,0</i>
Réévaluation des éléments couverts en juste valeur (*)	20,3	-96,6
Résultat net des opérations de change	0,4	6,9
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-0,4</b>	<b>6,3</b>

(\*) *micro-couverture et couverture globale cantonnée*

## 7.3 Gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Plus ou moins-values de cession sur instruments de dette	3,9	0,0
Dividendes sur instruments de capitaux propres	0,0	0,0
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3,9</b>	<b>0,0</b>

## 7.4 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits</b>		
Produits divers liés à l'activité innovation	21,4	12,7
Charges refacturées	32,7	28,6
Refacturation taxes foncières Crédit-Bail immobilier	93,3	92,1
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	19,6	19,5
Autres produits	33,1	36,6
<b>Total des produits des autres activités</b>	<b>200,1</b>	<b>189,5</b>
<b>Charges</b>		
Taxes foncières activité Crédit-Bail immobilier	-93,3	-92,1
Autres charges	-27,4	-20,9
<b>Total des charges des autres activités</b>	<b>-120,7</b>	<b>-113,0</b>

## 7.5 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	-266,8	-248,3
Impôts et taxes	-24,4	-29,7
Autres charges d'exploitation	-190,0	-143,0
Coûts liés aux restructurations	-1,2	-1,9
<b>Total des charges générales d'exploitation</b>	<b>-482,4</b>	<b>-422,9</b>

## 7.6 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	-43,6	-40,4
Dotations aux amortissements du droit d'utilisation de l'actif	-23,7	-23,2
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
<b>Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-67,3</b>	<b>-63,6</b>

## 7.7 Coût du risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2020					31/12/2019
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-135,0	-174,8	-131,9	-17,0	-458,7	-79,2
Pertes non provisionnées	0,0	0,0	-5,5	-0,1	-5,6	-10,1
Récupérations des créances amorties	0,0	0,0	2,8	0,0	2,8	4,3
<b>Total coût du risque de crédit</b>	<b>-135,0</b>	<b>-174,8</b>	<b>-134,6</b>	<b>-17,1</b>	<b>-461,5</b>	<b>-85,0</b>

## 7.8 Impôts

## Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôt sur les sociétés	-85,7	-135,7
Impôts différés	109,1	48,3
<b>Total de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>23,4</b>	<b>-87,4</b>

### Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net part du groupe	-139,6	153,4
Résultat net part des minoritaires	0,0	0,0
Charge nette d'impôt comptabilisée	-23,4	87,4
<b>Résultat avant impôt (A)</b>	<b>-163,0</b>	<b>240,8</b>
Taux d'imposition de droit commun français (B)	<b>32,02</b>	<b>34,43</b>
<b>Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)</b>	<b>-52,2</b>	<b>82,9</b>
Eléments en rapprochement :		
Effet lié aux changements de taux d'imposition	17,9	0,5
Autres différences permanentes	11,0	7,8
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,6	-0,2
Autres éléments	-0,7	-3,6
<b>Total des éléments en rapprochement (D)</b>	<b>28,8</b>	<b>4,5</b>
<b>Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)</b>	<b>-23,4</b>	<b>87,4</b>

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

### 8.1 Organisation générale de la gestion des risques

Le groupe Bpifrance est un établissement de crédit directement supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE). La surveillance prudentielle de la maison mère s'exerce sur la base des comptes consolidés de Bpifrance.

La politique de gestion des risques (y compris le suivi du niveau de tolérance au risque) du groupe Bpifrance, est définie et supervisée par le Conseil d'Administration du groupe.

Depuis janvier 2016, le groupe Bpifrance s'est doté d'une direction dédiée à la gestion des risques. La Direction des Risques est rattachée au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint<sup>1</sup> du groupe Bpifrance.

L'organisation de la Direction des Risques de Bpifrance est structurée autour de :

- Un Directeur des Risques
- Cinq Directions :
  - Direction du Pilotage Règlementaire Risques ;
  - Direction des Risques Financiers et Pays ;
  - Direction du Risque de Crédit<sup>2</sup> ;
  - Direction des Politiques et de la Stratégie ;
  - Direction de la Solvabilité.

Par ailleurs, les activités de « Validation des modèles » et de « Services Risque et Recouvrement (S2R) » sont rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques.

La mission de la Direction des Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

Les principaux risques inhérents à l'activité du groupe Bpifrance sont :

- **Le risque de crédit** : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché.
- **Le risque opérationnel** : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.
- **Les risques de bilan - ou risques ALM<sup>3</sup> (risques financiers)** : ils comprennent les risques de taux, de liquidité et de change.
- **Les risques relatifs à l'activité d'investissement** : ils englobent les risques inhérents à l'activité de capital-investissement et de fonds de fonds.

---

<sup>1</sup> Double rattachement effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017

<sup>2</sup> Fait référence au risque de crédit au sens réglementaire

<sup>3</sup> Suivis par la Direction financière

### **8.1.2. Rôle et responsabilités des directions en charge du suivi des risques**

Au sein de Bpifrance, la gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables. Le Conseil d'Administration du Groupe Bpifrance fixe les orientations stratégiques, et l'appétence au risque du Groupe, à partir desquelles chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des Risques du Groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la Politique de gestion des risques du Groupe.

Ce dispositif de maîtrise des risques s'articule autour de six Directions opérationnelles et s'inscrit dans les trois lignes de défense qui constituent le cadre général de contrôle interne des institutions financières supervisées.

Les Directions suivantes sont en charge du suivi des risques au sein de Bpifrance :

- La Direction du Financement et du Réseau
- Les Directions métiers Investissement (Fonds de fonds, Capital Développement, et Innovation)
- La Direction des Risques
- La Direction Financière
- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent
- L'Inspection Générale – Audit

**La Direction du Financement et du Réseau et les Directions métiers de l'Investissement** représentent la première ligne de défense : elles sont en charge du suivi des risques qui découlent de la conduite de leurs activités.

**La Direction des Risques, la Direction Financière et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent** représentent la deuxième ligne de défense : elles sont responsables de l'identification, de la mesure, du suivi et de la déclaration des risques et du respect des exigences internes et externes sur base individuelle et consolidée de tous les métiers du Groupe Bpifrance. Elles sont indépendantes de la première ligne de défense.

**L'inspection Générale - Audit** représente la troisième ligne de défense : elle s'assure au moyen de contrôles périodiques que les processus et les mécanismes de gouvernance interne sont efficaces et mis en œuvre de façon cohérente. La fonction d'audit interne est également en charge de l'examen indépendant des deux premières « lignes de défense ».

Dans les trois lignes de défense, des mécanismes et des procédures de contrôle interne appropriés sont conçus et suivis, et font l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration

### **8.1.3. Gouvernance des risques**

La gouvernance de la maîtrise des risques au sein de Bpifrance est assurée au travers de quatre types d'instances : le Conseil d'Administration, les comités faitiers, les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques.

Les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques correspondent au premier palier d'analyse, de suivi ou d'examen des risques au sein du groupe Bpifrance. Les décisions ou orientations qui en découlent sont, lorsqu'elles le nécessitent, soumises à un deuxième palier d'instances, les comités faitiers. Ces derniers émettent des avis sur les sujets devant faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration, qui constitue le troisième palier de décisions en matière de risques au sein du groupe.

- **Le Conseil d'Administration**

Les Conseils d'Administration de Bpifrance et ses filiales déterminent les orientations de l'activité du groupe et veillent à leur mise en œuvre dans les conditions prévues par la loi. A cet égard, ces instances s'assurent que l'activité du groupe respecte les contraintes réglementaires en matière de risque qui s'imposent à Bpifrance.

Ainsi, les Conseils d'Administration sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des risques de Bpifrance puisqu'ils valident la Politique de Gestion des Risques du groupe et veillent à sa bonne application. Ils approuvent en outre toute la documentation ayant trait aux risques de Bpifrance et devant être publiée et/ou transmise au superviseur bancaire européen. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Dans le cadre de leurs fonctions, les Conseils d'Administration bénéficient de l'analyse de comités dédiés, composés d'experts, qui leur sont rattachés. Il s'agit notamment des comités d'Audit et des Risques, comités faitiers de suivi des risques.

- **Les comités faitiers**

Les Comités faitiers de suivi des risques sont le Comité des Risques du Conseil d'Administration, les Comités « métiers » du Conseil d'Administration et le Comité de Gestion des Risques Groupe. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

- **Comité des Risques Groupe**

Le Comité des Risques a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques et d'assister le Conseil dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les Dirigeants Effectifs. A cet effet, il est périodiquement informé de l'évolution de la situation de liquidité, du respect des limites, des principales opérations concernant la politique de refinancement, et de l'appétit au risque de la banque. Il valide annuellement la mise en œuvre et l'organisation de la politique de liquidité. Par ailleurs, il émet un avis sur le plan de redressement de la banque et l'ensemble de la documentation concernant l'adéquation du capital (ICAAP, ILAAP, RAF, RAS) qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation.

- **Comité de Gestion des Risques Groupe**

Le Comité de Gestion des Risques Groupe (CGR) est présidé par le Directeur Général de Bpifrance ou l'un des Dirigeants Effectifs. Il est chargé de présenter et d'analyser les risques consolidés et d'effectuer le cas échéant des recommandations. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle et, en tant que de besoin, à intervalles plus rapprochés. La Direction des Risques assure le secrétariat du comité de Gestion des Risques Groupe. Elle est à ce titre responsable de préparer la consolidation des contributions des Directions concernées par le pilotage du risque et d'animer ce comité.

Les membres du comité sont composés des Dirigeants Effectifs, des directeurs exécutifs de Bpifrance et des membres du comité de Direction de la Direction des Risques.

- **Les comités transverses**

Les comités transverses sont les comités intragroupes de suivi des risques qui concernent à la fois la filière Financement et la filière Investissement du groupe Bpifrance. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Ces comités délibèrent soit sur la mise en place de nouveaux produits ou services (Comité des Nouvelles Activités, Produits et Services, Comité de l'Offre Groupe), soit sur l'application de modèles de risques (Comité Expert de Validation des Modèles), soit sur le suivi de risques spécifiques liés à l'activité de Bpifrance (Comité de suivi des Risques opérationnels, Comité de Sécurité Groupe et Comité de Sécurité DSI).

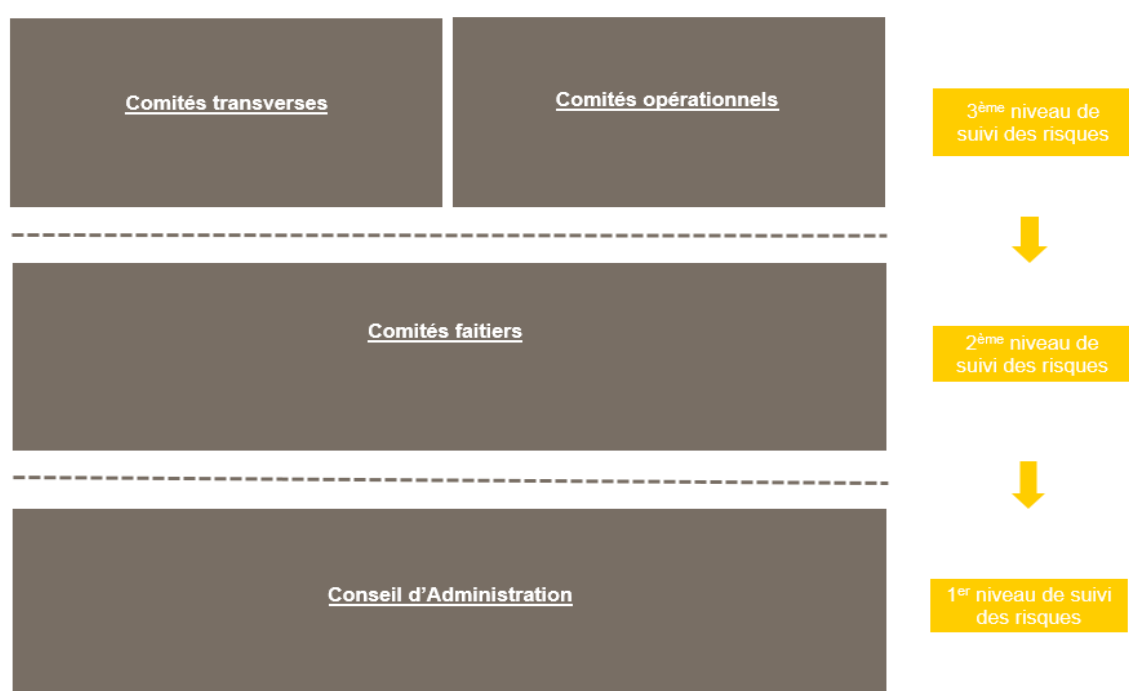
- **Les comités opérationnels de suivi des risques**

Les comités opérationnels de suivi des risques sont les instances qui évaluent, suivent ou prennent les décisions inhérentes en matière de risque pour chaque métier du groupe. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Chez Bpifrance, il s'agit du Comité de Crédit, du Comité des Risques de Crédit, du Comité de Gestion Financière, du Comité des Risques de contreparties sur transactions financières, du Comité de suivi des Portefeuilles des Crédits, du Comité Watch List / Non Performants, du Comité de solvabilité et des Comités ALM.

Chez Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, il s'agit des Comités de suivi des Portefeuilles d'Investissements et des Comités de Valorisation, des Comités Watch List/NPE, du Comité Stratégique de Bpifrance Participations et des Comités d'investissement.

### Paliers de décisions attachés à la gouvernance des risques de Bpifrance



#### **8.1.3. Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation**

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, Bpifrance intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et



développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, il octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez Bpifrance les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

## **8.2 Risques de crédit**

### **8.2.1. Dispositif de sélection des opérations**

Pour chaque type de concours, des critères d'octroi sont définis. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la qualité financière de l'entreprise, la nature du projet et des garanties, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par la direction générale.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction du Risque de Crédit procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de réseau et dont la décision relève du Comité de crédit ou du Comité des risques de crédit.

### **8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques**

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours de Bpifrance.

Ces limites concernent les encours MLT et CT. Elles sont fixées dans le cadre de la politique de gestion des risques groupe validée par le Conseil d'Administration.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours et des accords notifiés non encore utilisés.

Il existe 3 types de limites : limite globale, limite par groupe bénéficiaire et limites sectorielles. Pour chacune de ces limites, des seuils d'alerte sont fixés. Un processus d'escalade, défini dans la politique de gestion des risques groupe, est mis en place en cas de dépassement du seuil d'alerte.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

#### **Limite globale**

La première limite est globale ; c'est une limite d'engagement brut maximum (MLT et CT).

#### **Limites par groupe bénéficiaire**

Les limites par groupes bénéficiaires sont déterminées en fonction des notations internes.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de Gestion des Risques Groupe et par le Comité des Risques du Conseil d'Administration, et revues au moins une fois par an.

### **Limite sectorielle**

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Risques dans son suivi sectoriel.

Ces limites sont établies sur la base du montant global d'engagement prévu pour l'année en cours majoré de 10%. Cette majoration a pour objectif d'autoriser une certaine souplesse de répartition de l'enveloppe globale maximale entre les secteurs, tout en restant dans le cadre strict de la limite globale maximale d'engagement brut initialement fixée.

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Risques qui met en œuvre un dispositif d'alerte lors du Comité de Gestion des Risques lorsque 80% de la capacité supplémentaire annuelle sur un secteur ont été atteints (seuil d'alerte).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de la limite sectorielle est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence des Dirigeants effectifs.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de Gestion des Risques Groupe et par le Comité des Risques du Conseil d'administration, et revues au moins une fois par an.

### **Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit**

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée trimestriellement par un exercice de notation. Un reporting trimestriel est présenté au Comité de Gestion des Risques Groupe.

### **Contrôles de second niveau**

Le contrôle a posteriori (de second niveau) des décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par le Contrôle Permanent de la Direction Finances.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers de l'activité Financement (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du Comité des Engagements.

### **8.2.3. Risque de concentration**

Une revue des Grands Encours (représentant au 31 décembre 2020, 35% de l'encours MLT et 20% de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au comité de gestion des risques.

### **8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit**

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes les opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le domaine « Pilotage de GDC-OAD » au sein de la Direction OAD et Suivi des Encours en tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé, pour la partie qualitative, de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle de Bpifrance, de leur évolution et de leur performance.

La Direction du Risque de Crédit, au travers du domaine « Modélisation et Analyses », est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Le processus de validation, revue et suivi des modèles quantitatifs a évolué significativement en 2016 avec la création d'une cellule de validation des modèles, indépendante des équipes de modélisation, rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques. Le fonctionnement de la cellule ainsi que le processus de validation des modèles est encadré dans une note d'instruction.

Un comité expert de validation des modèles, composée des directions modélisatrices et utilisatrices, et présidé par la Direction des Risques, valide, sur présentation des travaux de la cellule de validation des modèles, le maintien du modèle ou la mise en production des évolutions mineures des modèles, ou, propose les évolutions majeures au Comité de gestion des Risques.

Une instruction définit plus précisément la surveillance et la validation du modèle interne de notation du risque de crédit.

#### **8.2.5 Suivi des opérations contentieuses**

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Recouvrement et du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction. Ces règles ont été actualisées dans le cadre d'une note qui rappelle à la fois les critères de transfert à la Direction du Recouvrement et du Contentieux, les modalités de recensement et de transfert ainsi que les modalités d'enregistrement, d'information et d'orientation. Par ailleurs, l'entrée des dossiers à la Direction est encadrée par des notes d'instruction.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les provisions sont actualisées dès la survenance d'un événement affectant la valeur d'un de nos collatéraux, et font l'objet d'une revue périodique pour chaque type de produit. Cette revue a une périodicité trimestrielle pour les encours les plus élevés gérés par la Direction du Recouvrement et du Contentieux, et annuelle pour les encours les plus faibles. La Direction des Risques est associée à la revue périodique ».

#### **8.2.6 Description du modèle de dépréciation IFRS 9 de l'activité clientèle**

Le modèle de calcul des pertes attendues au titre du risque de crédit (ECL) repose sur une méthodologie classique de modélisation du risque de crédit, qui s'appuie sur les trois composantes que sont la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD).

Le calcul de l'ECL est réalisé par simulation de Monte Carlo, en calculant l'espérance des pertes simulées sur un grand nombre de tirages aléatoires.

#### **Modélisation du défaut (PD)**

L'étape centrale de la modélisation des pertes futures est la simulation des défauts futurs. Pour simuler ces défauts, Bpifrance s'appuie sur son modèle interne de notation du risque de contrepartie, dont la probabilité de défaut de chaque exposition est déduite.

L'évolution des notes de contrepartie futures est simulée à partir d'une matrice de migration des notes de contrepartie internes. Un défaut est simulé pour une contrepartie en année n lorsque sa note de contrepartie interne simulée en année n est celle du défaut.

Les migrations des notes de contrepartie sont simulées en prenant en compte la corrélation du risque de crédit à travers un modèle de type Merton, à deux facteurs systémiques : un facteur général et un facteur sectoriel. Ces facteurs systémiques sont projetés en tenant compte de l'information prospective

(Forward Looking), et la valeur de ces facteurs projetés influence simultanément les migrations des notes de toutes les entreprises d'un même secteur. Le modèle permet ainsi de prendre en compte l'impact du contexte macroéconomique sur le risque de crédit des expositions de Bpifrance. Les paramètres de corrélation sont estimés sur la base des données historiques internes de Bpifrance.

#### ***Modélisation de la perte en cas de défaut (LGD)***

Lorsqu'un défaut est simulé par le modèle, la perte qui en résulte est calculée en combinant deux phénomènes : un taux de retour en saine (cure rate) représentant la part des contrats Non Performants qui redeviennent pleinement performants, et un taux de perte mesuré sur le périmètre de la gestion contentieuse.

Le cure rate est déterminé à partir des données historiques internes de Bpifrance et en fonction du produit, du niveau de risque de la contrepartie (note de contrepartie) et de la durée résiduelle de chaque exposition. Il est mesuré comme la proportion des expositions non performantes revenant par la suite au statut pleinement performant sans être passées par une étape de gestion contentieuse.

Le taux de perte est mesuré sur les données historiques internes de Bpifrance. Il est calculé sur la base des expositions en gestion contentieuse, en rapportant à l'exposition à l'entrée en contentieux le montant de perte constaté, ou le montant provisionné pour les dossiers non clôturés. La perte en cas de défaut est simulée en intégrant une corrélation avec le défaut.

Ces cure rates et taux de perte sont appliqués aux expositions nettes des contre-garanties bancaires.

#### ***Modélisation de l'exposition au défaut (EAD)***

Pour les produits échancés (prêts, crédit-bail...), l'exposition au défaut est calculée en prenant en compte à la fois les expositions bilancielle et les engagements de financement.

Pour les expositions bilancielle, l'exposition au défaut est issue des échéanciers théoriques de chaque opération. Pour les engagements de financement, un taux de décaissement est appliqué en fonction des caractéristiques de l'exposition (produit, délai depuis la notification...) puis un échéancier théorique correspondant aux caractéristiques de l'opération est construit. Les taux de décaissement sont calculés sur la base des données historiques internes de Bpifrance.

Un taux annuel de remboursement anticipé est également pris en compte dans la modélisation de l'exposition au défaut. Ce taux est mesuré par produit sur les données historiques internes de Bpifrance.

S'agissant de l'activité de financement Court Terme, qui est adossée à des cessions de créances et pour laquelle il n'existe pas d'échéancier, un modèle comportemental du tirage des lignes de trésorerie a été développé afin de définir l'exposition au défaut.

#### ***Prise en compte du Forward Looking***

Un modèle de corrélation entre les paramètres macroéconomiques et le facteur systémique utilisé dans la projection des défauts a été développé afin de transcrire l'impact des scénarii macroéconomiques sur l'ECL calculée. Ce modèle, estimé sur les données internes de défaut de Bpifrance, permet de traduire le niveau des paramètres macroéconomiques retenus en taux de défaut futurs par note de contrepartie interne.

Via la corrélation entre le facteur systémique et les taux de perte simulés, ce modèle permet également d'intégrer un impact des paramètres macroéconomiques sur les LGD futures.

Les scénarii macroéconomiques ainsi que des propositions de pondération sont soumis au comité Forward Looking de Bpifrance. Ce comité trimestriel est présidé par le Directeur Général Adjoint de Bpifrance et rassemble la Direction des Risques, la Direction du Financement et du Réseau, la Direction Financière, la Direction des Comptabilités et le domaine Evaluation Conjoncture et Macroéconomie. Il est en charge de définir les scénarios qui seront retenus, sur la base des propositions de la DEEP, et les pondérations à leur affecter.

Dans le cadre de la crise sanitaire, Bpifrance a fait évoluer ses modalités de prise en compte de l'information Forward Looking et la nature des ajustements réalisés. Ces informations sont présentées dans la section 1.1.2 Faits significatifs – Impact de la crise sanitaire.

### 8.3 Risque de contrepartie sur activités financières

#### 8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

##### Origine

L'exposition du groupe au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie ;
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts ;
- les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe temporairement disponible.

##### Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué suivant les modalités suivantes :

- Dérivés de couverture de taux en euros :
  - à 0,35% du nominal du sous-jacent sous déduction d'un abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remises en garantie d'espèces (le groupe recourt systématiquement à ces mécanismes pour ce type d'opérations) pour un dérivé à moins d'un an de sa maturité
  - sinon à 0,75% par année restant à courir du nominal du sous-jacent, sous déduction d'un abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remises en garantie d'espèces (le groupe recourt systématiquement à ces mécanismes pour ce type d'opérations).
- Dérivés de couverture en devises
  - à 1,50% du nominal du sous-jacent sous déduction d'un abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remises en garantie d'espèces (le groupe recourt systématiquement à ces mécanismes pour ce type d'opérations) pour un dérivé à moins d'un an de sa maturité
  - à 3,75% du nominal du sous-jacent sous déduction d'un abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remises en garantie d'espèces (le groupe recourt systématiquement à ces mécanismes pour ce type d'opérations) pour un dérivé à entre un an et deux ans de sa maturité
  - sinon à 2,25% par année supplémentaire restant à courir du nominal du sous-jacent, sous déduction d'un abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remises en garantie d'espèces (le groupe recourt systématiquement à ces mécanismes pour ce type d'opérations).

Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

#### 8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées ;
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral ;
- les opérations en numéraire sont régies par des règles de gestion de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.

### **8.3.3. Méthode de gestion**

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

- a) d'une allocation théorique de fonds propres de Bpifrance à la couverture globale de ses risques de contrepartie ;
- b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie ;
- c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature ;
- d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction des Opérations et Analyse des Activités de Marché à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le comité des risques de contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers de Financement et de Garantie.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement.

### **8.3.4. Contrôle et comptes rendus**

La Direction des Opérations et Analyse des Activités de Marché effectue un contrôle quotidien des limites et de leur utilisation et établit un compte rendu des éventuelles entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction Activités de Marché, de la Direction Financière, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la direction générale de Bpifrance ainsi qu'aux membres du comité financier.

Ce suivi des limites s'intègre dans le dispositif de suivi des risques mis en place au niveau du groupe Bpifrance, repris dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration.

## 8.4 Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

**Exposition maximum au risque de crédit**

(en millions d'euros)	2020	2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 250,8	13,4
Instruments dérivés de couverture actif	5,9	5,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 726,6	1 238,3
Titres au coût amorti	8 041,3	7 538,2
Prêts et créances envers les établissements de crédit, au coût amorti	1 461,2	900,2
Prêts et créances envers la clientèle, au coût amorti	44 419,6	39 184,2
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 185,5	6 223,2
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 527,2	12 789,9
Engagements de financement donnés	7 709,6	6 628,6
<b>Total</b>	<b>84 327,7</b>	<b>74 521,2</b>

**Concentrations**

Conformément à la norme IFRS 7, Bpifrance a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IFRS 9, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle », correspondent les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit-Bail Immobilier),
- CBM (Crédit-Bail Mobilier).



## Concentrations par type de contrepartie

Concentration des risques par type de contrepartie sur tous les actifs financiers

(en millions d'euros)		31/12/2020					
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,1	1 250,7	0,0	1 250,8
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	5,9	0,0	0,0	0,0	5,9
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	1 936,5	737,9	52,2	0,0	0,0	2 726,6
Titres au coût amorti	0,0	7 941,3	75,2	24,8	0,0	0,0	8 041,3
Prêts et créances envers les établissements de crédit, au coût amorti	0,0	0,0	1 461,2	0,0	0,0	0,0	1 461,2
Prêts et créances envers la clientèle, au coût amorti	0,0	6 213,1	0,0	3,8	38 202,7	0,0	44 419,6
PLMT	0,0	0,0	0,0	0,0	34 564,7	0,0	34 564,7
FCT	0,0	0,0	0,0	0,0	3 620,8	0,0	3 620,8
Autres	0,0	6 213,1	0,0	3,8	17,2	0,0	6 234,1
Opérations de location financement, au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	6 185,5	0,0	6 185,5
CBI	0,0	0,0	0,0	0,0	4 177,5	0,0	4 177,5
CBM	0,0	0,0	0,0	0,0	2 008,0	0,0	2 008,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>16 090,9</b>	<b>2 280,2</b>	<b>80,9</b>	<b>45 638,9</b>	<b>0,0</b>	<b>64 090,9</b>

(en millions d'euros)		31/12/2019					
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	13,4	0,0	0,0	0,0	13,4
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0	5,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	1 238,3	0,0	0,0	0,0	1 238,3
Titres au coût amorti	0,0	7 147,6	390,6	0,0	0,0	0,0	7 538,2
Prêts et créances envers les établissements de crédit, au coût amorti	0,0	0,0	900,2	0,0	0,0	0,0	900,2
Prêts et créances envers la clientèle, au coût amorti	0,0	5 580,9	0,0	7,8	33 594,0	1,5	39 184,2
PLMT	0,0	0,0	0,0	0,0	28 655,3	0,0	28 655,3
FCT	0,0	0,0	0,0	0,0	4 937,5	0,0	4 937,5
Autres	0,0	5 580,9	0,0	7,8	1,2	1,5	5 591,4
Opérations de location financement, au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	6 223,2	0,0	6 223,2
CBI	0,0	0,0	0,0	0,0	4 214,6	0,0	4 214,6
CBM	0,0	0,0	0,0	0,0	2 008,6	0,0	2 008,6
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>12 728,5</b>	<b>2 547,7</b>	<b>7,8</b>	<b>39 817,2</b>	<b>1,5</b>	<b>55 102,7</b>

(en millions d'euros)		31/12/2020					
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	0,0	12 527,2	0,0	12 527,2
Engagements de financement donnés	0,0	0,0	10,0	0,0	7 699,6	0,0	7 709,6

(en millions d'euros)		31/12/2019					
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	0,0	12 789,9	0,0	12 789,9
Engagements de financement donnés	0,0	0,0	10,0	0,0	6 618,6	0,0	6 628,6

### Concentrations par notations

#### Ventilation des prêts et créances par classes d'instruments financiers

(en millions d'euros)		31/12/2020												
		Prêts et créances envers la clientèle												
Notation interne	PLMT				FCT				AUTRES				TOTAL	
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total		
Sans risque (*)				0				0	6 233				6 233	6 233
Risque faible	18 219	2 059		20 278	1 199	38		1 237					0	21 515
Risque moyen	6 759	4 046		10 805	1 656	232		1 888					0	12 693
Risque élevé	69	329		398	115	81		196					0	594
Non noté	994	1 001		1 995	34	19		53					0	2 048
Risque avéré			1 088	1 088			246	246				1	1	1 335
<b>Total</b>	<b>26 041</b>	<b>7 435</b>	<b>1 088</b>	<b>34 564</b>	<b>3 004</b>	<b>370</b>	<b>246</b>	<b>3 620</b>	<b>6 233</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6 234</b>	<b>44 418</b>	

(\*) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 6 087,2 millions d'euros

#### Ventilation des prêts et créances par classes d'instruments financiers

(en millions d'euros)		31/12/2019												
		Prêts et créances envers la clientèle												
Notation interne	PLMT				FCT				AUTRES				TOTAL	
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total		
Sans risque (*)				0				0	5 589				5 589	5 589
Risque faible	16 812	730		17 542	1 538	234		1 772					0	19 314
Risque moyen	5 382	2 559		7 941	2 040	352		2 392					0	10 333
Risque élevé	19	159		178	216	128		344					0	522
Non noté	801	1 325		2 126	58	35		93					0	2 219
Risque avéré			868	868			337	337				1	1	1 206
<b>Total</b>	<b>23 014</b>	<b>4 773</b>	<b>868</b>	<b>28 655</b>	<b>3 852</b>	<b>749</b>	<b>337</b>	<b>4 938</b>	<b>5 589</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5 590</b>	<b>39 183</b>	

(\*) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 384,7 millions d'euros

#### Ventilation des prêts et créances par classes d'instruments financiers

(en millions d'euros)		31/12/2020								
		Opérations de location financement								
Notation interne	CBI				CBM				TOTAL	
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total		
Sans risque				0				0	0	
Risque faible	1 967	391		2 358	1 240	110		1 350	3 708	
Risque moyen	433	746		1 179	151	384		535	1 714	
Risque élevé	1	25		26		15		15	41	
Non noté	229	200		429	21	53		74	503	
Risque avéré			185	185			34	34	219	
<b>Total</b>	<b>2 630</b>	<b>1 362</b>	<b>185</b>	<b>4 177</b>	<b>1 412</b>	<b>562</b>	<b>34</b>	<b>2 008</b>	<b>6 185</b>	

## Ventilation des prêts et créances par classes d'instruments financiers

(en millions d'euros)

31/12/2019

Notation interne	Opérations de location financement								TOTAL
	CBI				CBM				
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
Sans risque				0				0	0
Risque faible	2 191	224		2 415	1 218	79		1 297	3 712
Risque moyen	544	647		1 191	308	274		582	1 773
Risque élevé		28		28		21		21	49
Non noté	143	265		408	15	55		70	478
Risque avéré			173	173			39	39	212
<b>Total</b>	<b>2 878</b>	<b>1 164</b>	<b>173</b>	<b>4 215</b>	<b>1 541</b>	<b>429</b>	<b>39</b>	<b>2 009</b>	<b>6 224</b>

### Ventilation des autres actifs par catégories comptables

(en millions d'euros)

31/12/2020

Notation	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres				Titres au coût amorti				Prêts et créances envers les établissements de crédit				TOTAL	
		Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3		Total
Aaa		398,4			398,4	32,5			32,5	0,0			0,0	431,0	
Aa1		25,5			25,5	0,0			0,0	37,7			37,7	63,2	
Aa2		1 812,0			1 812,0	7 962,1			7 962,1	0,0			0,0	9 774,1	
Aa3		314,9			314,9	20,3			20,3	0,0			0,0	335,2	
A1		80,9			80,9	26,1			26,1	507,0			507,0	614,0	
A2		81,1			81,1	0,2			0,2	81,3			81,3	162,5	
A3		10,0			10,0	0,0			0,0	3,4			3,4	13,4	
Non notés	1 250,8	3,8			3,8	0,1			0,1	831,8			831,8	2 086,5	
<b>Total</b>	<b>1 250,8</b>	<b>2 726,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 726,6</b>	<b>8 041,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8 041,3</b>	<b>1 461,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 461,2</b>	<b>13 479,9</b>	

### Ventilation des autres actifs par catégories comptables

(en millions d'euros)

31/12/2019

Notation	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres				Titres au coût amorti				Prêts et créances envers les établissements de crédit				TOTAL	
		Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3		Total
Aaa		407,4			407,4	32,0			32,0				0,0	439,4	
Aa1		66,4			66,4	0,0			0,0				0,0	66,4	
Aa2		0,0			0,0	7 172,3			7 172,3	229,9			229,9	7 402,2	
Aa3		95,4			95,4	26,4			26,4				0,0	121,8	
A1		368,7			368,7	252,5			252,5	311,1			311,1	932,3	
A2	13,4	200,2			200,2	55,1			55,1	38,7			38,7	307,4	
A3		100,2			100,2	0,0			0,0	0,0			0,0	100,2	
Non notés		0,0			0,0	0,0			0,0	320,5			320,5	320,5	
<b>Total</b>	<b>13,4</b>	<b>1 238,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 238,3</b>	<b>7 538,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7 538,3</b>	<b>900,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>900,2</b>	<b>9 690,2</b>	

### Concentrations par secteur d'activité économique des portefeuilles de prêts et créances à la clientèle et des opérations de location financement

Le groupe Bpifrance réalise son activité sur le territoire français.

(en millions d'euros)	31/12/2020					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>3 552,6</b>	<b>8 567,2</b>	<b>29 816,2</b>	<b>1 096,5</b>	<b>1 387,1</b>	<b>44 419,6</b>
PLMT	3 329,5	8 080,1	21 061,3	751,4	1 342,4	34 564,7
FCT	223,1	487,1	2 520,8	345,1	44,7	3 620,8
Autres	0,0	0,0	6 234,1 *	0,0	0,0	6 234,1
<b>Opérations de location financement</b>	<b>415,7</b>	<b>787,2</b>	<b>4 371,3</b>	<b>247,2</b>	<b>364,1</b>	<b>6 185,5</b>
CBI	256,3	395,3	3 149,4	57,7	318,8	4 177,5
CBM	159,4	391,9	1 221,9	189,5	45,3	2 008,0
<b>Total</b>	<b>3 968,3</b>	<b>9 354,4</b>	<b>34 187,5</b>	<b>1 343,7</b>	<b>1 751,2</b>	<b>50 605,1</b>

\* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 6 087,2 millions d'euros

(en millions d'euros)	31/12/2019					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>2 989,7</b>	<b>7 481,9</b>	<b>26 593,4</b>	<b>972,5</b>	<b>1 146,7</b>	<b>39 184,2</b>
PLMT	2 710,7	6 865,8	17 470,5	533,8	1 074,5	28 655,3
FCT	279,0	616,1	3 531,5	438,7	72,2	4 937,5
Autres	0,0	0,0	5 591,4 *	0,0	0,0	5 591,4
<b>Opérations de location financement</b>	<b>384,3</b>	<b>825,2</b>	<b>4 438,3</b>	<b>236,1</b>	<b>339,3</b>	<b>6 223,2</b>
CBI	242,9	349,4	3 261,7	55,5	305,1	4 214,6
CBM	141,4	475,8	1 176,6	180,6	34,2	2 008,6
<b>Total</b>	<b>3 374,0</b>	<b>8 307,1</b>	<b>31 031,7</b>	<b>1 208,6</b>	<b>1 486,0</b>	<b>45 407,4</b>

\* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 384,7 millions d'euros

(en millions d'euros)	31/12/2020					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 012,1	2 280,8	6 181,1	625,6	1 427,6	12 527,2

(en millions d'euros)	31/12/2019					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 061,7	2 362,4	6 205,3	643,1	1 517,4	12 789,9

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

31/12/2020																
Secteurs d'activité	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
	Montant brut	Montant net	PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	185,7	138,3	32,9	25,2	0,0	0,0	218,6	163,5	4,7	4,3	2,8	1,6	7,5	5,9
Industrie	0,0	0,0	392,5	337,7	45,8	42,1	0,0	0,0	438,3	379,8	36,9	33,7	18,8	14,1	55,7	47,8
Services	0,0	0,0	752,4	572,2	188,7	152,4	1,3	1,3	942,4	725,9	132,3	126,3	20,5	16,1	152,8	142,4
BTP	0,0	0,0	29,8	20,7	33,1	25,8	0,0	0,0	62,9	46,5	1,8	1,8	3,5	2,1	5,3	3,9
Tourisme	0,0	0,0	45,7	38,4	1,0	0,9	0,0	0,0	46,7	39,3	24,6	19,2	0,1	0,1	24,7	19,3
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 406,1</b>	<b>1 107,3</b>	<b>301,5</b>	<b>246,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1 708,9</b>	<b>1 355,0</b>	<b>200,3</b>	<b>185,3</b>	<b>45,7</b>	<b>34,0</b>	<b>246,0</b>	<b>219,3</b>

31/12/2019																
Secteurs d'activité	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
	Montant brut	Montant net	PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	140,4	92,9	59,7	51,7	0,0	0,0	200,1	144,6	5,4	3,8	3,3	2,1	8,7	5,9
Industrie	0,0	0,0	270,4	202,9	57,7	52,8	0,0	0,0	328,1	255,7	23,3	22,3	14,7	10,1	38,0	32,4
Services	0,0	0,0	633,9	455,6	214,7	200,3	1,3	1,3	849,9	657,2	125,9	122,4	26,4	24,0	152,3	146,4
BTP	0,0	0,0	26,4	17,2	37,3	32,0	0,0	0,0	63,7	49,2	1,7	1,7	4,1	2,8	5,8	4,5
Tourisme	0,0	0,0	38,9	28,8	0,8	0,6	0,0	0,0	39,7	29,4	27,2	24,8	0,2	0,2	27,4	25,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 110,0</b>	<b>797,4</b>	<b>370,2</b>	<b>337,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1 481,5</b>	<b>1 136,1</b>	<b>183,5</b>	<b>175,0</b>	<b>48,7</b>	<b>39,2</b>	<b>232,2</b>	<b>214,2</b>

## Compensation des actifs et des passifs financiers

	31/12/2020					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
(en millions d'euros)						
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture de taux	813,8	807,9	5,9	-	-	5,9
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture de taux	746,6	677,3	69,3	-	62,0	7,3
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	3 207,7	-	3 207,7	-	13,2	3 194,5

	31/12/2019					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
(en millions d'euros)						
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture de taux	667,3	662,0	5,2	-	-	5,2
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture de taux	578,0	557,3	20,7	-	13,7	7,0
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	5 677,6	-	5 677,6	-	69,1	5 608,5

## **Information quantitative relative aux garanties détenues**

L'effet financier des garanties détenues sur les opérations de prêts et avances (hors activité innovation) est mesuré par le montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération selon la directive européenne CRD4 et le règlement européen CRR entrés en vigueur au 1er janvier 2014. Le montant des sûretés et garanties reçues s'élève à 15 631 millions d'euros au 31 décembre 2020.

### **8.5 Risques de marché**

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et d'hors-bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le Groupe Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt, les cours actions et d'indices, les cours de change.

Le Groupe Bpifrance est exposé à deux grandes familles de risques liées à la nature de ses activités :

- **Les risques structurels** de taux et de change générés par les produits de taux qui sont essentiellement portés par le pôle Financement ;
- **Les risques actions** et assimilés générés par l'activité du pôle Investissement.

#### **8.5.1. Acteurs, objectifs et suivi des risques financiers du Groupe Bpifrance**

L'organe exécutif prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

La Direction des Risques, rattachée à la direction du groupe, est responsable du pilotage de la fonction Gestion des Risques et coordonne tous les dispositifs qui y participent. Elle organise notamment un Comité des Risques Groupe trimestriel qui rend compte de son action de mesure, surveillance et maîtrise des risques consolidés du Groupe et de ses filiales.

#### **Périmètre des risques structurels de bilan**

La gestion financière conduite par le Groupe Bpifrance vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change.

Le Groupe Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

Le Comité ALM examine les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées. En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

#### **Périmètre du risque actions et assimilés**

Le Groupe Bpifrance possède d'importants portefeuilles de titres composés essentiellement d'actions cotées et non cotées ainsi que de parts dans des fonds d'investissements. La constitution de ces portefeuilles s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine d'investissement du groupe qui privilégie des prises de participations minoritaires, opérées dans une approche avisée et dans une logique de capital « patient ». Les investissements s'effectuent de façon sélective, en tenant compte du potentiel de création de valeur des entreprises ou des fonds. Aucun portefeuille action du Groupe Bpifrance n'est consacré dans ce contexte à des opérations de « trading ».



L'organisation des métiers de l'investissement du Groupe Bpifrance s'articule autour d'une société de gestion dont le fonctionnement s'inscrit dans le cadre des règles fixées par l'AMF et d'une société de participation dotée d'une gouvernance impliquée dans le choix et le suivi des investissements.

Le risque actions est pris en charge ab initio au moment des décisions d'investissements qui font l'objet d'autorisations motivées des comités d'investissements des fonds et, en fonction du montant, des comités d'investissements et Conseil d'Administration de la société de participation. Pour les investissements d'une taille exceptionnelle, la décision ultime revient au conseil d'administration de Bpifrance.

Le risque actions fait ensuite l'objet d'un suivi périodique dans le cadre des comités de valorisation des fonds et du comité de « provisions » de la société de participations. Ces comités se réunissent à minima sur un rythme semestriel et pour certains au trimestre. Ils examinent la situation des entreprises et fonds détenus ainsi que l'évolution de la valeur des investissements.

Ce dispositif est complété pour les principales lignes directement détenues par un comité de revue des participations à fréquence bimensuelle, et par le suivi opéré par la fonction Gestion des Risques, sous l'égide de la Direction des Risques et du Comité de Gestion des Risques Groupe trimestriel.

Le risque actions fait également l'objet d'un suivi global qui vise à mesurer et apprécier le risque de perte maximale pour l'ensemble des portefeuilles détenus ainsi que les besoins en fonds propres qui pourraient en résulter sur un horizon déterminé et dans un intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité, d'une part et dans des conditions de stress, d'autre part. Ce suivi global est appréhendé selon une méthodologie VaR par la Direction Financière et fait l'objet d'une présentation au Comité ALM et au Comité de Gestion des Risques groupe.

#### **8.5.2. Mesure des risques et limites**

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

#### **8.5.3 Risque de taux**

Le Groupe Bpifrance gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro et en micro-couverture au niveau de la Direction ALM de la Direction Financière. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans des portefeuilles de gestion et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu ainsi que la sensibilité de la valeur du bilan en vision liquidative (Economic Value of Equity) dans le cas du risque de valeur. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

#### **Analyse de sensibilité des flux de trésorerie**

Une variation de 200 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2019.

(en millions d'euros)	Hausse de 200 points de base	Baisse de 200 points de base
<b>31 décembre 2020</b>		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2020	118,4	-26,00
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2020	-557,0	79,0
<b>31 décembre 2019</b>		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2019	-0,1	23,60
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2019	-389,5	198,6

#### **8.5.4 Risque de change**

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, le Groupe Bpifrance n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

#### **Analyse de sensibilité**

A titre indicatif, sur la base de la situation comptable du 31 décembre 2020, une diminution de 15% des taux de conversion USD/EUR et GBP/EUR aurait eu un impact défavorable de 0,1 million d'euro sur le compte de résultat. Par ailleurs, Bpifrance, investisseur de long terme, peut être conduit à détenir, marginalement, des titres de sociétés libellés en devises.

#### **8.5.5 Risque actions**

Le risque actions est suivi avec des indicateurs de Value At Risk (VaR).

En phase avec l'obligation de réplication du modèle prudentiel de la CDC, le suivi du risque actions s'évalue à l'aide d'un modèle de VaR Monte Carlo (à la place du modèle paramétrique), plus en adéquation avec les pertes potentielles que peut subir le portefeuille à des quantiles extrêmes (ici 99,99 %).

Au 31 Décembre 2020, la VaR à un an pour un intervalle de confiance à 99,99% s'élève à 9 615 M€.

### **8.6 Risques de liquidité**

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés.

Ce risque peut survenir en cas de non-concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité définie dans la Politique de Gestion des Risques Groupe. La situation de liquidité du Groupe Bpifrance est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

**8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité**

Le dispositif en place défini précisément dans le cadre de l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) permet d'assurer à Bpifrance les liquidités requises pour répondre à ses obligations à court terme et à moyen-long terme en matière de liquidité. Ces mesures doivent permettre à Bpifrance de remplir les obligations réglementaires auxquelles il est soumis.

L'appétit au risque de Bpifrance repose sur les grands principes suivants :

- L'autonomie annuelle vis-à-vis des marchés en cas de crise
- La réduction de la production nouvelle en cas de crise
- La gestion cantonnée des réserves de liquidité en gestion normale

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière du Groupe Bpifrance consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation du Groupe Bpifrance et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur l'horizon de projection.

Les limites réglementaires en liquidité portent sur les coefficients de liquidité à un mois (LCR) et à douze mois (NSFR).

**8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité**

Le Comex prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM réunissant le directeur exécutif responsable du pôle Finances et dirigeant effectif ainsi que les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par la Direction ALM de la Direction Financière.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

**8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité**

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de pilotage, de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Marchés ;
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction ALM.

**8.6.4. Sources de refinancement**

Le Groupe Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

Le Groupe Bpifrance intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique.

Par ailleurs, il nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, il dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

## **8.7 Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie**

### **8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie**

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds.

Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue trois principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc Etat (dont AFT- Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie ;
- Le bloc CDC au titre du fonds France Investissement ;
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Ile de France, UIMM, textile, Garantie de Valeur Liquidative ;

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures du Groupe Bpifrance. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

### **8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie**

#### **Le Comité de Gestion des Risques Groupe**

Le Comité de Gestion des Risques Groupe revoit le cadre de la gestion des actifs investis dans les fonds de garantie, et vérifie leurs adéquations avec l'appétit au risque défini préalablement par le Conseil d'Administration.

#### **Le Comité de Gestion Financière**

Le Comité de gestion financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de placement des fonds de garantie, revue par le Comité de Gestion des Risques Groupe.

### **8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie**

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

#### **L'évolution des portefeuilles**

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée.

Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

#### **La liquidité**

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en trois blocs (bloc Etat, CDC et « Actifs cantonnés ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds.

L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnités attendues.

***Les performances comptables et financières***

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

***Les risques financiers***

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie est mesuré à l'aide de deux indicateurs :  
Le risque de valeur : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1% ;

La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

## 8.8 Flux de trésorerie payables par le groupe Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Les tableaux ci-dessous présentent les flux contractuels non actualisés (capital et intérêts).

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2020						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
<b>Remboursement des emprunts à terme</b>	<b>50 218</b>	<b>-50 861</b>	<b>0</b>	<b>-1 560</b>	<b>-3 290</b>	<b>-33 465</b>	<b>-12 546</b>
Emprunts obligataires garantis par l'EPIC Bpifrance	31 861	-32 991	0	-1 410	-2 043	-17 246	-12 291
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	15 572	-15 324	0	-4	-476	-14 836	-10
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 785	-2 546	0	-146	-771	-1 384	-245
<b>Remboursement des refinancements court terme</b>	<b>7 961</b>	<b>-7 846</b>	<b>0</b>	<b>-3 582</b>	<b>-4 065</b>	<b>-199</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires	251	-208	0	-52	-156	0	0
Emprunts JJ	17	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 486	-4 437	0	-1 984	-2 254	-199	0
Titres donnés en pension livrée	3 208	-3 202	0	-1 546	-1 655	0	0
<b>Instrumentés dérivés (*)</b>	<b>374</b>	<b>374</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>324</b>	<b>50</b>
Dérivés hors couverture	312	312	0	0	0	312	0
Dérivés de couverture	61	61	0	0	0	11	50

(\*) Echéancement des justes valeurs

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2019						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
<b>Remboursement des emprunts à terme</b>	<b>34 935</b>	<b>-36 038</b>	<b>0</b>	<b>-90</b>	<b>-5 805</b>	<b>-18 293</b>	<b>-11 850</b>
Emprunts obligataires garantis par l'EPIC Bpifrance	25 834	-27 061	0	-4	-1 524	-14 695	-10 838
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	5 318	-5 324	0	-3	-3 490	-1 815	-16
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 251	-3 075	0	-83	-785	-1 760	-447
Emprunt subordonné auprès de Bpifrance SA	532	-578	0	0	-6	-23	-549
<b>Remboursement des refinancements court terme</b>	<b>10 461</b>	<b>-10 219</b>	<b>0</b>	<b>-3 954</b>	<b>-6 066</b>	<b>-199</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires	334	-127	0	-32	-95	0	0
Emprunts JJ	17	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 433	-4 424	0	-2 271	-1 954	-199	0
Titres donnés en pension livrée	5 678	-5 668	0	-1 651	-4 016	0	0
<b>Instrumentés dérivés (*)</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>-24</b>	<b>29</b>
Dérivés hors couverture	12	12	0	0	13	-2	0
Dérivés de couverture	16	16	0	3	6	-22	29

(\*) Echéancement des justes valeurs

Face à ces passifs financiers, le groupe Bpifrance dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

Les engagements de financement donnés (7,9 Md€ à fin 2020 contre 6,8 M€ à fin 2019) n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,5 Md€ à fin 2020 contre 12,8 Md€ à fin 2019) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

## 8.9 Réforme sur les taux d'intérêt de référence

### 8.9.1 Contexte

Le Règlement (UE) 2016/2011 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement (le "Règlement sur les Indices de Référence") est entré en vigueur le 30 juin 2016.

La majorité de ces dispositions s'applique depuis le 1er janvier 2018. Le Règlement sur les Indices de Référence a pour objet de réduire les risques de manipulation de la valeur d'indices et de conflit d'intérêts sous-jacent. Il vise à améliorer la qualité (intégrité et précision) de la contribution des données sous-jacentes et la transparence des méthodologies employées par les administrateurs et à perfectionner la gouvernance et le contrôle des activités des administrateurs et des contributeurs d'indices de référence.

### 8.9.2 Transition vers des nouveaux indices de référence

Des mesures ont été prises au niveau du groupe Bpifrance pour d'une part évaluer les risques et enjeux liés à cette réforme, et d'autre part s'assurer une transition sans heurts vers les nouveaux indices. Au regard des différents cas de contrats indexés sur des indices identifiés dans son portefeuille, l'attention de Bpifrance s'est portée avant tout sur le devenir des indices européens EONIA et EURIBOR.

En remplacement de l'indice de taux EONIA, la BCE a lancé dès le 2 octobre 2019 le nouvel indice €STR. Depuis le 2 octobre 2019, l'EONIA qui était auparavant calculé comme le taux moyen pondéré des transactions de prêts non garantis au jour le jour dans le marché interbancaire en euro dans les pays de l'union européenne, est dorénavant calculé par la somme du nouvel indice €STR et un spread de 8.5 bps. Une période de transition jusqu'à fin 2021 a été accordée pour permettre la finalisation de la bascule de l'EONIA vers le nouvel indice €STR.

L'indice Euribor subsiste en étant basé néanmoins sur une nouvelle méthodologie hybride s'appuyant à la fois sur des transactions effectuées par les banques du panel, dans la mesure du possible, et sur d'autres données de fixation des prix de marchés.

Bpifrance dispose d'instruments dérivés de taux conclus dans le cadre de relations de couverture désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur. Ces dérivés ont été mis en place dans le cadre d'opérations de macro-couverture réalisées aux fins de la gestion actif-passif. Ils permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Ces instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe du groupe. L'une des jambes de ces dérivés de taux est indexée sur un indice EURIBOR. Les montants notionnels concernés s'élèvent à 53,1 milliards d'euros au 31/12/2020.

Ces instruments dérivés ont pu être négociés dans le cadre de contrats FBF dont les définitions ont été calquées sur celles de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'ISDA procède actuellement à la révision de ces définitions, à la lumière de cette réforme des indices, et a proposé un protocole permettant d'amender les contrats en place. A la date d'aujourd'hui, Bpifrance n'a pas encore finalisé les modifications des contrats.

Les infrastructures de marché ont permis progressivement de traiter des swaps en €STR avant d'assurer une transition complète vers l'€STR. Les services de compensation pour l'€STR, indispensables au développement d'une liquidité sur le marché des dérivés, ont été mis en place par les principales chambres de compensation européennes.

Le groupe de travail de la BCE sur les taux sans risques, responsable du pilotage de la transition EONIA-€STR, avait spécifiquement recommandé l'utilisation d'une seule courbe €STR « flat » pour les produits compensés en chambre de compensation. La chambre de compensation LCH a choisi de respecter les conclusions du groupe de travail de la BCE et a changé le taux d'actualisation et la rémunération du collatéral sur l'ensemble des dérivés en euros en juillet 2020. Depuis cette date les swaps en euro



compensés chez LCH ne sont plus discountés en EONIA mais en €STR. La chambre de compensation européenne EUREX a fait le même choix. Bpifrance a répercuté ces changements sur ses propres modèles de valorisation d'instruments dérivés et les rémunérations des appels de marge associés avec un impact financier non significatif.

Au regard des incertitudes qui pesaient en 2019 sur les futurs indices et leur validation, et afin de gérer et minimiser les impacts financiers qui auraient pu être engendrés pendant la phase de transition et convergence vers les nouveaux indices, des stratégies de pilotage du risque de base (EONIA vs Euribor), d'une part, et du risque de fixing, d'autre part ont été proposées en Comité ALM, puis mises en œuvre.

## ● **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

### **9.1 Hypothèses et jugements importants**

Certaines filiales et entreprises associées n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation compte tenu de leur caractère négligeable ou de dispositions contractuelles stipulant que le contrôle est exercé par un autre investisseur.

Hormis ces exclusions, le groupe n'est pas en situation d'exercer un contrôle sur une filiale non négligeable dont il détient moins de la moitié des droits de vote ou d'exercer une influence notable sur des entreprises associées dont il détient moins de 20% des droits de vote, à l'exception de ST Microelectronics et PSA que Bpifrance met en équivalence malgré un pourcentage de droits de vote inférieur à 20%.

Bpifrance dispose de deux membres au Conseil de Surveillance lui permettant de participer aux prises de décisions stratégiques et financières de PSA et participe aux comités spécialisés de PSA. De ce fait, Bpifrance est en capacité d'exercer une influence notable sur PSA.

Le vice-président du conseil de surveillance de ST Microelectronics est le Directeur Général de Bpifrance. De plus, il siège dans plusieurs comités spécialisés. De ce fait, Bpifrance est en capacité d'exercer une influence notable sur ST Microelectronics.

## 9.2 Intérêts détenus dans des filiales

### *Intérêts minoritaires dans les activités du groupe*

Le groupe ne détient pas de participations dans des filiales ayant des intérêts minoritaires considérés comme significatifs.

### *Nature et étendue des restrictions importantes*

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

## 9.3 Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

### *Intérêts dans des entreprises associées*

Le groupe Bpifrance, par le biais de sa filiale Bpifrance Participations, a vocation à entrer au capital de sociétés porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française en vue de stabiliser leur actionnariat et d'apporter les fonds propres nécessaires à leur développement.

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement significatives. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

## Tableau des intérêts dans les entreprises mises en équivalence 2020

(en millions d'euros) au 31 décembre 2020	ST (**) Microelectronics	PSA	Tyrol Acquisition 1 Cie SCA (*)	Eutelsat (*) Communications	Lac I
Etablissement principal	Suisse	France	Luxembourg	France	France
Pourcentage de détention ultime	13,88%	12,32%	23,99%	19,98%	33,39%
Méthode de consolidation	MEE	MEE	MEE	MEE	MEE
Dividendes reçus	18,5	-	-	41,0	-
<b>Actif</b>	<b>10 666,6</b>	<b>73 510,0</b>	<b>2 720,8</b>	<b>7 581,1</b>	<b>3 297,2</b>
Actifs non courants	5 551,3	38 252,0	2 720,8	6 280,9	2 984,4
Actifs courants	5 115,3	35 251,0	-	1 300,2	312,8
Actifs destinés à être cédés	-	7,0	-	-	-
<b>Passif</b>	<b>10 666,6</b>	<b>73 510,0</b>	<b>2 720,8</b>	<b>7 581,1</b>	<b>3 297,2</b>
Capitaux Propres	5 958,8	23 874,0	283,5	2 804,6	3 282,4
Passifs non courants	1 997,4	18 823,0	2 436,8	3 507,5	14,8
Passifs courants	2 710,5	30 813,0	0,6	1 269,0	-
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-
<b>Résultat part du groupe</b>	<b>306,4</b>	<b>3 201,0</b>	<b>-</b>	<b>297,6</b>	<b>297,6</b>
Produit des activités opérationnelles	3 514,0	60 734,0	-	1 278,3	-
EBITDA	-	-	-	-	-6,5
Résultat opérationnel	251,8	3 054,0	-	487,2	-6,5
Résultat financier	70,9	-317,0	-	<b>-80,5</b>	<b>-0,4</b>
IS	-17,1	-628,0	-	-94,4	-
Résultat de l'ensemble consolidé	305,6	2 022,0	-	312,2	-6,9
<b>Juste valeur (s'il existe un prix coté)</b>	<b>3 795,7</b>	<b>2 474,6</b>	<b>NA</b>	<b>426,6</b>	<b>NA</b>
Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts					
Capitaux propres part du groupe	6 919,3	21 294,0	2 480,8	2 510,7	3 282,4
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	960,4	2 623,9	595,2	501,6	1 096,0
Ecart d'acquisition	-	37,8	-	-	-
Retraitements de consolidation	-45,8	-187,2	-595,2	-13,4	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	914,6	2 474,6	-	488,2	1 096,0
Elimination des titres	-2 817,8	-1 874,6	-384,2	-918,3	-1 086,4
Valeur de mise en équivalence en capitaux propres	-1 903,2	600,0	-384,2	-430,1	-

(\*) Tyrol Acquisition 1 Cie SCA et Eutelsat Communications clotent leur exercice respectivement le 31 mars et le 30 juin.

(\*\*) Informations financières IFRS détaillées au 31/12/2020 non disponibles, données au 30/06/2020

## Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement non significatives.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur comptable globale	10,9	11,5
Montant global des quotes-parts		
Résultat net des activités poursuivies	0,6	0,5
Résultat net après impôt des activités abandonnées	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0
Résultat global	0,6	0,5

## 9.4 Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Nature et évolution des risques dans les entités structurées non consolidées</b>		
Valeur comptable des actifs / passifs	343,2	24,5
Poste des états financiers où sont comptabilisés ces actifs / passifs	Actifs financiers évalués à la Juste valeur par résultat Prêts et créances	Actifs financiers évalués à la Juste valeur par résultat Prêts et créances
Montant de l'exposition maximale (bilan et hors bilan) de risque de perte (*)	767,4	24,5
Différence entre la valeur comptable et le risque maximum de perte	-424,1	0,0

## 9.5. Sociétés exclues de la consolidation et titres de participation non consolidés significatifs au 31 décembre 2019

Société exclues de la consolidation (&gt; 20% droits de vote et montant brut &gt; à 0,5% du capital de Bpifrance)

Nom	Siège social	détention	Motif de non consolidation
PAPREC	PARIS	33,52%	Comptes IFRS non disponibles, ligne de titres dépréciée à hauteur de 18%

Titres de participation non consolidés significatifs (% &lt; 20% et montant brut &gt; 1% du capital Bpifrance)

(en millions d'euros)

Nom	Siège social	% détention	Capitaux Propres	Résultat
Orange	PARIS	8,20%	37 038	5 055
TechnipFMC	PARIS	5,50%	3 385	78
Valeo	PARIS	5,09%	3 982	-1 070
Vallourec	BOULOGNE - BILLANCOURT	14,79%	134	-1 328
Verallia	COURBEVOIE	7,45%	578	210
Worldline	PARIS	4,47%	10 385	165

● **Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations**

**10.1 Charges de personnel**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	-157,7	-143,2
Autres charges sociales	-55,8	-50,7
Charges fiscales	-17,5	-16,0
Charges des régimes à cotisations définies	-16,9	-16,8
Charges des régimes à prestations définies	-3,0	-4,7
Intéressement et participation	-17,5	-16,7
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	1,6	-0,2
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-266,8</b>	<b>-248,3</b>

**10.2 Autres avantages du personnel**

***Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies***

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Bpifrance contribue à deux régimes à prestations définies l'un relatif aux indemnités de fin de carrière et l'autre relatif aux frais de santé des retraités.

***Indemnités de fin de carrière***

Toutes les obligations relatives aux indemnités de fin de carrière sont couvertes par une assurance groupe et ont été estimées à partir des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière et d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

***Frais de santé des retraités***

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé.

***Caractéristiques et risques***

Bpifrance s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Les avantages du régime des indemnités de fin de carrière sont acquis tout au long de la carrière en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise avec plafonnement à 6 mois de salaire brut et liquidés au départ à la retraite.

Les avantages du régime des frais de santé couvrent les salariés, et leurs ayants droit, ayant liquidé leur retraite avant le 31 décembre 2006. Ils bénéficient d'une participation mensuelle fixe de l'employeur d'un montant de 27,54€.

Le fonds constitué en couverture des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été contractuellement externalisé auprès de la CNP. Il est géré par la CNP dans le cadre d'une orientation fixée par le groupe qui en assure la gouvernance.

Ces régimes à prestations définies exposent Bpifrance à un risque actuariel lié notamment au risque de longévité (plus particulièrement pour le régime des frais de santé), au risque de taux d'intérêt et aux risques de marché en ce qui concerne les actifs en couverture.

### Les actifs du fonds

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre différentes catégories fondées sur la nature des actifs et les risques qui s'y rattachent est la suivante :

(en %)	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPCVM</b>		
Monétaire	3%	2%
Autres	4%	4%
Actions	16%	17%
Obligations	76%	77%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques (TH 00-02 et TF 00-02).

Les hypothèses de départ à la retraite sont estimées en fonction de l'âge du salarié : 5% des salariés concernés auraient moins de 60 ans, 35% auraient entre 60 ans et 62 ans, 55% auraient entre 62 ans et 65 ans et 5% auraient plus de 67 ans.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié :

	31/12/2020		31/12/2019	
	cadre	non cadre	cadre	non cadre
Moins de 35 ans	6,0%	5,5%	5,6%	4,6%
Entre 35 et 44 ans	2,5%	1,9%	2,1%	1,2%
Entre 45 et 54 ans	0,7%	0,9%	0,6%	0,9%
55 ans et plus	0,2%	0,0%	0,2%	0,0%

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

### Financement du fonds

Le fonds produit trimestriellement une analyse de la politique d'investissement. Selon un principe de prudence, il est investi majoritairement en OPCVM obligataires.

Les régimes à prestations définies sont intégralement alimentés par Bpifrance. Les obligations contributives sont déterminées par les dispositions contractuelles basées sur des éléments actuariels.

Bpifrance estime à 3,0 millions d'euros sa contribution aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, la durée moyenne de l'obligation relative aux régimes à prestations définies était de 18,9 ans pour les indemnités de fin de carrière et de 11,8 ans pour les frais de santé (respectivement 20,4 ans et 12,2 ans en 2019).

Une variation à la hausse de 0,5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de l'engagement de -3,1 millions d'euros alors qu'une baisse de 0,5 % conduirait à une hausse de l'engagement de 3,2 millions d'euros.

#### ***Autres avantages à long terme*** ***Prime de médaille d'honneur du travail***

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

#### ***Retraite complémentaire***

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

#### ***Départs anticipés***

Au titre des départs anticipés, Bpifrance est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.



## Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 31/12/2020		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>33,8</b>	<b>27,9</b>	<b>6,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	<b>36,7</b>	<b>27,9</b>	<b>8,9</b>
<b>Impacts en compte de résultat</b>	<b>-1,0</b>	<b>2,3</b>	<b>-3,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>2,3</b>	<b>-3,3</b>
- Coût des services rendus au cours de la période	2,1	-	2,1	-	0,2	2,3	0,0	2,3
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,2	-	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
- Coût des services passés	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0
- Transfert de personnel AFE	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	-	5,3	- 5,3	-	-	0,0	5,3	-5,3
- Cotisation au régime du participant	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	3,2	- 3,0	- 0,2	0,1	0,1	-3,4	-3,0	-0,4
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a	n/a	n/a	-0,1	-0,1	n/a	-0,1
<b>Variation de périmètre</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>
- Ecart actuariels	0,7	0,1	0,7	0,0	n/a	0,7	0,1	0,7
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	0,5	0,0	0,5	0,0	n/a	0,5	0,0	0,5
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	-0,4	0,0	-0,4	0,0	n/a	-0,4	0,0	-0,4
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	0,6	0,1	0,5	0,0	n/a	0,6	0,1	0,5
- Rendement des actifs du régime	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Solde de clôture</b>	<b>33,6</b>	<b>30,2</b>	<b>3,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,2</b>	<b>36,4</b>	<b>30,2</b>	<b>6,2</b>

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 31/12/2019		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>30,4</b>	<b>25,1</b>	<b>5,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	<b>33,4</b>	<b>25,1</b>	<b>8,3</b>
<b>Impacts en compte de résultat</b>	<b>0,7</b>	<b>2,7</b>	<b>-2,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>2,7</b>	<b>-2,1</b>
- Coût des services rendus au cours de la période	1,7	0,0	1,7	0,0	0,2	1,9	0,0	1,9
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Transfert de personnel AFE	0,7	0,0	0,7	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	4,7	-4,7	0,0	0,0	0,0	4,7	-4,7
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,0	-2,0	0,0	-0,1	-0,1	-2,2	-2,0	-0,2
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a	n/a	n/a	0,0	0,0	n/a	0,0
<b>Variation de périmètre</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>2,7</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,8</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>
- Ecart actuariels	2,7	0,0	2,7	0,0	n/a	2,8	0,0	2,7
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	-0,1	0,0	-0,1	0,0	n/a	-0,1	0,0	-0,1
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	1,3	0,0	1,3	0,0	n/a	1,3	0,0	1,3
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	1,5	0,0	1,5	0,1	n/a	1,6	0,0	1,5
- Rendement des actifs du régime	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Solde de clôture</b>	<b>33,8</b>	<b>27,9</b>	<b>6,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	<b>36,7</b>	<b>27,9</b>	<b>8,9</b>

### 10.3 Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale s'établit à 3 345 salariés en 2020, dont 88% de cadres.

### 10.4 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 450 milliers d'euros.

Les rémunérations de présence versées en 2020 (au titre de l'exercice 2019) aux administrateurs et aux censeurs présidents de comités métiers se sont élevées à 317 milliers d'euros (dont 152 milliers d'euros au titre des rémunérations de présence des administrateurs de Bpifrance SA - société absorbée).

#### ● Note 11 - Information sectorielle

Le groupe Bpifrance exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,
- les activités d'investissement en fonds propres sous forme d'investissements en direct, d'investissements en fonds directs ou d'investissements en fonds de fonds,
- l'assurance export : filiale de Bpifrance, Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom et pour le compte de l'Etat.

La rubrique "Autres" comprend l'activité essentiellement réalisée par les structures immobilières (SCI Bpifrance, Auxi-Finances), l'activité d'accompagnement ainsi que le métier « Entrepreneuriat & Territoires ».

(en millions d'euros)

31/12/2020	Financement	Garantie	Innovation	Investissement*	Assurance Export*	Autres	Total
PNB	648,4	100,9	73,6	0,0	0,0	25,5	848,4
Frais généraux	-330,3	-77,9	-122,2	0,0	0,0	-19,3	-549,7
Coût du risque	-440,2	2,1	-23,8	0,0	0,0	0,4	-461,5
Résultat d'exploitation	-122,0	25,1	-72,5	0,0	0,0	6,6	-162,8

(\*) cf faits significatifs 1.1.1

31/12/2019	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	635,4	106,4	45,9	23,2	810,9
Frais généraux	-288,6	-67,3	-115,2	-15,3	-486,5
Coût du risque	-71,8	0,0	-13,2	0,0	-85,0
Résultat d'exploitation	275,0	39,1	-82,5	7,9	239,4

(en millions d'euros)

Encours bruts	31/12/2020	31/12/2019
Prêts à long et moyen terme	35 463,4	29 201,5
. dont prêts Innovation	1 109,8	956,5
Financement court terme	3 687,7	4 986,0
Aides au financement de l'innovation	988,4	982,8
Garanties données	12 527,2	12 789,9

Pour mémoire :

Les fonds de garantie s'élèvent à 6 455,6 millions d'euros en 2020 contre 5 906,7 millions d'euros en 2019.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 106,1 millions d'euros en 2020 contre 85,3 millions d'euros en 2019.

## ● Note 12 - Engagements

(en millions d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements donnés</b>	<b>20 434,8</b>	<b>19 604,7</b>
Engagements de financement de crédits	7 709,6	6 628,6
en faveur des établissements de crédit	10,0	10,0
en faveur de la clientèle	7 699,6	6 618,6
Engagements de financement d'aides à l'innovation	198,0	186,2
Engagements de garantie	12 527,2	12 789,9
en faveur des établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	12 527,2	12 789,9
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
<b>Engagements reçus</b>	<b>6 406,2</b>	<b>2 030,6</b>
Engagements de financement de crédits reçus des établissements de crédit	4 946,9	1 344,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	1 459,3	686,5
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,1

Bpifrance enregistre au titre de ses opérations de change à terme au 31 décembre 2020 un encours de devises à recevoir de 365,9 millions d'euros (305,2 millions d'euros au 31 décembre 2019) et un encours d'euros à livrer de 386,2 millions d'euros (295,7 millions d'euros au 31 décembre 2019).

● **Note 13 - Autres informations**

**13.1 Parties liées**

Les parties liées au groupe Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, les participations non consolidées, ainsi que les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe.

***Informations relatives aux sociétés liées***

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe sont reprises dans la colonne « Sociétés exerçant un contrôle conjoint ». Il s'agit des transactions réalisées avec l'EPIC Bpifrance et la Caisse des dépôts et consignations.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

**31 décembre 2020**
**Bilan**

	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
(en millions d'euros)				
<b>Actif</b>				
Prêts et avances	37,7	242,0	0,0	279,7
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	3,4	3,4
Autres créances	21,3	0,0	0,0	21,3
<b>Total des actifs</b>	<b>59,0</b>	<b>242,0</b>	<b>3,4</b>	<b>304,4</b>
<b>Passif</b>				
Dépôts	21,7	0,0	0,0	21,7
Emprunts à terme	2 110,4	0,0	0,0	2 110,4
Autres passifs	39,7	0,0	0,0	39,7
<b>Total des passifs</b>	<b>2 171,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 171,8</b>
<b>Informations diverses</b>				
Garanties émises par le groupe	0,0	11,1	0,0	11,1
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres engagements	50,0	0,0	0,0	50,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,2	0,2

**Compte de résultat**

	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
(en millions d'euros)				
<b>Total des charges dont :</b>	<b>95,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>96,0</b>
Charges d'intérêts	95,9	0,0	0,0	95,9
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,1	0,1
<b>Total des produits dont :</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>3,6</b>
Produits d'intérêts	0,0	1,9	0,0	1,9
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	1,7	0,0	0,0	1,7
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres informations</b>				
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0

31 décembre 2019

## Bilan

	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
(en millions d'euros)					
<b>Actif</b>					
Prêts et avances	0,0	0,0	225,9	0,0	225,9
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	0,0	3,4	3,4
Autres créances	7,5	26,5	0,0	0,1	34,1
<b>Total des actifs</b>	<b>7,5</b>	<b>26,5</b>	<b>225,9</b>	<b>3,5</b>	<b>263,4</b>
<b>Passif</b>					
Dépôts	74,2	131,8	0,0	0,0	206,0
Emprunts à terme	532,2	2 821,8	0,0	0,0	3 354,0
Autres passifs	1,4	32,5	0,0	0,0	33,9
<b>Total des passifs</b>	<b>607,8</b>	<b>2 986,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 593,9</b>
<b>Informations diverses</b>					
Garanties émises par le groupe	10,0	0,0	11,2	0,0	21,2
Garanties reçues par le groupe	18 105,4	0,0	0,0	0,0	18 105,4
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2

## Compte de résultat

	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
(en millions d'euros)					
<b>Total des charges dont :</b>	<b>10,5</b>	<b>124,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>135,1</b>
Charges d'intérêts	10,3	124,5	0,0	0,0	134,8
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Autres	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
<b>Total des produits dont :</b>	<b>7,3</b>	<b>1,0</b>	<b>3,3</b>	<b>0,0</b>	<b>11,6</b>
Produits d'intérêts	0,0	0,1	3,2	0,0	3,3
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	7,3	0,9	0,0	0,0	8,2
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres informations</b>					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## 13.2 Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé (montant HT)

	Mazars		PricewaterhouseCoopers Audit		KPMG Audit	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
(en milliers d'euros)						
Certification des comptes	798	434	894	-	406	360
Autres services	52	36	1 018	-	210	11
<b>Total (*)</b>	<b>850</b>	<b>470</b>	<b>1 912</b>	<b>-</b>	<b>616</b>	<b>371</b>

(\*) cf faits significatifs 1.1.1. les honoraires des entités apportées dans le cadre de la fusion sont présentés en capitaux propres pour l'exercice 2020



### 13.3 Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance (mandataire) pour le compte de tiers (mandants) ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque.

	31/12/2020							
	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en millions d'euros)								
<b>Activité de financement</b>								
ARI (1)	89,4	0,0	0,0	89,4	0,0	89,4	89,4	20,0
FDES PBAR (1)	58,0	0,0	42,0	100,0	0,0	100,0	100,0	2,1
Fonds de dettes	83,1	0,0	0,0	83,1	0,0	83,1	83,1	0,0
<b>Activité de garantie</b>								
PGE (1)(2)	0,0	0,0	8,6	8,6	0,0	8,6	8,6	99 909,0
FCS (1)	10,2	0,0	60,2	70,4	0,0	70,4	70,4	92,6
Fonds gérés DROM	37,6	0,0	24,5	62,1	0,0	62,1	62,1	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (1)	0,0	0,0	4,4	4,4	0,0	4,4	4,4	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	32,6	32,6	0,0	32,6	32,6	171,4
<b>Activité d'aides à l'innovation</b>								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
DEEP TECH GPT	1,9	0,0	8,7	10,6	7,5	3,1	10,6	7,3
ENTREPRENEURIAT	0,0	0,0	40,4	40,4	9,7	30,7	40,4	8,5
FIS	1,6	8,7	7,2	17,5	17,5	0,0	17,5	8,0
FONDS INVESTISSEMENT INDUSTRIEL	0,0	62,7	28,5	91,2	91,2	0,0	91,2	228,3
FSN(1)	101,7	0,0	48,5	150,2	68,2	82,0	150,2	29,4
PSIM(1)	30,9	0,0	7,2	38,1	6,3	31,8	38,1	5,8
PSPC(1)	204,9	0,0	54,8	259,7	182,8	76,9	259,7	251,3
SIA(1)	0,0	5,4	-1,2	4,2	4,2	0,0	4,2	0,8
FUI(1)	0,3	81,1	-1,7	79,7	79,7	0,0	79,7	1,6
FNI-PRI(1)	16,8	0,0	6,2	23,0	1,1	21,9	23,0	1,6
PIAVE(1)	72,7	0,0	12	84,7	33,3	51,4	84,7	65,4
PLAN BATTERIES	0,0	237,4	0	237,4	237,4	0,0	237,4	82,6
French Tech	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0
French Tech Tremplin	0,0	0,0	0,5	0,5	0,2	0,3	0,5	0,2
FRI GPT	47,0	0,0	116,9	163,9	34,5	129,4	163,9	29,0
Assurance Prospection	196,0	0,0	-8,5	187,5	0,0	187,5	187,5	205,8
GRANDS DEFIS GPT	0,0	0,0	16,2	16,2	2,4	13,8	16,2	11,8
FGI ATF PIA 3(1)	3,8	13,6	36,7	54,1	54,1	0,0	54,1	321,5
FGI Concours d'innovation PIA3	42,1	0,0	6,9	49,0	48,5	0,5	49,0	42,3
<b>Total</b>	<b>998,0</b>	<b>408,9</b>	<b>594,8</b>	<b>2 001,7</b>	<b>878,6</b>	<b>1 123,1</b>	<b>2 001,7</b>	<b>101 496,3</b>

(1) ARI : Aides à la réindustrialisation

FDES PBAR : Fonds de Développement Economique et Social

PGE : Prêt Garanti par l'Etat.

FCS : Fonds de cohésion social

FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain

FSN : Fonds national pour la Société Numérique

PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure

PSPC : Projet de recherche et de développement Structurants des Pôles de Compétitivité

FUI : Fonds Unique Interministériel

FNI-PRI : Fonds national d'innovation - Partenariats régionaux d'avenir

PIAVE : Projets Industriels d'Avenir

ATF PIA 3 : Accompagnement et Transformation des Filières - Programme Investissement d'Avenir 3

SIA : Sati incubateurs accélérateurs

(2) PGE : cf faits significatifs 1.1.2

## **9. COMPTES SOCIAUX**

**Bpifrance**

**COMPTES SOCIAUX PUBLIABLES**

**AU 31 DECEMBRE 2020**

- Bilan publiable
- Hors-bilan publiable
- Compte de résultat publiable

## Bilan publiable de Bpifrance

(en millions d'euros)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales		7 819,2	1 046,0
Effets publics et valeurs assimilées	6	9 630,8	6 974,0
Créances sur les établissements de crédit	3	835,1	569,0
- A vue		554,9	303,3
- A terme		280,2	265,7
Opérations avec la clientèle	4	40 285,2	37 307,9
- Créances commerciales		123,4	195,3
- Autres concours à la clientèle		34 593,0	31 703,7
- Comptes ordinaires débiteurs		5 568,8	5 408,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	5 062,0	3 403,2
Actions et autres titres à revenu variable	6	929,0	606,6
Participations et autres titres détenus à long terme	7	49,5	28,4
Parts dans les entreprises liées	7	18 495,4	78,4
Crédit-bail et location avec option d'achat	5	5 992,0	6 114,6
Location simple	5	194,7	198,8
Immobilisations incorporelles	9	128,7	98,0
Immobilisations corporelles	9	26,0	24,5
Capital souscrit non versé		0,0	0,0
Actions propres	8	42,3	0,0
Aides au financement de l'innovation	10	672,2	673,5
Autres actifs	11	794,2	398,1
Comptes de régularisation	12	413,7	353,3
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>91 370,0</b>	<b>57 874,3</b>

## Bilan publiable de Bpifrance

(en millions d'euros)

P A S S I F	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Banques centrales</b>		0,0	0,0
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	13	18 887,0	10 997,2
- A vue		107,1	2,1
- A terme		18 779,9	10 995,1
<b>Opérations avec la clientèle</b>	14	3 012,6	3 583,6
- Autres dettes		3 012,6	3 583,6
. A vue		229,5	333,7
. A terme		2 783,1	3 249,9
<b>Dettes représentées par un titre</b>	15	36 128,1	30 057,5
- Titres du marché interbanc. & titres de créances négociables		4 486,3	4 434,0
- Emprunts obligataires		31 641,8	25 623,5
<b>Autres passifs</b>	16	1 785,8	1 534,3
<b>Comptes de régularisation</b>	17	2 159,7	1 607,9
<b>Provisions</b>	18	684,5	421,9
<b>Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel</b>	19	19,7	551,8
<b>Fonds de garantie publics</b>	20	4 806,7	4 308,6
<b>Ressources nettes d'intervention à l'innovation</b>	21	1 365,0	1 319,6
<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</b>		235,2	235,2
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	22	22 285,7	3 256,7
- Capital souscrit		5 440,0	839,9
- Primes d'émission		15 674,0	1 183,5
- Réserves		236,0	223,7
- Provisions réglementées, subventions d'investissement		77,3	90,9
- Report à nouveau		906,3	671,8
- Résultat de l'exercice		-47,9	246,9
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>91 370,0</b>	<b>57 874,3</b>

## Hors-Bilan publiable de Bpifrance

## Hors-bilan publiable de Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements donnés</b>	25		
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		10,0	10,0
. Engagements en faveur de la clientèle		7 897,6	6 804,8
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0,0	0,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		12 891,2	11 937,8
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements donnés		0,0	0,0
<b>Engagements reçus</b>	25		
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		4 946,9	1 344,0
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		913,3	950,0
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres vendus avec la faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements reçus		0,1	0,1

## Compte de résultat publiable de Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	27	1 192,5	1 093,2
Intérêts et charges assimilées	28	-505,7	-521,8
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	29	1 192,7	1 237,7
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	30	-1 185,1	-989,6
Produits sur opérations de location simple	29	87,1	101,6
Charges sur opérations de location simple	30	-83,1	-66,6
Revenus des titres à revenu variable	31	302,6	10,7
Commissions (produits)	32	19,9	14,8
Commissions (charges)	32	-1,8	-2,6
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	5,6	0,1
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	34	-104,9	-3,2
Autres produits d'exploitation bancaire	35	80,9	75,6
Autres charges d'exploitation bancaire	36	-63,7	-7,4
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>937,0</b>	<b>942,5</b>
Charges générales d'exploitation	37	-500,6	-438,1
Dotations aux amortis. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		-38,7	-35,6
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>397,7</b>	<b>468,8</b>
Coût du risque	38	-378,9	-61,0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>18,8</b>	<b>407,8</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	39	0,2	-0,1
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>19,0</b>	<b>407,7</b>
Résultat exceptionnel		0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	42	-80,5	-133,0
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		13,6	-27,8
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-47,9</b>	<b>246,9</b>



# **Bpifrance**

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX PUBLIABLES

AU 31 DECEMBRE 2020

# Annexe Comptable

● <b>Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation</b>	<b>328</b>
● <b>Note 2 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture</b>	<b>338</b>
● <b>Note 3 - Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>343</b>
● <b>Note 4 - Opérations avec la clientèle - Actif</b>	<b>344</b>
● <b>Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple</b>	<b>346</b>
● <b>Note 6 - Portefeuille titres</b>	<b>347</b>
● <b>Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées</b>	<b>349</b>
● <b>Note 8 - Actions propres</b>	<b>351</b>
● <b>Note 9 - Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>352</b>
● <b>Note 10 - Aides au financement de l'innovation</b>	<b>352</b>
● <b>Note 11 - Autres actifs</b>	<b>353</b>
● <b>Note 12 - Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>353</b>
● <b>Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>354</b>
● <b>Note 14 - Opérations avec la clientèle - Passif</b>	<b>355</b>
● <b>Note 15 - Dettes représentées par un titre</b>	<b>355</b>
● <b>Note 16 - Autres passifs</b>	<b>356</b>
● <b>Note 17 - Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>357</b>
● <b>Note 18 - Provisions</b>	<b>357</b>
● <b>Note 19 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel</b>	<b>358</b>
● <b>Note 20 - Fonds de garantie publics</b>	<b>359</b>
● <b>Note 21 - Ressources nettes d'intervention à l'innovation</b>	<b>361</b>
● <b>Note 22 - Variation des capitaux propres</b>	<b>362</b>
● <b>Note 23 - Contre-valeur en euros des opérations en devises</b>	<b>362</b>
● <b>Note 24 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions</b>	<b>363</b>
● <b>Note 26 - Opérations en devises et instruments financiers à terme</b>	<b>366</b>
● <b>Note 27 - Intérêts et produits assimilés</b>	<b>368</b>
● <b>Note 28 - Intérêts et charges assimilées</b>	<b>368</b>
● <b>Note 29 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple</b>	<b>369</b>
● <b>Note 30 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple</b>	<b>369</b>
● <b>Note 31 - Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>369</b>
● <b>Note 32 - Commissions</b>	<b>370</b>
● <b>Note 33 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>370</b>

● <b>Note 34 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées</b>	<b>370</b>
● <b>Note 35 - Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>371</b>
● <b>Note 36 - Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>371</b>
● <b>Note 37 - Charges générales d'exploitation</b>	<b>372</b>
● <b>Note 38 - Coût du risque</b>	<b>374</b>
● <b>Note 39 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>374</b>
● <b>Note 40 - Passage entre le résultat social et le résultat financier</b>	<b>375</b>
● <b>Note 41 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers</b>	<b>375</b>
● <b>Note 42 - Situation fiscale</b>	<b>376</b>
● <b>Note 43 - Information sectorielle</b>	<b>377</b>
● <b>Note 44 - Activités pour compte de tiers</b>	<b>378</b>
● <b>Note 45 - Effectifs</b>	<b>379</b>
● <b>Note 46 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration</b>	<b>379</b>

## ● NOTE 1 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

### 1.1 Présentation des comptes

#### ● Bilan

- Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.
- Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le composent : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable. Sa ventilation par finalité économique (transaction, placement, investissement) fait l'objet de la note 6.2.
- Les actifs subordonnés sont reportés, selon leur nature, soit dans les créances sur les établissements de crédit, soit dans les créances sur la clientèle, soit dans le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe ».
- Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations.
- Au passif, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont intégrés au poste « Dettes subordonnées ».
- La rubrique « Capitaux propres hors FRBG » regroupe les postes « capital souscrit », « primes d'émission », « primes de fusion », « réserves », « provisions réglementées et subventions d'investissement », « report à nouveau » et « résultat de l'exercice ».
- Les subventions d'équipement perçues au titre des opérations de crédit-bail figurent dans la rubrique "Autres passifs".

#### ● Compte de résultat

La présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion: le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes 27 à 42.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### • Risque de crédit

Il est procédé à une distinction entre les encours sains, les encours restructurés, les encours douteux et douteux compromis.

Le classement des opérations de crédit s'appuie sur la notion de risque de crédit avéré. Le risque est avéré dès lors qu'il est probable qu'une partie des sommes dues par une contrepartie ne sera pas perçue et que cette probabilité de perte est associée à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

#### ***Encours sains***

Les opérations de crédit non génératrices d'un risque avéré sont a contrario reconnues comme des encours sains.

#### ***Encours restructurés***

Les créances dites restructurées sont définies comme étant des créances détenues sur des contreparties qui ont connu des difficultés financières telles que l'établissement a été amené à revoir les caractéristiques initiales de la créance.

#### ***Encours douteux***

Les opérations de crédit génératrices d'un risque avéré sont des encours douteux. Pour une même contrepartie, la totalité des opérations de crédit sera classée par "contagion" en encours douteux.

Les opérations de crédit deviennent compromises si les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et si le passage en perte à terme est envisagé (cf note 4).

Les événements qui peuvent conduire au déclassement en encours douteux compromis sont notamment :

- la déchéance du terme ;
- la résiliation du contrat ;
- la clôture des relations avec le client.

Un an après la classification en encours douteux, l'encours de crédit est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. L'existence de garanties est prise en compte pour la qualification des encours compromis.

Les encours douteux compromis sont identifiés au sein des encours douteux.

Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés en perte.

## ***Segmentation des encours***

La nature de l'activité de l'établissement conduit à segmenter les encours par :

- durée résiduelle ;
- secteur d'activité ;
- grands types de contrepartie.

Dans le cadre de sa politique commerciale, de sa politique de sélection et de son contrôle des risques, Bpifrance utilise un système de notation interne.

## ***Dépréciations affectées à des créances douteuses de la clientèle***

Les dépréciations affectées à des créances douteuses sont portées en déduction des postes d'actif correspondants.

Les provisions que Bpifrance a estimées nécessaires à la couverture des engagements douteux sont inscrites au passif du bilan.

Le montant des dépréciations sur crédits à moyen et long terme et autres créances adossés ou non à des fonds de garantie, est déterminé au fil de l'eau, créance par créance, après analyse de la perte estimée à partir des récupérations probables, garanties incluses, actualisées au taux d'intérêt d'origine du crédit.

A la date d'arrêté, l'encours net de dépréciation est égal au plus bas entre le coût historique et la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du capital et de la valeur des garanties.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en coût du risque. L'augmentation de la valeur comptable liée à l'amortissement de la décote et à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps est inscrite dans la marge d'intérêt.

## ***Dépréciations des engagements de garantie donnés et des aides à l'innovation***

Concernant les engagements de garantie donnés, la dépréciation correspond à la perte en capital ainsi qu'aux intérêts contractuels couverts par les fonds de garantie. La perte en capital est évaluée à partir d'une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie.

Concernant les aides à l'innovation, les dépréciations sont estimées individuellement. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie innovation.

## ***Provisionnement collectif dynamique***

Depuis 2000, les encours sains des prêts à la clientèle font l'objet d'un provisionnement. La méthodologie d'estimation appliquée a été revue à deux reprises : en 2007 lors du passage aux normes IFRS des comptes consolidés, ainsi qu'en 2018 lors de l'entrée en vigueur d'IFRS 9.

L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une provision, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par Bpifrance repose principalement sur l'analyse des notations internes du portefeuille. Le modèle d'estimation des provisions collectives est basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut.

La provision collective est comptabilisée au passif du bilan. A mesure que les risques surviennent, des dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées et portées en déduction des encours compromis, la provision collective étant reprise corrélativement.

- **Remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle**

Bpifrance enregistre directement en résultat les indemnités des remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle, à la date de réalisation.

- **Opérations de crédit-bail et assimilées**

Bpifrance exerce une activité de crédit-bail mobilier, de location financière et de crédit-bail immobilier dont une partie résiduelle est soumise au régime SICOMI.

Dans les comptes sociaux, ces opérations apparaissent au bilan dans les rubriques « crédit-bail et location avec option d'achat » et « location simple » et au compte de résultat dans les rubriques « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées », « charges sur opérations de crédit-bail et assimilées » et « produits sur opérations de location simple », « charges sur opérations de location simple ».

Les immobilisations données en crédit-bail ou en location sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, laquelle, pour le crédit-bail immobilier, comprend les frais d'acquisition, le coût de la construction et le prix d'achat du terrain.

L'amortissement comptable, lequel s'inscrit dans la double limite de l'amortissement fiscalement autorisé et de la dotation linéaire minimale, est calculé élément par élément, à l'exception des terrains qui ne font pas l'objet d'amortissement.

Lors du passage en douteux d'un contrat, si la valeur estimée des récupérations probables est inférieure à la valeur comptable de l'immobilisation, la différence fait l'objet d'une dépréciation inscrite dans le Produit Net Bancaire.

Les indemnités de résiliation contractuelles sont comptabilisées en « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées ». Les dépréciations destinées à couvrir les indemnités dues sont également enregistrées dans ce poste.

A cette présentation sociale est associée une présentation financière, laquelle traduit la substance économique des opérations. Les loyers sont ventilés, d'une part en intérêts et d'autre part, en amortissements du capital appelés amortissements financiers.

Au bilan financier apparaît l'encours financier égal à la valeur brute des immobilisations diminuée des amortissements financiers et des dépréciations financières.

Au compte de résultat financier apparaissent, dans le Produit Net Bancaire, les intérêts inclus dans les loyers courus de l'exercice et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers sains, et dans le coût du risque, les variations des dépréciations financières et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers douteux.

Les données financières sont retracées dans les notes 5, 40 et 41.

- **Opérations sur instruments financiers**

### ***Opérations de bilan***

Le portefeuille est composé de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'autres titres de créances négociables et d'instruments du marché interbancaire.



En fonction de la finalité économique recherchée et des risques qui leur sont attachés, les titres sont classés en quatre portefeuilles qui font l'objet de règles de comptabilisation spécifiques :

### ***Titres de transaction***

Il s'agit de titres qui sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de teneur de marché ;
- soit acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille ;
- soit l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'achat frais exclus, intérêts courus inclus. A chaque date d'arrêté comptable, ils sont réévalués au prix du marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé dans le Produit Net Bancaire.

### ***Titres de placement***

Ce portefeuille est composé de titres qui ne peuvent être inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ces titres sont évalués à leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

### ***Titres d'investissement***

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont financés par des ressources affectées ou sont couverts en taux. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants, sauf exceptions prévues par les textes.

### ***Titres de l'activité de portefeuille***

Relèvent d'une activité de portefeuille, les titres acquis de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. L'activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant à l'établissement une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Entrent dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque ; ces titres sont comptabilisés, selon leur nature, dans les rubriques « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable ».

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui affecte le Produit Net Bancaire.

### **Opérations de pension**

Les titres reçus en pension livrée sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en Produit Net Bancaire.

Les titres donnés en pension livrée génèrent une dette inscrite au passif. Ils sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent d'être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille.

### **Opérations de hors-bilan**

Ces opérations sont recensées sur la base du montant notionnel et de la valeur de marché des contrats et sont distinguées selon leur finalité économique (cf. note 25).

Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le Produit Net Bancaire.

Les opérations de couverture constituent l'essentiel des opérations négociées :

- les produits et les charges relatifs aux instruments financiers à terme destinés à couvrir, de manière identifiée dès l'origine, un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (micro couverture<sup>1</sup>) sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges constatés sur les éléments couverts ;
- les produits et les charges liés aux instruments permettant d'ajuster les caractéristiques des ressources aux besoins définis dans le cadre de la gestion globale des positions de taux d'intérêt ou de devises (macro couverture<sup>2</sup>) sont comptabilisés prorata temporis dans le Produit Net Bancaire.

En cas d'annulation de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus au titre de la gestion globale des positions de taux, les soultes reçues ou versées sont étalées sur la durée de vie résiduelle du contrat annulé.

En ce qui concerne les opérations constitutives de positions ouvertes isolées :

- les opérations négociées sur un marché organisé ou assimilé sont évaluées à chaque date d'arrêté comptable. Les gains ou pertes correspondants affectent directement le Produit Net Bancaire ;
- les résultats des opérations négociées sur un marché de gré à gré sont enregistrés selon la nature des instruments, soit au dénouement des contrats, soit prorata temporis. Les pertes latentes constatées à la date d'arrêté affectent le Produit Net Bancaire.

---

<sup>1</sup> opérations en devises (contrats d'échange de devises).

<sup>2</sup> En macro couverture sont recensées les opérations sur instruments fermes ou conditionnels de taux d'intérêts et de devises mises en place dans le cadre de la gestion globale des positions de Bpifrance.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme**

Ces titres sont inscrits au prix d'acquisition, frais exclus.

***Participations, parts dans les entreprises liées***

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont des valeurs donnant des droits dans le capital d'une entreprise. Leur possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat.

Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur d'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

***Autres titres détenus à long terme***

Il s'agit d'investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence sur la gestion de celle-ci en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont évalués selon la méthode retenue pour les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont des actifs amortissables ou non amortissables desquels l'entreprise attend des avantages économiques futurs.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste "Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles" du compte de résultat.

Les amortissements dérogatoires résultant de l'application du Code Général des Impôts sont enregistrés dans la rubrique "Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées" du compte de résultat.

- **Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition de Bpifrance des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- à l'actif, les aides au financement de l'innovation (cf. note 10) et les dotations à recevoir (cf. note 11) ;
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 20) et les ressources d'intervention à l'innovation (cf. note 21) ;
- au hors-bilan, les garanties données (cf. note 25).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dette puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics » et « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 20.2 et 21.2, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

#### • **Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est doté à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des charges et à des risques de nature exceptionnelle relevant de l'activité bancaire.

#### • **Opérations en devises**

Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le Produit Net Bancaire.

#### • **Intérêts et Commissions**

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

Les commissions et frais de dossier, s'ils sont non significatifs, ne donnent pas lieu à étalement.

#### • **Charges d'emprunts**

Les frais d'émission et les primes de remboursement ou d'émission sont étalés sur la durée de l'emprunt. La charge en résultant est constatée dans le Produit Net Bancaire.

La charge annuelle d'intérêts des emprunts à taux progressif ou à coupon unique est comptabilisée sur la base du taux de revient actuariel de l'emprunt.

- **Situation fiscale**

Bpifrance est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export, Bpifrance Participations, Lions Participations, Bpifrance Courtage et Auxifinances. Bpifrance est bénéficiaire de l'économie globale d'impôt, produit ou charge, réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'application du régime de l'intégration.

- **Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux**

### ***Avantages postérieurs à l'emploi***

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

- **Régime à cotisations définies**

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

- **Régime à prestations définies**

Les obligations, couvertes par un contrat d'assurance, sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés présentant une haute qualité de crédit).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés présentant une haute qualité de crédit), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en résultat.

### ***Autres avantages à long terme***

- **Prime de médaille d'honneur du travail**

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

- **Retraite complémentaire**

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins.

- **Départs anticipés**

Au titre des départs anticipés, Bpifrance est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

### ***Indemnités de cessation d'emploi***

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

### ***Hypothèses actuarielles importantes***

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié à partir de données statistiques historiques.

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

## ● NOTE 2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### 2.1 Faits significatifs de l'exercice

#### 2.1.1 Impact de la crise sanitaire

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie affecte les activités économiques et sociales à une échelle internationale et ses répercussions économiques sont majeures. Investi d'une mission d'intérêt général de financement et de développement des entreprises, en appui des politiques publiques, Bpifrance est pleinement engagé dans le soutien des entreprises françaises pendant cette période.

#### ● Dispositifs de soutien mis en place par Bpifrance

Bpifrance intervient à travers divers mécanismes de soutien aux entreprises, soit pour son compte propre soit pour le compte de tiers.

#### ***Produits mis en place pour compte propre***

##### *Modalités d'intervention*

Bpifrance a mis en place trois nouveaux produits dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

En lien avec le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie et afin de répondre à des besoins de trésorerie exceptionnels liés à la situation conjoncturelle ou un besoin en fonds de roulement, Bpifrance propose :

- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 90%, destinés aux TPE, PME et ETI clients de Bpifrance, de tous secteurs d'activité, sous réserve que les conditions d'octroi soient respectées ;
- Des prêts de soutien à l'innovation (PSI) garantis par l'Etat à hauteur de 90%, destinés à des start-ups, PME et ETI innovantes de moins de 5 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 Mds EUR, immatriculées en France et soumises au droit français, de tous secteurs d'activité, sous réserve que les conditions d'octroi soient respectées.

Les PGE et PSI sont des prêts in fine d'une durée d'un an, assortis d'une clause de prorogation actionnable sans frais par l'emprunteur qui lui permet à l'issue de la première année soit d'amortir le prêt sur une période d'un à cinq ans soit de différer le remboursement d'un an supplémentaire puis d'amortir le prêt sur une période d'un à quatre ans.

Outre le PGE et le PSI, Bpifrance a également mis en place le prêt Atout. Disponible pour les TPE, PME et ETI, il vise également à financer les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle ou un besoin en fonds de roulement exceptionnel. Il est proposé sur 3 à 5 ans et assorti d'une option de différé d'amortissement de 12 mois maximum. Le taux d'intérêt, fixe ou variable, est déterminé selon les conditions en vigueur lors de l'octroi. La quotité garantie sur ce type de prêt est comprise entre 70 et 90%.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées à certains produits existants. Selon les cas, le groupe a procédé à une augmentation des volumes prévus, un élargissement des critères d'éligibilité (entreprises et dépenses éligibles), une redotation de fonds de garantie, ou enfin une modification des caractéristiques du prêt ou de la garantie (allongement de la maturité et/ou du différé d'amortissement, augmentation de la quotité garantie), ne concernant que la production nouvelle des dispositifs concernés. Deux dispositifs ont été particulièrement renforcés :

- le prêt Rebond : prêt de développement territorial à moyen terme à taux zéro d'une durée de 7 ans avec 2 années de différé adossé à une dotation octroyée par chaque région française. Ce prêt vise à renforcer la trésorerie des PME dans le cadre de la crise sanitaire ;
- le prêt Tourisme : prêt à taux fixe d'une durée de 2 à 12 ans avec un différé de 6 à 36 mois adossé au fonds de garantie Tourisme. Ce prêt vise à renforcer la trésorerie des PME et ETI du secteur du tourisme.



## Récapitulatif des enveloppes et des encours

	Dispositifs	Enveloppe (en M EUR)	Encours au 31 décembre 2020 (en M EUR)
Nouveaux produits	Prêt garanti par l'Etat (PGE)	3 000	801
	PGE Soutien à l'innovation (PSI)	Pas de plafond	459
	Prêt Atout	3 000	2 351
Produits existants avec dispositif étendu/élargissement de l'objet du produit	Prêt Rebond	1 000	824
	Prêt Tourisme	750	144
	PI R&D, PA et PAI	330	99
	Prêt et Club BEI	250	11
	Crédit Avance+ Renfort	100	67
	Prêts Industries Créatives (PIC)	100	4
	Garantie et sur-garantie Renforcement de la Trésorerie	3 000 (y compris garantie Prêt Atout)	120
	Garantie et sur-garantie Lignes de Crédit Confirmées	60	43

**Produits gérés pour compte de tiers**

Les activités gérées par Bpifrance pour le compte de tiers ne figurent pas au bilan de Bpifrance.

**Modalités d'intervention**

Afin de faire face aux difficultés économiques des entreprises françaises engendrées par la crise, l'Etat français a mis en place plusieurs dispositifs dont il a confié la gestion à Bpifrance.

Bpifrance est ainsi chargé par l'Etat français, sous son contrôle, pour son compte et en son nom, d'assurer le suivi des encours de prêts garantis (PGE), de percevoir et reverser à l'Etat les commissions de garantie et de vérifier, en cas d'appel de la garantie, que les conditions définies par l'Etat sont respectées. Dans ce dernier cas, Bpifrance appelle l'Etat en garantie, perçoit les fonds puis procède au paiement des sommes dues auprès de l'établissement garanti.

Alors que la crise de la Covid-19 a durablement fragilisé la capacité des entreprises à porter des projets de développement et d'investissement, et ce notamment dans les secteurs industriels très capitalistiques et exposés à la concurrence internationale, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan de relance de l'économie (Soutien aux Investissements de Modernisation), auquel sont rattachées les actions suivantes :

- le soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile ;
- le soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique ;
- le soutien aux investissements de la filière nucléaire ;
- l'accélération de projets territoriaux ;
- le développement industriel dans les secteurs critiques.

Bpifrance gère au nom et pour le compte de l'Etat les aides versées aux entreprises dans le cadre des appels à projets mis en place.

Bpifrance a également la charge des prêts, prêts bonifiés et avances remboursables visant à faire face aux difficultés de trésorerie des PME, dispositifs financés par le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) ;

Enfin, l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes ont souhaité se mobiliser conjointement afin de répondre urgemment aux besoins immédiats des plus petites entreprises, des indépendants et des associations, qui ne sont pas ou partiellement couverts par les dispositifs nationaux en place. Dans ce cadre, Bpifrance a déployé une plateforme digitale en charge de l'octroi, de la gestion et du recouvrement de prêts pour le compte de la Région (Prêt Résistance Bretagne).

#### Récapitulatif des enveloppes et des encours

Dispositifs	Enveloppe (en M EUR)	Encours au 31 décembre 2020 (en M EUR)
Garantie du PGE	300 000	99 909
Actions de Soutien aux Investissements de Modernisation	2 000	68
Prêt, Prêt Bonifié et Avance remboursable FDES	600	61
Prêt Résistance Bretagne	27	4

#### • Reports d'échéances

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie et afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de ses clients, Bpifrance a mis en place des moratoires de six mois sur le capital et les intérêts, à compter du 24 mars 2020, pour toute sa clientèle de prêts et crédit-bail. Ce report d'échéances, non prévu par les dispositions contractuelles initiales, ne génère pas de pénalités ou de coûts additionnels pour les emprunteurs. Ce report d'échéances a été étendu de six mois supplémentaires pour les entreprises du secteur du tourisme.

##### **Prêts**

Le report d'échéances rallonge la durée des prêts de six mois, sans modification des autres caractéristiques contractuelles. Les intérêts courus pendant la période de moratoire sont calculés sur la base du taux d'intérêt contractuel et facturés lors de la première échéance qui suit la fin du report. Leur paiement est échelonné sur les six mois qui suivent la fin de la période de moratoire.

##### **Crédit-bail**

Le moratoire de six mois s'est matérialisé par un nouvel échéancier sur les échéances reportées avec amortissement linéaire ou in fine.

En contrepartie de cette mesure, Bpifrance a appliqué un taux d'intérêt sur les échéances reportées, calculé à partir du coût de portage du groupe. Ce taux de portage vise à couvrir les coûts, risques et frais encourus par Bpifrance jusqu'à ce que les échéances reportées soient réglées par les preneurs.

#### • Provisionnement collectif dynamique

Le contexte économique de l'année 2020 a imposé l'application de plusieurs ajustements méthodologiques au modèle de calcul de la provision collective de Bpifrance. Un ajustement sectoriel sur les entreprises du tourisme a également été réalisé.

## • Adaptation du dispositif de suivi des risques de Bpifrance dans le cadre de la crise pandémique de la Covid-19

Dans le contexte de la crise pandémique, le dispositif de gestion des risques de Bpifrance s'est adapté et renforcé tout au long de l'année 2020.

### 2.1.2 Fusion-absorption de la société Bpifrance SA par Bpifrance Financement

La fusion-absorption de Bpifrance SA par sa filiale Bpifrance Financement a été approuvée par les Assemblées Générales Extraordinaires du 18 décembre 2020 des deux entités.

Bpifrance Financement est un établissement de crédit dont le capital est détenu à hauteur de 90,78% par Bpifrance SA, le solde étant essentiellement détenu par des établissements de crédit et d'autres établissements financiers.

Bpifrance SA est une compagnie financière détenue à hauteur de 50% par l'établissement public EPIC Bpifrance et à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations.

Cette opération a pour objectif d'augmenter les capacités d'action du groupe Bpifrance et de rationaliser son organisation.

#### **Cadre juridique**

Le capital de Bpifrance Financement s'élève à 840 millions d'euros, divisé en 105 millions d'actions d'une valeur nominale de 8 euros. A la date de l'opération, une augmentation de capital est réalisée en rémunération des apports de Bpifrance SA, suivie d'une réduction de capital visant à annuler les actions Bpifrance Financement apportées par Bpifrance SA.

##### Augmentation de capital :

Bpifrance Financement a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 5 351 millions d'euros, par émission de 668,9 millions d'actions d'une valeur nominale de 8 euros.

La différence entre l'actif net apporté par Bpifrance SA, soit 21 776,5 millions d'euros, et le montant de l'augmentation de capital constitue une prime de fusion d'un montant de 16 425,5 millions d'euros.

##### Réduction de capital :

Bpifrance Financement reçoit dans le cadre des apports 95,3 millions de ses propres actions. Une réduction de capital d'un montant de 750,9 millions d'euros est réalisée en vue d'annuler 93,9 millions de ces titres. Le capital de Bpifrance Financement est ainsi ramené à 5 440 millions d'euros.

La différence entre la valeur nominale des actions annulées, soit 750,9 millions d'euros, et leur valeur nette d'apport, soit 2 684,6 millions d'euros, est imputée sur la prime de fusion, dont le montant définitif s'élève à 14 491,8 millions d'euros.

Un solde de 1,4 million d'actions propres représentant un montant de 42,3 millions d'euros est maintenu à l'actif du bilan.

Après réalisation de ces opérations, l'entité Bpifrance (ex-Bpifrance Financement) est détenue à parts égales entre l'EPIC Bpifrance et la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 49,29% chacun.

Bpifrance intègre désormais dans son périmètre les entités Bpifrance Participations et Bpifrance Assurance Export, détenues à 100% et consolidées par la méthode de l'intégration globale dans ses comptes consolidés.

#### **Cadre comptable**

##### Date d'effet de la fusion :

Il a été convenu de donner à l'opération un effet rétroactif au 1er janvier 2020.

#### Principes retenus pour l'évaluation des apports :

S'agissant d'une opération entre sociétés sous contrôle commun, l'évaluation des éléments d'actif et de passif apportés est réalisée à leur valeur nette comptable figurant dans les comptes individuels de Bpifrance SA au 31 décembre 2019.

#### Frais :

L'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par l'opération sont imputés sur la prime de fusion.

### **2.1.3 Relocalisation en zone euro de la compensation du portefeuille de contrats dérivés**

Dans le cadre du Brexit, Bpifrance a procédé en novembre 2020 au transfert de la compensation de son portefeuille de contrats dérivés de Londres vers Francfort.

Les produits dérivés jusqu'alors traités par la chambre de compensation LCH le sont désormais par Eurex.

Ce portefeuille de près de 800 contrats représente un montant notionnel de 25,8 milliards d'euros. L'impact de cette opération au compte de résultat est non significatif.

## **2.2 Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

● **NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue et prêts au jour le jour	554,9	303,3
Comptes et prêts à terme	280,0	265,7
Prêts subordonnés	0,0	0,0
Titres reçus en pension	0,0	0,0
Créances douteuses		
. <i>Montant brut</i>	0,0	0,0
. <i>Dépréciations</i>	0,0	0,0
Montant net créances douteuses	0,0	0,0
Créances rattachées	0,2	0,0
<b>Total (*)</b>	<b>835,1</b>	<b>569,0</b>
(*) dont prêts de refinancement de filiales ou participations	242,0	225,9

Ventilation des encours sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	580,0	19,9	99,3	135,7
	<b>834,9</b>			

## ● NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ACTIF

Cette note décrit les opérations de prêt et de financement des créances court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales	123,4	195,3
Comptes ordinaires débiteurs (hors AFT)	19,4	18,8
Crédits de trésorerie	3 367,4	4 585,6
Crédits à l'équipement	16 065,4	14 750,4
<i>dont crédits restructurés</i>	212,9	144,4
Comptes ouverts auprès de l'Agence France Trésor	5 545,0	5 384,7
Crédit export	441,1	294,4
Autres crédits et prêts subordonnés	13 733,5	11 196,7
<i>dont crédits restructurés</i>	168,0	169,0
Prêts à la clientèle financière	14,6	7,8
Créances douteuses		
. <i>Montant brut (1)</i>	1 692,8	1 481,6
. <i>Dépréciations</i>	-367,3	-273,2
. <i>Fonds de garantie affectés appelables (2)</i>	-418,6	-374,6
Montant net créances douteuses	906,9	833,8
Créances rattachées	68,5	40,4
<b>Total (3)(4)</b>	<b>40 285,2</b>	<b>37 307,9</b>
(1) Avant déduction des garanties éventuelles		
(2) Ce poste représente les dépréciations constituées sur les fonds de garantie		
(3) Compte non tenu de la provision collective figurant au passif du bilan		
(4) Dont créances éligibles auprès de l'Euro système (BCE)	7 945,1	5 590,0

Le montant global des créances douteuses est ventilé comme suit :

(en millions d'euros)	Encours douteux	Encours douteux compromis	TOTAL
Encours	455,7	1 237,1	1 692,8
Dépréciations	0,0	-367,3	-367,3
Fonds de garantie affectés appelables	-160,9	-257,7	-418,6
<b>Montant net</b>	<b>294,8</b>	<b>612,1</b>	<b>906,9</b>

## Ventilation des encours (hors créances rattachées) au 31 décembre 2020

- Selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	7 267,4	7 147,2	16 095,2	8 800,0
	<b>39 309,8</b>			

- Par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	TOTAL
Encours sains	3 606,3	8 480,1	24 348,3 (*)	1 230,2	1 644,9	39 309,8
Encours douteux	192,9	410,5	970,0	58,3	61,1	1 692,8
Dépréciations	-84,3	-79,9	-110,6	-31,7	-60,8	-367,3

(\*) Dont 5 545 millions d'euros auprès de l'Agence France Trésor

- Par grands types de contrepartie

(en millions d'euros)	Administrations centrales	Ets de crédit	Institutions non Ets de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	TOTAL
Encours sains	5 687,8	0,0	14,6	33 605,7	1,7	39 309,8
Encours douteux	0,0	0,0	0,0	1 692,8	0,0	1 692,8
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-367,3	0,0	-367,3

## Titrisation

Au cours de l'exercice 2019, Bpifrance a titrisé 2 001 millions d'euros de prêts moyen long terme à la clientèle (PLMT). Bpifrance est à la fois cédant des créances et seul investisseur du Fonds Commun de Titrisation (FCT) auquel les créances ont été cédées. Cette opération permet de convertir les prêts cédés en titres éligibles aux opérations de refinancement à long terme de la BCE (TLTRO) et de bénéficier ainsi de coûts de refinancement avantageux.

Les titres souscrits par Bpifrance figurent à l'actif du bilan, au sein du portefeuille de placement, pour un montant de 1 988 millions d'euros au 31 décembre 2020 (2 001 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Une seconde opération de ce type a été réalisée sur l'exercice 2020 et concerne 2 002 millions d'euros de prêts sans garantie (PSG).

Les titres souscrits par Bpifrance figurent au sein du portefeuille de placement, pour un montant de 2 002 millions d'euros au 31 décembre 2020.



Afin d'optimiser le traitement opérationnel de son offre digitale de prêts à destination des TPE et PME lancée en 2020, Bpifrance titrise l'ensemble des prêts Rebond distribués via sa plateforme digitale. Ici encore, Bpifrance est à la fois cédant des créances et seul investisseur du FCT.

Les titres souscrits par Bpifrance figurent au sein du portefeuille de placement, pour un montant de 190 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Bpifrance conservant par le biais de ses souscriptions l'ensemble des risques et avantages sur ces crédits, les opérations ne sont pas déconsolidantes comptablement. Les FCT sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Bpifrance.

## ● NOTE 5 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE

### Flux enregistrés au cours de l'exercice 2020

(en millions d'euros)	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobilier	TOTAL
<b>Montant brut des immobilisations au 31/12/2019</b>	<b>7 648,5</b>	<b>3 684,3</b>	<b>11 332,8</b>
Entrées	374,0	499,7	873,7
Sorties	-449,7	-535,5	-985,2
<b>Montant brut des immobilisations au 31/12/2020</b>	<b>7 572,8</b>	<b>3 648,5</b>	<b>11 221,3</b>
Amortissements cumulés au 31/12/2020	-2 402,3	-2 101,1	-4 503,4
Dépréciations cumulées au 31/12/2020 (*)	-845,6	-3,0	-848,6
Fonds de garantie affectés cumulés au 31/12/2020	-9,5	-4,1	-13,6
<b>Montant net des immobilisations au 31/12/2020</b>	<b>4 315,4</b>	<b>1 540,3</b>	<b>5 855,7</b>
Créances nettes	187,4	143,6	331,0
<b>Sous Total</b>	<b>4 502,8</b>	<b>1 683,9</b>	<b>6 186,7</b>
Réserve latente	39,9	390,2	430,1
<b>Encours financier net au 31/12/2020</b>	<b>4 542,7</b>	<b>2 074,1</b>	<b>6 616,8</b>
(*) Dont - Provisions Art. 64 du Régime Sicomi	-4,8	0,0	-4,8
- Provisions Art. 57	-819,2	0,0	-819,2

## ● NOTE 6 - PORTEFEUILLE TITRES

### 6.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2020

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
<b>Montant brut au 31/12/2019</b>	<b>6 974,0</b>	<b>3 405,1</b>	<b>610,3</b>
Entrées	3 675,9	2 512,8	1 517,8
Sorties	-1 023,7	-842,0	-1 198,3
Amortissement des surcotes/décotes	0,0	0,0	0,0
Variation des créances rattachées	4,6	1,2	0,0
<b>Montant brut au 31/12/2020</b>	<b>9 630,8</b>	<b>5 077,1</b>	<b>929,8</b>
Dépréciations cumulées au 31/12/2020 (*)	0,0	-15,1	-0,8
<b>Montant net au 31/12/2020</b>	<b>9 630,8</b>	<b>5 062,0</b>	<b>929,0</b>

(\*) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Le tableau ci-dessous détaille la partie des titres détenus en emploi des fonds de garantie :

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
<b>Montant brut au 31/12/2020</b>	<b>14,2</b>	<b>25,8</b>	<b>99,9</b>
Créances Rattachées au 31/12/2020	0,0	0,0	0,0
Dépréciations cumulées	0,0	-1,5	0,0
<b>Montant net au 31/12/2020</b>	<b>14,2</b>	<b>24,3</b>	<b>99,9</b>

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	0,0	549,9	3 796,9	5 207,7	76,3	9 630,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	66,5	0,0	178,8	4 812,6	4,1	5 062,0
	66,5	549,9	3 975,7	10 020,3	80,4	14 692,8
	<b>14 612,4</b>					

## 6.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(en millions d'euros)	31/12/2020					31/12/2019	
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		TOTAL	TOTAL
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	1 847,0	755,1	4 257,1 (1)	713,3	215,7	7 788,2	3 856,2
Investissement	7 783,8	49,8	0,0	0,0	0,0	7 833,6	7 127,6
<b>Total</b>	<b>9 630,8</b>	<b>5 062,0 (2)</b>		<b>929,0</b>		<b>15 621,8</b>	<b>10 983,8</b>

(1) Cf. Note 4, section Titrisation

(2) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0

- Titres émis par d'autres émetteurs : 5 062,0 millions

Les titres ont été donnés en pension livrée à hauteur de 13 266,78 M€ fin 2020 contre 7 787,9 M€ fin 2019 (montants exprimés en valeur nette comptable).

La valeur nette des titres de placement ne comprend aucune dépréciation au titre du risque de contrepartie

## 6.3 Transferts entre portefeuilles et cession de titres d'investissement avant échéance

Au cours de l'exercice, il n'y a eu ni transfert de titres entre portefeuilles, ni cession significative de titres d'investissement avant échéance.

## 6.4 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses et hors créances douteuses) au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	7 804,1	7 885,9	81,8	-15,9	97,7
Titres d'investissement (*)	7 833,6	8 443,3	609,7		

(\*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques.

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

● **NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

7.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2020

(en millions d'euros)	Participations	Autres titres détenus à long terme	Parts dans les entreprises liées
<b>Montant brut au 31/12/2019</b>	<b>14,1</b>	<b>15,5</b>	<b>78,6</b>
Entrées et autres mouvements (1)	0,0	21,3	18 405,5
Sorties et autres mouvements	0,0	-0,2	0,0
Variation des créances rattachées	0,0	0,0	11,5
<b>Montant brut au 31/12/2020</b>	<b>14,1</b>	<b>36,6</b>	<b>18 495,6</b>
Dépréciations cumulées au 31/12/2020	-0,3	-0,9	-0,2
<b>Montant net au 31/12/2020 (2)</b>	<b>13,8</b>	<b>35,7</b>	<b>18 495,4</b>
(1) Cf. Note 2.1.2 faits significatifs			
(2) Dont : - Titres cotés	0,0	0,0	0,0
- Titres non cotés	13,8	35,7	18 495,4

## 7.2 Participations et filiales

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières									
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA hors taxes ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société</b>										
<b>1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)</b>										
	SIREN	Adresse								
AUXI-FINANCES	352780605	27-31 av. du Gal Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex	100,0%	57 168	57 168	11 055		13 847	2 719	2 000
Bpifrance Régions	319 997 466	27-31 av. du Gal Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex	99,99%	4 800	4 800	1 944		6 689	3 090	
SCI TOPOR MONTAUBAN	340905389	27-31 av. du Gal Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex	100,0%	0,8	0,8	91		12	-87	
SCI BPIFRANCE	380974089	27-31 av. du Gal Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex	100,0%	16	105	8 257		21 674	226	259
BPIFRANCE COURTAGE	351596572	27-31 av. du Gal Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex	100,0%	306	3 034			8 208	1 198	1 070
FCT BPIFRANCE SME 2019-1		27-31 av. du Gal Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex	100,0%	58	58	6 800		2 541	-20 655	
FCT BPIFRANCE SME 2020-1		27-31 av. du Gal Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex	100,0%	95	95	4 000		1 167	-36 347	
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	509 584 074	27-31 av. du Gal Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex	100,0%	15 931 803	18 375 378			293 089	1 139 410	265 200
BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT	815 276 308	27-31 av. du Gal Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex	100,0%	30 000	30 000			47 385	3 456	900
<b>2. Participations (10 à 50% du capital détenu)</b>										
	SIREN	Adresse								
ALSABAIL	718 504 004	7, place Sébastien Brant, 67000 STRASBOURG	40,7%	9 704	5 365	244 024	10 000	4 773	1 230	-
EUREFI	382532554	CS 61428, 54414 LONGWY CEDEX	10,5%	27 675	2 919			-	811	-
CNRS INNOVATION	388 461 154	83, bld Exelmans, 75016 PARIS	30,4%	1 128	343			4 464	6	-
IFCIC	327 821 609	46, avenue Victor-Hugo, 75016 PARIS	25,5%	5 455	3 160			5 701	1 453	-
S.I.A.G.I.	775 691 074	2, rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 PARIS	15,4%	6 595	4 165			14 318	2 990	-
SEML CORREZE EQUIPEMENT	502.687.817	9, rue René et Emile Fages 19 000 TULLE	10,7%	1 875	200			410	24	-
SOGAMA	352 086 003	75 Rue Saint-Lazare, 75008 Paris	40,9%	13 089	8 630			1 623	282	-
<b>B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société</b>										
<b>1. Filiales non reprises au paragraphe A</b>										
a. Filiales françaises (ensemble)										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
<b>2. Participations non reprises au paragraphe A</b>										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)										
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)										
				24 931	24 715					24
				13	13					

## 7.3 Eléments concernant les entreprises et parties liées

(en millions d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2020
<i>Engagements de financement</i>	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0
<i>Engagements de garantie</i>	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0
<i>Engagements sur titres</i>	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

## ● NOTE 8 – ACTIONS PROPRES

(en millions d'euros)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Quantité	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Quantité	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
Titres de transaction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres de placement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres immobilisés	1 450 880	42,3	42,3	0,0	0,0	0,0
<b>Total (1)</b>	<b>1 450 880</b>	<b>42,3</b>	<b>42,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Valeur nominale de l'action: 8 euros

(1) Cf Note 2.1.2 Faits significatifs

## ● NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		
		Terrains et Constructions		Autres
		<i>d'exploitation</i>	<i>hors exploitation</i>	
<b>Montant brut au 31/12/2019</b>	318,7	38,8	0,6	40,7
Acquisitions	66,3	6,8	0,0	4,2
Sorties	-3,6	-2,9	0,0	0,0
<b>Montant brut au 31/12/2020</b>	<b>381,4</b>	<b>42,7</b>	<b>0,6</b>	<b>44,9</b>
Amortissements cumulés au 31/12/2020	-252,7	-27,2	-0,5	-34,5
<b>Montant net au 31/12/2020</b>	<b>128,7</b>	<b>15,5</b>	<b>0,1</b>	<b>10,4</b>
<b>Total</b>	<b>128,7</b>	<b>26,0</b>		

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon le mode linéaire pour les immeubles et le mobilier et dégressif pour le matériel informatique en fonction de leur durée de vie, soit :

- Logiciels : de 1 à 5 ans
- Immeubles : de 25 à 55 ans
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 13,6 M€ au 31 décembre 2020.

## ● NOTE 10 - AIDES AU FINANCEMENT DE L'INNOVATION

(en millions d'euros)

Fonds	Montants bruts sains	Montants bruts douteux	Dépré- ciations	Fonds de garantie affectés	TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
Aides à l'innovation - ISI(*)	463,3	188,1	0,0	-183,2	468,2	477,9
PMII - ISI 2008(*)	79,8	133,9	0,0	-132,9	80,8	85,0
FRGI(*)	23,8	4,1	0,0	0,0	27,9	27,2
DEEP TECH Fonds Innovation Industrie	23,0	0,0	0,0	0,0	23,0	7,0
Aides sur financement partenaires	35,4	36,2	0,0	0,0	71,6	75,6
FNI-FISO(*)	0,7	0,1	0,0	-0,1	0,7	0,8
<b>Total</b>	<b>626,0</b>	<b>362,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-316,2</b>	<b>672,2</b>	<b>673,5</b>

(\*) ISI : Innovation Stratégie Industrielle

PMII : Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle initié par l'ex AII, Agence pour l'Innovation Industrielle

FRGI : Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation

FNI-FISO : Fonds National d'Innovation - Fonds Innovation Sociale



● **NOTE 11 - AUTRES ACTIFS**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	205,5	180,5
Primes sur instruments conditionnels achetés	0,0	0,0
Subventions à recevoir sur opérations de crédit-bail	1,7	5,9
Dotations à recevoir sur fonds de garantie	203,7	0,0
Dotations à recevoir sur financement d'aides à l'innovation	100,0	104,2
Dotations à recevoir prêts bonifiés	95,0	5,2
Créances fiscales	81,0	0,1
Autres débiteurs divers	106,9	101,8
Comptes de stocks et emplois divers	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>794,2</b>	<b>398,1</b>

● **NOTE 12 - COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs à l'encaissement	1,6	5,4
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	0,0	11,3
Frais d'émission sur emprunts à étaler	20,4	21,1
Primes d'émission sur emprunts à étaler	74,7	57,3
Charges diverses constatées d'avance	132,3	114,1
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme (2)	79,7	57,3
Produits à recevoir sur opérations de crédit-bail	3,5	3,7
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	8,2	6,3
Commissions de garantie à étaler EMTN EPIC Bpifrance	19,5	25,6
Autres	73,8	51,2
<b>Total</b>	<b>413,7</b>	<b>353,3</b>

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces produits représentent essentiellement le cumul du différentiel positif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt

● **NOTE 13 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	107,1	2,1
Emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Emprunts à terme	834,7	1 051,9
. dont ressources Livret Développement Durable (LDD)	750,0	950,0
. dont emprunts KfW et BDCE	51,1	66,7
Refinancement auprès de la BCE (1)	14 800,0	4 300,0
Titres donnés en pension livrée (2)	3 216,3	5 689,9
Dettes rattachées (3)	-71,1	-46,7
<b>Total</b>	<b>18 887,0</b>	<b>10 997,2</b>
(1) Bpifrance a souscrit un encours de TLTRO III de 14,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020		
(2) Dont - Effets publics - Obligations et autres titres à revenu fixe	3 216,3 0,0	5 689,9 0,0
(3) la rémunération d'une partie des dettes envers les établissements de crédit est à taux négatif		

Ventilation des dettes (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)			
D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
2 644,9	1 151,0	15 152,2	10,0
<b>18 958,1</b>			

● **NOTE 14 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE – PASSIF**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt auprès de l'EPIC Bpifrance	1 346,0	1 848,6
Dépôts de garantie	985,8	975,6
Comptes ordinaires créditeurs (*)	229,5	333,7
Avance Actionnaire Etat : Fonds de Garantie à Capital Préservé	202,6	202,6
Fonds reçus en instance d'affectation		
. Financement court terme	161,0	152,0
. Crédits à moyen et à long terme	73,3	56,2
Autres sommes dues	14,4	14,9
<b>Total</b>	<b>3 012,6</b>	<b>3 583,6</b>
(*) Dont - Bpifrance SA	0,0	74,1
- ERIC Bpifrance	21,7	131,8

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)			
D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
622,8	672,4	1 295,3	422,1
<b>3 012,6</b>			

● **NOTE 15 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Ventilation des encours selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 994,0	2 299,8	199,0	0,0	-6,5	<b>4 486,3</b>
Emprunts Obligataires	1 400,0	1 750,0	16 358,7	12 001,0	132,1	<b>31 641,8</b>
<b>Total</b>	<b>3 394,0</b>	<b>4 049,8</b>	<b>16 557,7</b>	<b>12 001,0</b>	<b>125,6</b>	<b>36 128,1</b>

● **NOTE 16 - AUTRES PASSIFS**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Versements à effectuer sur titres non libérés	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	114,8	26,7
Marges de garantie reçues sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	150,7	123,6
Primes sur instruments conditionnels vendus	39,0	17,0
Avances preneurs	260,6	283,9
Subventions d'équipement sur opérations de crédit-bail	22,5	23,8
Fournisseurs de crédit-bail	53,0	54,5
Autres créiteurs divers opérations de crédit-bail	0,5	3,3
Clients commissions de garantie perçues d'avance	-0,5	0,4
Contentieux à payer sur fonds de garantie	790,9	854,0
Dotations enveloppe prêts bonifiés	198,6	50,2
Autres créiteurs divers	152,0	88,5
Avances diverses	3,7	8,4
<b>Total</b>	<b>1 785,8</b>	<b>1 534,3</b>

● **NOTE 17 - COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations Prêt Participatif de Développement à étaler	253,0	109,4
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	20,4	1,8
Soulttes liées à des opérations de négociation ou résiliation de contrats d'échange de taux d'intérêt	8,9	3,0
Autres produits constatés d'avance	333,7	313,6
Charges à payer sur instruments financiers à terme (2)	53,9	44,4
Provisions pour congés payés	37,4	31,9
Loyers de crédit-bail comptabilisés d'avance	70,9	74,2
Subventions à verser sur aides à l'innovation	75,8	66,5
Commissions de garantie constatées d'avance	442,3	413,5
Comptes d'attente Innovation	14,5	14,5
Trésorerie pour compte de tiers	381,3	182,5
Divers	467,6	352,6
<b>Total</b>	<b>2 159,7</b>	<b>1 607,9</b>

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces charges représentent essentiellement le cumul du différentiel négatif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt.

● **NOTE 18 - PROVISIONS**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour risques de crédit	634,1	378,9
Provisions pour engagements sociaux (*)	25,3	25,2
Provisions liées à l'activité innovation	9,5	10,1
Autres	15,6	7,7
<b>Total</b>	<b>684,5</b>	<b>421,9</b>

(\*) Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance dont l'actif s'élève à 30,2 M€.

● **NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES, DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt subordonné à terme Bpifrance SA (1)	0,0	530,0
Fonds de réserve (2)	12,5	12,3
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7,2	7,3
Dettes rattachées	0,0	2,2
<b>Total</b>	<b>19,7</b>	<b>551,8</b>

(1) Cf Note 2.1.2 Faits significatifs

(2) Ce fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie et a pour vocation d'assurer la couverture des prêts garantis qui lui sont adossés. Son remboursement est subordonné à une décision des actionnaires.

● NOTE 20 - FONDS DE GARANTIE PUBLICS

20.1 Situation comptable des fonds de garantie

FONDS DE GARANTIE PUBLICS	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018		31/12/2017		31/12/2016	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
<b>FONDS DE GARANTIE PUBLICS</b>										
Fonds de garantie publics - Total	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>ACTIF (A GÉRER PAR LE TRÉSOR)</b>										
ACTIF FINANCIER	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ACTIF FINANCIER - Total	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>PASSIF</b>										
PASSIF FINANCIER	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
PASSIF FINANCIER - Total	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000





## ● NOTE 21 - RESSOURCES NETTES D'INTERVENTION A L'INNOVATION

### 21.1 Situation comptable des fonds de garantie d'intervention

(en millions d'euros)

Fonds	Solde au 31/12/2019	Dotations 2020	Remboursements et redéploiements 2020	Résultats 2020	Solde au 31/12/2020	Avances Récupérables Saines	Encours Prêts Innovation Sains
Aides à l'innovation - ISI	917,3	114,1	0,0	-116,0	915,4	463,3	905,9
PMII - ISI 2008	105,2	0,0	0,0	-0,2	105,0	79,8	0,0
FRGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,8	36,6
Aides sur financement partenaires	248,3	19,0	0,0	-24,5	242,8	35,4	41,2
DEEP TECH Fonds Innovation Industrie	34,2	85,0	0,0	-33,0	86,2	23,0	0,0
OUTRE-MER	6,0	4,0	0,0	-3,0	7,0	0,0	0,0
FNI-FISO	8,6	0,0	0,0	0,0	8,6	0,7	1,4
<b>Total</b>	<b>1 319,6</b>	<b>222,1</b>	<b>0,0</b>	<b>-176,7</b>	<b>1 365,0</b>	<b>626,0</b>	<b>985,1</b>

### 21.2 Résultat des fonds de garantie d'intervention au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)

Fonds	Subventions	Provisions, pertes et constats d'échecs	Expertises et charges diverses	Produits et charges financiers	Produits et charges divers	Résultat au 31/12/2020
Aides à l'innovation - ISI	-43,4	-75,1	-0,2	0,0	2,7	-116,0
PMII - ISI 2008	2,3	-4,7	0,0	0,0	2,1	-0,3
Aides sur financement partenaires	-20,0	-4,7	-1,1	0,0	1,3	-24,5
DEEP TECH Fonds Innovation Industrie	-32,2	0,0	-0,7	0,0	0,0	-32,9
OUTRE-MER	-3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,0
FNI-FISO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>-96,3</b>	<b>-84,5</b>	<b>-2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>6,1</b>	<b>-176,7</b>

● **NOTE 22 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(en millions d'euros)	31/12/2019	Affectation du résultat 2019	Autres mouvements	31/12/2020
Capital souscrit	839,9	0,0	4 600,1 (1)	5 440,0
Primes d'émission	971,6	0,0	14 490,4 (1)	15 462,0
Primes de fusion	211,9	0,0	0,0	211,9
Réserve légale	59,1	12,3	0,0	71,4
Autres réserves	164,6	0,0	0,0	164,6
Provisions réglementées, subventions d'investissement	90,9	0,0	-13,6 (2)	77,3
Report à nouveau	671,8	234,6	0,0	906,4
Résultat de l'exercice	246,9	-246,9	-47,9	-47,9
<b>Total</b>	<b>3 256,7</b>	<b>0,0</b>	<b>19 029,0</b>	<b>22 285,7</b>

(1) Cf. Note 2.1.2 Faits significatifs

(2) Dotation aux amortissements dérogatoires des logiciels

Le capital social est composé de 680 millions d'actions ordinaires nominatives, d'une valeur nominale de 8 euros, entièrement libérées.

La majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique.

● **NOTE 23 - CONTRE-VALEUR EN EUROS DES OPERATIONS EN DEVISES**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actif	2,0	2,2
Passif	367,2	306,8

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des opérations de hors-bilan.

● **NOTE 24 - TABLEAU DE FLUX DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS**

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/19	Dotations aux dépréciations et provisions	Reprises des dépréciations et provisions disponibles	Reprises des dépréciations et provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/20	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	IMPACT SUR LE RESULTAT (3)
<b>Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit</b>	<b>652,1</b>	<b>548,2</b>	<b>172,5</b>	<b>25,7</b>	<b>-0,6</b>	<b>1 001,5</b>	<b>5,8</b>	<b>2,6</b>	<b>-378,9</b>
- Dépréciations pour créances douteuses	273,2	152,7	32,3	25,7	-0,6	367,3	5,7	2,6	-123,5
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	273,2	152,7	32,3	25,7	-0,6	367,3	5,7	2,6	-123,5
. Opérations sur titres et divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provision collective pour risques de crédit	375,6	394,8	137,5	0,0	0,0	632,9	0,0	0,0	-257,3
- Autres provisions	3,3	0,7	2,7	0,0	0,0	1,3	0,1	0,0	1,9
<b>Autres provisions d'exploitation</b>	<b>43,0</b>	<b>12,7</b>	<b>5,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>50,4</b>			
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>235,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>235,2</b>			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties

## Note 25 - Engagements de hors-bilan

### 25.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>AFT (Agence France Trésor)</b>		
Création des PME et TPE	2 862 146	3 654 996
Transmission des PME et TPE	1 394 798	1 781 632
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	267 875	394 414
Innovation des PME et TPE	162 349	178 484
Financement spécifique court terme des PME et TPE	216 031	233 552
Renforcement Trésorerie PME - ETI	7 079	10 552
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	709	1 613
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	18	27
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	120	311
FGKP	1 234 678	1 560 516
FASEP	90 409	99 955
Garantie de fonds propres (hors FEDER IF)	26 597	30 772
Prêt participatif d'amorçage	40	40
Cautions sur projets innovants	147	147
Biotechnologie garantie	10 145	13 063
Financements Structurés	23 760	27 331
PPMTR	31	38
Innovation Développement Durable	859	1 093
Développement des PME et TPE	205	597
Renforcement Trésorerie Secteur Elevage	26 126	32 860
Prêt méthanisation agricole	701 339	468 644
CREAT K/K 2019	319 480	220 799
DEV K/K 2019	709 563	472 839
TRANS K/K 2019	89 579	76 993
INTER DEV K/K	20 674	17 638
CREA CG	783 106	287 723
CREA EX NI	107 503	38 217
TRANS CG	50 982	18 639
DEV CG	145 972	58 168
RT CG	53 149	32 194
Fonds National de Surgarantie RT TPE-PME Coronavirus	20 467	0
Fonds National de Surgarantie RT ETI Coronavirus	16 207	0
Fonds National de Surgarantie LCC TPE-PME Coronavirus	29 376	0
Fonds National de Surgarantie LCC ETI Coronavirus	5 568	0
Fonds National de Garantie RT TPE-PME Coronavirus	2 719	0
Fonds National de Garantie RT ETI Coronavirus	1 415	0
Fonds National de Garantie LCC TPE-PME Coronavirus	3 950	0
Fonds National de Garantie LCC ETI Coronavirus	4 550	0
<b>CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)</b>		
France Investissement Garantie	113 875	116 396
<b>Autres fonds</b>		
UIMM	10	34
Autres gestions	1 568 500	276 747
<b>DROM</b>		
DROM	26 758	39 256
<b>Engagements fonds de garantie</b>	<b>11 098 666</b>	<b>10 146 280</b>
<b>Engagements douteux fonds de garantie</b>	<b>1 792 527</b>	<b>1 791 540</b>
<b>Total engagements des fonds de garantie</b>	<b>12 891 193</b>	<b>11 937 820</b>

Les engagements de garantie enregistrent les garanties de remboursement de crédits distribués par des établissements de crédit. Ils sont principalement adossés à des fonds de garantie. Le montant des garanties données à des prêts Bpifrance s'élève à 8 659,6 M€.

Par ailleurs des contrats de garantie ne sont pas encore réalisés au 31 décembre 2020 pour un montant de 638,3 M€.

## 25.2 Engagements reçus

Au sein des engagements de financement reçus des établissements de crédit, 2 800M€ proviennent d'engagements reçus sur titres mis en pension et 700M€ de la Caisse des Dépôts et Consignation.

● **NOTE 26 - OPERATIONS EN DEVISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

	31/12/2020								31/12/2019	
	Couverture				Gestion de positions (*)		TOTAL		TOTAL	
	Micro		Macro		nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché
	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché						
(en millions d'euros)										
<u>Opérations effectuées de gré à gré</u>										
. Contrats d'échange de devises	358,4	-17,0	0,0	0,0	27,9	0,0	386,3	-17,0	295,7	9,7
. Contrats d'échange de taux	0,0	0,0	51 815,7	-646,6	0,0	0,0	51 815,7	-646,6	41 840,4	94,0
. Contrats de taux plafond et plancher	0,0	0,0	1 055,6	-43,6	0,0	0,0	1 055,6	-43,6	451,1	-12,5
<u>Opérations effectuées sur marchés organisés</u>										
. Contrats de taux vendus ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Contrats de taux achetés ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>358,4</b>	<b>-17,0</b>	<b>52 871,3</b>	<b>-690,2</b>	<b>27,9</b>	<b>0,0</b>	<b>53 257,6</b>	<b>-707,2</b>	<b>42 587,2</b>	<b>91,2</b>

(\*) Positions ouvertes isolées.

Aucun provisionnement pour risque de contrepartie n'a été effectué sur les instruments financiers à terme.



Ventilation selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Opérations effectuées de gré à gré	7 291,3	31 030,2	14 936,2
Opérations effectuées sur marchés organisés	0,0	0,0	0,0

Le montant notionnel des contrats recensés ci-dessus ne fournit qu'une indication de volume d'activité ; le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par Bpifrance est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens au 31 décembre. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date ainsi que des garanties reçues. Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<i>Coût de remplacement positif (1)</i>	782,3	674,7
Risques sur les administrations centrales et assimilés	0,0	0,0
Risques sur les établissements de crédit de la zone A (3)	782,3	0,0
Risques sur la clientèle	0,0	0,0
<i>Risque de crédit potentiel (2)</i>	380,4	325,8
<b>Exposition totale (1)+(2)</b>	<b>1 162,7</b>	<b>1 000,5</b>
Incidence des accords de compensation	-846,0	-718,1
Incidence des garanties reçues	-132,6	-122,4
<b>Total après effet des accords de compensation et des garanties reçues</b>	<b>184,1</b>	<b>160,0</b>
<b>Equivalent risque de crédit pondéré (4)</b>	<b>7,0</b>	<b>4,8</b>
(1) Correspond aux plus-values nettes latentes positives, avant application des taux de pondération liés à la nature de la contrepartie:		
- instruments de taux d'intérêts	782,3	661,3
- instruments de taux de change	0,0	13,4

(2) Le risque de crédit potentiel est calculé sur la base du nominal total multiplié par des facteurs de majoration dépendant de la durée résiduelle des opérations et de la nature des contrats, avant affectation des taux de pondération.

C'est le montant estimatif représentant la modification potentielle du coût de remplacement jusqu'à l'échéance du contrat.

(3) La zone A comprend : les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, les autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI.

(4) L'exposition après effet des accords de compensation et garanties reçues est pondérée en fonction de la nature de la contrepartie.

## ● NOTE 27 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements de crédit	104,2	52,9
Opérations avec la clientèle (1)	829,5	757,8
- Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,0
- Crédits à l'exportation	3,8	2,1
- Crédits de trésorerie	41,1	59,9
- Crédits à moyen et long terme	408,9	344,3
- Crédits divers et créances subordonnées	274,7	238,6
- Opérations de hors-bilan	101,0	112,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	231,4	263,6
Instruments financiers de couverture	27,4	18,9
<b>Total (2)</b>	<b>1 192,5</b>	<b>1 093,2</b>
(1) Dont reprise de dépréciation pour créances douteuses du fait du passage du temps (cf note 1.2)	0,6	0,6
(2) Dont intérêts négatifs sur dettes et émissions de titres	112,3	60,6

## ● NOTE 28 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements de crédit	-49,8	-70,7
Opérations avec la clientèle	-132,1	-139,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	-322,8	-311,8
- Obligations	-319,7	-304,0
- Titres de créances négociables	-3,1	-7,8
- Titres subordonnés	0,0	0,0
- Résultat des micro couvertures	0,0	0,0
Autres intérêts et charges assimilées	-0,2	-0,2
Instruments financiers de couverture	-0,8	0,0
<b>Total (*)</b>	<b>-505,7</b>	<b>-521,8</b>
(*) Dont intérêts négatifs sur créances et portefeuilles titres	-2,5	-3,1

● **NOTE 29 - PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Loyers	1 160,8	1 201,6
Autres produits	99,4	98,5
Plus-values	38,1	50,2
Coût du risque	-18,5	-11,0
<b>Total</b>	<b>1 279,8</b>	<b>1 339,3</b>

● **NOTE 30 - CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	-981,6	-773,6
Dotations aux provisions spéciales	-146,3	-145,0
Moins-values	-42,7	-43,0
Autres charges	-97,6	-94,6
<b>Total</b>	<b>-1 268,2</b>	<b>-1 056,2</b>

● **NOTE 31 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Participations	0,0	0,1
Autres titres détenus à long terme	0,0	0,0
Parts dans les entreprises liées (*)	302,6	10,6
<b>Total</b>	<b>302,6</b>	<b>10,7</b>

(\*) dont :

- Dividendes Bpifrance Participation : 265,2M €
- Excess Spread des titrisations auto retenues 1et 2 : 33,4M €

- **NOTE 32 – COMMISSIONS**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits</b>		
Commissions sur opérations avec la clientèle	19,9	14,8
Commissions sur prestation de services financiers	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>19,9</b>	<b>14,8</b>
<b>Charges</b>		
Charges sur opérations sur titres	-1,8	-2,6
<b>Total</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,6</b>

- **NOTE 33 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres de transaction	0,0	0,0
Opérations de change	-0,1	0,1
Opérations sur instruments financiers	5,7	0,0
<b>Total</b>	<b>5,6</b>	<b>0,1</b>

- **NOTE 34 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-9,0	-3,1
Moins-values de cession	-99,8	-0,1
Plus-values de cession	3,9	0,0
<b>Total</b>	<b>-104,9</b>	<b>-3,2</b>

● **NOTE 35 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits facturés à des sociétés du Groupe	26,1	29,7
Autres charges refacturées	1,6	1,7
Utilisation des ressources partenaires en financement des aides à l'innovation	0,5	0,7
Commissions de recouvrement et produits sur assurance	19,6	19,5
Reprise de provisions disponibles	0,6	0,0
Quote-part de subventions d'investissement	1,1	1,5
Produits divers liés à l'activité innovation	20,9	12,0
Produits de gestion sur fonds gérés DROM	0,5	0,8
Autres produits	10,0	9,7
<b>Total</b>	<b>80,9</b>	<b>75,6</b>

● **NOTE 36 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements pour immobilisations incorporelles et corporelles hors exploitation	0,0	0,0
Subventions activité Entrepreneuriat et Territoires	-49,4	0,0
Dotations aux provisions pour litiges en responsabilité et exploitation bancaire	-8,8	-0,2
Rétrocession de produits de subventions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	-0,7	-0,9
Autres charges	-4,8	-6,3
<b>Total</b>	<b>-63,7</b>	<b>-7,4</b>

(\*) Note 2.1.2 Faits significatifs

● **NOTE 37 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Frais de personnel</b>		
- Salaires et traitements	-153,6	-141,3
- Charges des régimes à cotisations définies	-17,8	-16,5
- Charges des régimes à prestations définies	-3,0	-4,8
- Autres charges sociales	-54,8	-49,7
- Intéressement et participation	-17,4	-16,5
- Charges fiscales	-17,5	-14,3
- Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-3,8	-8,1
<b>Sous-total</b>	<b>-267,9</b>	<b>-251,2</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-22,5</b>	<b>-27,7</b>
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>-210,2</b>	<b>-159,2</b>
<b>Total</b>	<b>-500,6</b>	<b>-438,1</b>

**37.1 Ventilation de la juste valeur des actifs couvrant les engagements de fin de carrière**

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre les différentes catégories est fondée sur la nature des actifs et sur les risques qui s'y rattachent.

	31/12/2020	31/12/2019
	en %	en %
<b>OPCVM</b>		
Monétaire	3%	2%
Autres	4%	4%
Action	16%	17%
Obligataire	77%	77%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 37.2 Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 31/12/2020		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>33,2</b>	<b>27,9</b>	<b>5,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	<b>36,1</b>	<b>27,9</b>	<b>8,3</b>
- Coût des services rendus au cours de la période	2,1	0,0	2,1	0,0	0,2	2,2	0,0	2,2
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Transfert de personnel AFE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	5,3	-5,3	0,0	0,0	0,0	5,3	-5,3
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-3,0	-3,0	0,0	-0,1	-0,1	-3,2	-3,0	-0,2
- Ecart actuariels	0,7	0,1	0,7	0,0	-0,1	0,6	0,1	0,6
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	0,5	0,0	0,5	0,0	-0,1	0,4	0,0	0,4
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	-0,4	0,0	-0,4	0,0	0,0	-0,4	0,0	-0,4
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	0,6	0,1	0,5	0,0	0,0	0,6	0,1	0,6
<b>Solde de clôture</b>	<b>33,2</b>	<b>30,2</b>	<b>3,0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,2</b>	<b>36,0</b>	<b>30,2</b>	<b>5,8</b>

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 31/12/2019		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>29,9</b>	<b>25,1</b>	<b>4,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	<b>32,8</b>	<b>25,1</b>	<b>7,7</b>
- Coût des services rendus au cours de la période	1,7	0,0	1,7	0,0	0,2	1,8	0,0	1,8
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Transfert de personnel AFE	0,7	0,0	0,7	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	4,7	-4,7	0,0	0,0	0,0	4,7	-4,7
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,0	-2,0	0,0	-0,1	-0,1	-2,2	-2,0	-0,2
- Ecart actuariels	2,7	0,0	2,7	0,0	0,0	2,7	0,0	2,7
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,2
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	1,3	0,0	1,3	0,0	0,0	1,3	0,0	1,3
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	1,5	0,0	1,5	0,1	0,0	1,6	0,0	1,6
<b>Solde de clôture</b>	<b>33,2</b>	<b>27,9</b>	<b>5,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	<b>36,1</b>	<b>27,9</b>	<b>8,3</b>



## Note 38 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2020			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-120,4	-257,3	2,1	-375,6
Pertes non provisionnées	-5,7	0,0	-0,2	-5,9
Récupérations sur créances amorties	2,6	0,0	0,0	2,6
<b>Solde</b>	<b>-123,5</b>	<b>-257,3</b>	<b>1,9</b>	<b>-378,9</b>

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-67,9	13,2	-0,1	-54,8
Pertes non provisionnées	-9,3	0,0	-0,1	-9,4
Récupérations sur créances amorties	3,2	0,0	0,0	3,2
<b>Solde</b>	<b>-74,0</b>	<b>13,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>-61,0</b>

## ● NOTE 39 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en millions d'euros)	31/12/2020				31/12/2019
	Titres d'investissement	Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	TOTAL	TOTAL
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Reprises de dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus-values de cession	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
<b>Solde</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>

● **NOTE 40 - PASSAGE ENTRE LE RESULTAT SOCIAL ET LE RESULTAT FINANCIER**

(en millions d'euros)	31/12/2020		
	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
Dotations aux amortissements comptables	-325,4	-656,3	-981,7
Plus/moins-values comptables	2,6	-7,2	-4,6
<b>Total</b>	<b>-322,8</b>	<b>-663,5</b>	<b>-986,3</b>
Dotations aux amortissements financiers	-326,7	-569,1	-895,8
Plus/moins-values financières	2,6	0,3	2,9
Dépréciation financière sur éléments d'actif	1,5	-0,3	1,2
<b>Total</b>	<b>-322,6</b>	<b>-569,1</b>	<b>-891,7</b>
Variation de la réserve latente	0,2	94,4	94,6

● **NOTE 41 - PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1045,5</b>	<b>797,5</b>
Charges générales d'exploitation	-500,6	-438,1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-38,7	-35,6
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>506,2</b>	<b>323,8</b>
Coût du risque	-392,8	-61,7
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>113,4</b>	<b>262,1</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,2	-0,1
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>113,6</b>	<b>262,0</b>
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	-80,5	-133,0
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	13,6	-27,8
<b>Résultat Net</b>	<b>46,7</b>	<b>101,2</b>

## ● NOTE 42 - SITUATION FISCALE

La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal de l'exercice 2020 (provisoire) au taux de droit commun est bénéficiaire de 245,3 M€, compte tenu des principales réintégrations ou déductions nettes suivantes :

(en millions d'euros)

<b>Résultat comptable avant impôt de l'exercice</b>	<b>32,6</b>
Dividendes	-266,5
Étalement enveloppe des prêts bonifiés	143,6
Dotations nettes de la provision collective	257,3
Frais de dossier et d'instruction à étaler	-1,8
Taxes et contributions diverses non déductibles	26,2
Subvention activité Entrepreneuriat et Territoires	49,4
Autres provisions	4,5
<b>Résultat fiscal</b>	<b>245,3</b>

Le résultat fiscal au taux de droit commun, soit 34,43%, génère une charge d'impôt de 78,5 M€ d'impôt après imputation de crédits d'impôts.

Aucune charge d'impôt n'est constatée pour le résultat fiscal au taux réduit de 15%.

## ● NOTE 43 - INFORMATION SECTORIELLE

Bpifrance exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement de créances publiques en Métropole et dans les DROM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,

Dans la rubrique « autres » figurent principalement les produits des participations et, dans une moindre mesure, les produits de placement des fonds propres et les refacturations.

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	PNB financier	Encours moyen	PNB financier	Encours moyen
Prêts à long et moyen terme	578,0	38 200,1	517,5	33 632,1
- dont crédit-bail	80,9	6 206,9	87,2	6 280,8
Financement court terme	94,5	4 327,4	123,3	5 840,0
Garantie	96,3	17 071,2	101,9	15 960,4
- dont commissions	91,8		95,7	
- dont produits financiers	2,6		3,2	
Innovation	25,4		16,6	
Autres	251,3		38,2	

## ● NOTE 44 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS

Les opérations gérées par Bpifrance (mandataire) pour le compte de tiers (mandant) ne figurent pas au bilan de la banque.

	31/12/2020							
	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en millions d'euros)								
<b>Activité de financement</b>								
ARI (1)	89,4	0,0	0,0	89,4	0,0	89,4	89,4	20,0
FDES PBAR (1)	58,0	0,0	42,0	100,0	0,0	100,0	100,0	2,1
Fonds de dettes	83,1	0,0	0,0	83,1	0,0	83,1	83,1	0,0
<b>Activité de garantie</b>								
PGE (1)(2)	0,0	0,0	8,6	8,6	0,0	8,6	8,6	99 909,0
FCS (1)	10,2	0,0	60,2	70,4	0,0	70,4	70,4	92,6
Fonds gérés DROM	37,6	0,0	24,5	62,1	0,0	62,1	62,1	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (1)	0,0	0,0	4,4	4,4	0,0	4,4	4,4	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	32,6	32,6	0,0	32,6	32,6	171,4
<b>Activité d'aides à l'innovation</b>								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
DEEP TECH GPT	1,9	0,0	8,7	10,6	7,5	3,1	10,6	7,3
ENTREPRENEURIAT	0,0	0,0	40,4	40,4	9,7	30,7	40,4	8,5
FIS	1,6	8,7	7,2	17,5	17,5	0,0	17,5	8,0
FONDS INVESTISSEMENT INDUSTRIEL	0,0	62,7	28,5	91,2	91,2	0,0	91,2	228,3
FSN(1)	101,7	0,0	48,5	150,2	68,2	82,0	150,2	29,4
PSIM(1)	30,9	0,0	7,2	38,1	6,3	31,8	38,1	5,8
PSPC(1)	204,9	0,0	54,8	259,7	182,8	76,9	259,7	251,3
SIA(1)	0,0	5,4	-1,2	4,2	4,2	0,0	4,2	0,8
FUI(1)	0,3	81,1	-1,7	79,7	79,7	0,0	79,7	1,6
FN-PR(1)	16,8	0,0	6,2	23,0	1,1	21,9	23,0	1,6
PIAVE(1)	72,7	0,0	12	84,7	33,3	51,4	84,7	65,4
PLAN BATTERIES	0,0	237,4	0	237,4	237,4	0,0	237,4	82,6
Firesh Tech	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0
Firesh Tech Tremplin	0,0	0,0	0,5	0,5	0,2	0,3	0,5	0,2
FRI GPT	47,0	0,0	116,9	163,9	34,5	129,4	163,90	29,0
Assurance Prospection	196,0	0,0	-8,5	187,5	0,0	187,5	187,5	205,8
GRANDS DEFIS GPT	0,0	0,0	16,2	16,2	2,4	13,8	16,2	11,8
FGI ATF PIA 3(1)	3,8	13,6	36,7	54,1	54,1	0,0	54,1	321,5
FGI Concours d'innovation PIA3	42,1	0,0	6,9	49,0	48,5	0,5	49,0	42,3
<b>Total</b>	<b>998,0</b>	<b>408,9</b>	<b>594,8</b>	<b>2 001,7</b>	<b>878,6</b>	<b>1 123,1</b>	<b>2 001,7</b>	<b>101 496,3</b>

(1) ARI : Aides à la réindustrialisation

FDES PBAR : Fonds de Développement Economique et Social

PGE : Prêt Garanti par l'Etat

FCS : Fonds de cohésion social

FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouveau Urbain

FSN : Fonds national pour la Société Numérique

PSM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure

PSPC : Projet de recherche et de développement Structurants des Régions de Compétitivité

FUI : Fonds Unique Interministériel

FN-PR : Fonds national d'innovation - Partenariats régionaux d'avenir

PIAVE : Projets Industriels d'Avenir

ATFPIA 3 : Accompagnement et Transformation des Filières - Programme Investissement d'Avenir 3

SIA : Sati incubateurs accélérateurs

(2) PGE : Cf Note 2.1.1 faits significatifs

- **NOTE 45 - EFFECTIFS**

L'effectif moyen s'établit à 2 556 salariés en 2020, dont 86 % de cadres.

- **NOTE 46 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION**

La rémunération au titre de la présence versée aux administrateurs et la rémunération versée aux présidents des comités métiers s'établit à 317,5 milliers d'euros.

## **10. INFORMATIONS PRO FORMA RELATIVES A LA FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE BPIFRANCE SA PAR BPIFRANCE FINANCEMENT**

### **1. Description de l'opération**

La fusion-absorption de Bpifrance SA par sa filiale Bpifrance Financement a été approuvée par les Assemblées Générales Extraordinaires du 18 décembre 2020 des deux entités.

Bpifrance Financement est un établissement de crédit dont le capital est détenu à hauteur de 90,78% par Bpifrance SA, le solde étant essentiellement détenu par des établissements de crédit et d'autres établissements financiers. Bpifrance SA est une compagnie financière détenue à hauteur de 50% par l'établissement public EPIC Bpifrance et à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations.

Cette opération a pour objectif d'augmenter les capacités d'action du groupe Bpifrance et de rationaliser son organisation.

#### ***Cadre juridique***

Le capital de Bpifrance Financement s'élève à 840 millions d'euros, divisé en 105 millions d'actions d'une valeur nominale de 8 euros. A la date de l'opération, une augmentation de capital est réalisée en rémunération des apports de Bpifrance SA, suivie d'une réduction de capital visant à annuler les actions Bpifrance Financement apportées par Bpifrance SA.

Après réalisation de ces opérations, l'entité Bpifrance (ex-Bpifrance Financement) est détenue à parts égales entre l'EPIC Bpifrance et la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 49,29% chacun. Bpifrance intègre désormais dans son périmètre les entités Bpifrance Participations et Bpifrance Assurance Export, détenues à 100% et consolidées par la méthode de l'intégration globale.

#### ***Cadre comptable***

##### Date d'effet de la fusion :

La date de l'opération est la date de réalisation juridique de l'opération, soit le 18 décembre 2020. Le résultat réalisé par les entités apportées entre le 1er janvier 2020 et le 18 décembre 2020 est donc enregistré dans les capitaux propres. Du fait de son caractère non significatif, le résultat des entités apportées entre le 18 et le 31 décembre 2020 est également enregistré dans les capitaux propres et ne figure donc pas au compte de résultat.

##### Principes retenus pour l'évaluation des apports :

S'agissant d'une opération entre sociétés sous contrôle commun, l'évaluation à leur valeur comptable historique des éléments d'actif et de passif apportés a été retenue.

##### Présentation :

Les principes comptables ainsi que les règles de présentation des états primaires de Bpifrance (ex. Bpifrance Financement) et des sociétés apportées sont similaires. Aucun retraitement n'a dû être pratiqué dans le cadre de l'établissement de l'information financière pro forma.

##### Frais :

Les coûts marginaux directement attribuables à l'opération sont imputés sur la prime de fusion et ont été comptabilisés dans les comptes 2020. D'autres coûts rattachés à cette opération ne sont pas attendus sur l'exercice 2021.



### Financement / Refinancement :

Hormis les opérations sur le capital décrites précédemment, l'opération n'a conduit à aucune transaction de refinancement des dettes détenues par les entités apportées qui aurait généré des impacts sur le compte de résultat.

## **2. Cadre réglementaire**

L'opération, décrite ci-avant, a généré une variation de taille supérieure à 25% des indicateurs clés de Bpifrance Financement. Par conséquent, il a été procédé à la préparation d'une information financière pro forma. Elle est présentée conformément à l'annexe 20 du règlement délégué n°2019/980 complétant le Règlement européen n° 2017/1129. L'information financière pro forma applique les orientations publiées par l'ESMA sur le prospectus (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) et la Position-recommandation AMF DOC-2021-02, dont la troisième partie est relative aux recommandations de l'AMF sur l'information financière pro forma.

Les orientations de l'ESMA prévoient que, si l'opération est déjà entièrement reflétée dans le bilan présenté au sein des informations financières historiques incluses dans le prospectus, il n'est pas nécessaire de fournir un bilan pro forma. En revanche, un compte de résultat pro forma doit être inclus si le compte de résultat dans les derniers états financiers annuels ne reflète pas entièrement l'impact de l'opération.

De ce fait, le présent Document d'enregistrement universel présente uniquement un compte de résultat pro forma pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, complété par les notes explicatives. Le compte de résultat pro forma a été établi en retenant comme hypothèse que l'opération est intervenue au 1er janvier 2020.

De par sa nature, l'information financière pro forma traite d'une situation hypothétique et n'est pas destinée à représenter ou donner une indication du résultat net qui aurait été celui de Bpifrance Financement si l'opération avait eu lieu à la date d'ouverture de l'exercice couvert par le compte de résultat pro forma. L'information financière pro forma n'est pas indicative de ce que seront les résultats futurs du Groupe.

Par ailleurs, les incidences de cette opération sur les comptes 2020, en date de sa réalisation, sont détaillées dans la note 1.1.1 « Fusion-absorption de la société Bpifrance SA par Bpifrance Financement » de l'annexe aux comptes consolidés.

### 3. Compte de résultat pro forma

Compte de résultat pro forma consolidé de Bpifrance si la fusion était intervenue au 1er janvier 2020

(en millions d'euros)

	Compte de résultat consolidé de Bpifrance 31/12/2020 (Note 1)	Comptes de résultat des sociétés apportées lors de la fusion (avant éliminations) (Note 2)		Eliminations des transactions réciproques (Note 3)	Compte de résultat 31/12/2020 Proforma
		Palier Bpifrance Participations	Autres sociétés		
Intérêts et produits assimilés	1 631,5	0,2	9,8	-9,8	1 631,7
Intérêts et charges assimilés	-884,1	-3,5	-0,1	9,8	-877,9
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions (produits)	20,0	53,2	0,0	0,0	73,2
Commissions (charges)	-1,9	-1,9	0,0	0,0	-3,8
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	-0,4	167,8	0,0	0,0	167,4
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3,9	185,3	266,1	-266,1	189,2
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits des autres activités	200,1	25,5	44,8	-45,1	225,4
Charges des autres activités	-120,7	-3,3	-41,9	0,0	-165,9
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>848,4</b>	<b>423,4</b>	<b>278,7</b>	<b>-311,2</b>	<b>1 239,3</b>
Charges générales d'exploitation	-482,4	-227,3	-52,7	45,1	-717,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-67,3	-8,1	-0,5	0,0	-75,8
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>298,7</b>	<b>188,1</b>	<b>225,5</b>	<b>-266,0</b>	<b>446,2</b>
Coût du risque de crédit	-461,5	0,0	0,0	0,0	-461,5
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-162,8</b>	<b>188,1</b>	<b>225,5</b>	<b>-266,0</b>	<b>-15,3</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-0,6	-122,9	0,0	0,0	-123,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	-0,5	0,0	0,0	-0,5
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-163,0</b>	<b>64,6</b>	<b>225,5</b>	<b>-266,1</b>	<b>-139,0</b>
Impôts sur les bénéfices	23,4	-5,9	0,9	0,0	18,4
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-139,6</b>	<b>58,7</b>	<b>226,4</b>	<b>-266,1</b>	<b>-120,6</b>
Intérêts minoritaires	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>-139,6</b>	<b>58,6</b>	<b>226,4</b>	<b>-266,1</b>	<b>-120,7</b>

#### Note 1

Cette colonne présente le compte de résultat de Bpifrance (ex. Bpifrance Financement) au titre de l'exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, tel qu'issu des états financiers consolidés annuels, établis selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces états financiers ont fait l'objet d'un audit.

#### Note 2

Les sociétés qui ont fait l'objet de cette opération sont les suivantes :

- le palier de consolidation constitué par la société Bpifrance Participations et ses filiales du métier Investissement,
- Bpifrance Assurance Export, et
- Bpifrance SA avant l'opération de fusion.

Les données des comptes de résultat en normes IFRS présentés dans le tableau ont été audités au 31 décembre 2020 dans le cadre des comptes consolidés du groupe Bpifrance.

Les principales activités des sociétés apportées dans le cadre de l'opération sont structurées autour de deux pôles : le pôle Investissement porté par Bpifrance Participations et ses filiales, ainsi que le pôle Soutien aux exportateurs porté par Bpifrance Assurance Export.

Le résultat des sociétés apportées lors de la fusion s'élève, après élimination des opérations réciproques, à 19 millions d'euros.

**Note 3**

Les opérations éliminées sont constituées d'opérations réciproques réalisées entre les sociétés apportées et Bpifrance (ex. Bpifrance Financement) au cours de l'exercice 2020. Il s'agit essentiellement des refacturations internes de loyers et autres charges d'exploitation.

Figure également l'élimination du dividende versé par Bpifrance Participations à Bpifrance au cours de l'exercice 2020 pour 266 millions d'euros.

**Annexe aux informations pro forma non auditées – Bilan et Compte de résultat 31/12/2020 du Palier Bpifrance Participations faisant l'objet des travaux d'audit dans le cadre de l'audit des comptes consolidés de Bpifrance.**

Compte de résultat consolidé du palier Bpifrance Participations

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Palier Bpifrance Participations Compte de Résultat 31/12/2020</b>
Intérêts et produits assimilés	0,2
Intérêts et charges assimilées	-3,5
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	0,0
Commissions (produits)	53,2
Commissions (charges)	-1,9
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	167,8
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	185,3
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0
Produits des autres activités	25,5
Charges des autres activités	-3,3
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>423,4</b>
Charges générales d'exploitation	-227,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-8,1
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>188,1</b>
Coût du risque de crédit	0,0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>188,1</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-122,9
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-0,5
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>64,6</b>
Impôts sur les bénéfices	-5,9
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-5,9
<b>RESULTAT NET</b>	<b>58,7</b>
Intérêts minoritaires	0,1
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>58,6</b>

## Bilan consolidé du palier Bpifrance Participations

(en millions d'euros)

**Palier Bpifrance Participations**  
**Bilan**  
**31/12/2020**

Caisse, banques centrales	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	4 934,1
Instruments financiers dérivés de couverture	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	9 510,4
Titres au coût amorti	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	74,4
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	545,6
Opérations de location financement et assimilées	
Aides au financement de l'innovation	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Actifs d'impôts courants et différés	67,3
Comptes de régularisation et actifs divers	161,7
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 041,8
Immeubles de placement	
Immobilisations corporelles	4,9
Immobilisations incorporelles	15,2
Ecarts d'acquisition	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 355,4</b>
Banques centrales	
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	
Instruments financiers dérivés de couverture	
Dettes envers les établissements de crédit	0,1
Dettes envers la clientèle	1,8
Dettes représentées par un titre	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Passifs d'impôts courants et différés	120,4
Comptes de régularisation et passifs divers	840,9
Dettes locatives (IFRS16)	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	
Provisions	16,8
Fonds de garantie publics	
Fonds de garantie publics	
Fonds de garantie "affecte	
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	
Fonds de garantie innovation "affecte	
Dettes subordonnées, dépôts de garantie	
<b>Capitaux propres</b>	<b>19 375,4</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>19 361,1</b>
- Capital et réserves liées	
<i>Capital social</i>	
<i>Capital appelé non versé</i>	
<i>Primes liées au capital</i>	
- Réserves consolidées	20 106,2
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-803,7
- Résultat de l'exercice	58,6
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>14,3</b>
- Réserves consolidées	11,7
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2,5
- Résultat de l'exercice	0,1
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>20 355,4</b>



## 11. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 11.1. Rapport sur les comptes consolidés



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



Mazars  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

*Bpifrance*  
*(anciennement*  
*Bpifrance*  
*Financement S.A.)*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les*  
*comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2020

Bpifrance S.A.

27-31, avenue du général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



Mazars  
Tour Exalts  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

## **Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement S.A.)**

Société anonyme

Siège social : 27-31, avenue du général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

Capital social : € 5 440 000 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :



- dans la note 1.1.1 de l'annexe des comptes consolidés précisant le cadre juridique et le cadre comptable de la fusion-absorption de la société Bpifrance par Bpifrance Financement.
- dans la note 2.1 de l'annexe des comptes consolidés précisant que la mise en place de la nouvelle définition du défaut est sans conséquence notable sur les fonds propres de Bpifrance.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

##### 1. Dépréciations et provisionnement du risque de crédit :

###### • **Risque identifié :**

Pour rappel, depuis le premier janvier 2018, Bpifrance applique la norme IFRS9 « Instruments financiers », qui définit notamment une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers couvrant l'ensemble des expositions saines et douteuses et fondée sur l'évaluation des pertes attendues sur encours de crédit.

###### *Dépréciations des encours sains et dégradés (bucket 1, bucket 2) :*

Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, Bpifrance comptabilise, au titre des pertes de crédit attendues des dépréciations sur les encours sains et dégradés. A la suite du changement de méthode décrit dans l'annexe, ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives et en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie. Les encours de crédit sont initialement classés en « bucket 1 ». Dans le cas où ils n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine (SICR), ils restent classés en « bucket 1 » et leurs dépréciations sont fondées sur les pertes de crédit attendues à 12 mois. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, les encours de crédit sont transférés en « bucket 2 » et leurs dépréciations sont déterminées sur la base des pertes attendues à maturité.

*Dépréciations des crédits sur base individuelle (bucket 3) :*

Bpifrance comptabilise des dépréciations pour couvrir les pertes de crédit attendues résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction calcule des dépréciations sur base individuelle par différence entre la valeur comptable de l'actif présentant un risque de crédit avéré et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie qu'elle estime recouvrable à maturité après prise en compte de la mise en jeu des garanties et en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison :

- du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque.
  - de l'importance relative des encours de prêts dans le bilan et des engagements consentis à la clientèle.
  - de l'importance des paramètres du modèle.
  - de la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées.
  - de la sensibilité des paramètres de calculs aux hypothèses retenues par la direction.
- **Approche d'audit :**

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en place par la banque dans le contexte de crise de la covid-19 pour identifier les créances concernées et évaluer le montant des dépréciations sur ces encours à comptabiliser.

Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces dispositifs.

- Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons effectué une revue critique de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée, des paramètres économiques projetés y compris la revue des scénarios et du dispositif de gouvernance encadrant leur mise à jour en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie, de la piste d'audit et des contrôles menés sur les assiettes et nous nous sommes assurés du correct déversement des dépréciations dans le système d'information comptable.
- Pour les dépréciations estimées sur base individuelle, nous avons testé les contrôles automatisés sur le déclassement des crédits sur un échantillon de dossiers de crédit et, les contrôles relatifs à l'estimation des montants à déprécier (en particulier l'estimation de la valeur des garanties obtenues) en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie.

Nous avons mis en œuvre par ailleurs les procédures substantives suivantes :

- Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons vérifié l'exhaustivité de l'assiette, apprécié le caractère raisonnable des principaux paramètres retenus et effectué un

calcul indépendant de la provision au 31 décembre 2020 sur les principaux portefeuilles de crédit.

- Pour les dépréciations sur base individuelle, nous nous sommes assurés, au moyen de sondages sur des dossiers de crédit, de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque.

## 2. Évaluation des participations mises en équivalence :

### • Risque identifié :

Bpifrance détient des participations sur lesquelles elle exerce une influence notable. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe Bpifrance, ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence.

Comme indiqué dans la note 3.3 des comptes consolidés, la valeur des participations mises en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements sont susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés.

La valeur comptable des participations mises en équivalence est alors comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée entre d'une part, la valeur d'utilité calculée généralement selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou des méthodes multicritères, et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Au regard de l'importance relative des participations mises en équivalence dans le bilan du groupe et de la part significative de jugement requise par la détermination des valeurs d'utilité, nous avons considéré que la mise en œuvre des tests de dépréciation des participations mises en équivalence constituait un point clé de notre audit au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, les participations mises en équivalence s'élèvent à 5 052,8 M€ - cf. note 6.12 de l'annexe aux états financiers consolidés.

### • Approche d'audit :

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour l'identification d'indicateurs objectifs de dépréciation et l'estimation des valeurs recouvrables et notamment des valeurs d'utilité sur titres mis en équivalence.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle en vigueur et notamment :

- les modalités de suivi opérationnel des différentes participations.
- l'identification d'éventuels indices de pertes de valeurs (particulièrement dans un environnement d'incertitude lié à la crise Covid-19).

- les méthodes et modèles mis en œuvre par le groupe pour l'évaluation des valeurs recouvrables.
- la documentation des analyses réalisées.

Avec le support de nos experts en évaluation, nous avons examiné, pour les principales lignes du portefeuille au 31 décembre 2020 :

- l'approche retenue et les données utilisées par le groupe (valorisation boursière, performances récentes ou prévisions de résultats...) pour apprécier l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation ou estimer la valeur d'utilité des titres.
- les paramètres de marché retenus pour l'estimation des valeurs d'utilité (beta et prime de marché notamment),
- les paramètres d'évaluation (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt).
- les calculs des modèles d'évaluation.

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers consolidés.

**3. Evaluation des actifs financiers à la juste valeur par résultat ou capitaux propres classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur :**

• **Risque identifié :**

Bpifrance détient via son pôle Investissement, un portefeuille de participations non cotées, d'obligations convertibles ou remboursables en actions et de parts d'OPCVM, comptabilisés en date d'acquisition au prix de négociation.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur de ces actifs financiers détenus en direct ou par le biais de fonds de capital investissement est estimée par comparaison avec d'éventuelles transactions récentes portant sur le capital des participations concernées, réalisées avec des tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la juste valeur est déterminée (tout en tenant compte de l'environnement d'incertitude lié à la crise Covid-19), à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA, flux de trésorerie actualisés, etc.) ou sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes, s'agissant des parts de fonds gérés par des sociétés externes au groupe.

Nous avons considéré la détermination de la juste valeur des participations non cotées comme un point clé de l'audit au 31 décembre 2020, en raison :

- du risque d'incidence significative sur les résultats du groupe, au regard de l'importance du poste au niveau des états financiers consolidés,
- de l'importance du jugement requis pour la détermination des justes valeurs et du recours à des données non observables,
- de la sensibilité des valeurs d'utilité à certains paramètres d'évaluation.



Au 31 décembre 2020, la valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat s'élève à 5 943,6 M€ et à la juste valeur par capitaux propres à 3 795,1 M€ (cf. note 6.22).

- **Approche d'audit :**

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour l'identification et le suivi opérationnel des actifs enregistrés à la juste valeur par résultats ou capitaux propres de niveau 3 et pour l'évaluation de leur juste valeur.

Nous avons examiné ce dispositif et testé, sur base d'échantillons, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles clés portant notamment sur :

- L'identification et le classement des actifs selon leur hiérarchie de valeur.
- Le choix des approches d'évaluation de la juste valeur, s'agissant de participations non cotées, des parts d'OPCVM ou d'autres actifs enregistrés à la juste valeur.
- La détermination des paramètres de marché (beta et prime de marché) ou d'évaluation (flux contractuels attendus le cas échéant, taux d'actualisation, taux de croissance, multiples d'Ebit ou d'Ebitda, etc.).
- La documentation des analyses réalisées et les contrôles de premier et de second niveau sur ces analyses.

Avec le support de nos experts en évaluation, nous avons examiné une sélection de lignes du portefeuille au 31 décembre 2020 et réalisé les travaux suivants :

- Examen des données retenues par le groupe (y compris scénarios économiques) et analyse critique de la méthodologie d'évaluation (particulièrement dans un environnement d'incertitude lié à la crise Covid-19).
- Vérification arithmétique des modèles d'évaluation.
- Revue des paramètres d'évaluation (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt, multiples sectoriels).
- Validation des valeurs liquidatives des fonds retenues.

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers consolidés.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance Financement S.A. (dorénavant Bpifrance S.A.) par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 pour le cabinet KPMG S.A. et du 18 mai 2004 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 12<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

A cette date, la durée de la mission sans interruption de Mazars était supérieure à 24 années.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

**Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.


**Les commissaires aux comptes**

Paris La Défense, le 24 mars 2021


Courbevoie, le 24 mars 2021

KPMG S.A.


Mazars

 2021.03.24  
4 23:08:09  
+01'00'

Ulrich Sarfati  
Associé

 2021.03.24  
18:45:05 +01'00'

Jean Latorzeff  
Associé

 Signature  
numérique de  
Matthew BROWN  
Date : 2021.03.24  
17:14:19 +01'00'

Matthew Brown  
Associé



## 11.2. Rapport sur les comptes sociaux



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



Mazars  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

*Bpifrance  
(anciennement  
Bpifrance  
Financement S.A.)  
Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2020  
Bpifrance S.A.  
27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort



**KPMG S.A.**  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Mazars**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

## **Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement S.A.)**

Société anonyme

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

Capital social : € 5 440 000 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 de l'annexe des comptes annuels qui expose le cadre comptable dans lequel s'inscrit la fusion-absorption de la société Bpifrance S.A. par Bpifrance Financement devenue depuis Bpifrance.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Dépréciations et provisionnement des risques de crédit

- **Risque identifié :**

Bpifrance comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les dépréciations et les provisions sont estimées sur base individuelle ou collective en tenant compte de la valeur des garanties détenues. Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, la direction calcule des dépréciations sur base individuelle par différence entre la valeur comptable de l'actif présentant un risque de crédit avéré et la valeur actualisée au taux d'origine du contrat des flux futurs de trésorerie qu'elle estime recouvrable après prise en compte de la mise en jeu des garanties.

Les provisions pour risques attendus sont calculées sur les encours non douteux en analysant le risque de crédit sur un ensemble homogène de créances, identifié au moyen des notations internes du portefeuille. Pour rappel, la méthodologie d'estimation retenue par Bpifrance avait été modifiée au 1er janvier 2018 à l'occasion de l'entrée en vigueur d'IFRS 9 sur le périmètre des comptes consolidés de la banque. Les provisions pour risques attendus sont estimées à partir de simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut. L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions (ou groupes d'expositions

homogènes) présentant un risque de non recouvrement ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement, en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2020.

Comme indiqué dans la note 24 de l'annexe aux comptes annuels, le montant des dépréciations et des provisions pour risque de crédit s'élève à 1 001,5m€ au 31 décembre 2020. Nous avons considéré la détermination des dépréciations et des provisions des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison :

- du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque,
- de l'importance relative des encours de prêts dans le bilan et des engagements consentis à la clientèle,
- de la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées,
- de la sensibilité des paramètres de calculs aux hypothèses retenues par la direction.

- **Approche d'audit :**

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en place par la banque dans le contexte de crise de la covid-19 pour identifier les créances concernées et évaluer le montant des dépréciations sur ces encours à comptabiliser.

Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces dispositifs.

- Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons effectué une revue critique de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée, des paramètres économiques projetés y compris la revue des scénarios et du dispositif de gouvernance encadrant leur mise à jour en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie, de la piste d'audit et des contrôles menés sur les assiettes et nous nous sommes assurés du correct déversement des dépréciations dans le système d'information comptable.
- Pour les dépréciations estimées sur base individuelle, nous avons testé les contrôles automatisés sur le déclassement des crédits sur un échantillon de dossiers de crédit et les contrôles relatifs à l'estimation des montants à déprécier (en particulier l'estimation de la valeur des garanties obtenues) en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie.

Nous avons mis en œuvre par ailleurs les procédures substantives suivantes :

- Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons vérifié l'exhaustivité de l'assiette, apprécié le caractère raisonnable des principaux paramètres retenus et effectué un calcul indépendant de la provision au 31 décembre 2020 sur les principaux portefeuilles de crédit.
- Pour les dépréciations sur base individuelle, nous nous sommes assurés, au moyen de sondages sur des dossiers de crédit, de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque.



#### Évaluation des parts dans les entreprises liées

- **Risque identifié :**

Les parts dans les entreprises liées de Bpifrance (essentiellement participations dans Bpifrance Participations, Auxifinances, et Bpifrance Assurance Export) sont enregistrées à leur valeur d'entrée au coût d'acquisition, puis évaluées à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage.

La valeur d'utilité peut être déterminée selon différentes approches tenant compte selon la nature des participations, de la valeur de l'actif net réévalué ou des perspectives liées aux trajectoires financières projetées, notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19.

Nous avons considéré l'évaluation des parts dans les entreprises liées comme un point clé de l'audit au 31 décembre 2020, en raison :

- du risque d'incidence significative sur les résultats de Bpifrance, au regard de l'importance du poste au niveau de l'entité et du risque de variation de valeur des actifs détenus par les principales participations de Bpifrance,
- de l'importance du jugement requis pour la détermination des valeurs d'utilité tant pour l'élaboration de trajectoires projetées ou la valorisation d'actifs sous-jacents non cotés impliquant le recours à des modèles ou données non observables.
- de la sensibilité des valeurs d'utilité à certains paramètres d'évaluation.

Au 31 décembre 2020, la valeur des parts dans les entreprises liées s'élève à 18 495,6m€ et une dépréciation de 0,2m€ est constatée dans les comptes. Les participations dans Bpifrance Participations, Auxifinances, et Bpifrance Assurance Export ne sont pas dépréciées, la valeur d'utilité de ces participations étant supérieure à leur prix de revient (cf. note 7 de l'annexe aux comptes sociaux).

- **Approche d'audit :**

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour l'identification et le suivi opérationnel des parts dans les entreprises liées.

Nous avons examiné la documentation du test de dépréciation retenu par la Direction sur les principales lignes de participations et effectué une revue critique des méthodologies d'évaluation y compris des actifs sous-jacents du pôle participations (particulièrement dans un environnement d'incertitude lié à la crise Covid-19), avec le support de nos experts en évaluation.

Nous avons également procédé à :

- Une vérification arithmétique des résultats des modèles d'évaluation ;
- La revue des principaux paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt, multiples sectoriels, ...).

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-8 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

#### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

##### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance Financement S.A. (dorénavant Bpifrance S.A.) par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 pour le cabinet KPMG S.A. et du 18 mai 2004 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 12<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

A cette date, la durée de la mission sans interruption de Mazars était supérieure à 24 années.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.


Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 24 mars 2021


Courbevoie, le 24 mars 2021


KPMG S.A.

Mazars

  
2021.03.24  
4 22:56:41  
+01'00'

Ulrich Sarfati  
Associé

  
2021.03.24  
18:44:35 +01'00'

  
Signature numérique de  
Matthew  
BROWN  
Date :  
2021.03.24  
17:13:23 +01'00'

Jean Latorzeff  
Associé

Matthew Brown  
Associé

### 11.3. Rapport spécial sur les conventions réglementées

**mazars**

Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92 400 Courbevoie  
France

**KPMG**

Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris la Défense Cedex  
France

## **Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement)**

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2020

## **Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement)**

Société anonyme

Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc 94 710 Maisons-Alfort

Capital social : €5 440 000 000

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société Bpifrance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Préambule

Les assemblées générales des actionnaires de Bpifrance SA et Bpifrance Financement ont approuvé, le 18 décembre 2020, la fusion-absorption de la société holding Bpifrance SA par sa filiale, établissement de crédit, Bpifrance Financement, avec un effet immédiat au plan juridique.

Le même jour, l'assemblée générale des actionnaires de Bpifrance Financement a modifié la dénomination sociale de la société (désormais, Bpifrance).

Par conséquent, pour les besoins du présent rapport :

- Bpifrance désigne la société Bpifrance Financement, dont la dénomination sociale a été modifiée consécutivement à la fusion-absorption de la société Bpifrance SA le 18 décembre 2020 ;
- Bpifrance SA désigne l'ancienne société holding ayant fait l'objet d'une fusion-absorption par sa filiale, la société Bpifrance Financement (désormais Bpifrance), le 18 décembre 2020.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### *Convention d'échange de données conclue avec la Caisse des dépôts et consignations*

**Parties cocontractantes :** Bpifrance et la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

**Personnes concernées :** Caisse des dépôts et consignations (CDC), actionnaire détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10%, représentée par Eric Lombard, Directeur général de la CDC et Président du conseil d'administration de Bpifrance et Virginie Chapron du Jeu, Antoine Saintoyant et Carole Abbey, également administrateurs de Bpifrance.

### **Nature, objet et modalités**

La convention définit les modalités pratiques de coopération entre les parties et de communication par Bpifrance à la CDC de certaines informations et données nécessaires au respect, par cette dernière, de ses obligations comptables, financières et prudentielles.

- Transmission par Bpifrance et/ou ses filiales à la CDC des informations nécessaires à l'application du modèle prudentiel de la CDC à Bpifrance.
- Communication par la CDC à Bpifrance des informations nécessaires pour la réalisation de son modèle prudentiel autonome et les conditions applicables à la CDC des prestations de simulations prudentielles au titre des deux premiers exercices suivant la constitution de Bpifrance SA et de ses filiales.

Les échanges de données sont organisés à titre mensuel, pour le suivi chaque mois de la situation de la solvabilité sur un périmètre englobant Bpifrance (et ses filiales) et à titre annuel, pour la prise en compte de la contribution de Bpifrance et ses filiales dans le Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT) de la CDC.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 18 décembre 2020 et a été signée à cette même date.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance au titre de l'exercice 2020.

#### **Motifs justifiant de son intérêt pour la société**

Cette convention organise les modalités selon lesquelles Bpifrance et/ou ses filiales transmettront à la CDC, les informations nécessaires à l'application à Bpifrance du modèle prudentiel de la CDC.

#### **Convention d'échange d'informations conclue avec la Caisse des dépôts et consignations**

**Parties cocontractantes :** Bpifrance et la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

**Personnes concernées :** Caisse des dépôts et consignations (CDC), actionnaire détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10%, représentée par Eric Lombard, Directeur général de la CDC et Président du conseil d'administration de Bpifrance et Virginie Chapron du Jeu, Antoine Saintoyant et Carole Abbey, également administrateurs de Bpifrance.

#### **Nature, objet et modalités**

Cette convention a pour objet d'organiser la coopération entre Bpifrance et la CDC ainsi que la communication par Bpifrance et ses filiales à la CDC de certaines informations et données.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 18 décembre 2020 et a été signée à cette même date.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance au titre de l'exercice 2020.

#### **Motifs justifiant de son intérêt pour la société**

Cette convention est nécessaire afin que la CDC soit en mesure de respecter ses obligations comptables, financières et prudentielles.

#### **Contrat de cession de 2 297 138 actions Proparco au profit de Bpifrance SA**

**Parties cocontractantes :** Bpifrance SA et la CDC entreprises ELAN PME (CDCE EPME)

**Personnes concernées :** La CDC, actionnaire à plus de 10% de Bpifrance SA, indirectement intéressée en sa qualité d'actionnaire unique du cédant, CDCE EPME.

#### **Nature, objet et modalités**

Cette acquisition de 30 000 000 euros est liée à une condition suspensive relative à une promesse d'achat (put) portant sur le solde de la participation détenue par CDC Entreprises ELAN PME (368 000 actions).

Au 31 décembre 2020, les titres PROPARGO ont été enregistrés au bilan de Bpifrance pour un montant de 21 215 840 .



### **Motifs justifiant de son intérêt pour la société**

Cette convention a eu pour objet l'augmentation de la participation de Bpifrance dans le capital de Proparco à hauteur de 5,3%, soit 2 297 138 actions.

### **Conventions non autorisées préalablement**

En application des articles L225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### **Convention de contrôle périodique conclue avec Sogama Crédit Associatif**

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement et SOGAMA Crédit Associatif

#### **Nature, objet et modalités**

Cette convention signée le 28 octobre 2014 confie à Bpifrance Financement la mission d'assurer les prestations de contrôle périodique au sein de SOGAMA Crédit Associatif prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014. Cette convention a pris effet au 1er janvier 2015 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2017. Elle est renouvelée ensuite, par tacite reconduction, par période de trois ans. En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de quinze mille euros hors taxes par an, qui pourra être révisé à l'issue de la première période de la convention.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### **Convention conclue avec Bpifrance Participations relative au back-up des opérations de marchés**

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement et Bpifrance Participations

#### **Personnes concernées :**

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement 18 décembre 2020 et de Bpifrance Participations.
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance et de Bpifrance Participations, représentée par Eric Lombard, Virginie Chapron du jeu, Antoine Saintoyant et Carole Abbey.

#### **Nature, objet et modalités**

Votre conseil d'administration du 17 décembre 2015 a autorisé la signature de cette convention entre Bpifrance Participations et Bpifrance Financement. Cette convention a été signée le 14 janvier 2016 et permet à Bpifrance Participations de mandater Bpifrance Financement pour la transmission, sur les marchés financiers, des ordres relatifs à l'acquisition ou la cession de tout type de titres financiers et à l'acquisition ou la cession de tout type d'actifs financiers. Cette convention définit le cadre des relations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Participations. La convention a pris effet le 14 janvier 2016 et est prorogée par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sauf dénonciation par l'une ou autre des Parties.

La signature de cette convention est motivée par le souci d'assurer une permanence au sein du groupe Bpifrance de façon que les opérations de marché de Bpifrance Participations soient traitées même en cas d'absence des collaborateurs de Bpifrance Investissement en charge de ces opérations et également de réduire le risque opérationnel.

En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de vingt mille euros hors taxes.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### Convention de prestation de services conclue avec Bpifrance Assurance Export relative à la gestion des produits assurance prospection et ligne de cautions

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement, L'Etat, Bpifrance Assurance Export.

**Personnes concernées :**

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement jusqu'au 18 décembre 2020 et Président de Bpifrance Assurance Export.

**Nature, objet et modalités**

Votre conseil d'administration du 14 mars 2019 a autorisé cette convention, qui a pour objet de donner mandat à Bpifrance Financement, pour le compte de Bpifrance Assurance Export, d'assurer tout ou en partie les missions suivantes :

- Encaisser les recettes ;
- Procéder au recouvrement amiable et contentieux selon le cas, ainsi qu'à toute action permettant d'assurer la conservation des droits de l'Etat en France et à l'étranger avec faculté de délégation à des tiers habilités conformément aux législations concernées ;
- Assurer le paiement des dépenses, dont les indemnisations de sinistres, et toutes opérations de manquement des fonds issus de son activité assurée au nom et pour le compte de l'Etat, qui demeure le titulaire de droits et obligations nés au titre de ces opérations.
- Procéder au recouvrement des créances relatives aux Nouveaux produits « assurance prospection » et « ligne de cautions ». Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des produits assurance prospection et lignes de cautions, Bpifrance Financement met à disposition son infrastructure technique, à savoir les applications informatiques suivantes : BEL, GDC-OAD, Cassiopae, OSR, les outils comptables associés, Agora, Extranet et Atrium.

Enfin, Bpifrance Financement effectuera également pour le compte de Bpifrance Assurance Export les divers opérations comptables et financières nécessaires à la gestion des produits assurance prospection et lignes de cautions, notamment :

- Le suivi des ressources
- La gestion opérationnelle des comptes de trésorerie nécessaires aux encaissements et aux décaissements des produits assurance prospection et lignes de cautions ;
- Les enregistrements comptables associés à ces flux.

La convention autorisée le 14 mars 2019 permet ainsi à Bpifrance Financement de mettre à disposition à Bpifrance Assurance Export des ressources et infrastructures techniques pour la commercialisation et la gestion de Nouveaux produits.

Bpifrance Financement s'engage à exécuter les Prestations avec diligence et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la Convention. Bpifrance Financement s'engage également à affecter en permanence une équipe disposant de l'expérience et des compétences nécessaires ainsi que des moyens humains et matériels appropriés pour mener à bien les prestations, ainsi que d'assurer que Bpifrance Assurance Export aura accès à toutes les informations, données, renseignements et documents nécessaires à l'engagement.

Bpifrance Assurance Export s'engage à fournir à Bpifrance Financement tous les moyens et informations nécessaires à l'engagement, et à la gestion des opérations traités par Bpifrance Financement dans le cadre de la convention. Bpifrance Assurance Export s'engage également à assurer que Bpifrance Financement aura accès à toutes les informations, données, renseignements et documents nécessaires à l'engagement, ainsi que tous les moyens et informations nécessaires à l'engagement, puis à la gestion des opérations traitées par Bpifrance Financement.

Bpifrance Financement bénéficiera, pour la réalisation de la prestation, d'un pouvoir de représentation général, et il pourra, pour le compte de Bpifrance Assurance Export, signer tout document et accomplir tout acte nécessaire à la gestion des flux financiers liés aux contrats signés par Bpifrance Assurance Export avec les clients au titre des produits assurance prospection et lignes de caution. La rémunération pour l'ensemble des prestations rendues par Bpifrance Financement au titre de la convention est établie selon un montant total forfaitaire :

- 100 000 euros hors taxes au titre de l'année civile 2019 et des années civiles suivantes dans l'hypothèse d'une tacite reconduction.

Votre société a comptabilisé un produit de 100 000 euros hors taxes correspondant à la rémunération de cette convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ont été conclues sans être présentées au conseil.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

### *Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Conventions réglementées déjà approuvées par l'assemblée générale de Bpifrance Financement

#### Convention d'avances d'actionnaires conclue avec l'Etat Français

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement et l'Etat français

**Personnes concernées :** L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance et de L'EPIC Bpifrance, représenté par Martin Vial, Diane Simiu, Catherine Lagneau

#### **Nature, objet et modalités**

Ces conventions portent sur la mise en place des avances consenties par l'Etat envers votre société, dans le cadre de la constitution du fonds de sur mutualisation et du fonds à capital préservé.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **Convention relative au fonds FEDER conclue avec Bpifrance Régions**

**Parties cocontractantes** : Bpifrance Financement et Bpifrance Régions

**Personnes concernées** : La Région Auvergne Rhône Alpes et la Région Centre val de Loire représentée par Annabel André et Harold Huwart

#### **Nature, objet et modalités**

Cette convention définit les modalités de fonctionnement relatives au dispositif FEDER entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **Convention de compte courant et de "cash pooling" conclue avec l'EPIC Bpifrance**

**Parties cocontractantes** : Bpifrance Financement et l'EPIC Bpifrance

**Personnes concernées** : L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance et de L'EPIC Bpifrance, représenté par Martin Vial, Diane Simiu, Catherine Lagneau

#### **Nature, objet et modalités**

Cette convention définit le fonctionnement et les modalités de rémunération du compte-courant ouvert au nom de votre société dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie.

Aucun fonds n'ayant été déposé sur le compte en application de cette convention, aucune charge d'intérêt ni aucun produit d'intérêt n'a été constaté dans les comptes de votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **Convention de gestion financière conclue avec l'EPIC Bpifrance**

**Parties cocontractantes** : Bpifrance Financement et l'EPIC Bpifrance

**Personnes concernées** : L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance et de L'EPIC Bpifrance, représenté par Martin Vial, Diane Simiu, Catherine Lagneau.

#### **Nature, objet et modalités**

Cette convention définit la nature des prestations et les modalités de mise en place et de gestion des opérations de placement et de refinancement sur les marchés financiers, pour lesquelles votre société en assure la réalisation pour le compte de l'EPIC Bpifrance. Dans le cadre de ce dispositif, l'EPIC



Bpifrance a délégué le pouvoir de mise en œuvre de ces opérations à la Direction des Opérations Financières de votre société. Cette convention ne prévoit pas de rémunération.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

*Convention de prestations intragroupes conclue avec l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Régions, AUXI FINANCES et la SCI Bpifrance*

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement, l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Régions, AUXI FINANCES et SCI Bpifrance

**Nature, objet et modalités**

Cette convention signée le 17 mars 2008 est venue modifier l'avenant n°1 à la convention signée le 20 Décembre 1999, et a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations entre les différentes parties. Votre conseil d'administration du 29 mars 2011 a également autorisé un avenant à cette convention concernant Bpifrance Régions. Cet avenant signé le 30 mars 2011 précise la nature des différentes prestations apportées par votre société à sa filiale et fixe les conditions de leur rémunération, à savoir :

- 300 000 € hors taxes au titre des prestations liées à la gestion comptable et financière, au suivi des fonds de garantie et au suivi juridique de Bpifrance Régions ;
- 0,45% des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations liées à la commercialisation et à l'octroi des garanties délivrées par Bpifrance Régions ;
- 0,2% hors taxes des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations de gestion des opérations.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- un produit de 676 536 € au titre de la refacturation à l'EPIC Bpifrance ;
- un produit de 268 299 € au titre de la refacturation à Auxi Finances au titre de coûts de fonctions mutualisées ;
- un produit de 1 986 397,25 € au titre de la refacturation à Bpifrance Régions au titre des prestations de nature commerciale et coûts salariaux ;
- un produit de 217 699 € au titre de la refacturation à SCI Bpifrance au titre de coûts de fonctions mutualisées.

*Convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration du 22 octobre 2009 conclue avec l'Etat et l'EPIC Bpifrance*

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement, l'Etat et l'EPIC Bpifrance

**Personnes concernées :** L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance et de L'EPIC Bpifrance, représenté par Martin Vial, Diane Simiu, Catherine Lagneau

**Nature, objet et modalités**

Cette convention relative à la mise en œuvre du dispositif des Prêts de Modernisation et de Transmission de la Restauration (« PPMTR ») prévoit notamment la mise en place de deux fonds : le fonds de garantie PMR (anciennement fonds de garantie « PPMTR ») et le fonds de compensation de

bonification pour le PMR à taux zéro. L'Etat verse les sommes provenant des recettes de la contribution annuelle sur les ventes du secteur de la restauration prévues par la loi à l'EPIC Bpifrance qui les reverse aux fonds sur la base des appels de fonds de votre société. Votre conseil d'administration du 27 septembre 2011 a autorisé cette convention qui permet le transfert de l'EPIC Bpifrance vers Bpifrance Financement d'un montant, à hauteur des besoins exprimés et dans la limite de 7,9 millions d'euros de ressources, destiné à financer les actions de promotions du secteur de la Restauration et précise les modalités de versements de la contribution au FMR. D'autre part, cette convention prévoit l'évolution du PPMTR vers deux formules de Prêt pour la Modernisation de la Restauration, adaptés aux besoins des petits établissements.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### Convention de prestations de contrôle périodique conclue avec ALSABAIL

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement et ALSABAIL

##### **Nature, objet et modalités**

Cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des prestations de contrôle périodique prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014 réalisées par l'Inspection Général-Audit de votre société auprès d'Alsabail.

Cette convention précise que les prestations seront réalisées dans le respect de la charte d'audit de Bpifrance Financement et seront décrites dans un plan d'audit dont le contenu et les modalités sont approuvés chaque année.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### Convention de facturation relative à la garantie de l'EPIC Bpifrance sur l'émission publique d'EMTN, modifiée par l'avenant n°1 en date du 8 avril 2015

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement et l'EPIC Bpifrance

**Personnes concernées :** EPIC Bpifrance en tant qu'actionnaire détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

##### **Nature, objet et modalités**

Cette convention a pour objet l'octroi par l'EPIC Bpifrance d'une garantie au bénéfice des investisseurs ayant souscrit des EMTN, BMTN, emprunts bilatéraux et certificats de dépôts émis par votre société. Elle prévoit une rémunération de l'EPIC Bpifrance compte tenu de l'avantage qu'elle procure à Bpifrance Financement.

La rémunération de la garantie est révisable annuellement lors du conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance. Elle est fixée initialement à:

- 0,15% de l'encours des titres émis dans le cadre des programmes de financements moyen et long-terme ;
- 0,02% de l'encours des titres émis dans le cadre des programmes de financements court terme.

En application de cette convention, une charge globale de 45 707 457,75 € a été comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation conclue avec Bpifrance Régions**

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement et Bpifrance Régions

**Personnes concernées :** La Région Auvergne Rhône Alpes et la Région Centre Val de Loire représentée par Annabel André et Harold Huwart

**Nature, objet et modalités**

Cette convention a pour objet de définir le fonctionnement du dispositif des FRGI et la nature des prestations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions. Dans le cadre de ce dispositif, les collectivités locales apportent à Bpifrance Régions des fonds pour constituer les FRGI dont l'objet est de couvrir les risques et le coût de liquidité induits par les aides octroyées par le réseau de votre société.

Cette convention fixe la rémunération au titre des prestations de services à 4,80% hors taxes du montant des fonds décaissés dans le cadre des aides à l'innovation éligibles aux FRGI.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 1 496 952,26 € sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

**Convention de prestation de services conclue avec Bpifrance Participations relative à la conclusion par Bpifrance Participations de contrats financiers et instruments dérivés (« Equity swap »)**

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement et Bpifrance Participations

**Personnes concernées :**

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement jusqu'au 18 décembre 2020 et de Bpifrance Participations.
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance et de Bpifrance Participations, représentée par Eric Lombard, Virginie Chapron du jeu, Antoine Saintoyant et Carole Abbey.

**Nature, objet et modalités**

Cette convention signée le 15 septembre 2015 et a pour objet l'encadrement de la prestation de services fournie par Bpifrance Financement à Bpifrance Participations, relative à la conclusion, par Bpifrance Participations, de contrats financiers et instruments dérivés.

En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de cinquante mille euros hors taxes par an majorée de dix mille euros hors taxes par opération, sur la base d'un nombre d'opérations inférieur ou égal à dix transactions sur equity swap. Par avenant, cette rémunération sera ensuite ajustée annuellement, sur la base de la volumétrie effectivement constatée et des perspectives de développement sur les contrats financiers et instruments dérivés.



Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Convention intitulée « convention financière » conclue avec Bpifrance Assurance Export relative à l'ouverture d'un compte courant

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement et Bpifrance Assurance Export

**Personnes concernées :**

- Nicolas DUFOURCQ en tant que en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement jusqu'au 18 décembre 2020 et Président de Bpifrance Assurance Export SAS.

**Nature, objet et modalités**

Votre conseil d'administration du 16 décembre 2016 a autorisé cette convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bpifrance Financement s'engage en sa qualité d'établissement de crédit à recueillir les disponibilités de Bpifrance Assurance Export ou à lui fournir des liquidités.

En application de cette convention, le montant des intérêts du prêt est calculé chaque jour. Il est égal au produit de ce solde, de l'EONIA du jour majoré d'un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois, et d'une base nombre de jours exact de 365. Les intérêts sont liquidés mensuellement et portés au débit ou au crédit du compte avec effet au premier jour du mois suivant.

A titre indicatif et sur la base d'un taux EONIA (égal à -0,354 % l'an selon le taux au 16 décembre 2016), le taux effectif global annuel est réputé nul à la date de signature de la convention. La convention a été signée le 20 décembre 2016 et a eu pour effet l'ouverture d'un compte courant dont le solde créditeur s'élevait à 5 591 705,33 € au 31 décembre 2016.

Bpifrance Financement en tant qu'établissement de crédit ayant accès au marché monétaire a vocation à participer activement à la gestion de trésorerie des différentes entités du Groupe Bpifrance en leur ouvrant des comptes courants dans ses livres, à des conditions de marché.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Convention de prestation de services conclue avec l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Investissement relative à la gestion du FII

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement, Bpifrance investissement et l'EPIC Bpifrance

**Personnes concernées :** L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance, Bpifrance Investissement et de L'EPIC Bpifrance, représenté par Martin Vial, Diane Simiu, Catherine Lagneau

**Nature, objet et modalités**

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2018 a autorisé la signature de cette convention par laquelle l'EPIC Bpifrance confie, selon les termes et conditions prévus par la Convention, à Bpifrance Financement et à Bpifrance Investissement, la mission d'assistance et de prestation de services liés à la gestion et à la mise en œuvre du FII dans les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal.

L'EPIC Bpifrance précisera et fournira, pour chacune des prestations, en accord avec le ou les prestataires (Bpifrance Financement et/ou Bpifrance Investissement), les informations ou documents nécessaires à l'accomplissement desdites Prestations par le(s) Prestataire(s) concerné(s).

Les Prestataires s'engagent à assurer les Prestations selon les règles et usages de bonne pratique et généralement appliquées par des professionnels assurant des prestations de même nature. Les Prestataires exécutent les Prestations ou toute mission réalisée dans le cadre de la Convention sur les bases qu'ils jugent le mieux appropriées et organisent librement les modalités de leur action et les conditions dans lesquelles s'effectueront la coordination générale des informations et des intervenants dans la limite des délais qui leur auront été impartis pour chacune des Prestations ou missions.

Les Prestataires informeront régulièrement l'EPIC Bpifrance de l'exécution des Prestations et/ou de toute mission réalisée en vertu de la Convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Dans un contexte d'intensification des opérations transitant par l'EPIC Bpifrance (PIA, FEDER, FII, émissions obligataires...), il a semblé nécessaire de mettre à jour et d'élargir le périmètre des prestations de services assurées par le groupe Bpifrance pour le compte de l'EPIC Bpifrance.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 300 000 € hors taxes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

*Conventions réglementées déjà approuvées par l'assemblée générale de Bpifrance SA et transmises à Bpifrance du fait de la transmission universelle de patrimoine résultant de la fusion-absorption intervenue le 18 décembre 2020*

*Convention relative aux affaires européennes conclue avec la Caisse des dépôts et consignations le 25 mars 2014*

**Parties cocontractantes :** Bpifrance SA et la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

**Personnes concernées :** Eric Lombard, Virginie Chapron du jeu, Antoine Saintoyant et Carole Abbey représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations

**Nature, objet et modalités**

Dans le cadre de la mise en place d'une représentation commune Bpifrance/CDC auprès des institutions européennes à Bruxelles, la convention relative aux affaires européennes a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 25 mars 2014.

Le protocole d'accord prévoit une représentation commune Bpifrance/CDC à Bruxelles, un comité de pilotage semestriel et des actions conjointes sur les domaines d'intérêt commun. Bpifrance apporte à la CDC, une contribution budgétaire, fixée par un accord financier annuel déterminant le partage des coûts, à l'issue de la première année d'application du protocole.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance au titre de l'exercice 2020.

### Protocole d'accord et ses avenants n°1 et n°2 relatifs à l'acquisition de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique par Bpifrance Participations

**Parties cocontractantes :** Bpifrance SA, L'Etat, la CDC, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations

**Personnes concernées :**

- L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance et de Bpifrance Participations, représenté par Martin Vial, Diane Simiu, Catherine Lagneau
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance et de Bpifrance Participations, représentée par Eric Lombard, Virginie Chapron du jeu, Antoine Saintoyant et Carole Abbey.

**Nature, objet et modalités**

Le transfert du Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance, et approbation du principe de l'apport en nature à Bpifrance SA a été autorisé par votre Conseil d'administration du 27 juillet 2018. L'avenant n°1 au protocole d'accord prévoyant le transfert de CDC International Capital et du Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance a été autorisée par votre Conseil d'administration du 11 décembre 2018 et a permis de proroger la période durant laquelle les conditions suspensives à la cession des parts ont été effectuées.

L'avenant n°2 au protocole d'accord prévoyant le transfert de CDC International Capital et du Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance a été autorisée par votre Conseil d'administration du 29 janvier 2019.

Ce protocole a pour objet transférer le Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance, et de valider la poursuite des discussions et des négociations. Il a également pour objet d'approuver l'apport en nature à Bpifrance SA par la Caisse des Dépôts et l'EPIC Bpifrance de créances détenues sur Bpifrance Participation, l'accord sur ce principe d'apport en nature préfigurant la conclusion des traités d'apport qui y seront associés et qui devront faire l'objet d'une autorisation préalable ultérieure du conseil conformément à la procédure des conventions réglementées prévue à l'article L. 225-40 du code de commerce. En application de cette convention, la valorisation des apports au profit de Bpifrance s'élève à 411,4 millions d'euros. Les apports d'actifs de l'EPIC Bpifrance (50%) et de la CDC (50%) ont été rémunérés par Bpifrance par une augmentation de capital de 411,4 millions d'euros, réalisée le 15 mai 2019.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance au titre de l'exercice 2020.

### Convention de transfert par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à Bpifrance SA du stock historique des apports associatifs (« Entrepreneuriat et territoires »)

**Parties cocontractantes :** Bpifrance SA et la Caisse des dépôts et consignations

**Personnes concernées :**

- Éric Lombard, Virginie Chapron-du-Jeu, Antoine Saintoyant et Carole Abbey, administrateurs représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Nature, objet et modalités**

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 31 juillet 2019.

Aux termes de cette convention, la CDC a transféré à Bpifrance SA des apports effectués auprès d'associations œuvrant pour l'accompagnement à la création d'entreprises. Ces associations ont été dotées d'apports destinés à abonder des fonds de prêts d'honneur. Au 31 mars 2019, le montant net global desdits apports s'élevait à 160 512 222 euros. Ce protocole d'accord est entré en vigueur au 31 juillet 2019, pour une durée de 20 ans. Les parties ont convenu que le transfert des apports historiques par la CDC à Bpifrance ne donnait pas lieu au versement d'une quelconque contrepartie financière par Bpifrance à la CDC.

En application de cette convention, cet apport de 160 512 222 euros a été enregistré à l'actif du bilan de Bpifrance au 31 décembre 2020.

#### Conventions réglementées déjà approuvées par les assemblées générales de Bpifrance SA et Bpifrance Financement

#### Convention relative au contrat de prêt en cas de constat de stress de trésorerie de Bpifrance Financement

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement, Bpifrance SA et Bpifrance Participations

#### **Personnes concernées :**

- Nicolas DUFOURCQ en tant que en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement jusqu'au 18 décembre 2020, Président-Directeur Général de Bpifrance Participations et Directeur Général de Bpifrance SA jusqu'au 18 décembre 2020 ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance et de Bpifrance Participations, représentée par Eric Lombard, Virginie Chapron du jeu, Antoine Saintoyant et Carole Abbey.

#### **Nature, objet et modalités**

Votre conseil d'administration du 15 décembre 2016 (Bpifrance Financement) et du 16 décembre 2016 (Bpifrance SA) a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de formaliser les modalités de la mobilisation, par Bpifrance SA et par Bpifrance Participations, au bénéfice de Bpifrance Financement, d'une partie de leur trésorerie disponible en cas de difficultés de trésorerie avérées de Bpifrance Financement et dans l'attente d'une solution pérenne. Cette convention a été signée le 21 décembre 2016.

En application de cette convention, le montant des intérêts du prêt est calculé chaque jour. Il est égal au produit de ce solde, de l'EONIA du jour majoré d'un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois, et d'une base nombre de jours exact de 365.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### Protocole d'accord conclu avec la CDC et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien des entreprises et convention de prestation de services entre Bpifrance Financement et Bpifrance SA en date du 20 décembre 2018

**Parties cocontractantes :** Bpifrance SA, Bpifrance Financement et la Caisse des dépôts et consignations



**Personnes concernées :**

- M. Eric Lombard, M. Olivier Sichel, Mme. Florence Mas, Mme. Virginie Chapron-du-Jeu, administrateurs représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- M. Nicolas Dufourcq, Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA jusqu'au 18 décembre 2020 ;
- Mme Claire Dumas, administrateur de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA jusqu'au 18 décembre 2020.

**Nature, objet et modalités**

Le protocole d'accord conclu entre la CDC, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien des entreprises a été autorisé par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2018. Ce protocole s'accompagne d'une convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement qui a également été autorisée par votre Conseil d'administration du 19 décembre 2018 (Bpifrance Financement) et du 20 décembre 2018 (Bpifrance SA).

Bpifrance SA a repris au 1er janvier 2019, l'ensemble des activités jusqu'alors exercées par la Caisse des Dépôts dans le domaine du soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat. Bpifrance Financement procède dans le cadre de sa mission à la commercialisation des dispositifs liés à l'« Activité Entrepreneuriat et Territoires », à l'octroi des engagements, ainsi qu'à la contractualisation des opérations, par l'intermédiaire de son réseau. Bpifrance Financement effectue également, pour le compte de Bpifrance SA, toutes les prestations, informatiques ou autres, nécessaires à la réalisation de l'« Activité Entrepreneuriat et Territoires ».

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2020. A noter que cette convention est arrivée à expiration sur l'exercice 2020.

**Convention conclue avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et Bpifrance SA relative au transfert de la gestion du fonds de cohésion sociale**

**Parties cocontractantes :** Bpifrance Financement, l'Etat, la CDC et Bpifrance SA

**Personnes concernées :**

- L'Etat français, représenté par Martin Vial, Diane Simiu, Catherine Lagneau,
- La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Eric Lombard, Virginie Chapron du jeu, Antoine Saintoyant et Carole Abbey.
- 

**Nature, objet et modalités**

Votre conseil d'administration du 19 décembre 2019 a validé et signé une convention entre l'Etat, la CDC, Bpifrance SA et Bpifrance Financement validant le transfert de la gestion du fonds de cohésion sociale « PTZ / ex NACRE ». Ainsi, cette convention permet de mettre en œuvre le transfert à compter du 1er janvier 2020, de la CDC à Bpifrance, du FCS et de la gestion du dispositif PTZ / ex NACRE. Par ailleurs, la CDC s'engage à examiner la demande de versement d'une enveloppe de prêt de 25 millions d'euros afin que celle-ci puisse intervenir avant le 31 décembre 2019 et sous réserve d'une décision de garantie du FCS dédiée à la couverture de cette enveloppe.

La convention prévoit d'une part la reprise du mandat de gestion du Fonds de cohésion sociale par Bpifrance à partir du 1er janvier 2020. Sur ce point la convention prévoit :

- La signature d'une convention de mandat entre Bpifrance et l'Etat. La convention, validée dans une première version par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019, précise notamment les frais de gestion versés à Bpifrance ;
- L'engagement de la CDC à dresser un inventaire des actifs et passifs transférés sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2018 et à circulariser celui-ci avec les tiers concernés sur l'ensemble du dispositif. La CDC informera Bpifrance des éventuels écarts constatés entre les soldes comptables et le suivi de gestion. Ces éléments seront présentés et validés par les instances de gouvernance du FCS.
- La reprise par l'ensemble des engagements antérieurs du FCS, notamment ceux pris vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires du FCS.

La convention prévoit d'autre part le transfert du dispositif PTZ, à compter du 1er janvier 2020 de la CDC à Bpifrance. Ainsi, Bpifrance reprend la gestion opérationnelle du dispositif du PTZ (ex-Nacre), en lieu et place de la CDC, avec l'accord de l'Etat, qui y apporte sa garantie, dans le cadre du FCS. Pour faciliter la transition sur la ressource et éviter toute rupture pour les porteurs de projets, la CDC procédera au versement, avant le 31 décembre 2019, d'une enveloppe de prêt sur Fonds d'Epargne de 25 millions d'euros. Une fois la totalité de l'enveloppe de 25 millions d'euros consommée, les prêts ne bénéficieront plus de la bonification sur fonds d'épargne, et Bpifrance Financement assumera le financement de ces PTZ sous réserve de l'octroi de la garantie du FCS. Bpifrance s'engage à mettre en place, sur ressources propres, avant la fin du 1er semestre 2020, les dispositifs nécessaires aux financements des PTZ pour la création d'entreprises pour les personnes éloignées de l'emploi.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance Financement au titre de l'exercice 2020.


Les commissaires aux comptes,

Mazars

KPMG Audit SA


Courbevoie, le 24 Mars 2021

Paris La Défense, le 24 Mars 2021

 Signature  
numérique de  
Matthew BROWN  
Date: 2021.03.24  
17:09:34 +01'00'



2021.03.24  
18:48:08 +01'00'

 2021.03.24  
23:04:18  
+01'00'

Matthew BROWN

Jean LATORZEFF

Ulrich SARFATI

## 11.4. Rapport sur les Informations Financières Pro-Forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

*Bpifrance (anciennement  
Bpifrance Financement S.A.)*

*Rapport des commissaires aux comptes sur les  
Informations Financières Pro Forma relatives à  
l'exercice clos le 31 décembre 2020*

Exercice clos le 31 décembre 2020

Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement S.A.)

27-31, avenue du général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

*Ce rapport contient 3 pages*

Référence : US-21-1-08





KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

mazars

Tour Exalts  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

### **Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement S.A.)**

Siège social : 27-31, avenue du général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort  
Capital social : € 5 440 000 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur Exécutif,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Bpifrance S.A. (la « Société ») relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020 incluses dans la partie « Informations pro forma relatives à la fusion-absorption de la société Bpifrance S.A. par Bpifrance Financement » du prospectus établi à l'occasion du document d'enregistrement universel, (les « Informations Financières Pro Forma »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la fusion-absorption de Bpifrance S.A. par sa filiale Bpifrance Financement aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société si l'opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux Informations Financières Pro Forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n°2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

**Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement S.A.)**  
**Rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma**  
**relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020**  
**26 mars 2021**


A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document d'enregistrement universel auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense, le 26 mars 2021


KPMG S.A.

 2021.03.26  
10:08:17  
+01'00'


Ulrich Sarfati  
Associé

Courbevoie, le 26 mars 2021

Mazars

 2021.03.26  
10:47:33 +01'00'

Jean Latorzeff  
Associé

 Signature  
numérique de  
Matthew BROWN  
Date : 2021.03.26  
11:17:26 +01'00'

Matthew Brown  
Associé

## 12. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT BPIFRANCE

Bpifrance est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, au capital de 5 440 000 000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil (code APE 6492Z) et le numéro LEI 969500STN7T9MRUMJ267.

Bpifrance a été créée le 22 décembre 1980 sous le nom de Crédit d'Équipement des PME. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 14 novembre 1980.

Le siège social est situé en France, au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex (téléphone : 01.41.79.80.00).

Site internet : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du prospectus.

### 12.1. Objet social de Bpifrance

Bpifrance a notamment pour objet, conformément à l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement, d'exercer, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, les missions d'intérêt général suivantes :

- 1) Promouvoir la croissance par l'innovation et le transfert de technologies, dans les conditions mentionnées à l'article 9 de ladite ordonnance ;
- 2) Contribuer au développement économique en prenant en charge une partie du risque résultant des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises ;
- 3) Contribuer aux besoins spécifiques de financement des investissements et des créances d'exploitation des petites et moyennes entreprises.

Elle contribue au financement des investissements et des créances d'exploitation des entreprises de taille intermédiaire.

Elle contribue également au renforcement de l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, notamment dans les territoires fragiles, pour favoriser la création et les reprises d'entreprises, aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises.

Elle a également pour objet, depuis le 18 décembre 2020, d'agir directement ou par l'intermédiaire de ses filiales en faveur du financement en fonds propres des petites et moyennes entreprises, des entreprises de taille intermédiaires de croissance, technologiques ou industrielles ainsi que des grandes entreprises et de la promotion des investissements en capital-investissement dans les petites et moyennes entreprises. Dans ce cadre, Bpifrance et ses filiales agissent en qualité d'investisseur avisé en économie de marché.

Elle est habilitée à exercer en France et à l'étranger, elle-même ou par l'intermédiaire de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, toutes activités qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social statutaire.

Elle peut procéder, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit, à des opérations de banque ou sur instruments financiers, dans la mesure où cela est nécessaire, soit à la réalisation de son objet social, soit à la gestion de la trésorerie, des investissements, placements ou opérations (ou à la couverture des risques y afférant) des entités que Bpifrance contrôle (la notion de « contrôle » s'entendant dans tous les cas, de manière directe ou indirecte), soit dans le cadre des facilités qu'elle accorde à son personnel.

Elle ne reçoit, elle-même ou par une filiale, aucun dépôt d'espèces ou de titres (autrement qu'en relation avec les opérations de banque, sur instruments financiers ou plus généralement aux opérations visées au paragraphe précédent) et ne consent aucun prêt autre que ceux visés par les présents statuts.

Pour l'exercice de ses missions, Bpifrance peut (i) s'appuyer sur les moyens et ressources de ses filiales et (ii) procéder à :

- l'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, directes ou indirectes, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, que ce soit par voie de création de sociétés nouvelles ou d'acquisition de sociétés existantes, d'apports, de fusions, de scissions ou de sociétés en participation, par voie de prise en location de biens ;
- toutes prestations de services et de conseil aux sociétés de son groupe en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;

et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement dans le respect des limites permises par le statut d'établissement de crédit de Bpifrance.

## **12.2. Assemblées générales**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées générales et aux votes.

Au 31 décembre 2020, l'Emetteur détenait 1 450 880 actions de son capital représentant environ 0,2% du capital. Ces actions sont privées de droit de vote lors des assemblées d'actionnaires.

## **12.3. Autres renseignements de caractère général concernant l'Emetteur**

### **12.3.1. Informations incluses par référence**

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- pour l'exercice 2019, le document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2020, sous le numéro de dépôt D.20-0291. Les comptes consolidés figurent en pages 116 à 208 et le rapport d'audit correspondant figure en pages 262 à 269 du même document. L'attestation des personnes responsables du document de référence figure en page 310.
- pour l'exercice 2018, le document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2019, sous le numéro de dépôt D.19-0339. Les comptes consolidés figurent en pages 93 à 190 et le rapport d'audit correspondant figure en pages 242 à 249 du même document. L'attestation des personnes responsables du document de référence figure en page 279.

### **12.3.2. Informations sur les tendances**

Bpifrance atteste qu'aucune détérioration significative n'a affecté ses perspectives depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

### **12.3.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Bpifrance atteste qu'au cours de ces douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont il a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, ne peut avoir ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

### **12.3.4. Changement significatif de la situation financière de l'Emetteur**

Bpifrance atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

### 12.3.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance des personnes responsables du présent document d'enregistrement universel, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'Emetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

### 12.3.6. Documents accessibles au public

L'Emetteur atteste que :

- des copies de l'acte constitutif et des statuts à jour de l'Emetteur peuvent être consultées au siège social, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex,
- le rapport annuel 2020 de l'Emetteur est accessible sur son site internet : bpifrance.fr,
- les rapports annuels 2019 et 2018, qui font office de documents de référence, sont disponibles sur le site internet : bpifrance.fr.

## 13. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTROLE DES COMPTES

### 13.1. Personnes responsables

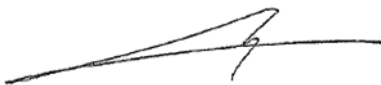
Nicolas DUFOURCQ, Directeur général de Bpifrance et Arnaud CAUDOUX, Directeur Exécutif, sont responsables des informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel.

#### 13.1.1. Attestation du Directeur général et du Directeur Exécutif

Nous attestons, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 20 à 171 du présent document d'enregistrement universel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 26 mars 2021,



Arnaud CAUDOUX  
Directeur Exécutif



Nicolas DUFOURCQ  
Directeur général

## 13.2. Contrôleurs légaux des comptes

### 13.2.1. Titulaires

**MAZARS**, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex – nommé pour la première fois en 1996 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale Ordinaire le 9 mai 2016 et expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, représenté par Jean LATORZEFF et Matthew BROWN.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été audités et certifiés par Jean LATORZEFF et Matthew BROWN.

**KPMG SA**, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – 2, avenue Gambetta – CS 60055 – 92 066 Paris la Défense – nommé pour la première fois en 2009 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale Mixte le 12 mai 2015 et expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, représenté par Ulrich SARFATI.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été audités et certifiés par Ulrich SARFATI.

La nomination de KPMG Audit FS I pour six exercices est proposée à l'Assemblée générale du 5 mai 2021 en remplacement de KPMG SA (cf. section 5 du présent document d'enregistrement universel).

### 13.2.2. Suppléants

Monsieur Franck BOYER  
61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex  
Nommé par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 pour un mandat de 6 exercices  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles  
Expiration du mandat : exercice 2022.

KPMG Audit FS I  
2, avenue Gambetta – CS 60055 – 92 066 Paris la Défense  
Nommé par l'Assemblée générale du 12 mai 2015 pour un mandat de 6 exercices  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles  
Expiration du mandat : exercice 2021.

Le non-renouvellement du mandat de KPMG Audit FS I en qualité de commissaire aux comptes suppléant est proposé à l'Assemblée générale du 5 mai 2021 en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce (cf. section 5 du présent document d'enregistrement universel).



## 14. TABLES DE CONCORDANCE

### 1. Table de concordance du Document d'enregistrement universel

Figurent dans la présente table de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par les annexes I et II du règlement délégué (UE) numéro 2019/980 de la Commission Européenne du 14 mars 2019 (le « règlement »), les numéros de(s) page(s) du présent document d'enregistrement universel dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du règlement.

Sauf précision contraire, les références, dans la présente table de concordance, à des notes renvoient aux notes de l'Annexe des comptes consolidés.

Annexes I et II du règlement délégué (UE) N°2019/980		Document d'enregistrement universel
		Section(s) / Page(s)
<b>I</b>	<b>Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	
1.	Personnes responsables	13.1 / p. 429
2.	Déclaration des personnes responsables du Document d'enregistrement universel	13.1 / p. 429
3.	Attestation ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	Sans objet
4.	Information provenant d'un tiers	Sans objet
5.	Approbation de l'autorité compétente	Sans objet
<b>II</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	13.2 / p. 430
2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	13.2 / p. 430
<b>III</b>	<b>Facteurs de risques</b>	3.2 / p.129-136
<b>IV</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	12.3 / p.427-429
<b>V</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
1.	Principales activités	2 / p.10-17 ; 3.1.4 / p. 24-47
2.	Principaux marchés	2 / p.10-17 ; 3.1.4 / p. 24-47
3.	Évènements importants dans le développement des activités	3.1.1 ; 3.1.2 / p.20-23
4.	Stratégie et objectifs	3.1.3 / p. 23-24
5.	Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Sans objet
6.	Position concurrentielle	2.3 / p.10-17
7.	Investissements	3.1.9.1 / p. 127
<b>IV</b>	<b>Structure organisationnelle</b>	
1.	Description sommaire du groupe	19
2.	Liste des filiales importantes	3.1.9.1 / p.127 et note 7.2 (comptes sociaux)
<b>IX</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
1.	Situation financière	3.1.6 / p. 52-54
2.	Résultat d'exploitation	2.2 / p. 8 ; et note 41 (comptes sociaux)



Annexes I et II du règlement délégué (UE) N°2019/980		Document d'enregistrement universel
		Section(s) / Page(s)
<b>X</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
1.	Informations sur les capitaux	3.1.5 / p. 48-52
2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	8 / p. 210-211
3.	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	3.1.5 / p. 49-52
4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	3.2 / p. 129-136
5.	Informations concernant les sources de financement attendues	Note 8.6.4 (comptes consolidés)
<b>XI</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	3.6 / p. 164-171
<b>XII</b>	<b>Information sur les tendances</b>	
1.	Principales tendances récentes	3.1.7 / p. 54-57 ; 12.3.2 / p. 428
2.	Tendance susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3.2 / p. 129-136
<b>XIII</b>	<b>Prévision ou estimation du bénéfice</b>	Sans objet
<b>XIV</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
1.	Conseil d'administration et Direction générale	4.1 à 4.3 / p.172-186
2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	12.3.5 / p.429
<b>XV</b>	<b>Rémunération et avantages des personnes visées au point XIV.1</b>	
1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	4.4 / p.186-192
2.	Montant total de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.4 / p.192 et note 10 (comptes consolidés)
<b>XVI</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
1.	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	4.1.1 / p.172-175, 4.1.3 / p. 176
2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur ou à l'une de ses filiales	Sans objet
3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	4.5.4 / p. 195-196
4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4. / p. 172
5.	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	4.3 / p. 178-185
<b>XVII</b>	<b>Salariés</b>	
1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	7. / p. 204 et notes 45 (comptes sociaux) et 10.3 (comptes conso).
2.	Participations et stock-options des administrateurs	Sans objet
3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	Sans objet

Annexes I et II du règlement délégué (UE) N°2019/980		Document d'enregistrement universel
		Section(s) / Page(s)
<b>XVIII</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	Sans objet
2.	Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires	Sans objet
3.	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	2.4 / p.18
4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de son contrôle	Sans objet
<b>XIX</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	11.3 / p.406-423 et note 13.1 (comptes consolidés)
<b>XX</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
1.	Informations financières historiques, y compris les États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	7 / p.204
2.	Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet
3.	Audit des informations financières annuelles historiques	13.2 / p. 430
4.	Informations financières pro-forma	10 / p. 380-385 11.4 / p.424-426
6.	Politique de distribution de dividendes	3.1.9.5 /p.127
7.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	12.3.3 / p. 428
8.	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	12.3.4 / p. 428
<b>XXI</b>	<b>Informations supplémentaires</b>	
1.	Capital social	12 (préambule) / p. 427
2.	Acte constitutif des statuts	12.3.6 / p. 429
<b>XXII</b>	<b>Contrats importants</b>	Sans objet
<b>XXIV</b>	<b>Documents disponibles</b>	12.3.6 / p. 429

## 2. Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document d'enregistrement universel correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

**Il est précisé que les références, dans la présente table de concordance, à des notes renvoient aux notes de l'Annexe des comptes consolidés.**

Rapport financier annuel		Document d'enregistrement universel
		Section(s) / Page(s)
I	Comptes annuels de la société	9. / p.319-379
II	Comptes consolidés de la société	8. / p.205-318
III	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100-1, L 225-102, L 225-102-1 L. 225-211 alinéa 2 et L. 22-10-35 du Code de commerce	Cf. table de concordance du rapport de gestion p. 435-436
IV	Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	13.1 / p. 432
V	Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés	11.2 (p. 397-405) et 11.1 (p.387-396)

### 3. Table de concordance du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et de la déclaration de performance extra-financière

Figurent dans la présente table de concordance, en regard des éléments requis par les dispositions du code de commerce applicable aux sociétés anonymes à conseil d'administration, les numéros de(s) page(s) du Document d'enregistrement universel dans lesquelles sont mentionnées les informations relatives à ces dispositions.

Rapport de gestion		Document d'enregistrement universel
		Section(s) / Page(s)
<b>I</b>	<b>Situation et activité du groupe</b>	
1.	Examen de la situation financière et des résultats	2.2 / p.8-9, 3.1.6 / p.52-54
2.	Indicateurs clés de performance de nature financière	2.2 / p. 8-9
3.	Indicateurs clés de performance de nature non financière (informations sociales et environnementales)	3.1.8 / p.58-126
4.	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	3.1.2 / p.23
5.	Identité des principaux actionnaires	2.4 / p.18
6.	Succursales existantes	sans objet
7.	Prise de participations significatives	3.1.9.1 / p. 127
8.	Aliénations de participations croisées	sans objet
9.	Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	3.1.7 / p.54-57
10.	Activité en matière de recherche et développement	3.1.9.8 / p.128
11.	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	7 / p. 204
12.	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	3.1.9.6 / p.128
13.	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration des Commissaires aux comptes	11.3 / p.406-423
<b>II</b>	<b>Contrôle interne et gestion des risques</b>	
1.	Descriptions des principaux risques et incertitudes	3.2 / p.129-136
2.	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique	Sans objet
3.	Elaboration et traitement de l'information comptable et financière	3.5 / p.162-164
4.	Exposition aux risques	3.2 / p.129-136
5.	Dispositifs anti-corruption	3.3.5.4 / p. 152 3.6.2 / p.166
6.	Plan de vigilance	Sans objet
<b>III</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	
1	Informations sur les rémunérations	4.4 / p.186-192
2	Informations sur la gouvernance	
	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires	4.3 / p.178-185
	Conventions entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	4.8 / p.198
	Délégations en matière d'augmentation de capital	4.10 / p.198
	Modalités d'exercice de la direction générale	4.1.2 / p. 176
	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.5 / p.192-197
	Principe de représentation équilibrée hommes-femmes	4.5.1 / p.192
	Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général	4.5.5 / p.198
	Référence au Code de gouvernement d'entreprise	4 / p. 172
	Modalités de participations à l'Assemblée générale	12.2 / p. 428
	Procédure d'évaluation des conventions courantes	sans objet
	Informations visées à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce : - Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	sans objet
<b>V</b>	<b>Actionnariat et capital</b>	

1.	Structure, évolution du capital	2.4 / p.18
<b>Rapport de gestion</b>		<b>Document d'enregistrement universel</b>
		Section(s) / Page(s)
2.	Acquisition et cession par la société de ses propres actions	3.1.9.3 / p.127
3.	Etat de la participation des salariés au capital social	3.1.9.2 / p.127
4.	Informations sur les opérations des dirigeants	3.1.9.2 / p.127
5.	Montant des dividendes des trois derniers exercices	5 / p. 200
<b>VI</b>	<b>Déclaration de performance extra-financière</b>	3.1.8 / p.58-120
<b>VII</b>	<b>Autres informations</b>	3.1.9 / p.127-128

#### 4. Table de concordance des informations incluses par référence

Figurent dans la présente table de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par les annexes I et II du règlement délégué (UE) numéro 2019/980 de la Commission Européenne du 14 mars 2019 (le « règlement »), les numéros de(s) page(s) du Document d'enregistrement universel 2019 et du Document de référence 2018 dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du règlement.

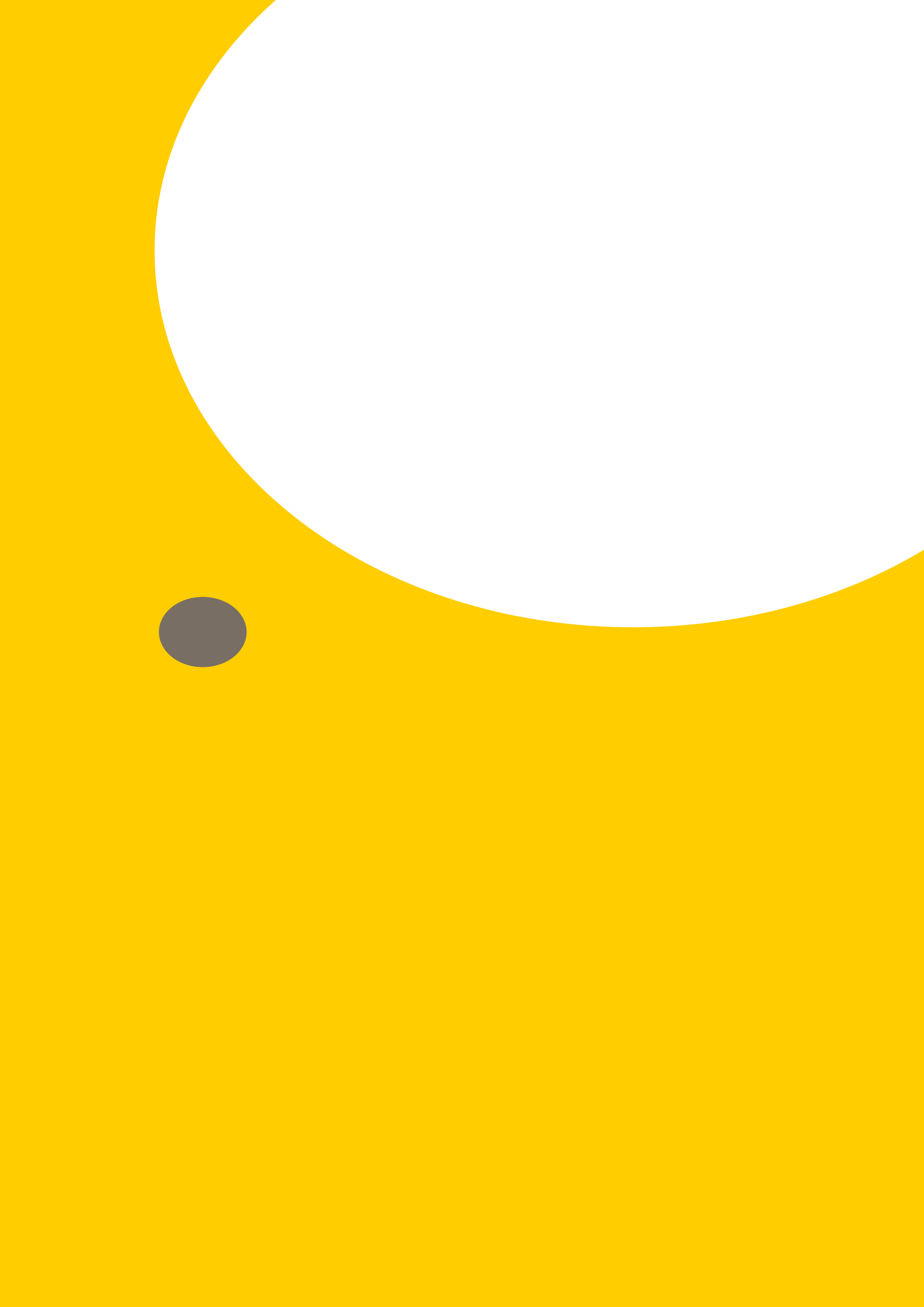
Informations incluses par référence Annexes I et II du règlement délégué (UE) N°2019/980		Document d'enregistrement universel 2019	Document de référence 2018
		Page(s)	Page(s)
<b>I</b>	<b>Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>		
1.	Personnes responsables	310	279
2.	Déclaration des personnes responsables du Document d'enregistrement universel	310	279
<b>II</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>		
1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	311	280
2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	Sans objet	Sans objet
<b>III</b>	<b>Facteurs de risques</b>	70-83 ; 173-196	23-29 ; 154-177
<b>IV</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>		
1.	Histoire et évolution de la société	308	277
<b>V</b>	<b>Aperçu des activités</b>		
1.	Principales activités	6-7, 13-19	7-9 ; 13-19
2.	Principaux marchés	6-7, 13-19	7-9 ; 13-19
3.	Évènements importants dans le développement des activités	11 ; 70-83	23-29
4.	Stratégie et objectifs	11-12	11-12
5.	Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Sans objet	Sans objet
6.	Position concurrentielle	6-7	7-9
7.	Investissements	25-65 ; 66-69	31-52 ; 59
<b>IV</b>	<b>Structure organisationnelle</b>		
1.	Description sommaire du groupe	9	10
2.	Liste des filiales importantes	66 ; 235	59 ; 215
<b>IX</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
1.	Situation financière	23-24	29-30
2.	Résultat d'exploitation	5 ; 257	6 ; 237
<b>X</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>		
1.	Informations sur les capitaux	20-23	20-24
2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	116-208	93-190
3.	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	20-23	20-24
4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	70-83 ; 173-196	23-29 ; 154-177
5.	Informations concernant les sources de financement attendues	193	174-175
<b>XI</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	83	62

Informations incluses par référence Annexes I et II du règlement délégué (UE) N°2019/980		Document d'enregistrement universel 2019	Document de référence 2018
		Page(s)	Page(s)
XII	<b>Information sur les tendances</b>	25 ; 309	31 ; 278
XIII	<b>Prévision ou estimation du bénéfice</b>	Sans objet	Sans objet
XIV	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>		
1.	Conseil d'administration et Direction générale	91-98	69-76
2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	310	279
XV	<b>Rémunération et avantages des personnes visées au point XIV.1</b>		
1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	98-104	76-81
2.	Montant total de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	116-208 ; 198-204	93-190 ; 179-185
XVI	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
1.	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	91-94	.69-72
2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur ou à l'une de ses filiales	Sans objet	Sans objet
3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	105-107	82-84
4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	104 (préambule)	81 (préambule)
	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	91-94	69-72
XVII	<b>Salariés</b>		
1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	115 ; 261	92 ; 241
2.	Participations et stock-options des administrateurs	Sans objet	Sans objet
3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Sans objet	Sans objet
XVIII	<b>Principaux actionnaires</b>		
1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	Sans objet	Sans objet
2.	Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires	Sans objet	Sans objet
3.	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	6	7
4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de son contrôle	Sans objet	Sans objet



Informations incluses par référence Annexes I et II du règlement délégué (UE) N°2019/980		Document d'enregistrement universel 2019	Document de référence 2018
		Section(s) / Page(s)	Page(s)
XIX	<b>Transactions avec des parties liées</b>	66 ; 105 ; 205- 207 ; 278-307	59 ; 82 ; 186-187 ; 257-276
XX	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
1.	Informations financières historiques	115	92
	Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet	Sans objet
	Audit des informations financières annuelles historiques	311	280
2.	Informations financières pro-forma	Sans objet	Sans objet
3.	États financiers annuels (comptes consolidés et comptes sociaux)	116-208 ; 209- 261	93-190 ; 191-241
7.	Politique de distribution de dividendes	68	60
8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	309	278
9.	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	309	278
1.	Capital social	308 (préambule)	277 (préambule)
2.	Acte constitutif des statuts	310	13.4.6 / p.
XXII	<b>Contrats importants</b>	Sans objet	Sans objet
XXIV	<b>Documents disponibles</b>	310	310





**bpi**france

**Bpifrance**

Société Anonyme à Conseil d'administration

Au capital de 5 440 000 000 €

320 252 489 RCS Créteil

**Siège social**

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort Cedex

Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

[www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)